Vals. Bibl. maj. S. J.
52 B

Ex libris [illegible]

[illegible]

[illegible]

8° 76616

(Pluquet)

(Pluquet) [illegible]

[B 5314]

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DES ÉGAREMENS
DE
L'ESPRIT HUMAIN
PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRETIENNE :

OU

DICTIONNAIRE
DES HERESIES,
DES ERREURS ET DES CHISMES;

PRÉCÉDÉ

D'UN DISCOURS

Dans lequel on recherche

QUELLE a été la Religion primitive des Hommes ; les Changemens qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du Christianisme ; les Causes générales, les liaisons & les effets des Hérésies qui ont divisé les Chrétiens.

TOME SECOND.

par l'abbé Pluquet

Dufour Curé de Chevreau 1788

A PARIS,

Quai des Augustins, près du Pont Saint-Michel.

Chez { NYON, à l'Occasion.
BARROIS, à la Ville de Nevers.
P. FR. DIDOT le Jeune, à Saint-Augustin. }

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DES EGAREMENS DE L'ESPRIT HUMAIN
PAR RAPPORT A LA RELIGION CHRÉTIENNE.

D

DADOES, Chef des Meſſaliens, voyez cet article.

DAVID DE DINANT, adopta les principes d'Amauri ſon maître, & écrivit pour les juſtifier.

Il y avoit alors en France des reſtes de Cathares, ou de ces Manichéens venus d'Italie, qui attaquoient l'autorité des Miniſtres de l'Egliſe, les cérémonies & les Sacremens : ils nioient la réſurrection, la diſtinction du vice & de la vertu, &c. Ils crurent trouver dans le ſyſtême d'Amauri des preuves de leurs opinions, ils l'adopterent ; ils prétendirent que Dieu le Pere s'étoit incarné dans Abraham, Dieu le Fils dans Jeſus-Chriſt, que le Royaume de Jeſus-Chriſt étoit paſſé, que par conſéquent les Sacremens étoient ſans vertu, & les Miniſtres ſans juriſdiction, & ſans autorité légitime, puiſque le regne du Saint-Eſprit étoit arrivé, & que la Religion devoit être toute intérieure.

De là, ces Sectaires conclurent que toutes les actions corporelles étoient indifférentes. Les Sectaires qui ſont preſque toujours des hommes ardens, impétueux & paſſionnés, n'ont jamais manqué à tirer ces conſéquences des principes tels que ceux d'Amauri, & s'en ſont toujours ſervis pour ſe permettre ſans ſcrupule tous

les plaisirs. Ces restes de Cathares se livrerent à toutes sortes de débauches, sous prétexte que le regne du S. Esprit étoit arrivé, que les actions corporelles étoient indifférentes, & que par conséquent la loi qui en défend d'un certain ordre, & qui en prescrit d'autres, n'avoit plus de force & n'obligeoit plus personne : ils tomberent donc dans les plus grands excès, & firent une Secte, qui d'abord fut secrete, & qui fut découverte par de faux prosélytes.

Un Orfevre, nommé Guillaume, étoit le Chef de cette Secte : il se disoit envoyé de Dieu, & prophétisoit, qu'avant cinq ans le monde seroit frappé de quatre plaies ; de famine sur le peuple, de glaive sur les Princes, de tremblemens qui engloutiroient les Villes, & de feu sur les Prélats de l'Eglise : il appelloit le Pape, l'Antechrist, Rome, la Babylone, & tous les Ecclésiastiques, les membres de l'Antechrist.

Il avoit aussi prédit, que le Roi Philippe-Auguste & son fils, rangeroient bientôt toutes les Nations sous l'obéissance du S. Esprit.

On arrêta quatorze de ces Sectaires, ils furent conduits au Concile qui se tenoit alors à Paris : on les instruisit ; mais ils persévererent dans leurs erreurs, dix furent brûlés (dans le mois de Décembre 1210).

On condamna aussi la mémoire d'Amauri, on l'exhuma, & ses os furent brûlés.

Le Concile de Paris condamna aussi les livres de la Métaphysique & de la Physique d'Aristote, que l'on regardoit comme la source des erreurs d'Amauri : on brûla les ouvrages de David de Dinant.

Cette Secte n'étoit qu'une troupe de Fanatiques débauchés, qu'on ne pouvoit regarder comme des Réformateurs ; ils n'avoient aucun principe honnête : on ne pouvoit les regarder comme des défenseurs de la Religion, on les vit mourir sans intérêt, & leur Secte s'éteignit (1).

DAVID GEORGE. Voyez GEORGE.

DECHAUSSÉS, Hérétiques qui prétendoient que

(1) D'Argentre, Collect, Jud, t, 1.

pour être sauvé, il falloit marcher nuds pieds. (Aug. de hæres. hær. 68).

DOCETES, Hérétiques qui nioient que J. C. eût pris un corps véritable (1).

DONATISTES, Schismatiques qui se séparerent : 1°. de la Communion de Cécilien, parcequ'il avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, qu'ils prétendoient avoir livré les vases de l'Eglise, & les livres sacrés pendant la persécution. 2°. De toute l'Eglise, parceque toute l'Eglise étoit restée unie de communion avec Cécilien, & non pas avec Majorin, & avec Donat successeur de Majorin.

Ce schisme, produit par une petite vengeance particuliere, troubla l'Eglise pendant plus d'un siecle, remplit l'Afrique de calamités & d'horreur, épuisa la rigueur & la patience de trois Empereurs, & ne céda qu'au tems : semblable à ces volcans que le Mineur imprudent allume, & qui ne s'éteignent, que lorsque le feu a consumé le souffre & le bitume qu'ils renfermoient dans leurs entrailles.

Il est important de bien connoître l'origine & le progrès d'un pareil schisme, & de le suivre exactement dans ses effets.

Du Schisme des Donatistes avant Donat.

La Religion Chrétienne n'a point été portée en Afrique par les Apôtres, mais elle y fit de grands progrès dans le second siecle, & les Chrétiens, malgré les persécutions, y avoient beaucoup d'Eglises.

Ces Eglises furent cruellement persécutées sous Dioclétien, sous Galere, & sous Maxence.

Cette derniere persécution duroit encore, lorsque Mensurius, Evêque de Carthage, fut mandé par Maxence.

Mensurius, avant que de partir, confia les vases de l'Eglise à quelques vieillards, & donna le mémoire de ces vases à une vieille femme, afin que s'il mouroit

(1) Clem. Alex. Strom. l. 7, Theodoret, l. 5. Hæret. Fab.

dans ſon voyage, elle le remît à ſon ſucceſſeur.

Menſurius mourut en effet, en revenant à Carthage, & Maxence rendit alors la paix à l'Egliſe (1).

Les Evêques de la Province d'Afrique s'aſſemblerent à Carthage pour élire un ſucceſſeur de Menſurius : Cécilien fut élu unanimement, & ordonné par Felix d'Aptunge (2).

On remit à Cécilien le mémoire des vaſes ſacrés que ſon prédéceſſeur avoit confiés aux vieillards, qui croyoient qu'on ignoroit ce dépôt, & qui conçurent une haine violente contre Cécilien, qui les obligeoit à rendre les vaſes qu'on leur avoit confiés (3).

Deux perſonnes conſidérables dans le Clergé de Carthage, Botrus & Celeſtius avoient aſpiré tous deux à l'Epiſcopat : ils furent irrités de la préférence que l'on avoit donnée à Cécilien, ſe joignirent aux vieillards, & décrierent Cécilien [4].

Pendant que Cécilien n'étoit encore que Diacre, une Dame puiſſante nommée Lucille, avant de recevoir le Corps & le Sang de Notre Seigneur, baiſoit l'os d'un homme qui n'étoit pas encore reconnu Martyr : Cécilien avoit blâmé cette pratique, & fait une réprimande à Lucille, qui depuis ce tems-là, s'étoit comme ſéparée de l'Egliſe (5).

Lucille s'unit aux ennemis de Cécilien, & forma un parti contre lui : ce parti s'accrut, s'échauffa, réſolut de perdre Cécilien, & chercha les moyens de faire caſſer ſon ordination.

Cécilien avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, & l'on n'avoit point appellé à ſon élection les Evêques de Numidie. Les ennemis de Cécilien prétendirent que ſon ordination étoit nulle, & parcequ'on n'avoit point appellé les Evêques de Numidie, & parcequ'il avoit été ordonné par Felix d'Aptunge, qui, pendant la perſécution, avoit livré les vaſes de l'Egliſe & les livres ſaints.

---

(1) Optat. l. 1, Aug. Litt. Parmen. Petili, l. 2, c. 87.

(2) Ibid.

(3) Optat, ibid. Aug. in

[4] Ibid.

[5] Ibid.

Cette prévarication étoit, dans l'Eglise de Carthage, comme une espece d'apostasie, & l'on regardoit comme nuls les Sacremens donnés par ceux qui en étoient coupables.

Les ennemis de Cécilien crurent donc avoir trouvé deux moyens sûrs pour le perdre ; ils appellerent les Evêques de Numidie à Carthage, où Lucille les traita magnifiquement : ils s'assemblerent comblés de présens, & citerent Cécilien.

Le peuple ne permit pas à son Evêque de comparoître, & Cécilien répondit aux députés des Evêques de Numidie, que si ceux qui l'avoient ordonné étoient des traditeurs, qui ne lui avoient point en effet donné d'Ordre, on n'avoit qu'à le réordonner.

Cécilien ne croyoit pas, qu'en effet Felix d'Aptunge fût traditeur : il cherchoit par cette réponse à ouvrir un moyen de concilation, & croyoit arrêter ses ennemis ; mais ils prirent sa réponse comme un aveu du crime de Felix d'Aptunge, déclarerent le Siége de Carthage vacant, procéderent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin, domestique de Lucille, lequel avoit été Lecteur dans la Diaconie de Cécilien (1).

Malgré le jugement des Evêques de Numidie, toute l'Eglise demeuroit unie de Communion avec Cécilien : c'étoit à lui, & non à Majorin que s'adressoient les lettres de l'Eglise d'Outremer.

Le parti des agresseurs est, en quelque sorte, le parti haïssant, il est plus actif & plus entreprenant, que le parti qui se défend ; les partisans de Majorin écrivirent à toutes les Eglises contre Cécilien, le calomnierent, échaufferent les esprits, & causerent quelques émotions dans le peuple.

Constantin, qui depuis la défaite de Maxence, regnoit sur l'Italie & sur l'Afrique, en fut averti : il ordonna au Proconsul de cette Province, & au Préfet du Prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'Eglise, & de les en empêcher.

---

(1) Opt. ibid. Aug. ibid. & in Gaud. in Prim. in Crescent.

Les partiſans de Majorin, informés des ordres de Conſtantin, lui préſenterent un mémoire, dans lequel ils accuſoient Cécilien de pluſieurs crimes.

Conſtantin, qui craignoit les ſuites d'une querelle de Religion, dans une Province nouvellement ſoumiſe, auroit bien voulu ne mécontenter aucun des deux partis : il refuſa donc de prononcer, & leur donna pour Juges des Evêques.

Cécilien ſe rendit à Rome avec dix Evêques de ſon parti, & Donat de Caſesnoires s'y rendit auſſi à la tête de dix Evêques du parti de Majorin.

Les partiſans de Majorin ne purent prouver aucun des crimes qu'ils reprochoient à Cécilien, & cet Evêque fut déclaré innocent.

En déclarant Cécilien innocent des crimes qu'on lui avoient imputés, le Concile ne condamna point les accuſateurs. Le Pape Miltiade qui avoit préſidé au Concile, offrit d'écrire des lettres de Communion à ceux qui avoient été ordonnés par Majorin, & de les reconnoître pour Evêques ; enfin on avoit arrêté que dans tous les lieux où il ſe trouveroit deux Evêques ordonnés, l'un par Majorin, & l'autre par Cécilien, le premier ordonné, ſeroit maintenu, & qu'on trouveroit un Evêché pour le dernier (1).

Le Concile de Rome ne prononça, ni ſur le jugement du Concile de Carthage, ni ſur l'affaire de Felix d'Aptunge.

Les Partiſans de Majorin prétendirent, que le Concile avoit jugé avec précipitation, & ſans être ſuffiſamment informé, puiſqu'il n'avoit point voulu prendre connoiſſance de l'affaire de Felix d'Aptunge, qui étoit cependant ſelon eux le point capital de la conteſtation.

Conſtantin fit aſſembler un Concile plus nombreux à Arles, où Cécilien fut encore déclaré innocent, & les accuſations de ſes ennemis jugées calomnieuſes. Le Concile informa l'Empereur du jugement qu'il

---

(1) Opt. l. 1. Collat. Carth. apud Aug. & Ep. 43.

avoit porté, & de l'opiniatreté des ennemis de Cécilien (1).

L'Empereur fit venir les Evêques attachés à Majorin ; ils se firent bientôt des Protecteurs, qui demanderent à l'Empereur qu'il jugeât lui-même cette affaire : Constantin, par lassitude ou par condescendance pour les flatteurs qui l'obsédoient, consentit à revoir lui-même l'affaire de Cécilien & de Majorin, & promit que Cécilien seroit condamné, si l'on pouvoit le convaincre d'un seul des crimes dont on l'accusoit (2).

Après cette révision, Cécilien fut déclaré innocent, & ses ennemis condamnés comme calomniateurs.

Les ennemis de Cécilien publierent que l'Empereur avoit été trompé par Hosius, qui lui avoit suggéré ce jugement, & le Schisme continua : peu de tems après Majorin mourut.

Du Schisme des Donatistes, depuis l'Election de Donat jusqu'à sa mort.

Majorin étant mort, les Evêques de sa Communion élurent en sa place Donat, non Donat de Cases-noires, mais un autre Donat, doué de grandes qualités ; il avoit l'esprit orné par une longue étude des Belles-Lettres ; il étoit éloquent, savant, & recommandable par l'intégrité de ses mœurs, & par son désintéressement (3).

Il consacra tous ses talens à la défense de son parti, il composa des ouvrages pour le justifier, & séduisit beaucoup de monde.

La plus grande partie de l'Afrique regardoit comme nuls, les Sacremens conférés par les Hérétiques, & par les pécheurs. Soixante-dix Evêques avoient, dans un Concile, déclaré Felix d'Aptunge convaincu d'être traditeur. Cécilien paroissoit l'avoir reconnu lui-même, puisqu'il avoit demandé à être réordonné ; le Concile

---

(1) Euseb. l. 10, c. 5.
(2) Aug. Ep. 162, 168. Euseb. Vit. Const. l. 1, c. 44.
[3] Opt. l. 3, Aug. Litt. Petil.

de Rome qui avoit confirmé l'ordination de Cécilien, n'avoit pas voulu prononcer ſur le jugement des Evêques de Numidie, & il n'avoit pas pour cela voulu infirmer l'ordination de Cécilien; non qu'il crut Felix innocent, mais parceque l'Egliſe Latine regardoit comme valides, les Sacremens conférés par les Hérétiques.

L'innocence de Felix ſur les crimes que le parti de Majorin lui imputoit, pouvoit donc paroître douteuſe, & Cécilien pouvoit paroître ordonné par un traditeur.

Preſque toute l'Egliſe d'Afrique regardoit comme nuls les Sacremens donnés par les Hérétiques & par les pécheurs; on conçoit donc aiſément qu'un homme de génie, tel que Donat, pouvoit donner aux raiſons du parti de Majorin aſſez de vraiſemblance, pour en impoſer, & il ſéduiſit en effet beaucoup de monde.

Le parti de Majorin reçut en quelque ſorte une nouvelle exiſtence de ſon nouveau défenſeur, & prit ſon nom: toutes les perſonnes attachées au parti de Donat: ſe nommerent Donatiſtes.

Il eſt aiſé d'acquérir un empire abſolu ſur un parti auquel on a donné ſon nom. Donat fut bientôt l'oracle & le tyran des Donatiſtes, ils devinrent entre ſes mains des eſpeces d'automates, auxquels il donnoit la direction & le mouvement qu'il vouloit (1).

Donat avoit la plus haute idée de ſa perſonne, & le plus profond mépris pour les hommes, pour les Magiſtrats, & pour l'Empereur même. Ses Sectateurs prirent tous ſes ſentimens; les Donatiſtes ne voyoient que Donat au deſſus d'eux, & ſe croyoient nés pour dominer ſur tous les eſprits, & pour commander au genre humain.

Les Donatiſtes, animés par cette eſpece de fanatiſme d'amour propre, qui ne ſe montroit que ſous l'apparence du zele & ſous le voile de la Religion, ſéduiſoient beaucoup de monde, & Conſtantin pour arrêter le Schiſme confiſqua leurs Egliſes à ſes domaines.

---

[1] Opt. ibid. Aug. in Creſcent. in Parmen.

Cet acte d'autorité fit des Donatistes autant de furieux, qui ne connoissoient, ni bornes, ni loix : ils chasserent les Catholiques de plusieurs Eglises, & ne volurent plus communiquer avec eux.

Constantin craignit les suites de sa sévérité : il écrivit aux Evêques d'Afrique d'user de douceur avec les Donatistes, & de réserver à Dieu la vengeance contre ces furieux.

Constantin haïssoit les Donatistes, & n'avoit cessé de les traiter avec rigueur, que par la crainte d'exciter des troubles dans l'Afrique (1).

Donat le sentit, & jugea qu'il ne pouvoit se soutenir contre le zele des Catholiques, qu'en inspirant à ses disciples une conviction & une sécurité qui fussent à l'épreuve de la force, de l'évidence, & de la crainte de la mort.

Il opéra quelques prestiges, & fit publier qu'il avoit fait des miracles : on le crut, & plusieurs Donatistes se vanterent aussi d'avoir fait des choses miraculeuses, en priant sur le tombeau de ceux de leur Communion.

Peu de tems après, chaque Evêque prétendit être infaillible & impeccable, on le crut, & le Schisme dévint un mal incurable. Les Donatistes furent persuadés qu'ils ne pouvoient se perdre en suivant leurs Evêques; & lorsqu'ils étoient convaincus par l'évidence de la vérité, ils disoient qu'ils ne laissoient pas d'être en sureté dans leur Schisme, parcequ'ils étoient brebis, & qu'ils suivoient leurs Evêques, lesquels répondoient d'eux devant Dieu (2)

De ce dégré de confiance, on passa bientôt à la persuasion de la nécessité de défendre le parti de Donat; on vit une foule de Donatistes quitter leurs occupations, renoncer à l'agriculture, & s'armer pour défendre leur parti contre les Catholiques ; on les appella *Agnostiques* ou *Combattans*, parcequ'ils étoient, disoit-on, les soldats de Jesus-Christ contre le Diable.

---

(1) Euseb. Vit. Const. l. 1, c. 45.
(2) Aug. in Parmen. l. 2, c. 10.

Comme ils n'avoient point de demeure fixe, & que pour trouver de quoi vivre, ils alloient autour des maiſons des payſans, on les appella *Circoncellions* (1).

Ils étoient armés de bâtons, & non d'épées, parceque Jeſus-Chriſt avoit défendu l'épée à Saint Pierre : avec ces bâtons, ils briſoient les os d'un homme, & quand ils vouloient faire miſéricorde à quelqu'un, ils l'aſſommoient d'un ſeul coup : ils appelloient ces bâtons des Iſraélites (2)

Pendant leurs expéditions contre les Catholiques, ils chantoient *louange à Dieu* : c'étoit là le ſignal, c'étoit à ces mots qu'ils répandoient le ſang humain : tout fuyoit à leur approche, les Evêques Donatiſtes appuyés de cette redoutable milice, portoient la déſolation où ils vouloient ; & chaſſoient les Catholiques de leurs Egliſes (3).

Après la mort de Conſtantin, Conſtant qui eut l'Afrique dans ſes domaines, y envoya Paul & Macaire porter des aumônes, & exhorter tout le monde à la paix. Mais Donat refuſa de recevoir les aumônes de Conſtant : on ferma les portes de la Ville de Bagaï à Macaire ; bientôt il fut attaqué par les Circoncellions, & obligé de faire venir des troupes ; les Circoncellions firent tête aux troupes, & combattirent avec acharnement ; mais ils furent enfin diſſipés, & Macaire, irrité, traita les Donatiſtes avec beaucoup de rigueur.

Les Donatiſtes ſe plaignirent, dirent qu'on les perſécutoit, & publierent qu'on avoit précipité Marculphe du haut d'un Rocher, & Donat dans un puits.

Donat & Marculphe furent auſſi-tôt érigés en Martyrs, & la gloire du Martyre devint la paſſion dominante des Circoncellions. Ils n'attaquerent pas ſeulement les Catholiques, on les voyoit courir en troupe attaquer les Payens dans leurs plus grandes fêtes pour ſe faire tuer ; ils ſe jettoient ſur les traits que leur pré-

---

(1) Les Maiſons des Payſans s'appelloient *Cellæ*.

(2) Aug. de Hær. c. 69. Theodh. l. 4, c. 6. Opt. l. 3.

(3) Ibid.

ſentoient les Payens, qui, de leur côté croyoient honorer leurs Dieux en immolant ces furieux (1).

Quand ces occaſions leur manquoient, ils donnoient ce qu'ils avoient d'argent afin qu'on les fit mourir, & quand ils n'étoient point en état d'acheter la gloire du martyre, ils alloient dans les chemins, & forçoient ceux qu'ils rencontroient de les tuer, ſous peine d'être tués eux mêmes, s'ils refuſoient de leur procurer la gloire du martyre (2).

La ſévérité de Macaire, & les loix de l'Empereur, devinrent donc inutiles contre les Circoncellions & contre les Donatiſtes, & ne purent les obliger à communiquer avec les Catholiques : ils aimoient mieux ſe donner la mort, que faire un acte de Communion avec un Catholique.

On les voyoit, tantôt ſe précipiter du haut des montagnes, tantôt craignant leur propre foibleſſe, & qu'on ne les engageât à ſe réunir aux Catholiques, ils allumoient eux-mêmes un bucher, s'y précipitoient, & y mouroient avec joie.

Tous les jours, la terre étoit teinte du ſang de ces malheureux ; tous les jours, on voyoit des troupes d'hommes & de femmes gravir ſur les montagnes les plus eſcarpées, & s'élancer au milieu des rochers & des précipices.

Le peuple honoroit leurs cadavres, comme l'Egliſe honore le corps des Martyrs, & célébroit tous les ans le jour de leur mort, comme une fête.

Ils tâchoient de juſtifier leur mort volontaire par l'exemple de Razias, & mouroient perſuadés qu'ils alloient recevoir la couronne du martyre (3)

[1] Aug. cont. Litt. P. l. 2, c. 20. In Joan. Hom. 11.

[2] Opt. l. 3. Theod. l. 4, c. 6. Aug. Hær. 69, Ep. 50.

(3) Razias étoit un Juif extrêmement zélé pour ſa Religion, Nicanor dans l'eſpérance de le pervertir, envoya cinquante Soldats pour le prendre dans une Tour où il étoit ; Razias ſe voyant ſur le point d'être pris, ſe donna un coup d'épée, aimant mieux mourir noblement, que de ſe voir aſſujetti aux Pécheurs, & de ſouffrir des outrages indignes de ſa naiſſance ; mais parceque dans la précipitation il ne s'étoit pas

Macaire, à force de rigeurs affoiblit beaucoup le parti de Donat, les Donatiſtes ne conſerverent que quelques Egliſes, les Evêques furent diſperſés, Donat mourut en exil, & Maximien lui ſuccéda.

Du Schiſme des Donatiſtes, depuis la mort de Donat, juſqu'à ſon extinction.

Julien, étant parvenu à l'Empire, rappella tous ceux qui avoient été bannis pour cauſe de Religion, & il permit aux Evêques Donatiſtes de retourner dans leurs ſiéges [1].

Les Donatiſtes voulurent rentrer dans les Egliſes, dont les Catholiques s'étoient emparés, & l'on ſe battit; preſque toutes les Egliſes furent remplies d'hommes mis en pieces, de femmes aſſommées, d'enfans maſſacrés & d'avortemens.

---

donné un coup qui l'eût fait mourir ſur-le-champ, lorſqu'il vit tous les Soldats entrer en foule par les portes, il courut, avec une fermeté extraordinaire, à la muraille, & il ſe précipita du haut en bas ſur le Peuple, tomba au milieu de la foule, ſe releva, paſſa au travers du Peuple, monta ſur une pierre eſcarpée, tira ſes entrailles hors de ſon corps, & les jetta ſur le Peuple, invoquant le Dominateur de la vie & de l'ame, afin qu'il les lui rendît un jour, & mourût. Machab. l. 2., c. 14, v. 39 & ſuivans.

Les Juifs mettent Razias entre leurs plus illuſtres Martyrs, & prétendent montrer par ſon exemple, & par celui de Saül & de Samſon, qu'il eſt de certains cas où le meurtre volontaire eſt non ſeulement permis, mais même louable & méritoire : ces cas ſont, 1°. la juſte défiance de ſes propres forces, & la crainte de ſuccomber à la perſécution. 2°. Lorſqu'on prévoit que ſi l'on tombe entre les mains des ennemis ils s'en prévaudront, & en prendront occaſion d'inſulter au Seigneur & de blaſphémer ſon nom.

Quelques Théologiens prétendent juſtifier Razias, en diſant qu'il agit par une inſpiration particuliere; ils le juſtifient encore par l'exemple de quelques Vierges, qui ſe ſont tuées plutôt que de perdre leur virginité. (Lyran. Tirin. Serrar. in 2 Machab. 14.) S. Auguſtin & S. Thomas ont ſoutenu que l'action de Razias étant non approuvée, mais ſimplement racontée dans l'Ecriture, on n'en peut rien conclure pour juſtifier ſon action dans le moral. Aug. Ep. 61, aliàs 204 Lib. cont. Gaudent, c. 31. S. Th. prima ſecundæ, art. 5 ad 5, p. 64.

(1) Opt. l. 2.

Les Donatiſtes, ſoutenus par les Gouverneurs, chaſſerent enfin les Catholiques, & devinrent tout-puiſſans en Afrique ; preſque tout plia ſous ce terrible parti : les Evêques Donatiſtes aſſemblerent un Concile de plus de trois cent dix Evêques, & mirent en pénitence des peuples entiers, parcequ'ils ne s'étoient pas ſéparés des Catholiques [1].

Quelques années après, Rogat, Evêques dans la Mauritanie, ſe ſépara des Donatiſtes, apparemment, parcequ'il déſapprouvoit les Circoncellions ; les Donatiſtes virent cette diviſion avec beaucoup de chagrin, animerent contre les Rogatiſtes la puiſſance ſéculiere, & éteignirent ce parti.

Ce fut durant ce tems, & au milieu des calomnies dont les Donatiſtes chargerent l'Egliſe, que Parménien leur Evêque à Cartage, entreprit de juſtifier par écrit le Schiſme des Donatiſtes ; il ſe propoſoit dans ſon ouvrage, de prouver que le Baptême des Hérétiques eſt nul, & qu'ils ſont exclus de l'Egliſe.

Saint Optat réfuta Parménien : le Fanatiſme tomboit parmi les Donatiſtes, & quelques-uns d'eux entrevirent la vérité.

Tycone prouva la validité du Baptême des Hérétiques, condamna la rébaptiſation, & fit voir qu'on devoit tolérer dans l'Egliſe les abus & les crimes qu'on ne pouvoit corriger, & qu'il ne falloit pas pour cela rompre l'unité.

Parménien attaqua les principes de Tycone : Saint Auguſtin réfuta la lettre de Parménien.

Comme les Donatiſtes n'avoient pour principes d'unité, que la néceſſité de ſe ſoutenir contre les Catholiques, auſſi-tôt qu'ils eurent repris du crédit, ils ſe diviſerent en une multitude de Sectes & de branches (2).

Pendant la perſécution, les haines perſonnelles étoient ſuſpendues chez les Donatiſtes, mais elles reprirent leur activité, lorſqu'ils furent en paix.

Primien, devenu Evêque de Carhtage, avoit été ſouvent mortifié par Donat, il voulut s'en venger ſur

(1) Opt. l. 2.

(2) Aug. Ep. 48.

le Diacre Maximien, parent de Donat, & rendit une Sentence contre lui.

Maximien se défendit, plusieurs Evêques assemblés à Carthage casserent la Sentence de Primien, ils examinerent sa conduite, ils le trouverent coupable de crimes atroces, le déposerent, & ordonnerent Maximien en sa place.

Primien convoqua un Concile de trois cens dix Evêques, qui le déclarerent innocent, & condamnerent Maximien & tous ceux qui avoient eu part à son ordination. Primien informa les Proconsuls du jugement du Concile de Bagaï, demanda l'exécution des loix de l'Etat contre les Hérétiques, fit chasser de leurs Eglises tous ceux qui avoient été condamnés dans le Concile qu'il avoit assemblé, & détruisit l'Eglise de Maximien. Les contestations de ces deux partis durerent pendant le gouvernement de quatre Proconsuls.

Optat, Evêque de Tamgade, tout puissant auprès de Gildon, Commandant d'Afrique, se servit de tout son crédit pour persécuter les Catholiques, les Rogatistes, & les Maximianistes : il fut appellé pendant dix ans le gémissement de l'Afrique ; & ses cruautés ne finirent que par la mort de Gildon, qui s'étant voulu rendre Souverain, fut défait & s'étrangla.

Honorius, informé de ces désordres, donna une loi qui condamnoit à mort tous ceux qui seroient convaincus d'avoir attaqué les Eglises des Catholiques, ou de les avoir troublées.

Les Catholiques commencerent donc à assembler des Conciles, à écrire, à prêcher.

La protection accordée aux Catholiques ralluma toute la fureur & toute la haine des Donatistes : aucune Eglise Catholique ne fut à l'abri de leurs insultes, ils arrêtoient dans les chemins tous les Catholiques qui alloient prêcher l'union & la paix, leur zele barbare ne respectoit pas même les Evêques, & les Circoncellions répandus dans les campagnes exerçoient mille cruautés contre les Catholiques, qui osoient offrir la paix, & inviter les Donatistes à se réunir.

Le Concile de Carthage députa à l'Empereur pour obtenir qu'il mît à couvert des insultes des Donatistes,

les Catholiques qui prêchoient la vérité, ou qui écrivoient pour la défendre.

S. Augustin & d'autres Evêques jugerent qu'il ne falloit point demander à l'Empereur qu'il ordonnât des peines contre les Donatistes. S. Augustin croyoit qu'il ne falloit forcer personne à embrasser l'Unité ; qu'il falloit agir par conférence, combattre par des disputes, & vaincre par des raisons, de peur de changer des Hérétiques déclarés, en Catholiques déguisés.

Mais les Donatistes avoient rempli l'Etat de désordres ; ils troubloient la tranquillité publique : c'étoient des assassins, des incendiaires, des séditieux, & l'Empereur devoit au Public des Loix plus sévéres contre d'aussi dangereux Sectaires : ils n'étoient dans le cas ni de la tolérance civile, ni de la tolérance ecclésiastique, ainsi ce fut avec justice qu'il ordonna, sous les plus grandes peines, que le Schismatiques rentreroient dans l'Eglise (1).

La Loi de l'Empereur rendit la paix à l'Eglise de Carthage. L'année suivante, il exempta des peines encourues par le chisme tous ceux qui reviendroient à l'Eglise : enfin, trois ans après, il permit aux Schismatiques le libre exercice de leur Religion ; mais, à la sollicitation des Peres du Concile de Carthage, l'Empereur révoqua cet Edit & en donna un autre, par lequel il prélerit & ordonna de punir de mort les Hérétiques & les Schismatiques.

Enfin les Donatistes & les Catholiques demanderent à conférer, & Honorius donna, l'an 410, un Edit pour assembler les Evêques Catholiques & Donatistes.

Les Conférences s'ouvrirent l'année suivante ; les Evêques Catholiques étoient 281, & les Donatistes 279. On choisit de part & d'autre sept Evêques pour disputer.

Après trois jours de disputes, le Comte Marcellin prononça en faveur des Catholiques ; & sur son rapport, l'Empereur, par une Loi de l'an 412, imposa de grosses amendes aux Donatistes, exila tous leurs

---

(1) Aug. Ep. 50. Codex Theod. 16, tit. 6, l. 3, p. 195.

Evêques, & adjugea tous les biens de leurs Egliſes aux Catholiques.

Ce coup de ſévérité, ſemblable à la foudre qui tombe ſur le ſoufre & ſur le bitume, ranima la fureur des Donatiſtes; ils coururent aux armes, maſſacrerent les Catholiques, ſe tuerent eux-mêmes, & ſe brûlerent plutôt que de rentrer dans l'Egliſe Catholique; mais la prudence & la fermeté du Comte Marcellin réprimerent bientôt leurs fureurs [1].

Les Evêques Donatiſtes publierent que Marcellin avoit été gagné à force d'argent par les Catholiques, & qu'il n'avoit pas permis aux Donatiſtes de ſe défendre; mais S. Auguſtin détruiſit aiſément ces calomnies.

Théodoſe le jeune renouvella les Loix d'Honorius contre les Donatiſtes, & affoiblit encore leur parti. Peu de tems après les Vandales s'emparerent de l'Afrique, & maltraiterent également les Catholiques & les Donatiſtes. Le fanatiſme des Donatiſtes s'affoiblit conſidérablement; il ſe ranima cependant ſous l'Empereur Maurice: mais ce Prince fit exécuter les Loix portées contre les Donatiſtes, & ils reſterent diſperſés dans différens coins de l'Afrique, & ne firent plus un parti.

Des Erreurs des Donatiſtes.

Le Schiſme naît preſque toujours de l'erreur, ou il la produit. Les Donatiſtes s'étoient ſéparés de l'Egliſe, parcequ'ils prétendoient que l'Ordination de Cécilien étoit nulle, attendu qu'il avoit été ordonné par Felix, Evêque d'Aptunge, qui étoit Traditeur; ils furent donc conduits naturellement à nier la validité des Sacremens donnés par les Hérétiques & par les Pécheurs.

De ce que les Sacremens donnés par les Pécheurs étoient nuls, il s'enſuivoit que l'Egliſe étoit compoſée de Juſtes; que par conſéquent Cécilien, Felix d'Ap-

(1) Collat. Carthag. an. 411. habita. Vid. nov. Collect. Conç. Baluſii, apud Aug. Breliculus Collationis cum Donatiſtis, adit. Benedict. t. 9, p. 545.

tunge

tinge qui l'avoit ordonné, le Pape Miltiade qui l'avoit absous, & plusieurs de ses confreres ayant été convaincus de crimes, devoient être déposés & chassés de l'Eglise ; que leurs crimes les avoient fait cesser d'être les membres de l'Eglise ; que tous ceux qui les avoient soutenus, & qui avoient communiqué avec eux, s'étoient rendus complices de leurs crimes en les approuvant, & qu'ainsi, non-seulement l'Eglise d'Afrique, mais aussi toutes les Eglises du monde qui s'étoient liées de Commnnion avec les Eglises du parti de Cecilien ayant été souillées, elles avoient cessé de faire partie de la véritable Eglise de J. C. laquelle avoit été réduite au petit nombre de ceux qui n'avoient point voulu avoir de part avec les prévaricateurs, & qui s'étoient conservés dans la pureté.

Ils croyoient donc que l'Eglise n'étoit composée que de Justes, & qu'ils étoient cette Eglise.

Toute la dispute des Catholiques & des Donatistes se réduisoit donc à trois questions. 1°. Si Felix étoit coupable des crimes qu'on lui imputoit. 2°. Si en supposant qu'il en fût coupable il avoit pû ordonner validement Cecilien. 3°. Si l'Eglise n'étoit composée que de Justes & de Saints, ou si elle étoit composée de bons & de méchans.

On a vu dans l'Histotre du Schisme des Donatistes, qu'ils n'avoient jamais prouvé contre Felix & contre Cecilien aucun des crimes dont ils les acousoient. Je fais voir dans l'article REBAPTISANS, que les Sacremens donnés par les Hérétiques & par les Pécheurs sont valides ; je vais examiner l'erreur des Donatistes sur l'Eglise.

Les Donatistes prétendoient que l'Eglise n'étoit composée que de Justes, & ils le prouvoient par les caractères que lui donnent les Prophetes, & par les Images sous lesquelles ils l'annoncent.

Isaïe nous la représente, disoient-ils, comme une Ville sainte, dans laquelle aucun impur ou incirconcis ne doit être admis ; elle doit contenir un Peuple Saint (1).

(1) Isaïe 52. 62, 35.

Le Cantique des Cantiques nous la peint sous l'emblême d'une femme sans défaut, & dans laquelle il n'y a rien à reprendre (1).

Le Nouveau-Testament étoit encore plus clair & plus précis, selon les Donatistes : S. Paul dit expressément que J. C. a aimé son Eglise, qu'il l'a sanctifiée, qu'elle est pure & sans tache [2].

Ils prétendoient que la vraie Eglise étoit composée d'un petit nombre de Justes, que la grande étendue n'étoit point essentielle à la vraie Eglise ; qu'elle avoit été renfermée dans Abraham, Isaac & Jacob ; qu'elle étoit désignée dans l'Ecriture sous l'emblême d'une porte étroite, par laquelle peu de monde entroit, &c. [3].

Ils justifioient leur Schisme par l'exemple d'Elie, d'Elisée, qui n'avoient point communiqué avec les Samaritains : ils s'appuyoient sur ce que Dieu dit par la bouche d'Aggée, qu'il déteste une Nation souillée par le péché, & que tout ce qu'elle offre est souillé [4].

Les Catholiques firent voir que les Donatistes étoient dans l'erreur sur la nature & sur l'étendue de l'Eglise.

On prouva aux Donatistes que l'Eglise étoit représentée dans l'Ecriture comme une Société, qui renfermoit les bons & les méchans ; que J. C. l'avoit lui-même représentée sous ces traits.

Tantôt c'est un filet jetté dans la mer, & qui renferme toutes sortes de poissons, tantôt c'est un champ où l'homme ennemi a semé de l'ivraie ; d'autres fois, c'est un aire qui renferme de la paille mêlée avec le bon grain [5].

L'ancienne Eglise renfermoit les Pécheurs dans son sein : Aaron & Moyse ne firent point de Schisme, & cependant l'Eglise d'Israël contenoit des sacriléges : Saül & David appartenoient à l'Eglise de Juda ; il y

(1) Cant. c. 5.

(2) Ad Ephes. 5. 2 Cor. c. 11.

(3) Aug. de Unitate Eccles. Collat. Carthag. t. 9, edit. Benedict. Collect. Balusii.

(4) Aggæi, c. 2, v. 14, 15.

(5) Matth. 13, 38.

avoit de mauvais Prêtres & de mauvais Juifs dans l'Eglise Judaïque & dans la même Société dont Jérémie, Isaïe, Daniel, Ezéchiel étoient membres [1].

S. Jean ne se sépara point de la Communion des Pécheurs, il les regarda comme étant dans l'Eglise malgré leurs péchés : c'est l'idée que S. Paul nous donne de l'Eglise ; & le Culte, les Prieres, les Cérémonies aussi anciennes que l'Eglise même, supposent qu'elle renferme des Pécheurs [2].

Tous les endroits dans lesquels l'Eglise nous est représentée comme une Société pure, dont les Pécheurs sont exclus, doivent s'entendre de l'Eglise triomphante, selon S. Augustin (3).

Sur la terre, elle est une Société Religieuse, composée d'hommes unis extérieurement par la Communion des mêmes Sacremens, par la soumission aux Pasteurs légitimes, & unis extérieurement par la Foi, l'Espérance, & la Charité.

On peut donc distinguer dans l'Eglise une partie extérieure & visible, qui est comme le corps de l'Eglise, & une partie intérieure invincible, qui est comme l'ame de l'Eglise.

Ainsi, si l'on ne considere qne la partie intérieure de l'Eglise, on peut dire que les Hérétiques & les pécheurs n'appartiennent point à l'Eglise : mais il n'est pas moins vrai qu'ils appartiennent au corps de l'Eglise ; & c'est ainsi qu'il falloit expliquer les différens endroits dans lesquels S. Augustin, & après lui plusieurs Théologiens, disent que les pécheurs ne sont point membres de l'Eglise.

Le Cardinal Bellarmin a donné la solution de toutes ces dificultés, par la comparaison de l'homme, qui est composé d'un corps & d'une ame, & dont un bras ne laisse pas d'être partie, quoiqu'il soit paralytique.

Les Catholiques ne prouvoient pas avec moins de force & d'évidence, qu'une société renfermée dans

---

(1) Aug. cont. Ep. Parmen. Hæbr. 9. v. 12. Ad Tim. p:il. 2, c. 7. De Unit. Eccl. c. 13. ms, c. 2.

(2) Ad Rom. 4, v. 33. (3) Aug. l. 2, Retract. c. 18.

une partie de l'Eglife de l'Afrique, ne pouvoit être la vraie Eglife.

Tous les Prophetes nous annoncent que l'Eglife de J. C. doit fe répandre par toute la terre (1).

J. C. s'applique lui-même toutes ces prophéties ; il dit qu'il falloit que le Chrift fouffrit, & qu'on prêchât en fon nom la pénitence & la rémiffion des péchés à toutes les nations, en commençant par Jérufalem (2).

Tous les Peres, avant les Donatiftes, avoient penfé que l'Eglife de J. C., la vraie Eglife, devoit être Catholique ; c'étoit par ce nom, que depuis Saint Polycarpe, on la diftinguoit des Sectes qui s'étoient élevées dans le Chriftianifme (3).

Enfin, c'étoit la doctrine de toute l'Eglife contre les Donatiftes (4).

Il n'eft donc jamais permis de fe féparer de l'Eglife Catholique, puifqu'elle eft la vraie Eglife : on peut toujours s'y fauver : on n'a, par conféquent, jamais de jufte fujet de rompre avec elle le lien de la Communion, & toutes les fociétés qui s'en féparent font Schifmatiques.

Avant les difputes que Luther, Zuingle & Calvin exciterent dans l'Occident, l'Eglife Romaine étoit inconteftablement l'Eglife Catholique, & tous ceux qui ont embraffé la Reforme, étoient dans fa Communion : ils n'ont donc pû s'en féparer fans être Schifmatiques ; car ils ne peuvent reprocher à l'Eglife Catholique de foutenir un feul dogme, qui n'ait été foutenu par de grands Saints ; par conféquent, on a pû dans tous les tems faire fon falut dans l'Eglife Romaine : il n'y avoit donc au tems de Luther, de Zuingle, de Calvin, aucune raifon légitime de fe féparer de l'Eglife Romaine, comme les Chefs de la prétendue Réforme l'ont fait.

---

[1] Genef. 21. Ifaïæ 49, 54. Malach. 1, Pf. 2, 20, 49, 55, 71.

[2] Luc. 25, v. 44, 47. Act. 1, v. 8.

[3] Eufeb. Hift. l. 4, c. 15. Cyril. Catech. 18, circà fin. Aug. cont. Ep. fundam. c. 7. Cypr. de Unit. Ecclef.

[4] Aug. cont. Crefcent.

L'Eglise Réformée, n'est donc pas la vraie Eglise, & ceux qui ont embrassé sa Communion, n'ont aucune raison pour rester séparés de l'Eglise Romaine.

Voila ce que le Clergé de France, à la fin du siecle passé, exhortoit les prétendus Réformés à examiner, & c'est ce que tous les Catholiques devroient encore aujourd'hui les engager à examiner sans passion ; je ne doute pas que cette méthode, proposée si sagement par le Clergé, ne réunît beaucoup de Protestans à l'Eglise Catholique.

Mais, il est bien difficile que cette méthode réussisse, s'ils haïssent les Catholiques, & s'ils sont irrités contre eux, s'ils croient qu'on veut les tyranniser, & non pas les éclairer.

La question du Schisme des Protestans a été épuisée par M. Nicole, dans l'excellent ouvrage intitulé *les Prétendus Réformés convaincus de Schisme.*

DOSITHÉE, étoit un Magicien de Samarie, qui prétendoit être le Messie : il est regardé comme le premier Hérésiarque.

Les Samaritains étoient attachés à la loi de Moyse, comme les Juifs ; comme eux ils attendoient le Messie.

L'ambtion humaine ne pouvoit aspirer à rien de plus grand que la gloire du Messie, & il n'étoit pas possible que dans les nations qui l'attendoient, il ne s'élevât des ambitieux qui en usurpassent le titre, & qui en imitassent les caractères.

Le Messie avoit été annoncé par les Prophetes, & devoit signaler sa puissance par les miracles les plus éclatans ; on dut donc s'occuper beaucoup de l'art d'opérer des prodiges, & c'est peut-être à ces vues jointes au progrés du Pythagoricisme, du Platonisme, & de la Philosophie Cabalistique, qu'il faut attribuer le goût de la Magie, si répandu chez les Juifs & chez les Samaritains, avant la naissance du Christianisme.

Quoi qu'il en soit au reste de cette conjecture, il est certain que Dosithée s'étoit fort appliqué à la Magie, & qu'il séduisoit l'imagination par des prestiges, par des enchantemens, & par des tours d'adresse.

Dosithée annonça qu'il étoit le Messie, & on le crut.

Comme les Prophetes annonçoient le Messie sous des caracteres qui ne pouvoient convenir qu'à J. C. Dosithée changea les prophéties, & se les appropria : ses disciples soutinrent qu'il étoit le Messie prédit par les Prophetes.

Dosithée avoit à sa suite trente Disciples, autant qu'il y avoit de jour au mois, & n'en vouloit pas davantage ; il avoit admis avec ses disciples une femme qu'il appelloit la lune : il observoit la circoncision, & jeunoit beaucoup. Pour persuader qu'il étoit monté au ciel, il se retira dans une caverne, loin des yeux du monde, & s'y laissa mourir de faim.

La Secte des Dosithéens estimoit beaucoup la virginité ; entêtée de sa chasteté, elle regardoit le reste du genre humain avec mépris ; un Dosithéen ne vouloit approcher de quiconque ne pensoit & ne vivoit pas comme lui. Ils avoient des pratiques singulieres auxquelles ils étoient fort attachés, telle étoit celle de demeurer vingt-quatre heures dans la même posture où ils étoient, lorsque le Sabbat commençoit.

Cette immobilité des Dosithéens étoit une conséquence de la défense de travailler pendant le Sabbat : avec de semblables pratiques, les Dosithéens se croyoient supérieurs aux hommes les plus éclairés, aux citoyens les plus vertueux, aux ames les plus bienfaisantes ; en restant pendant vingt-quatre heures plantés debout, & la main droite, ou la main gauche étendue, ils croyoient plaire à Dieu, bien autrement qu'un homme qui s'étoit donné beaucoup de mouvement pour consoler les affligés, ou pour soulager les malheureux.

Cette Secte subsista en Egypte, jusqu'au sixieme siecle [1].

---

[1] Euseb. Hist. Eccles. l. 5, c. 22. Origen. Tract. 27, in Matth. l. 1, cont. Celsum, c. 44, l. 6, p. 282, edit. Spencer. Periarche, l. 4, c. 2. Philocal c. 1, p. 36. Origen. Huct. t. 2, p. 219. Photius Bibliot. cod. 230, p. 466, edit. gr. p. 321, edit. lat. Epiph. Hær. 13. Hyeron adversus Lucif. c. 8. Tert. de Præscript. c. 45. Philastr. de Hæres. c. 4.

Un des disciples de Dosithée étant mort, il prit à sa place Simon, qui surpassa bientôt son maître, & devint Chef de Secte ; ce fut Simon le Magicien.

DUALISTES, c'est un nom que l'on a donné à ceux qui soutiennent qu'il y a dans le monde deux principes éternels & nécessaires, dont l'un produit tout le bien, & l'autre tout le mal. Voyez l'article MARCION, MANES.

DULCIN, Laïc né à Novarre en Lombardie, fut disciple de Segarel, & après la mort de son maître, devint Chef de sa Secte, qui prit le nom d'Apostolique. Voyez l'art. SEGAREL.

E

EBIONITES, ce mot en hébreu signifie pauvre, & fut donné à une Secte d'Hérétiques qui avoient adopté les sentimens des Nazaréens, à la doctrine desquels ils avoient ajouté quelques pratiques & quelques erreurs qui leur étoient particulieres. Les Nazaréens, par exemple, recevoient toute l'Ecriture qui étoit renfermée dans le canon des Juifs : les Ebionites au contraire, rejettoient tous les Prophetes, ils avoient en horreur les noms de David, de Salomon, de Jérémie, d'Ezéchiel ; ils ne recevoient pour Ecriture Sainte, que le Pentateuque.

Origene distingue deux sortes d'Ebionites : les uns croyoient que J. C. étoit né d'une Vierge, comme le croyoient les Nazaréens, & les autres pensoient qu'il étoit né à la maniere de tous les autres hommes.

Quelques Ebionites étoient sobres & chastes : d'autres ne recevoient personne dans leur Secte, qu'il ne fût marié, même avant l'usage de puberté ; ils permettoient de plus la polygamie : ils ne mangeoient d'aucun animal, ni de ce qui en venoit, comme lait, œuf, &c.

Ils se servoient, aussi-bien que les Nazaréens, de l'Evangile selon S. Matthieu, mais ils l'avoient corrompu en beaucoup d'endroits : ils en avoient ôté la

généalogie de J. C., que les Nazaréens avoient conſervée.

Outre l'Evangile hébreu ſelon S. Matthieu, les Ebionites avoient adopté pluſieurs autres livres, ſous les noms de Jacques, de Jean, & des autres Apôtres, ils ſe ſervoient auſſi des voyages de S. Pierre.

Quelques auteurs ont prétendu que les Ebionites étoient une branche de Nazaréens, d'autres ont cru qu'ils formoient une Secte abſolument différente : cette queſtion, peu importante, & peut-être aſſez difficile à décider, a été examinée par le P. le Quien dans ſes diſſertations ſur S. Jean Damaſcene. Origene, S. Jean Damaſcene, Euſebe, S. Irenée, ont traité de l'héréſie des Ebionites (1).

Les Ebionites & les Nazaréens, qui ſe diviſoient ainſi en différentes Sectes, qui ſe contrediſoient dans leur croyance & dans leur morale, ſe réuniſſoient pourtant ſur un point; ils reconnoiſſoient que Jeſus étoit le Meſſie : il eſt donc certain qu'il réuniſſoit les caracteres ſous leſquels il étoit annoncé.

ELCÉSAITES, ils ſe nommoient auſſi OSSONIENS & SAMPSÉENS.

C'étoit une Secte de Fanatiques, qui, à quelques idées de Chriſtianiſme, avoient joint les erreurs des Ebionites, les principes de l'Aſtrologie judiciaire, les pratiques de la Magie, l'invocation des démons, l'art des enchantemens, & l'obſervation des cérémonies Judaïques.

Il ne faut chercher chez ces Hérétiques, rien de ſuivi, rien de lié; ils n'adoroient qu'un ſeul Dieu, ils s'imaginoient l'honorer beaucoup en ſe baignant pluſieurs fois par jour : ils reconnoiſſoient un Chriſt, un Meſſie, qu'ils appelloient le grand Roi. On ne ſait s'ils croyoient que Jeſus fût le Meſſie, ou s'ils croyoient que ce fût un autre, qui ne fût pas encore venu : ils

---

(1) Origen. cont. Celſ. Epip. p. 477, an. 72. Hær. 20. Iræn. l. 1, c. 20. Euſeb Hiſt. Eccleſ. l. 3, c. 27. Parmi les Modernes on peut conſulter le Clerc, Hiſt. Eccl. Ittigius, Diſſert. de Hæreſ. ſæc. 1, c. 6. Le P. le Quien, Diſſert. ſur S. Jean Damaſc.

lui donnoient une forme humaine, mais invisible, qui avoit environ trente-huit lieues de haut : ses membres étoient proportionnés à sa taille : ils croyoient que le Saint-Esprit étoit une femme, peut-être parceque le mot qui en hébreu, exprime le Saint-Esprit, est du genre féminin : peut-être aussi parceque le S Esprit ayant descendu sur Jesus-Christ à son baptême sous la forme d'une Colombe, & ayant dit de J. C. qu'il étoit son fils bien aimé, ils avoient conclu que le Saint Esprit étoit une femme, afin de ne pas donner deux peres à J. C. (1).

Sous l'Empire de Trajan, un Juif nommé Elxaï, se joignit à eux, & composa un livre qui contenoit, disoit-il, des prophéties, & une sagesse toute divine : les Elcésaïtes disoient qu'il étoit descendu du ciel.

Elxaï étoit considéré par ses Sectateurs comme une puissance révélée & annoncée par les Prophetes, parceque son nom signifie, selon l'hébreu, qu'il est révélé ; ils révéroient même ceux de sa race jusqu'à l'adoration, & se faisoient un devoir de mourir pour eux.

Il y avoit encore sous Valens deux sœurs de la famille d'Elxaï, ou de la race bénite, comme ils l'appelloient ; elles se nommoient *Marthe* & *Martene*, & elles étoient considérées comme des Déesses par les Elcésaïtes ; lorsqu'elles sortoient en public, les Elcésaïtes les accompagnoient en foule, ramassoient la poudre de leurs pieds & la salive qu'elles crachoient : on gardoit ces choses, & on les mettoit dans des boites qu'on portoit sur soi, & qu'on regardoit comme des préservatifs souverains (2).

Ils avoient quelques prieres hébraïques, qu'ils vouloient qu'on récitât sans les entendre. M. Basnage a bien prouvé que les Elcésaïtes ne venoient pas des Esseniens (3).

ENCRATITES. Voyez TATIEN.

EON DE L'ETOILE, étoit un Gentilhomme Breton, qui vivoit au douzieme siecle.

---

(1) Grab. Spicileg. PP.
(2) Epiph. Hær. 19.
(3) Basnage, Annales Ecclesf. t. 1.

On prononçoit alors fort mal le latin, & au lieu de prononcer *eum*, comme nous le prononçons aujourd'hui, on prononçoit *eon* : ainsi dans le symbole, au lieu de chanter *per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos ;* on chantoit, *per eon qui venturus est judicare vivos & mortuos.*

Sur cette prononciation, Eon de l'Etoile s'imagine que c'étoit de lui qu'il étoit dit dans le symbole, qu'il viendroit juger les vivans & les morts : cette vision lui plaît, son imagination s'échauffe, il se persuade qu'il est le juge des vivans & des morts, & par conséquent le fils de Dieu ; il le publie, le peuple le croit, s'assemble & le suit en foule dans les différentes Provinces de la France, dont il pille les maisons, & sur-tout les Monasteres.

Il donna des rangs à ses disciples ; les uns étoient des Anges, les autres étoient des Apôtres ; celui-ci s'appelloit *le jugement*, celui-là *la sagesse*, un autre *la domination* ou *la science.*

Plusieurs Seigneurs envoyerent du monde pour arrêter Eon de l'Etoile : mais il les traitoit bien, leur donnoit de l'argent, & personne ne vouloit l'arrêter : on publia qu'il enchantoit le monde, que c'étoit un Magicien, qu'on ne pouvoit se saisir de sa personne : cette imposture fut crue généralement ; cependant l'Archevêque de Rheims le fit arrêter, & l'on crut alors que les démons l'avoient abandonné. L'Archevêque de Rheims le fit paroître devant le Concile assemblé à Rheims par Eugene III, contre les erreurs de Gilbert de la Porée. On interrogea dans le Concile Eon de l'Etoile, & l'on vit qu'il n'étoit qu'un insensé ; on le condamna à une prison perpétuelle, mais on fit brûler *le jugement*, *la science*, & quelques autres de ses disciples, qui ne voulurent pas reconnoître la fausseté des prétentions d'Eon de l'Etoile (1).

Dans ce même siecle, où une partie du peuple étoit séduite par Eon de l'Etoile, Pierre de Bruys, Tanche-

(1) D'Argentré, Collect. Jud. Natal. Alex. in sæc. 12. Dup. Biblior. douzieme siecle.

ſin, Henri, & une foule d'autres Fanatiques enſeignoient différentes erreurs, & ſoulevoient les peuples contre le Clergé : d'un autre côté, les Théologiens ſe diviſoient dans les Ecoles, élevoient ſur la Théologie, les queſtions les plus ſubtiles, & formoient des partis oppoſés & ennemis ; mais le peuple ne participoit point à leurs haines, parcequ'il étoit trop ignorant pour prendre part à leurs querelles.

Le peuple trop ignorant pour prendre part aux querelles théologiques, étoit très-ignorant d'ailleurs ſur la Religion : car la lumiere ou l'ignorance du peuple ſont toujours proportionnées à l'ignorance ou aux lumieres du Clergé : ce peuple ignorant, étoit échauffé & ſéduit par le premier impoſteur qui vouloit ſe donner la peine de le tromper, & jamais on ne manque de ces impoſteurs dans les ſiecles d'ignorance.

EPIPHANE, fils de Carpocrate, fut inſtruit dans la Philoſophie Platonicienne, & crut y trouver des principes propres à expliquer l'origine du mal, & à juſtifier la morale de ſon pere.

Il ſuppoſoit un principe éternel, infini, incompréhenſible, & allioit avec ce principe fondamental, le ſyſtême de Valentin.

Pour rendre raiſon de l'origine du mal, il s'éleva juſqu'aux idées primitives du bien & du mal, du juſte & de l'injuſte ; il jugea que la bonté dans l'Etre ſuprême, n'étoit point différente de la juſtice. L'Univers, enviſagé ſous ce point de vue, n'offroit plus à Epiphane rien qui fût contraire à la bonté de Dieu.

Le ſoleil ſe leve également pour tous les animaux, la terre offre également à tous ſes productions & ſes bienfaits, tous peuvent ſatisfaire leurs beſoins, & par conſéquent la nature offre à tous une égale matiere de bonheur : tout ce qui reſpire eſt ſur la terre comme une grande famille, aux beſoins de laquelle l'Auteur de la nature pourvoit abondamment ; ce ſont l'ignorance & la paſſion, qui en rompant cette égalité & cette communauté, ont introduit le mal dans le monde : les idées de propriété excluſive n'entrent point dans le plan de l'Intelligence ſuprême, elles ſont l'ouvrage des hommes.

Les hommes en formant des loix étoient donc sortis de l'ordre, & pour y rentrer, il falloit abolir ces loix, & rétablir l'état d'égalité, dans lequel le monde avoit été formé.

De-là Epiphane concluoit, que la communauté des femmes étoit le rétabliſſement de l'ordre, comme la communauté des fruits de la terre : les deſirs que nous recevions de la nature étoient nos droits, ſelon Epiphane, & des titres contre leſquels rien ne pouvoit preſcrire.. Il juſtifioit tous ces principes par les paſſages de S. Paul, qui diſent, qu'avant la loi on ne connoiſſoit point de péché, & qu'il n'y auroit point de péché, s'il n'y avoit point de loi.

Avec ces principes, Epiphane juſtifioit toute la morale des Carpocratiens, & combattoit toute celle de l'Evangile.

Epiphane mourut à l'âge de dix-ſept ans : il fut révéré comme un Dieu, on lui conſacra un temple à Samé Ville de Céphalonie, il eut des autels, & l'on érigea une Academie en ſon nom. Tous les premiers jours du mois, les Céphaloniens s'aſſembloient dans ſon Temple, pour célébrer la fête de ſon apothéoſe ; ils lui offrirent des ſacrifices, ils faiſoient des feſtins, & chantoient des hymnes en ſon honneur (1).

EPISCOPAUX, voyez PRESBYTERIENS.

ESQUINISTES, Secte de Montaniſtes qui confondoient les perſonnes de la Trinité : Voyez l'art. MONTAN. Ce ſentiment a été rendu célébre par Sabellius : voyez ſon article.

EUCHITES ou EUTYCHITES, diſciples de Simon, qui croyoient que les ames étoit unies aux corps, pour s'y livrer à toutes ſortes de voluptés : ce ſentiment étoit le même que celui des Antitactes & des Caïnites : voyez ces articles (2).

EUNOME, étoit originaire de Cappadoce, il avoit beaucoup d'eſprit naturel ; des Prêtres Ariens auxquels

---

(1) Theod. Hæret. Fab. l. 1.3, p. 428. Grab. Spicileg. PP. 1, c. 5. Epiph. Hær. 32. Iræn. (2) Theodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 11, Clem. Alex. Strom. l. 5, c. 9.

il s'attacha, l'inſtruiſirent ; il adopta leurs ſentimens, & fut fait Evêque de Cygique : il devint Arien zélé ; & pour défendre l'Arianiſme, retomba dans le Sabellianiſme, dont Arius avoit cru qu'on ne pouvoit ſe garantir, qu'en niant la divinité du Verbe (1).

Arius, pour ne pas tomber dans l'héréſie de Sabellius qui confondoit les perſonnes de la Trinité, fit du Pere & du Fils deux perſonnes différentes, & ſoutint que le Fils étoit une créature.

La divinité de J. C. étoit donc devenue comme le pivot de toutes les diſputes des Catholiques & des Ariens.

Les Catholiques admettoient dans la ſubſtance divine, un Pere qui n'étoit point engendré, & un Fils qui l'étoit, & qui cependant étoit conſubſtantiel & coéternel à ſon Pere.

La divinité de J. C. étoit évidemment enſeignée dans l'Ecriture, & les Ariens ne pouvoient éluder la force des paſſages que les Catholiques leur oppoſoient.

Eunome crut qu'il falloit examiner ce dogme en lui-même, & voir ſi effectivement on pouvoit admettre dans la ſubſtance divine deux principes, dont l'un étoit engendré, & l'autre ne l'étoit pas.

Pour décider cette queſtion, il partit d'un point reconnu par les Catholiques & par les Ariens, ſavoir, la ſimplicité de Dieu.

Il crut qu'on ne pouvoit ſuppoſer dans une choſe ſimple deux principes, dont l'un étoit engendré & l'autre engendrant : une choſe ſimple pouvoit, ſelon Eunome, avoir différens rapports, mais elle ne pouvoit contenir des principes différens.

De ce principe, Arius pour éviter le Sabellianiſme qui confondoit les perſonnes de la Trinité, avoit conclu que le Pere & le Fils étoient deux ſubſtances diſtinguées ; comme d'ailleurs on ne pouvoit admettre pluſieurs Dieux, il avoit jugé que le Verbe ou le Fils n'étoit pas un Dieu, mais une créature.

(1) Socrat. l. 4, c. 12. Epiph. Hæreſ. 70.

De ce même principe, Eunome conclud, non-seulement, qu'on ne pouvoit supposer dans l'essence divine un Pere & un Fils, mais qu'on ne pouvoit y admettre plusieurs attributs, & que la sagesse, la vérité, la justice, n'étoient que l'essence divine, considérée sous différents rapports, & n'étoient que des noms différens donnés à la même chose, selon les rapports qu'elle avoit avec les objets extérieurs (1).

Voilà l'erreur qu'Eunome ajouta à l'Arianisme, elle portoit sur un faux principe : en voici la preuve.

Une substance simple ne peut contenir plusieurs principes qui soient des substances, ou des parties de substances ; c'est tomber dans une contradiction manifeste, que de l'avancer : mais on ne voit pas qu'une substance simple ne puisse pas renfermer plusieurs choses qui ne soient, ni des substances, ni des parties de substances.

La substance divine étant infinie, quel homme oseroit dire qu'elle ne renferme pas en effet des principes différens qui ne soient, ni des substances, ni des parties de substances : pour oser le dire, ne faudroit-il pas voir clairement l'essence de la divinité, la comprendre parfaitement, & connoître Dieu aussi parfaitement qu'il se connoît lui-même.

Voilà pourquoi les Peres qui réfuterent Eunome, tels que S. Basile, S. Chrisostome, lui opposerent l'incompréhensibilité de la divinité (2).

Car, je penserois volontiers comme Vasquez, qu'Eunome ne croyoit pas connoître la substance divine, autant que Dieu la connoît lui-même, quoiqu'il soutînt qu'il connoissoit toute l'essence divine (3).

C'est ainsi que le plus mince Géometre pourroit soutenir, qu'il voit aussi-bien que le plus habile Géometre le cercle qu'il trace, & que comme lui, il le voit tout entier, sans croire pour cela connoître aussi-bien que Clairaut, toutes les propriétés du cercle.

---

(1) Greg. Nyss. Orat. 12.

(2) Basil. Ep. 166. Chrysost. de incompréhen. Dei natura.

(3) Vasquez, in prima part. Disput. 37, c. 3.

Eunome, reconnoiſſoit comme les Catholiques; un Pere, un Fils, & un Saint Eſprit; mais il regardoit le Fils & le Saint Eſprit, comme des créatures, & croyoit que le Saint Eſprit étoit une production du Fils: il exprimoit cette croyance dans ſon baptême, qu'il donnoit au nom du Pere, qui n'étoit point engendré, du Fils qui étoit engendré, & du Saint Eſprit qui étoit produit par le Fils.

Il ſupprima les trois immerſions; c'étoit une ſuite de ſon ſentiment ſur les trois perſonnes de la Trinité: il ne faiſoit plonger dans l'eau que la tête & la poitrine de ceux qu'il baptiſoit, regardant comme infâmes, & comme indignes du Baptême, les parties inférieures.

L'erreur d'Eunome étoit une ſpéculation, peu propre à intereſſer le grand nombre: il ſentit que pour ſe concilier des Sectateurs, il falloit joindre à ſon opinion quelque principe de morale commode: il enſeigna, que ceux qui conſerveroient fidelement ſa doctrine, ne pourroient perdre la grace, quelque péché qu'ils commiſſent [1].

Cette adreſſe employée ſouvent par les Chefs de Secte, ne réuſſit pas toujours: la Secte d'Eunome fut abſolument éteinte ſous Théodoſe [2].

EUNOMIENS, diſciples d'Eunome; on les appelloit auſſi Anoméens, du mot *Anomion*, qui ſignifie diſſemblable, parcequ'ils diſoient que le Fils & le S. Eſprit différoient en tout du Pere: on les appelloit auſſi Troglodytes. Voyez ce mot.

EUNOMIOEUPSICHIENS, branche des Eunomiens, qui ſe ſéparerent pour la queſtion de la connoiſſance ou de la ſcience de Jeſus-Chriſt: ils conſerverent pourtant les principales erreurs d'Eunome.

Ils avoient pour Chef, ſelon Nicephore, un nommé Eupſyche [3].

Ces Eunomioeupſychiens, ſont les mêmes que ceux

---

(1) Theod. Hæret. Fab. l. 4, c. 3. Aug. de Hær. Epiph. Hær. 76. Baron, ad an. 356.

(2) Codex Theod. l. 8.

[3] Nicephore, l. 12, c. 30.

que Sozomene nomme Eutychiens, & auxquels il donne pour Chef un nommé Eutyche ; il est pourtant certain que Nicephore & Sozomene parlent de la même Secte, puisque Nicephore a copié Sozomene ; mais il y a de l'erreur sur le nom du Chef de la Secte (1).

M. de Valois dans ses notes sur Sozomene, & Fronton-du-Duc dans ses notes sur Nicephore, l'ont remarqué sans dire celui qui s'est trompé.

EUNUQUES ou VALESIENS, Hérétiques qui se mutiloient, & ne permettoient à leurs disciples de manger rien qui eut vie, jusqu'à ce qu'ils fussent dans le même état.

Origene, pour faire taire la calomnie qui répandoit des bruits fâcheux, sur ce qu'il recevoit de jeunes filles à son école, se mutila lui-même, & arrêta par ce moyen tous les discours injurieux à sa vertu.

Cette délicatesse d'Origene sur sa réputation, fut prise par les uns pour un acte de vertu extraordinaire, & par les autres pour un accès d'un zele irrégulier, & bisarre.

La sainteté de sa vie, & l'éminence de son mérite, firent qu'on se partagea sur cette action.

Démetrius, Patriarche d'Alexandrie, admira l'action d'Origene, & le Patriarche de Jerusalem le consacra Prêtre,

D'autres blâmerent cette action comme une barbarie, & desapprouverent que l'on eût élevé au Sacerdoce un sujet que sa mutilation en rendoit incapable.

Valésius, né avec une forte disposition à l'amour, & placé sous le climat brûlant de l'Arabie, ne connoissoit point de plus grand ennemi de son salut, que son tempéramment, ni de moyen plus sage pour conserver sa vertu, & assurer son salut, que celui qu'Origene avoit employé pour faire taire la calomnie.

Valésius se fit donc Eunuque, & prétendit que cet acte de prudence & de vertu ne devoit point exclure des dignités Ecclésiastiques : ont eut d'abord de l'indul-

(1) Sozom. l. 7, c. 17.

gence

gence pour cet égarement ; mais comme il faisoit du progrès, on chassa de l'Eglise Valésius & ses disciples, qui se retirerent dans un canton de l'Arabie.

Valésius n'avoit pour disciples que des hommes d'un tempérament impétueux, & d'une imagination vive, qui, sans cesse aux prises avec l'esprit tentateur, jugerent que leur pratique étoit le seul moyen d'échapper au crime, & de faire son salut.

Les hommes qui sont animés d'une passion violente, ou transportés par les accès du tempérament, ne supposent point dans les hommes d'autres principes, ou d'autres sentimens que celui qui les fait agir. Les Valésiens jugerent donc que tous les hommes, qui ne se faisoient point Eunuques, étoient dans la voie de perdition, & livrés au crime.

Comme l'Evangile ordonne à tous les Chrétiens de travailler au salut de leur prochain, les Valésiens crurent qu'il n'y avoit pas de moyen plus sûr de remplir cette obligation, que de mettre leur prochain, autant qu'ils le pourroient, dans l'état où ils étoient eux-mêmes : ils faisoient donc tous leurs efforts pour persuader aux autres hommes la nécessité de se faire Eunuques ; & lorsqu'ils ne pouvoient les persuader, ils les regardoient comme des enfans, ou comme des malades en délire, dont il y auroit de la barbarie à ménager la répugnance pour un remede infaillible, quoique désagréable.

Les Valésiens regarderent donc comme un devoir indispensable de la charité Chrétienne, de mutiler tous les hommes, dont ils pourroient s'emparer ; & ils ne manquoient point à faire cette opération à tous ceux qui passoient sur leur territoire, qui devint la terreur des voyageurs, qui ne craignoient rien tant, que de s'égarer chez les Valésiens.

C'est apparemment pour cela que, selon S. Epiphane, on parloit beaucoup de ces Hérétiques, mais qu'on les connoissoit peu [1].

---

[1] Epiph. Hær. 56. Aug. Hær. 37. Fleury, Hist. Ecclés. l. 11. Baron. ad an. 249.

Ce fut à l'occaſion de ces Hérétiques, que le Concile de Nicée fit le neuvieme Canon, qui défend de recevoir dans le Clergé, ceux qui ſe mutilent eux-mêmes (1).

Que l'eſprit humain eſt étrange ! Le Concile qui faiſoit ce Canon contre les Valéſiens, en fit auſſi un contre les Eccléſiaſtiques qui faiſoient des Contrats d'adoption, par leſquels un Prêtre prenoit chez lui une veuve ou une fille, ſous le nom de ſœur, ou de niece ſpirituelle. L'inſtitution de ces familles ſpirituelles, étoit fondée ſur l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui ſe retiroit chez Marthe & Magdelaine, & ſur celui de S. Paul, qui menoit avec lui une femme ſœur.

Cette derniere coutume s'étoit établie dans les premiers ſiecles d'Egliſe; il n'étoit pas rare de voir de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe vivre enſemble, & pour triompher plus glorieuſement de la chair, ſe jetter au plus fort du péril, tandis que les Valéſiens ne croyoient pouvoir ſe ſauver, qu'en ceſſant d'être capables de tentations.

Nous, qui trouverons avec raiſon ces deux Sectes inſenſées, que penſerons-nous de la tolérance que notre ſiecle accorde à une eſpece de Valéſiens infiniment plus barbares, & plus juſtement mépriſables, qui dans la multiplication, n'ont en vue que la prefection de la voix des victimes de leur avarice ?

EUPHRATE, de la Ville de Pera en Cilicie, admettoit trois Dieux, trois Verbes, trois SS. Eſprits.

Parmi les Philoſophes qui avoient recherché la nature du monde, quelques-uns l'avoient regardé comme un grand tout, dont les parties étoient liées, & ne ſuppoſoient dans la nature qu'un ſeul monde, comme Ocellus de Lucanie l'avoit enſeigné, & non pas pluſieurs, comme Leucippe, Epicure, & d'autres Philoſophes le ſoutenoient.

Euphrate adopta le fond de ce ſyſtême, & n'admit point cette ſuite de mondes différens, à laquelle la plû-

---

(1) Conc. Nicæn. Collect. Conc. Hiſt. du Conc. de Nicée, in 8, un vol.

part des Chefs de Secte, avoient recours pour concilier la Philosophie avec la Religion, ou pour expliquer ses dogmes : il supposoit un seul monde, & distinguoit dans ce monde trois parties, qui renfermoient trois ordres d'Etres absolument différens.

La premiere partie du monde renfermoit l'Etre nécessaire & increé, qu'il concevoit comme une grande source qui faisoit sortir de son sein trois Peres, trois Fils, trois Saints Esprits.

Euphrate croyoit apparemment, que l'Etre nécessaire étant déterminé par sa nature, à produire trois Etres différens, le nombre trois étoit en quelque sorte, le terme de toutes les productions de l'Etre nécessaire, & qu'il falloit admettre en Dieu trois Peres, trois Fils, trois Saints Esprits.

Comme Jesus-Christ, qui étoit Fils de Dieu, étoit homme, Euphrate croyoit que les trois Fils étoient trois hommes.

La seconde partie du monde renfermoit un nombre infini de puissances différentes.

Enfin, la troisieme partie de l'univers renfermoit ce que les hommes appellent communément le monde.

Toutes ces parties de l'univers étoient absolument séparées, & devoient être sans commerce ; mais les puissances de la troisieme partie, avoient attiré dans leurs sphere les essences de la seconde partie du monde, & les avoient enchainées.

Vers le tems d'Herode, le Fils de Dieu étoit descendu du séjour de la Trinité, pour délivrer les puissances qui étoient tombées dans les piéges des puissances de la troisieme partie du monde. Le Fils de Dieu qui étoit descendu du ciel sur la terre, étoit un homme qui avoit trois natures, trois corps, & trois puissances.

Euphrate croyoit apparemment que le Fils de Dieu devoit avoir ces trois essences, ou ces trois natures, pour remplir la fonction de libérateur des puissances qui étoient tombées de la seconde partie du monde dans la troisieme : il croyoit peut-être encore par ce moyen expliquer pourquoi Jesus-Christ le Fils avoit été choisi pour être le libérateur des puissances tom-

bées, plutôt que les autres perſonnes de la Trinité.

Après que les puiſſances de la ſeconde partie du monde ſeront remontées à leur patrie, ce que nous appellons notre monde, doit périr ſelon Euphrate [1].

Le P. Hardouin croit que c'eſt contre les diſciples d'Euphrate, qu'on a fait le quarante-huitieme des Canons attribués aux Apôtres, & que le ſymbole attribué à Saint Athanaſe a eu en vue ces Hérétiques, dans le verſet où il eſt dit, qu'il y a un ſeul Pere, non trois Peres, un ſeul Fils, & non trois Fils [2].

Il me ſemble qu'Euphrate & Adamas avoient adopté le ſyſtême philoſophique d'Ocellus, & qu'ils avoient tâché de le concilier avec le dogme de la Trinité, avec celui de la Divinité de Jeſus-Chriſt, & avec ſa qualité de Médiateur; c'étoit pour cela qu'ils avoient joint aux principes généraux d'Ocellus, quelques idées Pythagoriciennes ſur la vertu des nombres [3].

Combien ne falloit-il pas que ces dogmes fuſſent certains parmi les Chrétiens, pour qu'on ait entrepris de les concilier avec le ſyſtême d'Ocellus, avec lequel ils n'ont aucune analogie, & auquel ils ſont oppoſés ? Que répondront à cette conſéquence, ceux qui prétendent que les dogmes de la Religion Chrétienne, ſont l'ouvrage des Platoniciens ?

Euphrate eut des diſciples qui formerent la Secte des Péréens, ou Pératiques, du nom de la Ville dans laquelle Euphrate enſeignoit Péra.

EUPHRONOMIENS, Hérétiques du quatrieme ſiecle, qui uniſſoient les erreurs d'Eunome avec celles de Théophrone. Socrate dit que les différences dEunome & de Théophrone ſont ſi légeres, qu'elles ne méritent pas d'être rapportées (4).

EUSTATHE, Baronius croit que c'eſt le nom d'un Moine que S. Epiphane appelle Eutacte. Euſtathe vivoit dans le quatrieme ſiecle (5).

---

(1) Theodoret, Hæret. Fab. l. 1. c. 18. Philaſtr.

[2] Hardouin, de triplici Baptiſmo.

[3] Voyez ſur la vertu attachée aux nombres, l'art. CARPOCRATE, BASILIDE, MANES.

(4) Socrat. l. 5, c. 24.

[5] Baron. ad an. 319.

Ce Moine étoit si follement entêté de son état, qu'il condamnoit tous les autres états de la vie : il joignit à cette prétention d'autres erreurs, qui furent déférées au Concile de Gangres : 1°. il condamnoit le mariage, & séparoit les femmes de leurs maris, soutenant que les personnes mariées ne pouvoient se sauver. 2°. Il défendoit à ses Sectateurs de prier dans les maisons. 3°. Il les obligeoit à quitter leurs biens, comme incompatibles avec l'espérance du Paradis. 4°. Il les retiroit des assemblées des autres Fideles pour en tenir de secrettes avec eux, & leur faisoit porter un habillement particulier : 5°. il vouloit qu'on jeûnât les Dimanches, & disoit que les jeûnes ordinaires de l'Eglise étoient inutiles, après qu'on avoit atteint un certain dégré de pureté qu'il imaginoit. 6°. Il avoit en horreur les Chapelles bâties en l'honneur des Martyrs, & les assemblées qui s'y faisoient.

Plusieurs femmes séduites par ses discours quitterent leurs maris, & beaucoup d'esclaves s'enfuirent de la maison de leurs maîtres : on déféra la doctrine d'Eustathe au Concile de Gangres, & elle y fut condamnée l'an 342 (1),

Rien n'est plus contraire à l'esprit de la Religion, ni plus propre à détruire dans les simples Fideles la soumission à leurs pasteurs légitimes, que des assemblées telles que celles d'Eustathe ; & des hommes tels que ce Moine ne méritent pas moins l'attention du Magistrat, que celle des premiers Pasteurs de l'Eglise.

EUSTATHIENS, c'est le nom que l'on donna aux Sectateurs du Moine Eustathe, dont on a parlé dans l'art. précédent.

EUTYCHES, étoit Abbé d'un Monastere auprès de Constantinople : il enseigna que la nature divine & la nature humaine s'étoient confondues, & qu'après l'incarnation, elles ne formoient plus qu'une seule nature, comme une goute d'eau qui tombe dans la mer, se confond avec l'eau de la mer.

Le Concile d'Ephese, & les efforts de Jean d'An-

---

(1) Epiph. Hær. 40. Socrat. l. 2, c. 23. Sozom. l. 3, c. 3. Basil. Ep. 74 & 82. Nicephore, l. 9, c. 16.

tioche, après sa réconciliation avec Saint Cyrille pour faire recevoir ce Concile, n'avoient point éteint le Nestorianisme : les dépositions, les exils, avoient produit dans l'Orient une infinité de Nestoriens cachés qui cédoient à la tempête, & qui conservoient un désir ardent de se venger de Saint Cyrille & de ses partisans: d'un autre côté les défenseurs du Concile d'Ephese, haïssoient beaucoup les Nestoriens, & ceux qui conservoient quelque reste d'indulgence pour ce parti.

Il y avoit donc en effet deux partis subsistans après le Concile d'Ephese, dont l'un opprimé, cherchoit à éviter le parjure, & à se garantir des violences des Orthodoxes par des formules de foi captieuses, équivoques, & différentes de celles de Saint Cyrille : l'autre victorieux, qui suivoit les Nestoriens, & leurs fauteurs dans tous leurs détours, & s'efforçoit de leur enlever tous leurs subterfuges.

Le zele ardent, & la défiance sans lumiere dûrent donc pour s'assurer de la sincérité de ceux auxquels ils faisoient recevoir le Concile d'Ephese, imaginer différentes manieres de les examiner, & employer dans leurs discours les expressions les plus opposées à la distinction que Nestorius supposoit entre la nature divine & la nature humaine : ils devoient naturellement employer des expressions qui désignassent, non-seulement l'union, mais encore la confusion des deux natures.

D'ailleurs, l'union de la nature divine & de la nature humaine, qui forme une seule personne en J. C. est un mystere, & pour peu qu'on aille au delà du dogme qui nous apprend que la nature divine & la nature humaine sont tellement unies, qu'elles ne forment qu'une personne ; il est aisé de prendre l'unité de nature pour l'unité de personne, & de confondre ces deux natures en une seule, afin de ne pas manquer à les unir, & à ne reconnoître en Jesus-Christ qu'une personne, & non pas deux, comme Nestorius.

D'un autre côté, les Nestoriens & leurs protecteurs souffroient impatiemment le triomphe de Saint Cyrille & de son parti ; ils l'accusoient de renouveller l'Apollinarisme, & de ne reconnoître dans Jesus-Christ,

qu'une ſeule nature, & ne pouvoient manquer de peſer toutes les expreſſions de leurs ennemis, de les juger à la rigueur, de ſe déchainer contre eux, & de publier qu'ils enſeignoient l'erreur d'Apollinaire, pour peu que leur sexpreſſions manquâſſent de la plus grande exactitude, lorſqu'ils parloient de l'union des deux natures en J. C.

Ainſi, après la condamnation du Neſtorianiſme, tout étoit préparé pour l'héréſie oppoſée, & pour former dans l'Egliſe une Secte opiniâtre, fanatique, dangereuſe : il ne falloit pour la faire éclater, qu'un homme qui eût beaucoup de zele contre le Neſtorianiſme, peu de lumieres, de l'auſtérité dans les mœurs, de l'opiniatreté dans le caractere, & quelque célébrité.

Cet homme fut Eutyches, il avoit, comme tous les Moines, pris parti contre Neſtorius, comme il étoit en grande réputation de ſainteté, & qu'il avoit beaucoup de crédit à la Cour, Saint Cyrille l'avoit flatté & l'avoit engagé à ſervir la vérité de tout ſon crédit auprès de l'Impératrice (1).

Eutyches, par cela même, avoit conçu beaucoup de haine contre les Neſtoriens, il paroit même qu'il fut le premier auteur des rigueurs qu'on exerça contre eux en Orient (2).

L'âge n'avoit point modéré ſon zele ; & cet Abbé, tout caſſé de vieilleſſe, voyoit par-tout le Neſtorianiſme, regardoit comme ennemis de la vérité tous ceux qui conſervoient pour les Neſtoriens quelque ménagement ou quelque indulgence, & tâchoit d'inſpirer à toutes les perſonnes puiſſantes le zele qui l'animoit (3).

Il employoit pour combatre le Neſtorianiſme, les expreſſions les plus fortes, & pour ne pas tomber dans le Neſtorianiſme qui ſuppoſe deux perſonnes dans Jeſus-Chriſt, parcequ'il y a deux natures, il ſuppoſa que les deux natures étoient tellement unies, qu'elles n'en faiſoit qu'une, & confondit les deux

---

(1) Synod. Can. cap. 203. Baluſe, nova Collect. Conc. p. 909.

(2) Tillem. t. 15, p. 482.

(3) Leo, Ep. 19. Theodor. Ep. 82, p. 955

natures en une ſeule, afin d'être plus sûr de ne pas admettre en Jeſus-Chriſt deux perſonnes, comme Neſtorius. La paſſion jointe à l'ignorance, ne voit que les extrêmes: les milieux qui les ſéparent, & où réſide la vérité, ne ſont apperçus que par les eſprits éclairés, attentifs & modérés.

Eutyches enſeignoit donc à ſes Moines, qu'il n'y avoit qu'une ſeule nature en J. C., il ne vouloit pas que l'on dît que J. C. étoit conſubſtantiel à ſon Pere, ſelon la nature divine, & à nous ſelon la nature humaine; il croyoit que la nature humaine avoit été abſorbée par la nature divine, comme une goute d'eau par la mer, ou comme la matiere combuſtible jettée dans une fournaiſe eſt abſorbée par le feu; enſorte qu'il n'y avoit plus en J. C. rien d'humain, & que la nature humaine s'étoit en quelque ſorte convertie en nature divine (1).

L'erreur d'Eutyches n'étoit donc pas, comme le prétend M. de la Croze, une queſtion de nom [2].

Car Eutyches, en ſuppoſant que la nature humaine avoit été abſorbée par la nature divine, & confondue avec elle de maniere qu'elle ne faiſoit avec elle qu'une ſeule nature, dépouilloit J.C. de la qualité de Médiateur, & détruiſoit la vérité des ſouffrances, de la mort & de la réſurrection de J. C., puiſque toutes ces choſes appartiennent à la nature humaine & à la réalité d'une ame humaine & d'un corps humain, unis à la perſonne du Verbe, & n'appartiennent pas au Verbe.

Si le Verbe n'a pas pris notre nature, toutes les victoires qu'il a pû remporter ſur la mort & ſur l'enfer, ne ſont point une expiation pour nous (3).

En un mot, ſi la nature humaine eſt tellement abſorbée par la nature divine, qu'il n'y ait en J. C. que la nature divine, Eutyches retombe dans l'erreur de Cerinthe, de Baſilide, de Saturnin, & des Gnoſtiques,

(1) Apud Theodor. Dial. pie, l. 1, p. 26. in confuſus, Conc. Conſt. act. 3.

(2) Hiſt. du Chriſt. d'Ethio-

(3) Leo, Ep. 25, c. 1, 2. Theód. p. 247.

qui prétendoient que J. C. ne s'étoit point incarné, & qu'il n'avoit revêtu que les apparences de l'humanité : voilà ce qu'il est étonnant que M. de la Croze n'ait pas vu dans l'Eutychianisme.

Eutyches répandit son erreur, premierement dans les esprits de ce grand nombre de Moines qu'il gouvernoit, & ensuite parmi ceux de dehors qui le venoient visiter : il engagea dans son erreur beaucoup de personnes simples & peu instruites : elle se répandit dans l'Egypte, & passa jusqu'en Orient, où les Nestoriens avoient conservé des protecteurs, & où le zele d'Eutyches lui avoit fait des ennemis, même parmi les personnes attachées au Concile d'Ephese. Les Evêques d'Orient attaquerent les premiers l'erreur d'Eutyches, & écrivirent à l'Empereur sur cette nouvelle hérésie (1).

Eusebe de Dorylée, qui avoit été un des premiers à s'élever contre Nestorius, & qui s'étoit alors lié avec Eutyches, tâcha de l'éclairer, mais inutilement. Cet Evêque, pour arrêter le progrès de l'erreur, présenta contre Eutyches une Requête aux Evêques qui s'étoient assemblés à Constantinople, pour juger un différend qui s'étoit élevé entre Florent, Métropolitain de Lydie, & deux de ses suffragans.

Par cette Requête, il accusoit Eutyches d'hérésie, sans spécifier en quoi, s'engageant à soutenir son accusation, & demandoit à Flavien & au Concile, par les conjurations les plus pressantes, qu'on ne négligeât point cette affaire, & que l'on fit venir Eutyches.

Eutyches refusa de comparoître, sous prétexte qu'il avoit fait vœu de ne point sortir de son Monastere : il envoya ensuite deux de ses Moines dans les différens Monasteres, pour les soulever contre Flavien. Ces envoyés disoient aux Moines qu'ils visitoient, qu'ils seroient bientôt opprimés par ce Patriarche, s'ils ne s'unissoient à Eutyches contre lui : ils proposoient d'ailleurs de signer un écrit, dont on n'a pas sçu l'objet.

---

(1) Isid. Telus. l. 1. Ep. 419, t. 4. Conc. p. 14, 17, 157. Facund. l. 8, c. 5.

Le Concile, après avoir encore envoyé sommer Eutyches de comparoître, le menaça de le déposer : alors Eutyches fit dire au Concile qu'il étoit malade, & qu'il ne pouvoit sortir. Enfin après mille mensonges, Eutyches comparut, & fut convaincu d'enseigner que dans Jesus-Christ la nature divine & la nature humaine étoient confondues. Le Concile ne pouvant détromper Eutyches, ni vaincre son obstination, le priva de la dignité Ecclésiastique, de la Communion de l'Eglise, & de la conduite de son Monastere.

La condamnation d'Eutyches fut signée par vingt-neuf Evêques. Il est clair par la conduite d'Eutyches & par ses réponses dans le Concile de Constantinople, qu'il soutenoit en effet la confusion des deux natures en J. C., & qu'il ne fut point condamné pour une logomachie, ou pour un mal entendu (1).

Eutyches avoit beaucoup de crédit à la Cour, il présenta à l'Empereur une Requête pleine de calomnies contre le Concile qui l'avoit condamné, & demanda à être jugé par un autre Concile. L'Empereur en convoqua un à Ephese, dont il rendit maître absolu Dioscore, Patriarche d'Alexandrie.

Les Evêques se rendirent à Ephese : S. Léon y envoya ses Légats ; mais, lorsque le Concile fut assemblé, on les récusa, sous prétexte qu'en arrivant, ils étoient allés chez Flavien qui étoit la partie d'Eutyches ; on éluda les lettres de ce Pape, on refusa d'entendre Eusebe de Dorylée, & l'on ouvrit le Concile par la lecture des actes du Concile de Constantinople.

Lorsqu'on entendit la lecture des actes de la séance dans laquelle Eusebe de Dorylée pressoit Eutyches de reconnoître deux natures en J. C., même après l'incarnation, le Concile s'écria qu'il falloit brûler Eusebe tout vif, & le mettre en pieces, puisqu'il déchiroit J. C.

Dioscore, Président du Concile, ne se contenta pas de ces clameurs, il demanda que ceux qui ne pou-

---

(1) Conc. t. 4. Conc. Conft.

voient pas faire entendre leurs voix, levaffent leurs mains, pour faire voir qu'ils confentoient à l'anathême des deux natures : & auffi-tôt chacun levant les mains s'écria, quiconque met deux natures en J. C., qu'il foit anathême, qu'on chaffe, qu'on déchire, qu'on maffacre ceux qui veulent deux natures (1).

Après cela, Eutyches fut déclaré orthodoxe & rétabli ou confirmé dans le Sacerdoce, & dans le gouvernement de fon Monaftere.

Diofcore lut enfuite la défenfe que le Concile d'Ephefe faifoit de fe fervir d'aucune profeffion de foi, autre que celle du Concile de Nicée, & pria les Evêques de dire, fi celui qui avoit recherché quelque chofe au-delà, n'étoit pas fujet à la punition ordonnée par le Concile : perfonne ne contredit Diofcore, il profita de cet inftant de filence, & fit lire une Sentence de dépofition contre Flavien, & contre Eufebe de Dorylée [2].

Les Légats de S. Léon s'oppoferent à ce fentiment, plufieurs Evêques fe jetterent aux pieds de Diofcore, pour l'engager à fupprimer cette Sentence : il leur répondit que quand on devroit lui couper la langue, il ne diroit pas autre chofe, que ce qu'il avoit dit ; & comme il vit que ces Evêques demeuroient toujours à genoux, il fit entrer dans l'Eglife le Proconful avec des chaînes & un grand nombre de foldats & de gens armés. Tout étoit plein de tumulte, on ne parloit que de dépofer & d'exiler tout ce qui n'obéiroit pas à Diofcore : on ferma les portes de l'Eglife, on maltraita, on battit, on menaça de dépofer ceux qui refuferoient de figner la condamnation de Flavien, ou qui propofoient de le traiter avec douceur ; enfin un Evêque déclara que Flavien & Eufebe devoient, non-feulement, être dépofés, mais il les condamna formellement à perdre la tête (3).

Flavien fut auffi-tôt foulé aux pieds, & reçut tant de coups, qu'il mourut peu de tems après (4).

---

(1) Conc. t. 4. Conc. Conft.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
[4] Zonar. Niceph. Leo, Ep. 93, l. 2, c. 2.

Dioſcore dépoſa enſuite les Evêques les plus reſpectables & les plus éclairés, & rétablit tous les méchans qui avoient été dépoſés. Théodoret fut condamné comme un Hérétique : on défendit de lui donner, ni vivres, ni retraite : c'eſt ainſi que ſe termina le ſecond Concile d'Epheſe.

Théodoſe ſeduit par Chryſaphe, ſon premier Miniſtre, loua & confirma par une loi le Brigandage d'Epheſe.

S. Léon employa inutilement ſon crédit & ſes talens, pour obtenir de Théodoſe qu'il aſſembla un autre Concile en Occident, pour y examiner l'affaire de Flavien & d'Eutyches : Théodoſe répondit qu'il avoit fait aſſembler un Concile à Epheſe, que la choſe y avoit été examinée, qu'il étoit inutile ou même impoſſible de rien faire davantage ſur cet objet.

Marcien, qui ſuccéda à Théodoſe, l'an 450, entra dans d'autres ſentimens, parceque Pulchérie, qui, en l'épouſant, l'avoit mis ſur le thrône, avoit beaucoup de conſidération pour l'Evêque de Rome. Cet Empereur aſſembla à Chalcédoine un Concile, qui ſe tint dans la grande Egliſe de Sainte Euphémie, en préſence des Commiſſaires, des Officiers de l'Empereur, & des Conſeillers d'Etat, qui ne purent cependant empêcher qu'il ne s'excitât beaucoup de tumulte. Tout ce qui avoit été fait à Epheſe, fut anéanti à Chalcédoine : tous les Evêques dépoſés furent rétablis, & enfin le Concile fit une formule de foi.

Elle contenoit l'approbation des ſymbolés de Nicée & de Conſtantinople, des lettres ſynodiques de Saint Cyrille à Neſtorius & aux Orientaux, & la lettre de S. Léon.

Le Concile déclare, que ſuivant les écrits des Saints Peres, il fait profeſſion de croire un ſeul & unique Jeſus-Chriſt, Notre Seigneur, Fils de Dieu, parfait en ſa divinité, & parfait en ſon humanité ; conſubſtantiel à Dieu, ſelon la divinité, & à nous ſelon l'humanité : qu'il y avoit en lui deux natures unies ſans changement, ſans diviſion, ſans ſéparation ; enſorte que les propriétés des deux natures ſubſiſtent & conviennent à une même perſonne, qui n'eſt point diviſée

en deux, mais qui est un seul Jesus-Christ, Fils de Dieu, comme il est dit dans le symbole de Nicée.

Cette formule fut approuvée unanimement (1).

Ainsi, l'Eglise enseignoit contre Nestorius, qu'il n'y avoit qu'une personne en J. C., & contre Eutyches, qu'il y avoit deux natures.

Si le S. Esprit n'a pas présidé aux décisions du Concile d'Ephese, si ce Concile n'étoit composé que d'hommes factieux & passionnés; qu'on nous dise, comment des hommes livrés à des passions violentes, & divisés en factions, qui veulent toutes faire prévaloir leur doctrine & lancer l'anathême sur leurs adversaires, ont pu se réunir pour former un jugement qui condamne tous les partis, & qui n'est pas moins contraire au Nestorianisme, qu'à l'Eutychianisme : nous ne ferons pas d'autre réponse aux déclamations de Basnage, & des autres ennemis du Concile de Chalcédoine (2).

Le Concile de Chalcédoine étant fini au commencement de Novembre 451, Marcien fit une loi par laquelle il ordonna que tout le monde observeroit les décrets du Concile : il renouvella & confirma cet Edit par un second, & fit une loi très-severe contre les Sectateurs d'Eutyches, & contre les Moines qui avoient causé presque tout le désordre.

Le Concile de Chalcédoine confirma tout ce que le Concile de Constantinople avoit fait contre Eutyches, & cet Hérésiarque déposé, chassé de son Monastere, & exilé, défendit encore quelque tems son erreur; mais enfin il rentra dans l'oubli & dans l'obscurité, dont il ne seroit jamais sorti, sans son fanatisme.

L'histoire ne parle plus de lui depuis 454. Ce Chef de parti, mort ou ignoré, eut cependant encore des partisans qui exciterent de nouveaux troubles : nous en allons parler sous le nom d'Eutychiens (3).

EUTYCHIANISME, erreur d'Eutyches, qui enseignoit qu'il n'y avoit point deux natures en J. C., &

(1) Leo, Ep. 29, t. 4. Conc. fiaⁿ. l. 10, c. 5, p. 515.
(2) Basnage, Hist. Eccles. (3) Tillem. t. 15, p. 722.

que la nature humaine avoit été abſorbée par la nature divine. Voyez EUTYCHES.

EUTYCHIENS, Sectateurs de l'erreur d'Eutyches. Nous avons vu ce qu'ils firent juſqu'à la mort d'Eutyches : nous allons examiner ce qu'ils firent depuis le Concile de Chalcédoine.

Le Concile de Chalcédoine ne donna pas tellement la paix à l'Egliſe, qu'il ne reſtât encore des Eutychiens qui exciterent des troubles & du déſordre dans la Paleſtine.

Un Moine, nommé Théodoſe, qui avoit aſſiſté au Concile de Chalcédoine, ne voulut point ſe ſoumettre à ſon jugement, & engagea dans ſa révolte quelques autres Moines, avec leſquels il ſouleva la Paleſtine contre le Concile de Chalcédoine.

Théodoſe & ſes adhérans publierent que le Concile avoit trahi la vérité, qu'il autoriſoit & faiſoit rentrer dans l'Egliſe le dogme impie de Neſtorius, & qu'il violoit la foi de Nicée ; qu'il obligeoit à adorer deux Fils, deux Chriſts, & deux perſonnes, en établiſſant la croyance de deux natures en Jeſus-Chriſt ; & pour appuyer ces calomnies, Théodoſe fabriqua de faux actes du Concile, dans leſquels on liſoit ce qu'il avançoit contre le Concile de Chalcédoine.

L'Impératrice Eudoxie, veuve de l'Empereur Théodoſe II, demeuroit dans la Paleſtine : elle s'intereſſoit vivement pour Dioſcore, que le Concile avoit dépoſé, & conſervoit toujours de l'inclination pour le parti d'Eutyches, pour lequel l'Empereur Théodoſe avoit tenu juſqu'à la mort.

Elle reçut chez elle le Moine Théodoſe, & le favoriſa dans le deſſein qu'il avoit de s'oppoſer au Concile de Chalcédoine ; une foule de Moines qui vivoient des libéralités de l'Impératrice, s'unit à Théodoſe ; les ſimples & les perſonnes peu inſtruites crurent les calomnies de Théodoſe, & toute la Paleſtine fut bientôt ſoulevée contre le Concile de Chalcédoine, & armée pour défendre ce Moine ſéditieux, qui ſût profiter de la chaleur du peuple, & ſe fit déclarer Evêque de Jéruſalem, d'où il chaſſa Juvenal le légitime Evêque.

La nouvelle dignité de Théodose rassembla autour de lui tous les brigands de la Palestine ; & ce nouvel Apôtre, secondé de cette milice, persécuta, déposa, chassa tous les Evêques qui n'approuverent pas ses excès.

Une foule de Moines répandus dans toutes les maisons, publioit que l'Empereur vouloit rétablir le Nestorianisme : par cet artifice, ils séduisoient le peuple, rendoient l'Empereur odieux, & excitoient des séditions dans toute la Palestine : on pilloit, on brûloit les maisons de ceux qui défendoient la foi du Concile de Chalcédoine, & qui refusoient de communiquer avec Théodose : il sembloit qu'une armée de barbares avoit fait une irruption dans cette Province.

Malgré les désordres dont le Moine Théodose remplissoit la Palestine, les peuples étoient si étrangement abusés par le faux zele de ce Moine imposteur, que beaucoup de Villes venoient d'elles-mêmes lui demander des Evêques.

Dorothée, Gouverneur de la Palestine, informé de ces désordres, accourut de l'Arabie où il faisoit la guerre : mais il trouva les portes de Jérusalem fermées par les ordres d'Eudoxie : il ne put y entrer qu'après avoir promis de suivre le parti que tous les Moines & le peuple de la Ville avoient embrassé.

Martien y envoya une forte garnison, chassa le Moine Théodose, & rétablit la paix ; les soldats furent logés chez les Moines & les insultoient. Les Moines s'en plaignirent dans une Requête adressée à Pulcherie, à laquelle ils parloient moins en suppliants, qu'en séditieux, & en ennemis des loix de l'Etat & de Dieu : car au lieu de vivre dans le repos de leur profession, & de se rendre les disciples des Prélats, ils s'érigeoient en Docteurs & en Maitres souverains de la doctrine & de l'Eglise ; ils oserent même soutenir qu'ils n'étoient point coupables de tous les désordres qui s'étoient commis.

L'Empereur usa d'indulgence envers ces méchans Moines, détrompa les peuples auxquels ils en avoient imposé sur sa foi, & la paix fut rétablie (1).

---

[1] Conc. t. 4. Leo, Ep. 87. Cotelier. Monum. Eccl. Græc.

Le trouble ne fut pas moins grand en Egypte : Dioſcore avoit été dépoſé par le Concile de Chalcédoine, & S. Protere avoit été mis à ſa place. Quoique ſon élection fût tout-à-fait conforme aux regles, elle fut ſuivie d'un grand trouble : le peuple ſe ſouleva contre les Magiſtrats, les ſoldats voulurent arrêter la ſédition, le peuple devint furieux, attaqua les ſoldats, les mit en fuite, les pourſuivit juſques dans l'Egliſe de Saint Jean-Baptiſte, les y aſſiégea, les força, & enfin les y brûla vifs [1].

Marcien punit ſéverement le peuple d'Alexandrie, & les ſéditieux furent bientôt réduits : mais les habitans d'Alexandrie reſterent tellement infectés des erreurs d'Eutyches, que Marcien renouvella, le premier Août 455, toutes les rigueurs qu'il avoit ordonnées trois ans avant contre cette Secte.

Ces loix ne changerent point le parti de Dioſcore ; cet Evêque chargé de tous les crimes, étoit adoré par ſon parti pendant ſa vie, & après ſa mort fut honoré comme un grand Saint [2].

Cependant l'Empereur faiſoit recevoir le Concile de Chalcédoine, & tout y paroiſſoit ſoumis.

Timothée & Elure perſiſtoient cependant toujours dans le parti de Dioſcore, avec quatre ou cinq Evêques, & un petit nombre d'Apollinariſtes & d'Eutychiens. Ces Schiſmatiques avoient été condamnés par l'Egliſe, & bannis par Marcien : mais à la mort de cet Empereur, ils ſouleverent le peuple d'Alexandrie. Elure fit maſſacrer Protere, ſe fit déclarer Evêque, ordonna des Prêtres, remplit l'Egypte de violences, gagna le Patrice Aſpar, & ſe ſoutint quelque tems [3].

Mais enfin, Saint Gennade fit connoître la vérité à l'Empereur Léon qui avoit ſuccédé à Marcien, & obtint un Edit contre Elure qui fut chaſſé d'Alexandrie, relégué à Gangres, puis envoyé dans la Cherſoneſe, parceque qu'il tenoit des aſſemblées ſchiſmatiques à Gangres.

---

[1] Evagr. l. 2, c. 5, l. 3, c. 31. Leo, Ep. 93.

[2] Evagr. ibid.

(3) Cotelier, Monum. Eccleſ. Græc. t. 3. Baluſ. Append. Conc. t. 4, p. 894.

Après

Après la mort de l'Empereur Léon, Elure sortit de son exil, & tâcha, mais en vain, d'obtenir de Zenon, que l'on assemblât un Concile pour juger le Concile de Chalcédoine.

Basilisque, qui s'empara de l'Empire & détrôna Zenon, fut plus favorable à Elure : il cassa par un Edit tout ce qui s'étoit fait dans le Concile de Chalcédoine, & ordonna qu'on prononceroit anathême contre la Lettre de S. Léon : il bannit, fit déposer, persécuta tous ceux qui réfuserent d'obéir ; plus de cinq cens personnes souscrivirent à la condamnation du Concile de Chalcédoine (1).

Acace, Patriarche de Constantinople, s'opposa à la persécution ; le Peuple s'émut, & menaça de brûler Constantinople, si l'on faisoit violence à Acace. Basilisque effrayé révoqua son Edit, en donna un pour rétablir les Evêques chassé ou exilés, & condamna Nestorius & Eutychés.

Basilisque ne jouit pas long-tems de l'Empire : Zenon l'ayant recouvré, cassa tout ce que Basilisque avoit fait, & les troubles recommencerent : chaque Parti déposoit des Evêques, en établissoit de nouveaux, & les Siéges les plus considérables étoient la proie de l'audace, ou le fruit de l'intrigue, de la bassesse & du parjure (2).

Zenon, occupé à éteindre les factions politiques, & à résister aux ennemis de l'Empire, n'osoit prendre un parti sur les divisions des Catholiques & des Eutychiens, il auroit beaucoup mieux aimé les réconcilier : il l'entreprit.

Les Catholiques & les Eutychiens étoient divisés, sur-tout par rapport au Concile de Chalcédoine : les Eutychiens le rejettoient comme irrégulier, comme renouvellant la doctrine de Nestorius.

Les Catholiques au contraire vouloient absolument que tout le monde souscrivît le Concile de Chalcédoine, & qu'on le conservât, comme nécessaire contre l'Eutychianisme.

---

(1) Lab. Conc. t. 4, p. 1081. (2) Evagr. l. 3. c. 8.

Les deux Partis paroiſſoient donc ſouhaiter qu'on enſeignât l'union des deux natures, & que l'on reconnût qu'elles n'étoient point confondues : les Catholiques vouloient qu'on conſervât le Concile de Chalcédoine, comme néceſſaire pour arrêter l Eutychianiſme, & les Eutychiens vouloient qu'on le condamnât pour arrêter le Neſtorianiſme.

Zenon crut qu'en anathématiſant Neſtorius & Eutychés, on rempliroit les prétentions de chaque Parti, & que dès-lors le Conclle de Chalcédoine ne feroit plus néceſſaire aux Catholiques, que par conſéquent il pourroit leur en faire approuver la ſuppreſſion, & réunir par ce moyen les deux Partis ; c'eſt ce qu'il eſſaya dans ſon *Henotique*, c'eſt-à-dire *Edit d'union*, Edit qui ne contenoient aucune héréſie, qui confirmoit la foi dû Concile de Chalcédoine, & condamnoit en effet le Neſtorianiſme & l'Eutychianiſme (1).

l'Edit de Zenon ne rétablit point la paix ; il fut ſouſcrit par quelques-uns, & rejetté communement par les Eutychiens & par les Catholiques, comme n'arrêtant point le progrès de l'erreur. Les Catholiques ne vouloient point ſe départir de la néceſſité de ſigner le Concile de Chalcédoine, & les Eutychiens ne vouloient point ſe relâcher ſur la condamnation de ce Concile & la demandoient à l'Emperent (2).

Zenon cependant vouloit faire recevoir ſon Edit d'union, & dépoſa beaucoup de Métropolitains & d'Evêques qui réfuſerent d'y ſouſcrire (3).

Il ſe forma donc trois Partis, & ces trois Partis étoient fort animés lorſqu'Anaſtaſe ſuccéda à Zenon : pour les calmer, il puniſſoit également ceux qui vouloient faire recevoir le Concile de Chalcédoine où il n'étoit pas reçu, & ceux qui le condamnoient & publioient qu'il ne falloit pas le recevoir (4).

C'eſt pour cela qu'Anaſtaſe fut mis dans le troiſieme Parti, qu'on nommoit le Parti des Incertains ou des Héſitans.

---

(1) Evagr. l. 2, c. 10. Leo Byſant. act. 4, 6.

(2) Conc. t. 4.

(3) Ibid.

[4] Evagr. l. 3, c. 30.

Il y avoit dans l'Empire trois Partis puissans, dont chacun vouloit anéantir les deux autres. Anastase, environné d'ennemis puissans, ménageoit ces trois Partis, & sur-tout les Catholiques, dont il redoutoit plus le zele. De l'inquiétude, il passa à la haine, & ne se vit pas plutôt délivré de la guerre de Perse, qu'il se déclara plus ouvertement en faveur des Eutychiens; il obligea ceux qu'il croyoit attachés au Concile de Chalcédoine, & tous ses Gardes, à recevoir l'Edit de réunion de l'Empereur Zenon, & choisit tous ses Officiers parmi les Eutychiens.

Macédonius, Patriarche de Constantinople, s'opposa de toutes ses forces aux desseins de l'Empereur. Le Peuple adoroit son Evêque; l'Empereur ne se croyoit point en sûreté dans Constantinople; il fit enlever Macédonius, & mit à sa place un nommé Thimothée, exila les Partisans les plus zélés de Macédonius, & fit brûler les Actes du Concile de Chalcédoine.

Lorsque le Prêtre arrivoit à l'Autel, c'étoit un usage dans l'Eglise d'Orient, que le Peuple chantât: *Dieu Saint*, *Dieu Fort*; *Dieu Immortel*, & c'est ce qu'on nommoit le *Trisagion* (1).

Pierre le Foulon avoit ajouté au Trisagion ces mots, *qui avez été crucifié pour nous*, *ayez pitié de nous.*

Cette addition, qui pouvoit avoir un bon sens, étoit employé par les Eutychiens, & devint suspecte aux Catholiques; ils jugerent qu'elle contenoit la Doctrine des Eutychiens Théopaschites, qui prétendoient que la Divinite avoit souffert.

Timothée ne fut pas plûtôt sur le Siége de Constantinople, qu'il ordonna qu'on chanteroit le Trisagion; avec l'addition faite par Pierre le Foulon: cette innovation déplut aux Fidéles de Constantinople, cependant ils chantoient le Trisagion, avec l'addition, parcequ'ils craignoient d'irriter l'Empereur.

Mais un jour des Moines entrerent dans l'Eglise, & au lieu de cette addition chanterent un verset de Pseaume; le Peuple s'écria aussi-tôt, les Orthodoxes

---

[1] Photius, Bibl. Cod. 222.

ſont venus bien à propos ; tous les Partiſans du Concile de Chalcédoine chanterent avec les Moines le verſet du Pſeaume ; les Eutychiens le trouverent mauvais : on interrompt l'Office, on ſe bat dans l'Egliſe, le Peuple ſort, s'arme, porte par la Ville le carnage & le feu, & ne s'appaiſe qu'après avoir fait périr plus de dix mille hommes (1).

Anaſtaſe, après la ſédition, ſongea plus ſérieuſement que jamais à éteindre un Parti ſi redoutable, & réſolut de faire condamner le Concile de Chalcédoine : il mit tout en uſage pour y réuſſir ; il flatta, menaça, perſécuta, & fit recevoir la condamnation du Concile par beaucoup d'Evêques.

Après s'être aſſuré par ce moyen de leur conſentement, il fit aſſembler à Sidon un Concile, composé de quatre-vingts Evêques, qui condamnerent le Concile de Chalcédoine, excepté Flavien d'Antioche & un autre, qui s'oppoſerent à ce Décret, & furent déposés.

Flavien ne quitta cependant pas Antioche : on lui envoya des Moines pour le contraindre à ſouſcrire au Concile de Sidon : ils voulurent uſer de violence ; des Moines Orthodoxes accoururent au ſecours de Flavien, le Peuple ſe mit de la partie, défendit ſon Evêque, fit main baſſe ſur les moines Eutychiens, & il y eut un horrible carnage (2).

L'Empereur étoit environné d'Eutychiens ; il chaſſa Flavien, & mit ſur le Siége d'Antioche Severe, Eutychien ardent & célebre : ſous cet uſurpateur les Catholiques furent perſécutés dans tout le Patriarchat d'Antioche.

Tandis qu'Anaſtaſe employoit toute ſon autorité pour forcer les Catholiques à condamner le Concile de Chalcédoine, un de ſes Généraux, nommé Vitalien, ſe déclara le protecteur des Catholiques, leva, dans l'eſpace de trois jours, une armée formidable, &, ſur le refus que l'Empereur fit de rétablir dans leurs Siéges les Evêques Catholiques qu'il avoit chaſſés, s'em-

---

(2) Evagr. l. 3, c. 33, 44. Vita Theodoſ.
(2) Ibid. c. 32.

para de la Mœsie, de la Thrace, défit les troupes de l'Empereur, & s'avança devant Constantinople avec son armée victorieuse (1).

Anastase envoya une grande somme d'argent à Vitalien, promit de rappeller les Evêques exilés, assura qu'il convoqueroit un Concile pour terminer les différends de Religion, & Vitalien s'éloigna de Constantinople, & congédia son armée.

L'Empereur donna pendant quelque tems l'espérance qu'il exécuteroit ces promesses, s'appliqua à se concilier le cœur du Peuple, donna des charges à Vitalien, & lorsqu'il crut n'avoir plus rien à craindre de Vitalien, fit de nouveaux efforts pour anéantir l'autorité du Concile de Chalcédoine, & mourut sans avoir pû réussir [2].

Justin, Préfet du Prétoire, fut élu par les Soldats, & succéda à Anastase : le nouvel Empereur chassa les Eutychiens des Siéges qu'ils avoient usurpés, rétablit les Orthodoxes, & ordonna que le Concile de Chalcédoine seroit reçu dans tout l'Empire. Les Evêques Catholiques s'occuperent à réparer les malheurs de l'Eglise; on assembla des Conciles, on déposa les Eutychiens, ils furent bannis, exilés, punis, comme les Catholiques l'avoient été sous Anastase.

Justinien, qui succéda à Justin son oncle, se déclara pour les Orthodoxes : l'Impératrice au contraire favorisoit les Eutychiens; elle obtint de l'Empereur que l'on tînt des Conférences, pour réunir, s'il étoit possible, les Catholiques & les Eutychiens : la Conference n'opéra point la réunion, & elle fut suivie d'une nouvelle Loi des plus sévéres contre les Eutychiens, qui ne furent plus alors que tolérés.

Ils étoient cependant encore en grand nombre. Severe, qui sous Anastase avoit été Patriarche d'Antioche, y avoit multiplié les Eutychiens ou Achephales, qui rejettoient le Concile de Chalcédoine : il avoit établi sur le Siége d'Edesse Jacques Baradée ou Zanzale, qui en fut chassé par les Empereurs Romains,

[1) Evagr. l. 3, c. 32. (2) Ibid.

se retira sur les Terres des Perses, parcourut tout l'Orient, ordonna des Prêtres, institua des Evêques, & forma la Secte des Jacobites.

Severe, chassé d'Antioche, & obligé de se cacher, ordonna dans sa retraite Sergius pour lui succéder, & les Eutychiens eurent toujours un Patriarche d'Antioche caché.

Enfin, après la mort de Théodose, Patriarche d'Alexandrie, que l'Empereur avoit exilé, trois Evêques Eutychiens, cachés dans les Déserts de l'Egypte, ordonnerent à sa place Pierre Zejage, & perpetuerent ainsi, presque sécrettement, leurs Patriarches jusqu'au commencement du septiéme siecle.

De nouvelles querelles théologiques s'éleverent entre les Moines d'Egypte, sur la Doctrine d'Origene. Justinien, par habitude ou par goût, s'en mêla, & donna un Edit contre la Doctrine d'Origene : les Partisans d'Origene, qui d'ailleurs étoient opposés au Concile de Chalcédoine, que les ennemis d'Origene défendoient, persuaderent à l'Empereur que s'il condamnoit Théodore de Mopsueste, Théoderet & Ibas, comme il avoit condamné Origene, il rendroit à l'Eglise tous les Eutychiens, qui ne rejettoient le Concile de Chalcédoine, que parcequ'il avoit approuvé les Ecrits de ces trois Evêques.

Justinien ne demanda pas mieux que de condamner, & donna un Edit contre ces trois Evêques, quoique morts.

L'Edit de l'Empereur produisit une longue contestation ; ont crut qu'il portoit atteinte à l'autorité du Concile de Chalcédoine, il fallut un nouveau Concile pour terminer cette affaire, & ce Concile est le cinquieme Concile général de l'Eglise, & le second Concile général tenu à Constantinople.

Justinien, qui avoit fait condamner les trois Chapîtres, à la sollicitation d'Eusebe de Césarée, qui étoit Eutychien dans le cœur, tomba enfin lui-même dans Eutychianisme des Incorruptibles (1).

---

(1) Il y avoit des Eutychiens ; il y en avoit qui soutenoient

Il employa pour faire recevoir cette erreur, tous les moyens qu'il avoit employés pour faire recevoir le Concile de Chalcédoine ; mais la mort arrêta ses desseins (1).

Les Eutychiens reprirent donc un peu faveur sur la fin de Justinien & sous ses successeurs, qui s'occuperent à les réconcilier avec les Catholiques, & les efforts que l'on fit pour cette réunion, produisirent une nouvelle Hérésie, qui étoit comme une branche de l'Eutychianisme, & qui occupa tous les esprits ; c'est le Monothélisme.

L'Eutychianisme paroissoit donc absolument éteint dans toutes les Provinces de l'Empire Romain.

Les conquêtes des Sarrasins le firent reparoître avec éclat dans l'Orient & dans l'Egypte, d'où il passa dans l'Arménie & dans l'Abyssinie. Voyez les art. COPHTES, JACOBITES, ARDÉNIENS, ABYSSINS.

Les Eutychiens, au milieu des troubles dont ils avoient rempli l'Empire, agitoient mille questions frivoles, se divisoient sur ces questions, & se persécutoient cruellement : telle fut la question qui s'èleva sur l'incorruptibilité de la chair de J. C. avant sa Résurrection. Le Peuple d'Aléxandrie se souleva contre son Evêque, qui avoit pris le parti de l'affirmative ; les Acephales, qui reconnoissoient deux natures en Jesus-Christ, mais qui ne vouloient pas souscrire au Concile de Chalcédoine, les Théopaschites, qui croyoient que la Divinité avoit été crucifiée, & qui avoient pour Chef Pierre le Foulon. Voyez *Nicephore*, *Hist. Eccles. l.* 18, *c.* 53. *Leont. de Sectis Eutych.*

L'Eutychianisme a été combattu par Théodoret, Evêque de Cyr, dans vingt-sept livres, dont on trouve l'extrait dans la Bibliothéque de Photius, (Cod. 46.) & dans trois Dialogues intitulés l'*Immuable*,

---

que J. C. avoit pris un Corps incorruptible, & qui n'étoit point sujet aux infirmités naturelles.

[1] Evar. l. 4, c. 39. 40, 41. Baron, ad an. 563. Pagi, ad an. 565.

l'*Inconfus*, l'*Impaſſible* ; par Gelaſe, dans un livre intitulé *des deux Natures* ; par Vigile, qui écrivit cinq livres contre Neſtorius & contre Eutychés ; par Maxence & par Ferrand, & par beaucoup d'autres, que Léonce indique dans ſon Ouvrage contre les Eutychiens & les Neſtoriens. Voyez *la Collection de Caniſius, edit. de Baſnage, & la Bibliot. de Photius, Cod.* 29. 30.

F

FAMILLE, ou MAISON D'AMOUR, c'eſt le nom que prit une Secte, qui faiſoit conſiſter la perfection & la Religion dans la Charité, & qui excluoit l'Eſpérance & la Foi comme des imperfections. Les aſſociés de la Famille d'Amour faiſoient donc profeſſion de ne faire que des actes de charité, & de s'aimer ; c'eſt pour cela qu'ils prétendoient ne compoſer qu'une Famille, dont tous les membres étoient unis par la charité.

Ils aimoient tous les hommes, & croyoient qu'on ne devoit jamais ni ſe quereller, ni ſe haïr parcequ'on avoit ſur la Religion des opinions différentes.

La charité mettoit, ſelon ces Sectaires, l'homme au-deſſus des Loix, & le rendoient impeccable.

Cette Secte avoit pour Auteur un certain Henri Nicolas de Munſter, qui ſe prétendit d'abord inſpiré, & qui ſe donna bien-tôt pour un homme déifié. Il ſe vantoit d'être plus grand que J. C. qui, diſoit-il, n'avoit été que ſon type, ou ſon image.

Vers l'an 1540, il tâcha de pervertir Théodore Volkarts Kornheert : leurs diſputes furent auſſi fréquentes qu'inutiles ; car, quand Nicolas ne ſavoit plus que répondre à Théodore, il avoit recours à l'eſprit, qui lui ordonnoit, diſoit-il, de ſe taire. Cet Enthouſiaſte ne laiſſa pas de ſe faire bien des Diſciples, qui, comme lui ſe croyoient des hommes déifiés.

Henri Nicolas fit quelques Livres ; tels furent l'Evangile du Royaume, la Terre de Paix, &c.

La Secte de la Famille d'Amour reparut en Angleterre au commencement du dix-septieme siecle (1604), & présenta au Roi Jacques une Confession de Foi, dans laquelle elle déclare qu'ils sont séparés des Brounistes. Cette Secte fait profession d'obéir aux Magistrats, de quelque Religion qu'ils soient; c'est un point fondamentale chez eux [1].

FANATIQUE; ce mot, selon quelques uns, vient d'un mot grec, qui signifie lumiere, d'où l'on a fait *Fanatique*, pour signifier un homme illuminé, inspiré.

D'autres prétendent qu'il vient du mot *Fanum*, qui signifie Temple, d'où l'on a fait *Fanatique*, pour désigner un homme qui fait des extravagances autour des Temples, & qui prophétise en insensé [2].

Quoi qu'il en soit de ces étymologies, le mot Fanatique signifie aujourd'hui un homme, qui, prenant les effets d'une imagination déréglée pour les inspirations du S. Esprit, se croit instruit des vérités de la Foi par une illumination extraordinaire, & fait des actions déraisonnables & extravagantes de dévotion & de piété.

Les Fanatiques ne forment donc point une Secte particuliere, & il s'en trouve dans toutes les Sectes, comme il y en a dans toutes les Religions.

Du mot Fanatique on a fait Fanatisme, c'est-à-dire une disposition d'esprit qui fait prendre pour une inspiration divine les phantômes d'une imagination déréglée. On voit, par cette définition, que l'Histoire du Fanatisme n'est pas une des portions les moins intéressantes de l'Histoire de l'Esprit Humain; mais cet objet n'appartient pas à notre Ouvrage, nous avons seulement voulu expliquer ici le mot *Fanatique*, parceque nous nous en servons souvent.

FELIX, Evêque d'Urgel, en Catalogne, enseigna

---

(1) Stockman Lexicon, voce Familistæ, Hist. de la Réf. des Pays-Bas, par Brandt, t. 1, p. 84.

(2) Voyez Hofman Lexic. Godefroy, sur le Digest, l. 21. tit. de Edil. edict. Leg. 1, §. 9, 10. Vossius Etymol. Du Cange, Gloss.

que J. C. ſelon l'humanité, n'étoit que fils adoptif de Dieu, comme les hommes ſont appellés dans l'Ecriture *Enfans de Dieu.* Le nom de Fils de Dieu, n'étoit, ſelon Felix d'Urgel, qu'une maniere d'exprimer plus particulierement le choix que Dieu avoit fait de l'humanité de J. C.

Les Sarraſins, ou les Arabes, après avoir battu plusieurs fois les troupes d'Héraclius, ſe rendirent maîtres de la Syrie & de l'Egypte : ils ſe répandirent enſuite en Afrique, prirent Carthage, ſe mirent en poſſeſſion de la Numidie & de la Mauritanie, & par le moyen du Comte Julien, s'emparerent de l'Eſpagne.

Les Sarraſins, Maîtres de l'Eſpagne, donnerent aux Chrétiens des Juges de leur Religion, comme l'avoient pratiqué en Aſie les Caliphes, qui avoient même admis des Evêques dans leurs Conſeils. Les Chrétiens furent encore mieux traités ſous Abdalazil, ſon fils & ſon ſucceſſeur.

L'Eſpagne fut par ce moyen remplie de Chrétiens, de Juifs & de Mahométans, qui cherchoient tous à ſe convertir, & qui ſe propoſoient des difficultés.

Le principal article de la croyance des Mahométans eſt l'Unité de Dieu ; ils traitent d'idolâtres tous ceux qui reconnoiſſent quelque nombre dans la Divinité : ils reconnoiſſent bien J. C. comme un grand Prophete, qui avoit l'eſprit de Dieu ; mais ils ne peuvent ſouffrir qu'on diſe que J. C. eſt Dieu, & Fils de Dieu par ſa nature.

Les Juifs étoient alors, & ſont encore aujourd'hui, dans les mêmes principes, quoique le Meſſie ſoit annoncé par les Prophetes, comme le Fils naturel de Dieu.

Les Juifs & les Mahométans attaquoient donc les Chrétiens ſur la Divinité de Jeſus-Chriſt, & prétendoient qu'on ne devoit pas lui donner le titre de Fils de Dieu.

Pour répondre à ces difficultés, ſans altérer le Dogme de l'Unité de Dieu, les Chrétiens d'Eſpagne diſoient que J. C. n'étoit point Fils de Dieu par ſa nature, mais par adoption : il paroît que cette réponſe

avoit été adoptée par des Prêtres de Cordoue, & qu'elle étoit assez communément reçue en Espagne (1).

Elipand, qui avoit été disciple de Felix d'Urgel, le consulta pour savoir ce qu'il pensoit de J. C., & s'il le croyoit fils naturel, on fils adoptif.

Felix répondit que J. C., selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif ou *nuncupatif*, c'est-à-dire, de nom seulement, & il soutint son sentiment dans des écrits.

J. C. étant, selon Felix d'Urgel, un nouvel homme, devoit aussi avoir un nouveau nom. Comme dans la premiere génération, par laquelle nous naissons selon la chair, nous ne pouvons tirer notre origine que d'Adam; ainsi dans la seconde génération, qui est spirituelle, nous ne recevons la grace de l'adoption, que par J. C. qui a reçu l'une & l'autre; la premiere de la Vierge sa mere, la seconde, en son Baptême.

J. C. en son humanité est fils de David, fils de Dieu: or il est impossible qu'un homme ait deux peres, selon la nature; l'un est donc naturel, & l'autre adoptif.

L'adoption n'est autre chose, que l'élection, la grace, l'application par choix & par volonté, & l'Ecriture attribue tous ces caracteres à J. C. (2).

Dieu nuncupatif, c'est-à-dire, de nom, il raisonnoit ainsi, suivant le témoignage de J. C. même; l'Ecriture nomme Dieu ceux à qui la parole de Dieu est adressée, à cause de la grace qu'ils ont reçue; donc, comme J. C. participe à la nature humaine, il participe aussi à cette dénomination de la divinité, quoique d'une maniere plus excellente, comme à toutes les autres graces.

Saint Pierre dit que J. C. faisoit des miracles, parce-que Dieu étoit avec lui [3].

Saint Paul dit que Dieu étoit en J. C. se réconciliant le monde (4).

Ils ne disent pas que J. C. étoit Dieu (5)

---

(1) Alcuin, Ep. 15.

(2) Alcuin, l. 1, 2, 3, cont. Felicem.

(3) Act. 10, v. 38.

(4) Cor. 2, c. 5, v. 19.

(5) Alcuin, ibid.

Comme Dieu, J. C. eſt eſſentiellement bon ; mais comme homme, quoiqu'il ſoit bon, il ne l'eſt pas eſſentiellement, & par lui-même : s'il a été vrai Dieu dès qu'il a été conçu dans le ſein de la Vierge, comment dit-il dans Iſaïe, que Dieu l'a formé ſon ſerviteur dans le ſein de ſa mere [1].

Se peut-il faire que celui qui eſt vrai Dieu, ſoit ſerviteur par ſa conduite, comme J. C. dans la forme d'eſclave ? Car on prouve qu'il eſt fils de Dieu & de ſa ſervante, non-ſeulement par obéiſſance, comme la plupart le veulent, mais par ſa nature ; en quelle forme ſera-t-il éternellement ſoumis au pere, s'il n'y a aucune différence entre ſa divinité & ſon humanité ? [2].

J. C. eſt un Médiateur, un Avocat auprès du Pere pour les pécheurs ; ce qu'on ne doit pas entendre du vrai Dieu, mais de l'homme qu'il a pris.

Pour prouver toutes ces propoſitions, Felix d'Urgel citoit pluſieurs paſſages de l'Ecriture & des Peres, détournés de leur vrai ſens & tronqués : il ſe fondoit principalement ſur la liturgie d'Eſpagne, dans laquelle il étoit dit ſouvent que le Fils de Dieu a adopté la nature humaine.

On répondoit à Felix d'Urgel que l'Egliſe étoit en paix, lorſque ſon ſentiment avoit commencé à ſe répandre, & que ce ſentiment l'avoit troublée : on lui fit voir que ſon ſentiment n'étoit au fond, quoi qu'il pût dire, que le Neſtorianiſme, puiſque ſi l'on diſtingue en J. C. deux fils, l'un naturel, & l'autre adoptif, il falloit néceſſairement que la nature humaine & la nature divine fuſſent deux perſonnes en J. C. : car dès le premier inſtant que J. C. s'eſt incarné, le Verbe & la nature humaine ſont unis d'une union hypoſtatique, il n'y a dans le Verbe qu'une perſonne, & l'homme a tous les titres de la divinité ; d'où il ſuit qu'il faut dire que le Fils de Marie eſt Dieu par ſa nature, ce qui ne veut rien dire autre choſe, ſi ce n'eſt, que la même perſonne, qui eſt Fils de Marie, eſt Fils de Dieu par

(1) Iſaïæ 49, v. 5. (2) Alcuin, l. 5.

la génération éternelle. C'est ainsi que dans l'ordre naturel, quoique l'ame du Fils ne soit pas sorti du Pere, comme son corps, il ne laisse pas d'être tout entier le propre Fils de celui qui a produit son corps.

Si le Fils de la Vierge n'est que le Fils adoptif de Dieu, de quelle personne de la Trinité est-il fils ? Sans doute de la personne du Fils qui a pris la nature humaine, il ne sera donc que le Fils adoptif du Pere éternel.

On se trompe, lorsqu'on prétend prouver que J. C. n'est pas proprement Dieu, parcequ'il est dit que Dieu étoit en lui : car il faudroit dire aussi que le Verbe n'est point Dieu, ni le Pere même, puisque Jesus-Christ dit, mon Pere est en moi, & je suis dans mon Pere. On fit voir que Felix d'Urgel appliquoit mal les passages des Peres, ou qu'il les avoit tronqués, & l'on prouva que tous étoient contraires à son sentiment (1).

La principale difficulté de Felix d'Urgel consistoit, en ce que l'homme n'étant point essentiellement, & par sa nature, uni à la Divinité, l'homme n'étoit en J. C. Fils de Dieu, que par élection & par choix.

Cette difficulté n'étoit qu'un sophisme : si l'on n'a égard qu'à l'élévation de la nature humaine à l'union hypostatique du Verbe, on peut fort bien dire, que le Fils de Marie est Fils de Dieu par grace ; car c'est de la pure grace du Verbe éternel, qu'il a voulu prendre à lui la nature humaine, & sans grace, jamais cette proposition n'eût eu lieu ; *l'homme est Dieu*, *le Fils de Marie est Fils de Dieu* : ainsi si l'on regarde le principe par lequel l'incarnation s'est faite à cet égard, le Fils de Marie est Fils de Dieu par grace.

Mais, si l'on considere la nature humaine unie hypostatiquement au Verbe, ou pour me servir des termes de l'Ecole, si l'on considere l'union hypostatique,

---

[1] Alcuin, loc. cit Paulin d'Aquilée, Beroit d'Aniane, les lettres du Pape Adrien dans le Concile de Francfort, qui se trouvent dans les Conciles de France du P. Sirmond, t. 2. Dans la Bibliotheque des Peres t. 4, part. 2. Dans les Conciles du P. Labe, t. 7. p. 1013.

in facto esse, il est clair que le Fils de Marie est Fils de Dieu par nature : car après l'incarnation, la nature divine & la nature humaine ne faisant qu'une personne, il est clair que la même personne, qui est Fils de Marie, est Fils de Dieu par la génération éternelle (1). Felix d'Urgel fut condamné dans le Concile de Ratisbonne, & abjura son erreur, qu'il reprit après qu'il fut retourné dans son Diocèse. On le cita au Concile de Francfort, dans lequel il fut déposé de l'Episcopat à cause de ses fréquentes rechutes, & relégué à Lyon pour le reste de sa vie, qu'il finit sans être détrompé. Voyez le P. Cointe an. 799. n. 1617.

FLAGELLANS, Pénitens fanatiques & atrabilaires, qui se fouettoient impitoyablement, & qui attribuoient à la flagellation plus de vertu qu'aux Sacremens, pour effacer les péchés.

Rien n'est plus conforme à l'esprit du Christianisme, que la mortification des sens & de la chair : Saint Paul châtioit son corps, & le réduisoit en servitude. Cet esprit de mortification conduisit dans les déserts les Pénitens de l'Orient, où ils pratiquoient des austérités incroyables ; il ne paroît pas que les flagellations volontaires aient fait partie des austérités que pratiquoient les premiers pénitens ; mais il est certain que les flagellations étoient employées par les Tribunaux civils pour châtier les coupables (2).

On regarda donc les flagellations comme des expiations : la flagellation de J. C. & l'exemple des Apôtres & des Martyrs firent regarder les flagellations volontaires, non-seulement comme des œuvres satisfactoires, mais encore comme des œuvres méritoires, qui pouvoient obtenir le pardon des péchés de ceux qui exerçoient sur eux cette mortification, & de ceux pour lesquels ils les offroient à Dieu : on cita des exemples de damnés rachetés par ces flagellations ; la superstition & l'ignorance reçurent avidement ces impostures, & les flagellations devinrent fort fré-

---

(1) Voyez la Réfut. de Nestorius à son article.

(2) Boileau, Hist. des Flagellans, c. 9.

quentes dans l'onzieme & le douzieme ſiecle ; enfin ces idées produiſirent ſur la fin du treizieme ſiecle [1260] la Secte des Flagellans, dont un Moine de Sainte Juſtine de Padoue rapporte ainſi la naiſſance.

Lorſque toute l'Italie, dit-il, étoit plongée dans toutes ſortes de crimes & de vices, tout d'un coup une ſuperſtition inouie ſe gliſſe d'abord chez les Péruſiens, enſuite chez les Romains, & de là ſe répandit preſque par tous les peuples d'Italie.

La crainte du dernier jugement les avoit tellement ſaiſis, que Nobles, Roturiers de tout état, ſe mettent tous nuds, & marchent par les rues en proceſſion, chacun avoit ſon fouet à la main & ſe fuſtigeoit les épaules, juſqu'à ce que le ſang en ſortît : ils pouſſoient des plaintes & des ſoupirs, & verſoient des torrens de larmes : ces exemples de pénitence eurent d'abord d'heureuſes ſuites, on vit beaucoup de réconciliations, de reſtitutions, &c.

Ces Pénitens ſe répandirent bientôt dans toute l'Italie ; mais le Pape ne voulut point les approuver, & les Princes ne leur permirent point de former des établiſſemens dans leurs Etats [1].

Près d'un ſiecle après que cette Secte eut paru pour la premiere fois, la peſte qui ſe fit ſentir en Allemagne (au milieu du quatorzieme ſiecle), reſſuſcita tout-à-coup la Secte des Flagellans ; les hommes attroupés couroient le pays, ils avoient un Chef principal & deux autres Supérieurs auxquels ils obéiſſoient aveuglément, ils avoient des étendars de ſoie cramoiſy & peints, ils les portoient à leurs proceſſions, & traverſoient de cette maniere les Villes & les Bourgs.

Le peuple s'atroupoit pour jouir de ce ſpectacle, & lorſqu'il étoit aſſemblé, ils ſe fouettoient & liſoient une lettre qu'ils diſoient être en ſubſtance la même choſe qu'une Ange avoit apportée de l'Egliſe de Saint Pierre à Jéruſalem, par laquelle l'Ange déclaroit que J. C. étoit irrité contre les dépravations du ſiecle, & que Jeſus-Chriſt prié par la bienheureuſe Vierge & par

(1) Boileau, ibid.

l'Ange, de faire grace à son peuple, avoit répondu, que si les pécheurs vouloient obtenir miséricorde, il falloit que chacun sortît de sa patrie, & qu'il se flagellât durant trente-quatre jours en mémoire du tems que J. C. avoir passé sur la terre, ils firent une grande quantité de Prosélytes.

Clément VI condamna cette Secte, les Evêques d'Allemagne, conformément à son Bref, défendirent les associations des Flagellans, & cette Secte se dissippa (1).

Elle reparut dans la Misnie, vers le commencement du quinzieme siecle, 1414.

Un nommé Conrard renouvella la fable de la lettre apportée par les Anges sur l'Autel de Saint Pierre de Rome, pour l'institution de la flagellation : il prétendit que c'étoit l'époque de la fin de l'autorité du Pape, & de celle des Evêques, qui avoient perdu toute jurisdiction dans l'Eglise, depuis l'établissement de la société des Flagellans; que les Sacremens étoient sans vertu, que la vraie Religion n'étoit que chez les Flagellans, & qu'on ne pouvoit être sauvé, qu'en se faisant baptiser de leur sang. L'Inquisiteur fit arrêter ces nouveaux Flagellans, & l'on en brûla plus de quatre-vingt-onze (2).

Si les Flagellans étoient devenus plus forts que l'Inquisiteur, ils auroient fait brûler l'Inquisiteur, & tous ceux qui n'auroient pas voulu se flageller.

Il y a encore aujourd'hui des Confrairies de Flagellans, qu'il faut bien distinguer des Sectaires dont nous venons de parler, il se trouve de ces Confrairies en Italie, en Espagne, & en Allemagne. Le P. Mabillon vit à Turin le Vendredi Saint une procession de Flagellans à gage : » ils commencerent, dit-il, à se fouet-
» ter dans l'Eglise Cathédrale en attendant Son Al-
» tesse Royale, ils se fouettoient assez lentement, ce
» qui ne dura pas une demie heure; mais d'abord

(1) D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 361. Natal. Alex. in sæc. 13 & 14. Boileau, loc. cit.

(2) Contin. de Fleury, t. 21, p. 206.

» que

» que ce Prince parut, ils firent tomber une grêle de » coups sur leurs épaules déja déchirées, & alors la » procession sortit de l'Eglise. Ce seroit une institution » pieuse, si ces gens se fustigeoient ainsi par une dou- » leur sincere de leurs péchés, & dans l'intention d'en » faire une pénitence publique, & non pour donner » au monde une espece de spectacle « (1).

Gerson écrivit contre les Flagellans, & crut qu'il falloit que les Prélats, les Pasteurs, & les Docteurs réprimassent cette Secte par leurs exhortations, & les Princes par leur autorité [2].

L'Abbé Boileau a attaqué les flagellations volontaires [3].

Le P. Gretzer en a pris la défense, M. Thiers a écrit contre l'histoire des Flagellans : cette réfutation est longue ; foible & ennuyeuse (4).

FRATRICELLES ou FREROTS. Le desir de se distinguer par une sainteté extraordinaire n'étoit pas moins vif en Italie qu'en Allemagne, où il avoit produit les Beguards vers le quatorzieme siecle. Quelques Freres Mineurs obtinrent de Celestin V, la permission de vivre en Hermites, & de pratiquer à la lettre la Regle de S. François.

Beaucoup de Religieux, sous prétexte de mener une vie plus retirée & plus parfaite, sortirent de leur Couvent ; beaucoup de Laïcs les imiterent, & tous ces aspirans à une sainteté extraordinaire se réunirent ; s'appellerent Freres, & formerent une Secte ; les Franciscains s'appelloient Freres, & les Séculiers Frerots ou Fratricelles, ou Bisoches.

Ces troupes de Moines, échappés de leurs Couvents, vivoient sans regle, sans Supérieur, & faisoient consister toute la perfection Chrétienne dans un renoncement absolu à toute propriété, parceque la pauvreté

---

(1) Musæum Italicum, p. 80.

(2) Gerson, t. 2, p. 660.

(3) Hist. Flagellantium

(4) De Spontanea Discipli-narum seu Flagellorum Cruce, Coloniæ 1660. in-12. Critique de l'Hist. des Flagellans, par J. B. Thiers.

faisoit le caractere principal de la Regle de S. François ; à laquelle étoient singulierement attachés les Freres Macerota & un autre Franciscain qui avoient donné naissance à cette Secte.

Les Fraticelli se promenoient ou chantoient, & pour observer plus scrupuleusement le vœu de pauvreté, ne travailloient jamais, de peur d'avoir en travaillant droit à quelque chose : comme les Massiliens, ils disoient qu'il falloit prier sans cesse, de peur d'entrer en tentation ; & si on leur reprochoit leur oisiveté, ils disoient que leur conscience ne leur permettoit pas de travailler pour une nourriture qui périt, ils ne vouloient travailler que pour une nourriture céleste, & ce travail spirituel consistoit à méditer, à chanter, à prier [1].

Malgré ce renoncement à tout, les Fratricelles ne manquoient de rien : une multitude d'Artisans, de Charbonniers, de Bergers, de Charpentiers, abandonnerent leurs travaux, leurs maisons, leurs troupeaux, & prirent l'habit des Fraticelli. Tous les Religieux mécontens de leur état, & sur-tout des Franciscains, sous prétexte d'observer plus exactement la Regle de Saint François, quitterent leurs Couvens & grossirent la Secte des Fraticelli, qui se répandit en Toscane, en Calabre, &c.

Jean XXII vit les abus de ces associations, il les défendit & excommunia les Frerots & leurs fauteurs (2).

Les Fraticelli attaquerent l'autorité qui les foudroyoit, & se fonderent sur le spécieux prétexte de la pauvreté Evangélique, qui faisoit la premiere obligation de l'Ordre de S. François & du Christianisme.

Ils ne nioient point l'autorité du Pape, ils prétendoient seulement la restraindre, & croyoient que son excommunication ne pouvoit nuire aux Frerots : 1°. parcequ'ils avoient été approuvés par Célestin V, & qu'un Pape ne pouvoit détruire ce que son prédécesseur avoit

---

(1) An. 1294. D'Argentré, 1317, n. 56. Collect. Jud. Raynald, ad an. [2] Ibid.

établi : 2°. parceque leur société étoit autorisée dans l'Evangile, & que le Pape ne pouvoit rien contre ce qui est dans l'Evangile ; 3°. enfin pour trancher la question sans retour, ils distinguerent deux Eglises, une étoit toute extérieure, riche, possedoit des domaines, & des dignités ; le Pape & les Evêques dominoient dans cette Eglise, & pouvoient en exclure ceux qu'ils excommunioient : mais il y avoit une autre Eglise toute spirituelle, qui n'avoit pour appui que sa pauvreté, pour richesses que ses vertus ; Jesus-Christ étoit le Chef de cette Eglise, & les Frerots en étoient les membres : le Pape n'avoit sur cette Eglise aucun empire, aucune autorité, & ses excommunications ne pouvoient exclure personne de cette Eglise.

De ce principe, les Frerots conclurent que hors de leur Eglise, il n'y avoit point de Sacremens, que les Ministres pécheurs ne pouvoient les conférer : en développant ce principe fondamental de leur Schisme, ils renouvellerent différentes erreurs des Donatistes, des Albigeois & des Vaudois (1).

Il se disperserent dans toute l'Italie pour prêcher ces erreurs, & souleverent les Fideles contre le Pape.

Jean XXII écrivit à tous les Princes contre les Frerots, & chargea tous les Inquisiteurs de les juger rigoureusement (2).

Pour se concilier les Princes, que Jean XXII excitoit contre les Frerots, ces Sectaires mêlerent à leurs erreurs des propositions contraires aux prétentions des Papes ; ils soutenoient que le Pape n'étoit pas plus le successeur de S. Pierre, que les autres Evêques ; que le Pape n'avoit aucun pouvoir dans les Etats des Princes Chrétiens, & qu'il n'avoit nulle part aucune puissance coactive.

Le concours de tous ces artifices soutint quelque tems les Frerots contre l'autorité du Pape : cependant on en brûla beaucoup, mais ils réparoient leurs pertes par de nouveaux prosélytes ; & enfin n'ayant plus, ni

---

(1) Raynald, ad an. 1318, n. 469.
[2] Ibid.

Eglises, ni Ministres, ils prétendirent que les Frerots avoient tout le pouvoir d'absoudre & de consacrer, & qu'il étoit inutile de prier dans les Eglises consacrées.

Les Franciscains unirent leur efforts aux ordres des Papes, pour l'extinction des Frerots ; & la Secte des Frerots après avoir résisté long-tems aux attaques des Papes, se dissipa, les restes passerent en Allemagne, & y subsisterent sous la protection de Louis de Baviere, qui haïssoit Jean XXII, & elle se confondit avec les Beguards.

Le nom de Frerots fut donné indistinctement à cette multitude de Sectes qui inonderent l'Europe dans le treizieme siecle, & au commencement du quatorzieme. Ces Sectes tomberent dans les désordres les plus horribles, elles renouvellerent toutes les infamies des Gnostiques & des Adamites ; elles prétendoient que, ni Jesus-Christ, ni les Apôtres, n'avoient observé la continence, & qu'ils avoient eu leurs propres femmes, ou celles des autres. Parmi ces Sectaires, il y en avoit qui soutenoient que l'adultere & l'inceste n'étoient point des crimes, lorsqu'on les commettoit dans leur secte (1).

Tel est à peu près le tableau que nous offre un siecle ignorant, précédé par des siecles plus ignorans encore, & pendant lesquels on n'avoit épargné, ni le sang, ni le fer ; l'Europe Chrétienne étoit remplie d'armées de Croisés, de buchers, & d'Inquisiteurs : on avoit détruit les Hérétiques, & l'on s'étoit appliqué à corriger les désordres qu'ils reprochoient aux Catholiques ; on avoit entrepris de réformer les mœurs, mais on n'avoit point éclairé les esprits ; & la réformation dans les mœurs, laquelle avoit été regardée comme un préservatif contre la séduction des Albigeois & des Vaudois, avoit conduit à toutes les erreurs, & produit les Frerots, les Beguards, la Secte de Segarel, &c. parceque cette réformation n'avoit pour principes qu'une piété sans lumiere.

---

(1) D'Argentré, loc. cit.

FRERES DE LA PAUVRE VIE : c'eſt le nom que prenoient les diſciples de Dulcin, ils s'appelloient ainſi eux-mêmes, ſous prétexte qu'ils avoient renoncé à tout, pour ne vivre que de la vie Apoſtolique.

FREROTS. Voyez FRATICELLES.

FRERES POLONOIS : c'eſt un nom que les Sociniens prirent pour montrer que la charité regnoit entre eux, & que leur confraternité étoit inviolable.

G

GENTILIS VALENTIN. Voyez SOCINIENS.

GILBERT DE LA PORRÉE, naquit à Poitiers dans l'onzieme ſiecle.

Les Ecoles de Philoſophie & de Théologie s'étoient alors multipliées dans l'Occident : on avoit apporté en France les livres d'Ariſtote, les Commentaires d'Averroès ſur ce Philoſophe, les interprétations de Porphyre, & des cathégories attribuées à Saint Auguſtin [1].

La Logique, à laquelle on réduiſoit preſque toute la Philoſophie, n'étoit que l'art de ranger les objets dans de certaines claſſes, de leur donner différens noms, d'analyſer, pour ainſi dire, ces noms, de diſtinguer les différentes qualité des objets, de marquer leurs différences & leurs rapports.

Toute la Philoſophie conſiſtoit à traiter de la ſubſtance, de la qualité, des attributs, & de ſemblables abſtractions [2].

Cette méthode paſſa dans les Ecoles de la Théologie, & l'on traita les différens objets de la Théologie, ſelon les regles de la dialectique.

Les Théologiens des ſiecles précédens n'écrivoient ſur les vérités théologiques, que lorſque le beſoin de

---

(1) Duchesne, t. 4, p. 259. Mabillon, Annal. Bened. l. 71, p. 88. Hiſt. Littéraire de France. t. 9, p. 45, 180.

(2) Hiſt. Litt. t. 7, p. 130.

défendre la vérité les obligeoit à écrire : mais, lorſque la dialectique ſe fut introduite dans les Ecoles de Théologie, on traita les différens objets de la Théologie, par goût, pour ſon plaiſir, & l'on vit paroître une foule de Traités de Théologie.

Gilbert de la Porrée ſuivit le goût de ſon ſiecle : il s'étoit beaucoup appliqué à l'étude de la Philoſophie, il avoit enſuite étudié la Théologie, il avoit même composé pluſieurs ouvrages théologiques, & il avoit traité les dogmes de la Religion, ſelon la méthode des Logiciens.

Ainſi, par exemple, en parlant de la Trinité, il avoit examiné la nature des perſonnes divines, leurs attributs, leurs propriétés, il avoit examiné quelle différence il y avoit entre l'eſſence des perſonnes & leurs propriétés, entre la nature divine & Dieu, entre la nature divine & les attributs de Dieu.

Comme tous ces objets avoient des définitions différentes, Gilbert de la Porrée jugea que tous ces objets étoient différens, que l'eſſence, ou la nature de Dieu, ſa divinité, ſa ſageſſe, ſa bonté, ſa grandeur n'eſt pas Dieu, mais la forme par laquelle il eſt Dieu.

Voilà, ce me ſemble, le vrai ſentiment de Gilbert de la Porrée ; ainſi il regardoit les attributs de Dieu, & la Divinité, comme des formes différentes, & Dieu, ou l'Etre ſouverainement parfait, comme la collection de ces formes : voilà l'erreur fondamentale de Gilbert de la Porrée ; d'où il avoit conclu que les propriétés des perſonnes divines n'étoient pas ces perſonnes, que la nature divine ne s'étoit pas incarnée.

Gilbert de la Porrée conſerva tous ces principes, lorſqu'il fut élû Evêque de Poitiers, & les expliqua dans un diſcours qu'il fit à ſon Clergé.

Arnaud & Calon ſes deux Archidiacres le déférerent au Pape Eugene III, qui étoit alors à Sienne ſur le point de paſſer en France : lorſqu'il y fut arrivé, il fit examiner l'accuſation qu'on avoit portée contre l'Evêque de Poitiers. Ce Prélat fut appellé à une aſſemblée qui ſe tint à Paris en 1147, & enſuite au Concile de Rheims, qui ſe tint l'année ſuivante, & dans lequel on condamna les ſentimens de Gilbert de la Porrée,

qui rétracta ſes erreurs, & ſe réconcilia ſincerement avec ſes Archidiacres. Quelques-uns de ſes diſciples perſévererent dant leurs ſentimens, mais ils ne formerent point un parti. Ainſi voilà un Philoſophe qui reconnoit ſincerement qu'il s'eſt trompé, & les Philoſophes ſes diſciples ne ſont point une Secte rébelle & factieuſe : il en fut ainſi d'Abaelard dans le même ſiecle (1).

L'erreur de Gilbert de la Porrée détruiſoit, comme on le voit, la ſimplicité de Dieu, & c'eſt par cette conſéquence que Saint Bernard combattit ſes principes.

Il paroit que cet Evêque ſuppoſoit que la ſubſtance de Dieu n'avoit point par elle-même les attributs ou les propriétés qui ſont la divinité, mais que la collection de ces attributs, qui faiſoient la divinité, étoit une eſpece de forme qui s'uniſſoit à la ſubſtance divine, ou même qui ne lui étoit point eſſentielle.

Ainſi, l'Etre ſuprême, ou l'Etre par ſoi-même, ſelon Gilbert de la Porrée, n'étoit pas eſſentiellement ſage, éternel, bon, &c. parcequ'il ne renfermoit point dans ſon idée la collection des attributs qui faiſoient la Divinité.

La ſubſtance de l'Etre néceſſaire, n'étoit Dieu, que parceque la collection de ces attributs étoit unie à ſa ſubſtance.

Nous croyons donc qu'on ne doit pas confondre l'opinion des Scotiſtes avec l'erreur de Gilbert de la Porrée : car les Scotiſtes croient bien que les attributs de Dieu ſont diſtingués de ſon eſſence, mais ils croient pourtant qu'ils naiſſent néceſſairement de cette eſſence, comme de leur ſource ou de leur principe ; & que l'exiſtence par ſoi-même, renferme néceſſairement l'infinité, l'intelligence, la bonté, & toutes les perfections.

GNOSIMAQUE, ce mot eſt compoſé de deux mots

(1) Voyez ſur Gilbert de la Porrée. Petau, Dogm. Theol. c. 8. Natal. Alex. Hiſt. Eccleſ. t. 1, l. 2, c. 8. D'Argentré, ſæc. 12, art. 9. Collect. Jud. Dup. 12e ſiecle,

grecs, *Gnoſis*, qui ſignifie *ſcience*, & *Mahe*, qui ſignifie *deſtruction.* On appella de ce nom certains Hérétiques du ſeptieme ſiecle, qui condamnoient les ſciences & toutes les connoiſſances, même celles qu'on acqueroit par la lecture de l'Ecriture Sainte ; parceque pour être ſauvé, il falloit bien vivre, & non pas être ſavant (1).

GNOSTIQUES, ce mot ſignifie homme ſavant & célébre.

Les premiers Hérétiques prirent ce nom, parcequ'ils ſe vantoient d'avoir des connoiſſances & des lumieres extraordinaires.

C'eſt une queſtion parmi les ſavans, de ſavoir ſi les Gnoſtiques étoient une Secte particuliere, ou ſi l'on ne donnoit pas ce nom à toutes les Sectes qui ſe piquoient d'enſeigner une doctrine élevée & difficile.

Il eſt certain que les Peres & les Auteurs Eccléſiaſtiques ont donné ce nom aux diſciples de Simon, aux Baſilidiens, &c.

Cependant Saint Epiphane, Saint Auguſtin, &c. nous parlent des Gnoſtiques, comme d'une Secte particuliere, qui avoit pris le nom de Gnoſtique, parcequ'elle croyoit entendre mieux les choſes divines, que les autres Sectes. Saint Epiphane ſur-tout parle des Gnoſtiques, comme d'une Secte qu'il connoit, & qui avoit une doctrine particuliere, qu'il avoit connue par la lecture des livres que les Gnoſtiques avoient compoſés, ce qui ne ſeroit point contraire à l'uſage dans lequel on étoit de donner le nom Gnoſtiques à ceux qui avoient adopté quelques uns des principes des Gnoſtiques : d'ailleurs on n'oppoſe au ſentiment de S. Epiphane aucune difficulté réelle.

Quoiqu'il en ſoit de cette queſtion, nous allons tâcher de démêler quels étoient les principes généraux des Gnoſtiques, & comment ces principes adoptés ſucceſſivement par différens Hérétiques, ont pris différentes formes, & produit des Sectes différentes (2).

---

[1] Damaſcen. de Hær. 88.

[2] Prima ad Tim. 6, v. 20. Hamond, Differtat. de Jure Epiſcopatus, applique aux Gnoſtiques un très-grand nombre de Paſſages de S. Paul.

S. Paul avertit Timothée d'éviter les nouveautés profanes, & tout ce qu'oppose une ſcience fauſſement appellée *Gnoſe*, dont quelques-uns faiſant profeſſion, ſe ſont égarés dans la foi : de ne point s'amuſer à des fables & à des généalogies ſans fin, qui ſervent plutôt à exciter des diſputes, qu'à établir par la foi le véritable édifice de Dieu.

Il paroît par ce paſſage de S. Paul, & par S. Epiphane, que le caractere principal de la *Gnoſe*, étoit d'imaginer une foule de générations d'Eons ou de Génies, auxquels ils attribuoient la production du monde & tous les événemens : voici vraiſemblablement l'origine de leur ſentiment.

Les Gnoſtiques reconnoiſſoient un Etre ſuprême qui exiſtoit par lui-même, & qui donnoit l'exiſtence à tous les Etres ; mais ils crurent trouver dans le monde des irrégularités, des déſordres, des contradictions, & ils en conclurent que le monde n'étoit pas ſorti immédiatement des mains de l'Etre Suprême, ſouverainement ſage, & infiniment parfait. Il falloit, ſelon eux, qu'il eût une cauſe moins parfaite, & ils ſuppoſerent que l'Etre ſuprême avoit produit un Etre moins parfait que lui.

Cette premiere production ne ſuffiſoit pas pour créer le monde, car on y voyoit des mouvemens contraires, & une grande variété de phénomenes contraires, & qu'on ne pouvoit attribuer à une ſeule & même cauſe : on imagina donc que cette premiere production avoit donné l'exiſtence à d'autres êtres.

Ce premier pas fait, on imagina différentes puiſſances dans le monde, à meſure que l'on crut en avoir beſoin pour expliquer les phénomenes qu'on obſervoit, & l'on ſe forma de ces puiſſances des idées analogues aux effets qu'on leur attribuoit : de-là vinrent toutes les générations d'Eons, de Génies, ou d'Anges tels que le *Nous*, ou l'Intelligence, le *Logos* ou le Verbe, la *Phroneſe* ou la Prudence, *Sophia* & *Dynamis*, ou la Sageſſe & la Puiſſance, &c.

C'eſt-à-peu-près ainſi qu'Héſiode expliquoit le débrouillement du cahos & la formation du monde par l'amour, &c. & c'eſt-à-peu-près ainſi que les Péripatéti-

ciens imaginoient des vertus ou qualités occultes pour tous les phénomenes.

L'objet principal des Gnoſtiques n'étoit pas d'expliquer les phénomenes de la nature, mais de rendre raiſon de ce que l'hiſtoire nous apprenoit ſur le peuple Juif, & ce que les Chrétiens racontoient de J. C.

Ils ſuppoſerent donc pluſieurs mondes produits par les Anges, ils ſuppoſerent qu'un de ces Anges gouvernoit le monde, & ils imaginerent tantôt plus, tantôt moins de mondes & d'Anges, & leur attribuerent des qualités différentes, ſelon qu'ils imaginoient les choſes.

Ainſi, beaucoup reconnoiſſoient deux principes, l'un bon & l'autre mauvais.

D'autres diſoient qu'il y avoit dix cieux qu'ils nommoient à leur fantaiſie, le Prince du ſeptieme en remontant, étoit *Sabahot*, ſelon quelques-uns d'eux; c'eſt lui, diſoient-ils, qui a fait le ciel & la terre; les ſix cieux qui ſont au-deſſus de lui, & pluſieurs Anges lui appartiennent: ils le faiſoient auteur de la loi des Juifs: ils diſoient qu'il avoit la forme d'un âne ou d'un cochon, ce qui a vraiſemblablement ſervi de fondement au reproche que les Payens faiſoient aux premiers Chrétiens, d'adorer un âne: on ne ſait pourquoi ils avoient fait du Prince du ſeptieme ciel, un âne ou un cochon, ce n'étoit, vraiſemblablement, qu'un emblême.

Ils mettoient dans le huitieme ciel leur *Barbélo*, qu'ils nommoient tantôt le Pere, tantôt la Mere de l'Univers. On aſſure que ceux qui prirent le nom de Gnoſtiques diſtinguoient le Créateur de l'Univers, du Dieu qui s'eſt fait connoître aux hommes par ſon Fils, qu'ils reconnoiſſent pour le Chriſt (1).

S. Irenée aſſure que, quoiqu'ils euſſent des ſentimens fort différens ſur Jeſus-Chriſt, ils s'accordoient néanmoins à nier ce que dit Saint Jean, que le Verbe s'eſt

(1) Aug. Hær. c. 6. Ep. 26., c. 10., n. 91. Epiph. Hær. 26. Tert. Apol. c. 16. Iræn.

ſait chair, voulant tous que le Verbe de Dieu & le Chriſt qu'ils mettoient entre les premieres productions de la divinité, eut paru ſur la terre ſans s'incarner, ſans naître, ni de la Vierge, ni de quelqu'autre maniere que ce fût.

Comme Jeſus-Chriſt n'étoit venu que pour le ſalut des hommes, c'eſt-à-dire, ſelon les Gnoſtiques pour les éclairer, les inſtruire ; ils ne lui faiſoient faire que ce qui étoit néceſſaire pour cet objet, & les apparences de l'humanité ſuffiſoient, ſelon les Gnoſtiques, pour remplir cet objet.

Pour ſauver les hommes, il ne falloit, ſelon les Gnoſtiques, que les éclairer : leur corruption & leur attachement à la terre étoient l'effet de leur ignorance ſur la grandeur, ſur la dignité de l'homme, & ſur ſa deſtination originelle.

Depuis que les ames humaines étoient enchaînées dans des organes corporels, c'étoit par l'entremiſe des ſens qu'on éclairoit l'eſprit, & Jeſus-Chriſt avoit eu beſoin de prendre les apparences d'un corps, pour pouvoir converſer avec eux & pour les inſtruire ; mais il ne s'étoit point uni à ce corps phantaſtique, comme notre ame eſt unie au corps humain : cette union eut dégradé le Sauveur, & elle n'étoit pas néceſſaire pour inſtruire les hommes ; ainſi l'ouvrage de la rédemption n'étoit de la part de Jeſus-Chriſt qu'un miniſtere d'inſtruction.

La doctrine de Jeſus-Chriſt pouvoit être enſeignée à tous les hommes, parceque tous avoient les organes propres à écouter & à entendre un homme qui parle, mais tous n'étoient pas ſuſceptibles de l'inſtruction que J. C. avoit apportée ſur la terre.

D'après les principes des Pythagoriciens & des Platoniciens, les Gnoſtiques diſtinguoient dans la nature trois parties, la nature matérielle ou *Hylique*, la nature *Pſychique* ou animale, & la nature *Pneumatique* ou ſpirituelle.

Ils admettoient entre les hommes à peu-près les mêmes différences, & diſtinguoient toute la maſſe de l'humanité, en homme matériels ou *Hyliques*, en hommes animaux ou *Pſychiques*, & en homme ſpirituels ou *Pneumatiques*.

Les premiers étoient des automates qui n'obéissoient qu'aux mouvemens de la matiere, qui étoient incapables de recevoir aucune idée, de suivre un raisonnement, & de s'instruire : tout en eux dépendoit de la matiere, ils subissoient toutes les Vicissitudes qu'elle éprouvoit, & n'avoient point d'autre sort qu'elle.

Les hommes animaux ou Psychiques n'étoient pas intraitables, comme les hommes matériels, ils n'étoient pas incapables de raisonner, mais ils ne pouvoient s'élever au-dessus des choses sensibles, & jusqu'aux objets purement intellectuels ; ils ne pouvoient donc se sauver que par leurs actions : c'est-à-dire, apparemment qu'ils pouvoient se perdre ou se sauver, selon que par leurs actions, ils acquéroient des habitudes qui les détacheroient de la terre, ou qui les y attacheroient.

Les spirituels, aucontraire, s'élevoient au dessus des sens & à la contemplation des objets purement spirituels, ils ne perdoient jamais de vue leur origine & leur destination, rien n'étoit capable de les attacher à la terre, & ils triomphoient de toutes les passions qui tyrannysent les autres hommes.

Les Gnostiques prétendoient donc s'occuper à rechercher dans l'Ecriture des sens cachés, des vérités sublimes, & par le moyen de ces vérités se rendre inaccessibles aux passions.

L'esprit humain peut bien s'élever jusqu'à ces spéculations, peut-être n'est-il pas impossible qu'il s'y soutienne un istant ; mais cette sublimité ne peut être son état sur la terre. Chaque homme réunit les trois especes d'hommes, dans lesquels les Gnostiques divisoient le genre humain : & le Gnostiques le mieux convaincu de sa perfection, étoit en effet matériel, animal & spirituel ; le poids de son corps le faisoit bientôt retomber sur la terre, la sensibilité animale rentroit dans ses droits, les passions renaissoient & s'enflammoient.

Tous les Gnostiques livroient donc la guerre aux passions, & chacun d'eux pour les vaincre, employoit des armes différentes ; les uns, pour triompher des passions, se séparerent des objets qui les faisoient naître,

& s'interdirent tout ce qui les fortifioit ; les autres les desarmerent, pour ainsi dire, en épuisant leurs ressources ; ceux-ci pour les combattre avec plus d'avantage, vouloient les connoitre, & pour les bien connoître, se livroient à tous leurs mouvemens & s'observoient : ceux-là les regardoient comme des distractions importunes, qui troubloient l'homme dans la contemplation des choses célestes, & dont-il falloit se débarrasser en satisfaisant, ou même en prévenant tous les désirs : le crime & l'avilissement de l'homme ne consistoient point, selon ces Gnostiques ; à satisfaire les passions, mais à les regarder comme la source du bonheur des hommes, & comme sa fin.

On conçoit aisément que de pareils principes conduisoient à tous les désordres possibles, & comment les Gnostiques, en partant du projet de la plus sublime perfection, tomberent dans la plus honteuse débauche.

Les Gnostiques prétendoient allier les vérités & la morale du Christianisme avec ces principes, ou plutôt ils regardoient ces principes comme la perfection de Jesus-Christ. Voici comment un Evêque Gnostique justifioit sa Secte. » J'imite, disoit-il, ces transfuges » qui passent dans le camp ennemi, sous prétexte de » leur rendre service, mais en effet pour les perdre. » Un Gnostique, un Savant doit connoître tout : car » quel mérite y a-t-il à s'abstenir d'une chose que l'on » ne connoît pas ? Le mérite ne consiste pas à s'abstenir » des plaisirs, mais à en user en maître, à tenir la vo- » lupté sous son empire, lorsqu'elle nous tient entre » ses bras ; pour moi, c'est ainsi que j'en use, & je ne » l'embrasse que pour l'étouffer » (1).

Enfin, il y eut des Gnostiques, qui en cherchant à connoître le jeu & l'empire des passions pour en triompher, & pour vivre en purs esprits, tomberent insensiblement dans une opinion contraire, & crurent que les hommes n'étoient en effet que des animaux ; que cette spiritualité dont ils s'étoient enorgueillis, étoit une chimere, & qu'ils ne différoient des quadru-

(1) Clem. Alex, Strom. l. 2, p. 411.

pedes, de reptils, ou des volatiles, que par la configuration de leurs organes : tels furent cette branche de Gnoſtiques que l'on nomma *Borborites*.

Les Gnoſtiques, comme on vient de le voir, ſe diviſerent en différentes branches, qui prirent différens noms, tirés tantôt du caractere diſtinctif de leur ſentiment, tantôt du Chef de la Secte, tels furent les *Barbelonites*, les *Floriens*, les *Phibeonites*, les *Zachéens*, les *Borborites*, les *Coddiens*, les *Levites*, les *Eutuchites*, les *Stratiorites*, les *Ophrites*, les *Séchiens*.

Quelques-uns des Gnoſtiques recevoient l'Ancien & le Nouveau Teſtament, ils attribuoient à l'eſprit de vérité ce qui ſembloit les favoriſer, & ce qui les combattoit, ils l'attribuoient à l'eſprit de menſonge : car ils vouloient que les prophéties vinſſent de différens Dieu.

Ils avoient un livre qu'ils diſoient avoir été compoſé par Noria, femme de Noé ; un poëme intitulé *l'Evangile de la perfection*, *l'Evangile d'Eve*, les *Livres de Seth*, les *Révélations d'Adam*, les *Queſtions de Marie & ſon accouchement*, la *Prophétie de Bahuba*, *l'Evangile de Philippe* (1).

Le ſyſtême moral des Gnoſtiques avoit pour baſe fondamentale le ſyſtême métaphyſique des émanations, c'eſt-à-dire, ce ſyſtême qui ſuppoſoit qu'il y avoit un Etre ſouverainement parfait, dont tous les Etres particuliers ſortoient, comme la lumiere ſort du ſoleil : on peut voir l'expoſition de ce ſyſtême aux articles CABBALE, BASILIDE, VALENTIN, MARC.

Les Gnoſtiques ſe ſont perpétués juſqu'au quatrieme ſiecle, comme on peut le voir dans Saint Epiphane, héréſie vingt-ſixieme.

GOMAR [François], Théologien Proteſtant, & Profeſſeur de Leyde, connu par ſa diſpute avec Arminius.

Calvin avoit enſeigné que Dieu prédeſtinoit également les élûs à la gloire, & les réprouvés à la damna-

---

(1) Epiph. Hær. 26. Aug. Iræn. loc. cit.

tion éternelle ; qu'il produisoit dans l'homme le crime & la vertu, parceque l'homme étoit sans liberté, & déterminé nécessairement dans toutes ses actions.

Cette doctrine enseignée par Luther avoit été attaquée par ses propres disciples ; & parmi les Protestans, il s'étoit toujours élevé quelque Théologien qui l'avoit combattue, elle le fut par Arminius, Théologien de Leyde & Collegue de Gomar. Gomar prit la défense de Calvin, & soutint que le sentiment d'Arminius tendoit à rendre les hommes orgueilleux & arrogans, & qu'elle ôtoit à Dieu la gloire d'être l'auteur des bonnes dispositions de l'esprit & du cœur de l'homme.

Avec ces déclamations, Gomar mit dans ses intérêts les Ministres, les Prédicateurs, & le peuple : nous avons exposé à l'article *Hollande*, comment le Prince Maurice prit parti pour les Gomaristes, & profita de cette querelle pour faire périr Barnevelt.

Les Gomaristes obtinrent qu'on assemblât un Synode, où l'on discuta les sentimens d'Arminius & la doctrine de Calvin : les actes de ce Synode sont bien rédigés ; mais la doctrine de Calvin y est extrêmement changée : on y abandonne le Décret absolu par lequel ce Réformateur prétend que Dieu a destiné de toute éternité la plus grande partie des hommes aux flammes éternelles, & qu'en conséquence il les a mis dans un enchaînement de causes qui les conduit au crime & à l'impénitence finale.

On suppose dans ce Synode que le Décret de damner, a eu pour motif la chute de l'homme & le péché originel ; ce Synode suppose que tous les hommes étant coupables du péché originel, & naissant enfans de colere, ils naissent tous dignes de l'enfer ; que Dieu par sa miséricorde a résolu d'en tirer quelques-uns de la masse de perdition, & de les faire mourir dans la justice, tandis qu'il y laisse les autres.

A l'égard de la liberté, le Synode ne la nie pas ouvertement, comme Luther & Calvin : on reconnoit dans l'homme des forces naturelles pour connoître & pratiquer le bien ; mais on soutient que ses Actions sont toujours vicieuses, parcequ'elles partent toujours d'un cœur corrompu : on reconnoit que la grace n'agit pas

dans l'homme comme dans un tronc, ou comme dans un automate, qu'elle conserve à la volonté ses propriétés, & qu'elle ne la force point malgré elle, c'est-à-dire, qu'elle ne la fait point vouloir sans vouloir (1).

Quelle étrange Théologie, dit M. Bossuet ! n'est-ce pas vouloir tout embrouiller, que s'expliquer si foiblement sur le libre arbitre (2).

On ne reprochera pas de semblables variations à l'Eglise Catholique; elle a toujours condamné également les Pélagiens, qui nioient la nécessité de la grace, les Semi-Pélagiens qui nioient sa gratuité & la prédestination; les Prédestinatiens qui nioient la liberté, & qui prétendoient que Dieu avoit crée un certain nombre d'hommes pour les damner, que les Réprouvés n'avoient point de graces pour se sauver, & que Dieu n'en accordoit qu'aux Elûs.

Voilà la doctrine de l'Eglise Catholique, doctrine sur laquelle elle n'a jamais varié, quelque liberté qu'elle ait accordée aux Théologiens pour expliquer ces dogmes; elle n'a jamais permis de proposer ou de défendre ces explications, qu'autant que les Théologiens reconnoissoient & soutenoient qu'elles ne combattoient point la doctrine de l'Eglise contre les Pélagiens, contre les Sémi-Pélagiens, & contre les Prédestinatiens. Que l'on juge après cela, si c'est avec quelque fondement, que Basnage & Jurieu prétendent que l'Eglise Catholique a varié sur la prédestination & sur la grace.

GONSALVE (Martin), natif de Cuenca en Espagne, prétendit qu'il étoit l'Ange Saint Michel à qui Dieu avoit réservé la place de Lucifer, & qui devoit combattre un jour contre l'Antechrist : l'Inquisiteur pour réfuter la vision de Martin Gonsalve, fit périr ce malheureux dans les flammes.

Il eut un disciple nommé Nicolas le Cabrois, qui le voulut faire passer après sa mort pour le Fils de

---

(1) Corpus & Syntagma Confessionum Fidei, in-4. Hist. de la Réforme des Pays-Bas, par Brandt, t. 2.

(2) Bossuet, Hist. des Variat. l. 14.

Dieu;

Dieu ; il prêcha que le S. Esprit devoit un jour s'incarner, & que Gonsalve délivreroit au jour du jugement tous les damnés par ses prieres.

Nicolas le Calabrois prêcha ces erreurs à Barcelone, il fut condamné par l'Inquisiteur, & mourut au milieu des flammes.

Gonsalve parut dans le quatorzieme siecle (1).

GORTHÉE, disciple de Simon le Magicien : il ne fit dans la doctrine de son maître, que de legers changemens, selon quelques auteurs.

Gorthée est mis par d'autres au nombre des sept premiers Hérétiques, qui, après l'Ascension de Jesus-Christ, corrompirent la doctrine de l'Eglise naissante, & dont on connoît plutôt les noms que les dogmes : nous savons seulement qu'ils combattoient le culte que les Apôtres & les Chrétiens rendoient à Jesus-Christ, & qu'ils nioient la résurrection des morts (2).

COTESCALQUE ou GODESCALQUE, voyez l'art. PRÉDESTINATIENS.

GRECS, Schisme des Grecs c'est la séparation de l'Eglise de Constantinople, d'avec l'Eglise Romaine.

Pour être en état de mieux juger du poids des plaintes des Grecs contre l'Eglise Romaine, nous avons cru qu'il étoit à propos de rappeller en peu de mots l'origine de la grandeur du Patriarche de Constantinople.

Avant la translation du Siége de l'Empire Romain à Constantinople, il y avoit dans l'Eglise trois Patriarches : le Patriarche de Rome, le Patriarche d'Antioche, & le Patriarche d'Alexandrie. Outre ces trois Patriarches, il y avoit trois Diocèses qui étoient soumis chacun à un Primat, & qui ne relevoient d'aucun Patriarche : ces trois Diocèses étoient, le Diocèse d'Asie qui étoit soumis au Primat d'Ephese, le Diocèse de Thrace, qui étoit soumis au Primat d'Héraclée, & le Diocèse

---

(1) Dup. 14e siecle. Natal. Alex. 14 siec. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 376, an. 1356.

(2) Theodor. Hæret. Fab. l. 1, c. 1. Constit. Apost. l. 6, c. 6. Nicephore, Hist Eccles. l. 4, c. 7. Ittigius, de Hær. sect. 1, c. 3, § 5.

de Pont, qui étoit ſoumis au Primat de Céſarée (1).

L'Egliſe de Conſtantinople n'avoit point encore d'Evêque, ou cet Evêque n'étoit pas conſidérable, & il étoit ſoumis au Métropolitain d'Héraclée (2).

Depuis la tranſlation du Siége de l'Empire Romain à Conſtantinople, les Evêques de cette Ville devinrent conſidérables, & obtinrent enfin le rang & la juriſdiction ſur la Thrace, ſur l'Aſie, & ſur le Pont (3).

Inſenſiblement, ils s'éleverent au deſſus des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, & prirent enfin le titre de Patriarche Œcuménique ou Univerſel.

Les Papes s'étoient oppoſés conſtamment aux entrepriſes des Patriarches de Conſtantinople, & avoient conſervé tous leurs droits, & un grand crédit dans tout l'Orient.

Photius, qui voyoit que les Papes ſeroient un obſtacle invincible aux prétentions des Patriarches de Conſtantinople, entreprit de ſe ſéparer de l'Egliſe latine, prétendant qu'elle étoit engagée dans des erreurs pernicieuſes [4].

Le projet de Photius n'eut pas le ſuccès qu'il en eſperoit, il fut chaſſé de ſon Siége; & après un ſchiſme aſſez court, l'Egliſe Romaine & l'Egliſe Grecque ſe réunirent.

Il reſtoit cependant des cauſes ſecretes de rupture entre les deux Egliſes; les Patriarches ne ſe relâchoient point ſur leurs prétentions au titre de Patriarche univerſel, & les Papes s'y oppoſoient conſtamment.

Ainſi les cauſes de diviſion que Photius avoit imaginées ne pouvoient manquer de faire renaître le Schiſme, pour peu qu'il ſe trouvât ſur le Siége de Conſtantinople un Patriarche ambitieux, aimé du peuple, & puiſſant auprès de l'Empereur.

Ce Patriarche fut Michel Cerularius : il vit que l'Egliſe Romaine ſeroit un obſtacle inſurmontable aux

---

(1) Pagi, ad an. 37. Oriens Chriſt. t. 1. Patriarch. Conſt. c. 1.

(2) Panoplia adverſus Schiſma Græcorum.

(3) Ibid.

(4) Voyez l'art. Photius. Baron. Dup. Oriens Chriſt.

desseins ambitieux des Patriarches, & que pour regner absolument sur l'Orient, il falloit séparer l'Eglise Grecque de l'Eglise Latine : Photius avoit tracé cette route à l'ambition des Patriarches.

Michel Cerularius mit dans ses intérêts l'Evêque d'Acride, Métropolitain de Bulgarie, & ils écrivirent tous deux une lettre à Jean, Evêque de Trani dans la Pouille, afin qu'il la communiquât au Pape & à l'Eglise d'Occident. Cette lettre contient quatre griefs contre l'Eglise Latine ; 1°. qu'elle se sert de pain azyme dans la célébration des Saints Mysteres ; 2°. que les Latins mangent du fromage, des animaux & des viandes étouffées ; 3°. qu'on jeûne les Samedis dans l'Eglise Latine ; 4°. que les Latins ne chantent point *Alleluya* dans le Carême (1).

Sur d'aussi frivoles prétextes, Michel Cerularius fit fermer les Eglises de Constantinople, & ôta à tous les Abbés & à tous les Religieux qui ne voulurent pas renoncer aux cérémonies de l'Eglise Romaine, les Monasteres qu'ils avoient à Constantinople.

Léon IX répondit à cette lettre, éleva beaucoup la dignité de l'Eglise Romaine, reprocha au Patriarche son ingratitude envers les Papes, & justifia l'Eglise Latine sur les pratiques que Michel lui reprochoit.

Soit que Cerularius desirât effectivement la paix, soit que Constantin, qui avoit besoin du Pape & de l'Empereur d'Occident contre les Normands qui étoient sur le point de s'emparer de tout ce qui lui restoit en Italie, obligeât ce Patriarche à dissimuler pour quelque tems, il écrivit au Pape pour le supplier de donner la paix à l'Eglise ; l'Empereur lui écrivit aussi pour lui témoigner qu'il vouloit procurer la réunion des deux Eglises.

Le Pape envoya des Légats à Constantinople ; l'Empereur les reçut très favorablement ; le Patriarche refusa de conférer avec eux & même de les voir.

Les Légats, ne pouvant vaincre l'obstination de Michel Cerularius, l'excommunierent publiquement &

---

(1) Ibid.

en préſence de l'Empereur & des Grands.

Le Patriarche, irrité de cette excommunication & de l'eſpece d'approbation que l'Empereur y avoit donnée; excita une ſédition, & l'Empereur n'oſa plus s'oppoſer à l'acte de Schiſme que Cerularius méditoit : ce Patriarche excommunia les Légats, mit tout en uſage pour rendre le Pape odieux, & pour étendre le Schiſme : il chercha de nouveaux ſujets de rupture entre l'Egliſe de Conſtantinople & l'Egliſe Romaine, & les plus legeres différences dans la liturgie ou dans la diſcipline, devinrent des crimes énormes.

Après la mort de Conſtantin, l'Empire paſſa à Théodore, & enſuite à Michel, le Schiſme continuoit, mais l'Empereur ne le favoriſoit point. Michel VI, pour ſe rendre agréable au Sénat & au peuple, choiſit parmi eux les Gouverneurs & les autres principaux Officiers de l'Empire : les Officiers de l'armée irrités de cette préférence élurent pour Empereur Iſaac Comnene.

Le Patriarche, qui ne diſpoſoit pas à ſon gré de Michel, voulut auſſi avoir un Empereur qui dépendît de lui; fit ſoulever le peuple, feignit de le calmer, & paroiſſant céder à la force & au deſir de préſerver l'Empire d'une ruine entiere, fit ouvrir les portes de Conſtantinople à Iſaac Comnene; en même tems, il envoya quatre Métropolitains à Michel VI, ſurnommé *Stratioticus*, qui lui déclarerent qu'il falloit néceſſairement pour le bien de l'Empire, qu'il y renonçât.

Mais, dit Michel aux Métropolitains, que me promet donc le Patriarche au lieu de l'Empire? Le Royaume céleſte, lui répondirent les Métropolitains : ſur cela Michel quitta la pourpre, & ſe retira dans ſa maiſon ou dans un Monaſtere.

Iſaac, plein de reconnoiſſance, donna un grand crédit au Patriarche [1].

Cerularius en abuſa bientôt : il voulut prendre une autorité ſouveraine; & menaça l'Empereur, s'il ne ſuivoit ſes conſeils, de lui faire perdre la Couronne qu'il lui avoit miſe ſur la tête. L'Empereur, qui redoutoit le

---

[1] Zouar. l. 18. Cedren, p. 801. Ducange, Gloſſar.

pouvoit de Cerularius sur l'esprit du peuple, le fit arrêter secretement, l'envoya en exil où il mourut, & plaça sur le Siége de Constantinople, Constantin Lichnude, & le Schisme continua; mais les Papes entretenoient cependant des liaisons avec les Empereurs (1).

De puissants motifs attachoient les Empereurs de Constantinople aux Papes : on étoit dans la fureur des Croisades, dont le Pape dirigeoit la marche, & qu'il pouvoit faire agir en faveur de l'Empire d'Orient : d'ailleurs les démêles des Empereurs d'Occident & des Papes, firent renaître dans l'esprit des Empereurs d'Orient, l'espérance de recouvrer un jour l'Italie.

Les Papes profiterent de ces dispositions pour entretenir avec les Grecs des liaisons, & pour faire tomber la haine & les préjugés qui éloignoient les Grecs de l'Eglise Romaine.

Cette intelligence des Empereurs & des Papes fut interrompue par le massacre des Latins qui étoient à Constantinople sous l'Empire d'Andronic, & par la prise de Constantinople par les armées des Latins.

L'Empire se trouvoit alors divisé entre les Latins, Théodore Lascaris qui s'étoit retiré à Nicée, & les petits-fils d'Andronic qui avoient établi l'Empire de Trébisonde.

Les Latins avoient un Patriarche à Constantinople, & Germain, Patriarche Grec, s'étoit retiré à Nicée.

Cinq Freres Mineurs qui étoient Missionnaires en Orient, proposerent à ce Patriarche de travailler à la réunion de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine : le Patriarche Germain en rendit compte à l'Empereur Jean Vatace, qui approuva le projet, & Germain écrivit au Pape & aux Cardinaux.

Dans cette lettre, le Patriarche de Constantinople qui aspiroit à un Empire absolu sur toute l'Eglise, le successeur de Cerularius qui prétendoit élever les Empereurs sur le thrône, & les en faire descendre, ce Patriarche, dis-je, dans sa lettre reproche au Pape son

---

[1] Curopalat, Psellus, Zonar.

empire tyrannique, ses exécutions violentes, & les redevances qu'il exigeoit de ceux qui lui étoient soumis : de son côté le Pape reprochoit au Patriarche l'injustice de ses prétentions, l'ingratitude des Patriarches envers l'Eglise Romaine : il comparoit le Schisme des Grecs au Schisme de Samarie, & déclaroit que les deux glaives lui appartenoient.

Ces deux lettres font voir qu'il y avoit peu de dispositions sinceres à la paix entre le Pape & le Patriarche ; cependant le Pape envoya des Religieux, qui eurent avec les Grecs des conférences, où l'on s'échauffa beaucoup de part & d'autre, & enfin dans lesquelles on réduisit tous les sujets de controverses à deux points, la procession du S. Esprit, & l'usage du pain azyme : on disputa beaucoup sur ces deux points, & l'on se sépara sans s'être accordé sur quoi que ce soit.

Théodore Lascaris, qui succéda à Vatace, ne marqua pas beaucoup de desir pour la réunion des Grecs & des Latins ; mais Michel Paléologue qui s'empara de l'Empire après Théodore Lascaris, ayant repris Constantinople sur les Latins, prévit que le Pape ne manqueroit pas d'armer contre lui les Princes d'Occident, & résolut de réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine, pour se délivrer de ces terribles Croisades qui faisoient trembler les Empereurs dans Constantinople, les Sultans dans Babylone & dans le Caire, & les Tartares même dans la Perse.

Michel Paléologue envoya donc des Ambassadeurs au Pape, lui donna les titres les plus flatteurs, & lui témoigna un grand desir de voir les deux Eglises réunies.

Urbain V, qui occupoit le Siége de Saint Pierre, témoigna une grande joie des dispositions de Michel Paléologue, & du desir qu'il avoit de conclure l'union des deux Eglises : » en ce cas, dit-il, à l'Empereur, nous » vous ferons voir combien la puissance du Saint Siége » est utile aux Princes qui sont dans sa Communion, » s'il leur arrive quelque guerre ou quelque division ; » l'Eglise Romaine, comme bonne mere, leur ôte » les armes des mains, & par son autorité les oblige à » faire la paix ; si vous rentrez dans son sein, conti-

» nuc-t-il, elle vous appuiera, non-seulement du
» secours des Génois & des autres Latins, mais s'il
» est besoin, des forces des Rois & des Princes Catho-
» liques du monde entier : mais tant que vous serez
» séparé de l'obéissance du Saint Siége, nous ne pou-
» vons souffrir en conscience que les Génois, ni quel-
» qu'autres Latins que ce soit, vous donnent du se-
» cours « (1).

La réunion de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine, devint donc un objet de politique, & l'Empereur mit tout en usage pour la procurer. Après des difficultés sans nombre, l'Empereur envoya au Concile de Lyon des Ambassadeurs, qui présenterent une profession de Foi, telle que le Pape l'avoit exigée, & une lettre de vingt-six Métropolitains d'Asie, qui déclaroient qu'ils recevoient les articles, qui jusqu'alors avoient divisé les deux Eglises (2).

L'Empereur croyoit la réunion des deux Eglises nécessaire au bien de l'Empire, mais le Clergé & le Peuple regardoient cette réunion comme le renversement de la Religion, & comptoient pour rien la conservation d'un Empire, où le peuple depuis si long-tems n'éprouvoit que des malheurs, que la Religion seule avoit rendus supportables, par l'espérance du bonheur qu'elle promet aux Fideles.

Tout le monde se souleva contre le projet de la réunion, & le trouble augmenta par les actes d'autorité que l'Empereur employa pour amener le Clergé, les Evêques & les Moines à son sentiment.

Le Despote d'Epire, & le Duc de Patras, déclarérent qu'ils regardoient comme hérétiques, le Pape, l'Empereur, & tous ceux qui étoient soumis au Pape.

L'Empereur assembla cont'eux des armées, mais il ne put trouver de Généraux qui voulussent combattre les Schismatiques, & le Duc de Patras assembla environ cent Moines, plusieurs Abbés, huit Evêques qui tinrent un Concile dans lequel le Pape, l'Empereur,

---

[1] Fleury, l. 85, n. 18.
[2] Reginald, ad an. 1274, n. 60.

& tous ceux qui vouloient l'union furent anathématisés.

Michel n'abandonnoit point le projet de la réunion, & sévissoit contre tous ceux qui s'y opposoient; mais la sévérité ne faisoit qu'allumer le fanatisme. Constantinople étoit remplie de libelles contre l'Empereur : il fit publier une loi qui portoit peine de mort contre ceux, qui ayant trouvé un libelle diffamatoire, au lieu de le brûler, le liroient, ou le laisseroient lire.

Cette loi n'arrêta, ni la licence, ni la curiosité : elle porta dans tous les cœurs une haine implacable contre l'Empereur, & fit naître dans tous les esprits un grand mépris pour la Majesté Impériale.

Ce fut dans ce tems de trouble, qu'arriverent les Nonces que le Pape avoit envoyés en Orient après le Concile de Lyon, pour y consommer la réunion, & pour demander que les Grecs réformassent leur Symbole, & y ajoutassent les mots *Filioque*.

L'Empereur fut d'autant plus étonné de cette nouvelle demande, que, lorsqu'il s'étoit agi de la réunion des deux Eglises sous l'Empire de Vatace, le Pape Innocent IV avoit consenti que les Grecs continuassent de chanter leur Symbole suivant l'ancien usage : il comprit que s'il vouloit satisfaire le Pape, il couroit risque d'une révolte générale; il refusa de faire dans le Symbole le changement que les Nonces exigeoient : ils se retirerent, & le Pape excommunia l'Empereur (1).

L'excommunication étoit conçue en ces termes : » Nous dénonçons excommunié Michel Paléologue, » que l'on nomme Empereur des Grecs, comme fauteur de l'ancien Schisme & de leur hérésie; & nous » défendons à tous Rois, Princes, Seigneurs & autres, de quelque condition qu'ils soient, & à toutes » les Villes & Communautés, de faire avec lui, tant » qu'il demeura excommunié, aucune société ou » confédération, ou de lui donner aide ou conseil

(1) L'an 1281.

» dans les affaires pour lesquelles il est excommu-
» nié «.

Martin IV renouvella cette excommunication trois fois, & elle subsistoit encore l'an 1282, lorsque Michel mourut accablé de chagrin & d'ennui.

Andronic, son fils, annula tout ce qui avoit été fait pour l'union : il fit assembler un Concile à Constantinople, dans lequel on condamna le projet de la réunion : ce Concile fut signé par quarante-deux Evêques.

Clément V. excommunia Andronic, & le Schisme continua.

Michel ayant perdu son fils, fit déclarer Empereur Andronic le jeune, son petit-fils, qui se révolta & l'obligea de quitter l'Empire, l'an 1328, quatre ans avant sa mort.

Andronic le jeune laissa deux fils, Jean & Manuel dont l'aîné fut déclaré Empereur à la mort de son Pere; mais comme il n'avoit alors que neuf ans, Jean Cantacuzene fut nommé son tuteur, & protecteur de l'Empire pendant sa minorité.

Cantacuzene remplit toutes les obligations de tuteur du Prince, & de protecteur de l'Empire; mais le Patriarche Joseph, qui prétendoit que la Charge de tuteur du Prince lui appartenoit, rendit Cantacuzene suspect à l'Impératrice : elle fit arrêter les parens du protecteur, & lui envoya ordre d'abdiquer sa Charge.

Cantacuzene étoit à la tête d'une armée qu'il conduisoit contre les Serviens : il refusa d'obéir, les Officiers l'engagerent à prendre la pourpre; il fut proclamé Empereur, & obligea Jean Paléologue à partager l'Empire avec lui.

Les deux Empereurs ne purent regner en paix, la guerre s'alluma entr'eux, ils appellerent à leurs secours les Serviens, les Bulgares, les Turcs, &c.

Durant ces troubles, les Turcs passerent l'Hellespont, & s'établirent en Europe vers le milieu du quatorzieme siecle : Amurat prit ensuite plusieurs Places fortes dans la Thrace, & s'empara d'Andrinople, dont il fit le Siége de son Empire.

Les Empereurs Grecs sentirent alors combien ils

avoient besoin du secours des Latins, & ils ne cesserent de négocier pour procurer la réunion de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine : mais ils trouvoient dans leurs Sujets une opiniatreté invincible.

Jean Paléologue, pressé par les Turcs, se soumit à tout ce qu'Urbain V exigea de lui, mais il n'obtint que de foibles secours; son fils Manuel vint en Occident pour demander du secours contre Bajazet, qui avoit mis le siege devant Constantinople; mais il parcourut inutilement l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre : il n'obtint que du Roi de France très peu de secours : de sorte qu'il devint ennemi des Latins, & écrivit contre'eux sur la procession du S. Esprit (1)

Cependant l'Empire Grec touchoit à sa ruine, Jean Paléologue fut obligé de recommencer à négocier avec les Latins : il envoya des Ambassadeurs à l'Empereur Sigismond & au Pape, il se rendit même au Concile qui devoit se tenir à Ferrare, & qui fut transferé à Florence : il étoit accompagné du Patriarche Joseph, d'un grand nombre de Prélats & de personnes considérables. Après plusieurs conférences & beaucoup de difficultés, l'union fut enfin conclue.

En conséquence de cette union, le Pape avoit promis à l'Empereur : 1°. d'entretenir tous les ans trois cens soldats & deux galeres, pour la garde de la Ville de Constantinople : 2°. que les galeres qui porteroient les Pelerins jusqu'à Jérusalem, iroient à Constantinople : 3°. que quand l'Empereur auroit besoin de vingt galeres pour six mois, ou de dix pour un an, le Pape les lui fourniroit : 4°. que s'il avoit besoin de troupes de terre, le Pape solliciteroit fortement les Princes Chrétiens d'Occident de lui en fournir.

Le Decret d'union ne contenoit aucune erreur, il ne changeoit rien dans la discipline des Grecs, il n'altéroit en rien la morale; on y reconnoissoit la primauté du Pape, qu'aucune Eglise n'avoit jamais contestée : l'union procuroit d'ailleurs un secours de la plus grande importance pour l'Empire de Constantinople; cepen-

(1) Dup. 14e. siecle, p. 322.

dant le Clergé ne voulut, ni acceder au Decret, ni admettre aux fonctions Ecclésiastiques ceux qui l'avoient signé.

Bientôt on vit contre les partisans de l'union une conspiration générale du Clergé, du Peuple, & surtout des Moines qui gouvernoient presque seuls les consciences, & qui souleverent tous les Citoyens, & jusqu'à la plus vile populace : ce soulevement général engagea la plupart de ceux qui avoient été à Florence, à se retracter : on attaqua le Concile de Florence, & tout l'Orient condamna l'union qui s'y étoit faite.

L'Empereur voulut soutenir son ouvrage ; on le menaça de l'excommunier, s'il continuoit de protéger l'union & de communiquer avec les Latins : tel étoit l'état d'un successeur de Constantin le Grand.

Tandis que les Grecs se déchiroient ainsi, Amurat & Mahomet II s'emparoient des Places de l'Empire, & préparoient la conquête de Constantinople ; mais le Schisme & le Fanatisme comptent pour rien la destruction des Empires, & les Grecs regardoient comme le comble de l'impiété d'hésiter entre la perte de l'Empire & le Schisme.

L'indifférence des Latins pour l'état de l'Empire Grec n'est pas moins inconcevable, que le Fanatisme des Grecs. Mahomet II en sut profiter, il assiégea Constantinople, & s'en rendit maître (1).

De l'état de l'Eglise Grecque depuis la prise de Constantinople.

Après la prise de Constantinople par Mahomet, le Patriarche George se réfugia en Italie, & les Chrétiens qui resterent à Constantinople interrompirent l'exercice public de la Religion. Mahomet en fut informé, & leur ordonna de se choisir un Patriarche : on élut Gennade. Le Sultan le fit venir au Palais, lui donna une crosse & un cheval blanc, sur lequel Gennade se rendit à l'Eglise des Apôtres, conduit par les Evêques & par les premiers Officiers du Sultan.

---

[1] Ducas, c. 37.

Lorſque Gennade fut arrivé, le Patriarche d'Héraclée l'inſtalla dans la Chaire Patriarchale, lui mit la main ſur la tête & la croſſe en main [1].

Le Patriarche de Conſtantinople s'élit encore aujourd'hui de la même maniere : mais l'élection n'a aucune force ſans l'agrement du Grand Seigneur, à qui le Patriarche va demander ſa confirmation.

Les brigues des Eccleſiaſtiques Grecs, & les diſputes qui arrivent très-ſouvent entr'eux pour le Patriarchat, ont cauſé de grands déſordres dans leur Egliſe : car pour obtenir cette dignité éminente, il ne faut que de l'argent : les Miniſtres de la Porte dépoſent & chaſſent les Patriarches, pour peu qu'on leur offre de l'argent pour en placer un autre.

Les Patriarches ne ſe maintiennent donc ſur leur Siége, qu'au moyen des ſommes immenſes qu'ils donnent aux Viſirs, qui ont ſoin de ſuſciter de tems en tems quelque compétiteur, afin d'avoir un prétexte pour demander de l'argent au Patriarche.

Le Patriarche, pour payer ces contributions, leve de groſſes taxes ſur les Evêques qui les levent eux-mêmes ſur les Fideles, & dont ils retiennent une partie ; enſorte que les Evêques eux-mêmes ſeroient très-fâchés que le Patriarche de Conſtantinople poſſedât paiſiblement ſon Egliſe (2).

Les Patriarches d'Antioche & de Jéruſalem ſont ſi pauvres, qu'à peine peuvent-ils s'entretenir, & ils ont peu de conſidération.

L'Egliſe Grecque n'eſt pas renfermée dans ces trois Patriarchats ; les Grecs ont un Patriarche à Alexandrie, & les Moſcovites ſont encore aujourd'hui attachés aux erreurs & au Schiſme des Grecs : voyez l'article MOSCOVITES.

Les Evêques, auſſi-bien que les Patriarches, ne peuvent entrer en fonction, ſans une commiſſion, ou *Baratz* du Grand Seigneur : c'eſt en vertu de cette Com-

---

(1) Oriens Chriſt. t. 1, p. 312.

(2) Hiſt. de l'état préſent de l'Egliſe Grecque, par Ricaut, c. 3, p. 91. Oriens Chriſtian. loc. cit.

miſſion que les Couvents ſont protégés, qu'ils ſubſiſtent : voici comment ces Commiſſaires ou *Baratz* ſont conçues.

» L'Ordonnance, le Décret de la Noble & Royale » ſignature du grand Etat & du Siége ſublime du beau » Seing Impérial qui force tout l'univers, qui par » l'aſſiſtance de Dieu, & par la protection du ſouverain » bienfaiteur, eſt reçu de tous côtés, & auquel tout » obéit, comme il s'enſuit.

» Le Prêtre nommé André Saſſiano, qui a entre ſes » mains ce bienheureux commandement de l'Empe- » reur, eſt, par la vertu de ces Patentes du grand Etat, » créé Evêque de ceux de l'Iſle de Schio, qui ſont pro- » feſſion de ſuivre le Rit Latin.

» Le Prêtre ayant apporté ſon ancien *Baratz* pour le » faire renouveller, & ayant payé à notre Tréſor » Royal le droit ordinaire de ſix cens apres, je lui » accorde le préſent *Baratz*, comme une perfection » de félicité.

» C'eſt pourquoi je lui commande d'aller être Evê- » que dans l'Iſle de Schio, ſelon leur ancienne cou- » tume & leurs vaines & inutiles cérémonies, voulant » & ordonnant que tous les Chrétiens de cette Iſle, » tant grands que petits, Prêtres, Religieux & autres » faiſant profeſſion du Rit Latin, reconnoiſſent ledit » André Saſſiano pour leur Evêque; que dans toutes » les affaires qui releveront de lui, & appartiendront » à ſa Charge, on s'adreſſe à lui, ſans ſe détourner des » Sentences légitimes qu'il aura rendues; que de mê- » me perſonne ne trouve à redire que ſelon ſes vaines » & inutiles cérémonies, il établiſſe, ou dépoſe des » Prêtres ou des perſonnes Religieuſes, comme il ju- » gera qu'ils l'auront mérité; qu'aucun Prêtre, aucun » Moine ne préſume de marier qui que ce ſoit, ſans » la permiſſion de cette Evêque; & tout teſtament qui » ſera fait en faveur des pauvres Egliſes, par quelque » Prêtre mourant, ſera bon & valide : que s'il arrive » que quelque femme Chrétienne de la juriſdiction de » cet Evêque, quitte ſon mari, ou qu'un mari quitte » ſa femme, perſonne que lui ne pourra, ni accorder » le divorce, ni ſe mêler de cette affaire; enfin il

» possedera les vignes, jardins, prairies, &c. « [1].

Les Prêtres séculiers tirent leur principale subsistance de la charité du peuple ; mais, comme cette vertu est extrêmement réfroidie, le Clergé, pour subsister, est presque contraint de vendre les mysteres divins, dont il est le dépositaire : ainsi on ne peut, ni recevoir une absolution, ni être admis à la confession, ni faire baptiser ses enfans, ni entrer dans l'état de mariage, ni se séparer de sa femme, ni obtenir l'excommunication contre un autre, où la communion pour les malades, que l'on ne soit convenu du prix, & les Prêtres font leur marché le meilleur qu'ils peuvent (2).

Des Jeûnes des Grecs.

Les Grecs ont quatre grands jeûnes ou Carêmes, le premier commence le 15 Novembre, ou quarante jours avant Noel ; le second est notre Carême ; le troisieme, est le jeûne qu'ils appellent le jeûne des Saints Apôtres, & qu'ils observent dans la pensée que les Apôtres se préparerent par la priere & par le jeûne à annoncer l'Evangile, il commence dans la semaine après la Pentecôte, & dure jusqu'à la Saint Pierre ; le quatrieme commence le premier Août, & dure 15 jours.

Il y a, outre ces Carêmes, d'autres jeûnes, & ils observent tous ces jeûnes avec beaucoup d'exactitude : ils estiment que ceux qui violent sans nécessité les loix de l'abstinence, se rendent aussi criminels que ceux qui commettent un vol ou un adultere ; l'éducation & l'habitude leur donnent une si haute idée de ces jeûnes, qu'ils ne croient pas que le Christianisme puisse subsister sans leur observation. Ils croient qu'il vaut mieux laisser mourir un homme, que de lui donner un bouillon de viande. Après que le Carême est passé, ils s'abandonnent entierement à la joie & au divertissement.

---

(1) Ricaut, ibid. (2) Ibid.

De la Doctrine de l'Eglise Grecque.

L'Eglise Grecque professe tous les dogmes que l'Eglise Latine professe, on en trouvera des preuves convainquantes dans différens auteurs (1).

MM. Ricaut & Smith reconnoissent cette conformité de croyance des Grecs avec celle des Latins : le dernier reconnoit qu'ils ont comme les Latins sept Sacremens, mais il prétend que les Grecs se sont écartés de la doctrine de l'ancienne Eglise Grecque, & qu'ils ont pris les idées des Latins sur ces objets.

M. Smith avance ces choses sans aucune preuve, & contre la vérité : 1°. parceque les Liturgies grecques supposent que les sept Sacremens conferent la grace ; 2°. parceque les Peres Grecs qui ont précédé le Schisme, parlent des Sept Sacremens, comme l'Eglise Latine ; 3°. parceque Photius & Cerularius n'ont jamais reproché aux Latins de différence avec l'Eglise Grecque sur les Sacremens, ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire s'il y en avoit eu quelqu'une : pensera-t-on que des gens qui se séparoient de l'Eglise Latine, parcequ'elle jeûnoit les Samedis, & parcequ'elle ne chantoit pas *Alleluia* pendant le Carême ; pensera-t-on, dis-je, que ces Schismatiques eussent manqué de reprocher à l'Eglise Romaine sa doctrine sur les Sacremens, si l'Eglise Grecque n'avoit pas eu sur cet objet la même doctrine ? N'auroit-on vu aucune dispute entre les Grecs & les Latins sur cet objet ? 4°. Enfin les Grecs modernes qui admettent sept Sacremens comme les Latins, sont pourtant demeurés dans le Schisme, ils y persévèrent : ce n'est donc point par complaisance pour les Latins que les Grecs admettent sept Sacremens, comme M. Smith l'a prétendu.

---

(1) Petri Arcudii, Concordia Ecclesiæ Orientalis & Occidentalis. Allatius, de Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis perpetua consensione. Censura Orientalis Ecclesiæ, de præcipuis nostri sæculi Hæreticorum Dogmatibus. Perpet. de la Foi. t. 3, l. 8 Ricaut, loc. cit. Smith, de Statu hodierno Ecclesiæ Græcæ.

Le point de conformité entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Romaine qui a fait le plus de difficulté, c'est la croyance de la présence réelle & de la transsubstantiation.

L'auteur de la Perpétuité de la Foi avoit avancé qu'au tems de Berenger & depuis, toutes les Eglises Chrétiennes étoient unies dans la croyance de la présence réelle ; M. Claude nia ce fait, & soutint que la transsubstantiation étoit inconnue à toute la terre, à la réserve de l'Eglise Romaine, & que, ni les Grecs, ni les Arméniens, ni les Jacobites, ni les Ethiopiens, ni en général aucuns Chrétiens, hormis ceux qui se soumettoient au Pape, ne croyoient, ni la présence réelle, ni la transsubstantiation (1).

L'Auteur de la Perpétuité de la Foi répondit à M. Claude, qui défendit les preuves qu'il avoit données sur la croyance des Grecs, & l'Auteur de la Perpétuité de la Foi réfuta la réponse de M. Claude [2].

Enfin les savans Auteurs de la Perpétuité de la Foi porterent jusqu'à la démonstration la conformité de la croyance de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine sur la présence réelle, en produisant une foule d'attestations des Archevêques, des Evêques, des Abbés & des Moines Grecs, soit en particulier, soit dans des Synodes tenus par le Patriarche. Le Pere Paris, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve, prouva très-bien la même chose, ainsi que M. Simon.

M. Claude ne fut point convaincu par ces attestations, & il écrivit au Chapelain de l'Ambassadeur d'Angleterre pour s'assurer de la vérité de ces attestations. M. Conel, Chapelain de l'Ambassadeur, lui répondit que les Grecs croyoient la présence réelle ; mais il se consola de cet aveu forcé, en reprochant aux Grecs beaucoup d'ignorance (3). ,

---

[1] Réfutation de la Réponse d'un Ministre, à la suite de ce qu'on appelle communément la petite Perpétuité de la Foi, p. 464. Claude, Rép. à la Perpet. 3 part. c. 8. Rép. à M. Claude, l. 1, c. 6, &c.

(2) Perpet. de la Foi, t. 1 l. 2, 3, 4. La créance de l'Eglise Grecque défendue par le P. de Paris, 2 vol. in-12. Hist. Crit. de la créance des Nations du Levant.

(3) Mémoires Littéraires de M.

M. Smith, Chapelain du Chevalier Harvey à Constantinople en 1668, reconnoit la même chose, & prétend que cette conformité de la croyance actuelle des Grecs n'est pas un triomphe pour les Catholiques, puisque la croyance de la présence réelle est un dogme que les Grecs ont pris dans les Ecoles des Latins (1).

Mais, comment M. Smith nous persuadera-t-il que la croyance de la présence réelle est chez les Grecs l'effet de la séduction des Latins, lui qui nous apprend dans le même endroit que les Grecs sont si attachés à la doctrine & aux coutumes de leurs ancêtres, qu'ils regardent comme un crime le plus leger changement dans ce qui regarde l'Eucharistie, & qui en conséquence de cet attachement, ont conservé l'usage du pain fermenté, dans l'Eucharistie.

Croira-t-on que les Latins aient pû faire passer les Grecs de la croyance de l'absence réelle à la croyance de la présence réelle, sans que ce changement ait causé aucune contestation chez les Grecs, qui n'avoient point eu commerce avec les Latins ? Pourquoi, lorsque le Patriarche Cyrille, séduit & gagné par les Protestans, proposa aux Grecs la croyance de Calvin, pourquoi, dis-je, tous les Grecs se souleverent-ils contre lui ?

Mais, dit M. Smith, cette croyance est si moderne chez les Grecs, que le mot *Metousiosis*, qui signifie *Transsubstantiation*, est un mot qu'on ne trouve que chez les Grecs modernes, & inconnu même au tems de Gennade, qui fut Patriarche après la prise de Constantinople.

On convient que le mot *Metousiosis* ne se trouve ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles; mais la chose qu'il signifie s'y trouve : il en est de ce mot comme du mot *Omousion*, que l'Eglise a employé pour signifier plus clairement la divinité du Verbe, & pour exprimer mieux qu'il existoit dans la même substance dans laquelle le Pere existoit.

---

la Grande-Bretagne, t. 9, p. 831. Créance de l'Eglise Orient. par Simon.

(1) Smith, loc. cit. p. 102.

A l'égard de Gennade, il s'est servi du mot *Metousiosis*, & cependant ce Gennade étoit un des plus grands ennemis des Latins. Ce deux points ont été prouvés par Simon & par M. l'Abbé Renaudot qui ont très-bien rélevé les méprises de M. Smith, sur-tout à l'égard de Cyrille Lucar, dont les Calvinistes ont tant vanté la Confession ou Profession de Foi (1).

Cyrille Lucar étoit natif de Candie, il avoit eu des relations assez étroites avec les Calvinistes, il avoit adopté leurs sentimens à force d'intrigues, (pour ne rien dire de plus). Cyrille se fit nommer Patriarche de Constantinople : alors il fit une Confession de Foi toute Calviniste (2).

Hottinger fit imprimer cette Profession de Foi, & triompha ; mais les Luthériens, & parmi les Calvinistes, Grotius & Aubertin ne la regarderent point comme la Confession de Foi de l'Eglise Grecque, mais comme la Confession de Foi de Cyrille seul ; & il est certain que ce Patriarche ne la communiqua point à son Clergé, & qu'elle fut réfutée par les Grecs, & rejettée comme contenant une doctrine contraire à la croyance de l'Eglise Grecque.

Cyrille lui-même l'avoit si peu donné comme la Confession de l'Eglise Orientale, qu'en l'envoyant, il déclare qu'il déteste les erreurs des Latins, & les superstitions des Grecs, & prie M. Leger d'attester qu'il meurt dans la Foi de Calvin (1).

Est-ce ainsi que parleroit un Patriarche de Constantinople, qui auroit proposé à son Eglise la Confession de Foi qu'il envoyoit ? Déclareroit-il qu'il déteste les erreurs des Grecs, s'il étoit vrai que cette Profession eût été approuvée par l'Eglise Grecque. Les Calvinistes peuvent-ils tirer de cette Confession aucun avantage, sinon de prouver que Cyrille étoit Calviniste, & avoit une doctrine opposée à celle de son Eglise ?

Cyrille de Berée qui succéda à Cyrille Lucar, pour

---

(1) Perpétuité de la Foi, t. 4, l. 5, c. 1, p. 345. Simon, Créance de l'Eglise Orient.

(2) Perpétuité de la Foi, t. 1, l. 4, c. 6, p. 299.

(3) Hotting. Analect. p. 303.

réparer l'honneur de l'Eglise Grecque, flétrie en quelque sorte par l'apostasie de son prédécesseur, & par la Profession de Foi qu'il avoit faussement publiée sous le nom de l'Eglise Grecque, assembla un Concile, où se trouverent les Patriarches de Jérusalem & d'Alexandrie, avec vingt-trois des plus célébres Evêques de l'Orient, & tous les Officiers de l'Eglise de Constantinople. On examina dans ce Synode, la Confession de Foi de Cyrille Lucar, & on prononça anathême à sa personne, & à presque tous les points de sa Confession, & sur-tout sur ce qu'il avoit enseigné que le pain & le vin ne sont point changés au corps & au sang de Jesus-Christ, par la bénédiction du Prêtre & l'avenement du S. Esprit (1).

Cyrille de Berée fut chassé quelque tems après par Parthenius, qui se fit reconnoître Patriarche de Constantinople : jamais homme n'eut moins d'intérêt de maintenir les décrets de Cyrille de Berée, que Parthénius : il avoit au contraire un grand intérêt à le faire passer pour un hérétique, afin de justifier l'expulsion de ce Patriarche : cependant, aussi-tôt que Parthénius fut établi sur le Siége Patriarchal, il assembla un Concile de vingt-cinq Evêques entre lesquels étoit le Métropolitain de Moscovie; & là, après qu'on eut examiné de nouveau les articles de Cyrille Lucar, ils furent condamnés par le jugement de tous les Evêques, comme ils l'avoient été dans le Concile assemblé par Cyrille de Berée.

Que l'on juge après cela, si Cyrille Lucar est regardé par les Grecs comme un Martyr; ainsi que le soutiennent MM. Claude, Smith, Aymon, &c. (2).

Enfin Dosithée, Patriarche de Jérusalem, & plusieurs Métropolitains, Evêques & autres Ecclesiastiques de la Communion Grecque, étoient assemblés à Bethléem à l'occasion de la dédicace d'une nouvelle Eglise; M. de Nointel, Ambassadeur de France à Constantinople, fit proposer à cette assemblée d'examiner la vé-

---

(1) Perpétuité de la Foi, t. 1, l. 4, c. 7.

(2) Voyez la Perpet. de la Foi, t. 1, l. 1. c. 4, l. 9.

rité des preuves que MM. de Port Royal avoient données dans la Perpétuité de la Foi, sur la conformité de la croyance des Grecs & des Latins, par rapport à la Transsubstantiation. Le Patriarche de Jérusalem & les autres Prélats reconnurent que la Confession de Foi de Cyrille Lucar ne contenoit point la doctrine de l'Eglise d'Orient, & condamnerent la doctrine des Calvinistes (1).

Les plus habiles Protestans, tels que Smith, Allix, reconnoissent l'autenticité de ce Synode, que l'on ne peut regarder comme une assemblée de Grecs latinisés, puisque Dosithée étoit un des plus grands ennemis des Latins (2).

L'examen du Concile de Jérusalem fait une grande partie du gros in-4°. qu'Aymon a fait, sous le titre imposant de *Monumens authentiques de la Religion des Grecs.*

Cet ouvrage n'est que la répétition de ce que MM. Claude, Smith, &c. ont dit, & que MM. Simon, Renaudot, le P. de Paris Génovéfain avoient déja réfuté (4).

Quelque peu dangereux que soit l'ouvrage du sieur Aymon, il a été réfuté dans un ouvrage fait exprès par M. l'Abbé Renaudot, que nous avons indiqué.

De l'autorité du Clergé sur le Peuple.

Les Grecs ont un respect extraordinaire pour le Clergé : ils se soumettent à leurs Ecclésiastiques, soit dans les choses spirituelles, soit même dans les temporelles : le Métropolitain décide sur toutes leurs contestations, conformément à ce que dit Saint Paul : » quand

---

(1) On trouve les extraits de ce Concile, Perpétuité de la Foi, t. 3, l. 8, c. 16. L'Original fut envoyé au Roi Louis XIV, & déposé dans la Bibliothéque du Roi, où il fut volé par le Sr. Aymon V. la Défense de la perpétuité de la Foi, contre les calomnies d'un Livre intitulé *Monumens Authentiques*, in-8. Cet Ouvrage est de l'Abbé Renaudot.

[2] Smith, Miscellanea. Allix, notes sur Nectaire.

(3) Nous avons déja indiqué ces Ouvrages.

» quelqu'un de nous a un différend avec un autre, » ofe-t-il bien aller en jugement devant les iniques, » & non point devant les Saints » ?

La crainte de l'excommunication eft le plus puiffant motif pour les faire obéir; elle fait une fi forte impreffion fur leur efprit, que les pécheurs obftinés & endurcis, treffaillent lorfqu'ils entendent une Sentence qui les fépare de l'unité de l'Eglife, qui rend leur converfion fcandaleufe, & oblige les Fideles à leur refufer même ces fecours de charité que le Chriftianifme & l'humanité commandent de donner généralement à tous les hommes.

Ils croient entr'autres chofes, que le corps d'un excommunié ne peut jamais retourner dans fes premiers principes, que la Sentence d'excommunication n'ait été levée : ils croient qu'un démon entre dans le corps des perfonnes qui font mortes dans l'excommunication, & qu'ils le préfervent de la corruption, en l'animant & en le faifant agir à-peu-près comme l'ame anime & fait agir le corps. Ils penfent que ces morts excommuniés mangent pendant la nuit, fe promenent, digerent & fe nourriffent : ils ont fur cela toutes les hiftoires qu'on raconte des Vampires.

Les Grecs mettent fi fouvent l'excommunication en ufage, qu'il femble qu'elle devroit avoir perdu fa force, & devenir méprifable ; cependant la crainte de l'excommunication ne s'eft point affoiblie, & la vénération des Grecs pour les Arrêts de leur Eglife n'a jamais été plus grande : ils font entretenus dans cette foumiffion par la terreur qu'infpirent les termes de la Sentence d'excommunication, par la nature des effets qu'ils font perfuadés qu'elle produit ; effets dont les Prêtres Grecs les entretiennent fans ceffe, & dont perfonne ne doute (1).

C'eft par cette terreur que le Clergé retient irrévocablement le peuple dans le Schifme, & qu'il leve fur lui les contributions qu'il eft obligé de payer aux Vifirs : ce Clergé Schifmatique a donc un grand interêt à entre-

1) Ricaut, Etat préfent de l'Eglife Greque.

tenir le peuple dans une ignorance profonde & dans la terreur des démons : voilà les fondemens de leur excessive autorité.

De quelques opinions & superstitions des Grecs.

Lorsque les Grecs posent les fondemens d'un édifice, le Prêtre bénit l'ouvrage & les ouvriers : après qu'il est parti, ils tuent un coq ou un mouton, & enterrent le sang sous la premiere pierre, ils croient que cela attire du bonheur sur la maison.

Quand ils veulent du mal à quelqu'un, ils prennent la mesure de la longueur & de la largeur de son corps avec du fil, ou avec un bâton, & la portent à un Maçon, ou à un Menuisier, qui va poser les fondemens d'une maison, ils lui donnent de l'argent pour enfermer cette mesure dans la muraille, ou dans la menuiserie, & ne doutent pas que leur ennemi ne meure, lorsque le fil ou le bâton seront pourris.

Ils croient fortement que le 15 Août, jour de l'Assomption, toutes les rivieres du monde se rendent en Egypte ; la raison de cette opinion est, qu'ils remarquent que vers ce tems toutes les rivieres sont basses, à la réserve du Nil qui inonde alors l'Egypte : ils croient que les débordemens du Nil sont une continuelle bénédiction du Ciel sur l'Egypte, en récompense de la protection dont le Sauveur du monde & sa mere y jouirent contre la persécution d'Hérode.

Les Grecs, aussi-bien que tous les peuples du Levant, croient encore aux Talismans. Les Sauterelles font de grands ravages à Alep, on y voit des Oiseaux que les Arabes nomment *Smirmor*, qui mangent & détruisent beaucoup de ces Sauterelles ; les Grecs ont, pour attirer ces Oiseaux, une espece de Talisman ; ils envoient chercher de l'eau d'un lac de Samarcande, & ils croient que cette eau a la vertu d'attirer le *Smirmor* : voici comment Ricaut raconte cette cérémonie.

La Procession commence à la porte de Damas, qui est au midi : chaque Religion & chaque Secte y assiste avec les marques d'une dévotion extraordinaire, suivant ses propres usages, & faisant porter à sa tête

l'enseigne de sa Communion ; ainsi l'on voit successivement paroître, la Loi, l'Evangile & l'Alcoran : chacun chante des Hymnes à sa façon ; les Mahométans y sont avec plus d'éclat que les autres : ils ont environ cent belles bannieres de leur Prophete, portées par des *Schaighs*, qui, à force d'hurler, jettent l'écume par la bouche, & deviennent furieux.

Dans une de ces Processions il y eut une dispute, entre les Chrétiens & les Juifs, pour la presséance ; les Juifs la prétendoient par droit d'ancienneté : mais les Mahométans jugerent en faveur des Chrétiens, parcequ'ils étoient plus gens de bien que les Juifs, & qu'ils payoient plus qu'eux pour l'exercice de leur Religion.

L'eau ne peut passer sous aucune arcade ; ainsi, lorsqu'on est arrivé à Alep, on tire cette eau par-dessus les murailles du château, & de-là on la pose dévotement dans la Mosquée (1).

Des Points de Doctrine ou de Discipline qui servent de de prétexte au Schismes des Grecs.

Trois points principaux séparent aujourd'hui les Grecs des Latins. 1°. Ils condamnent l'addition que l'Eglise Latine a faite au Symbole de Constantinople, pour exprimer que le S. Esprit procéde du Pere. 2°. Ils ne veulent pas reconnoître la primauté du Pape. 3°. Ils prétendent qu'on ne peut consacrer avec du pain azyme. Nous avons réfuté le premier chef à l'article MACÉDONIUS ; nous allons faire quelques réflexions sur les deux autres.

De la Primauté du Pape.

L'Eglise est une Société ; elle a des Loix, un Culte, une Discipline, des Ministres pour les enseigner, un Ministere pour les faire observer, un tribunal pour juger les Controverses qui s'élevent sur la Foi, sur la Morale & sur sa Discipline : telle est l'Eglise que Jesus-Christ a instituée.

---

[1] Ricaut, ibid.

Il faut dans une Société, telle que l'Eglise, un Chef; & J. C. en fondant son Eglise, lui donna pour Chef S. Pierre & ses successeurs.

Les Peres & les Conciles ont dans tous les tems reconnu cette vérité, & l'on en trouve la preuve dans tous les Théologiens.

Il n'est pas moins certain que l'Evêque de Rome est le successeur de S. Pierre, & que c'est à ce successeur qu'il a transmis la primauté de l'Eglise. Tous les Peres le reconnoissent, & dans tous les tems on s'est adressé à l'Evêque de Rome comme au Chef de l'Eglise : il en a exercé les fonctions par lui-même ou par ses Légats dans tous les siecles; on en trouve la preuve dans les Conciles Généraux & dans la condamnation de toutes les Hérésies.

Les Grecs eux-mêmes n'ont jamais contesté cette primauté avant le Schisme : l'Histoire Ecclésiastique fournit mille exemples de l'exercice de la primauté du Pape sur le Siége de Constantinople. S. Grégoire dit expressément; » qui doute que l'Eglise de Constanti-
» nople ne soit soumise au Siége Apostolique, l'Em-
» pereur & l'Evêque de cette Ville l'annoncent sans
» cesse. (1) «.

Les Papes ont même exercé cette primauté sur Photius, comme on peut s'en assurer dans son article.

La primauté du Pape étoit également reconnue dans le Patriarchat d'Antioche, d'Aléxandrie & de Jérusalem. Timothée, Archevêque d'Aléxandrie, fut répris par le Pape Simplicius, de ce qu'il avoit récité le nom de Dioscore dans les Dyptiques, & Timothée en demanda pardon au Pape (2).

Lorsque Cérularius se sépara de l'Eglise d'Occident, il fit tous ses efforts pour engager Pierre d'Antioche dans son Schisme; mais Pierre soutint la primauté du Pape contre Cérularius (3).

Toute l'Eglise d'Afrique reconnoissoit aussi la primauté du Pape : on le voit par l'Histoire des Donatis-

(1) Greg. Ep. p. 941.
[2] Conc. t. 4, p. 1031.
(3) Bencry Pandect. t. 1, p. 154.

tes & par celle des Pélagiens : S. Grégoire fournit mille exemples d'actes de primauté exercés sur l'Afrique (1).

Les premiers réformateurs, dans le commencement de leurs contestations, reconnoissoient la primauté du Pape. Jean Hus, condamné par l'Archevêque de Prague, en appella au Siége Apostolique ; Jérôme de Prague approuva le jugement du Concile de Constance, sur les articles de Wiclef & de Jean Hus (3).

Luther, au commencement de son Schisme, traitoit de calomniateurs ceux qui l'avoient voulu décrier auprès de Léon X ; je me jette à vos pieds, dit-il, dans la disposition d'écouter J. C. qui parle par vous [3].

Il le prie de l'écouter comme une brebis commise à ses soins ; il proteste qu'il reconnoît le suprême pouvoir de l'Eglise Romaine, & il avoue que de tous tems les Papes ont eu le premier rang dans l'Eglise (4).

Zuingle avoue qu'il étoit nécessaire qu'il y eût un Chef dans l'Eglise (5).

Mélancton consentit qu'on laissât au Pape son autorité, & il reconnoissoit qu'elle pouvoit être utile (6).

Henri VIII, Roi d'Angleterre, défendit d'abord contre Luther la primauté du Pape & de l'Eglise Romaine. Léon X lui avoit donné le titre de Défenseur de la Foi [7].

Grotius prétend que l'Evêque de Rome doit présider sur toute l'Eglise ; l'expérience a, selon lui, confirmé qu'un Chef étoit nécessaire dans l'Eglise pour y conserver l'unité : il assure que Melancton & Jacques premier, Roi de la Grande Bretagne, ont reconnu cette vérité.

Grotius se fait une difficulté, & dit : mais le Pape ne peut-il pas abuser de son pouvoir ?

Il ne faut pas lui obéir, répond Grotius, lorsque ses

---

(1) Ibid. t. 2, p. 561, 611, 691, 916, 976. t. 4, p. 142, 1166, 1198. Traité de l'autorité des Papes, t. 1, l. 1, c. 3, 4.

(2) Conc. t. 12, p. 164.

(3) Luth. Op. t. 1, p. 101. n. 74.

(4) Ibid. p. 285, t. 2, p. 1.

(5) Zuingle, Op. t. 1, p. 27.

(6) Ibid. t. 4, p. 825.

(7) Reinald, ad an. 1521,

commandemens ſont contre les Canons ; mais ils ne faut pas pour cela nier ſon autorité, ni refuſer de lui obéir, lorſque ſes commandemens ſont juſtes : ſi on avoit fait attention à ce que nous venons de dire, continue-t-il, nous aurions une Egliſe réformée & unie (1).

Le Clergé de France, & toutes les Univerſités du Royaume, reconnoiſſent la même vérité, ſans cependant croire que le Pape ſoit infaillible, ou qu'il ait aucun pouvoir ſur le temporel des Rois.

La primauté du Pape dans l'Egliſe eſt une primauté d'honneur & de Juriſdiction ; c'eſt à lui de faire obſerver les Canons de l'Egliſe par tout le monde, de convoquer des Conciles, & d'excommunier ceux qui refuſent d'y comparoître.

Quoique les déciſions du Pape ne ſoient pas infaillibles, elles doivent cependant être d'un grand poids, & elles méritent beaucoup de reſpect. Le Pape peut faire de nouvelles Loix générales, & les propoſer à l'Egliſe ; mais elles n'ont force de Loi que par l'acceptation : le Clergé de France reconnoît que ces droits ſont l'apanage de la primauté, & que le Pape a cette primauté de droit divin : je ne ſais comment on a pu reconnoître la primauté, & conteſter ce dernier point (2).

Le Clergé de France reconnoît encore que le Pape eſt Métropolitain & Patriarche dans ſon Dioceſe, qu'il a des prérogatives particulieres & une puiſſance temporelle ſur ce qu'on nomme l'Etat Eccléſiaſtique ; mais on reconnoît qu'il a acquis ces choſes, & qu'il ne les a pas de droit divin ; qu'il eſt inférieur au Concile Œcuménique, qui peut le dépoſer ; qu'il ne peut dépoſer les Evêques, ni abſoudre les ſujets du ſerment de fidélité envers le Roi (3).

Les Théologiens Ultramontains ont bien d'autres idées de la primauté du Pape ; on a recueilli tous les Ouvrages faits pour défendre les prétentions de la Cour

---

(1) Grot. t. 5, p. 617, 641, 648.

(2) Voyez Bellarm. de Summo Pontif. Melchior Canus, de loc. theol. l. 6. Dupin, Diſſ. de antiqua Eccleſ. Diſciplina: Defenſio Cleri Gallicani.

(3) Defenſ. Cleri Gallicani.

de Rome, & cette collection compose vingt & un volumes *in-folio* (1).

Ces prétentions ont été fortement combattues par les Théologiens François : il suffit de lire la Défense du Clergé de France.

De l'usage du Pain Azyme dans l'Eucharistie.

Les Peres ont tous reconnu que J. C. se servit du pain azyme dans la derniere Cene, en instituant l'Eucharistie : nous n'examinons point ici si J. C. fit en effet la derniere Cene avec les Juifs, ou s'il prévint le tems des azymes, nous concluons seulement, du témoignage unanime des Peres, qu'ils ont crû qu'on pouvoit consacrer l'Eucharistie avec du pain azyme.

Cependant l'exemple de J. C. n'a pas été une Loi qui ait obligé nécessairement l'Eglise à se servir de pain azyme dans la consécration de l'Eucharistie, J. C. ne s'en étant servi que par occasion, à cause qu'il n'étoit pas permis aux Juifs d'user d'autre pain pendant la Pâque, & il y a beaucoup d'apparence que les Apôtres se sont servis indifféremment de pain levé & de pain azyme.

Il paroît que les Saints Peres, qui ont établi les premiers la discipline dans l'Eglise, étant persuadés que Notre-Seigneur s'étoit servi de pain azyme dans l'institution de l'Eucharistie, ont ordonné qu'on s'en serviroit à la Messe pour garder l'uniformité, & que les Grecs, au contraire, croyant n'être point obligés de s'arrêter à une chose qui ne venoit que d'une pratique de la Loi Judaïque, avoient mieux aimé se servir du pain levé.

Il n'est pas bien aisé de décider si chaque Eglise a toujours été dans l'usage où elle est encore aujourd'hui ; mais il est certain que l'usage du pain azyme est très-ancien dans l'Eglise Latine, qu'il y étoit généralement établi avant le Schisme de Photius, & qu'on n'avoit jamais blâmé l'Eglise Latine (2).

---

(1) Biblio[illegible]. Ponti[illegible]ia. Ciampini, conjectura de perpe-
(2) Mabillon, [illegible] citat[illegible] [illegible] azymorum usu. Rom. in-4.

On ne trouve rien dans l'Ecriture ni dans la Tradition, ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, qui condamne l'usage du pain azyme. Il est certain, d'ailleurs, que le pain azyme peut être la matiere de l'Eucharistie aussi-bien que le pain levé : enfin l'Eglise Latine, en conservant le pain azyme, ne condamne point les Grecs qui se servent de pain levé : ainsi l'usage de l'Eglise Latine, par rapport au pain azyme, ne pouvoit être une cause légitime pour se séparer de sa Communion (1).

Les Grecs modernes ont écrit pour justifier leur Schisme. Scyropule, Porte-Croix de l'Eglise de Constantinople, a fait une Histoire du Concile de Florence, dans laquelle il se déchaîne contre l'Eglise Romaine. M. Creygthon, Chapelain du Roi d'Angleterre, l'a traduite en latin, avec des notes, & y a mis une longue Préface : le Traducteur surpasse son Auteur en invectives contre l'Eglise Romaine ; il a été réfuté par M. Alassi, Garde de la Bibliothéque Vaticane.

M. Allix a aussi traduit du grec la réfutation que Nectaire a faite de l'autorité du Pape, sous ce titre : *Beatissimi & Sapientissimi magnæ & Sanctæ urbis Jerusalem Patriarchæ Domini Nectarii*, *Refutatio Thesium de Papæ imperio, quas ad ipsum attulerunt Fratres qui Hyerosolymæ agunt*, *in-8.* 1702.

Le P. le Quien, sous le nom de Stephanus de Altimura, a réfuté Nectaire dans le Livre intitulé *Panoplia adversus Schisma Græcorum*, Paris, *in-4*.

---

(1) Allatius in Robert. Creyghtonis apparatum. Sirmond. Disquisit. de Azymo. Bona, l. 1, c. 23. Liturgiarum. Mabill. Præf. in sæc. 3, Ordinis Benedict. Lupus, t. 3. Schol. in Decr. Conc. de Actis Leonis Papæ, 9, c. 7. Natal. Alex. in sæc. 11 & 12.

H

HELVIDIUS étoit un Arien, qui avoit à peine la premiere teinture des Lettres ; il fit un Livre contre la virginité de la Sainte Vierge, il prétendoit prouver par l'Ecriture que J. C. avoit eu des freres : les Sectateurs de cette erreur furent appellés Antidicomarianites (1).

HÉMATITES : S. Clément nomme ces Hérétiques, sans expliquer quelle étoit leur hérésie (2).

Spencer a cru que ces Hérétiques étoient ainsi appellés, parcequ'ils mangeoient des viandes suffoquées, ou consacrées aux Démons ; d'autres pensent qu'ils ont eû ce nom, parcequ'ils offroient du sang humain dans la célébration des Mysteres (3).

HENRI DE BRUYS étoit un Hermite, qui adopta au commencement de l'onzieme siecle les erreurs de Pierre de Bruys. Voyez cet article.

Il nioit que le Baptême fût utile aux enfans ; il condamnoit l'usage des Eglises & des Temples, rejettoit le culte de la Croix, défendoit de célébrer la Messe, & enseignoit qu'il ne falloit point prier pour les morts.

Il avoit reçu cette doctrine de Pierre de Bruys, qui l'avoit prêchée en Provence, & qui en avoit été chassé à cause de ses déréglemens. La violence que Pierre de Bruys avoit employée pour établir sa doctrine ne lui avoit pas réussi ; il avoit été brûlé à S. Gilles.

Henri, pour se faire des Partisans, prit la route de l'insinuation & de la singularité : il étoit encore jeune, il avoit les cheveux courts, & la barbe rase ; il étoit grand & mal habillé, il marchoit fort vîte & pieds nuds, même dans la plus grande rigueur de l'hiver ; son visage & ses yeux étoient agités comme une mer orageuse, il avoit l'air ouvert, la voix forte & capa-

(1) Hyeron. cont. Helvid. Aug. Hær. 84. Epiph. Hær. 78.

(2) Clem. Alex. l. 7. Strom.

(3) Spencer, Dissert. ad Act. cap. 15, v. 20.

ble d'épouvanter ; il vivoit d'une maniere fort différente des autres ; il se retiroit ordinairement dans les cabanes des paysans, demeuroit le jour sous des portiques, couchoit & mangeoit dans des lieux élevés & à découvert : il acquit bientôt la réputation d'un grand Saint ; les Dames publioient ses vertus, & disoient qu'il avoit l'esprit de prophétie, pour connoître l'intérieur des consciences & les péchés les plus secrets.

La réputation de Henri se répandit dans le Diocese du Mans ; on le supplia d'y aller, & il y envoya deux de ses disciples, qui furent reçus du peuple comme deux Anges. Henri s'y rendit ensuite, fut reçu avec les plus grands honneurs, & obtint de l'Evêque la permission de prêcher & d'enseigner.

On courut en foule à ses Prédications, & le Clergé exhortoit le peuple à y aller.

Henri avoit une éloquence naturelle & une voix de tonnerre ; il eut bientôt persuadé qu'il étoit un homme Apostolique, & lorsqu'il fut sûr de la confiance du peuple, il enseigna ses erreurs.

Ses Sermons produisirent un effet que l'on n'attendoit pas : le peuple entra en fureur contre le Clergé, & traita les Prêtres, les Chanoines & les Clercs, comme des excommuniés : on refusoit de rien vendre à leurs domestiques ; on vouloit abbattre leurs maisons, piller leurs biens, & les lapider ou les pendre. Quelques-uns furent traînés dans la boue, & battus cruellement.

Le Chapitre du Mans défendit à Henri, sous peine d'excommunication, de prêcher ; mais ceux qui lui notifierent cette Sentence furent maltraités, & il continua ses Prédications jusqu'au retour de l'Evêque Hildebert, qui étoit allé à Rome.

Ce ne fut point en réfutant les erreurs de Henri, que Hildebert arrêta le désordre ; il conduisit ce Prédicant devant le peuple, & lui demanda de quelle Profession il étoit : Henri, qui n'entendoit pas ce mot, ne répondit point : Hildebert lui demanda alors quelle charge il avoit dans l'Eglise, Henri répondit qu'il étoit Diacre.

Hildebert lui demanda s'il avoit aſſiſté à l'Office, Henri répondit que non ; eh bien, dit l'Evêque, récitons les Hymnes qu'on chante à Dieu ce matin ; Henri répondit qu'il ne ſavoit point l'Office qu'on diſoit chaque matin : alors l'Evêque commença à chanter les Hymnes à la Sainte Vierge. Henri ne les ſavoit pas, il devint interdit & confus : il confeſſa qu'il ne ſavoit rien, mais qu'il s'étoit étudié à faire des Diſcours au peuple. Hildebert lui défendit de prêcher, & lui ordonna de ſortir de ſon Diocèſe. Henri quitta le Mans & paſſa dans le Périgord, parcourut le Languedoc & la Provence, où il ſe fit quelques diſciples.

Le Pape Eugene troiſieme envoya dans ces Provinces un Légat, & S. Bernard s'y rendit, pour garantir les peuples des erreurs & du fanatiſme qui déſoloient ces Provinces. Henri prit la fuite ; mais il fut arrêté & mis dans les priſons de l'Archevêché de Toulouſe, où il mourut (1).

Voilà encore un des Patriarches des Réformateurs, & c'eſt par Henri de Bruys que M. Baſnage prouve la perpétuité de la Doctrine des Proteſtans, ſur la néceſſité de ne prendre que l'Ecriture pour regle de la Foi, indépendamment de la tradition (2).

HENRICIENS, diſciples de Henri de Bruys : ils ſe répandirent dans les Provinces méridionales, ſe confondirent avec les Albigeois, & finirent avec eux : voyez l'article ALBIGEOIS, dans lequel on a traité des cauſes du progrès que firent les Prédicants qui s'éleverent dans l'onzieme ſiecle.

HERACLEON, adopta le ſyſtême de Valentin, il y fit quelques changemens ; il ſe donna beaucoup de peine pour ajuſter à ce ſyſtême la Doctrine de l'Evangile, & fit pour cela des Commentaires très-étendus ſur l'Evangile de S. Jean & de S. Luc.

Pluſieurs Auteurs Eccléſiaſtiques avoient déja entrepris d'expliquer l'Ecriture-Sainte ; tout y paroiſſoit

---

(1) Goffridus, l. 3. De Vita S. Bernard. c. 5. D'Argentré, t. 1, p. 15.

(2) Baſnage, Hiſt. des Egliſes Ref. t. 1, Period. 4, c. 6, p. 145.

précieux, & l'on croyoit que tous les mots contenoient des vérités importantes & utiles ; on avoit cherché des ſens cachés dans les choſes les plus ſimples en apparence, & l'on avoit employé cette méthode pour expliquer les endroits difficiles à entendre dans leur ſens naturel & littéral.

Avec cette méthode, Heracleon crut pouvoir concilier le ſyſtême Valentinien avec l'Evangile, & ſe donna une peine infinie pour tirer de l'Evangile des ſens allégoriques qui continſſent le ſyſtême des Eons.

Heracleon étoit un Valentinien entêté de ſon ſyſtême, & il ſe donna une peine infinie pour le trouver dans l'Ecriture ; il adopte les allégories les plus forcées ; il a recours à des explications, qui ne ſont fondées ni ſur la tradition, ni ſur la raiſon : il falloit donc qu'Heracleon ne pût nier l'autorité de l'Ecriture, & qu'il fût bien convaincu qu'un ſyſtême qui n'étoit pas conforme à l'Evangile, ne pouvoit être vrai : Heracleon eſt donc une preuve que les perſonnes qui avoient le plus d'intérêt à nier la divinité de l'Ecriture Sainte n'oſoient l'entreprendre, & nous avons dans Heracleon un témoin qui avoit examiné & diſcuté les preuves de la divinité de l'Ecriture.

Heracleon, à la faveur de ces explications, fit recevoir par beaucoup de Chrétiens le ſyſtême de Valentin, & forma la Secte des Héracléonites.

Origene a réfuté les Commentaires d'Heracleon, & c'eſt d'Origene que Grabbe a extrait les fragmens que nous avons des Commentaires d'Heracleon [1].

Ces Commentaires, comme on l'a déja remarqué, ne ſont que des explications allégoriques, deſtituées de vraiſemblance, toujours arbitraires, & ſouvent ridicules.

HERMIAS étoit de Galatie ; il adopta l'erreur d'Hermogène ſur l'éternité du monde, & crut que Dieu lui-même étoit matériel, mais qu'il étoit une

---

[1] Philoſtorg. de Hæreſ. c. 41. Autor Append. apud Tert. c. 49. Aug. de Hær. c. 16. Epiph. Hær. 36. Grabbe, Spicileg. ſecundi ſæculi, p. 80.

matiere

matiere animée plus déliée que les élémens des corps.

Le sentiment d'Hermias n'étoit que le systême métaphysique des Stoïciens, avec lequel il tâcha d'allier les Dogmes du Christianisme.

Il faisoit sortir l'ame de la terre & croyoit que le mal venoit tantôt de Dieu & tantôt de la terre : il pensoit que le Corps de J. C. n'étoit pas dans le Ciel, & qu'après la Résurrection il avoit mis dans le Soleil le Corps dont il avoit été revêtu sur la terre ; ce qui tient au mépris que les Stoïciens avoient pour le Corps.

Hermias avoit donc des principes philosophiques qui le portoient à regarder la Résurrection comme un fait contraire à l'idée de la grandeur & de la perfection du Fils de Dieu ; cependant Hermias ne nie point la Résurrection, il suppose seulement que J. C. a déposé son Corps dans le Soleil.

Hermias ne pouvoit donc alors révoquer en doute la Résurrection de J. C. ; & certainement Hermias n'étoit pas homme à se rendre à de mauvaises preuves : comment donc ose-t-on aujourd'hui regarder la Résurrection de J. C. comme un fait cru légerement, adopté sans examen, & seulement par les premiers Chrétiens.

Hermias croyoit, comme les Stoïciens, que les ames humaines étoient composées de feu & d'esprit ; il rejettoit le baptême de l'Eglise, fondé sur ce que S. Jean dit que J. C. baptisa dans le feu & par l'esprit.

Le monde étoit, selon Hermias, l'enfer, & la naissance continuelle des enfans étoit la résurrection : c'est ainsi qu'ils prétendoient concilier les Dogmes de la Religion avec les principes du Stoïcisme.

Hermias eut des disciples, qui prirent le nom d'Hermiatites : ils étoient retirés dans la Galatie, où ils avoient l'adresse de faire des prosélytes (1).

HERMOGENE, après avoir étudié la Philosophie Stoïcienne, embrassa la Religion Chrétienne, & réunit les principes de la Philosophie des Stoïciens avec les Dogmes du Christianisme : son hérésie consistoit à supposer l'existence d'une matiere incréée, sans mouve-

(1) Philastr. de Hær. c. 55, 56.

ment, ſans principe, coéternelle à Dieu, & dont il avoit formé le monde.

Il y a, pour tout homme qui étudie un ſyſtême, une difficulté principale, à laquelle il rapporte toutes les autres, ou qui l'empêche de les ſentir dans toute leur force : ſi vous préſentez à ſon eſprit une idée qui réſolve cette difficulté, il l'admet ſans réſerve & ſans reſtriction, & toutes les difficultés diſparoiſſent à cet inſtant.

Mais lorſque cette premiere impreſſion, qui tient un peu de l'enthouſiaſme, eſt affoiblie, les difficultés renaiſſent, on ſent qu'on avoit donné trop de généralité à ſes principes, & qu'ils ont beſoin de modifications : alors il ſe fait naturellement un retour de l'eſprit vers ſes premiers ſentimens, qu'on allie le mieux qu'on peut avec les principes qu'on vient d'acquérir ; c'eſt ainſi qu'Hermogène allia les principes du Chriſtianiſme avec ceux des Stoïciens.

Les Stoïciens reconnoiſſoient dans le monde un Etre ſuprême & infiniment parfait ; mais cet Etre, ſelon eux, étoit une ame immenſe mêlée & confondue avec la matiere, empriſonnée dans une infinité de corps différens, & ſoumiſe à l'aveugle impétuoſité des élémens. Hermogene avoit été frappé de cette difficulté, comme on le voit par le livre que Tertullien à écrit contre lui.

Les Chrétiens, au contraire, enſeignoient qu'un eſprit éternel, exiſtant par lui-même, ſouverainement parfait, & diſtingué du monde, avoit par ſa ſeule volonté produit tout : c'étoit par la parole toute puiſſante de cet eſprit, que le cahos & toutes les créatures étoient ſorties du néant, il avoit commandé que tout ce qui eſt fût, & tout avoit été.

Hermogene fut épris de la beauté de cette idée, il n'héſita pas entre le dogme de l'ame univerſelle, & la Religion Chrétienne qu'il adopta ſans reſtriction.

Mais en réfléchiſſant, il crut voir que la Religion Chrétienne n'expliquoit pas comment cet Etre étant ſouverainement bon, & le maître abſolu de la nature, il y avoit du mal dans le monde : il conclut que les Chrétiens donnoit trop d'étendue à la puiſſance de

cet Etre suprême ; tous les idées de Stoïciens sur l'éternité de la matiere & sur l'explication des désordres qu'on voit dans le monde se réveillerent, il crut qu'il falloit chercher la cause de l'origine du mal dans la matiere, qui, étant éternelle & incréée, résistoit a la bonté de l'Etre suprême.

C'étoit, selon Hermogene, dans cette matiere qu'on trouvoit la cause de tous les maux : toutes les sensations qui nous affligent, les passions qui nous tyrannisent, ont leur source dans la matiere ; tous les monstres sont des effets de l'indocilité de la matiere & de sa résistance inflexible aux loix que l'Etre suprême a établies pour la génération des corps.

Si la matiere n'est pas éternelle & incréée, disoit Hermogene, il faut que Dieu ait, ou tiré le monde de sa propre substance, ce qui est absurde, puisqu'alors Dieu seroit divisible, ou qu'il l'ait tiré du néant, ou qu'il l'ait formé d'une matiere coéternelle à lui.

On ne peut dire que Dieu ait tiré le monde du néant : car Dieu étant essentiellement bon, il n'eut point tiré du néant un monde plein de malheurs & de désordres : il eut pû les empêcher s'il l'avoit tiré du néant, & sa bonté ne les eut pas soufferts dans le monde.

Il faut donc que Dieu ait formé le monde avec une matiere coéternelle à lui, & qu'il ne l'ait formé qu'en travaillant sur un fond indépendant de lui.

L'Ecriture, selon Hermogene, ne disoit nulle part que Dieu eût la matiere de rien : au contraire, disoit-il, elle nous représente Dieu formant le monde & tous les corps d'une matiere préexistente, informe, invisible ; elle dit, Dieu fit le ciel & la terre dans leur principe, ou dans un principe : *in principio*.

Ce principe dans lequel Dieu forma le ciel & la terre, n'étoit que la matiere préexistente & éternelle comme Dieu : l'idée de la création de la matiere n'est exprimée nulle part dans l'Ecriture.

Cette matiere informe étoit agitée par un mouvement vague, sans dessein, & sans objet ; Dieu nous est représenté dans l'Ecriture, comme dirigeant ce mouvement, & le modifiant de la maniere nécessaire pour produire les corps, les plantes, les animaux.

La matiere étant éternelle & incréée, & ſon mouvement étant une force aveugle, elle ne ſuit pas ſcrupuleuſement les loix que Dieu lui preſcrit, & ſa réſiſtance produit des deſordres dans le monde.

L'imagination d'Hermogene fut ſatisfaite de cette hypothèſe, & il crut que pour expliquer l'origine du mal, il falloit réunir les principes des Stoïciens ſur la nature de la matiere, & ceux des Chrétiens ſur la puiſſance productrice du monde.

Réfutation du Sentiment d'Hermogene.

Tertullien prouve contre Hermogene : 1°. qu'on ne pouvoit faire de la matiere un Etre éternel & incréé, ſans l'égaler à Dieu, puiſqu'ayant l'exiſtence par elle-même, elle auroit auſſi toutes les perfections, ce qu'Hermogene lui-même n'oſoit avouer.

2°. Tertuillien fait voir qu'Hermogene ne donne aucune idée diſtincte de cette matiere coéternelle à Dieu; qu'il la dit tantôt corporelle, & tantôt incorporelle; qu'il regarde le mouvement, tantôt comme un Etre différent de la matiere, tantôt comme la matiere même, quoique le mouvement ne ſoit qu'un accident de la matiere.

3°. Tertullien fait voir qu'Hermogene ne peut, par ſon hypothèſe, rendre raiſon de l'origine du mal dans le monde : cette matiere ſur laquelle vous prétendez que Dieu a travaillé, dit-il, a un mouvement vague & indifférent à toutes ſortes de déterminations.

Si la détermination du mouvement de la matiere eſt éternelle & néceſſaire comme elle, Dieu n'a pu, ni le modifier, ni le changer; & ſi le mouvement de la matiere n'eſt qu'un déplacement vague & indifférent à toutes ſortes de déterminations, elle n'avoit par ſa nature aucune détermination au mal, aucune oppoſition au bien, & tout le mal vient de l'intelligence qui l'a miſe en œuvre : par conſéquent Hermogene n'explique point l'origine du mal.

4°. Tertullien fait voir qu'Hermogene a mal expliqué le récit de Moyſe, & qu'il abuſe de l'équivoque du mot principe, *in principio*, dont la Geneſe ſe ſert.

Le mot principe, dit Tertullien, peut désigner, ou l'ordre de l'existence des choses, ou la puissance qui les fait exister, ou le sujet duquel on les tire. Le mot *principium* dans Moyse ne sert qu'à exprimer le commencement de l'existence : *in principio Deus fecit cœlum & terram*, signifie, *au commencement Dieu fit le ciel & la terre*, & non pas comme le traduisoit Hermogene, *Dieu fit le ciel & la terre dans un principe qui étoit la matiere* : car lorsque le mot *principium* est employé pour exprimer le sujet ou la matiere avec laquelle on forme une chose, on ne dit pas que la chose est formée dans ce principe, mais qu'elle est faite de ce principe : on ne dit pas qu'on a fait une médaille dans l'argent, mais avec de l'argent.

Moyse dans la Genese se propose de donner l'histoire de l'origine du monde : pour remplir cet objet, il falloit nécessairement que Moyse nous fit l'énumération des principes qui ont, pour ainsi dire, concouru à cette production ; il falloit que dans son récit Moyse nous parlât de Dieu, qui est le principe actif ou la cause productrice du monde qui est l'effet de son action, & de la matiere qui a été le sujet duquel il a tiré le monde. Si Moyse eut pensé que Dieu avoit tiré le monde d'une matiere qui lui étoit coéternelle, il nous auroit parlé de cette matiere ; cependant il n'en parle point, elle n'existoit donc pas avant la création du monde, & elle a été tirée du néant, selon le récit de Moyse.

Mais, répliquoit Hermogene, Moyse dit qu'avant que Dieu eût formé le ciel & la terre, elle étoit informe, invisible, ce qui suppose sa préexistence, & qu'elle est éternelle & incréée.

Vous n'opposez ici qu'une chicane, dit Tertullien, vous prétendez prouver la préexistence & l'éternité de la matiere, parceque Moyse dit que la terre étoit ; mais ne peut-on pas dire d'une chose qu'elle est, aussitôt qu'elle a reçu l'existence ?

Ces mots, la matiere étoit, ne supposent que l'existence de la matiere, & non pas la raison pour laquelle elle existe ; ainsi rien dans le récit de Moyse n'autorise le sentiment d'Hermogene sur l'éternité de la matiere.

Mais enfin, disoit Hermogene, l'Ecriture ne dit nulle part que la matiere à été tirée du néant.

L'Ecriture nous dit qu'elle a eu un commencement, répond Tertullien, & par conséquent qu'elle a été tirée du néant; si le monde avoit été tiré d'une matiere préexistente, l'Ecriture nous l'auroit dit, comme elle nous le dit de toutes les autres productions : lorsque Moyse nous raconte la production des plantes, il les tire de la terre : lorsqu'il raconte celle des poissons, il les tire de l'eau, &c.

L'endroit même de Moyse qu'Hermogene cite en sa faveur, anéantit tous ses principes : car Moyse dans ce passage dit que la terre étoit informe, imparfaite; ce qui ne peut convenir qu'à un Etre produit, & tiré du néant.

A l'égard de la difficulté d'Hermogene sur la permission du mal, en supposant que le monde a été créé par un Etre tout-puissant Tertullien répondoit que le mal qui est dans le monde, n'est contraire, ni à la bonté, ni à la toute-puissance de Dieu, puisqu'il y aura un tems où tout sera dans l'ordre (1).

Cette réponse est victorieuse, sur-tout contre Hermogene qui reconnoissoit l'autorité de l'Ecriture & de la révélation.

Ceux, qui attaquent la bonté de Dieu sans savoir quel est le plan que l'Etre suprême s'est proposé dans la création du monde, ne peuvent opposer que des sophismes.

M. Le Clerc n'a pas rendu justice à Tertullien, sur la maniere dont il réfute Hermogene; il paroît même que M. le Clerc n'a pas assez bien pris le sens des difficultés d'Hermogene, qui n'attaquoient pas directement la possibilité de la création, mais qui portent absolument sur l'impossibilité de concilier la permission du mal avec la création (2).

Tertullien s'est sagement renfermé dans ces bornes, & n'a pas établi la nécessité de la création, dont on ne

---

(1) Tert cont. Hermogen.
(2) Le Clerc, Hist. Eccles. an. 158.

doutoit pas, puiſque Tertullien traite d'opinion nouvelle le ſentiment qui ſuppoſe la matiere éternelle : ce qui, pour le dire en paſſant, fait voir ce qu'on doit penſer de la vérité ou de l'érudition de ceux qui aſſurent avec tant de confiance que la création étoit inconnue aux premiers ſiecles.

On prétend qu'Hermogene croyoit que le corps de Jeſus-Chriſt étoit dans le ſoleil, & que les démons ſe diſſoudroient un jour & rentreroient dans le ſein de la matiere premiere.

HERMOGENIENS, diſciples d'Hermogene, il en eut pluſieurs, deux des plus célebres furent Hermias & Seleucus, qui firent des Sectes particulieres. Voyez leurs articles.

HESICASTES, Moines Grecs qui enſeignerent le Quiétiſme vers le milieu de l'onzieme ſiecle.

Simeon le jeune, Abbé de Xerocerce, avoit porté fort loin les exercices de la vie contemplative, il avoit donné des maximes pour s'y perfectionner, & ſes Moines prioient & méditoient ſans ceſſe.

Comme la gloire céleſte étoit l'objet de tous leurs vœux, elle étoit le ſujet de toutes leurs méditations ; ils s'agitoient, tournoient la tête, rouloient les yeux, & faiſoient des efforts incroyables pour s'élever au deſſus des impreſſions des ſens, & pour ſe détacher de tous les objets qui les environnoient, & qui leur ſembloient attacher l'ame à la terre : tous les objets ſe confondoient alors dans leur imagination ; ils ne voyoient rien diſtinctement, tous les corps diſparoiſſoient, & les fibres du cerveau n'étoient plus agités que par ces eſpeces de vibrations qui produiſent ces couleurs vives qui naiſſent comme des éclairs, lorſque le cerveau eſt comprimé par le gonflement des vaiſſeaux ſanguins.

Les diſciples de Simeon, dans la ferveur de leurs méditations, prirent ces lueurs pour une lumiere céleſte, & les regarderent comme un rayon de la gloire des Bienheureux ; ils croyoient que c'étoit en regardant le nombril, que cette lumiere s'offroit à eux.

On blâma ces viſionnaires. Siméon, Abbé de Saint Mammas, prit leur défenſe, & traita comme des hom-

mes charnels & terrestres les ennemis des Hésicastes, qui jouirent de la liberté de se procurer par leurs méditations, les visions qui les rendoient heureux.

Au commencement du quatorzieme siecle, Gregoire Palamas, Moine du Mont Athos, qui avoit quitté la fortune & les honneurs pour la vie monastique, adopta les regles que Simeon le jeune avoit prescrites, & les accrédita.

Il écrivit sur la nature de cette lumiere que les contemplatifs appercevoient à leur nombril : il prétendit qu'elle n'étoit point différente de la lumiere qui avoit paru sur le Thabor; que cette lumiere étoit incréée & incorruptible, quoiqu'elle ne fût pas l'essence de Dieu; c'étoit une opération de la Divinité, sa grace, sa gloire, sa splendeur, qui sortoient de son essence.

Un Moine, nommé Barlaam, attaqua le sentiment des Hésicastes sur la nature de la lumiere qui avoit paru sur le Thabor, & prétendit que cette lumiere n'étoit point incréée, que le sentiment de Palamas sembloit admettre plusieurs Divinités subordonnées, & émanées de la Divinité substantielle.

On assembla un Concile pour décider cette question qui commençoit à faire du bruit, & l'on condamna Barlaam.

Acyndinus, autre Moine, entreprit la défense de Barlaam : on assembla un Concile pour juger Acyndinus, il y fut convaincu d'être du sentiment de Barlaam, & de croire la lumiere du Thabor, une lumiere créée: on condamna Acyndinus & Barlaam, on imposa silence sur ces contestations, & l'on défendit sous peine d'excommunication, d'accuser les Moines d'hérésie.

Les Hésicastes ou Palamites ne crurent pas devoir se borner à cette victoire : ils remplirent Constantinople de leurs écrits contre Barlaam, répandirent leur doctrine, persuaderent; & Constantinople fut remplie de Quiétistes qui prioient sans cesse, & qui les yeux baissés sur le nombril, attendoient toute la journée la lumiere du Thabor. Les maris quitterent leurs femmes pour se livrer sans distraction à ce sublime exercice, & les Hésicastes leur donnoient la tonsure monachale : les femmes se plaignirent, & les Quié-

tistes remplirent Constantinople de trouble & de discorde.

Le Patriarche ordonna aux Hésicastes de se contenir, ils ne déférent, ni à ses avis, ni à ses ordres ; il les chassa de la Ville, assembla un Concile composé du Patriarche d'Antioche, & de plusieurs Evêques : ce Concile condamna Grégoire Palamas, ses opinions, & ses Sectateurs.

Ceci se passa sous l'Impératrice Anne pendant l'exil de Cantacuzene, mais lorsque Cantacuzene se fut rendu maître de Constantinople, l'Impératrice Anne & Jean Paléologue voulant se servir de Palamas pour faire leur paix, le firent absoudre dans un Synode qui condamna le Patriarche Jean ; ce Patriarche étant mort, Cantacuzene fit élire à sa place Isidore, Sectateur zelé des opinions des Hésicastes.

Les Barlaamites se séparerent de la Communion d'Isidore ; pour rétablir la paix entre ces deux partis, les deux Empereurs ; Cantacuzene & Jean Paléologue, firent assembler un Concile composé de vingt-cinq Métropolitains, de quelques Evêques, de plusieurs Prêtres & Moines : on cita à ce Concile les ennemis de Palamas : on examina leurs accusations & les réponses de Palamas : on traita ensuite de la lumiere du Thabor. Quelques jours après on se rassembla pour traiter à fond quelques questions qui regardoient l'essence & l'opération divine. L'Empereur proposa lui-même toutes ces questions : on rapporta tous les passages des Peres, pour les expliquer : on examina avec le même soin la doctrine de Barlaam : on reçut la profession de Foi des Moines du Mont Athos, & l'on condamna Barlaam, Acyndinus, & tous ceux qui croyoient que la lumiere du Thabor étoit créée : ce Concile fut tenu vers l'an 1345. (1).

Le nombre des ouvrages composés pour & contre les Hésicastes, est très-considérable : ils sont encore

(1) Dupin 14e siecle, p. 322. [illegible] Centuria 13, c. 3, p. Natal. Alex. in sæc. 14. P[illegible]no- 381. Fabricius. Bibl. Græc. plia adversus Schisma Græco- t. 10, p. 454 Allatius, &c.

pour la plupart manuſcrits, il y en avoit beaucoup dans la Bibliotheque de Coiſlin (1)

HOLLANDE, nous nous propoſons de donner dans cet article l'hiſtoire de l'origine & de l'établiſſement du Calviniſme dans les Provinces-Unies.

De la Réformation dans le Pays-Bas, depuis Luther juſqu'à la formation de la Ligue, connue ſous le nom de Compromis.

La doctrine de Luther ſe répandit dans les Pays-Bas vers l'an 1521. Charles Quint fit publier un placard, & nomma deux Inquiſiteurs qui firent arrêter tous ceux qu'ils crurent engagés dans les opinions de Luther: pluſieurs Auguſtins d'Anvers furent enpriſonnés, & deux furent brûlés: leur ſupplice donna de la célébrité aux erreurs pour leſquelles ils étoient morts; & Charles Quint ajouta à ce premier placard pluſieurs Edits, par leſquels tous les Hérétiques étoient condamnés à perdre la tête, les relaps à être brûlés, & les femmes à être enterrées vives: on accordoit la vie à ceux qui ſe convertiſſoient, pourvu qu'ils ne fuſſent pas relaps ou empriſonnés (2).

Ce même Edit défendoit, ſous peine de mort & de confiſcation de biens, de recevoir chez ſoi aucun Hérétique: toutes les perſonnes ſoupçonnées d'héréſie, étoient exclues des emplois honorables; & pour mieux découvrir les Hérétiques, on promettoit la moitié de leur biens aux accuſateurs, pourvû qu'il n'excédât pas la ſomme de cent livres de Flandre. (3).

Les Anabatiſtes qui deſoloient l'Allemagne, pénétrerent alors dans les Pays-Bas, & l'on punit les Anabaptiſtes avec encore plus de rigueur que les Luthériens.

Le Fanatiſme s'alluma bientôt, & l'on vit les Anabaptiſtes & les Luthériens courir au ſupplice avec joie,

---

(1) Voyez le Catalogue de Pays-Bas, par Brandt, t. 1, la Bibliotheque de Coiſlin. l. 2.

(2) Hiſt. de la Réforme des (3) Ibid. p. 35.

& se disputer la gloire d'aller au bucher ou sur l'échafaud avec moins de regret & plus de constance : on vit des Réformés arracher aux Prêtres l'Hostie pendant l'élévation, la briser, & la fouler aux pieds pour la gloire de Dieu, & pour faire voir qu'elle ne contenoit pas J. C. Les auteurs de ces attentats ne fuyoient point après les avoir commis ; ils attendoient froidement qu'on les arrêtât, & souffroient sans murmurer une mort terrible.

Voilà quel étoit l'état des Pays-Bas, lorsque Charles Quint résigna l'Espagne à Philippe son fils.

Philippe confirma tous les Edits de son pere contre les Hérétiques, & fit punir avec la même rigueur les Luthériens & les Anabatistes.

Les exécutions multiplierent les Hérétiques, & l'on vit en plusieurs lieux des Communautés entieres de Protestans, qui entreprirent d'enlever ceux que l'on conduisoit au supplice (1).

Philippe, pour arrêter plus surement le progrès de l'hérésie, voulut établir l'Inquisition dans les Pays-Bas, comme elle l'étoit en Espagne.

Un de ses Ministres lui représenta que sa sévérité pourroit lui faire perdre les Pays-Bas, ou du moins quelques-unes des Provinces ; & Philippe répondit, qu'il aimoit mieux être dépouillé de tous ses Etats, que de les posséder imbus d'hérésies.

Ce fut dans ce même tems que parut la Bulle de Paul IV, pour l'érection de trois nouveaux Evêchés dans les Pays-Bas : la Bulle marquoit expressément que les nouveaux Evêques assistés de leurs Chapitres seroient la fonction d'Inquisiteurs dans leurs Diocèses.

La fondation des nouveaux Evêchés n'avoit pu se faire qu'en leur assignant des terres & des revenus ; on les prit sur des Abbayes & sur d'autres Communautés Religieuses. Les Abbés & les Communautés en murmurerent, se plaignirent, & firent si bien valoir leurs droits, qu'on fut enfin obligé de composer avec eux, & de leur laisser une bonne partie de ce qu'ils possédoient.

(1) Ibid. t. 1, l. 4, p. 9[illegible], an. 1515.

Les Magiſtrats d'Anvers, de Louvain, de Ruremonde, de Deventer, de Groningue, de Levvarde, ſentant bien que leur autorité ſeroit affoiblie par celle des Evêques, s'oppoſerent auſſi avec vigueur à la Bulle, & trouverent le moyen d'empêcher les Evêques d'entrer dans leurs Villes, ou les en firent chaſſer.

Cette oppoſition des Catholiques aux deſſeins de la Cour de Rome, augmenta le courage des nouveaux Sectaires : ils parlerent avec plus de liberté contre Rome ; beaucoup de perſonnes crurent ne voir en eux que des citoyens zelés & des ennemis de l'oppreſſion : leur nombre s'accrut conſidérablement, & enfin en 1559, ils firent paroître une profeſſion de foi en trente-ſept articles, qui étoient preſque tous oppoſés à la doctrine de l'Egliſe Romaine, & conformes à celle de Geneve : c'eſt pourquoi les Sociétés qui la reçurent, prirent le titre d'Egliſes Réformées (1).

Du Calviniſme en Hollande, depuis la Ligue juſqu'à la Priſe d'Armes par le Prince d'Orange.

La crainte de l'Inquiſition avoit tellement allarmé les eſprits, que la Nobleſſe fit ſécrettement une ligue pour en empêcher l'établiſſement, & que les plus zelés Catholiques entrerent dans ce projet, comme les autres : cette ligue fut connue ſous le nom de Compromis.

La Nobleſſe confédérée ne put agir avec tant de ſecret, que le bruit confus de leurs deſſeins ne vint aux oreilles de la Gouvernante : Philippe pour calmer les eſprits, envoya de Madrid un Arrêt qui condamnoit aux galeres les Prédicants, les Ecrivains Proteſtans, & tous ceux qui les recevoient dans leurs maiſons, ou qui permettoient qu'ils y fiſſent leurs aſſemblées.

Les Miniſtres s'aſſemblerent dans les bois, ou dans la campagne, ils prêchoient, & après les prédications, on chantoit quelques Pſeaumes : ces aſſemblées étoient

(1) Ibid. t. 1, l. 5. p. 106.

quelquefois composées de sept à huit mille personnes (1).

Le bruit de ces assemblées si publiques & si nombreuses, fit comprendre à la Princesse Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas, que les Protestans & les mécontens étoient beaucoup plus nombreux qu'elle ne l'avoit cru : elle manda aux Magistrats d'Anvers de chasser tous les François, & d'empêcher absolument les assemblées (2).

Les Magistrats publierent un placard qui défendoit les assemblées publiques, & ils reçurent une Requête qui leur représentoit que le nombre des Réformés s'étoit tellement augmenté, qu'il ne leur étoit plus possible de s'assembler en secret ; que les Magistrats étoient donc suppliés de permettre ces assemblées, en assignant des lieux qui leur fussent propres ; que cette liberté attireroit dans les Pays-Bas un nombre infini de François & d'Allemands.

La Gouvernante fit publier un placard qui commanda de nouveau à tous les Officiers de dissiper les assemblées, & de faire pendre sans miséricorde tous les Prédicateurs Réformés.

C'étoit manquer de parole à la Noblesse confédérée, à laquelle on avoit promis d'attendre la réponse de Philippe, & qui s'étoit flattée qu'on n'entreprendroit rien, que l'on n'eût assemblé les Etats Généraux : ce placard fit donc un très-mauvais effet, on murmura on se plaiguit ouvertement ; plusieurs Villes, même celle d'Anvers, refuserent de le publier dans les formes ; les prédications publiques devinrent plus fréquentes, non sans causer du désordre, sur-tout à Anvers, ou la sédition fut sur le point déclater, & où l'on ne put empêcher les Protestans de s'assembler : leur exemple donna du courage aux Réformés : on vit presqu'aussi-tôt établir des Eglises Prétendues Réformées, à Lille, à Tournai, à Valenciennes, dans les Provinces d'Utrech & de Hollande.

Le Fanatisme des Protestans, augmenté par ces suc-

---

(1) Ibid. t. 1, l. 6, p. 130. (2) Ibid. p. 131.

cès, produisit de nouveaux désordres : ils s'attrouppe-rent dans le district de Saint Omer, pillerent le Couvent des Religieuses de Wolerverghem, y briserent les Images, & tout ce qui étoit destiné au service divin ; l'esprit iconoclaste se répandit subitement dans la plupart des Provinces, & l'on pilla plus de quatre cens Eglises en trois jours. On voyoit tant de voleurs & de femmes débauchées qui se mêloient dans la foule, & tout le reste étoit si peu de chose, qu'on étoit également irrité de la fausse dévotion des uns, & de l'insolence des autres.

Voilà les premiers fondateurs de la Réforme en Hollande, une populace qui, sous prétexte d'un zele ardent pour la Religion, s'abandonnoit aux plus grands excès, & fouloit aux pieds les loix divines & humaines.

Le parti des Réformés grossissoit par ces émeutes, il osa faire ses exercices publiquement dans quelques-unes des plus grandes Villes, il s'empara même de plusieurs Eglises (1).

Des progrès aussi rapides étonnerent la Duchesse de Parme, elle promit que l'Inquisition seroit abolie, qu'on regleroit les affaires de la Religion, & que l'on demanderoit au Roi la tenue des Etats.

Le Roi d'Espagne avoit des desseins bien contraires, il comptoit se servir de ces circonstances pour établir dans les Pays-Bas une autorité despotique ; & pour y réussir, il se proposoit de perdre le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & d'Horn.

Une Lettre qui contenoit ce projet tomba entre les mains du Prince d'Orange, qui la communiqua à ses principaux amis, qui se réunirent, & firent au Roi des répréfentations sur la nécessité de tolérer les Sectaires en les réprimant : ils punirent donc les nouveaux Iconoclastes, & se rendirent odieux aux Réformés, sans se réconcilier avec les Catholiques, que l'impiété des Prétendus Réformés avoit extrêmement irrités (2).

(1) Ibid. t. 1, l. 7, p. 139. [2] Ibid.

Il y avoit donc trois partis en Hollande, les Catholiques, ennemis de l'Inquisition, & défenseurs des Privileges de la Nation; les Catholiques dévoués à la Cour d'Espagne, & qui vouloient tout sacrifier pour la ruine des Réformés; & enfin des Protestans fanatiques qui vouloient se maintenir, & étendre leur Prétendue Réforme.

Les Eglises Réformées demanderent du secours aux Princes Protestans d'Allemagne; mais ceux-ci exigerent que les Réformés des Pays-Bas signassent la Confession d'Ausbourg, ce que les Réformés refuserent absolument. Les Luthériens & les Calvinistes des Pays-Bas firent donc deux Sectes séparées, elles s'excommunierent, & les Luthériens se réunirent avec les Catholiques contre les Réformés d'Anvers, qui avoient pris les armes pour soutenir leur cause. Les Catholiques profiterent de ces divisions, & l'on ôta aux Religionnaires leurs Prêches, & les lieux qu'ils avoient usurpés sur les Catholiques.

La Cour d'Espagne crut alors la Ligue hors d'état d'agir, elle exigea des Seigneurs, des Nobles & des Magistrats, de jurer qu'ils soutiendroient la Religion Catholique & Romaine, de punir les sacriléges, & d'extirper les hérésies; enfin en voulant s'assurer des peuples, & l'on contraignit tout le monde, de quelque qualité qu'il fût, à prendre les même engagemens.

Les Réformés, pour résister à la tempête qui s'élevoit contr'eux, s'imposerent volontairement des taxes, établirent un caissier Général, leverent des troupes, s'emparerent de Bois-le-Duc, & s'y fortifierent. Ils furent moins heureux à Utrecht & à Flessingue: le parti qui avoit tenté cette derniere expédition, fut défait par les Catholiques d'Anvers & les Réformés de cette Ville, sur la nouvelle de la défaite de leurs freres, coururent aux armes: la Ville fut remplie de meurtres & de désordres, que le Prince d'Orange n'arrêta, qu'en armant, contre les Calvinistes, les Catholiques & les Luthériens.

Le Roi d'Espagne se rendit ensuite maître absolu dans Valenciennes, dans Cambrai, dans Mastricht,

Haſſelt, Bois-le-Duc, &c. & traita les Réformés avec la derniere rigueur : les Miniſtres furent pendus, & l'on trancha la tête à beaucoup de Réformés (1).

Le Prince d'Orange, qui voyoit que l'orage qui déſoloit les Proteſtans fondroit ſur lui, ſongea à les réunir avec les Luthériens, mais inutilement : il ſe retira en Allemagne, & l'on continua à ſévir contre les Proteſtans. Un nombre prodigieux de familles abandonna les Pays-Bas, les gibets furent remplis de corps morts, & l'Allemagne de réfugiés.

Ce fut dans ce tems que le Roi d'Eſpagne envoya le Duc d'Albe dans les Pays-Bas à la tête de douze cens hommes de Cavalerie, & de huit mille hommes d'Infanterie. 1567, 1568.

Ce Duc entra dans Bruxelles, & après avoir diſtribué ſes troupes dans les Villes voiſines, il fit arrêter les Comtes d'Horn & d'Egmont, & pluſieurs perſonnes conſidérables. La nouvelle de cet empriſonnement jetta la terreur dans tous les eſprits ; plus de vingt-mille habitans abandonnerent précipitamment leur patrie. En vain la Ducheſſe de Parme voulut prévenir la déſertion par des Edits qu'elle fit publier : on ne l'écouta pas ; & de ſon côté le Duc d'Albe ne relâcha rien de ſa ſévérité, il établit même une nouvelle Cour de Juſtice, ſous le nom de Conſeil des tumultes.

Ce Conſeil poſa pour maxime fondamentale, » que » c'étoit un crime de Leze-Majeſté de faire des re» montrances contre les nouveaux Evêchés, contre » l'Inquiſition, & contre les loix pénales, ou de con» ſentir à l'exercice d'une nouvelle Religion, ou de » croire que le S. Office ſoit obligé d'avoir égard aux » priviléges & aux chartes, ou de dire que le Roi » eſt lié à ſes peuples par des promeſſes & par des ſer» mens ».

Le Conſeil étoit compoſé d'Eſpagnols qui avoient pour Chef, Jean de Vargas, qui s'annonça dans le public par ce raiſonnement : » tous les habitans de ces » Provinces méritent d'être pendus, les Hérétiques

(1) Ibid l. 8.

» pour

» pour avoir pillé les Eglises, & les Catholiques pour
» ne les avoir pas défendues (1).

La Gouvernante se retira : & laissa toute l'administration au Duc, qui fit mourir beaucoup de monde : dix-huit cens personnes périrent en peu de tems par les mains du Bourreau, & l'on ordonna de punir comme Hérétiques, & dans toute la rigueur tous les habitans des Pays-bas, excepté les personnes dont le Conseil des tumultes avoit fait un rapport favorable.

Du Calvinisme dans les Pays-Bas, depuis la Prise d'Armes du Prince d'Orange, jusqu'à la Pacification de Gand.

Les peuples soupiroient après un libérateur, & n'en voyoient point d'autre que le Prince d'Orange : ce fut donc à lui que l'on s'adressa de tous côtés, & on le détermina à secourir sa patrie.

Les Princes Protestans d'Allemagne lui permirent de lever des troupes, tous les Protestans lui fournirent de l'argent, les Eglises de Londres, de Cleves, &c. lui envoyerent des sommes considérables, il leva une armée, & déclara les raisons qui le déterminoient à prendre les armes : » en conservant le respect dû au Souverain
» des Pays-Bas, on vouloit maintenir les anciens privi-
» léges, abolir les loix pénales, rétablir la paix de l'E-
» tat ; & délivrer les Provinces du joug Espagnol. «

Le commandement général de l'armée fut donné au Comte Louis, qui marcha dans la Gueldre, prit Werde & Dam, & gagna une Bataille.

La honte & la douleur que le Duc d'Albe ressentit de cette défaite, irriterent sa férocité naturelle ; il bannit le Prince d'Orange, son frere Louis, & confisqua leurs biens. Les Comtes d'Egmont & de Horn périrent sur un échaffaud, avec plus de vingt Gentilshommes ou Barons.

Précédé de ces flots de sang, le Duc se mit en campagne, & livra bataille au Comte Louis, qui fut dé-

(1) Ibid, t. 1, l. 8, p. 164.

fait. Les Réformés & les Anabaptiſtes furent traités avec la derniere rigueur ; cinquante perſonnes furent décapités dans la ſeule ville de Valenciennes, pendant l'eſpace de trois jours ; dans moins d'une année le Duc d'Albe rendit déſertes plus de cent mille maiſons, & peupla tous les Etats voiſins des ſujets de ſon Maître (1).

Le Gouvernement n'ignoroit point les ſuites de ſa rigueur, mais il en étoit peu touché ; il fit publier un placard pour extirper l'Héréſie. Pour mieux découvrir les Hérétiques, le Duc d'Albe envoyoit des eſpions dans toutes les rues, afin qu'ils obſervaſſent l'air & la contenance du peuple, & l'on continua à punir avec la derniere rigueur les Réformés & les Anabaptiſtes.

Ainſi les Réformés, les Anabaptiſtes, & les Catholiques, gémiſſoient ſous le joug Eſpagnol, & ſouhaitoient une révolution. Tous les partis ſe réunirent enfin contre le Duc d'Albe, & le Prince d'Orange ſe rendit maître de beaucoup de Villes, où la nouvelle Religion fut permiſe & exercée ; mais en beaucoup d'endroits on fit des capitulations expreſſes en faveur de l'ancienne Religion, & par-tout les ordres du Prince défendoient de faire violence à qui que ce fût pour les affaires de la conſcience, & de moleſter les Catholiques en aucune façon.

Le Duc d'Albe fut rappellé en Eſpagne, où il ſe vanta d'avoir livré au bourreau plus de dix-huit mille Hérétiques ou Rebelles, ſans compter ceux qui avoient péri dans la guerre. Vargas, qui l'avoit accompagné, ajoutoit que l'on perdoit les Pays-Bas par un excès d'indulgence : la miſéricorde, diſoit-il, eſt dans le ciel, la juſtice eſt ſur la terre (2).

Dom Louis de Requeſens lui ſuccéda, & ſe propoſa de réparer par ſa douceur les maux qu'avoit produits la barbare ſévérité du Duc d'Albe. Mais les choſes étoient dans un état où les eſprits ne pouvoient être ni intimidés par la ſévérité, ni gagnés par la douceur : les Etats de Hollande s'occuperent à donner quelque forme au projet de la liberté.

---

(1) Ibid. t. 1, l. 9. Hiſt. d'Enghiens, par Colins, p. 506.
(2) Ibid. t. 1, l. 10, p. 220.

Ils commencerent par un acte qui sembloit y être contraire ; car étant assemblés à Leyde, ils défendirent l'exercice public de la Religion Catholique Romaine ; c'étoit donner atteinte aux fréquentes promesses du Prince d'Orange, à la capitulation de plusieurs Villes, aux résolutions de la Haie, & à la confiance qu'il falloit établir entre les différens partis qui étoient engagés dans la même querelle : ces considérations, quelque fortes qu'elles fussent, céderent à la nécessité où l'on se trouva de mettre un mur de séparation entre les Espagnols & les Provinces : on ôta peu après les Eglises aux Catholiques, on les exclut des Charges & de la Magistrature ; on leur laissa néanmoins la liberté des assemblées particulieres, & la Religion qu'on professoit à Geneve & dans le Palatinat devint la Religion dominante de ces Provinces. Les Luthériens & les Anabaptistes jouirent de la même tolérance que les Catholiques (1).

Du Calvinisme dans les Pays-Bas, depuis la Pacification de Gand jusqu'à la formation de la République de Hollande.

Dom Louis de Requesens mourut peu de tems après que le Duc d'Albe lui eut remis le Gouvernement. Après sa mort, l'armée Espagnole se débanda par pelotons, & se mit à piller de tous côtés : les Soldats, abandonnés à leur propre fureur, firent tant de ravages, & commirent tant de désordres dans le Brabant & dans la Flandre, que le Conseil d'Etat les proclama traitres & rebelles au Roi.

La déclaration du Conseil n'arrêta pas les désordres ; & il se fit un traité d'alliance entre les Etats de Brabant, de Flandres, d'Artois, de Hainaut, & leurs associés d'une part, & les Etats de Hollande, de Zélande, & leurs confédérés d'autre part.

Selon cet accord, on se pardonnoit réciproquement toutes les injures passées ; on s'unissoit pour chasser les

---

[1] Ibid. t. 1, l. 10,

Espagnols & les Etrangers, après quoi l'on se proposoit d'obtenir la convocation des Etats-Généraux, à la décision desquels les uns & les autres promettoient de se soumettre : en attendant, les Hollandois & les Zélandois s'engageoient à n'entreprendre rien contre la Religion Catholique hors leur Jurisdiction, les loix pénales étant néanmoins suspendues dans toutes les Provinces de la confédération.

Le Prince d'Orange, confirmé dans les emplois d'Amiral & de Gouverneur de Hollande, de Zélande & de Bommel, devoit commander en chef les forces alliées jusqu'à l'entiere expulsion des Espagnols.

Tel est le traité que l'on nomma la Pacification de Gand; Traité que les Etats firent approuver par les Théologiens & par les Universités Catholiques, par les Jurisconsultes, par les Curés, par les Evêques, par les Abbés.

Dom Juan d'Autriche arriva alors pour prendre le Gouvernement des Pays-Bas; il entreprit, mais inutilement, de rompre la Pacification de Gand; il l'enfreignit, & fut déclaré ennemi du Pays.

La Province d'Utrecht se joignit aux autres Provinces, à condition que la Religion Catholique seroit maintenue, à l'exclusion de toute autre (1).

L'année suivante, une grande partie des Seigneurs des Pays-Bas redouterent la puissance du Prince d'Orange, & ils offrirent le Gouvernement à l'Archiduc Matthias, qui vint en prendre possession en 1578.

Ce nouveau Gouverneur établit le Prince d'Orange son Stathouder général, & ils promirent tous deux, par serment, de maintenir la Pacification de Gand, d'entretenir la tranquillité publique, & sur-tout de ne permettre pas que l'on entreprît rien au préjudice de la Religion Catholique.

Les Réformés, enflés du tour que les choses prenoient, donnerent un exemple remarquable de l'insolence de l'orgueil humain dans la prospérité : ceux d'Amsterdam firent soulever la populace, s'empare-

---

(1) An. 1577. Ibid. l. 11.

rent de l'Hôtel de Ville, chasserent les Moines & les Prêtres, briserent les Images, s'emparerent des Eglises, & réduisirent les Catholiques à n'avoir des assemblées que dans leurs maisons particulieres, encore cette indulgence déplaisoit-elle à quelques Réformés.

Ils commirent des désordres à-peu près semblables à Harlem.

Les Réformés de Flandre & de Brabant n'étoient pas assez forts pour y faire des exploits de cette nature, mais ils se donnerent de grandes libertés : ils prêcherent, & administrerent la Communion publiquement, en plusieurs endroits, sans aucun égard à la défense qu'on en avoit faite peu avant. Enfin, ils demanderent l'exercice public de leur Religion, & cette démarche fut approuvée par le Synode National assemblé à Dordrecht, qui adressa une Requête à l'Archiduc pour obtenir le libre exercice de la Religion Protestante.

L'Archiduc & le Conseil d'Etat, en réponse à cette Requête, formerent un projet de *Paix religieuse*, qu'ils communiquerent aux Provinces, en leur laissant une entiere liberté de l'adopter ou de le rejetter.

Ce projet de Paix religieuse laissoit à tout le monde une parfaite liberté de conscience, rétablissoit la Religion Catholique dans tous les lieux où elle avoit été abolie, si dans ces Villes il y avoit cent personnes qui la demandassent : il portoit que dans les autres lieux, on suivroit la pluralité des voix, & que ce seroit la même chose pour la Religion Réformée, dans les lieux où elle n'avoit point encore été établie ; que personne n'entreroit dans les Eglises d'une Communion différente pour y donner du scandale, & que l'élection des Magistrats & des Officiers se feroit par la différence du mérite, & non par celle de la Religion.

Ce projet ne fit qu'irriter les Protestans & les Catholiques ; ceux-ci ne voulurent rien accorder aux Protestans, & ceux-là, non contens d'une simple tolérance, entreprirent d'obtenir par la force ce qu'ils ne pouvoient prétendre par justice : ils s'abandonnerent à leur Fanatisme par-tout où ils se trouverent les plus forts, de sorte que les mêmes personnes, qui auparavant agissoient de concert contre les Espagnols, leurs

ennemis communs, tournerent leurs armes les uns contre les autres avec un acharnement incroyable, & ce projet de paix alluma dans toutes les Provinces une guerre inteſtine, auſſi cruelle que celle qu'elles avoient ſoutenue contre l'Eſpagne (1).

Les peuples d'Artois, du Hainaut, & les habitans de Douai, s'aſſocierent pour maintenir la Religion Romaine, l'autorité du Roi & la Pacification de Gand, & pour s'oppoſer à la Paix religieuſe.

Le Prince d'Orange crut qu'il étoit néceſſaire d'oppoſer une ligue à celle des Catholiques ; il unit les pays de Gueldre, de Zuphten, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, & des Ommelandes de Friſe, qui ſont entre l'Ems & le Lawers.

L'union ſe fit à Utrecht, le 10 Janvier 1579, en déclarant au préalable qu'on ne vouloit point enfreindre la Pacification de Gand.

Cette Confédération, que l'on appella l'Union d'Utrecht, & qui a produit la République des Provinces-Unies, fut bientôt après ſortifiée par la jonction de la Friſe, du Brabant, & d'une partie de la Flandre.

L'Acte de Confédération portoit : » que les Confédérés s'uniſſoient à perpétuité, pour ne faire qu'un » ſeul & même Etat ; que chaque Province ſeroit » néanmoins indépendante des autres, & ſouveraine » chez ſoi quant à ſon gouvernement particulier, & » que par conſéquent chacune établiroit chez elle tel » gouvernement Eccléſiaſtique, & maintiendroit telle » Religion qu'il lui plairoit : on témoignoit même » qu'on étoit diſpoſé à recevoir dans la Confédération » les Provinces qui ne voudroient tolérer que la Religion Romaine, pourvu qu'elles ſe ſoumiſſent aux » autres articles. «

La Pacification de Gand, la Paix religieuſe & l'Union d'Utrecht, ne calmerent point les eſprits : les tumultes recommencerent à Anvers, à Gand, &c. où les Eccléſiaſtiques furent maltraités. A Utrecht, à Bruges, à Bois-le-Duc, & en pluſieurs autres endroits,

---

(1) Ibid. l. 11, 12.

les Réformés ne furent ni plus soumis, ni plus sages, & enfin ce que l'on craignoit arriva ; l'Artois, le Hainaut, & les autres peuples Wallons, firent leur paix avec Philippe second, & se remirent sous son autorité. Cette désunion fut l'effet des infractions que les Réformés faisoient presque par-tout au Traité de Gand, & de leurs fréquentes perfidies envers les Catholiques Romains : ils insultoient les Prêtres, les Curés, pilloient les Eglises, brisoient les Images, chassoient les Catholiques de leurs Eglises.

Quoique la République fut opprimée par les Espagnols, affoiblie par la séparation des Wallons, & déchirée par les Catholiques, par les Luthériens, & par une infinité de Sectes d'Anabaptistes, quelques Ministres Réformés susciterent encore des disputes fâcheuses au sujet de la police Ecclésiastique ; les uns vouloient que le Magistrat eût la principale part dans le choix des Ministres, d'autres vouloient que ce choix dépendit du Consistoire.

Au milieu de ces tumultes & de ces querelles, les Ministres s'assemblerent, & donnerent à l'Eglise Réformée de Hollande la discipline que Calvin avoit établie à Geneve.

Malgré cette discipline, les Eglises Réformées de Hollande furent agitées par mille divisions intestines, & sur-tout par les efforts qu'elles firent pour se soumettre les Magistrats, & pour empêcher qu'on n'accordât aux autres Religions la tolérance qu'elles avoient d'abord demandée pour elles-mêmes aux Catholiques comme une justice (1).

Enfin, les disputes du Clergé & des Magistrats s'appaiserent ; les Magistrats eurent égalité de voix avec les Ministres dans les élections, & l'élection n'avoit lieu qu'après l'approbation du Bourguemestre.

Tandis que la République étoit agitée par ces divisions intérieures, elle étoit attaquée au-dehors par des Puissances étrangeres, & le Prince d'Orange défendoit sa liberté avec toutes les ressources que fournit le cou-

(1) Ibid. l. 13, 14.

rage & le génie : la Hollande étoit sur le point de le déclarer Comte de cette Province, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet par un Bourguignon, à Delft, le 10 Juillet 1584.

La mort du Prince d'Orange jetta la République dans la consternation ; les Provinces Unies s'offrirent à Henri III, Roi de France, qui n'étoit en état ni de recevoir ce peuple, ni de les secourir, à cause des affaires que la Ligue lui suscitoit dans son propre Royaume : ils s'adresserent ensuite à Elisabeth, Reine d'Angleterre, qui refusa la Souveraineté, mais qui accorda des secours aux Provinces Unies, à condition qu'elle placeroit des garnisons Angloises dans les Villes qui sontles clefs de la Hollande & de la Zélande.

Le Comte de Leycestre commandoit les Anglois, & à l'aide des Ministres, il augmenta le trouble & la confusion : on eut recours au Prince Maurice, fils du Prince d'Orange tué à Delft, qui soutint par son courage & par son bonheur l'état chancelant des Provinces-Unies ; on le fit Stathouder d'Utrecht, de Gueldre, de Zuphten, de Hollande & de Zélande : il remporta de si grands avantages sur les Espagnols, qu'il donna aux Confédérés le tems de respirer.

Henri III avoit été assassiné, & Henri IV conquéroit sur la Ligue le Royaume de France : Philippe, aveuglé par la haine qu'il portoit à ce Prince, s'unit aux Ligueurs, & envoya le Duc de Parme en France. Les Hollandois devinrent plus hardis, leur puissance égala bientôt leur courage : après s'être tenus long-tems sur la défensive, trop heureux d'abord de pouvoir résister à leurs ennemis, ils commencerent à les attaquer, & leur enleverent enfin les Provinces voisines : la victoire les suivit presque toujours sur mer & sur terre, dans les siéges comme dans les batailles [1] : ils firent de nouvelles loix, réglerent l'administration de leurs finances, soutinrent la guerre pendant quatorze ans contre l'Espagne, se liguerent contr'elle avec l'An-

---

[1] En 1648. Voyez de Thou, l. 10. Traité de Munster. Hist. du Traité de Westphalie.

gleterre & avec la France, & parvinrent enfin à un dégré de puissance qui les mit en état de se faire reconnoître par toute l'Europe pour une Nation libre, sur laquelle l'Espagne n'avoit rien à prétendre.

Des Sectes qui se formerent en Hollande, depuis que le Calvinisme y fut la Religion Nationale.

Les Provinces-Unies & soulevées contre l'Espagne & contre l'Inquisition, devinrent l'asile de toutes les Sectes Chrétiennes condamnées par les loix de l'Espagne & de l'Inquisition : les Etats de Hollande leur accorderent leur protection, & les Anabaptistes furent traités avec beaucoup d'humanité. Les Théologiens Protestans attaquerent dans leurs Sermons & dans leurs Ecrits l'indulgence des Magistrats; ils soutinrent que les Magistrats ne pouvoient accorder la liberté de conscience, & qu'ils étoient obligés de punir les Hérétiques : voilà quelles étoient les prétentions du Clergé Protestant contre les Sociniens, contre les Anabaptistes, &c. au milieu des malheurs de la guerre, & malgré les allarmes que causoient aux Provinces-Unies les efforts de l'Espagne ; efforts qui pouvoient faire rentrer les Protestans sous une domination dont ils n'étoient sortis que parcequ'elle ne toléroit pas les Hérétiques.

Dans le tems que les Théologiens Protestans s'efforçoient d'armer le Peuple & les Magistrats contre les Sociniens, les Anabaptistes, les Luthériens, &c. ils se divisoient entr'eux sur la Grace, sur la Prédestination, sur le mérite des œuvres ; & leurs disputes produisirent des divisions, des factions, & une guerre de Religion.

Calvin avoit nié la liberté de l'homme, & soutenu que Dieu ne prédestinoit pas moins les hommes au péché & à la damnation, qu'à la vertu & au salut. Cette doctrine, que beaucoup de Protestans avoient condamnée dans Luther, avoit été attaquée dans Calvin lors même qu'il régnoit à Geneve ; elle trouva des adversaires plus redoutables dans les Pays-Bas & parmi les Réformés, qui prétendirent que la doctrine de Cal-

vin ſur la Prédeſtination, n'étoit pas un point fondamental de la Réforme.

Arminius, Miniſtre d'Amſterdam, & Profeſſeur à Leyde, ſe déclara contre la doctrine de Calvin : ce Miniſtre croyoit que Dieu » étant un juſte Juge & un » Pere miſéricordieux, il avoit fait de toute éternité » cette diſtinction entre les hommes, que ceux qui » renonceroient à leurs péchés, & qui mettroient leur » confiance en J. C. ſeroient abſous de leurs péchés, » & qu'ils jouiroient d'une vie éternelle ; mais que les » pécheurs endurcis & impénitens ſeroient punis : qu'il » étoit agréable à Dieu que tous les hommes renonçaſſent à leurs péchés, & qu'après être parvenus à la » connoiſſance de la vérité, ils y perſévéraſſent conſtamment, mais qu'il ne forçoit perſonne (1) «.

» Gomar prit la défenſe de Calvin, & ſoutint que » Dieu, par un Décret éternel, avoit ordonné que parmis les hommes, les uns ſeroient ſauvé & les autres » damnés : d'où il s'enſuivoit que les uns étoient attirés à la juſtice, & qu'ainſi étant attirés, ils ne pouvoient pas tomber ; mais que Dieu permettoit que » tous les autres reſtaſſent dans la corruption de la nature humaine, & dans leurs iniquités «.

Gomar ne ſe contenta pas de défendre ſon ſentiment, il publia qu'Arminius ébranloit les fondemens de la Réforme, qu'il introduiſoit le Papiſme & le Jéſuitiſme.

La plupart des Miniſtres & des Prédicateurs combattirent Arminius, qui trouva cependant des défenſeurs : les Ecoles s'intéreſſerent dans cette conteſtation ; des Ecoles, elle paſſa dans les Chaires, & tout le peuple en fut inſtruit : quelques Prédicateurs ſe plaignirent avec emportement de ce qu'on révoquoit en doute la vérité de la Confeſſion de Foi, qui avoit été ſcellée du ſang d'un ſi grand nombre de Martyrs (2).

Les Etats de Hollande prirent connoiſſance de ces diſputes, & s'éfforcerent de les appaiſer, mais inutile-

(1) Hiſt. de la Réforme des Pays-Bas, t. 1, p. 364.
(2) Ibid. p. 365, 369.

ment ; les deux partis s'échaufferent, intriguerent, cabalerent, & les deux Sectes devinrent deux factions : mais celle de Gomar prit bientôt le dessus, & les Arminiens présenterent une remontrance aux Etats de Hollande, dans laquelle ils se justifioient des imputations des Gomaristes, qui publioient qu'ils vouloient faire des changemens dans la Religion. Ils prétendoient qu'il falloit examiner la Confession de Foi & le Catéchisme : après quoi ils rendirent compte de la doctrine de leurs adversaires & de la leur. Cette remontrance présentée par les Arminiens, les fit nommer Remontrants.

Les Gomaristes présenterent une remontrance opposée, & furent appellés contre-Remontrants (1).

Les Etats imposerent silence sur les matieres controversées entre les Arminiens & les Gomaristes, & les exhorterent à vivre en paix ; mais ce parti ne fut pas approuvé par toutes les Villes, & les Ministres continuerent à déclamer contre les Arminiens & à les rendre odieux.

Dès le commencement de la Réformation, plusieurs bourgeois d'Amsterdam, & même quelques Magistrats de cette Ville, avoient rejetté la doctrine de Calvin touchant la prédestination, & quelques autres dogmes de ce Théologien ; leurs descendans se déclarerent pour les opinions des Remontrants ; quelques membres de l'Eglise Wallone se joignirent à eux, & s'assemblerent en particulier. Les Remontrants excités par leur exemple, & las des invectives des Ministres Gomaristes, formerent aussi des assemblées dans la Province de Hollande. La populace les attaqua, brisa la chaire du Prédicateur, & eût démoli la maison, si l'on ne l'eût dispersée. Le Dimanche suivant, on pilla la maison d'un riche Bourgeois Remontrant dans la même Ville : les Remontrans de Hollande & d'Utrecht, prévoyant la tempête, formerent entr'eux une union plus étroite par un acte particulier.

---

(1) Nous avons exposé les principes théologiques de ces deux Sectes aux articles ARMINIUS & GOMAR.

Le Magiſtrat fut donc alors forcé de prendre part dans cette querelle théologique, & les Prédicateurs ne ſe bornant pas à inſtruire, mais ſoufflant le feu de la ſédition, les Magiſtrats rendirent un Edit qui ordonnoit aux deux partis de ſe tolérer.

Cet Edit ſouleva tous les Gomariſtes, & l'on craignit de voir renouveller les ſéditions : le grand Penſionnaire Barnevelt propoſa aux Etats de donner aux Magiſtrats de la Province le pouvoir de lever des troupes pour réprimer les ſéditieux, & pour la ſureté de leur Ville.

Dordrecht, Amſterdam, trois autres Villes favorarables aux Gomariſtes, proteſterent contre cet avis ; néanmoins la propoſition de Barnevelt paſſa, & les Etats donnerent un Décret en conformité, le 4 Août 1617.

Le Prince Maurice de Naſſau haïſſoit depuis longtems Barnevelt, il crut à la faveur des querelles de Religion, anéantir ſon autorité ; il prétendit que la réſolution des Etats pour la levée des troupes, ayant été priſe ſans ſon conſentement, dégradoit ſa dignité de Gouverneur & de Capitaine Général. De pareilles prétentions avoient beſoin d'être ſoutenues du ſuffrage du peuple ; le prince Maurice ſe déclara pour les Gomariſtes qui avoient mis le peuple dans leur parti, & qui étoient ennemis jurés de Barnevelt.

Le Prince Maurice défendit aux ſoldats d'obéir aux Magiſtrats, & il engagea les Etats Généraux à écrire aux Magiſtrats des Villes pour leur enjoindre de congédier les troupes levées pour la ſureté publique ; mais les Etats particuliers qui ſe regardoient comme Souverains, & les Villes, qui à cet égard ne croyoient devoir recevoir des ordres, que des Etats de leurs Provinces, n'eurent aucun égard aux lettres des Etats Généraux.

Le Prince traita cette conduite de rébellion, & convint avec les Etats Généraux, qu'il marcheroit lui-même avec les troupes qui étoient à ſes ordres, pour obtenir la caſſation de ces ſoldats levés irrégulierement qu'il dépoſeroit les Magiſtrats Arminiens, & qu'il chaſſeroit les Miniſtres attachés à ce parti.

Le Prince d'Orange exécuta le décret des Etats Généraux avec toute la rigueur possible : il déposa les Magistrats, chassa les Arminiens, fit emprisonner tout ce qui ne ploya pas sous son autorité tyrannique, & sous sa justice militaire; il fit arrêter Barnevelt, un des plus illustres défenseurs de la liberté des Provinces Unies, & lui fit trancher la tête.

Barnevelt avoit aussi-bien servi les Provinces Unies dans son cabinet, que les Princes d'Orange à la tête des armées : la liberté publique n'avoit rien à craindre de Barnevelt ; cependant il fut immolé à la vengeance du Prince d'Orange, qui pouvoit anéantir la liberté des Provinces, & qui peut-être avoit formé le projet d'une Dictature, qui auroit trouvé dans Barnevelt un obstacle invincible (1).

Les Gomaristes, appuyés du crédit & de la puissance du Prince d'Orange, firent convoquer un synode a Dordrecht, où les Arminiens furent comdamnés, & où l'on confirma la doctrine de Calvin sur la prédestination & sur la grace (2).

Appuyés de l'autorité du Synode, & de la puissance du Prince d'Orange, les Gomaristes firent bannir, chasser, emprisonner les Arminiens : après la mort du Prince Maurice, ils furent traités avec moins de rigueur, & ils obtinrent enfin la tolérance en 1630.

Ainsi, le Calvinisme est la Religion dominante en Hollande, & celle dont on fait profession publique dans tout les Villes & Bourgs des sept Provinces Unies ; mais ceux de la Confession d'Ausbourg & les Remontrans ou Arminiens ont plusieurs Temples : les Anabaptistes dont le nombre est fort augmenté depuis l'expulsion de ceux qui étoient établis dans le Comté de Berne, ont aussi leurs assemblées ; les Sociniens sont aussi tolérés en Hollande, & se sont joints pour la plupart aux Anabaptistes ou aux Arminiens.

Les Puritains & les Kouakres ont aussi leurs assemblées en Hollande.

---

(1) Voyez du Maurier, le Vassor, le Clerc.

(2) Voyez les articles GOMAR, ARMINIUS.

Les Catholiques Romains ſont tolérés en Hollande, ils ont leurs Chapelles particulieres, ils ſont beaucoup plus répandus dans les campagnes & dans les Villages, que dans les Villes.

Enfin les Juifs ont en Hollande pluſieurs Synagogues, deux à Amſterdam, une à Rotterdam, &c.

On a beaucoup blâmé la tolérance des Provinces Unies : M. Baſnage a prétendu la juſtifier (1).

HUS (Jean de) ou JEAN DE HUSSINETS, communément JEAN HUS, fut ainſi nommé ſelon la coutume de ce tems-là, du nom d'une Ville ou d'un Village de Boheme, dont il étoit originaire : il fit ſes études dans l'Univerſité de Prague, y prit le dégré de Maître ès Arts, devint Doyen de la Faculté de Théologie, & fut fait Recteur de l'Univerſité au commencement du quinzieme ſiecle (2).

Le quatorzieme ſiecle avoit produit une foule de Sectes qui s'étoient déchaînées contre la Cour de Rome & contre le Clergé, elles s'étoient élevées contre l'autorité des Papes, elles avoient attaqué celle de l'Egliſe.

Les ennemis du Clergé de Rome & de l'Egliſe, n'étoient pas ſeulement de Fanatiques & des Enthouſiaſtes ; c'étoient des Religieux, des Théologiens, des hommes ſavans, tels que Jean d'Oliva, Marcile de Padoue, Wiclef, & tous ces Franciſcains qui écrivirent pour prouver que les Franciſcains ne pouvoient poſſéder rien en propre, qu'ils n'avoient pas même la propriété de leur ſoupe, & qui attaquerent l'autorité du Pape qui les avoit condamnés.

Leurs ouvrages s'étoient répandus par tout, & ceux de Wiclef ſur-tout, avoient été portés en Bohême.

L'état dans lequel le Clergé étoit preſque par-tout, donnoit du poids à ces écrits ſéditieux ; on voyoit le Clergé comblé de richeſſes, & plongé dans l'ignorance, n'oppoſer à ces ennemis que le poids de ſon autorité, & ſon crédit auprès des Princes : on voyoit des

---

(1) Stoup, Relig. des Holl. par Baſnage, t. 1, p. 135. Hiſtoire des Provinces-Unies, (2) En 1409.

Anti-Papes se disputer le Siége de S. Pierre, s'excommunier réciproquement, & faire prêcher des Croisades contre les Princes soumis à leurs concurrens.

Ce spectacle, & la lecture des livres des ennemis de l'Eglise firent naître dans beaucoup d'esprits le desir d'une Réformation dans la discipline & dans le Clergé. Jean Hus la regarda comme le seul remede aux maux de l'Eglise : il osa même la prêcher & s'élever contre l'ignorance, contre les mœurs & contre les richesses du Clergé, qu'il regardoit comme la cause primitive de tous les vices qu'on lui reprochoit.

Il recommandoit la lecture des livres des Sectaires, qu'il croyoit très propres à faire sentir la nécessité de cette Réforme par la hardiesse avec laquelle ils peignoient les désordres du Clergé ; il falloit, selon Jean Hus, permettre la lecture des livres des Hérétiques, parcequ'il y avoit des vérités qu'on trouvoit mieux développées, ou plus fortement exprimées chez eux ; cette permission n'étoit pas dangereuse, pourvu qu'on réfutât solidement les erreurs contenues dans ces livres.

Jean Hus n'avoit encore adopté aucune des erreurs de Wiclef ; sa hardiesse, le succès de ses prédications, la lecture des livres de Wiclef, indisposerent une infinité de monde contre le Clergé ; on fut allarmé du progrès de sa doctrine. On le cita à Rome, & on le chassa de Prague : on condamna ensuite les livres de Wiclef : on punit séverement tous ceux qui les gardoient, & l'on en brûla plus de deux cens volumes (1).

Jean Hus prit la défense de Wiclef ; il ne justifioit pas ses erreurs, il les condamnoit ; mais il prétendoit prouver par l'autorité des Peres, par celle des Papes, par les Canons, & par la raison, qu'il ne falloit point brûler les livres des Hérétiques, & en particulier ceux de Wiclef, à la vertu & au mérite duquel l'Université d'Oxford avoit rendu des témoignages authentiques.

---

(1) Lenfant, Hist. du Conc. de Pise. Æneas Sylvius. Les Hist. de Boheme.

» L'effence de l'héréfie, difoit-il, confifte dans l'o-
» piniâtreté de la réfiftance à la vérité ; qui fait fi
» Wiclef ne s'eft pas repenti ? Je ne prétends pas
» qu'il n'a pas été Hérétique, mais je ne me crois pas
» en droit d'affurer qu'il l'a été «.

C'étoit, felon lui, penfer trop avantageufement des fophifmes des Hérétiques, & en donner une trop haute idée aux Fideles, que de les défendre comme des ouvrages qui féduifent infailliblement ceux qui ofent les lire. Inftruifez le peuple, difoit-il, mettez le en état de voir le faux des principes des Hérétiques ; qu'il foit affez inftruit pour comparer leur doctrine avec l'Ecriture ; par ce moyen il diftinguera facilement dans les livres des Hérétiques, ce qui eft conforme à l'Ecriture de ce qui lui eft contraire : c'eft le moyen le plus sûr d'arrêter l'erreur.

Jean Hus commençoit donc à établir l'Ecriture comme la feule regle de la foi, & les fimples Fideles comme Juges compétens des controverfes de la foi : car il n'adoptoit point les erreurs de Wiclef fur la tranffubftantiation, fur l'autorité de l'Eglife, fur le Pape, &c. Il prétendoit feulement avec lui que les Rois avoient le pouvoir d'ôter à l'Eglife fes poffeffions temporelles, & que les peuples pouvoient refufer de payer la dîme (1).

Après la mort de l'Archevêque Sbinko, Jean Hus revint à Prague, & ce fut alors que Jean XXIII donna fa Bulle pour prêcher une Croifade contre Ladiflas, Roi de Naples.

Dans cette Bulle, » le Pape prioit, par l'afperfion du
» fang de Jefus-Chrift, tous les Empereurs & Princes
» de la Chrétienté, tous les Prélats des Eglifes, &
» tous les Monafteres, toutes les Univerfités, & tous
» les particuliers de l'un & de l'autre fexe, Eccléfiafti-
» ques & Séculiers, de quelque condition, grade, di-
» gnité qu'ils foient, de fe tenir prêts à pourfuivre &
» à exterminer Ladiflas & fes complices, pour la dé-
» fenfe de l'Etat & de l'honneur de l'Eglife, & pour
» la fienne propre «.

(1) Voyez Joanni Hus, Hift. & Monum.

Le Pape accordoit, à ceux qui se croiseroient, la même indulgence, qu'à ceux qui s'étoient croisés pour la Terre Sainte : il promettoit les mêmes graces à ceux qui ne combattant pas en personne, enverroient à leurs dépens, selon leurs facultés & leur condition, des personnes propres à combattre : il mettoit les uns & les autres avec leurs familles & leurs biens sous sa protection, & sous celle de Saint Pierre ; commandant aux Diocésains de procéder par censures Ecclésiastiques, même jusqu'à employer le bras séculier contre ceux qui voudroient molester les Croisés dans leurs biens & dans leurs familles, sans se mettre en peine d'aucun appel.

La Bulle promet pleine rémission des péchés aux Prédicateurs & aux Quêteurs des Croisades, elle suspend ou annule toutes les autres indulgences accordées jusqu'alors par le Saint Siége, & traite Gregoire XII, concurrent de Jean XXIII, d'Hérétique de Schismatique, & de fils de malédiction (1).

Jean Hus attaqua cette Bulle & les indulgences qu'elle promettoit ; il protesta qu'il étoit prêt à se rétracter, si on lui faisoit voir qu'il se trompoit ; qu'il ne prétendoit, ni défendre Ladislas, ni soutenir Gregoire XII, ni attaquer l'autorité que Dieu avoit donnée au Pape, mais s'opposer à l'abus de cette autorité.

Après ces protestations, Jean Hus soutint que la Croisade ordonnée par Jean XXIII, est contraire à la charité Evangelique, parceque la guerre entraine une infinité de désordres & de malheurs ; parcequ'elle est ordonnée à des Chrétiens contre des Chrétiens ; parceque, ni les Ecclésiastiques, ni les Evêques, ni les Papes, ne peuvent faire la guerre, sur-tout pour des interêts temporels ; parceque le Royaume de Naples étant un Royaume Chrétien, & faisant partie de l'Eglise, la Bulle qui met ce Royaume en interdit ; & qui ordonne de le ravager, ne protege une partie de l'Eglise, qu'en détruisant l'autre ; que si le Pape avoit

---

(1) Ces Bulles sont dans la Collection des Ouvrages de Jean Hus, t. 1, p. 171, édition de Nuremberg.

le pouvoir d'ordonner la guerre, il falloit que le Pape fût plus éclairé que J. C., ou que la vie de J. C. fût moins précieuse que la dignité & les prérogatives du Pape, puisque J. C. n'avoit pas permis à S. Pierre de s'armer pour lui sauver la vie.

Jean Hus n'attaqua, ni le pouvoir que les Prêtres ont d'absoudre, ni la nécessité du Sacrement de Pénitence, ni même le dogme des indulgences, pris en lui-même, mais il en condamna l'abus; il disoit qu'il croyoit qu'on l'expliquoit mal aux Fideles, & qu'ils comptoient trop sur ces indulgences; il croyoit, par exemple, qu'on ne pouvoit accorder des indulgences pour une contribution aux Croisades.

Il prétend qu'on n'abuse pas moins du pouvoir de punir, que du pouvoir de pardonner, & que le Pape excommunioit pour des causes trop legeres, pour ses intérêts personnels. Par exemple, Jean Hus prétend qu'une pareille excommunication ne sépare point les Fideles du corps de l'Eglise; & que puisque le Pape peut abuser de son pouvoir, lorsqu'il inflige des peines, c'est aux Fideles à voir & à juger si l'excommunication est juste ou injuste, & que s'ils voient clairement qu'elle est injuste, ils ne doivent point la craindre (1).

Ce principe portoit un coup mortel à l'autorité des Papes & à celle du Clergé; autorité que Jean Hus regardoit comme un obstacle invincible à la Réforme qu'il souhaitoit qu'on établît.

Il porta tous ses efforts vers cet objet; & pour affermir les consciences contre la crainte de l'excommunication, il entreprit de faire voir que l'excommunication injuste ne séparoit en effet personne de l'Eglise: c'est ce qu'il se propose d'établir dans son traité de l'Eglise.

La base de ce traité, c'est que l'Eglise est un corps mystique, dont Jesus-Christ est le Chef, & dont les justes & les prédestinés sont les membres: comme aucun des prédestinés ne peut périr, aucun des mem-

---

(1) Disput. Joannis Hus, adversus indulgentias Papales loc. cit. p. 175.

bres de l'Eglise n'en put être séparé par aucune puissance ; ainsi l'excommunication ne peut exclure du salut éternel.

Les réprouvés n'appartiennent point à cette Eglise, ils n'en sont point de vrais membres : ils sont dans le corps de l'Eglise, parcequ'ils participent à son culte & à ses Sacremens ; mais ils ne sont pas pour cela du corps de l'Eglise, comme les humeurs vicieuses sont dans le corps humain, & ne sont point des parties du corps humain.

Le Pape & les Cardinaux composent donc le corps de l'Eglise, & le Pape n'en est point le Chef.

Cependant le Pape & les Evêques, qui sont les successeurs des Apôtres dans le ministere, ont le pouvoir de lier & de délier ; mais ce pouvoir n'est, selon Jean Hus, qu'un pouvoir ministeriel, qui ne lie point par lui-même : car le pouvoir de lier n'a point plus d'étendue que le pouvoir de délier, & il est certain que le pouvoir de délier n'est dans les Evêques & dans les Prêtres, qu'un pouvoir ministeriel, & que c'est J. C. qui délie en effet ; puisque pour justifier un pécheur, il faut une puissance infinie qui n'appartient qu'à Dieu : de-là Jean Hus conclud que la contrition suffit pour la rémission des péchés, & que l'absolution ne remet pas nos péchés, mais les déclare rémis.

Le Pape & les Evêques abusent, selon Jean Hus, de ce pouvoir purement ministeriel ; & l'Eglise ne subsisteroit pas moins quand il n'y auroit, ni Pape, ni Cardinaux.

Les Chrétiens ont dans l'Ecriture un guide sûr pour se conduire : il ne faut pourtant pas croire que les Evêques n'aient aucun droit à l'obéissance des Fideles ; sans doute, les Fideles doivent leur obéir ; mais cette obéissance ne doit pas s'étendre jusqu'aux ordres manifestement injustes, & contraires à l'Ecriture : car l'obeissance que les Fideles doivent est une obéissance raisonnable.

Tous ces sujets sont traités avec assez d'ordre & de méthode par Jean Hus : on y trouve des invectives grossieres ; c'étoit le ton du siecle, & les livres de Jean Hus ont servi de répertoire aux Réformateurs qui l'ont suivi.

Tels sont les principes théologiques sur lesquels Jean Hus fondoit la résistance qu'il faisoit aux ordres des Papes, & le plan de Réforme qu'il vouloit établir dans l'Eglise, en resserrant sa puissance, & donnant aux simples Fideles une liberté qui anéantissoit en effet l'autorité de l'Eglise (1).

Ces principes étoient soutenus par des déclamations violentes & pathétiques contre les richesses, contre les mœurs, contre l'ignorance du Clergé, & sur-tout contre l'autorité qu'il exerçoit sur les Fideles, par des peintures vives des malheurs du Christianisme, par la régularité de la vie de Jean Hus. Ce Théologien devint l'oracle d'une partie du peuple : ses disciples attaquerent les indulgences, & se déchainerent contre le Clergé ; tandis que les prédicateurs des indulgences s'efforçoient de décrier Jean Hus & ses Sectateurs, qui insulterent les Prédicateurs des indulgences, & publierent que le Pape étoit l'Antechrist.

Le Magistrat en fit arrêter quelques-uns, & leur fit trancher la tête : cet acte de rigueur ne causa point de révolte ; mais les disciples de Jean Hus enleverent les corps, & honorerent ces Morts comme des Martyrs.

Cependant les disciples de Jean Hus se multiplioient, & le Roi de Boheme donna un Edit, par lequel il retranchoit aux Ecclésiastiques de mauvaises mœurs, leurs dîmes & leurs revenus. Autorisés par cet Edit, les Hussites en déféroient tous les jours quelqu'un de ce caractere, & le Clergé devint l'objet d'une espece d'inquisition.

Plusieurs Ecclésiastiques, pour n'être pas dépouillés de leurs bénéfices, se rangerent du parti des Hussites : & le zele des Catholiques contre les Hussites commençoit à s'affoiblir (2).

Conrard, Archevêque de Prague, pour ranimer le zele, jetta un interdit sur la Ville de Prague & sur tous les lieux où Jean Hus séjourneroit, il défendit d'y

---

(1) Joan. Hus, de Ecclésia militante.
(2) Cochl, Hist. Hussit. l. 1, p. 62.

prêcher & d'y faire l'Office Divin pendant tout le tems de son séjour, & même quelques jours après (1)

Jean Hus sortit de Prague, mais on continua d'y lire ses ouvrages, & il composa des écrits violens & injurieux contre l'Eglise de Rome : tels son son Anatomie des membres de l'Antechrist, son Abomination des Prêtres & des Moines charnels, de l'Abolition des Sectes ou Sociétés Religieuses, & des Conditions humaines.

Ces Ecrits, de l'aveu de M. Lenfant, sont aussi opposés au goût de notre siecle, qu'au caractere Evangélique (2).

Tous ces Ouvrages de Jean Hus étoient reçus avidement par le Peuple ; il se forma une Secte redoutable, qui partageoit la Boheme, & qui résistoit au Magistrat & au Clergé.

Lorsque le Concile de Constance fut assemblé, un Professeur en Théologie & un Curé de Prague y dénoncerent Jean Hus.

Le Roi de Boheme voulut que Jean Hus y allât, & l'on demanda un sauf-conduit à l'Empereur Sigismond.

Lorsque Jean Hus fut arrivé, il eut des Conférences avec quelques Cardinaux ; il protesta qu'il ne croyoit enseigner ni hérésie, ni erreur, & que si on le convainquoit d'en enseigner, il les rétracteroit : cependant il continuoit à enseigner ses sentimens avec beaucoup d'obstination & d'ardeur.

Ainsi Jean Hus ne promettoit point d'obéir au Concile, ni d'acquiescer à son jugement ; il ne promettoit de lui obéir, qu'autant qu'on le convaincroit : il le dit lui-même dans une lettre, dans laquelle il assure qu'il n'a jamais promis que conditionellement de se soumettre au Concile, & qu'il a protesté en plusieurs audiences particulieres, comme en public, qu'il vouloit se soumettre au Concile quand on lui feroit voir qu'il a écrit, enseigné & répondu quelque chose contraire à la vérité (3).

(1) Ibid. Lenfant, Conc. de Pise, t. 2, p. 237.

(2) Dans la Collection des Ouvrages de Jean Hus.

[3] Jean Hus, Lettre 15. Lenfant, Hist. du Conc. de Const. l. 1, p. 307.

Il y avoit beaucoup d'apparence que Jean Hus, qui étoit fort opiniâtre dans ses sentimens, & qui étoit flatté de se voir à la tête d'un parti auquel il avoit insinué qu'il étoit inspiré ; il y avoit, dis-je, bien de l'apparence que Jean Hus n'obéiroit pas au Concile, & que malgré son jugement, il continueroit à répandre une doctrine contraire à l'Eglise & à la société civile : on crut donc devoir s'assurer de sa personne.

Le Consul de Prague, qui avoit accompagné Jean Hus, réclama aussi-tôt le sauf-conduit accordé par Sigismond; mais en arrêtant Jean Hus, on ne crut pas violer le sauf-conduit, & en effet on ne le violoit pas (1).

---

(1) Voici le sauf-conduit, tel que le rapporte M. Lenfant.

» Sigismond, par la grace de » Dieu, &c. A tous ; SALUT, » &c. Nous recommandons, » d'une pleine affection, ho» norable Homme Maître » Jean Hus, Bachelier en » Théologie, & Maître ès » Arts, porteur des Présentes, » allant de Bohême au Concile » de Constance, lequel nous » avons pris sous notre pro» tection & sauve-garde, & » sous celle de l'Empire, dé» sirans que lorsqu'il arrivera » chez vous, vous le receviez » bien, & le traitiez favora» blement, lui fournissant » tout ce qui lui sera nécessai» re pour hâter & pour assu» rer son voyage, tant par eau » que par terre, sans rien » prendre ni de lui, ni des » siens, aux entrées & aux » sorties, pour quelques droits » que ce soit, & de laisser li» brement & sûrement passer, » demeurer, s'arrêter & re» tourner, en le pourvoyant » même de bons passeports » pour l'honneur & le respect » de la Majesté Impériale. » Donné à Spire, le 18 Octo» bre 1414.

Voilà le fondement sur lequel on prétend que le Concile de Constance a manqué de foi à Jean Hus : je ferai sur cette accusation quelques réflexions.

1°. Jean Hus n'étoit point en droit de se dispenser d'obéir à la citation du Concile de Constance, puisque le Roi de Boheme & l'Empereur le lui ordonnoient d'accord avec le Concile. M. Lenfant en convient, *Hist. du Conc. de Const.* t. 1, p. 37.

Si Jean Hus étoit obligé d'obéir à la citation, il étoit donc soumis au jugement du Concile : or il est absurde de citer un homme à un Tribunal auquel il est naturellement soumis, & de lui promettre qu'il ne sera point obligé d'obéir au jugement de ce Tribunal : il n'y a donc point d'apparence que l'intention de Sigismond ait été de prendre Jean Hus sous sa protection en cas qu'il fût condamné par le Concile.

2°. Le sauf-conduit ne dit point que l'on ne pourra arrêter Jean Hus, quelque jugement que le Concile porte sur

On donna des Commissaires à Jean Hus, & l'on produisit au Concile trente articles, tirés des Livres mêmes de Jean Hus, qui contiennent toute sa doctrine telle qu'on l'a exposée.

Après avoir vérifié les Propositions extraites des Livres mêmes de Jean Hus, le Concile déclara que beaucoup de ces Propositions étoient erronées, d'autres scandaleuses, d'autres offensan les oreilles pieuses, un grand nombre téméraires & séditieuses, quelques-unes notoirement hérétiques & condamnées par les Peres & par les Conciles.

Après la dégradation de Jean Hus, l'Empereur s'en

---

sa doctrine & sur sa personne; il n'est donné que pour la route, depuis Prague jusqu'à Constance, dans laquelle il étoit difficile de voyager, surtout pour Jean Hus, qui avoit un grand nombre d'ennemi en Allemagne, depuis qu'il avoit fait ôter aux Allemands les Privilèges dont ils jouissoient dans l'Université de Prague, de laquelle tous les Allemands s'étoient retirés.

3°. Jean Hus lui-même ne croyoit point que le sauf-conduit qu'il avoit demandé & obtenu, lui assurât l'impunité de sa résistance au Concile, quel que fût le jugement du Concile; on le voit par les Lettres qu'il écrivit avant que de partir pour Prague: il dit dans ces Lettres, qu'il s'attend à trouver dans le Concile plus d'ennemis que J. C. n'en trouva dans Jérusalem. Dans cette même Lettre, Jean Hus demanda à ses amis le secours de leurs prieres, afin que s'il est condamné, il glorifie Dieu par une fin chrétienne: il y parle de son retour comme d'une chose fort incertaine.

Est-ce-là le langage d'un homme qui croit avoir un sauf-conduit qui le met à l'abri des suites du jugement du Concile. Voy. Lenfant, *H. du Conc. de Const.* t. 1, p. 39, 40.

4°. M. Lenfant prétend que Jean Hus n'a demandé le sauf-conduit que pour Constance, & non pas pour le voyage de Prague à Constance.

Mais je demande pourquoi le sauf-conduit ne parle point du séjour de Jean Hus à Constance; si c'étoit pour son séjour dans cette Ville qu'il l'avoit demandé?

M. Lenfant reconnoît lui-même que Jean Hus avoit sur sa route une infinité d'ennemis: pourquoi Jean Hus n'auroit-il pas craint d'être insulté par ces ennemis lorsqu'il alloit à Constance?

Jean Hus, pour se dispenser d'obéir à la citation de Jean XXIII, avant le Concile de Constance, ne s'étoit fondé que sur la difficulté du voyage & sur le peu de sûreté des chemins: pourquoi cette même difficulté n'eut-elle pas encore été le motif pour lequel il demanda un sauf-conduit?

saisit, comme Avocat & comme défenseur de l'Eglise, & le remit au Magistrat de Constance : on n'oublia rien pour l'engager à reconnoître ses erreurs ; mais il fut inflexible, & alla au feu sans remords & sans frayeur (1).

Le supplice de Jean Hus souleva tous ses disciples ; ils prirent les armes, & désolerent la Boheme. Voyez les suites du supplice de Jean Hus, à l'article HUSSITES.

HUSSITES, Sectateurs de Jean Hus : il s'en étoit fait un grand nombre en Boheme & dans la Poméranie avant le Concile de Constance, qui les excommunia tous.

En un mot, si Jean Hus n'a demandé son sauf-conduit que pour son retour de Constance à Prague, ou pour son séjour à Constance : pourquoi n'en est-il fait aucune mention dans le sauf-conduit? pourquoi ce sauf-conduit ne parle-t-il que du voyage de Prague à Constance?

Ainsi, rien ne prouve que le sauf-conduit accordé à Jean Hus fût une assurance ou une promesse qu'on ne l'arrêteroit pas à Constance, supposé que sa doctrine fût condamnée par le Concile, & qu'on ne le jugeroit pas selon les loix s'il refusoit d'obéir au Concile.

5°. Les Bohémiens dans leurs Lettres au Concile, après la détention de Jean Hus, ne se plaignent pas de ce qu'on l'a arrêté, mais de ce qu'on l'a arrêté sans l'entendre, ce qui est contraire au sauf-conduit, attendu, disent ces Lettres, que le Roi de Boheme avoit demandé un sauf-conduit, en conséquence duquel Jean Hus devoit être entendu publiquement, & n'étoit soumis au Concile qu'après avoir été convaincu d'enseigner une doctrine contraire à l'Ecriture, car les Bohémiens reconnoissent que dans ce cas le Roi avoit soumis Jean Hus au jugement & à la décision du Concile. Voyez Raynald, ad an 1415.

6°. Jean Hus avoit obtenu un sauf-conduit, pour venir rendre au Concile raison de sa doctrine; les Lettres des Bohémiens le disent expressément : cependant Jean Hus, au lieu de se renfermer dans ces bornes, continuoit à dogmatiser & à répandre ses erreurs; le sauf-conduit n'autorisoit certainement pas cette licence; ainsi le Concile en le faisant arrêter, même avant de l'avoir convaincu d'erreur, ne violoit point la foi du sauf-conduit.

7°. Jean Hus avoit voulu fuir de Constance; or le sauf-conduit ne lui accordoit pas la liberté de fuir, & Wenceslas ne l'avoit pas demandée. Voyez Raynald, ad an. 1415, n. 31.

(1) L'enfant, loc. cit. Natal. Alex. in sæc. 15. Dupin, in sæc. 15. Raynald, ad an. 1415 & suiv.

Pendant que Jean Hus étoit à Constance, un Docteur Saxon alla trouver un Curé de Prague, nommé Jacobel, & lui dit qu'il étoit surpris qu'un homme aussi savant que lui, & aussi saint, ne se fût pas apperçu d'une grande erreur qui s'étoit glissée dans l'Eglise depuis long-tems; savoir, le retranchement de la coupe dans l'administration de l'Eucharistie, retranchement qui étoit contraire au Commandement de J. C. qui dit, » si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & » si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie » en vous (1) «.

Jacobel, ébloui par ce sophisme, prêcha la Communion sous les deux especes, afficha des Theses contre la Communion sous une seule espece.

On étoit alors dans le fort des querelles de Jean Hus; le Peuple & l'Eglise de Prague étoient dans une agitation violente & dans une espece d'anarchie qui rend les esprits avides de nouveautés. Jacobel fut secondé par un de ses confreres; le sophisme qui les avoit séduits, séduisit le Peuple, & ces deux Curés donnerent la Communion sous les deux especes.

Le Clergé s'opposa à cette innovation; on chassa Jacobel de sa Cure, & l'Archevêque l'excommunia; mais l'excommunication n'étoit plus un frein. Jacobel, persuadé par Jean Hus qu'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir, ne prêcha qu'avec plus de zele, & le Clergé de Prague déféra la doctrine de Jacobel au Concile de Constance.

Jean Hus étoit à Constance; ses disciples le consulterent, & non-seulement il approuva la doctrine de Jacobel, mais encore il écrivit en faveur de la Communion sous les deux especes (2).

Les Hussites adopterent donc le sentiment de Jacobel; & la nécessité de communier sous les deux especes s'incorpora pour ainsi dire avec le Hussitisme.

Les Théologiens Catholiques combattirent l'innovation de Jacobel, & le Concile de Constance la condamna.

---

(1) Jean. 6.
(2) Lenfant, Hist. du Conc. de Const. t. 1, p. 271.

Jacobel & les Hussites ne déférerent point au jugement du Concile ; & la Communion sous les deux especes fit de grands progrès en Boheme & en Moravie, favorisée en quelques endroits par les Seigneurs & par le Peuple, traversée ailleurs par les uns & par les autres.

Elle trouva de redoutables adversaires dans le territoire de Bechin : les Curés & leurs Vicaires chassoient à main armée les Prêtres qui donnoient la Communion sous les deux especes, comme autant d'excommuniés. Quelques-uns de ces Prêtres se retirerent sur une montagne voisine du Château de Bechin : là ils dresserent une tente, en forme de Chapelle, y firent le service divin, & communierent le Peuple sous les deux especes : ils appellerent cette montagne *Thabor*, peut-être à cause de la tente qu'ils y avoient dressée pour y faire le service ; car le mot *Thabor*, en Bohémien, signifie Tente ou Camp (1).

On vit bientôt sur cette montagne un concours prodigieux de Peuple qui communioit sous les deux especes, & les partisans de cette pratique se nommerent Thaborites.

Le supplice de Jean Hus, l'excommunication lancée contre ses disciples, le retranchement de la coupe, avoient soulevé beaucoup de monde ; les Hussites, ardens & passionnés, se servirent de ces mêmes motifs pour animer le Peuple contre le Clergé.

Ils appuyoient la nécessité de la Communion sous les deux especes, sur un passage de l'Ecriture, sur la parole même de J. C. qui disoit qu'on n'auroit point la vie si l'on ne buvoit son sang : le sophisme que les Hussites fondoient sur ce passage séduisit un Evêque de Nicopolis, qui conféra les Ordres & le Sacerdoce à plusieurs Hussites, & le Peuple regarda le retranchement de la coupe comme une pratique qui damnoit les Chrétiens, & la Communion sous les deux especes comme nécessaire au salut. Le Clergé qui refusoit la Communion sous les deux especes devint odieux, &

(1) Supplément à la guerre des Hussites.

les Hussites qui la donnoient, furent révérés comme des Apôtres qui vouloient le salut du Peuple, & qui étoient persécutés pour lui : tout étoit donc disposé pour un Schisme en Boheme.

Le Concile de Constance n'ignoroit point l'état de la Boheme, & Martin V vouloit ordonner une croisade contre ce Royaume ; mais Sigismond le dissuada, & le Pape prit le parti d'écrire aux Bohémiens, & de leur envoyer un Légat.

Les choses étoient dans un état où les Ecrits, les Lettres & les Légats ne faisoient qu'allumer le feu. Jean Daminique, Cardinal de S. Sixte, écrivit au Pape que la langue & la plume étoient désormais inutiles contre les Hussites, & qu'il ne falloit plus balancer à prendre les armes contre des Hérétiques opiniâtres.

Le Cardinal de S. Sixte n'avoit pas peu contribué à mettre les choses dans cet état, par la rigueur qu'il employa contre les Hussites : un Prêtre & un Séculier, qu'il fit brûler, furent comme le signal de la sédition ; les Catholiques & les Hussites prirent les armes.

Zisca, Chambellan de Wenceslas, & Sectateur passionné de la doctrine des Hussites, courut la campagne, pilla les Monasteres, chassa les Moines, s'empara des richesses des Eglises, & forma le projet de bâtir une Ville sur la montagne de Thabor, & d'en faire une place forte, qui fut comme le chef-lieu des Hussites.

Les Hussites devinrent donc une Secte guerriere, ignorante & fanatique, dans laquelle se jetterent toutes les Sectes révoltées contre l'Eglise de Rome.

Ces Sectaires insinuerent leurs erreurs, & les introduisirent chez les Hussites retirés à Thabor ; mais à Prague, & dans différens autres lieux de la Boheme, les Hussites, excepté la Communion sous les deux especes & les erreurs de Jean Hus, ne s'étoient point écartés de la croyance de l'Eglise Romaine ; ainsi les Hussites se trouverent divisés en deux Sectes principales presque dès leur origine.

Les Hussites du Thabor, qui étoient des especes de bandits, & des soldats, adopterent les erreurs de quelques Vaudois, ou de quelques Sacramentaires réfugiés

chez eux, qui condamnoient les cérémonies de l'Eglise & formerent la Secte des Thaborites : au contraire, tous ceux qui resterent attachés aux cérémonies de l'Eglise Romaine, se nommerent Calixtins, parcequ'ils donnoient le Calice au Peuple (1).

Ces deux Sectes eurent des démêlés fort vifs, & ne purent se réunir sur les articles de leur Confession de Foi ; mais ils se réunissoient lorsqu'il étoit question d'attaquer l'Eglise Romaine, & ce fut par cette union qu'ils firent de grands progrès.

Du Progrès des Hussites.

Avant que les divisions des Hussites eussent éclaté, Sigismond avoit fait assembler les garnisons qu'il avoit en Boheme pour s'opposer aux assemblées des Hussites : les Hussites s'attrouperent en force ; il y eut plusieurs combats assez sanglans, entre les troupes de Sigismond & les Hussites.

Zisca écrivit à tous les Hussites, pour les exhorter à prendre les armes, & fit de Thabor une ville & une place forte : il dressa peu à peu ses Hussites à la discipline militaire, entra dans Prague, où les Hussites, animés par la présence de ce Chef, pillerent & ruinerent plusieurs Monasteres, & massacrerent beaucoup de Moines & de Catholiques ; Zisca lui-même tua un Prêtre, après l'avoir dépouillé de ses habits Sacerdotaux ; de-là il conduisit les Hussites à la Maison de Ville ; où il savoit que les Sénateurs étoient assemblés pour prendre des mesures contre les Hussites.

Onze des Sénateurs s'échapperent, les autres furent pris ou jettés par les fenêtres, avec le Juge & quelques Citoyens ; la populace en fureur reçut leurs corps sur des lances, sur des broches, & sur des fourches, tandis que Jean de Prémontré animoit le Peuple, en lui montrant un tableau où le Calice étoit peint.

Le lendemain les Hussites mirent tout à feu & à sang dans les Monasteres. Les Magistrats n'avoient pas

(1) Lenfant, Conc. de Basle, t. 2, p. 132, 142.

prévu ces malheurs, lorsque quelque-tems avant ils avoient fait couper la tête à plusieurs Hussites dans la Cour de l'Hôtel de Ville.

La nouvelle de ces désordres consterna Wenceslas ; il fut frappé d'apopléxie, & mourut.

La Reine Sophie fit quelques tentatives inutiles contre Zisca ; & Sigismond, occupé en Hongrie contre les Turcs, ne put rétablir l'ordre en Boheme. Zisca continua ses ravages, & fortifia Thabor.

La ville d'Aust étoit au pié de cette montagne. Zisca craignant que le Seigneur de cette ville, qui étoit Catholique zélé, & fort animé contre les Hussites, n'inquiétât les Thaborites, surprit la ville d'Aust dans une nuit de carnaval, pendant l'absence du Gouverneur, & tandis que tout y étoit enseveli dans le sommeil, ou livré à la débauche. La Ville fut prise avant qu'on sût qu'elle étoit attaquée : les habitans furent tous passés au fil de l'épée, & la Ville fut reduite en cendres : de-là Zisca vola à Sedlitz, qu'il surprit, & qu'il traita comme il avoit traité la ville d'Aust. Ulric : Seigneur de ces deux Villes, fut tué dans la derniere.

Il y avoit à Prague une grande quantité de Hussites, mais ils n'avoient pas conservé l'exercice libre de la Communion sous les deux especes : les Thaborites leur proposerent de s'unir à eux pour se rendre maitres de Prague, détruire le Gouvernement Monarchique, & & faire de la Boheme une République : on accepta ces offres, les Calixtins & les Thaborites réunis assiégérent Wisrade, & la prirent d'assaut (1).

Zisca se seroit rendu maître de la Ville, si les Ambassadeurs de l'Empereur n'eussent engagé les Hussites à accepter une trêve de quatre mois, à condition qu'il y auroit pour tout le monde liberté de communier sous une ou sous deux especes, & qu'on ne troubleroit personne ni dans l'un ni dans l'autre usage ; que les Hussites ne chasseroient point les Religieux & les Religieuses, & qu'ils rendroient Wisrade.

---

[1] Wisrade, Forteresse séparée de la Ville de Prague par la Moldave.

Sigismond après cette trêve, tint une Diette à *Braun* ou *Brina* : de-là il écrivit à la Noblesse & aux Magistrats de Prague de s'y rendre ; ils s'y rendirent, & demanderent la liberté de conscience.

Ces conditions ne furent pas du goût de l'Empereur ; il déclara qu'il vouloit gouverner comme Charles IV avoit gouverné.

Charles IV avoit publié des Edits séveres contre les Hérétiques ; les Catholiques triompherent, & les Hussites consternés allerent les uns à Thabor auprès de Zisca, les autres à Sadomits auprès de Hussincts, Seigneur puissant, & Hussite zélé.

L'Empereur ne crut pas devoir entrer dans Prague ; il alla à Breslau, en Silésie, & y signala son séjour par des exécutions sanglantes : il fit écarteler un Thaborite de Prague, qui prêchoit la Communion sous les deux especes. Dans le même tems, le Nonce du Pape fit publier & afficher à Breslau la Croisade de Martin V, contre les Hussites.

Lorsque les Bohémiens apprirent cette nouvelle, ils firent tous serment de ne recevoir jamais Sigismond pour Roi, & de défendre la Communion sous les deux especes jusqu'à la derniere goûte de leur sang : les hostilités recommencerent à la ville & à la campagne ; ils écrivirent des lettres circulaires à toutes les villes du Royaume, pour les exhorter à n'y pas laisser entrer Sigismond, & l'on vit une guerre ouverte entre l'Empereur & les Hussites.

L'Empereur mit sur pié une armée de plus de cent mille hommes, qui fut battue par-tout où elle voulut pénétrer en Boheme ; elle fit le siége de Prague, & le leva après y avoir perdu beaucoup de monde : le Duc de Baviere, qui étoit dans cette armée, en parle en ces termes (1) à son Chancelier. » Nous avons attaqué » les Bohémiens cinq fois, & tout autant de fois nous » avons été défaits avec perte de nos troupes, de nos » armées, de nos machines & instrumens de guerre, » de nos provisions & de nos valets d'armée ; la plus

---

(1) Leafant, Guerre des Hussites.

» grande partie de nos gens a péri par le fer, & l'au-
» tre dans la fuite : enfin, par je ne sais qu'elle fatali-
» té, nous avons toujours tourné le dos avant d'avoir
» vu l'ennemi «.

Sigismond, après avoir désolé la Boheme, & perdu la glus grande partie de son armée, licentia ce qui lui restoit de troupes.

Zisca fut donc maître de la Boheme; il y mit tout à feu & à sang, & ruina tous les Monasteres : son armée grossissoit tous les jours; & pour éprouver la valeur de ses troupes, il les mena à la petite ville de Rziezan, qui avoit une Forteresse; il emporta l'une & l'autre, & brûla sept Prêtres; de là il se rendit à Prachaticz, la somma de se rendre, & de chasser tous les Catholiques. Les habitans rejetterent ces conditions avec mépris; Zisca fit donner l'assaut, prit la ville, & la réduisit en cendres.

Les Thaborites de Prague & des Villes qui s'étoient liguées avec les Hussites, avoient à leur tête des Généraux d'une valeur & d'une habileté reconnue, qui ravageoient les Terres des Seigneurs Catholiques; & Sigismond, pour ne point céder à Zisca & aux Hussites en barbarie, infestoit tous les environs de Cuttemberg de ses Hussards, & mettoit tout à feu & à sang autour de Breslau.

Il reçut une armée de Moravie, & voulut rentrer dans Prague; mais son armée fut détruite, & il fut lui-même obligé de prendre la fuite.

Les Hussites & les Catholiques formerent donc alors comme deux Nations étrangeres qui ravageoient la Boheme, & qui exerçoient l'une sur l'autre des cruautés inouies & inconnues aux Nations barbares.

Sigismond se forma encore une nouvelle armée, & fut encore défait par Zisca, & obligé de se retirer en Hongrie.

Il y avoit plusieurs années que Zisca étoit aveugle, & malgré sa cécité, les forces de l'Empire n'étoient pas capables de l'arrêter. Sigismond voulut traiter avec lui; il lui envoya des Ambassadeurs, lui offrit le Gouvernement de la Boheme, avec les conditions les plus honorables & les plus lucratives, s'il vouloit ramener les rebelles à l'obéissance.

La peste fit échouer ces négociations ; Zisca en fut attaqué, & mourut (1).

Après la mort de Zisca son armée se partagea en trois corps ; les uns prirent pour Chef Procope Raze, surnommé le Grand ; l'autre partie ne voulut point de Chef, & ces Hussites se nommerent Orphelins ; & un troisieme corps de cette armée prit le nom d'Orebites, & se nomma des Chefs.

Cette division des Hussites n'empêcha pas qu'ils ne s'unissent étroitement lorsqu'il s'agissoit de la cause commune : ils appelloient la Boheme la Terre de Promission, & les Allemands qui étoient limitrophes, ils les appelloient les uns, les Iduméens, les autres les Moabites ; ceux-ci les Amalécites, ceux-là les Philistins.

---

(1) Son corps fut transféré à Czaslau, ville considérable de Boheme, & enterré dans la Cathédrale de cette Ville : c'est une fable que l'ordre qu'on raconte qu'il donna en mourant de faire un tambour de sa peau ; Théobalde témoigne qu'on lisoit encore de son tems cette Epitaphe : „ Cy gist Jean Zisca, „ qui ne le céda à aucun Général dans l'Art militaire : rigoureux vengeur de l'orgueil „ & de l'avarice des Ecclésiastiques, ardent défenseur de la „ Patrie. Ce que fit en faveur „ de la République Romaine „ Appius Claudius l'Aveugle „ par ses conseils, & Marcus „ Furius Camillus par sa valeur, je l'ai fait en faveur de „ ma Patrie : je n'ai jamais „ manqué à la fortune, & elle „ ne m'a jamais manqué : tout „ aveugle que j'étois, j'ai toujours bien vu les occasions „ d'agir ; j'ai vaincu onze fois „ en bataille rangée ; j'ai pris „ en main la cause des malheureux & celle des indigens, „ contre des Prêtres sensuels & „ chargés de graisse, & j'ai „ éprouvé le secours de Dieu „ dans cette entreprise. Si leur „ haine & leur envie n'en avoit „ empêché, j'aurois été mis au „ rang des plus illustres personnages ; cependant, malgré le Pape, mes os reposent „ dans ce lieu sacré ".

La massue de Zisca étoit attachée à l'Epitaphe. Balbin raconte que Ferdinand premier demanda un jour à qui appartenoit cette massue, & qu'aucun des Courtisans n'osant le lui dire, un plus hardi répondit que c'étoit la massue de Zisca : l'Empereur sortit sur le champ de l'Eglise & de la Ville, & s'en alla à une lieue de là, quoiqu'il eût résolu de passer la journée à Czaslaw ; il fuyoit en disant, cette mauvaise bête, toute morte qu'elle est depuis cent ans, fait encore peur aux vivans. (Voyez la Guerre des Hussites, t. 1, p. 207.)

Ces

Ces trois corps des Hussites traiterent en effet toutes les Provinces voisines de la Boheme, comme les Israélites avoient traité les Peuples de la Palestine.

Le Pape renouvella ses exhortations & ses instances pour une Croisade contre les Hussites, & l'Allemagne mit sur pié une armée de cent mille hommes. Les Impériaux, malgré la supériorité de leur nombre, furent défaits, & les Hussites continuerent leurs ravages.

On prêcha contre les Hussites une troisieme Croisade, & les armées des Croisés furent encore taillées en pieces.

Le Pape & l'Empereur, voyant qu'il étoit impossible de réduire les Bohémiens par la force, proposerent des Conférences & des moyens d'accommodement : on les invita au Concile de Basle, on leur donna un sauf-conduit tel qu'ils le souhaiterent, & les Députés des Hussites se rendirent à Basle au nombre de trois cens, à la tête desquels étoit le fameux Procope, éleve de Zisca, Jean de Rokisane, Prêtre, disciple de Jacobel, & quelques Hussites de considération.

Les Hussites réduisirent leurs prétentions à quatre chefs. 1°. Que l'Eucharistie fut administrée aux Laïques sous les deux especes. 2°. Que la parole de Dieu pût être prêchée librement par ceux à qui il appartient, c'est-à-dire par tous les Prêtres. 3°. Que les Ecclésiastiques n'eussent plus de biens ni de domaines temporels. 4°. Que les crimes publics fussent punis par les Magistrats.

On raisonna beaucoup sur ces articles ; mais les disputes publiques & les conférences particulieres furent inutiles : les Hussites ne se départirent point des quatre articles, & le Concile ne voulut point les accorder. Les Députés des Hussites retournerent donc en Boheme, & les hostilités continuerent ; mais les Thaborites éprouverent des revers, les deux Procopes furent défaits & tués. Les Thaborites, affoiblis par la perte de ces deux Généraux, & par plusieurs défaites, eurent moins d'éloignement pour la paix ; le Concile envoya des Députés, qui firent avec les Bohémiens un traité, par lequel on convint que les Bohémiens & les Moraves se réuniroient à l'Eglise, & se conformeroient en

tout à ses rits à l'exception de la Communion sous les deux especes, que l'on permettoit à ceux chez qui elle étoit en usage ; que le Concile décideroit si cela se devoit pratiquer suivant le précepté divin, & qu'il régleroit par une Loi générale, ce qu'il jugeroit à propos pour l'utilité & pour le salut des Fidéles : que si les Bohémiens persistoit ensuite à vouloir communier sous les deux especes, ils enverroient une Ambassade au Concile, qui laisseroit aux Prêtres de Boheme & de Moravie la liberté de communier sous les deux especes les personnes parvenues à l'âge de discrétion, qui le souhaiteroient, à condition qu'ils avertiroient publiquement le Peuple, que la Chair de J. C. n'est pas seule sous l'espece du pain, ni le Sang seul sous l'espece du vin ; mais que J. C est tout entier sous chaque espece.

L'Empereur convint aussi de laisser par forme de gages, les biens des Eglises à ceux qui en étoient en possession, jusqu'à ce qu'ils fussent retirés pour un certain prix.

Les Bohémiens de leur côté accordoient le retour des Religieux & des Catholiques, à condition néanmoins que les Monasteres qui avoient été démolis, ne seroient point rétablis. On laissa la disposition des Eglises de Boheme au Pape, & on donna six ans aux Orphelins & aux Thaborites pour se résoudre à accéder au Traité.

L'Empereur Sigismond fit ensuite son entrée à Prague, où il mourut l'année suivante 1437, & Albert d'Autriche qui avoit épousé sa fille, fut élu Roi de Boheme, mais il ne survêcut que deux ans à son élection.

Après la mort d'Albert d'Autriche, les Bohémiens se choisirent deux Gouverneurs en attendant la majorite de Ladislas, fils d'Albert, à qui Pogebrac succéda.

Pogebrac acheva de détruire le parti des Thaborites, mais il maintint l'usage de la Communion sous les deux especes, qui devint ordinaire dans la plupart des Eglises de Boheme ; sans qu'on prît la précaution d'avertir le peuple qu'il n'y avoit point de nécessité de l'observer.

Quoique Pogebrac eût ruiné le parti des Thaborites, il resta néanmoins plusieurs personnes imbues de leurs opinions; ces Bohémiens se separerent des Calixtins, & formerent une nouvelle Secte connue sous le nom de Freres de Boheme, voyez cet article (1).

Tels furent les effets & la fin de la guerre des Hussites : elle fut allumée par le bucher qui consuma Jean Hus, par les rigueurs des Légats, par les armées que Sigismond envoya contre les Hussites, par le sang qu'il répandit. Elle attira sur la Boheme tous les fléaux de la colere de Dieu; elle fit de ce Royaume & d'une partie de l'Allemagne, un desert inondé de sang humain, & couvert de cendres & de débris; elle finit sans corriger les abus contre lesquels on avoit pris les armes & prêché les Croisades.

Auroit-on causé plus de maux à la Boheme & à l'Eglise, si, après la condamnation de Jean Hus & de sa doctrine, l'Empereur au lieu d'envoyer ses troupes contre les Hussites qui s'assembloient pour communier sous les deux especes; si, dis-je, cet Empereur eut fait passer en Boheme des Théologiens habiles & modérés, qui eussent instruit les peuples & combattu avec les armes de la Religion, de la charité & de la raison, les erreurs de Hussites?

Des Erreurs de Jean Hus & des Hussites.

Les erreurs principales de Jean Hus & des Hussites, regardent le Pape, dont ils attaquent la primauté; l'Eglise qu'ils composent des seuls élûs ou prédestinés; la Communion sous les deux especes, qu'ils regardent comme nécessaire au salut.

Nous avons réfuté dans l'article GRECS, l'erreur de Jean Hus sur la primauté du Pape.

Son erreur sur la nature de l'Eglise avoit été avancée par les Donatistes, par les Albigeois, par les Vaudois, par Wiclef; elle fut après lui adoptée par les Protes-

(1) Sur l'Histoire des Hussites, voyez les Auteurs cités, Fleuri, Dupin, &c.

tans ; c'est l'asile de toutes les sociétés séparées pe l'Eglise Romaine : on a réfuté cette erreur à l'article Donatistes.

Il nous reste à parler de la Communion sous les deux especes.

Les Catholiques reconnoissent que durant plus de mille ans, l'Eglise d'Occident, aussi-bien que celle d'Orient, administroit même aux laïcs la Communion sous les deux especes (1).

Cette pratique n'étoit cependant pas si générale, qu'en plusieurs occasions on ne donnât la Communion sous une seule espece ; la Communion du vieillard Serapion, & celle des malades, les Communions domestiques, la Messe du Vendredi Saint, sont une preuve incontestable de cette vérité : on ne réservoit alors, comme on ne réserve encore aujourd'hui, que le Corps sacré de Jesus-Christ ; cependant, il est certain par tous les auteurs, que le Célébrant, tout le Clergé & le Peuple communioient dans ces saints jours, qu'ils ne communioient, par conséquent, que sous une espece : on ne voit point l'origine de cette pratique, qui étoit générale au huitieme siecle.

Il est même certain, que dans l'Office ordinaire de l'Eglise, les Fideles avoient la liberté de communier sous une ou sous deux especes : le Décret du Pape Gelase pour la Communion sous les deux especes, en est une preuve : » Nous avons découvert que quelques-
» uns prenant seulement le Corps sacré, s'abstien-
» nent du sacré Calice, lesquels certes, puisqu'on les
» voit attaché à je ne sais quelle superstition, il faut,
» ou qu'ils prennent les deux parties de ce Sacre-
» ment, ou qu'ils soient privés de l'un & de l'au-
» tre « (2).

Ainsi, le Pape Gelase n'ordonne de prendre la Communion sous les deux especes, que pour s'opposer au

(1) Mabillon, Præf. in 3 sæc. Benedict. Observ. 10, p. 138. Bossuet, de la Commun. sous les deux especes. Perpet. de la Foi, t. 5, l. 2. Boileau, Hist. de la Communion. Traité de l'Eucharistie, à la fin.

(2) Decret. Grat. de Consecr. dist. 2. Ep. ad Major & Joan.

progrès de je ne sais quelle superstition : ce qui suppose évidemment la liberté de communier sous une seule espece, avant la naissance de cette suprestition, & lorsqu'elle sera éteinte. Voilà une conséquence que toutes les subtilités de MM. de la Roque & du Bourdieu ne peuvent éluder (1).

La pratique de donner la Communion sous une seule espece s'établit & devint générale dans l'Occident, sans qu'il y ait eu sur cela aucune contestation, aucune opposition : on ne croyoit donc en aucune Eglise d'Occident, qu'il fut nécessaire de communier sous les deux especes, lorsque Jacobel entreprit de rendre le Calice aux simples Fideles.

Etoit-il permis à un simple Curé de changer une discipline établie généralement ? le pouvoit-il faire contre la défense du Concile de Constance ? Il n'auroit été autorisé à ce changement, qu'autant qu'il seroit évident que la Communion sous les deux especes est nécessaire au salut, ou il faut anéantir tout principe de subordination dans l'Eglise.

Mais, peut-on dire qu'il est évident que la Communion sous les deux especes, est nécessaire au salut, & qu'on ne reçoit pas le Sacrement de l'Eucharistie, lorsqu'on communie sous une seule espece.

Dans l'administration des Sacremens, on est obligé de faire, non tout ce que Jesus-Christ a fait (autrement il faudroit donner l'Eucharistie après souper) ; mais seulement ce qui appartient à la substance du Sacrement : or, on ne sauroit trouver dans l'Eucharistie aucun effet essentiel du corps distingué du sang ; ainsi la grace de l'un & de l'autre, au fond, & dans la substance, ne sauroit être que la même.

En effet, J. C. en instituant le Sacrement de l'Eucharistie, dit à ses Apôtres : *prenez & mangez, ceci est mon Corps ;* or le corps, le sang, l'ame, la divinité de Jesus-Christ sont inséparables : car J. C. lui-même dit en S. Jean, qu'il a donné son corps vivant dans

---

(1) La Roque, Hist. de l'Euch. 1 part. c. 12, p. 244. Du Bourdieu, Rep. c. 13.

l'Euchariſtie : or il ne peut être vivant, qu'il ne ſoit uni avec le ſang, l'ame, la divinité, ſous chaque eſpece ; les Catholiques en donnant la Communion ſous une ſeule eſpece, ne changent donc point la ſubſtance du Sacrement.

Ce changement dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie, ne touche pas plus la ſubſtance du Sacrement, que le changement qui s'eſt fait dans l'adminiſtration du Baptême, touche la ſubſtance du Baptême ; changement que les Proteſtans ont pourtant adopté. Tout ce qu'ils diront pour juſtifier le changement dans l'adminiſtration du Baptême, les Catholiques le diront on faveur du retranchement de la coupe.

Enfin, le retranchement de la coupe, touche ſi peu la ſubſtance du Sacrement, que les proteſtans eux-mêmes ont fait un Décret pour adminiſtrer l'Euchariſtie ſous la ſeule eſpece du pain, à ceux qui ont une averſion inſurmontable pour le vin (1).

Envain prétendroit-on que l'Euchariſtie étant deſtinée à nous rappeller la mémoire de la mort & de la paſſion de Jeſus-Chriſt, on ne reçoit qu'imparfaitement ce Sacrement, lorqu'on ne réçoit que le pain : car le pain Euchariſtique nous rapelle la mort de J. C. comme la Communion ſous les deux eſpeces, & s'il faut conſerver l'uſage du calice, parcequ'il nous rappelle mieux la paſſion de J. C., il faudroit auſſi donner la Communion après ſouper, parceque cette circonſtance nous rappelleroit encore mieux la mort de Jeſus-Chriſt.

Les Luthériens ont renouvellé la Communion ſous les deux eſpeces, & le Concile de Trente a condamné cette innovation : c'eſt un des obſtacles les plus conſidérables à la réunion des Egliſes Luthériennes, & il y avoit ſur cela une eſpece de négociation entre M. Boſſuet & M. Leibnits, dont on trouve le détail dans les œuvres poſthumes de M. Boſſuet (2).

Il eſt certain que la Communion ſous les deux eſ-

---

(1) Boſſuet, Traité de la Communion ſous les deux eſpeces, Bellarm. Natal. Alex. ont traité à fond cette queſtion, & tous les Théologiens après eux.

(2) T. 1, p. 204.

peces ayant été en usage, & n'étant contraire, ni à la nature du Sacrement, ni à l'institution de Jesus-Christ; l'Eglise peut rendre le calice aux simples Fideles : mais comme le retranchement du calice a pris naissance dans les inconvéniens qui résultoient de la Communion sous les deux especes, il n'appartient qu'à l'Eglise de rétablir la Communion sous les deux especes ; elle seule a droit de juger, si les inconvéniens qui naissent du retranchement du calice sont plus grands que ceux qui naissent de la discipline actuelle, & si elle doit se relâcher sur cet article.

HYDROPARASTES, nom donné aux Encratites qui n'offroient que de l'eau dans l'Eucharistie.

J

JACOBEL. Voyez HUSSITES.

JACOBITES, Eutychiens ou Monophisites de Syrie, ainsi appellés du nom d'un fameux Eutychien, nommé Jacques Baradée ou Zanzale, qui ressuscita, pour ainsi dire, l'Eutychianisme presqu'éteint par le Concile de Chalcédoine, par les loix des Empereurs, & par les divisions des Eutychiens.

L'élection des Evêques, & leurs disputes sur la Religion, avoient partagé les Eutychiens en une infinité de petites Sectes qui se déchiroient ; ils étoient d'ailleurs sans pasteurs, sans Evêques : & les Chefs de ce parti, renfermés dans des prisons, prévoyoient que c'étoit fait de l'Eutychianisme, s'ils n'ordonnoient un Patriarche qui réunît les Eutychiens, & soutînt leur courage au milieu des malheurs dont ils étoient accablés.

Severe, Patriarche d'Antioche, & les Evêques opposés comme lui au Concile de Chalcédoine, choisirent pour cela Jacques Baradée ou Zanzale, l'ordonnerent Evêque d'Edesse, & lui conférerent la dignité de Métropolitain Œcuménique.

Jacques, étoit un Moine simple & ignorant, mais brûlant de zele, & qui crut pouvoir compenser par son

activité & par l'auſtérité de ſes mœurs, tout ce qui lui manquoit du côté des talens. Il étoit couvert de haillons; & ſous cet extérieur humilié, il parcourut impunément tout l'Orient, réunit toutes les Sectes des Eutychiens, & ralluma le Fanatiſme dans tous les eſprits: il ordonna des Prêtres, des Evêques, & fut le reſtaurateur de l'Eutychianiſme dans tout l'Orient: c'eſt pour cela qu'on a donné le nom de Jacobites à tous les Eutychiens ou Monophyſites d'Orient (1).

Après la mort de Severe, Jacques Zanzale ordonna Paul Evêque d'Antioche, à qui d'autres ont ſuccedé juſqu'à notre ſiecle.

Les Evêques ordonnés par Jacques ne réſiderent point dans cette Ville, mais dans Amida, tant que les Empereurs Romains furent les maîtres de la Syrie: cependant le nombre des Eutychiens dans le Patriarchat d'Antioche, étoit de beaucoup ſupérieur à celui des Catholiques, & le Patriarchat d'Antioche renfermoit les deux Syries, les deux Cilicies, les deux Phénicies, la Méſopotamie, l'Iſaurie, l'Euphratiſſienne, l'Oſroene: toutes ces dépendances ſont marquées dans l'excellente carte du Patriarchat d'Antioche de M. Danville, *tom. 2. de l'Oriens Chriſtianus*, *p. 670*.

La foi du Concile de Chalcédoine ne ſe ſoutenoit dans toutes ces Provinces, que par l'autorité des Empereurs, & par la ſévérité des loix qu'ils avoient portées contre tous ceux qui s'oppoſoient au Concile de Chalcédoine.

Pour ſe ſouſtraire à la ſévérité de ces loix, un grand nombre d'Eutychiens paſſerent dans la Perſe & dans l'Arabie, où toutes les Sectes proſcrites par les Empereurs Romains étoient tolérées, & vivoient en paix entr'elles, mais toutes ennemies de la puiſſance qui les avoit proſcrites (2).

Parmi les perſonnes qui avoient reçu le Concile de Chalcédoine, beaucoup perſéveroient dans leur ſenti-

---

(1) Aſſeman. Bibliot Orient. t. 2. Diſſert. de Monophyſ. p. 326. Renaudot, Hiſt, Patriarc. Alex. Perpet. de la Foi t. 4, l. 1, c. 8.

(2) Aſſeman. ibid. t. 2, t. 3, part. 2. De Syrii Neſtorianis, c. 4, 5.

ment, ne ſe réuniſſoient qu'extérieurement à l'Egliſe, & formoient dans le ſein même de l'Empire une multitude d'ennemis cachés, qui pour ſe venger de l'oppreſſion qu'ils ſouffroient, n'attendoient qu'une occaſion favorable.

Les Perſes ſurent mettre à profit ces diſpoſitions, ils firent la guerre aux Empereurs Romains, ravagerent l'Empire, & s'emparerent de pluſieurs Provinces.

Les Jacobites rentrerent alors dans toutes leurs Egliſes, parceque les Perſes favoriſoient toujours les Sectes proſcrites par les Empereurs Romains : les Sarraſins en uſerent de même envers les Jacobites, lorſqu'ils eurent conquis l'Empire des Perſes. Ainſi les Catholiques furent opprimés ſous ces nouveaux maitres, & les Jacobites furent le parti triomphant. Le Patriarche d'Antioche rentra dans tous ſes droits, créa une eſpece de Coadjuteur pour envoyer des Miſſions dans l'Orient, & y établir le Monophyſiſme.

Le Monophyſiſme ſe répandit en effet dans l'Orient; dans le même tems, & par les mêmes cauſes, il ſe répandit dans l'Egypte & paſſa dans l'Abyſſinie, comme on peut le voir aux mots COPHTES & ABYSSINS.

Les Jacobites ne jouirent cependant pas d'une faveur conſtante ſous les Perſes & ſous les Sarraſins : ils furent perſécutés comme tous les Chrétiens par les Rois de Perſes & par les Caliphes avares ou fanatiques; & beaucoup de Jacobites & de Catholiques répandus dans ces Provinces, renoncerent à la Religion Chrétienne, & embraſſerent le Mahométiſme : toutes les Familles Chrétiennes qui étoient en Nubie, ſuivent aujourd'hui la Religion de Mahomet (1).

Telles furent les ſuites des rigueurs des Empereurs Romains contre les Hérétiques, pour la Religion, pour l'Etat, & pour le ſalut des ames.

Pendant les conquêtes des Princes d'Occident dans la Syrie & dans l'Orient; les Jacobites parurent vouloir ſe réunir à l'Egliſe Romaine, mais ils ne ſe réunirent point.

(1) Aſſeman, loc. cit.

Lorſque les Princes d'Occident ſe furent rendus maîtres de la Syrie, le Pape nomma un Patriarche à Antioche, qui y fit ſa réſidence juſqu'à l'an 1267, où les Muſulmans la reprirent.

Par ce moyen, il y a deux Patriarches d'Antioche, un Romain, & l'autre Monophyſite : chacun de ces Patriarches a ſous lui des Evêques de ſa Communion.

Les Jacobites ont auſſi des Egliſes dans tous les lieux où les Neſtoriens ſe ſont établis ; & ces deux Sectes qui, pendant une ſi longue ſuite d'années, ont rempli l'Empire de troubles & de ſéditions, vivent en paix & communiquent enſemble. Lorſqu'Abulpharage, Patriarche des Jacobites mourut, le Patriarche Neſtorien qui demeuroit dans la même Ville ; ordonna à tous les Chrétiens de ne point travailler, & de s'aſſembler dans l'Egliſe. Tous les Jacobites, les Grecs & les Arméniens ſe réunirent pour faire l'Office, & pour célébrer les obſeques de cet illuſtre Jacobite (1).

Les Jacobites ne reconnoiſſent qu'une nature en J. C. rejettent le Concile de Chalcédoine, condamnent la lettre de S. Léon, & regardent comme des défenſeurs de la foi ; Dioſcore, Barſumas, & les Eutychiens condamnés par le Concile de Chalcédoine.

Tous les ennemis de l'Eutychianiſme, ſont au contraire à leurs yeux autant d'Hérétiques : ils ne reconnoiſſent qu'une nature & une perſonne en Jeſus-Chriſt ; mais ils ne croient pas pour cela que la nature humaine & la nature divine ſoient confondues ; ainſi ils ne ſont point, à proprement parler, engagés dans l'erreur d'Eutyches, mais dans celle des Acéphales qui rejettoient le Concile de Chalcédoine.

Ils ont tous les Sacremens de l'Egliſe Romaine, & n'en different que ſur quelques pratiques dans l'adminiſtration des Sacremens ; ils ont, par exemple, conſervé la Circonciſion, & marquent d'un fer rouge l'enfant après qu'il eſt baptiſé, ils ont conſervé la prierre pour les morts.

On leur a fauſſement imputé quelques erreurs ſur

---

(1) Aſſeman, loc. cit. t. 2, p. 266. il réfute par-là ce que Pokoque, d'après un Auteur Mahométan, dit qu'Abulpharage avoit embraſſé la Religion Mahométane.

la Trinité, ſur l'origine des ames, & ſur les Sacremens (1).

M. de la Croze les accuſe de croire l'impanation, & M. Aſſeman ne paroit pas fort éloigné de ce ſentiment. M. de la Croze va plus loin, & prétend que le dogme de la tranſſubſtantiation eſt né en Egypte, & que c'eſt une conſéquence qu'on a tirée de l'opinion des Monophyſites; » elle parut d'abord, dit-il, comme une » aſſomption du pain & du vin en union hypoſtati- » que avec le corps & le ſang de Notre Seigneur, & » par cette union, ne faiſant plus qu'une nature avec » lui «. M. de la Croze prouve ce qu'il avance par une Homélie dans laquelle il eſt dit que J. C. s'unit perſonnellement au pain & au vin (2).

Il me ſemble qu'on impute trop facilement l'impanation aux Jacobites : les premiers Monophyſites, qui croyoient que la nature divine s'étoit unie perſonnellement à la nature humaine, parcequ'elle l'avoit abſorbée, & qu'elles s'étoient confondues en une ſeule ſubſtance, devoient naturellement ſuppoſer que ce même principe d'union avoit lieu par rapport au pain & au vin dans l'Euchariſtie; ils devoient expliquer ces paroles de la conſécration : *ceci eſt mon corps*, comme ils expliquoient celles de Saint Jean; *le Verbe a été fait chair*, *le Verbe a été fait homme* : or ce ſens eſt bien différent de l'impanation : puiſque dans l'impanation on ſuppoſe que le pain reſte après la conſécration, tel qu'il étoit auparavant.

Lorſque les Monophyſites ou Jacobites ont reconnu qu'en effet la nature divine & la nature humaine n'étoient point confondues, mais qu'elles étoient diſtinctes, quoiqu'unies, ils n'ont point penſé que le pain fût confondu avec la perſonne de Jeſus-Chriſt, ils ont penſé qu'il lui étoit uni perſonnellement; mais en devenant le Corps de J. C. dans le ſens dans lequel J. C. l'avoit dit, & que les paroles de la conſécration offrent, ce qui n'eſt pas contraire au dogme de la tranſſubſtantiation : rien n'obligeoit les Jacobites de s'écarter du ſens des Catholiques, & de recourir au dogme de l'impanation.

(1) Ibid. [illegible] thiopie, p. 365. Europe ſa-
(2) La Croze, Chriſt. d'E- [illegible] vante, Août 1717.

Je dis de plus, que quand les Jacobites seroient dans les principes de l'impanation, on ne pourroit dire que les Jacobites soient les premiers auteurs du dogme de la transsubstantiation, & qu'on soit passé de la croyance de l'impanation à la croyance de la transsubstantiation.

L'impanation conduisoit plus naturellement au sens figuré de Calvin, & à nier la présence réelle, qu'à reconnoître la transsubstantiation, qui est une suite de la présence réelle. Ce n'est donc point dans la croyance des Monophysites, que le dogme de la transsubstantiation a pris naissance, comme le prétend M. de la Croze.

Les Jacobites élisent leur Patriarche, qui, après son élection, obtient des Princes, dans l'Empire desquels il se trouve, un diplome qui le confirme dans l'exercice de sa dignité, & qui oblige tous les Jacobites à lui obéir (1).

Il s'est élevé de tems en tems des Schismes parmi les Jacobites, souvent sur l'élection des Patriarches, quelquefois sur la liturgie ; le plus considérable est celui qui a divisé le Patriarche d'Alexandrie de celui d'Antioche. La cause de ce Schisme fut que dans l'Eglise d'Antioche, on mêloit de l'huile & du sel dans le pain de l'Eucharistie : on trouve dans les liturgies orientales de M. Renaudot & dans M. Asseman les rits des Jacobites.

Il y a parmi les Jacobites beaucoup de Moines ; les uns sont réunis, les autres vivent séparés dans des cellules & dans des déserts, ou plantés sur des colomnes, d'où ils sont appellés stylites ; les Supérieurs de tous ces Monasteres sont soumis aux Evêques.

Les Gouverneurs des Provinces ne donnent pas gratuitement le diplome des Patriarches, & leur avarice rend les dispositions des Patriarches très-fréquentes (2).

Les Jacobites ont beaucoup de jeûnes, & les jeûnes

(1) Asseman, Bibl. Or. t. 2. Differt. de Monophysit. art. 8.
(2) Asseman, ibid.

chez eux ſont très-rigoureux : ils ont le Carême, le jeûne de la Vierge, le jeûne des Apôtres, le jeûne de Noël, le jeûne des Ninivites ; & ces jeûnes durent chacun pluſieurs ſemaines, de plus ils jeûnent toute l'année le Mercredi & le Vendredi.

Pendant tout le Carême, aucun Jacobite ne peut, ni boire de vin, ni manger de poiſſon, ni ſe ſervir d'huile. L'infraction de ces loix eſt punie de l'excommunication : il n'eſt permis de manger ni lait, ni œufs les Vendredis & les Mercredis.

Ils font conſiſter preſque toute la perfection de l'Evangile dans l'auſtérité de ces jeûnes, qu'ils pouſſent à des excès incroyables : on en a vu qui, pendant beaucoup d'années, ne vivoient durant tout le Carême que de feuilles d'Olivier [1].

Les hommes qui ſe dévouent à ces auſtérités, & qui ont des mœurs ſi pures, mourroient plutôt que de recevoir le Concile de Chalcédoine, & n'ont cependant point une foi différente de celle que ce Concile propoſe.

Les Jacobites ont donné de grands hommes, des Hiſtoriens, des Philoſophes, des Théologiens. Les plus éclairés ont été les plus diſpoſés à la réunion avec l'Egliſe Romaine : communément il ſe ſont beaucoup moins occupés à s'éclairer qu'à inventer des pratiques de dévotion, & à trouver dans ces pratiques des alluſions pieuſes, ou des ſens cachés, comme on le voit par ce que M. Aſſeman nous a donné de leurs ouvrages (2).

La Secte des Jacobites n'a point été auſſi floriſſante & auſſi étendue que celle des Neſtoriens ; il y a eu des Rois Neſtoriens, & il n'y a point eu de Rois Jacobites : on croit que cette Secte ne compte pas aujourd'hui plus de cinquante familles (3).

Quelques auteurs, tels que Jacques de Vitri & Willebrand, appellent Jacobins les perſonnes de la Secte que nous venons de décrire (4).

---

(1) La Croze, Chriſt. d'Ethiopie.

(2) Aſſeman, Bibl. Orient. t. 2.

(3) Ibid.

(4) Jacques de Vitry, Hiſt. de Jeruſalem. Villebrand, Itinéraire de la Terre-Sainte.

Outre les auteurs que nous avons cités sur les Jacobites, on peut consulter M. Simon & les auteurs que nous avons cités à l'article COPHTES (1).

ICONOCLASTES, c'est-à-dire, briseurs d'images. Leon Isaurien fut le Chef de cette Secte, dont nous allons exposer l'origine & le progrès, & que nous réfuterons ensuite.

De l'Origine des Iconoclastes.

Depuis Constantin le Grand, presque tous les Empereurs avoient pris part aux querelles qui s'étoient élevées parmi les Chrétiens; les uns par politique, les autres gagnés par leurs Officiers, & par leurs Eunuques: on les avoit presque toujours vûs, décidés par leurs Ministres ou par leurs Favoris, soutenir la vérité, ou proteger l'erreur.

La part qu'ils avoient prise aux disputes de Religion, les éloges qu'ils recevoient du parti qu'ils favorisoient, leur avoient inspiré du goût pour ces sortes d'occupations. Les Courtisans qui vouloient les déterminer en faveur d'un parti, leur représentoient qu'il étoit beau d'interposer leur autorité dans les querelles de Religion, & traitoient les querelles des Théologiens comme des affaires de la plus grande importance, & propres à éterniser la gloire des Empereurs; ensorte qu'il étoit heureux pour un Empereur d'avoir pendant son regne quelque hérésie, ou quelque dispute théologique qui fit du bruit.

Ainsi après la condamnation d'Eutyches, & lorsque tout commençoit à être tranquille, Justinien ayant vu à Constantinople des Moines revenus de Jérusalem, qui avoient extrait quelques propositions des ouvrages d'Origene, & qui les vouloient faire condamner; l'Empereur saisit cette occasion pour juger des matieres Ecclésiastiques, donna un Edit qui condamnoit Origene, Théodoret & Ibas, & fit assembler un Concile pour approuver son Edit (2).

(1) La Croyance & les Mœurs des Nations du Levant, par Moni.

(2) C'est la dispute connue sous le nom de la dispute des trois Chapitres, qui fut terminée par le cinquieme Concile général.

Philippicus ne fut pas plutôt parvenu à l'Empire, qu'il prit le parti des Monothelites, laissa ravager les terres de l'Empire par les Bulgares, & fut déposé.

Anastase qui étoit très-savant, & que le peuple mit à la place de Philippicus, ne prit pas moins de part aux affaires Ecclésiastiques, & fut chassé par Théodose.

Léon Isaurien qu'Anastase avoit fait Général des troupes de l'Empire, refusa de reconnoitre Théodose, se fit proclamer Empereur, & fit mourir Théodose.

Léon étoit natif d'Isaurie, d'une famille obscure, & avoit servi simple soldat; il fut couronné le 2 de Mars 716, & jura entre les mains du Patriarche Germain de maintenir & de protéger la Religion Catholique.

Par son éducation, Léon étoit incapable de prendre part aux questions théologiques, & vouloit cependant, comme ses prédécesseurs, qu'on dit qu'il avoit protégé l'Eglise, fait des reglemens sur la Religion, & conservé la Foi.

Il avoit eu de grandes liaisons avec les Juifs & avec les Sarrasins: ces deux Sectes étoient ennemies des Images, & Léon leur avoit entendu parler de l'usage des Images, comme d'une idolâtrie: il avoit pu lui-même prendre une partie de leurs idées, plur faciles à saisir pour un soldat, que les subtilités théologiques. Il crut se signaler en abolissant les Images; & la dixieme année de son regne, il publia un Edit, par lequel il ordonnoit d'abbattre les images [1].

A la publication de l'Edit, le peuple de Constantinople se revolta, & le Patriarche s'opposa à son execution; mais Léon fit charger le peuple, les Images furent détruites, & le Patriarche Germain fut déposé.

Léon envoya son Edit à Rome pour le faire exécuter: Gregoire II lui écrivit avec beaucoup de fermeté, & lui assura que les peuples ne rendoient point aux Images un culte idolâtre: il l'avertit que c'étoit aux Evêques, & non aux Empereurs à juger des dogmes Ecclésiastiques; que comme les Evêques ne se mêlent

---

(1) Cedrenus, Zonare, Constantin Manassès.

point des affaires séculieres, il faut aussi que les Empereurs s'abstiennent des affaires Ecclésiastiques (1).

Léon, irrité de la résistance de Gregoire, envoya des assassins à Rome pour le tuer, mais le peuple découvrit les assassins & les fit mourir; toute l'Italie se souleva alors contre Léon, dont le gouvernement dur & tyrannique, avoit disposé les esprits à la révolte.

Ces troubles pour une pratique qu'il n'appartenoit point à Léon de condamner, quand elle auroit été répréhensible, ne détournerent point cet Empereur du projet d'abolir les Images: il fut occupé le reste de sa vie à faire exécuter son Edit, & ne put réussir en Italie.

Constantin Copronyme, fils de Léon, suivit le projet de son pere, &, pour mieux établir la discipline qu'il vouloit introduire, fit assembler un Concile à Constantinople: plus de trois cens Evêques y assisterent (1).

Les Evêques de ce Concile reconnoissent les six premiers Conciles, & prétendent que ceux qui autorisent le culte des Images sappent l'autorité de ces Conciles: ils prétendent que les Images ne sont point de tradition venue de J. C., des Apôtres, ou des Grecs: qu'on n'a point de priere dans l'Eglise pour sanctifier les Images, & que ceux qui les honorent, retombent dans le Paganisme.

Des raisons, ils passent aux autorités, & alléguent les passages de l'Ecriture, dans lesquels il est dit, que Dieu est un esprit, & que ceux qui l'adorent, doivent l'adorer en esprit & en vérité; que Dieu n'a jamais été vû de personne, & qu'il a défendu à son peuple de faire des Idoles taillés.

Enfin, on s'appuie dans ce Concile sur le suffrage des Peres; mais les passages que l'on cite, ne concluent rien contre l'usage des Images, tel que les Catholiques l'admettent, ou sont falsifiés & tronqués.

Après ces raisons & ces autorités, le Concile de Constantinople défend à tout le monde d'adorer & de

---

(1) Greg. 2. Ep. 1. Conc. t. 7. Baron, ad an. 726, n. 28.
(2) Conc. t. 7. Conc. Const. 2, act. 6.

mettre

mettre dans les Eglises ou dans les maisons particulieres aucune Image, à peine de déposition, si c'est un Prêtre ou un Diacre, & d'excommunication, si c'est un Moine ou un Laïc. Le Concile veut qu'ils soient traités selon la rigueur des Loix Impériales, comme des adversaires des Loix de Dieu, & des ennemis des dogmes de leurs ancêtres.

Le Concile de Constantinople fut rejetté par les Romains ; mais l'autorité de l'Empereur le fit recevoir & exécuter dans une grande partie des Eglises d'Orient: on bannit, on exila, on condamna à mort ceux qui s'opposerent au Concile & à l'Edit de l'Empereur contre les Images.

Comme les Moines étoient les plus ardens défenseurs des Images, il fit un Edit portant défense à qui que ce fût d'embrasser la vie Monastique ; la plupart des Maisons Religieuses furent confisquées dans la Capitale, & les Moines furent obligés de se marier, même de mener publiquement leurs Fiancées par les rues (1).

Constantin mourut en 775, & Léon IV son fils lui succéda. Le nouvel Empereur fut d'abord occupé par les guerres des Sarrasins, & par des conspirations ; mais lorsqu'il fut paisible, il renouvella tous les Edits de son pere & de son grand pere contre les Images, & fit punir avec la derniere sévérité ceux qui contrevenoient à ces Edits. C'étoit une fureur que la haine de cet Empereur contre ceux qui honoroient les Images : il ne voulut plus avoir de commerce avec l'Impératrice, parcequ'il avoit trouvé des Images dans son cabinet : il voulut savoir ceux de qui elles les avoit reçues, & les fit périr dans les tourmens (2).

Léon mourut peu de tems après, & Constantin Porphyrogenete lui succéda ; mais comme il n'étoit âgé que de dix ans, sa mere Irene prit en main les rênes de l'Empire. Irene, qui avoit conservé de la dévotion pour les Images, voulut rétablir leur culte ; elle

(1) Théophane, Cedren. ad an. Const. 19, 23.
(2) Théophane, ad an. 4. Leonis, Cedren.

écrivit au Pape Adrien pour aſſembler un Concile à Nicée : le Concile s'ouvrit l'an 787, il étoit composé de plus de deux cens cinquante Evêques ou Archevêques.

On y lut d'abord les lettres de l'Empereur & de l'Impératrice, qui déclarent qu'ils ont aſſemblé ce Concile du conſentement des Patriarches ; qu'ils laiſſent une entière liberté aux Evêques de dire leur ſentiment.

Pluſieurs des Evêques qui avoient condamné le culte des Images reconnurent leur faute, & furent admis au Concile. On fit voir dans ce Concile que l'uſage des Images n'eſt point contraire à la Religion, comme le Concile de Conſtantinople l'avoit prétendu, & qu'il pouvoit être utile ; on le prouva par l'exemple des Chérubins de l'Arche, par des paſſages de S. Grégoire, de S. Baſile, & de S. Cyrille, qui ſuppoſent que les Images étoient en uſage dans l'Egliſe, du tems de ces Peres ; que par conſéquent les Peres du Concile de Conſtantinople avoient mal raiſonné ſur les paſſages de l'Ecriture qui défendent de faire des idoles, lorſqu'ils en avoient conclu que c'étoit un crime de faire des Images.

Le Concile n'avoit pas beſoin de prouver autre choſe, & les remarques de Meſſieurs Dupin & Baſnage, ſur l'inſuffiſance des argumens des Peres du Concile, ne ſont pas juſtes (1).

Le Concile, après avoir prouvé que l'uſage des Images n'eſt point criminel, prouve que la tradition les autoriſe de tems immémorial, & que les Chrétiens n'adoroient point les Images comme ils adorent Dieu ; mais qu'ils les embraſſent, les ſaluent, & leur rendent un culte pour témoigner la vénération qu'ils ont pour les Saints qu'elles repréſentent.

Les Peres du Concile font voir enſuite que les paſſages dont le Concile de Conſtantinople s'autoriſe, n'attaquent que le culte idolâtre, & non pas le culte

---

(1) Dupin, Controverſes du huitieme ſiecle. Baſnage ; Hiſt. Eccleſ.

que l'Eglise Chrétienne rend aux images : ils font encore voir que les Evêques du Concile de Constantinople ont souvent falsifié les passages des Peres qu'ils citent.

Le Concile déclara donc qu'on pouvoit placer des Croix & des Images dans l'Eglise & dans les maisons, même dans les chemins ; savoir, les Images de J. C. & de la Vierge, celle des Anges & des Saints ; qu'elles servent à renouveller leur mémoire & à faire naître le desir de les imiter ; qu'on peut les baiser & les respecter, mais non pas les adorer de l'adoration véritable, qui n'est dûe qu'à Dieu seul ; qu'on peut les embellir, parceque l'honneur qu'on leur rend passe à l'objet, & que ceux qui les respectent, respectent ce qu'elles représentent (1).

Le Concile de Nicée ne fut pas également bien reçu par-tout : nous examinerons séparément comment il fut reçu en Occident.

Constantin, qui ne pardonnoit pas à sa mere le mariage qu'elle lui avoit fait faire avec une fille sans naissance, la dépouilla de toute l'autorité, & défendit d'obéir au Concile de Nicée.

Nicéphore, qui succéda à Constantin & à Irené, étoit engagé dans les erreurs du Manichéisme ; il étoit d'ailleurs occupé à se défendre contre les ennemis qui attaquoient l'Empire, il négligea la dispute des Images.

L'Empereur Léon cinquieme, qui monta sur le thrône après Nicéphore & après Michel, n'eut pas plutôt fini la guerre avec les Bulgares & avec les Sarrasins, qu'il s'appliqua à abolir les Images, & publia un Edit pour les faire ôter des Eglises & pour défendre de leur rendre un culte.

Michel le Begue qui le détrôna, étoit natif d'Armorium, ville de Phrygie, habitée principalement par des Juifs & par des Chrétiens chassés de leur pays pour cause d'hérésie : il avoit pris beaucoup de leurs opinions, il observoit le Sabbat des Juifs, il nioit la résurrection

(1) Conc. t. 7.

des Morts, & admettoit plusieurs autres erreurs condamnées par l'Eglise : il voulut faire examiner de nouveau la question des Images, mais les troubles qui s'éleverent dans l'Empire l'empêcherent d'exécuter son dessein (1).

Théophile, son fils, persécuta les défenseurs du culte des Images ; mais l'Impératrice Théodora, qui gouverna l'Empire après la mort de cet Empereur, rappella tous les défenseurs du culte des Images, & bannit les Iconoclastes : elle chassa de son siége Jean, Patriarche de Constantinople, & mit à sa place Méthodius, Moine très-zélé pour le culte des Images : le second Concile de Nicée, qui avoit approuvé le culte des Images, eut force de Loi dans toute l'étendue de l'Empire. Le parti des Iconoclastes fut entierement détruit sous l'Impératrice Théodora, après avoir subsisté 120 ans (2).

L'Impératrice, après avoir anéanti ce parti, attaqua les Manichéens, qui s'étoient extrêmement multipliés. On trouvera à l'article MANICHÉENS quels moyens Théodora employa contre les Manichéens, & quels effets ces moyens produisirent.

De ce que l'on pensoit dans l'Occident sur le culte des Images pendant les troubles de l'Orient.

L'usage des Images s'étoit établi en Occident aussi-bien qu'en Orient, mais on ne leur rendoit point de culte.

Le P. Mabillon conjecture que la différence des Orientaux & des François à cet égard, venoit de la différente maniere dont on honoroit les Empereurs & les Souverains en Orient & en Occident (3).

En Orient, & communément dans l'Empire Romain, on célébroit des Fêtes en l'honneur des Empereurs qui avoient bien mérité du peuple : le souvenir des vertus & des bienfaits des Empereurs animerent les

(1) Cedren, in Michael.
(2) Cedren, Zonar, Glycas.
(3) Mabillon, Præf. in-4. sæc. Bened.

peuples ; la reconnoissance orna les Statues, leur adressa des remercimens & des éloges, les entoura d'illuminations : tels étoient les honneurs que l'on rendoit tous les ans à la Statue de Constantin le Grand, & que Julien reprochoit aux Chrétiens comme des Actes d'idolâtrie (1).

Lors donc que l'usage des Images fut établi dans l'Eglise d'Orient, il étoit naturel que les Fideles passassent de la contemplation des Images à des sentimens de respect pour les objets qu'elles représentoient, & à des démonstrations extérieures de ces sentimens.

Dans l'Occident, où les Arts étoient encore dans l'enfance, où les Princes étoient des Conquérans barbares & presqu'égaux à leurs Soldats, on ne rendoit point les mêmes honneurs aux Chefs : ils n'avoient point de Statues de leurs Princes ou Commandans ; on ne leur rendoit point les mêmes honneurs qu'en Orient, ces hommages étoient absolument inconnus dans les Gaules, & les Images n'y étoient destinées qu'à apprendre au peuple les points les plus importans de la Religion ; on n'y rendoit de culte qu'à la Croix (2).

Les Evêques des Gaules trouverent fort mauvais que les Peres du Concile de Nicée autorisassent un semblable culte pour les Images.

Ils étoient sur-tout offensés du mot d'*Adoration*, que les Peres du Concile de Nicée avoient employé pour désigner le culte qu'on rendoit aux Images : ce mot, employé dans l'Orient pour signifier un témoignage de soumission & de respect, n'étoit en usage

---

(1) Théodoret, Hist. l. 2, c. 34. Philostorg. l. 2, c. 18.

(2) Ainsi, lorsque le Pape Adrien envoya les Décrets du second Concile de Nicée en France, les Evêques furent choqués des honneurs qu'on rendoit en Orient aux Statues des Empereurs ; ils trouvoient mauvais que Constantin & Irene, dans leur Lettre pour la convocation du Concile de Nicée, eussent pris des titres aussi fastueux que ceux qu'ils se donnoient ; ils reprirent cette expression de la Lettre de Constantin & d'Irene *par celui qui regne avec nous* ; ils trouverent que c'étoit une témérité insupportable à des Princes, que de comparer leur regne à celui de Dieu. Lib. Carolini, Préface. Dupin, Biblioth. t. 7, p. 472.

dans les Gaules que pour exprimer l'hommage rendu à l'Etre Suprême.

On ne crut donc pas que le mot *Adoration* fût susceptible d'un bon sens lorsqu'il s'agissoit des Images, & le Concile de Francfort ne condamna le Concile de Nicée, que parcequ'on croyoit en Occident que les Peres du Concile de Nicée entendoient par *adorer les Images* leur rendre un culte tel qu'on le rend à Dieu, comme on le voit par le second Canon de ce Concile, conçu en ces termes : » on a proposé la question du » nouveau Concile des Grecs, tenu à Constantinople, » pour l'adoration des Images, dans lequel il étoit » écrit, que quiconque ne voudroit pas rendre aux » Images des Saints le service ou l'adoration *comme à* » *la Divine Trinité*, seroit jugé anathême. Nos très- » Saints Peres du Concile, ne voulant en aucune ma- » niere de l'adoration ou servitude, ont condamné ce » Concile d'un commun consentement (1).

On ne trouve point dans les Actes du Concile de Nicée qu'il ait ordonné d'adorer les Images des Saints *comme la Trinité* : ces paroles paroissent donc avoir été ajoutées, en forme d'explication, par le Concile Francfort, pour faire voir qu'il ne condamnoit le culte des Images, approuvé par le Concile de Nicée, qu'autant que les Peres de ce Concile entendoient par le mot *Adoration* un culte de latrie, tel qu'on le rend à Dieu.

Le Concile de Francfort ne regardoit donc pas comme une idolâtrie, de rendre aux Images un culte différent du culte de latrie : on ne voit point que les Evêques de Gaules aient regardé comme des idolâtres les Evêques d'Italie & d'Orient qui honoroient les Images.

En effet, lorsque la question des Images fut apportée dans les Gaules, on se divisa ; les uns prétendirent qu'il ne falloit leur rendre aucune espece de culte, & les autres étoient d'avis qu'on leur en rendît un (2).

---

(1) Sirmond, Concil. Galliæ, t. 2.
(2) Mabillon, Præf. in 4. sæc. Benedict.

Les Peres du Concile de Francfort avoient d'ailleurs des raisons particulieres de s'opposer au culte des Images, qui leur paroissoit nouveau : les Allemands, dont les Evêques assisterent en grand nombre à ce Concile, étoient nouvellement convertis à la Foi par le ministere de S. Boniface, Archevêque de Mayence, sous Pepin, pere de Charlemagne. Les Evêques Allemands craignoient que ces Néophytes ne retombassent dans l'idolâtrie, à la vue des Images auxquelles on rendroit un culte ; c'est pour cela qu'ils se contenterent de les exhorter à ne point profaner les Images, sans beaucoup les exhorter à les honorer.

Il est donc certain que la conduite des Peres du Concile de Francfort, n'a rien de contraire à l'esprit du Concile de Nicée, & qu'ils ne condamnoient point comme un acte d'idolâtrie le culte que l'Eglise rend aux Images.

Le Concile de Francfort fut tenu l'an 794.

Dans le commencement du neuvieme siecle, en 824, on tint en France, à Paris, une assemblée d'Evêques, les plus habiles du Royaume, qui déciderent qu'il ne falloit pas défendre l'usage des Images, mais qu'il ne falloit pas les honorer.

Cette décision du Concile de Paris n'est pas une condamnation absolue du culte des Images, comme il est aisé de le voir par les Actes du Concile : les Peres combattent le jugement du Concile de Nicée, qui ordonne le culte des Images, & ne prononce nulle part que ce culte soit une idolâtrie, comme on le voit par les Lettres dont les Députés furent chargés pour le Pape.

Le Concile de Paris n'étoit donc point favorable aux Iconoclastes ; il les condamna même, & ne refusa d'admettre le culte des Images, que comme on rejette un point de discipline, puisqu'ils ne se séparerent point de la Communion des Eglises qui rendoient un culte aux Images.

Les Evêques de France & d'Allemagne resterent encore quelque tems dans cet usage ; mais enfin, le culte des Images étant bien entendu par-tout, & l'idolâtrie n'étant plus à craindre, il s'établit généralement, &

dans assez peu de tems: car nous voyons, au commencement du neuvieme siecle, Claude, Evêque de Turin, condamné par les Evêques pour avoir brisé les Images, & écrit contre leur culte, qui s'établit généralement dans les Gaules avant le dixieme siecle. Voyez l'article CLAUDE DE TURIN.

Les Vaudois, qui voulurent réformer l'Eglise au commencement du douzieme siecle, les Albigeois, & cette foule de Fanatiques qui inondérent la France, renouvellerent les erreurs des Iconoclastes; & après eux, Wiclef, Calvin, & les autres Réformés, ont attaqué le culte des Images, & accusé l'Eglise Romaine d'idolâtrie; tous leurs écrits polémiques sont pleins de ce reproche, & les hommes les plus distingués de la Communion Prétendue Réformée se sont efforcés de le prouver (1).

Pour mettre le Lecteur en état de juger si cette accusation est fondée, il ne faut que comparer ce que nous avons dit de l'origine & de la natnre de l'idolâtrie, avec la nature & l'origine du culte que l'Eglise Romaine rend aux Images.

Par ce que nons avons dit sur l'origine de l'Idolâtrie dans le premier Tome, tout étoit sur la terre l'objet de l'adoration, excepté le vrai Dieu. Les hommes, prosternés aux piés des idôles, n'attendoient leur bonheur que des puissances chimériques qu'ils y croyoient attachées, & qu'ils regardoient comme les vraies cau-

(1) Dallæus, l. 4. De Imaginibus. Spanheim, Exercitationes Historicæ, de origine & progressu Controv. Ichonomachiæ sæculo 8°. opposita Maimburgio & Natal. Alexandro, 1685, in-4. Forbesius, Instit. t. 2, l. 7. Basn., Hist. Eccles. t. 2. l. 22, 23. Préservatif contre la réunion avec l'Eglise Romaine, par Lenfant, t. 1, p. 3, lettre 1. De l'Idolâtrie de l'Eglise Romaine, in-12. Rival, Differt. Historiques, Differt. 4.

Ce sujet qui a fait pour les Protestans un motif de Schisme, M. de Beausobre prétendoit qu'il falloit le traiter en badinant, le ridicule étant, selon lui, plus propre à décider cette question que le sérieux. C'est de ce principe qu'il est parti pour nous donner ces longues & ennuyeuses plaisanteries sur les fausses Images de J. C. & sur la Vierge, Reine de Pologne: l'ennui qu'elles causeront à quiconque entreprendra de les lire, dispense d'y répondre. Voy. la Bibliothéque Germanique, t. 18.

ſes du bien & du mal : l'Etre Suprême, la ſource de tous les biens, ne s'offroit pas à leur eſprit.

Voilà le crime de l'Idolâtrie, elle anéantiſſoit la Providence, elle empêchoit l'homme de s'élever à Dieu : les hommes, infectés de l'idolâtrie, ne rapportoient pas à Dieu, comme à leur vraie cauſe, les biens dont il les combloit ; & les malheurs deſtinés à rappeller l'homme à Dieu, le conduiſoient aux pieds des Idôles ; ils ne regardoient pas Dieu comme leur derniere fin, ils la mettoient dans les plaiſirs des ſens.

L'Idolâtrie empêchoit donc l'homme de rendre à Dieu le culte qu'il lui doit, & qu'il exige : elle corrompoit d'ailleurs la morale, parcequ'elle attribuoit tous les vices & tous les crimes à ces êtres ſurnaturels qu'elle propoſoit à l'hommage & au reſpect des hommes. Voyons l'origine & la nature du culte des Images dans l'Egliſe Catholique.

De l'origine & de la nature du culte que l'Egliſe Romaine rend aux Images.

Au milieu de la corruption qui régnoit ſur la terre, Dieu ſe choiſit un peuple qui lui rendit un culte légitime. Tandis que les Nations étoient enſevelies dans les ténébres de l'idolâtrie, les Juifs connoiſſoient que l'Univers avoit pour cauſe une Intelligence toute puiſſante & ſouverainement ſage : ils n'adoroient que cette Intelligence, & le culte des Idôles étoit chez eux le plus grand des crimes.

La Religion Chrétienne éleva davantage l'eſprit humain, elle enſeigna une morale ſublime, elle changea toutes les idées & toutes les vues des hommes, elle leur apprit avec infiniment plus de clarté & d'étendue qu'une Intelligence infiniment ſage & toute puiſſante avoit créé le monde, & qu'elle deſtinoit l'homme à un bonheur éternel ; elle apprit que tout arrivoit par la volonté de cette Intelligence, qu'un cheveu ne tomboit pas de la tête ſans ſon ordre, & qu'elle avoit dirigé à une fin tous les évenemens ; elle démontra l'inutilité, l'extravagance & l'impiété de l'Idolâtrie ; elle apprit à toute la terre qu'il falloit adorer

Dieu en esprit & en vérité, c'est pourquoi les Payens traitoient les premiers Chrétiens comme des hommes sans Religion & comme des Athées.

Cependant il est certain que dès le tems des Apôtres les Chrétiens avoient un culte visible, & des lieux où ils s'assembloient pour prier & pour offrir l'Eucharistie (1).

Les Peres des trois premiers siecles nous parlent des lieux où les Chrétiens s'assembloient, de leurs Evêques, de leurs Diacres, de leurs Eglises (2).

Ainsi lorsqu'Origene, Lactance, Minutius Felix, Arnobe, ont dit que les Chrétiens n'avoient point d'Autels, ils ont voulu dire qu'ils n'avoient point d'Autels ornés d'Idôles comme ceux des Payens, ni d'Autels sur lesquels ils offrissent des Sacrifices sanglans comme les Gentils, & à la maniere des Juifs.

L'ancienne Eglise n'avoit ni Images, ni Reliques sur les Autels dans l'institution du Christianisme, au moins nous n'en avons point de preuves authentiques, & le silence des Payens & des Juifs, lorsque les Chrétiens leur reprochent l'absurdiré des Idôles, autorise à croire qu'en effet les premiers Chrétiens n'avoient point d'Images.

Elles ne sont point en effet essentielles à la Religion, & dans un tems où tout étoit encore plein d'Idôles, les premiers Pasteurs ne vouloient pas exposer la Foi des nouveaux convertis, en leur mettant sous les yeux des Images, & en leur rendant un culte ; peut-être craignoient-ils que les défenseurs du Paganisme ne publiassent que le Christianisme n'étoit qu'une idolâtrie différente, & qu'ils ne le persuadassent au Peuple ignorant, & qu'il étoit aisé de tromper dans un tems où la Religion Chrétienne n'étoit pas encore assez

(1) Act. c. 2, v. 42, 46, c. 20, v. 7.

(2) Ignat. Ep. ad Magnes. ad Philadelph. Clem. Alex. Tert. de Idol. c. 7. Adversus Valent. c. 2. De Coron. Milit. c. 3. Cypr. de Oper. & Elecmosyn. p. 203. Ep. 54. Ad Cornel. Arnob. l. 4, p. 152. Voyez les preuves de tout ceci plus détaillées dans Bingham, Antiquitates Ecclesiasticæ, l. 8. Dans Tillemont, Hist. des Empereurs, t. 3, art. 6.

connue pour que les calomnies des Payens à cet égard ne fussent pas reçues favorablement, si les Chrétiens avoient eu des Images dans les lieux où ils s'assembloient pour prier & pour offrir l'Eucharistie.

C'étoit donc une conduite pleine de sagesse que de ne pas admettre les Images dans les Temples des Chrétiens pendant les premiers siecles.

La Religion Chrétienne fit de grands progrès, ses Dogmes furent annoncés & connus; les Peres & les Pasteurs apprirent aux Chrétiens & à toute la terre que tout étoit soumis aux Décrets de l'Etre Suprême, que les hommes ne sont rien par eux-mêmes, qu'ils n'ont rien qu'ils n'aient reçu, & dont ils puissent se glorifier.

On ne craignit plus alors que les Chrétiens tombassent dans l'idolâtrie, qu'ils pussent croire que les génies gouvernoient le monde, & qu'on pût penser que ces génies étoient attachés à la toile sur laquelle on avoit tracé des figures.

Alors on admit dans les Eglises des Images destinées à représenter les combats des Martyrs & les Histoires sacrées, pour instruire les simples; ces Images étoient comme les livres, où tous les Chrétiens pouvoient lire l'Histoire du Christianisme; & les Images n'eurent point d'abord d'autre usage dans les Eglises.

Les Fideles, touchés des objets que les Images représentoient, témoignerent, par des signes extérieurs, l'estime qu'ils avoient pour ceux qui étoient représentés dans les Images.

Ces marques de respect ne furent pas généralement approuvées; il y eut des Evêques qui regarderent alors les Images comme des germes de superstition; d'autres les estimerent utiles pour l'instruction des Fideles, & il y en avoit qui regardoient les hommages rendus aux Images, comme des effets d'une piété louable, pourvu qu'ils se rapportassent aux Originaux & aux Saints.

L'usage des Images ne fut donc pas établi d'abord dans toutes les Eglises; il fut permis ou défendu, selon que les Evêques, pour des raisons particulieres, le crurent utile ou dangereux, par rapport aux dispositions de ceux qui honoroient les Images.

On voit par le neuvieme Hymne de Prudence, & par les Sermons de S. Gregoire de Nyſſe, par S. Baſile, & par tous les Peres cités dans le ſecond Concile de Nicée, que les Images étoient en uſage dans l'Orient dès le quatrieme ſiecle (1).

Il eſt donc certain que l'uſage des Images & leur culte étoit aſſez général dans l'Egliſe au quatrieme ſiecle, & qu'il n'étoit point regardé comme une idolâtrie; que ceux qui le défendoient, ne condamnoient point ceux qui l'autoriſoient.

Ce culte d'ailleurs n'étoit point contraire à la Loi qui défend d'adorer autre choſe que Dieu; car il n'eſt pas contraire à la raiſon ou à la piété d'honorer la repréſentation d'un homme vertueux & reſpectable, & l'on ne craignoit pas que les Chrétiens, auxquels on permettoit d'honorer les Images, leur rendiſſent un culte idolâtre; on leur apprenoit que ces Saints n'étoient rien par eux-mêmes, qu'ils n'avoient été vertueux que par la grace de Dieu, que c'étoit à Dieu que ſe terminoit l'honneur qu'on leur rendoit.

L'Egliſe n'enſeignoit pas que les eſprits bienheureux fuſſent attachés aux Images, comme les Payens le croyoient des génies: elle apprenoit que les Saints, repréſentés dans les Images, devoient à Dieu leurs vertus & leurs mérites; que Dieu étoit la cauſe & le principe des vertus que nous honorions dans les Saints.

Le culte que les Fideles inſtruits rendoient aux Images, n'étoit donc point un culte idolâtre, & les Egliſes qui défendoient le culte des Images, n'ont point reproché à celles qui les honoroient d'être tombées dans l'idolâtrie.

La permiſſion du culte des Images dépendoit du dégré de lumiere que les Paſteurs voyoient dans les Fideles, & de la connoiſſance que ces Paſteurs avoient de leurs diſpoſitions particulieres.

Ainſi Serenus, Evêque de Marſeille, briſa les Images de ſon Egliſe, parcequ'il avoit remarqué que le Peuple les adoroit: & le Pape S. Grégoire loue ſon

---

(1) Bingham, Antiquit. Eccleſ. l. 8, c. 8.

zele, mais il blâme son action, parcequ'elle avoit scandalisé le Peuple, & qu'elle ôtoit aux simples un moyen d'instruction très utile & très-ancien: c'étoit ainsi que parloit S. Grégoire à la fin du sixieme siecle.

Lors donc que les Peuples furent bien instruits sur la nature du culte que l'Eglise autorisoit par rapport aux Images, ce culte se répandit & s'établit dans presque toute l'Eglise depuis le second Concile de Nicée.

Le culte que l'Eglise Catholique rend aux Images, n'est donc pas un culte idolâtre. La décision du Concile de Trente, & le soin qu'il prit pour corriger les abus qui auroient pû se glisser dans ce culte, le prouvent évidemment : pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur l'Histoire même du Concile de Trente, par Frapaolo, & sur les notes du P. le Courayer (1).

Ce culte une fois établi, c'est une grande témérité à un particulier, ou même à quelques Eglises particulieres, de ne vouloir pas suivre cet usage, & de condamner ceux qui honorent les Images. Les Prétendus Réformés n'étoient donc point autorisés à se séparer de l'Eglise Romaine, parcequ'elle approuvoit le culte des Images, puisqu'elle n'approuvoit point un culte idolâtre : c'est pour cela que les Théologiens de Saumur ne rejettent le culte des Images admis par les Catholiques, que parceque Dieu défend de faire aucune Image taillée, & qu'ils prétendent que ce précepte a lieu pour les Chrétiens comme pour les Juifs.

Mais il est clair que ces Théologiens donnent trop d'étendue à la défense que Dieu fit aux Juifs : il est clair que la défense faite aux Juifs, ne défend que le culte idolâtre, & non point absolument le culte des images; les Cherubins placés sur l'Arche, le Serpent d'airain, prouvent que tout usage des Images n'est pas interdit par cette loi. Pour faire à l'Eglise Catholique un crime du culte qu'elle rend aux Images, il faut faire voir qu'il est contraire à la Religion, à la piété, ou à la foi ; & c'est ce qu'on ne peut prouver : c'est pour cela

---

(1) Edition de Londres, t. 2, p. 633, 646, 647, not. 2.

que l'Eglise Anglicane, les Luthériens & des Calvinistes célébres, ne condamnent l'usage des Images, que comme dangereux pour les simples (1).

Mais, dit M. Rival, lorsqu'une chose n'est pas nécessaire, ni de nécessité de précepte divin, ni de nécessité de nature, & qu'elle est d'ailleurs sujette à des abus dangereux, comme l'usage & le culte des Images, le bon sens ne veut-il pas qu'on le supprime (2)?

Je réponds : 1°. que ce n'est point à un particulier à entreprendre de faire cette suppression, quand elle seroit raisonnable ; que c'est à l'Eglise : ou qu'il faut abolir dans l'Eglise, toute notion d'hierarchie & de subordination ; que par conséquent les Vaudois & les Calvinistes sont inexcusables de s'être séparés de l'Eglise à cause du culte des Images.

Je réponds : 2°. que l'abus du culte des Images est facile à prévenir, & qu'il n'est pas difficile de faire connoître aux simples Fideles, quelle est la nature du culte que l'Eglise autorise par rapport aux Images.

Je réponds : 3°. que la suppression du culte des Images ne rameneroit pas les Protestans à l'Eglise, comme M Rival l'insinue : les Ministres savent bien que les abus dans lesquels on tombe, par rapport aux Images, sont faciles à prévenir, & ce n'est pas ce qui empêche la réunion.

En effet, les Protestans sont si bien instruits sur les abus du culte des Images, qu'il n'y a point à craindre que jamais ils y tombent, & d'ailleurs l'Eglise condamne aussi bien qu'eux ces abus : le culte des Images ne doit donc pas faire un obstacle à leur réunion à l'Eglise Romaine.

On peut voir sur le culte des Images, *Peresius de traditionibus*, *part.* 3. *Lindanus Panopl. l.* 3. *c.* 23. *Alanus Copus contra Magdeburgenses*, *dial.* 4. *&* 5. *Bellarm. Natal. Alex. in sac.* 8, *dissert.* 6. *hist. des Conc. Généraux.*

---

(1) Histoire du Vieux & du Nouveau-Testament, par Basnage, Amsterdam, in-fol. Dissertations Historiques, par M. Pierre Rival, Differt. 4, p. 277.

(2) Rival, ibid. p. 237.

JEROME DE PRAGUE, diſcipline de Jean Hus.

IMPECCABLES, branche d'Anaptiſtes, voyez à l'art. ANABAPTISTES leurs différentes Sectes.

INDIFFERENTS, branche d'Anabaptiſtes, voyez leur article.

JOACHIM, Abbé de Flore en Calabre, avoit acquis une grande célébrité ſur la fin du douzieme ſiecle, ſous Urbain III, & ſous ſes ſucceſſeurs.

Les livres des Sentences de Pierre Lombard avoient une grande réputation; mais quoiqu'il ait ſervi de modele à tous les Théologiens qui l'ont ſuivi, il n'étoit cependant pas approuvé généralement: l'Abbé Joachim écrivit contre le livre des Sentences, il attaqua entre autres la propoſition dans laquelle Pierre Lombard dit, qu'il y a *une choſe immenſe, infinie, ſouverainement parfaite, qui eſt le Pere, le Fils & le S. Eſprit.*

L'Abbé Joachim prétendoit que cette choſe ſouveraine, dans laquelle Pierre Lombard réuniſſoit les trois perſonnes de la Trinité, étoit un Etre ſouverain & diſtingué de trois perſonnes, ſelon Pierre Lombard; & qu'ainſi il faudroit, ſelon les principes de ce Théologien, admettre quatre Dieux.

Pour éviter cette erreur, l'Abbé Joachim reconnoiſſoit que le Pere, le Fils & le S. Eſprit, faiſoient un ſeul Etre, non parcequ'ils exiſtoient dans une ſubſtance commune, mais parcequ'ils étoient tellement unis de conſentement & de volonté, qu'ils l'étoient auſſi étroitement que s'ils n'euſſent été qu'un ſeul Etre: c'eſt ainſi qu'on dit que pluſieurs hommes ſont un ſeul peuple.

L'Abbé Joachim prouvoit ſon ſentiment par les paſſages, dans leſquels Jeſus-Chriſt, dit qu'il veut que ſes Diſciples ne faſſent qu'un, comme ſon Pere & lui ne ſont qu'un; par le paſſage de S. Jean, qui réduit l'unité de perſonnes à l'unité de témoignage.

L'Abbé Joachim étoit donc Trithéiſte, & ne reconnoiſſoit que de bouche, que le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit ne faiſoient qu'une eſſence & une ſubſtance.

L'erreur de l'Abbé Joachim fut condamnée dans le Concile de Latran, mais on n'y fit pas mention

de sa personne, parcequ'il avoit soumis ses ouvrages au S. Siége (1).

L'erreur de l'Abbé Joachim n'eut point de défenseurs ; mais elle a été renouvellée par le Docteur Sherlok.

Il s'étoit élevé depuis quelque tems des disputes en Angleterre, sur la Trinité ; & le Socinianisme y avoit fait du progrès. M. Sherlok prit la défense de la foi contre les Sociniens, & tâcha de faire voir qu'il n'y a point de contradiction dans le mystere de la Trinité : & comme toutes les difficultés des Sociniens sont appuyées, sur ce que ce mystere suppose que plusieurs personnes subsistent dans une essence numériquement une ; M. Sherlok recherche ce qui fait l'essence & l'unité numérique de la substance. Comme il distingue deux sortes de substance, il reconnoit deux sortes d'unités.

La substance matérielle est une, par l'union ou par la juste position de ses parties ; mais la substance spirituelle n'ayant point de parties, elle a un autre principe d'unité.

L'unité dans les esprits créés, c'est-à-dire, l'unité numérique, qui fait qu'un esprit est distingué de tous les autres esprits ; n'est, selon lui, que la perception, la connoissance que chaque esprit a de lui-même, de ses pensées, de ses raisonnemens & de ses affections, (ou la conscience).

Un esprit qui a seul connoissance de tout ce qui se passe en lui-même, & dès lors distingué de tous les autres esprits ; & les autres esprits, qui semblablement connoissent seuls leurs pensées, sont distingués de ce premier esprit.

Supposons maintenant, dit M. Sherlok, que trois esprits créés soient tellement unis, que chacun des trois esprits, connoisse aussi clairement les affections

(1) S. Th. Opuscul. 24. Mathieu Paris, ad an. 1179. Natal. Alex. in sæc. 13. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 119. Il est hors de toute vraisemblance de prétendre avec l'Apologiste de l'Abbé Joachim, que cette Doctrine lui a été faussement imputée : l'Apologiste n'en donne aucune preuve.

des

des deux autres, que les siennes propres ; il est sûr dit M. Sherlok, que ces trois personnes seront une chose numériquement une, parcequ'elles ont entr'elles le même principe d'unité, qui se trouve dans chacune, prise séparément, & avant l'union.

C'est ainsi, selon ce Théologien, qu'on doit expliquer la Trinité : car Dieu, (ou l'Esprit infini, & non pas un corps infiniment étendu), n'a pas une unité de parties, parcequ'il est sans parties.

Ainsi, les trois personnes de la Trinité se connoissent réciproquement toutes trois autant que chacune se connoit, les trois personnes ne font qu'une seule chose numériquement, ou plutôt l'unité numérique ; c'est ainsi que les facultés de notre ame forment une substance numériquement une.

C'est par ce moyen que l'unité, qui dans les esprits créés, n'est que morale, devint essentielle dans les trois personnes qui sont aussi étroitement unies entre elles, que l'homme est uni à lui-même ; & non pas comme un homme est uni à un autre homme.

M. Sherlok confirme sa conjecture par les paroles de Jesus-Christ dans S. Jean : *je suis dans mon Pere, & mon Pere est en moi* : car, dit-il, il faut prendre les paroles de Jesus-Christ dans leurs sens propre & naturel, ou dans un sens métaphorique : or on ne peut les prendre dans un sens métaphorique : car la métaphore suppose essentiellement la similitude qui se trouve entre des choses naturelles réellement existantes, ou possibles, & l'on ne peut dire qu'une expression est une métaphore, s'il n'y a, ni ne peut avoir dans la nature rien de semblable à ce dont l'expression donne l'idée.

Or, il n'y a rien dans la nature qui soit dans un autre, de maniere que cet autre là soit en lui : car si un Etre étoit dans un autre, il seroit contenu par cet autre, & par conséquent seroit plus petit, & seroit plus grand, s'il contenoit l'autre, ce qui est contradictoire.

Il faut donc prendre les paroles de Jesus-Christ dans un sens propre : or il n'y a qu'une seule espece d'union mutuellement compréhensive, savoir la connoissance

que chaque Etre a de l'autre ; si le Fils, dit M. Sherlok, a conscience de tout ce qui est dans le Pere, de sa volonté, de son amour, &c. comme il l'a de sa propre volonté, de son amour, alors il contient le Pere, le Pere est tout entier en lui, parcequ'il connoit qu'il a ce qui est dans le Pere. Il en faut dire autant de chaque personne de la Trinité à l'égard des autres (1).

On regarda cette hypothèse, comme un vrai trithéisme, & elle fut attaquée par les Théologiens Anglois.

Il est aisé de voir, 1°. que cette hypothése est un vrai trithéisme, & qu'elle suppose en effet trois substances nécessaires, éternelles, incréées : ce qui est absurde.

2°. Il est faux que la connoissance parfaite qu'une substance spirituelle a d'une autre, ne fasse de ces deux substances qu'une seule substance numérique : car alors Dieu ne seroit point en effet distingué des ames humaines, ce qui est absurde.

3°. M. Sherlok suppose que deux substances spirituelles peuvent avoir la même conscience ; mais c'est une contradiction formelle que de supposer la même conscience numérique dans plusieurs substances, & si le Pere, le Fils, & le S. Esprit, n'ont qu'une conscience numérique, ce sont trois personnes dans une seule & même substance.

4°. L'unité de substance est telle dans la Divinité, qu'elle s'allie cependant avec la distinction des personnes : or, dans l'hypothèse de M. Sherlok, il n'y auroit en effet aucune distinction entre les personnes divines, il retombe dans le Sabellianisme, & n'admet qu'une distinction de nom, toute autre distinction détruiroit cette unité numérique qui est son objet.

JOACHIMITES, c'est le nom que l'on donna à ceux qui suivirent la doctrine de l'Abbé Joachim, non sur la Trinité, mais sur la Morale.

L'Abbé Joachim visoit à une perfection extraordinaire, il s'étoit déchaîné contre la corruption du siecle,

---

(1) Justification de la Doctrine de la Trinité.

il étoit excessivement prévenu pour la vie érémitique, & pour ce qu'on appelle la vie intérieure & retirée ; il ne vouloit pas que l'on bornât à la pratique des préceptes de l'Evangile.

Quelques personnes prirent de là occasion de dire que la loi de l'Evangile étoit imparfaite, & qu'elle devoit être suivie par une loi plus parfaite ; que cette loi étoit la loi de l'esprit, qui devoit être éternelle.

Cette loi de l'esprit n'étoit que la collection des maximes de cette fausse spiritualité, dont les Joachimites faisoient profession, & qu'ils renfermoient dans un livre auquel ils donnerent le nom d'Evangile éternel.

Les Joachimites supposoient dans la Religion trois époques ; la premiere commençoit au tems de l'Ancien Testament, la seconde au Nouveau Testament, mais le Nouveau Testament n'étoit pas une loi parfaite, il devoit finir, & faire place à une loi plus parfaite, qui sera éternelle ; cette loi est la morale de l'Abbé Joachim, que l'on donne dans l'Evangile éternel : or, on y enseigne que pour prêcher l'Evangile éternel, il faut être déchaussé ; que, ni Jesus-Christ, ni les Apôtres, n'ont atteint la perfection de la vie contemplative ; que depuis Jesus-Christ, jusqu'à l'Abbé Joachim, la vie active avoit été utile ; mais que depuis que cet Abbé avoit paru sur la terre, la vie active étoit devenue inutile, & que la vie contemplative, dont cet Abbé avoit donné l'exemple, seroit bien plus utile.

Tels sont les principes de l'Evangile éternel : il étoit rempli d'extravagances fondées ordinairement sur quelque interprétation mystique de quelque passage de l'Ecriture Sainte (1).

L'Evangile éternel a été attribué à Jean de Rome, septieme Général des Freres Mineurs ; d'autres l'attribuent à Amauri ou à quelqu'un de ses disciples ; quoi qu'il en soit, il est certain que plusieurs Religieux approuverent cet ouvrage, & quelques-uns d'entre eux

(1) Natal. Alex. in sæc. 13, c. 3, art. 4. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 162.

voulurent enſeigner cette doctrine dans l'Univerſité de Paris, l'an 1254. (1).

L'Evangile éternel a été condamné par Alexandre IV, & par le Concile d'Arles en 1260. (2).

JOVINIEN avoit paſſé ſes premieres années dans les auſtérités de la vie Monaſtique, vivant de pain & d'eau, marchant nuds pieds, portant un habit noir, & travaillant de ſes mains pour vivre.

Il ſortit de ſon Monaſtere qui étoit à Milan, & ſe rendit à Rome : fatigué des Combats qu'il avoit livrés à ſes paſſions, ou ſéduit par les délices de Rome, il ne tarda pas à ſe livrer aux plaiſirs.

Pour juſtifier aux yeux du public, & peut-être à ſes propres yeux, ſon changement, Jovinien ſoutenoit que la bonne chere & l'abſtinence n'étoient en elles-mêmes, ni bonnes, ni mauvaiſes, & qu'on pouvoit uſer indifféremment de toutes les viandes, pourvu qu'on en usât avec action de graces.

Comme Jovinien ne ſe bornoit point au plaiſir de la bonne chere, il prétendit que la Virginité n'étoit pas un état plus parfait que le Mariage ; qu'il étoit faux que la Mere de Notre Seigneur fût demeurée Vierge après l'enfantement, ou qu'il falloit, comme les Manichéens, donner à Jeſus-Chriſt un corps phantaſtique : qu'au reſte, ceux qui avoient été régénerés par le Baptême, ne pouvoient plus être vaincus par le Démon ; que la grace du Baptême égaloit tous les hommes, & que comme ils ne méritoient que par elle, ceux qui la conſervoient, jouiroient dans le Ciel d'une récompenſe égale. Saint Auguſtin dit que Jovinien ajouta à toutes ces erreurs le ſentiment des Stoïciens ſur l'égalité des péchés (3).

Jovinien eut beaucoup de Sectateurs à Rome : on vit une multitude des perſonnes qui avoient vêcu dans la continence & dans la mortification, renoncer à une auſtérité qu'ils ne croyoient bonne à rien, ſe marier, mener une vie molle & voluptueuſe, qui ne faiſoit

---

(1) Ibid.

(2) Ibid. & Hiſt. Univerſ. Pariſ. t. 3, p. 302.

[3] Ambr. Ep. 41. Aug. in Sab. c. 2. De Hæreſ. c. 82. Hyeron. contr. Jovin.

perdre, ſelon eux, aucun des avantages que la Religion nous promet.

Jovinien fut condamné par le Pape Syrice, & par une aſſemblée d'Evêques à Milan (1).

S. Jerome a écrit contre Jovinien, & ſoutenu les droits de la Virginité, de maniere à faire croire qu'il condamnoit le mariage: on s'en plaignit, & il fit voir qu'on l'interpretoit mal: c'eſt donc injuſtement que M. Barbeyrac lui reproche de s'être contredit.

K

KABALE, voyez CABBALE.

KOUAKRES, voyez QUAQUERS.

L

LARMOYANS, Secte d'Anabaptiſtes, voyez cet article.

LEON ISAURIEN, voyez ICONOCLASTES.

LIBERTINS, branche d'Anabaptiſtes.

LOLLARDS, branche de Frerots ou de Beguards, qui eut pour Chef Gaultier Lollard.

Malgré les Croiſades qui avoient exterminé tant d'Hérétiques, malgré les Inquiſiteurs qui en avoient fait brûler une infinité, malgré les buchers allumés dans toute l'Europe contre les Sectaires, on voyoit à chaque inſtant naître de nouvelles Sectes, qui bientôt ſe diviſoient en pluſieurs autres, qui renouvelloient toutes les erreurs des Manichéens, des Cathares, des Albigeois, &c.

Ce fut ainſi que Gaultier Lollard forma ſa Secte. Il enſeigna que Lucifer & les Démons avoient été chaſſés du Ciel injuſtement, & qu'ils y ſeroient rétablis un

[1] Ep. Siric. t. 2. Conc. p. 1027. Ambr. Ep. 42.

jour ; que S. Michel & les autres Anges coupables de cette injustice, seroient damnés éternellement avec tous les hommes qui n'étoient pas dans ses sentimens : il méprisoit les cérémonies de l'Eglise, ne reconnoissoit point l'intercession des Saints & croyoit que les Sacremens étoient inutiles. Si le Baptême est un Sacrement, dit Lollard, tout bain en est aussi un, & tout Baigneur est Dieu : il prétendoit que l'hóstie consacrée étoit un Dieu imaginaire : il se moquoit de la Messe, des Prêtres & des Evêques, dont il prétendoit que les Ordinations étoient nulles : le Mariage, selon lui, n'étoit qu'une prostitution jurée.

Gaultier Lollard se fit un grand nombre de Disciples en Autriche, en Boheme, &c.

Il établit douze hommes choisis entre ses disciples, qu'il nommoit ses Apôtres, & qui parcouroient tous les ans l'Allemagne pour affermir ceux qui avoient adopté ses sentimens : entre ces douze disciples, il y avoit deux vieillards qu'on nommoit les Ministres de la Secte ; ces deux Ministres feignoient qu'ils entroient tous les ans dans le Paradis, où ils recevoient d'Enoch & d'Elie, le pouvoir de remettre tous les péchés à ceux de leur Secte, & ils communiquoient ce pouvoir à plusieurs autres dans chaque Ville ou Bourgade.

Les Inquisiteurs firent arrêter Lollard, & ne pouvant vaincre son opiniâtreté, le condamnerent : il alla au feu sans frayeur & sans repentir : on découvrit un grand nombre de ses disciples, dont on fit, selon Tritheme, un grand incendie.

Le feu qui réduisit Lollard en cendres, ne détruisit pas sa Secte ; les Lollards se perpétuerent en Allemagne, passerent en Flandres & en Angleterre.

Les démêlés de ce Royaume avec la Cour de Rome, concilierent aux Lollards l'affection de beaucoup d'Anglois, & leur Secte y fit du progrès ; mais le Clergé fit porter contre eux les loix les plus séveres, & le crédit des Communes ne put empêcher qu'on ne brulât les Lollards : cependant on ne les détruisit point, ils se réunirent aux Wiclefites, & préparerent la ruine du Clergé d'Angleterre & le Schisme de Henri VIII, tandis que d'autres Lollards préparoient en Boheme les

esprits pour les erreurs de Jean Hus, & pour la guerre des Hussites (1).

LUCIFERIENS, Schismatiques qui se séparerent de l'Eglise Catholique, parceque le Concile d'Alexandrie avoit reçu à la pénitence les Evêques du Concile de Rimini : voici l'occasion de ce Schisme.

Après la mort de Constance, Julien rendit à tous les exilés la liberté ; & les Evêques Catholiques travaillerent au rétablissement de la paix dans l'Eglise. S. Athanase & S. Eusebe de Verceil assemblerent un Concile à Alexandrie l'an 362, dans lequel on fit un Decret général pour recevoir à la Communion de l'Eglise tous les Evêques qui avoient été engagés dans l'Arianisme : comme l'Eglise d'Antioche été divisée, on y envoya Eusebe avec des instructions pour pacifier cette Eglise.

Lucifer, au lieu de se rendre à Alexandrie avec Eusebe, étoit allé directement à Antioche, & y avoit ordonné Evêque, Paulin : ce choix ne fit qu'augmenter le trouble, & il étoit plus grand que jamais, lorsqu'Eusebe arriva ; il fut pénétré de douleur de voir que Lucifer par sa précipitation, eut rendu le mal presqu'incurable ; néanmoins il ne blâma pas Lucifer ouvertement.

Lucifer fut offensé de ce qu'Eusebe n'approuvoit pas ce qu'il avoit fait, il se sépara de sa Communion & de celle de tous les Evêques, qui avoient reçu à la pénitence les Evêques tombés dans l'Arianisme.

Lucifer s'étoit rendu illustre dans l'Eglise par son mépris pour le monde, par son amour pour les Lettres Saintes, par la pureté de sa vie, par la constance de sa foi : il fait une imprudence, on ne l'applaudit pas, il hait tout le monde ; il cherche un prétexte pour se séparer de tous les Evêques (2), & croit trouver une juste raison de s'en séparer dans la loi qu'ils avoient

(1) Dupin, quatorzieme siecle, p. 436. D'Argentré, Collect. Judicior. t. 1.

(2) Sulpic. Sever. l. 2. Ambr. in Orat. de obitu Satyri. Aug. Ep. 50. Hyeron. in Dial. adversus Lucifer.

faite pour recevoir à la pénitence ceux qui ſont tombés dans l'Arianiſme.

Voilà comment le caractere décide ſouvent un homme pour le ſchiſme & pour l'héréſie.

Lucifer eut des Sectateurs, mais en petit nombre, ils étoient répandus dans la Sardaigne & en Eſpagne : ces Sectateurs préſenterent une Requête aux Empereurs Théodoſe, Valentinien, & Arcade, dans laquelle ils font profeſſion de ne point communiquer, non-ſeulement avec ceux qui avoient conſenti à l'héréſie, mais encore avec ceux même qui communiquoient avec les perſonnes qui étoient tombées dans l'héréſie : c'eſt pour cela qu'ils ſont en petit nombre, diſent-ils, & qu'ils évitent preſque tout le monde ; ils aſſurent que le Pape Damaſe, S. Hilaire, S. Athanaſe & les autres Confeſſeurs, en recevant les Ariens à la pénitence, avoient trahi la vérité.

Lucifer mourut dans ſon ſchiſme.

LUTHER, auteur de la Réforme connue ſous le nom de Religion Luthérienne. Nous allons examiner l'origine & le progrès de cette Réforme; nous expoſerons enſuite le ſyſtême théologique de Luther, & nous le refuterons.

De l'Origine du Luthéraniſme.

Luther naquit à Iſleb, Ville de Saxe ſur la fin du quinzieme ſiecle (1483).

Après avoir achevé ſes études de Grammaire à Magdebourg & à Eiſenac, il fit ſon cours de Philoſophie à Erford, & fut reçu Maître ès Arts dans l'Univerſité de cette Ville : il ſe livra enſuite à l'étude du Droit, & ſe deſtinoit au Barreau. Un coup de tonnerre qui tua à ſes côtés un de ſes amis, changea ſa deſtination, & le détermina à entrer dans l'Ordre des Religieux Auguſtins.

Il étudia en Théologie à Wirtemberg, y acquit le dégré de Docteur, fut fait Profeſſeur & devint célebre au commencement du ſeizieme ſiecle.

L'Europe étoit tranquille, & tous les Chrétiens y vivoient dans la Communion & ſous l'obéiſſance de

l'Eglise de Rome. Léon X occupoit le Siége de Saint Pierre : ce Pape avoit apporté au Pontificat de grandes qualités, il connoissoit les Belles-Lettres, il aimoit & favorisoit le mérite ; il avoit de l'humanité, de la bonté, une extrême libéralité, & une si grande affabilité, qu'on trouvoit quelque chose de plus qu'humain dans toutes ses manieres : mais sa libéralité & sa facilité à donner, épuiserent bien-tôt les trésors de Jules II auquel il succédoit, & absorberent ses revenus (1).

Cependant Léon X forma le projet d'achever la magnifique Eglise de S. Pierre, & accorda des Indulgences à ceux qui contribueroient aux frais de cet édifice ; la Bulle des Indulgences fut expédiée, & Léon X donna une partie des revenus de cette Indulgence à différentes personnes ; leur assignant le revenu de quelque Province.

Dans ce partage, il fit don de tout ce qui devoit revenir de la Saxe & d'une partie de l'Allemagne à sa sœur, qui chargea Archambaud de cette levée de deniers. Archambaud en fit une Ferme, & le Collecteurs ou Fermiers confierent la prédication des Indulgences aux Dominicains.

Les Collecteurs & les Prédicateurs des Indulgences leur attribuerent une efficacité extraordinaire, & en prêchant l'Indulgence, menoient une vie scandaleuse : plusieurs de ces Négocians spirituels, dit Guichardin, en vinrent jusqu'à donner à vil prix, & à jouer dans les Cabarets le pouvoir de délivrer les ames du purgatoire (2).

Luther s'éleva contre les excès des Collecteurs & des Prédicateurs des Indulgences, & contre les désordres de ceux qui les prêchoient : c'est l'objet d'une de ses lettres à l'Archevêque de Mayence : il étudia la matiere des Indulgences & publia des theses, dans lesquelles il censuroit amérement les abus des Indulgences, & réduisoit leur effet presqu'à rien.

(1) Guichardin, l. 11, 14. 59. Maimbourg, Hist. du

(2) Guichardin, l. 18, n. Luth. l. 1, Sect. 6. Seckendorf 14. Rainald, ad an. 1518, n. dorf, sur Maimb.

Tetzel, Dominicain, qui étoit à la tête des Prédicateurs des Indulgences, fit publier & soutenir des theses contraires dans la Ville de Francfort en Brandebourg.

Ces theses furent comme la déclaration de guerre: plusieurs Théologiens se joignirent à Tetzel, & prirent la plume pour la défense des Indulgences; la dispute s'échauffa. Luther, qui étoit d'un caractere violent, s'emporta & passa les bornes de la modération, de la charité & de la subordination; il fut cité à Rome, & Léon X donna une Bulle dans laquelle il déclaroit la validité des Indulgences, prononçoit qu'en qualité de successeur de S. Pierre & de Vicaire de J. C., il avoit droit d'en accorder; que c'étoit la doctrine de l'Eglise Romaine, Maîtresse de toutes les Eglises, & qu'il falloit recevoir cette doctrine pour vivre dans sa Communion: il donna ensuite une Bulle dans laquelle il condamnoit la doctrine de Luther, ordonnoit de brûler ses livres, & le déclaroit lui-même Hérétique, s'il ne se rétractoit pas dans un tems qu'il marquoit.

Tuther appella de cette Bulle au Concile, & comme l'Electeur de Saxe avoit goûté les sentimens de Luther, ce Docteur eut assez de crédit pour faire brûler à Wirtemberg la Bulle de Léon X.

Cette audace, qui dans Luther étoit un effet de son caractere, se trouva par l'événement un coup de politique. Le peuple qui vit brûler par Luther la Bulle d'un Pape, perdit machinalement cette frayeur religieuse que lui inspiroient les Décrets du Souverain Pontife, & la confiance qu'il avoit aux Indulgences: bientôt Luther attaqua dans ses prédications les abus des Indulgences, l'autorité du Pape, & les excès des Prédicateurs des Indulgences; il les rendit odieux, & se fit un grand nombre de partisans.

Les prédications de Luther commençoient à faire beaucoup de bruit; lorsqu'on tint une diette à Wormes (en 1521). Luther y fut cité, & l'on fit un Decret contre lui: dans ce Décret, Charles Quint après avoir raconté comment Luther tâchoit de répandre ses erreurs en Allemagne, déclare que voulant suivre les traces des Empereurs Romains, ses prédécesseurs; pour

ſatisfaire à ce qu'il doit à l'honneur de Dieu, au reſpect qu'il porte au Pape, & au regard qui eſt dû à la Dignité Impériale, dont il eſt revêtu; du conſeil & du conſentement des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & en exécution de la Sentence du Pape, il déclare qu'il tient Martin Luther pour notoirement Hérétique, & ordonne qu'il ſoit tenu pour tel de tout le monde, défendant à tous de le recevoir ou de le protéger, de quelque maniere que ce ſoit; commandant à tous les Princes & Etats de l'Empire, ſous les peines portées, de le prendre & empriſonner après le terme de 21 jours expirés, & de pourſuivre ſes complices, adhérans & fauteurs, de les dépouiller de leurs biens, meubles & immeubles, &c.

Lorſque cet Edit eut paſſé, Frederic de Saxe fit partir ſecretement Luther, & le fit conduire en lieu sûr; mais on n'exécuta point le Decret de la Diette contre les partiſans de Luther.

Ainſi, l'Egliſe de Rome, à laquelle tout étoit ſoumis, qui avoit armé l'Europe entiere, fait trembler les Soudans, depoſé les Rois, donné des Royaumes; Rome à qui tout obéiſſoit, vit ſa puiſſance & celle de l'Empire échouer contre Luther & contre ſes diſciples.

Cette eſpece de phénomene étoit préparé depuis long-tems; les guerres qui avoient éteint les Arts & les Sciences dans l'Occident, avoient produits de grands abus dans le Clergé: il s'étoit élevé dans ces ſiecles barbares des Sectaires qui avoient attaqué ces abus, & le prétexte de les réformer avoit concilié des Sectateurs aux Henriciens, aux Petrobruſiens, aux Albigeois, aux Vaudois, &c.

Les foudres de l'Egliſe, les armées des Croiſés, les buchers de l'Inquiſition avoient détruit toutes ces Sectes, & dans l'Occident tout étoit ſoumis au Pape, & uni à l'Egliſe Romaine.

Les Papes & le Clergé, accoutumés depuis le onzieme ſiecle à tout ſubjuger avec l'anathême & les Indulgences, ne connoiſſoient preſque point d'autre moyen que la force pour combattre l'héréſie; ils employoient les foudres de l'Egliſe contre tout ce qui s'oppoſoit à

leurs desseins ou à leurs intérêts, qu'ils confondoient souvent avec ceux de l'Eglise & de la Religion : ainsi, depuis les guerres des Croisés, on avoit vu les Papes déposer les Souverains qui ne leur obéissoient pas ; des Antipapes excommunier les Rois qui reconnoissoient leurs concurrens dans le souverain Pontificat ; délier du serment de fidélité les sujets de ces Souverains, accorder des Indulgences à ceux qui les combattroient, donner leur Royaume à ceux qui les conquerroient ; on avoit vu les Peuples abandonner leurs Souverains, sacrifier leur fortune, pour obéir aux Decrets des Papes, & pour gagner des Indulgences.

La profonde ignorance peut donner une longue durée à une pareille puissance ; elle pourroit même être immuable parmi des peuples qui ne raisonneroient point ; mais il s'en falloit beaucoup que l'esprit des peuples d'Allemagne fût dans cet état d'immobilité & de quiétude : toutes les Sectes réformatrices qui s'étoient élevées depuis les Henriciens, les Albigeois & les Vaudois, s'étoient réfugiées en Allemagne ; elles y avoient des partisans cachés qui tâchoient de faire des prosélytes, & qui répandoient des principes contraires à la Foi & à l'autorité de l'Eglise : les Livres de Wiclef, de Jean Hus, s'y étoient multipliés, & on les lisoit.

Les Sectaires cachés, & une partie des Ouvrages de VViclef & de Jean Hus, attaquoient des excès manifestes, & une autorité dont l'abus incommodoit presque tout le monde : ainsi l'Eglise de Rome & le Clergé avoient beaucoup d'ennemis secrets.

Ces ennemis n'étoient point des Fanatiques ignorans, ridicules ou débauchés ; c'étoient des hommes qui raisonnoient, qui prétendoient ne point attaquer l'Eglise, mais les abus dont les Fidéles étoient scandalisés, & qui détruisoient la discipline. On avoit vu dans les Conciles de Constance & de Basle des hommes célébres par leurs lumieres & par leur vertu, demander, mais inutilement, la réforme des abus ; on voyoit qu'on ne pouvoit l'espérer & l'obtenir, qu'en réformant les abus malgré le Clergé & la Cour de Rome ; mais son autorité toujours redoutable, contenoit tout le monde, & il y avoit dans une infinité d'esprits une

eſpece d'équilibre entre le deſir de la réforme & la crainte de l'autorité du Clergé (1).

Luther en attaquant l'autorité du Pape, les Indulgences, & le Clergé, rompit cet équilibre qui produiſoit ce calme dangereux que l'on prend pour de la tranquillité ; il communiqua à une infinité de perſonnes l'eſprit de révolte contre l'Egliſe, & ſe trouva tout-à-coup à la tête d'un parti ſi conſidérable, que les Princes d'Allemagne crurent ne pouvoir exécuter le Decret de la Diete contre Luther, ſans exciter une ſédition.

D'ailleurs, pluſieurs de ces Princes n'avoient accédé à ce Decret qu'avec répugnance : ils ne voyoient qu'avec beaucoup de peine ſortir de leurs Etats les ſommes immenſes que les Directeurs des Indulgences enlevoient ; ils n'étoient pas fâchés qu'on attaquât & qu'on reſſerrât la puiſſance du Clergé qu'ils redoutoient, & dont ils ſouhaitoient l'abaiſſement : enfin les armes du Turc, qui menaçoient l'Empire, firent craindre qu'il ne fût dangereux d'allumer en Allemagne une guerre de Religion, ſemblable à celle qui avoit déſolé la Boheme un ſiecle avant.

Ainſi le tems, ce novateur ſi redoutable, avoit inſenſiblement tout préparé pour faire échouer contre un Religieux Auguſtin l'autorité de l'Egliſe & la puiſſance de Charles-Quint & d'une grande partie des Princes d'Allemagne.

Du Progrès de Luther, depuis ſon retour à VVirtemberg juſqu'à la Diete de Nuremberg.

Luther revint à VVirtemberg ; l'Univerſité adopta ſes ſentimens, on y abolit la Meſſe, on attaqua l'autorité des Evêques, & l'ordre même de l'Epiſcopat : Luther prit le titre d'Eccléſiaſte ou de Prédicateur de VVirtemberg, afin, dit-il, en écrivant aux Evêques, » qu'ils » ne prétendent cauſe d'ignorance, que c'eſt la nou- » velle qualité qu'il ſe donne à lui-même, avec un

(1) Voyez ſur tous ces faits Conſt. le Cont. de Fleury. Boſſ. les Hiſt. & les Aut. Eccléſ. de ſuet, Hiſt. de Fr. & des Var. ces différens tems, la Cont. de Guich. Hiſt. de l'Egl. Gall.

» magnifique mépris d'eux & de Satan ; qu'il pourroit à aussi bon titre s'appeller Evangéliste, par la grace de Dieu, & que très-certainement J. C. le nommoit ainsi, & le tenoit pour Ecclésiaste (1) ».

En vertu de cette céleste Mission, Luther faisoit tout dans l'Eglise ; il prêchoit, il visitoit, il corrigeoit, il retranchoit des cérémonies, il en établissoit d'autres, il instituoit & destituoit ; il établit même un Evêque à Nuremberg : son imagination véhémente échauffa les esprits, il communiqua son enthousiasme, il devint l'Apôtre & l'Oracle de la Saxe & d'une grande partie de l'Allemagne : étonné de la rapidité de ses progrès, il se crut en effet un homme extraordinaire : » Je n'ai » pas encore mis la main à la moindre pierre pour la » renverser, disoit-il ; je n'ai fait mettre le feu à aucun Monastere, mais presque tous les Monasteres » sont ravagés par ma plume & par ma bouche, & » on publie que sans violence j'ai moi seul fait plus de » mal au Pape, que n'auroit pû faire aucun Roi avec » toutes les forces de son Royaume (2) ».

Luther prétendit que ces succés étoient l'effet d'une force surnaturelle que Dieu donnoit à ses écrits & à ses prédications : il le publioit, & le peuple le croyoit : attentif au progrès de son empire sur les esprits, il prit le ton des Prophetes contre ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Après les avoir exhortés à l'embrasser, il les menaçoient de crier contr'eux s'ils refusoient de s'y soumettre : » mes prieres, dit-il à un Prince de la Maison » de Saxe, ne seront pas un foudre de Salmonée, ni » un vain murmure dans l'air, on n'arrête pas ainsi la » voix de Luther, & je souhaite que Votre Altesse ne » l'éprouve pas à son dam : ma priere est un rempart » invincible, plus puissant que le Diable même ; sans » elle y a long-tems qu'on ne parleroit plus de Luther, » & on ne s'étonnera pas d'un si grand miracle (3) ! »

Lorsqu'il menaçoit quelqu'un des jugemens de Dieu,

---

(1) Ep. ad falso nominat. Ordin. Episcoporum, Operum Lutheri, t. 2, fol. 305. Hist. des Variat. t. 1, p. 30.

(2) T. 7, fol. 507, 509. Hist. des Variat. t. 1, p. 30.

(3) Ep. ad Georg. Dux. Sax. t. 2, fol. 491.

vous eussiez dit qu'il lisoit dans les decrets éternels; sur sa parole, on tenoit pour assuré dans son parti qu'il y avoit deux Antechrists clairement marqués dans l'Ecriture, le Pape & le Turc, dont Luther annonçoit la ruine prochaine: ce n'étoit pas seulement le peuple qui croyoit que Luther étoit un Prophete, les Savans, les Théologiens, les Hommes de Lettres de son parti, le regardoient & le donnoient pour tel, tant l'empire de l'imagination & de l'enthousiasme est étendu (1).

L'Ecclésiaste de Wirtemberg ne jouissoit cependant pas tranquillement de son triomphe; sa révolte contre l'Eglise occasionna une foule de Sectes fanatiques & séditieuses, qui ravagerent une partie de l'Allemagne. Carlostad voulut élever dans Wirtemberg une Secte nouvelle: Luther lui-même fut attaqué dans une infinité d'écrits; il répondit à tout, attaqua le Clergé, prêcha contre la corruption des mœurs, & traduisit la Bible en Langue vulgaire; tout le monde lut sa version, & tout ce qui pouvoit lire prit part aux disputes de Religion.

L'Ecriture seule étoit, selon Luther, la regle de la Foi, & chacun étoit en droit de l'interpréter; ce principe séduisit un nombre infini de personnes en Allemagne, en Boheme, & en Hongrie; mais c'étoit sur-tout dans la Saxe & dans la basse Allemagne, que les Sectateurs de Luther s'étoient multipliés, & qu'ils étoient animés d'un zele ardent & capable de tout entreprendre.

Du Luthéranisme, depuis la Diete de Nuremberg jusqu'à la Diete d'Augsbourg.

Telle étoit l'étendue du Luthéranisme, lorsque les Etats d'Allemagne s'assemblerent à Nuremberg. Léon X étoit mort, & Adrien VI lui avoit succédé: ce nouveau Pontife envoya à la Diete un Nonce, pour se plaindre de la liberté qu'on accordoit à Luther; & de ce qu'on ne tenoit point la main à l'exécution de l'Edit de Worms.

Les Etats répondirent que les Partisans de Luther

(1) Sleidan, l. 3. Melanct. l. 3. Ep. 65.

étoient si nombreux, que l'exécution de l'Edit de VVorms allumeroit une guerre civile. Les Princes Laïques dresserent ensuite un long Mémoire de leurs sujets de plainte & de leurs prétentions contre la Cour de Rome & contre les Ecclésiastiques ; ils réduisirent ce Mémoire à cent chefs, auxquels ils donnerent pour cela le titre de *Centum Gravamina* : ils envoyerent ce Mémoire au Pape, avec protestation qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient plus tolérer ces griefs, & qu'ils étoient résolus d'employer les moyens les plus propres à les réprimer.

Les Princes se plaignoient des taxes qui se payoient pour les dispenses & pour les absolutions ; de l'argent qui se tiroit des Indulgences, de l'évocation des Procès à Rome, de l'exemption des Ecclésiastiques dans les causes criminelles, &c.

Tous ces griefs se réduisoient à trois principaux ; savoir, que les Ecclésiastiques réduisoient les Peuples en servitude, qu'ils les dépouilloient de leurs biens, & qu'ils s'approprioient la Jurisdiction des Magistrats Laïques (1).

La Diete fit aussi un réglement pour calmer les esprits, & pour défendre d'imprimer ou d'enseigner aucune doctrine nouvelle.

Les Luthériens & les Catholiques interpréterent ce Décret chacun à leur avantage, & prétendirent n'enseigner que la doctrine des Peres & de l'Eglise : ainsi ce Décret ne fit qu'allumer le feu de la discorde (2).

Adrien VI reconnoissoit la nécessité de réformer beaucoup d'abus, & paroissoit déterminé à travailler à cette réforme ; mais il mourut avant que d'avoir pû l'exécuter.

Jules de Médicis lui succéda, sous le nom de Clément VII : ce Pape envoya à la Diete de Nuremberg un Nonce qui dressa une sorte de réformation pour l'Allemagne ; mais on trouva qu'elle laissoit subsister les abus les plus dangereux, & qu'elle ne remplissoit

(1) Fasciculus rerum expetendarum, t. 1, p. 352.
(2) Ibid Sleidan. l. 1, p. 50.

point

voint les vœux de la Diete précédente (1).

Cependant le Légat engagea Ferdinand, frere de l'Empereur, & plusieurs autres Princes, à approuver son Decret de réforme. La publication de ce Reglement offensa tous les Princes & tous les Evêques qui n'y avoient pas voulu consentir dans la Diete : le mécontentement augmenta par les lettres impérieuses que Charles-Quint écrivit à la Diete ; & les Etats de l'Empire s'étant assemblés à Spire, sur la fin du mois de Juin 1525, on délibéra, par ordre de l'Empereur, sur des lettres de ce Prince, par lesquelles il leur déclaroit qu'il alloit passer en Italie pour s'y faire couronner, & pour prendre avec le Pape des mesures pour la convocation d'un Concile : en attendant, il vouloit qu'on observât l'Edit de Worms, & défendoit de traiter davantage des matieres de Religion dans la Diete.

La plûpart des Villes répondirent, que si par le passé on n'avoit pû observer le Décret de Worms, il étoit encore plus dangereux de le tenter alors puisque les Controverses étoient plus animées que jamais : on fit donc un Decret, qui portoit en substance, que comme il étoit nécessaire, pour remettre l'ordre dans les affaires de la Religion, & pour maintenir la liberté, de tenir un Concile légitime en Allemagne, ou d'en procurer un qui fût universel, & de l'assembler avant le terme d'une année, on enverroit des Ambassadeurs à l'Empereur, pour le prier de regarder avec compassion l'état tumultueux & misérable de l'Empire, & de retourner au plutôt en Allemagne, pour faire assembler le Concile : qu'en attendant l'un ou l'autre des Conciles, les Princes & les Etats de leurs Provinces eussent à se conduire dans leurs Gouvernemens, sur le fait de la Religion, de maniere qu'ils pussent en rendre bon compte à Dieu & à l'Empereur.

L'Empereur & le Pape, après s'être brouillés & raccommodés plusieurs fois, rétablirent enfin la paix, que des intérêts temporels avoient troublée.

Un des articles du Traité, fait entre l'Empereur &

(1) An. 1524.

le Pape, fut que si les Luthériens persistoient dans leur révolte, le Pape emploieroit pour les réduire les armes spirituelles, & Charles-Quint, avec Ferdinand, les armes temporelles; que de plus, le Pape engageroit les Princes Chrétiens à se joindre à l'Empereur.

Charles-Quint convoqua les Etats d'Allemagne à Spire, l'an 1529. Après bien des contestations, on fit un Decret, qui portoit que ceux qui avoient observé l'Edit de Worms eussent à continuer à le faire, & eussent le pouvoir d'y contraindre leurs Peuples, jusqu'à la tenue d'un Concile; qu'à l'égard de ceux qui avoient changé de Doctrine, & qui ne pouvoient l'abandonner sans crainte de quelque sédition, ils s'en tiendroient à ce qui étoit fait, sans rien innover davantage, jusqu'au même tems; que la Messe ne seroit point abolie, & que dans les lieux même où la nouvelle Réforme avoit été établie, on n'empêcheroit point de la célébrer; que les Prédicateurs s'abstiendroient de proposer de nouveaux Dogmes, ou des Dogmes qui fussent peu fondés sur l'Ecriture; mais qu'ils prêcheroient l'Evangile selon l'interprétation approuvée par l'Eglise, sans toucher aux choses qui étoient en dispute, jusqu'à la détermination du Concile.

L'Electeur de Saxe, celui de Brandebourg, les Ducs de Lunebourg, le Landgrave de Hesse, & le Prince d'Anhalt, avec quatorze des principales Villes d'Allemagne, déclarerent qu'on ne pouvoit déroger au Decret de la Diete précédente, qui avoit accordé à chacun la liberté de Religion jusqu'à la tenue d'un Concile, & prétendirent que ce Decret ayant été fait du consentement de tous, il ne pouvoit aussi être changé que d'un consentement général; qu'ainsi ils protestoient contre le Decret de cette Diete: ils rendirent publique leur protestation, & l'appel qu'ils firent de ce Decret à l'Empereur & au Concile général futur, ou à un Concile National; & c'est de-là que le nom de *Protestant* fut donné à tous ceux qui faisoient profession de la Religion Luthérienne.

Au milieu de ces succès, Luther n'étoit pas sans chagrin. Carlostad, chassé d'Allemagne par Luther, s'étoit retiré en Suisse, où Zuingle & Œcolampade avoient

pris sa défense : leur Doctrine s'étoit établie en Suisse, & elle avoit passé en Allemagne, où elle faisoit des progrès assez rapides. Cette Doctrine étoit absolument contraire aux Dogmes de Luther ; il la combattit avec emportement, & vit les Partisans de la Réforme se partager entre lui & les Sacramentaires. On tâcha, mais inutilement, de réconcilier ces Réformateurs, il n'y eut jamais entr'eux qu'une union politique : les Sacramentaires & les Luthériens se déchiroient ; & ces Réformateurs, qui se prétendoient les Juges absolus des Controverses, trouvoient dans l'Ecriture Sainte des Dogmes diamétralement opposés : voilà ce que M. Basnage appelle un ouvrage de lumiere.

Du Luthéranisme, depuis la Diete d'Ausbourg jusqu'à la mort de Luther.

L'Empereur, après s'être fait couronner à Boulogne, (en 1530), passa en Allemagne, & intima une Diete à Ausbourg.

L'Electeur de Saxe présenta à la Diete la Profession de Foi des Protestans : elle consistoit en deux parties ; l'une contenoit le Dogme, & elle étoit en grande partie conforme à la Foi Catholique, mais elle nioit la nécessité de la Confession, établissoit que l'Eglise n'étoit composée que d'Elus, attribuoit aux seules dispositions des Fidéles les effets des Sacremens, & nioit la nécessité de bonnes œuvres pour le salut.

La seconde partie étoit beaucoup plus contraire à la Doctrine de l'Eglise ; on y exigeoit l'abolition des Messes basses & des Vœux Monastiques, le rétablissement de la Communion sous les deux especes ; elle déclaroit que la tradition n'étoit point une regle de Foi, & que toute la puissance Ecclésiastique ne consistoit qu'à prêcher & à administrer les Sacremens.

Les Théologiens Catholiques, & les Théologiens Protestans, ne purent convenir sur ces articles, & la Diete se sépara.

Après le départ des Protestans, l'Empereur fit un Edit, par lequel il défendoit de changer aucune chose dans la Messe & dans l'administration des Sacremens, & de détruire les Images.

Les Proteſtans s'apperçurent que l'Empereur avoit réſolu de les ſoumettre par la force des armes, ils prirent leurs meſures pour lui réſiſter ; le Landgrave de Heſſe convoqua les Princes Proteſtans à Smalcade, où ils firent une ligue contre l'Empereur : ils écrivirent enſuite à tous les Princes Chrétiens, pour leur faire connoître les motifs qui les avoient déterminés à embraſſer la Réforme, en attendant qu'un Concile prononçât ſur les matieres de Religion qui troubloient l'Allemagne.

Luther, qui juſqu'alors avoit cru que la Réforme ne devoit s'établir que par la perſuaſion, & qu'elle ne devoit ſe défendre que par la patience, autoriſa la Ligue de Smalcade (1).

» Il comparoit le Pape à un loup enragé, contre » lequel tout le monde s'arme au premier ſignal, ſans » attendre l'ordre du Magiſtrat : que ſi renfermé dans » une enceinte le Magiſtrat le délivre, on peut con- » tinuer à pourſuivre cette bête féroce, & attaquer » impunément ceux qui auront empêché qu'on ne s'en » défît : ſi on eſt tué dans cette attaque, avant que » d'avoir donné à la bête le coup mortel, il n'y a » qu'un ſeul ſujet de ſe repentir, c'eſt de ne lui avoir » pas enfoncé le couteau dans le ſein. Voilà comme » il faut traiter le Pape : tous ceux qui le défendent, » doivent auſſi être traités comme les Soldats d'un » Chef de Brigands, fuſſent-ils des Rois & des Cé- » ſars (2).

Les Proteſtans traiterent donc le Décret de l'Empereur avec mépris, & l'on ſe vit à la veille d'une guerre également dangereuſe aux deux Partis & funeſte à l'Allemagne.

L'Empereur, menacé d'une guerre prochaine avec les Turcs, fit avec les Princes Proteſtans un Traité : ce Traité portoit qu'il y auroit une paix générale entre l'Empereur & tous les Etats de l'Empire, tant Eccléſiaſ-

---

(1) Maimb. l. 3. Seckendorf, l. 3, ſect. 2, §. 3. Hiſt. des Variat. l. 4.

(2) Luther, t. 1. Sleidan, l. 16. Hiſt. des Variat. l. 8.

tiques que Laïques, jusqu'à la convocation d'un Concile général libre & chrétien ; que personne pour cause de Religion ne pourroit faire la guerre à un autre ; qu'il y auroit entre tous une amitié sincere & une concorde chrétienne : que si dans un an le Concile ne s'assembloit pas, les Etats d'Allemagne s'assembleroient pour régler les affaires de la Religion, & que l'Empereur suspendroit tous les Procès intentés pour cause de Religion, par son Fiscal, ou par d'autres, contre l'Electeur de Saxe & contre ses Alliés, jusqu'à la tenue d'un Concile, ou à l'Assemblée des Etats.

Lorsque Charles-Quint eut chassé les Turcs de l'Autriche, il passa en Italie, pour demander au Pape la tenue d'un Concile, qui pût remédier aux maux de l'Allemagne. Le Pape consentit à indiquer un Concile ; mais il vouloit que les Protestans promissent de s'y soumettre, & que les Princes Catholiques s'engageassent à prendre la défense de l'Eglise contre ceux qui refuseroient de s'y soumettre.

Les Princes Protestans refuserent ces conditions. Clement VII mourut, & Paul III, qui lui succéda, résolut d'assembler un Concile à Mantoue, mais les Protestans déclarerent qu'ils ne se soumettroient point à un Concile tenu en Italie ; ils vouloient d'ailleurs, que leurs Docteurs eussent voix délibérative dans le Concile.

Le Concile, qui avoit été regardé comme le seul moyen de réunir les Protestans à l'Eglise, devenoit donc impraticable.

Le Landgrave de Hesse n'oublia rien pour réconcilier les Luthériens avec les Zuingliens, qui, malgré le besoin de s'unir pour se soutenir contre les armes des Princes Catholiques, ne cessoient de s'attaquer.

Ce fut dans ce tems que le Landgrave, profitant de son crédit dans le parti Protestant, obtint la permission d'avoir à la fois deux femmes : cet acte de condescendance de la part des Théologiens Protestans, l'attacha irrévocablement à leurs intérêts, & le rendit ennemi irréconciliable de l'Eglise Catholique, qui n'auroit jamais toléré sa polygamie.

Quelqu'importantes que fussent les affaires de la

Religion, elles n'occupoient pas ſeules le Pape & les Princes Catholiques.

L'Empereur & le Roi de France avoient des deſſeins ſur l'Italie, & le Pape, ou les Proteſtans n'étoient pas inutiles pour ces projets. François Premier envoya des Ambaſſadeurs à l'Aſſemblée de Smalcade, pour engager les Proteſtans à agir de concert avec lui, rélativement au lieu où le Concile devoit s'aſſembler.

D'ailleurs, Charles-Quint qui voyoit que le Pape ne vouloit l'engager dans la guerre contre les Proteſtans, que pour l'empêcher de s'emparer de Milan, diſoit que pour juſtifier cette guerre il falloit convoquer un Concile, afin de faire voir qu'il n'avoit pris les armes qu'après avoir tenté tous les autres moyens.

Le Pape convoqua donc le Concile à Mantoue, mais le Duc de Mantoue refuſa ſa Ville, & le Concile fut enfin indiqué à Trente, de l'aveu de Charles-Quint & de François Premier.

L'Empire étoit menacé d'une guerre prochaine de la part des Turcs, & l'Empereur demandoit du ſecours aux Princes Proteſtans, qui refuſoient conſtamment d'en donner, à moins qu'on ne leur donnât des aſſurances d'entretenir la paix de Religion, & qu'ils ne ſeroient point obligés d'obéir au Concile de Trente : rien ne fut capable de les faire changer de réſolution, & l'Empereur renouvella tous les Traités faits avec les Proteſtans juſqu'à la Diete prochaine, qu'il indiqua pour le mois de Janvier ſuivant, à Ratisbonne, en 1546.

Pendant que le Concile s'aſſembloit, l'Electeur Palatin introduiſit chez lui la Communion du Calice, les Prieres publiques en langue vulgaire, le mariage des Prêtres, & les autres points de la Réforme.

Ce fut cette même année que Luther mourut, à Iſleb, où il étoit allé pour terminer les différends qui s'étoient élevés entre les Comtes de Mansfeld.

Du Luthéraniſme, depuis la mort de Luther juſqu'à la Paix Religieuſe.

L'Empereur avoit convoqué un Colloque à Ratiſ-

bone, pour essayer de terminer, par la voie des Conférences, les disputes de Religion qui troubloient l'Allemagne. Lorsqu'il arriva à Ratisbone, le Colloque étoit déja rompu : il s'en plaignit amerement, & voulut que chacun proposât ce qu'il savoit de plus propre à pacifier l'Allemagne : les Protestans demanderent un Concile National, mais les Ambassadeurs de Mayence & de Trêves approuverent le Concile de Trente, & prierent l'Empereur de le protéger.

L'Empereur profita de cette disposition, & se prépara à faire la guerre aux Protestans : il se ligua avec le Pape, qui lui fournit de l'argent, & lui permit de lever la moitié des revenus de l'Eglise d'Espagne. Charles-Quint faisoit pourtant publier qu'il ne faisoit point la guerre pour cause de Religion : mais l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse publierent un manifeste, pour faire voir que cette guerre étoit une guerre de Religion, & que l'Empereur n'avoit ni à se plaindre d'eux, ni aucune juste prétention contr'eux.

Les Protestans se préparerent promptement à la guerre, & mirent sur pié une armée, qui ne put empêcher Charles-Quint de soumettre la haute Allemagne : l'année suivante les Protestans furent défaits, & l'Electeur de Saxe fut fait prisonnier. Le Landgrave de Hesse pensa alors à faire la paix : il vint trouver l'Empereur, & fut arrêté contre la parole expresse que l'Empereur lui avoit donnée.

L'Empereur leva alors de grosses sommes sur toute l'Allemagne, pour le dédommager, disoit-il, des frais de la guerre, qu'il n'avoit entreprise que pour le bien de l'Allemagne.

Le parti Protestant paroissoit abattu ; il y avoit cependant encore des Villes qui résistoient à l'Empereur, & les Peuples conservoient tout leur attachement à la Réforme : Charles-Quint lui-même avoit accordé à quelques Villes la liberté de conserver la Réligion Luthérienne ; & Maurice, Duc de Saxe, avoit traité avec bonté Mélancton & les Théologiens de Wirtemberg ; il les avoit même exhortés à continuer leurs travaux.

L'Empereur marquoit un grand desir de terminer les

différends de Religion qui troubloient l'Allemagne ; il tint une Diete en 1547, dans laquelle il exigea qu'on se soumît au Concile de Trente ; mais le Pape avoit transféré le Concile à Boulogne, & cette translation, qui n'avoit point été approuvée par les Peres, avoit arrêté toutes les opérations du Concile. L'Empereur demanda donc que le Pape fît continuer le Concile à Trente, & voyant qu'il seroit difficile de l'obtenir, il chercha d'autres moyens de pacifier l'Allemagne.

On remit à l'Empereur le soin de choisir les personnes les plus propres à composer un Formulaire qui pût convenir à tous les Partis : ces Théologiens composerent un Formulaire de Religion, qui fut ensuite examiné ; & corrigé successivement, par les Protestans & par les Catholiques, auxquels Ferdinand le communiquoit pour avoir leur approbation.

Ce Formulaire contenoit les objets que l'on devoit croire, en attendant que le Concile général eût tout-à-fait décidé : ce Formulaire fut appellé l'*Interim*.

L'*Interim* de Charles-Quint déplut aux Protestans & aux Catholiques : les Etats Protestans refuserent, pour la plûpart, de le recevoir, ou le reçurent avec tant de restrictions qu'ils l'anéantissoient.

L'Empereur trouva bien plus de difficulté dans la basse Allemagne ; la plupart des Villes de Saxe refuserent de le recevoir, & la ville de Magdebourg le rejetta d'une maniere si méprisante, qu'elle fut mise au ban de l'Empire, & soutint une longue guerre, qui entretint dans la basse Allemagne un feu, qui, trois ans après, consuma les trophées de Charles-Quint.

Malgré le danger qu'on couroit en écrivant contre l'*Interim*, on vit paroître une foule d'Ouvrages contre ce Formulaire, de la part des Catholiques & de la part des Protestans.

Cependant Charles-Quint n'abandonnoit pas le projet de faire recevoir l'*Interim* : pour y réussir, il employa les menaces, les caresses ; il força beaucoup de Villes & d'Etats à le recevoir, mais il révolta tous les esprits.

Le Concile étoit rétabli à Trente, Charles-Quint crut qu'il pourroit rétablir le calme ; il employa tout

pour obtenir que les Protestans pussent être écoutés dans le Concile, mais les Protestans & les Evêques Catholiques ne purent jamais convenir sur la maniere dont les Protestans seroit admis dans l'Assemblée, & sur le caractere qu'ils y prendroient.

Tandis que la politique de Charles-Quint croyoit faire servir alternativement le Pape & les Protestans à ses vues & à ses intérets, tous les esprits se souleverent contre lui. Henri II profita de ces dispositions, & fit un Traité avec Maurice de Saxe & avec les Protestans; il entra en Lorraine, prit Toul, Metz & Verdun, tandis que Maurice de Saxe, à la tête des Protestans, rendoit la liberté à l'Allemagne.

Charles-Quint sentit qu'il ne pouvoit résister à tous ces ennemis; il fit la Paix avec les Protestans; il remit en liberté le Duc de Saxe & le Landgrave de Hesse. Par ce Traité de Paix, conclu à Passaw, on convint que l'Empereur, ni aucun autre Prince, ne pourroit forcer la conscience ni la volonté de personne sur la Religion, de quelque maniere que ce fût. Alors on vit toutes les Villes Protestantes rappeller les Docteurs de la Confession d'Ausbourg; on leur rendit leurs Eglises, leurs Ecoles, & l'exercice libre de leur Religion, jusqu'à ce que dans la Diete prochaine, on trouvât un moyen d'éteindre pour jamais la source de ces divisions.

Enfin, trois ans après on fit à Ausbourg la Paix, que l'on appella la Paix Religieuse, & l'on en mit les articles entre les Loix perpétuelles de l'Empire.

Les principaux articles sont, que les Protestans jouiront de la liberté de conscience, & que ni l'un ni l'autre Parti ne pourra user d'aucune violence, sous prétexte de Religion. Que les biens Ecclesiastiques, dont les Protestans s'étoit saisis, leur demeureroient, sans qu'on pût les tirer en procès pour cela devant la Chambre de Spire : que les Evêques n'auroient aucune Jurisdiction sur ceux de la Religion Protestante, mais qu'ils se gouverneroient eux mêmes comme ils le trouveroient à propos : qu'aucun Prince ne pourroit attirer à sa Religion les Sujets d'un autre, mais qu'il seroit permis aux Sujets d'un Prince qui ne seroit pas de la

même Religion qu'eux, de vendre leur bien, & de sortir des terres de sa domination : que ces article subsisteroient, jusqu'à ce qu'on se fût accordé sur la Religion par des moyens légitimes.

Du Luthéranisme, depuis la Paix Religieuse jusqu'à la Paix de Vestphalie.

La derniere ligue des Protestans avoit été l'écueil de la puissance de Charles-Quint : le Roi de France, qui s'étoit joint aux Protestans, avoit pris les trois Evêchés. L'Empereur, après avoir fait sa paix avec les Protestans, mit sur pié une nombreuse armée, & assiégea Metz : cette entreprise fut le terme de ses prospérités ; il fut obligé de lever le siége, & résolut de finir ses jours dans la retraite. Il résigna l'Empire à Ferdinand, son frere, & mit Philippe, son fils, sur le trône d'Espagne.

Le gouvernement dur de ce Prince, la dureté & l'imprudence de ses Ministres, les progrès cachés de la Religion Protestante, & l'établissement de l'Inquisition, souleverent les Pays-Bas contre Philippe, & firent de ces contrées le théatre d'une guerre longue & cruelle ; qui détacha pour toujours la Hollande de la Monarchie Espagnole, & y établi le Calvinisme.

La Paix Religieuse n'étouffa point les dissensions de l'Allemagne : cette Paix ne fut pas plutôt conclue, qu'on se plaignit de part & d'autre des diverses infractions, qu'on accusoit le parti contraire d'avoir faites, & il n'y avoit point de Juge qui pût prononcer sur ces infractions, les deux partis se recusoient réciproquement.

Les Protestans n'étoient pas plus unis entr'eux, ils s'étoient partagés entre Zuingle & Luther ; la principale différence qui les divisa d'abord, regardoit la Présence réelle, que Luther reconnoissoit, & que Zuingle nioit : le Landgrave de Hesse avoit fait inutilement tout ce qu'il avoit pû pour accorder ces différends ; plusieurs d'entre les Luthériens ajouterent à la Confession d'Ausbourg un Ecrit, appellé *Formulaire de Concorde*, par lequel ils condamnoient la doctri-

des Zuingliens ; ils ſoutinrent même que ces derniers n'avoient aucun droit à la liberté de conſcience accordée à ceux de la Confeſſion d'Ausbourg, parcequ'ils avoient abandonné cette Confeſſion.

Les Princes Luthériens agiſſoient à la vérité avec plus de modération, mais ils ne recevoient les Princes Zuingliens dans leurs aſſemblées que comme par grace, voulant bien qu'ils jouiſſent des priviléges, qui, à proprement parler, ne leur appartenoient point : on en vint enfin juſqu'à chaſſer, de part & d'autre, les Théologiens qui n'étoient pas du ſentiment des Princes.

Malgré ces diviſions, la Religion Proteſtante faiſoit du progrès en Allemagne : les Evêques d'Alberſtad & de Magdebourg l'ayant embraſſée, avoient conſervé leurs Evêchés, au lieu que l'Electeur de Cologne, qui avoit voulu faire la même choſe, avoit perdu le ſien & la dignité d'Electeur que l'Empereur lui avoit ôtée de ſa ſeule autorité, ſans conſulter les autres Electeurs : il ſe fit alors une union entre les Princes Calviniſtes & quelques-uns des Luthériens, pour s'oppoſer aux Catholiques qui vouloient les accabler ; mais cette union ne produiſit aucun effet, parceque l'Electeur de Saxe, mécontent de leur conduite, & irrité par ſes Théologiens auſſi-bien que par les Catholiques, ſe perſuada que les Calviniſtes ne cherchoient qu'à opprimer également les Luthériens & les Catholiques.

Les Catholiques de leur côté firent une Ligue à Wirtzbourg, qu'ils appellerent *la Ligue Catholique*, pour l'oppoſer à celle des Proteſtans, que l'on appelloit *l'Union Evangélique*. Maximilien de Baviere, ancien ennemi de l'Electeur Palatin, en fut le Chef.

Les Empereurs Ferdinand Premier, Maximilien Second, & Rodolphe Second, avoient toléré les Proteſtans, pour de grandes ſommes qu'ils en avoient tirées ; ils leur avoient accordé des priviléges, que Mathias voulut en vain leur ôter : après les avoir obligés de ſe révolter, & après avoir été vaincu, il avoit été contraint de confirmer de nouveau les priviléges que Rodolphe ſecond avoit accordés aux Bohémiens, & de leur laiſſer l'Académie de Prague, un Tribunal de Ju-

dicature en cette Ville, & la liberté de bâtir de Temples, avec des Juges délégués pour la conservation de leurs priviléges.

Le nombre des Protestans augmentoit tous les jours: la Maison d'Autriche & ses Alliés résolurent de s'opposer à leur accroissement, & pour y réussir, firent élire Roi de Boheme Ferdinand Second. Ce Prince avoit beaucoup de zele pour la Religion Catholique; cependant il promit solemnellement qu'il ne toucheroit point aux priviléges accordés par ses prédécesseurs aux Bohémiens, & qu'il ne se mêleroit point de l'administration du Royaume pendant la vie de Mathias.

Peu de tems après, les Protestans voulurent bâtir des Temples sur les terres des Catholiques; ceux-ci s'y opposerent. Les Protestans prirent les armes, exciterent une sédition, jetterent par les fenêtres trois Magistrats de Prague: sur le-champ, toute la Boheme fut en armes, & les Protestans demanderent du secours à leurs freres.

Mathias étant mort, Ferdinand voulut inutilement prendre l'administration de la Boheme; les Bohémiens refuserent de le reconnoître pour leur Roi: ils le déclarerent déchu de tous les droits qu'il pourroit avoir sur la Boheme, puisqu'il y avoit envoyé des troupes du vivant de Mathias. On élut en sa place l'Electeur Palatin, qui accepta la couronne, mais qui l'abandonna bientôt, & qui ne put même conserver ses anciens Etats. Les troupes de Ferdinand ne furent pas moins heureuses contre le Duc de Brunswick, Chef du même Parti.

Tout plia donc sous l'autorité Impériale, & l'Empereur donna un Edit en 1629, qui portoit que tous les biens Ecclésiastiques dont les Protestans s'étoient emparés depuis le Traité de Passaw, seroient restitués aux Catholiques.

A la faveur de ces succès, l'Empereur crut pouvoir s'emparer de la mer Baltique; Walstein entra en Poméranie, déclara la guerre au Duc, sous prétexte qu'il avoit bû à la santé de l'Empereur avec la bierre.

Gustave Adolphe, Roi de Suede, vit combien il étoit nécessaire de s'opposer au projet de l'Emper-

& après quelques négociations tentées inutilement & rejettées par l'Empereur avec mépris, ce Prince déclara la guerre à l'Empereur, & entra en Pomeranie.

La France, les Provinces Unies, l'Angleterre, l'Espagne, en un mot toute l'Europe prit part à cette guerre qui dura trente ans, & qui finit par une paix générale, dans laquelle les Princes & les Etats, tant Luthériens que Zuingliens ou Calvinistes, obtinrent la libre exercice de leur Religion du consentement unanime de l'Empereur, des Electeurs, Princes & Etats des deux Religions; il fut de plus reglé, que dans les assemblées ordinaires & dans la Chambre Impériale, le nombre des Chefs de l'une & de l'autre Religion seroit égal.

Toute l'Europe garantit l'exécution de ce Traité entre les Princes Prostans & les Princes Catholiques d'Allemagne.

Le Nonce Fabiano Chigi s'y opposa de tout son pouvoir, & le Pape Innocent X par une Bulle, déclara ces Traités nuls, vains, réprouvés, frivoles, invalides, iniques, injustes, condamnés, sans force, & que personne n'étoit tenu de les observer, encore qu'ils fussent fortifiés par un serment.

On n'eut pas plus d'égard à la Bulle d'Innocent, qu'à la protestation de son Nonce, voyez l'histoire de Suede par Puffendorf, l'histoire du Traité de Westphalie par le P. Bougeant.

Du Luthéranisme en Suede.

La Suede étoit Catholique lorsque Luther parut: deux Suedois qui avoient étudié sous lui à Wirtemberg, porterent sa doctrine en Suede; on étoit alors au fort de la révolution, qui enleva la Suede au Roi de Dannemarc, & qui plaça sur le trône Gustave Vasa: on ne s'apperçut pas du progrés du Luthéranisme.

Gustave placé sur le trône de Suede, dont il venoit de chasser le beau-frere de l'Empereur, avoit à craindre l'autorité du Pape dévoué à Charles Quint, & le crédit du Clergé, toujours favorable à Christierne, malgré sa tyrannie: d'ailleurs Gustave vouloit chan-

ger le gouvernement de la Suede, & regner en Monarque absolu dans un pays où le Clergé s'étoit maintenu dans ses droits, au milieu du despotisme & de la tyrannie de Christierne, & qui formoit, pour ainsi dire, un monument toujours subsistant de la liberté des peuples & des bornes imposées à l'autorité Royale. Gustave résolut donc d'anéantir en Suede la puissance du Pape & l'autorité du Clergé. Luther avoit produit ce double effet dans une partie de l'Allemagne par ses déclamations contre le Clergé; Gustave favorisa le Luthéranisme, & donna secretement ordre au Chevalier Anderson de protéger Petri & les autres Luthériens, & d'en attirer des Universités d'Allemagne. Voilà la vraie cause du changement de la Religion en Suede : c'est manquer d'équité ou de discernement, que de l'attribuer aux Indulgences publiées en Suede par les Officiers de Léon X, comme le dit l'auteur d'un abregé de l'Histoire Ecclésiastique (1).

Olaus & les autres Luthériens, assurés de la potection du Chancelier, travaillerent ardemment à l'établissement du Luthéranisme : ils l'exposoient tous les jours avec le zele & l'emportement propre à soulever les peuples contre l'Eglise.

La plupart de ces nouveaux Docteurs avoient l'avantage de la science & de l'éloquence sur le Clergé, & même certain air de régularité, que donnent les premieres ferveurs d'une nouvelle Religion : ils étoient écoutés avec plaisir par le peuple toujours avide de nouveautés, & qui les adopte sans examen, lorsqu'elles ne demandent point de sacrifice, & qu'elles ne tendent qu'à abbaisser ses supérieurs. Une apparence de faveur qui se répandoient imperceptiblement sur les Prédicateurs Luthériens, leur attiroit l'attention de la Cour & de la premiere Noblesse, qui ne voyoit encore que des Prélats attaqués.

Pendant que ces Docteurs prêchoient publiquement le Luthéranisme, Gustave de son côté cherchoit avec

(1) Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique, avec des réfléxions, &c. en treize volumes, t. 9, p. 133, 134.

affectation différens prétextes pour ruiner la puissance temporelle des Evêques & du Clergé ; il attaqua d'abord les Ecclésiastiques du second Ordre, & après eux les Evêques. Il rendit successivement plusieurs déclarations contre les Curés & contre les Evêques, en faveur du peuple, & sur des objets purement temporels, tels que la Déclaration qui défend aux Evêques de s'approprier les biens & la succession des Ecclésiastiques de leurs Diocèses : ce Prince faisoit succeder adroitement ces Déclarations l'une à l'autre, & elles ne paroissoient qu'à proportion du progrès que faisoit le Luthéranisme.

Le Clergé prévit les projets de Gustave sans pouvoir les arrêter ; l'habileté de ce Prince prévenoit toutes leurs démarches & rendoit tous leurs efforts inutiles. Il dépouilla successivement les Evêques de leur pouvoir & de leurs biens ; il protestoit cependant qu'il étoit très attaché à la Religion Catholique : mais lorsqu'il vit que la plus grande partie des Suedois avoient changé de Religion, il se déclara enfin lui-même Luthérien, & nomma à l'Archevêché d'Upsal, Laurent Petri, auquel il fit épouser une Demoiselle de ses parentes. Le Roi se fit ensuite couronner par ce Prélat, & bientôt la Suede devint presque toute Luthérienne : le Roi, les Sénateurs, les Evêques & toute la Noblesse firent profession publique de cette doctrine. Mais comme la plupart des Ecclésiastiques du second Ordre & les Curés de la campagne, n'avoient pris ce parti, que par contrainte ou par foiblesse ; on voyoit dans plusieurs Eglises du Royaume un mêlange bizarre de cérémonies Catholiques & de prieres Luthériennes ; des Prêtres & des Curés mariés disoient encore la Messe en plusieurs endroits, suivant le Rituel & la Liturgie Romaine : on administroit le Sacrement du Baptême avec les prieres & les exorcismes comme dans l'Eglise Catholique ; on enterroit les morts avec les mêmes prieres qu'on emploie pour demander à Dieu le soulagement des ames des Fideles, quoique la doctrine du Purgatoire fût condamnée par les Luthériens.

Le Roi voulut établir un culte uniforme dans son Royaume ; il convoqua une assemblée générale de tous

le Clergé de Suede, en forme de Concile. Le Chancelier présida à l'assemblée au nom du Roi; les Evêques, les Docteurs & les Pasteurs des principales Eglises, composerent ce Concile Luthérien. Ils prirent la Confession d'Ausbourg pour regle de Foi : ils renoncerent solemnellement à l'obéissance qu'ils devoient au Chef de l'Eglise ; ils ordonnerent qu'on aboliroit entierement le culte de l'Eglise Romaine : ils défendirent la priere pour les morts : ils emprunterent des Eglises Luthériennes d'Allemagne la maniere d'administrer le Baptême & la Cene : ils déclarerent le mariage des Prêtres légitime : ils proscrivirent le célibat & les vœux : ils approuverent de nouveau l'Ordonnance qui les avoit dépouillés de leurs privileges & de la plus grande partie de leurs biens ; & les Ecclésiastiques qui firent ces reglemens; étoient presque les mêmes, qui un an auparavant, avoient fait paroître tant de zele pour la défense de la Religion.

Ils eurent cependant beaucoup de peine à abolir la pratique & la discipline de l'Eglise Romaine dans l'administration des Sacremens ; on entendoit sur cela des plaintes dans tout le Royaume ; ensorte que Gustave craignit les effets du mécontentement des peuples, & ordonna aux Pasteurs & aux Ministres Luthériens d'user de condescendance pour ceux qui demandoient avec opiniâtreté les anciennes cérémonies, & de n'établir les nouvelles, qu'autant qu'ils trouveroient des dispositions favorables dans les peuples (1).

Du Luthéranisme en Danemarck.

Les Danois, après avoir chassé Christierne II, élurent pour Roi Frideric, Duc de Holstein. Christierne revint en Dannemarc, où il fut fait prisonnier par Frideric, & renfermé à Callenbourg.

Friderie eut pour successeur son fils Christierne III, qui trouva de grandes oppositions au commencement de

(1) Puffendorf. Hist. Succ. Bazius, Hist. Eccles. Succ. Révolutions de Suede, de Vertot, t. 1.

dè son regne, à cause que Christolphe, Comte d'Oldenbourg, & la Ville de Lubek, vouloient rétablir Christiern II dans son Royaume : mais quoique plusieurs Provinces se fussent déja rendues, il surmonta tous ces obstacles par le secours de Gustave, Roi de Suede, & se rendit maître de Copenhague en 1536; & parceque les Evêques lui avoient été fort contraires, ils furent exclus de l'accommodement général, & déposés de leurs Charges. Le Roi se fit couronner par un Ministre Protestant que Luther lui avoit envoyé. Ce nouvel Apôtre voulut faire le Pape en Dannemarc : au lieu de sept Evêques qui étoient dans le Royaume, il ordonna sept Intendans pour remplir à l'avenir la fonction des Evêques, & pour faire exécuter les reglemens qui concernoient l'ordre Ecclésiastique : on fit la même chose dans le Royaume de Norvege. Tel fut l'établissement du Luthéranisme en Dannemarc (1).

Du Luthéranisme en Pologne, en Hongrie, & en Transylvanie.

Dès l'an 1520, un Luthérien avoit passé à Dantzik pour y établir le Luthéranisme : il n'exerça d'abord son apostolat qu'avec précaution, & n'enseignoit que dans les maisons particulieres. L'année suivante un Relieux de l'Ordre de S. François prêcha beaucoup plus ouvertement contre l'Eglise Romaine, & persuada beaucoup de monde. Ces nouveaux prosélytes chasserent les Catholiques des Charges & des places qu'ils occupoient, & remplirent la Ville de troubles. Les Catholiques, dépouillés de leurs emplois, porterent leurs plaintes à Sigismond I, qui vint à Dantzik, chassa les Magistrats intrus, punit séverement les séditieux, & ôta aux Evangéliques, ou Luthériens, la liberté de s'assembler.

Cependant les Luthériens répandoient secretement leur doctrine dans la Pologne; ils y faisoient des proselytes, & ils n'attendoient qu'un tems favorable pour éclater.

(1) Puffendorf. Introd. à l'Hist. Universelle, l. 3, c. 2.

Ce tems arriva ſous Sigiſmond Auguſte, fils de Sigiſmond I : ce Prince, avec des qualités brillantes, étoit foible, voluptueux, ſans caractere, & devint follement épris de Radzevil : il voulut l'épouſer & la déclarer Reine ; il eut beſoin du conſentement des Palatins, & de celui du Sénat, il eut des égards & des condeſcendences pour la Nobleſſe.

Parmi les Seigneurs & les Palatins, pluſieurs avoient adopté les opinions de Luther, ils firent profeſſion publique de la Réforme, elle s'établit à Dantzik, dans la Livonie, & dans les domaines de pluſieurs Palatins.

Bientôt la Pologne devint un aſile pour tous ceux qui profeſſoient les ſentimens des Prétendus Réformateurs ; Blandrat, Lelie Socin, Okin, Gentilis, & beaucoup d'autres qui avoient renouvellé l'Arianiſme, ſe réfugierent en Pologne. Ces nouveaux venus attirerent bientôt l'attention & formerent un parti, qui allarma également les Catholiques & les Proteſtans.

La Pologne étoit remplie de toutes les Sectes qui déchiroient le Chriſtianiſme, qui ſe faiſoient toutes une guerre cruelle, mais qui ſe réuniſſoient contre les Catholiques, & qui formoient un parti aſſez puiſſant pour forcer les Catholiques à leur accorder à tous la liberté de conſcience ; & ſous pluſieurs Rois, en vertu des *Pacta conventa*, il étoit permis aux Polonois d'être Huſſites, Luthériens, Sacramentaires, Calviniſtes, Anabaptiſtes, Ariens, Pinczoniens, Unitaires, Antitrinitaires, Trithéites, & Sociniens : tel fut l'effet que la Réforme produiſit en Pologne.

Les Sociniens ont été bannis, les autres Sectaires jouiſſent de la tolérance (1).

Le Luthéraniſme s'introduiſit auſſi en Hongrie à l'occaſion des guerres de Ferdinand & de Jean de Sepus, qui ſe diſputoient ce Royaume, il s'y établit principalement, lorſque Lazare Simenda y étant venu avec ſes troupes, prit pluſieurs Villes dans leſquelles il mit des Miniſtres Luthériens, & dont il chaſſa les Catholiques ; ils s'unirent quelquefois aux Turcs, qui les ſoutinrent

(1) Hiſt. du Sociniaſme, premiere Partie.

contre les Empereurs, & ils y ont obtenu le libre exercice de la Confeſſion d'Ausbourg.

Dans la Tranſylvanie, le Luthéraniſme & la Religion Catholique furent alternativement la Religion dominante : celle-ci y fut preſqu'abolie ſous Gabriel Battori, & elle n'a commencé à s'y établir que depuis que l'Empereur Léopold s'en eſt rendu le maître.

Le Luthéraniſme s'établit auſſi en Courlande, où il s'eſt maintenu, & fait la Religion Nationnale.

Du Luthéraniſme en France, & dans les autres Etats de l'Europe.

La Faculté de Théologie condamna les erreurs de Luther, preſqu'à leur naiſſance. Cette cenſure ſolide, équitable & ſavante, n'arrêta pas la curioſité : on voulut connoître les ſentimens d'un homme qui avoit partagé l'Allemagne en deux factions, & qui luttoit contre les Papes & contre la puiſſance Impériale. On lut ſes ouvrages, & il eut des approbateurs ; car il eſt impoſſible qu'un homme qui attaque des abus, ne trouve pas des approbateurs.

Quelques Eccléſiaſtiques attachés à l'Evêque de Meaux, avoient adopté quelques-unes des opinions de Luther ; ils en firent part à quelques perſonnes ſimples & ignorantes, mais capables de s'échauffer & de communiquer leur enthouſiaſme : tel fut Jean le Clerc, Cardeur de laine à Meaux, qui fut établi Miniſtre du petit Conventicule qui avoit adopté les opinions Luthériennes. Cet homme, d'un caractere violent, prêcha bientôt publiquement, & publia que le Pape étoit l'Antechriſt : on arrêta Jean le Clerc, il fut marqué & banni du Royaume : il ſe retira à Metz, où devenu furieux, il entra dans les Egliſes, & briſa les images : on lui fit ſon procès, & il fut brûlé comme un ſacrilege.

Les Théologiens qui avoient inſtruit le Clerc, ſortirent de Meaux, & quelques-uns devinrent Miniſtres chez les Réformés.

Un Gentilhomme d'Artois prit une voie plus ſûre pour répandre les erreurs de Luther ; il traduiſit ſes ou-

vrages. Les erreurs Luthériennes se répandoient donc principalement parmi les personnes qui lisoient, & les Luthériens furent d'abord traités avec beaucoup de ménagement sous François I. Ce Prince, ami des Lettres, & protecteur des gens de Lettres, usa d'abord de beaucoup d'indulgence envers ceux qui suivoient les opinions de Luther; mais enfin le Clergé, effrayé du progrès de ces opinions en France, obtint du Roi des Edits très-severes contre ceux qui seroient convaincus de Luthéranisme; & tandis que François I défendoit les Protestans d'Allemagne contre Charles-Quint, il faisoit brûler en France les Sectateurs de Luther.

La rigueur des châtimens n'arrêta pas le progrès de l'erreur, les disciples de Luther & de Zuingle se répandirent en France: Calvin adopta leurs principes & forma une Secte nouvelle qui étouffa le Luthéranisme en France: voyez l'art. CALVINISME.

Le Luthéranisme fit des progrès bien plus rapides & bien plus étendus dans les Pays-Bas, où il y avoit une Inquisition, plus d'abus, & beaucoup moins de lumieres qu'en France: on y fit mourir un grand nombre de Luthériens: ces rigueurs & l'Inquisition causerent la révolution qui enleva les Provinces Unies à l'Espagne. Les Sectateurs de Zuingle & de Calvin pénétrerent dans les Pays-Bas, comme les Luthériens, & y devinrent la Secte dominante. Voyez l'art. HOLLANDE.

En Angleterre, Henri VIII écrivit contre Luther, & traita rigoureusement ceux qui adoptoient les erreurs de ce Réformateur & celles des Sacramentaires: il disputoit contre eux, & les faisoit brûler, lorsqu'il ne les convertissoit pas.

Edouard VI les toléra, & même les favorisa: la Reine Marie qui succéda à Edouard, les fit brûler: Elizabeth qui succéda à Marie persécuta les Catholiques, & établit dans son Royaume la Religion Protestante, qui avoit déja gagné toute l'Ecosse. Voyez l'art. ANGLICANS.

L'Italie, l'Espagne & le Portugal, ne furent point à l'abri des erreurs de Luther, mais les Luthériens n'y firent jamais un parti considérable.

Du Syſtême Théologique de Luther.

C'eſt le nom que je donne à la collection des erreurs de Luther.

Ce Théologien attaqua d'abord l'abus des Indulgences, & enſuite les Indulgences mêmes. Pour les combattre, il examina la nature & l'étendue du pouvoir que l'Egliſe a, par rapport à la rémiſſion des péchés ; il prétendit que le pouvoir de délier, n'étoit point différent de celui de lier, fondé ſur les paroles mêmes de Jeſus-Chriſt, *ce que vous délierez ſera délié.* Pouvoir qui ne pouvoit, ſelon Luther, s'étendre qu'à impoſer aux Fideles des liens par les Canons, à les abſoudre des peines qu'ils ont encourues en les violant, ou à les en diſpenſer, & non pas à les abſoudre de tous les péchés qu'ils ont commis : car lorſqu'un homme peche, ce n'eſt point l'Egliſe qui le lie, ou qui le rend coupable, c'eſt la Juſtice Divine.

De-là, Luther conclud que Dieu ſeul remet les péchés, & que les Miniſtres des Sacremens ne faiſoient que déclarer qu'ils étoient remis.

Luther ne conclud pas de-là que l'Abſolution & la Confeſſion fuſſent inutiles ; il vouloit conſerver la Confeſſion, comme un moyen propre à exciter en nous les diſpoſitions auxquelles la rémiſſion des péchés eſt attachée (1).

Si l'Abſolution Sacramentelle ne juſtifie pas, quel eſt donc le principe de notre juſtification ?

Il trouve dans l'Ecriture, que c'étoit par J. C. que tous les hommes avoient été rachetés, & de plus que c'étoit par la foi en J. C. que nous étions ſauvés ; il conclud de là que c'étoit par la foi, que les mérites de J. C. nous étoient appliqués.

Mais, quelle eſt cette foi par laquelle les mérites de J. C. nous ſont appliqués ? Ce n'eſt pas ſeulement la perſuaſion ou la croyance des mérites de la Religion, ou comme il le dit lui-même, la foi infuſe,

(1) Op. Luth. t. 1. Concl. de Indulgentiis, fol. 31.

parcequ'elle peut subsister avec le péché mortel.

La foi qui nous justifie, est un acte par lequel nous croyons que J. C. est mort pour nous.

Luther conçoit donc la satisfaction & les mérites de la mort de J. C. comme un trésor immense de grace & de justice, préparé pour tous les hommes en général, & dont les Fideles déterminent l'application en formant un acte de Foi, par lequel chaque Fidele dit, je crois que J. C. est mort pour moi.

Voilà le principe fondamental, ou plutôt toute la doctrine de Luther sur la Justification.

Comme la satisfaction seule de J. C. est le principe justifiant, & qu'il nous est appliqué par l'acte de foi, par lequel le Fidele dit, je crois que J. C. est mort pour moi; il est clair que les actions ou les œuvres de charité, de pénitence, &c. sont inutiles pour la justification des Chrétiens. Luther croit pourtant, que lorsque par cet acte de Foi, le Fidele s'est appliqué réellement les mérites de J. C., il fait de bonnes œuvres; mais il n'est pas moins évident, que dans son systême, ces bonnes œuvres sont absolument inutiles pour nous rendre agréables à Dieu, & pour mériter à ses yeux, quoiqu'elles soient faites avec la grace.

Je dis que voilà le vrai systême de Luther, tel qu'il l'enseigne expressément (1).

De-là, Luther concluoit que chaque Fidele devoit croire fermement qu'il étoit sauvé, & que l'homme ne pouvoit faire de mauvaises actions, lorsqu'il avoit été justifié par la Foi. Ces conséquences entraînerent Luther dans mille absurdités, & dans mille contradictions que M. Bossuet a relevées admirablement (2).

Voilà le vrai systême, la vraie doctrine de Luther; dans ses disputes ou dans ses commentaires, il a adouci ses principes sur l'inutilité des bonnes œuvres : c'est une contradiction; & tout ce que M. Basnage a dit à ce sujet ne prouve rien de plus (3).

---

(1) Luth. Op. t. 1. Disput. de Fide, de Justific. de Operibus.

(2) Hist. des Variat. l. 1.

(3) Hist. des Eglises Réformées.

De ces principes, Luther conclud que les Sacremens ne produisoient, ni la grace, ni la justification; & qu'ils n'étoient que des signes destinés à exciter notre foi, & à nous faire produire cet acte par lequel le Fidele dit, *je crois que Jesus-Christ est mort pour moi*.

Ce fut encore par une suite de ces principes, que Luther retrancha du nombre des Sacremens, tous ceux qu'il ne jugea pas propres à exciter la foi; il ne conserva que le Baptême & l'Eucharistie.

Ces principes de Luther sur la justification, n'étoient point contraires au sentiment de Luther sur les forces morales de l'homme, qu'il croyoit nécessité dans toutes ses actions. Luther fondoit cette impuissance de l'homme sur la corruption de sa nature, & sur la certitude de la préscience divine qui seroit anéantie, si l'homme étoit libre.

De cette impuissance de l'homme, Luther conclud que Dieu faisoit tout dans l'homme, que le péché étoit son ouvrage, aussi-bien que la vertu; que les préceptes de Dieu étoient impossibles aux justes, lorsqu'ils ne les accomplissoient pas, & que les seuls prédestinés avoient la grace.

Luther attaqua de plus tout ce qu'il put attaquer dans les dogmes & dans la discipline de l'Eglise Catholique; il combattoit le dogme de la transsubstantiation, l'infaillibilité de l'Eglise, l'autorité du Pape, renouvella les erreurs de Wiclef & de Jean Hus sur la nature de l'Eglise, sur les vœux, sur la priere pour les morts.

Toutes ces erreurs sont exposées dans la Bulle de Léon X, & dans les articles condamnés par la Sorbonne.

Nous avons réfuté les erreurs de Luther sur la Hierarchie dans l'article d'Aerius; sur les vœux & sur le célibat, dans l'article Vigilance; ses erreurs sur l'Eglise dans l'article Donatistes; ses erreurs sur la transsubstantiation dans l'article Berenger, l'usage de la Communion sous les deux especes dans l'article Hussites, son erreur sur le Pape à l'article Grecs. Il nous reste à parler de son sentiment sur la Justification, sur les Indulgences, sur les Sacremens.

De la Justification.

Il n'y a peut-être point de matiere sur laquelle on ait plus écrit depuis Luther : nous avons exposé comment Luther fut conduit à son sentiment sur la Justification ; nous nous contenterons de rapporter ici ce que M. Bossuet en dit dans son exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique.

» Nous croyons premierement, que nos péchés nous » sont remis gratuitement par la miséricorde divine, » ce sont les propres termes du Concile de Trente, » qui ajoute que nous sommes dits justifiés gratuite- » ment, parcequ'aucune de ces choses qui précédent » la Justification, soit la foi, soit les œuvres, ne peu- » vent mériter cette grace. [*Conc. Trid. Sess.* 6. *c.* » 9. *c.* 2.]

» Comme l'Ecriture nous explique la rémission des » péchés, tantôt en disant que Dieu les couvre, & » tantôt en disant qu'il les ôte & qu'il les efface par la » grace du S. Esprit, qui nous fait nouvelles créatu- » res ; nous croyons qu'il faut joindre ensemble ces » expressions, pour former l'idée parfaite de la justi- » fication du pécheur ; c'est pourquoi nous croyons » que nos péchés, non-seulement sont couverts, mais » qu'ils sont entierement effacés par le sang de J. C., » & par la grace qui nous régenere : ce qui, loin d'obs- » curcir ou de diminuer l'idée qu'on doit avoir du » mérite de ce sang, l'augmente au contraire, & la » releve.

» Ainsi la justice de J. C. est, non-seulement impu- » tée, mais actuellement communiquée à ses Fideles, » par l'opération du S. Esprit ; ensorte que, non-seu- » lement ils sont réputés, mais faits, justes par sa » grace.

» Si la justice qui est en nous, n'étoit justice qu'aux » yeux des hommes, ce ne seroit pas l'ouvrage du S. » Esprit : elle est donc justice même devant Dieu, » puisque c'est Dieu qui la fait en nous, en répandant » la charité dans nos cœurs.

» Toutesfois, il n'est que trop certain ; que la chair

» convoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair, » & que nous manquons tous en beaucoup de choses; » ainsi, quoique notre justice soit véritable par l'infusion de la charité, elle n'est point justice parfaite » à cause du combat de la convoitise : si bien que le » gémissement continuel d'une ame repentante de ses » fautes, fait le devoir le plus nécessaire de la justice » chrétienne, ce qui nous oblige de confesser humblement avec S. Augustin, que notre justice en cette » vie consiste plutôt dans la rémission des pechés, que » dans la perfection des vertus.

» Sur le mérite des œuvres, l'Eglise Catholique enseigne, que la vie éternelle doit être proposée aux » enfans de Dieu, & comme une grace qui leur est » miséricordieusement promise par le moyen de Notre » Seigneur J. C., & comme une récompense qui est » fidellement rendue à leurs bonnes œuvres & à leurs » mérites, en vertu de cette promesse : ce sont les » propres termes du Concile de Trente. (Seff. 6. c. 6.)

» Mais, de peur que l'orgueil humain ne soit flatté » par l'opinion du mérite présomptueux, ce même » Concile enseigne que tout le prix & la valeur des » œuvres chrétiennes, provient de la grace sanctifiante qui nous est donnée gratuitement au nom de » Jesus-Christ, & que c'est un effet de l'influence continuelle de ce divin Chef sur ses membres.

» Véritablement les préceptes, les promesses, les » menaces, & les reproches de l'Evangile, font assez » voir qu'il faut que nous opérions notre salut par le » mouvement de nos volontés avec la grace de Dieu » qui nous aide; mais c'est un premier principe, que » le libre arbitre ne peut rien faire qui conduise à la » félicité éternelle, qu'autant qu'il est mu & élevé » par le S. Esprit.

» Ainsi l'Eglise sachant que c'est ce divin Esprit qui » fait en nous, par sa grace, tout ce que nous faisons » de bien; elle doit croire que les bonnes œuvres des » Fideles sont très agréables à Dieu, & de grande » considération devant lui, & c'est justement qu'elle » se sert du mot de mérite, avec toute l'antiquité » chrétienne, principalement pour signifier la valeur,

» le prix & la dignité de ces œuvres que nous faisons » par la grace. Mais comme toute leur sainteté vient » de Dieu qui les fait en nous ; la même Eglise a reçu » dans le Concile de Trente, comme doctrine de Foi » Catholique, cette parole de S. Augustin, que Dieu » couronne ses dons en couronnant le mérite de ses » serviteurs.

» Nous prions ceux qui aiment la vérité, de vou- » loir bien lire un peu au long les paroles de ce Con- » cile, afin qu'ils se désabusent une foi des mauvaises » impressions qu'on leur donne de notre doctrine «. *Encore que nous voyons*, disent les Peres de ce Concile, *que les saintes Ecritures estiment tant les bonnes œuvres, que J. C. nous promet lui-même qu'un verre d'eau donné à un pauvre, ne sera pas privé de sa récompense, & que l'Apôtre temoigne qu'un moment de peine legere soufferte en ce monde, produira un poids éternel de gloire : toutesfois à Dieu ne plaise que le Chrétien se ie & se glorifie en lui-même, & non en Notre Seigneur, dont la bonté est si grande envers tous les hommes, qu'il veut que les dons qu'il leur fait, soient leurs mérites.* (Seff. 6. c. 16. Seff. 14. c. 8.)

Des Indulgences.

Il est certain : 1°. qu'il y a des peines que les justes expient après cette vie.

2°. Que les Fideles prient pour que ces peines soient remises, & que Dieu écoute leurs prieres ; que les aumônes, les mortifications des vivans sont utiles au soulagement des ames qui sont dans le Purgatoire.

3°. Ils est certain que les justes de tous les siecles font, avec l'Eglise visible, une société unie par les liens d'une charité parfaite, & dont J. C. est le Chef : qu'il y a dans cette société un trésor infini de mérites capables de satisfaire la justice divine.

4°. Ces mérites peuvent obtenir pour ceux auxquels ils sont appliqués, le relâchement des peines qu'ils sont obligés de payer dans l'autre vie. C'est un point qu'il n'est pas possible de contester : on en trouve la preuve dans la peine que Saint Paul remit à l'

cestueux de Corinthe ; dans l'usage de l'ancienne Eglise, dans laquelle on prioit les Fideles d'accorder aux Chrétiens des Indulgences qui pûssent les aider auprès de Dieu.

5°. Toute la question des Indulgences se réduit donc à savoir si l'Eglise a le pouvoir d'appliquer ces mérites pour exempter les Fideles des peines qu'ils ont encourues, & qu'ils seroient obligés de subir dans le Purgatoire:

6°. L'Eglise a le pouvoir d'absoudre des péchés ; tout ce qu'elle délie sur la terre, est délié dans le ciel : elle a donc le pouvoir d'employer tout ce qui peut délier des peines de l'autre vie ; & comme l'application des mérites de J. C. & des justes, est un moyen de remettre les peines du Purgatoire, il est clair que l'Eglise a le pouvoire d'accorder des Indulgences.

On peut voir, dans tous les auteurs qui ont traité des Indulgences, que l'Eglise a dans tous les tems accordé des Indulgences. Le Concile de Trente ne propose autre chose à croire sur les Indulgences, sinon que la puissance de les accorder a été donnée à l'Eglise par J. C., & que l'usage en est salutaire ; à quoi ce Comcile ajoute qu'il doit être retenu avec modération toutesfois, de peur que la discipline Ecclésiastique ne soit enervée par une excessive facilité. (Conc. Trid. contin. Sess. 25. de Indulg.).

Des Sacremens.

Les erreurs de Luther sur les Sacremens ont en général trois objets, la nature des Sacremens, leur nombre, & leurs Ministres.

De la nature des Sacremens.

Sur la nature des Sacremens, Luther & tous ceux qui suivent la Confession d'Ausbourg, prétendent que l'efficacité des Sacremens dépend de la foi de celui qui les reçoit ; qu'ils n'ont été institués que pour nourrir la foi, & qu'ils ne donnent point la grace à ceux qui n'y mettent point d'obstacle.

Cette erreur de Luther eſt une ſuite de ſes principes ſur la juſtification : car ſi l'homme n'eſt juſtifié, que parcequ'il croit que les mérites de J. C. lui ſont appliqués, les Sacremens ne ſont que des ſignes deſtinés à exciter notre foi, & ne produiſent par eux-mêmes, ni la grace, ni la juſtification.

Ce qui ſanctifie l'homme, étant un don du S. Eſprit ; n'eſt-il pas poſſible que Dieu ait fait une loi de n'accorder cette grace, ce don du S. Eſprit, qu'à ceux ſur leſquels on opéreroit les ſignes que l'on appelle Sacremens, pourvu que ceux auxquels on appliqueroit ces ſignes, ne fuſſent pas dans certaines diſpoſitions contraires au don du S. Eſprit : cette ſuppoſition n'a rien qui déroge à la puiſſance ou à la ſageſſe de Dieu.

Dans cette ſuppoſition, il eſt certain que ce ſeroit à l'application du ſigne, que la grace ſanctifiante ſeroit attachée, & que par conſéquent, ce ſigne produiroit par lui-même la grace ſanctifiante. Laiſſons aux Ecoles à examiner s'ils la produiſent phyſiquement ou moralement ; il eſt certain que dans la ſuppoſition que nous avons fait, la grace ſeroit donnée toutes les fois que le ſigne ſeroit appliqué, que par conſéquent la grace ſanctifiante ſeroit attachée à ce ſigne, comme l'effet à ſa cauſe, au moins occaſionnelle.

Il ne faut pas croire que l'Egliſe enſeigne pour cela que les diſpoſitions ſont inutiles dans la réception des Sacremens : elle prétend ſeulement que les diſpoſitions ſont des conditions néceſſaires pour recevoir la grace, & qu'elle n'eſt pas attachée à ces conditions : c'eſt ainſi que pour voir, c'eſt une condition néceſſaire d'avoir des yeux ; mais quoiqu'on ait des yeux, on ne voit point dans les tenebres, il faut de la lumiere qui eſt la vraie cauſe qui nous fait voir.

On n'entend rien autre choſe, lorſqu'on dit que les Sacremens produiſent la grace, *ex opere operato*, & non pas *ex opere operantis*.

Cette doctrine eſt la doctrine de l'antiquité Chrétienne, qui a toujours attribué aux Sacremens une vraie efficace, une vertu productrice de la ſanctification : il faudroit n'avoir jamais lû les Peres pour le conteſter.

Les Catholiques croient que deux des Sacremens produisent dans l'ame une marque inéfaçable, qu'on nomme caractere : est-il impossible que Dieu ait établi une loi, par laquelle un Sacrement étant conféré à un homme, il produit dans l'ame de cet homme une certaine disposition fixe & permanente? c'est ce que toute l'antiquité suppose que le Bâptême, la Confirmation, & l'Ordre produisent.

Les disputes des Théologiens sur la nature de ce caractere, n'en rend pas l'existence douteuse, comme Frapolo tâche de l'insinuer : j'aimerois autant qu'on mît en doute l'existence d'un phénomene reconnu par tout le monde, parceque les Physiciens ne s'accordent pas sur la maniere de l'expliquer. Cette méthode, pour le dire en passant, est presque toujours employée par Frapolo, non qu'il n'en sentît la foiblesse & l'injustice, mais il savoit qu'elle plairoit à tous les lecteurs superficiels.

Du nombre des Sacremens.

La Confession d'Ausbourg ne reconnoit que trois Sacremens : le Baptême, la Cene, & la Pénitene.

L'Eglise Catholique reconnoissoit sept Sacremens, lorsque Luther parut ; toutes les Eglises Schismatiques séparées de l'Eglise Romaine depuis les Ariens jusqu'à nos jours, ont conservé le même nombre de Sacremens ; nous l'avons fait voir dans l'article Eutychiens, Nestoriens, Grecs, Arméniens, Jacobites, Cophtes, Abyssins. La doctrine de l'Eglise Catholique sur les Sacremens, n'a donc pas été introduite par les Papes, comme les ennemis de l'Eglise le prétendent.

Du Ministre des Sacremens.

Luther & tous les Réformés ont prétendu que tous les Fideles étoient Ministres des Sacremens. Nous n'entrerons point dans l'examen de tous les Sophismes qu'ils font pour établir ce sentiment : nous demanderons seulement, s'il est impossible que Dieu n'ait attaché la grace aux signes qui sont la partie visible du Sacrement, qu'autant que ces signes seront appliqués par un cer-

tain ordre d'hommes, & dans certaines circonſtances ; ſi cela n'eſt pas impoſſible, ce n'eſt pas une abſurdité dans la doctrine de l'Egliſe Catholique, que tous les Fideles ne ſoient pas les Miniſtres des Sacremens : l'Egliſe Catholique appuie ſon ſentiment, par rapport aux Miniſtres des Sacremens, ſur toute l'antiquité Eccléſiaſtique.

Luther a prétendu, non-ſeulement que tout Fidele étoit Miniſtre légitime de tous les Sacremens, mais encore que les Sacremens adminiſtrés en boufonnant, & par dériſion, n'étoient pas moins de vrais Sacremens, que ceux qui s'adminiſtrent ſérieuſement dans les Temples : c'eſt encore une conſéquence qui ſuit du principe de Luther ſur la Juſtification, & qui eſt une abſurdité.

Le ſigne, ou la partie ſenſible du Sacrement, ne produit la grace, que parceque Dieu a fait une loi de l'attacher à ce ſigne inſtitué par Jeſus-Chriſt ; ce ſigne ne produit donc la grace, qu'autant qu'il eſt le ſigne inſtitué par J. C., pour produire la grace dans l'Egliſe Chrétienne : il faut donc que ce Sacrement ſoit en effet adminiſtré dans des circonſtances où il ſoit cenſé un Rit ou un ſacrement de l'Egliſe Chrétienne.

Du Sacrifice de la Meſſe.

L'abolition de la Meſſe fut un des premiers objets de Luther : nous ne parlerons point ici des changemens qu'il fit dans la Meſſe ; nous ne parlerons que de l'abolition des Meſſes privées qu'il condamna, en ſuppoſant que les Catholiques leur attribuoient la vertu de remettre les péchés, ſans qu'il fut néceſſaire d'y apporter, ni la foi, ni aucun bon mouvement. Nous ne croyons pas pouvoir mieux réfuter cette erreur, qu'en expoſant la foi de l'Egliſe Catholique ſur ce ſujet ; nous tirerons cette expoſition de M. Boſſuet.

» Etant convaincus que les paroles toutes puiſſan-
» tes du Fils de Dieu operent tout ce qu'elles énon-
» cent, nous croyons avec raiſon qu'elles eurent leur
» effet dans la Cene, auſſi-tôt qu'elles furent pronon-
» cées ; & par une ſuite néceſſaire, nous reconnoiſ-

» ſons la préſence réelle du corps avant la manducation.

» Ces choſes étant ſuppoſés, le ſacrifice que nous reconnoiſſons dans l'Euchariſtie, n'a plus aucune difficulté particuliere.

» Nous avons remarqué deux actions dans ce Myſtere, qui ne laiſſent pas d'être diſtinctes, quoique l'une ſe rapporte à l'autre : la premiere, eſt la conſécration, par laquelle le pain & le vin ſont changés au Corps & au Sang ; & la ſeconde, eſt la manducation, par laquelle on y participe.

» Dans la conſécration, le Corps & le Sang ſont myſtiquement ſéparés, parceque J C. a dit ſéparément, *ceci eſt mon Corps*, *ceci eſt mon Sang* ; ce qui enferme une vive & efficace repréſentation de la mort violente qu'il a ſouffert.

» Ainſi le Fils de Dieu eſt mis ſur la ſainte Table, en vertu de ces paroles, revêtu de ſignes qui repréſentent ſa mort ; c'eſt ce qu'opere la conſécration, & cette action religieuſe porte avec ſoi la reconnoiſſance de la ſouveraineté de Dieu en tant que J. C. préſent, y renouvelle & perpétue en quelque ſorte la mémoire de ſon obéiſſance juſqu'à la mort de la Croix ; ſi bien que rien ne lui manque pour être un véritable ſacrifice.

» On ne peut douter que cette action, comme diſtincte de la manducation, ne ſoit d'elle-même agréable à Dieu, & ne l'oblige à nous regarder d'un œil plus propice, parcequ'elle lui remet devant les yeux ſon Fils même ſous les ſignes de cette mort par laquelle il a été appaiſé.

» Tous les Chrétiens confeſſeront que la ſeule préſence de J. C. eſt une maniere d'intéreſſer très puiſſante devant Dieu, pour tout le genre humain, ſelon ce que l'Apôtre dit, que J. C. ſe préſente & paroit pour nous devant la face de Dieu : ainſi nous croyons que J. C. préſent ſur la ſainte Table en cette figure de mort, intercede pour nous, & repréſente continuellement à ſon Pere la mort qu'il a ſouffert pour pour ſon Egliſe.

» C'eſt en ce ſens que nous diſons que J. C. s'offre à

» Dieu pour nous dans l'Euchariſtie : c'eſt en cette
» maniere que nous penſons que cette oblation fait
» que Dieu nous devient plus propice, & c'eſt pour-
» quoi nous l'appellons propitiatoire.

» Lorſque nous conſidérons ce qu'opere J. C. dans
» ce Myſtere, & que nous le voyons, par la Foi, pré-
» ſent actuellement ſur la ſainte Table, avec ces ſi-
» gnes de mort, nous nous uniſſons à lui en cet état ;
» nous le préſentons à Dieu, comme notre unique
» victime, & notre unique propitiateur par ſon Sang,
» proteſtons que nous n'avons rien à offrir à Dieu que
» J. C. & le mérite infini de ſa mort. Nous conſacrons
» toutes nos prieres par cette divine offrande ; en pré-
» ſentant J. C. à Dieu, nous apprenons en même-
» tems à nous offrir à la Majeſté Divine, en lui & par
» lui, comme des Hoſties vivantes.

» Tel eſt le ſacrifice des Chrétiens, infiniment dif-
» férent de celui qui ſe pratiquoit dans la Loi : ſa-
» crifice ſpirituel, & digne de la nouvelle alliance,
» où la Victime préſente n'eſt apperçue que par la
» Foi, où le glaive eſt la parole qui ſépare myſtique-
» ment le Corps & le Sang, où ce Sang, par conſé-
» quent, n'eſt répandu qu'en Myſtere, & où la mort
» n'intervient que par répréſentation : ſacrifice néant-
» moins très véritable, en ce que J. C. y eſt vérita-
» blement contenu & préſenté à Dieu ſous cette figure
» de mort ; mais ſacrifice de commémoration, qui,
» bien loin de nous détacher, comme on nous l'ob-
» jecte, du ſacrifice de la Croix, nous y attache par
» toutes ſes circonſtances, puiſque non-ſeulement il
» s'y rapporte tout entier, mais qu'en effet, il n'eſt &
» ne ſubſiſte que par ce rapport, & qu'il en tire ſa
» vertu.

» C'eſt la Doctrine expreſſe de l'Egliſe Catholique
» dans le Concile de Trente, qui enſeigne que ce ſa-
» crifice n'eſt inſtitué qu'afin de repréſenter celui qui
» *a été une foi accompli en la Croix ; d'en faire du-*
» *rer la mémoire juſqu'à la fin des ſiecles, & de nous*
» *en appliquer la vertu ſalutaire pour la rémiſſion des*
» *péchés que nous commettons tous les jours.* Ainſi,
» loin de croire qu'il manque qelque choſe au ſacri-
» fice

» fice de la Croix, l'Eglise au contraire le croit si parfaitement & si plainement suffisant, que tout ce qui » se fait ensuite n'est plus établi que pour en célébrer » la mémoire, & pour en appliquer la vertu.

» Par-là cette même Eglise reconnoit que tout le » mérite de la rédemption du genre humain est attaché à la mort du Fils de Dieu ; & on doit avoir » compris, par toutes les choses qui ont été exposées, » que lorsque nous disons à Dieu dans la célébration » des Divins Mysteres, *nous vous présentons cette* » *Hostie Sainte*, nous ne prétendons point par cette » oblation faire ou présenter à Dieu un nouveau paiement du prix de notre salut, mais employer auprès » de lui les mérites de J. C. présent, & le prix infini » qu'il a payé une fois pour nous en la Croix.

» Messieurs de la Réligion Prétendue Réformée ne » croient point offenser J. C. en l'offrant à Dieu comme présent à leur Foi ; & s'ils croyoient qu'il fût » présent en effet, quelle répugnance auroient-ils à » l'offrir comme étant effectivement présent : ainsi » toute la dispute devroit de bonne foi être réduite à » la seule présence. » *Bossuet*, *Exposition de la Doctrine Catholique*, *art.* 14.

Cette présence réelle est reconnue par les Luthériens, & nous l'avons prouvée contre les Sacramentaires, à l'art. BERENGER.

Luther en abolissant les Messes Privées, conserva la Messe, & n'y fit que peu de changement : l'abolition de la Messe fut le fruit d'une conférence de Luther avec le Diable, qui le convainquit de la nécessité de l'abolir : cette conférence se trouve dans l'Ouvrage de Luther, sur la Messe Privée.

Réflexions générales, sur la Réforme établie par Luther.

Lorsque Luther attaqua les Indulgences, il s'étoit introduit de grands abus dans l'Eglise, il étoit nécessaire de les réformer ; c'est une vérité reconnue par les Catholiques les plus zélés. Mais l'Eglise Catholique n'enseignoit point d'erreurs, & sa morale étoit pure :

on a défié cent fois les Proteſtans de citer un Dogme ou un point de diſcipline contraire aux vérités enſeignées dans les premiers ſiecles, ou oppoſé à la pureté de la morale Evangélique.

On pouvoit donc ſe garantir des abus & diſtinguer la morale de l'Evangile, de la corruption du ſiecle, laquelle, il faut l'avouer, avoit étrangement infecté tous les Ordres de l'Egliſe, qui cependant ne fut jamais deſtituée d'exemples éclatans de vertus & de ſainteté.

Une infinité de perſonnes, plus ſavantes que Luther, & d'une piété éminente, ſouhaitoient la réforme des abus, & la demandoient ; mais elles croyoient que c'étoit à l'Egliſe même à procurer cette réforme ; & que la corruption même du plus grand nombre des membres de l'Egliſe n'autoriſoit aucun particulier à faire cette réforme.

Il n'y avoit donc aucune raiſon de ſe ſéparer de l'Egliſe, lorſque Luther s'en ſépara. La réforme que Luther établit, conſiſtoit à détruire toute la Hiérarchie Eccléſiaſtique, à ouvrir les Cloîtres, & à licencier les Moines; il enſeigna des Dogmes, qui, de l'aveu de ſes Sectateurs mêmes, détruiſoient les principes de la morale, & ſapoient tous les fondemens de la Religion naturelle & révélée : tels ſont ſes ſentimens ſur la liberté de l'Homme, & ſur la Prédeſtination.

Le droit qu'il donnoit à chaque Chrétien d'interpréter l'Ecriture, & de juger l'Egliſe, furent, ſinon la cauſe, au moins l'occaſion de cette foule de Sectes fanatiques & inſenſées qui déſolerent l'Allemagne, & qui renouvellerent les principes de Wiclef, ſi contraires à la Religion & à la tranquillité des Etats. Voyez l'article ANABAPTISTES.

Luther entreprit cette reforme ſans autorité, ſans Miſſion, ſoit ordinaire, ſoit extraordinaire; il n'avoit pas plus de droit que les Anabaptiſtes qu'il réfutoit, en leur demandant d'où ils avoient reçu leur Miſſion ; il n'avoit mis dans ſa réforme, ni la charité, ni la douceur, ni même la fermeté qui caractériſent un homme envoyé de Dieu pour réformer l'Egliſe : ſon emportement, ſa dureté, ſa préſomption, révoltoient tous ſes

Disciples ; il avoit violé ses vœux, & il s'étoit marié scandaleusement ; il avoit autorisé la polygamie dans le Landgrave de Hesse : ses Ecrits n'ont ni dignité, ni décence, ils ne respirent ni la charité, ni l'amour de la vertu ; il s'abandonne avec complaisance aux plus indécentes railleries.

Ce ne sont point ici des déclamations, ceux qui ont lû les Ouvrages de Luther & l'Histoire de sa Réforme, même dans les Protestans, ne m'en dédiront pas ; & j'en atteste les Protestans modérés, les Lettres de Luther, ses Sermons, ses Ouvrages, Mélancton & Erasme.

Il s'est élevé parmi les Luthériens beaucoup de disputes du tems de Luther ; & après sa mort, les Théologiens Luthériens dresserent plusieurs Formules pour tâcher de se réunir, mais inutilement. Indépendamment de ces divisions, il s'éleva des Chefs de Sectes, qui ajouterent ou retrancherent aux principes de Luther, ou qui les modifierent ; tels furent les Crypto-Calvinistes, les Synergistes, les Flavianistes, les Osiandristes, les indifférens, les Stancaristes, les Majoristes, les Antinomiens, les Syncretistes, les Millénaires, les Origénistes, des Fanatiques & des Piétistes : nous allons en donner une notion.

Des Sectes qui se sont élevées parmi les Luthériens.

1°. Le Cryptocalvinisme ou Calvinisme caché : Mélancton en fut la premiere source, changeant, timide, trop Philosophe d'ailleurs, dit un Auteur Luthérien, & faisant trop de cas des sciences humaines ; la correspondance qu'il entretient avec Bucer & Bullinger, le disposa trop avantageusement en leur faveur : ses Disciples, dont il eut un très-grand nombre, adopterent ses sentimens, & la ville de Wirtemberg fut remplie de gens, qui, sans vouloir prendre le nom de Disciples de Calvin, professoient & enseignoient ouvertement sa Doctrine.

La même chose eut lieu à Leipsick & dans tout l'Electorat de Saxe, pendant que les Etats de la branche Ernestine ou aînée conserverent la Doctrine de Luther.

Enfin Auguſte, Electeur de Saxe, perſuadé par pluſieurs Diſciples de Mélanꝭton qui trouvoient que leurs compagnons alloient trop loin, mit en œuvre des moyens très-efficaces pour détruire le Calviniſme ; ces moyens furent d'empriſonner & de dépoſer ceux qui l'enſeignoient & qui le ſavoriſoient : quelques-uns furent fort long-tems en priſon, d'autres y moururent ; mais le plus grand nombre ſortit, & de priſon, & du pays.

C'eſt M. VValch, Docteur Luthérien, qui nous apprend comment les premiers Réformateurs traitoient ceux qui ne penſoient pas comme eux (1).

On n'en uſa pas autrement d'abord en France envers les premiers Luthériens, quoiqu'ils attaquaſſent la Religion Catholique avec fureur.

2°. Les Synergiſtes diſoient que l'homme pouvoit contribuer en quelque choſe à ſa converſion : Mélancton peut encore paſſer pour l'auteur de cette Doctrine contraire aux principes de Luther (2).

3°. Le Flavianiſme ; erreur dans laquelle Mathias Flavius, ſurnommé Illyricus, tomba d'abord par précipitation & ſans mauvaiſe intention, & dans laquelle il perſévéra par entêtement : il diſoit que le péché originel étoit la ſubſtance même de l'homme. Cette Doctrine, toute inſoutenable qu'elle eſt, trouva des Sectateurs ; elle fut ſoutenue par les Comtes de Manſfeld (3).

4°. Les Oſiandriſtes, Diſciples d'André Oſiander ; il ſe ſignala parmi les Luthériens par une opinion nouvelle ſur la Juſtification : il ne vouloit pas, comme les autres Proteſtans, qu'elle ſe fit par l'imputation de la juſtice de J. C. mais par l'intime union de la juſtice ſubſtantielle de Dieu avec nos ames ; il ſe fondoit ſur ces paroles ſouvent répétées en Iſaïe & en Jérémie : *le Seigneur eſt votre juſtice.*

Selon Oſiander, de même que nous vivons par la vie ſubſtantielle de Dieu, & que nous aimons par

---

(1) Bibl. Germ. t. 26, art. 6. Hæreſum.
(2) Ibid. Hofman, Lexicon. (3) Ibid.

l'amour essentiel qu'il a pour lui-même, aussi nous sommes justes par la justice essentielle qui nous est communiquée, à quoi il falloit ajouter la substance du Verbe Incarné, qui étoit en nous par la Foi, par la parole & par les Sacremens.

Dès le tems qu'on dressa la Confession d'Ausbourg, il avoit fait les derniers efforts pour faire embrasser cette Doctrine par tout le Parti, & il la soutint avec une audace extrême à la face de Luther.

Dans l'Assemblée de Smalcade on fut étonné de sa témérité; mais comme on craignoit de faire éclater de nouvelles divisions dans le Parti, où il tenoit un rang considérable par son savoir, on le toléra.

Il avoit un talent tout particulier pour divertir Luther; il faisoit le plaisant à table, & y disoit de bons mots, souvent très-profanes. Calvin dit que toutes les fois qu'il trouvoit le vin bon, il faisoit l'éloge du vin, en lui appliquant cette parole que Dieu disoit de lui-même: *je suis celui qui suis, ego sum qui sum*, ou ces autres mots: *voici le Fils du Dieu vivant.*

Il ne fut pas plutôt en Prusse, qu'il mit en feu l'Université de Konisberg, par sa nouvelle doctrine sur la Justification; il partagea bien-tôt toute la Province (1).

5°. Les Indifférens; c'est-à-dire les Luthériens qui vouloient qu'on conservât les pratiques de l'Eglise Romaine.

La dispute sur ces pratiques fut poussée avec beaucoup d'aigreur; Mélancton soutenu des Académies de Leipsick & de Wirtemberg, où il étoit tout-puissant, ne vouloit pas qu'on retranchât les cérémonies de l'Eglise Romaine; il ne croyoit pas que pour un surplis, que pour quelques fêtes, ou pour l'ordre des leçons, il fallût se séparer de Communion.

On lui fit un crime de cette disposition à la paix, & on décida dans le parti Luthérien, que les choses absolument indifférentes seroient absolument retranchées, parceque l'usage qu'on en faisoit étoit contraire à la

(1). Hist. des Variat. l. 8, art. 14. Seckendorf, Hist. du Luth. Stockman, Bibl. German. loc. cit.

liberté de l'Église, & renfermoit, disoit-on, une espece de profession de Papisme (1).

6°. Les Stancaristes, Disciples de François Stancar, né à Mantoue, & Professeur Luthérien dans l'Académie de Royamort, en Prusse, l'an 1551.

Osiander avoit soutenu que l'homme étoit justifié par la justice essentielle de Dieu : Stancar, en combattant Osiander, soutint au contraire que J. C. n'étoit notre médiateur qu'en tant qu'homme (2).

7°. Les Majoristes, Disciples de George Major, Professeur dans l'Académie de VVirtemberg en 1556.

Mélancton avoit abandonné les principes de Luther sur le Libre Arbitre ; il avoit accordé quelque force à la nature humaine, & avoit enseigné qu'elle concouroit dans l'ouvrage de la conversion, même dans un Infidéle.

Major avoit poussé ce principe plus loin que Mélancton, & avoit expliqué comment l'homme infidéle concouroit à l'ouvrage de sa conversion. Il faut pour qu'un infidéle se convertisse, qu'il prête l'oreille à la parole de Dieu ; il faut qu'il la comprenne & qu'il la reçoive, jusques-là tout est l'ouvrage de la volonté ; mais lorsque l'homme a reconnu la vérité de la Religion, il demande les lumieres du S. Esprit, & il les obtient. Major renouvelloit en partie les erreurs des Sémi-Pélagiens, & prétendoit que les œuvres étoient nécessaires pour être sauvé, ce qui est contraire à la doctrine de Luther, qui convient bien que les bonnes œuvres sont nécessaires comme preuves, ou plutôt comme effets de la conversion, mais non pas comme moyens (3).

8°. Les Antinomiens, c'est-à-dire opposés à la Loi. Voyez l'article AGRICOLA.

9°. Les Syncretistes, c'est-à-dire Pacificateurs, dont voici l'origine.

Il s'étoit élevé une foule de Sectes parmi les nouveaux Réformateurs : pour des hommes qui préten-

---

(1) Histoire des Variations, ibid.

(2) Ibid.

(3) Stockman, Lexic.

doient être dirigés par des lumieres extraordinaires, cette division étoit le plus grand des embarras, & une difficulté accablante que les Catholiques leur oppofoient. On chercha donc à réunir toutes ces branches de la Réforme, mais inutilement; chaque Secte regarda les Pacificateurs comme des hommes qui trahiffoient la vérité, & qui la facrifioient lâchement à l'amour de la tranquillité. Toutes les Sectes Réformées fe haïffoient, & fe damnoient les unes les autres, comme elles haïffoient & damnoient les Catholiques.

George Calixte fut un des plus zélés Promoteurs du Syncretifme, & il fut attaqué par fes ennemis avec un emportement extrême (1).

10°. Le Hubérianifme, ou la Doctrine de Huber.

Huber étoit originaire de Berne, & Profeffeur en Théologie à VVirtemberg, vers l'an 1592.

Luther avoit enfeigné que Dieu déterminoit les hommes au mal comme au bien; ainfi Dieu feul prédeftinoit l'homme au falut ou à la damnation, & tandis qu'il produifoit la juftice dans un petit nombre de Fidéles, il déterminoit les autres au crime & à l'impénitence.

Huber ne put s'accommoder de ces principes, il les trouva contraires à l'idée de la juftice, de la bonté & de la miféricorde Divine. Il trouvoit dans l'Ecriture que Dieu veut le falut de tous les hommes; que comme tous les hommes font morts en Adam, tous ont été vivifiés en J. C. Huber prit ces paffages dans la plus grande étendue qu'on pouvoit leur donner, & enfeigna non-feulement que Dieu vouloit le falut de tous les hommes, mais encore que J. C. les avoit en effet tous rachetés, & qu'il n'y en avoit point pour lequel J. C. n'eût fatisfait réellement & de fait; enforte que les hommes n'étoient damnés, que parcequ'ils tomboient de cet état de juftice dans le péché par leur propre volonté, & en abufant de leur liberté.

Huber fut chaffé de l'Univerfité pour avoir enfeigné cette Doctrine (2).

(1) Bibl. Germ. Stockman, loc. cit.
(2) Ibid.

11°. Les Origénistes, qui parurent sur la fin du dernier siecle. M. Petersen & sa femme publierent que Dieu leur avoit révélé que les damnés & les démons mêmes seront un jour amenés, par la grandeur & la longue durée de leurs peines, à rentrer dans le devoir, & à se répentir sincérement, à demander & à recevoir grace de Dieu, tout cela en vertu de la mort & satisfaction de J. C. : ce qui distingue le sentiment des Origénistes Luthériens de celui des Sociniens sur cet objet (1).

12°. Les Millenaires, qui renouvellerent l'erreur des anciens Millenaires. Voyez cet article.

13°. Les Piétistes, Secte de dévots Luthériens, qui prétendoient que le Luthéranisme a besoin d'une nouvelle réforme : ils se croyoient illuminés ; ils ont renouvellé les erreurs des Millénaires, & plusieurs autres.

M. Spener, Pasteur à Francfort, est l'auteur de cette Secte. Dans le tems qu'il demeuroit à Francfort sur le Mein, en 1670, il y établit un Collége de piété dans sa maison, d'où il le transporta dans une Eglise.

Toutes sortes de gens, hommes, femmes, étoient admis à cette assemblée : M. Spener faisoit un Discours édifiant, sur quelque passage de l'Ecriture, après quoi il permettoit aux hommes qui étoient présens, de dire leur sentiment sur le sujet qu'il avoit traité.

Quelques années après (1675) M. Spener fit imprimer une Préface à la tête du recueil des Sermons de Jean Arnold : dans cette Préface il parla fortement de la décadence de la piété dans l'Eglise Luthérienne ; il prétendit même qu'on ne pouvoit être bon Théologien, si l'on n'étoit exempt de péché.

M. Spener passa en 1686 à Leipsick, & alors se forma le Collége des amateurs de la Bible, qui établirent des assemblées particulieres, destinées à expliquer certains Livres de l'Ecriture Sainte, de la maniere la plus propre à inspirer la piété à leurs auditeurs. La Faculté de Théologie approuva d'abord ces assemblées, mais bien-tôt le bruit se répandit que ceux qui parloient dans

(1) Bibl. Germ. t. 35, art. 1.

ces assemblées se servoient d'expressions suspectes, & on les désigna, aussi-bien que leurs partisans, par le nom de *Piétistes ;* on en parla dans les Chaires, la Faculté de Théologie désapprouva ces assemblées, & elles cesserent.

M. Chajus, Professeur en Théologie à Giessen, forma des assemblées, à l'imitation de M. Spener.

En 1690 M. Mayer, homme vif & plein de zele, proposa un Formulaire d'union contre les Antiscripturaires, les faux Philosophes, les Théologiens relâchés, &c.

M. Horbius & plusieurs autres refuserent de souscrire ce Formulaire, sur-tout, parcequ'on le proposoit à l'insu du Magistrat : sur ces entrefaites, il recommanda le Livre de M. Poiret, sur l'éducation des enfans, intitulé *la Prudence des Justes*, Livre dans lequel on prétendoit qu'il y avoit des principes fort dangereux : on souleva le peuple conte Horbius & contre les Piétistes, & Horbius fut obligé de sortir de Hambourg.

Cependant le Piétisme se répandoit en Allemagne : & à mesure qu'il s'étendoit, les points de contestation se multiplioient ; mais il paroit qu'il y avoit du mal-entendu dans toutes ces controverses.

Il paroît certain que le Fanatisme s'introduisit dans les assemblées des Piétistes, qui furent composées d'hommes, de femmes, de tous états, de tout âge, parmi lesquels il y avoit des tempéramens bilieux, mélancoliques, qui produisirent des Fanatiques & des Visionaires.

Les Piétistes en général toléroient dans leurs assemblées tous les différens Partis, pourvu qu'on eût de la charité, & que l'on fût bienfaisant : ils estimoient beaucoup plus les fruits de la foi, (selon la doctrine de Luther) tels que la justice, la tempérance, la bienfaisance, que la foi même.

Les points fondamentaux du Piétisme étoient ; 1°. que la parole de Dieu ne sauroit être bien entendue sans l'illumination du S. Esprit, & que le S. Esprit n'habitant pas dans l'ame d'un méchant homme, il s'ensuit qu'aucun méchant ou impie n'est capable d'appercevoir la lumiere divine, quand même il posséderoit toutes les langues & toutes les sciences.

2°. Qu'on ne sauroit regarder comme indifférentes, certaines choses que le monde regarde sur ce pié ; telles sont la danse, les jeux des cartes, les conversations badines, &c.

On a beaucoup écrit en Allemagne pour & contre cette Secte. Voyez *la Bibliothéque Germanique*, *t.* 26, *art.* 6, *& Stockman Lexicon Hæresium*, au mot *Pietistæ*.

14°. Les Ubiquites, ou Ubiquitaires, Luthériens qui croient qu'en conséquence de l'union hypostatique de l'Humanité avec la Divinité, le Corps de J. C. se trouve pourtant où la Divinité se trouve.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder sur la présence de J. C. dans l'Eucharistie : les Sacramentaires nioient la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, parcequ'il étoit impossible qu'un même corps fût dans plusieurs lieux à la fois.

Chytré & quelques autres Luthériens répondirent que l'Humanité de J. C. étant unie au Verbe, son Corps étoit par-tout avec la Divinité.

Mélancton opposoit aux Ubiquites deux difficultés insolubles ; l'une, que cette Doctrine confondoit les deux natures de J. C. le faisant immense, non-seulement selon la Divinité, mais encore selon son Humanité, & même selon son Corps ; l'autre, qu'elle détruisoit le Mistere de l'Eucharistie, à qui on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, si J. C. comme Homme n'y étoit présent que de la même maniere dont il l'est dans le bois ou dans les pierres.

Nous passons sous silence d'autres Sectes obscures : on peut voir dans un Ouvrage de M. VValch l'Histoire plus étendue de ces différentes Sectes formées dans le sein du Luthéranisme, & toutes produites par quelqu'un des principes de ce Réformateur. Il ne faut pas oublier, qu'indépendamment de ces petites Sectes, la Réforme de Luther produisit l'Arianisme & l'Anabaptisme, comme on peut le voir dans ces articles.

M

MACÉDONIUS, Evêque de Conſtantinople, qui nia la Divinité du S. Eſprit.

Après la mort d'Alexandre, Evêque de Conſtantinople, les défenſeurs de la Conſubſtantialité du Verbe élurent pour ſucceſſeur Paul, & les Ariens élurent Macédonius.

Conſtance chaſſa ces deux Concurrens, & plaça Euſebe de Nicomédie ſur le Siége de Conſtantinople.

Euſebe étant mort, Paul & Macédonius furent rappellés, chacun par leurs partiſans, & bien-tot on vit dans Conſtantinople des intrigues, du trouble & des ſéditions.

Conſtance envoya Hermogene à Conſtantinople, pour chaſſer Paul; le Peuple s'y oppoſa, prit les armes, mit le feu au Palais, traîna Hermogene dans les rues, & l'aſſomma. L'Empereur ſe rendit à Conſtantinople, chaſſa Paul, & priva la Ville de la moitié du blé que l'on diſtribuoit aux Habitans; il ne fit mourir perſonne, parceque le Peuple alla au-devant de lui pleurant & demandant pardon.

L'Empereur, qui attribuoit une partie du déſordre à Macédonius, ne voulut point confirmer ſon élection, & lui permit ſeulement de tenir ſes aſſemblées dans ſon Egliſe propre. Les autres Egliſes demeurerent apparamment ſous la conduite des Prêtres du parti de Paul, qui revint à Conſtantinople peu de tems après le départ de Conſtance, qui envoya ordre au Préfet du Prétoire de le chaſſer, & de mettre Macédonius à ſa place.

Philippe, Préfet du Prétoire, fit enlever Paul, & parut dans ſon Char, ayant à côté de lui Macédonius, qu'il conduiſoit à ſon Egliſe.

Ce même Peuple, qui avoit demandé pardon à Conſtance, courut à l'Egliſe pour s'en emparer de force: les Ariens & les Catholiques vouloient s'en chaſſer réciproquement; le trouble & la confuſion devinrent extrêmes, les Soldats crurent que le Peuple ſe ſoule-

voit, ils chargerent le Peuple, on ſe battit, & plus de trois mille perſonnes furent tuées à coups d'épée, ou étouffées (1).

Après cet horrible carnage Macédonius monta ſur le trône Epiſcopal, s'empara bien-tôt de toutes les Egliſes, & perſécuta cruellement les Novatiens & les Catholiques.

La perſécution unit tellement les Catholiques & les Novatiens, qu'ils étoient diſpoſés à mourir les uns pour les autres : la perſécution n'a gueres manqué à réunir les partis les plus ennemis contre le parti perſécuteur.

Les Novatiens furent principalement l'objet du zele de Macédonius : il apprit qu'ils étoient en grand nombre dans la Paphlagonie ; il obtint de l'Empereur quatre Régimens qu'il y envoya pour les obliger à embraſſer l'Arianiſme. Les Novatiens, informés du projet de Macédonius, prirent les armes, vinrent au-devant des quatre Régimens, ſe battirent avec fureur, défirent les quatre Régimens, & tuerent preſque tous les Soldats.

Quelque tems après le malheur arrivé dans la Paphlagonie, Macédonius voulut tranſporter le corps de Conſtantin hors de l'Egliſe des Apôtres, parcequ'elle tomboit en ruine : une partie du Peuple conſentoit à cette tranſlation, l'autre ſoutenoit que c'étoit une impiété, & regardoit cette tranſlation comme un outrage fait à Conſtantin. Les Catholiques ſe joignirent à ce parti, & il devint conſidérable.

Macédonius n'ignoroit pas ces oppoſitions, mais il ne croyoit pas qu'un Evêque dût y avoir égard, & il fit tranſporter le corps de Conſtantin dans l'Egliſe de S. Acace : tout le Peuple accourut auſſi-tôt ; le concours des deux partis produiſit entre les eſprits une eſpece de choc, ils s'échaufférent, on en vint aux mains, & ſur-le-champ la nef de l'Egliſe & la galerie furent remplies de ſang & de carnage.

---

(1) Sozom. l. 4, c. 21. Socrat. l. 2, c. 38. Socrate dit avoir appris ce fait d'un Payſan qui s'étoit trouvé à cette affaire.

Conſtance, qui étoit alors en Occident, ſentit combien un homme du caractere de Macédonius étoit dangereux ſur le Siége de Conſtantinople ; il le fit dépoſer, quoique Macédonius perſécutât les Catholiques, que Conſtance vouloit détruire.

Macédonius, dépoſé par Conſtance, conçut une haine violente contre les Ariens, que Conſtance protégeoit, & contre les Catholiques qui avoient pris parti contre lui : pour ſe venger, il reconnut la Divinité du Verbe que les Ariens nioient, & nia la Divinité du S. Eſprit que les Catholiques reconnoiſſoient, auſſi-bien que la Divinité du Verbe.

Ainſi, avec ſes mœurs irréprochables, Macédonius étoit un ambitieux, un tyran, qui vouloit tout ſubjuguer ; un orgueilleux, qui, pour ſoutenir une premiere démarche dans les plus petites choſes, auroit ſacrifié l'Empire ; un barbare, qui perſécutoit de ſang froid tout ce qui ne penſoit pas comme lui, ou qui oſoit lui réſiſter ; enfin, un préſomptueux, qui, pour ſatisfaire ſa vengeance & ſa paſſion pour la célebrité, fit une héréſie, & nia la Divinité du S. Eſprit.

Voici les fondemens de ſon opinion.

Les principes des Ariens combattent également la Divinité du Verbe, & la Divinité du S. Eſprit ; mais on ne voit pas qu'ils aient combattu formellement la Divinité du S. Eſprit.

Macédonius, au contraire, trouva les principes des Ariens ſans force contre la Divinité de J. C. & s'en ſervit pour prouver que le S. Eſprit n'étoit qu'une créature.

L'Egliſe avoit condamné formellement les Hérétiques qui avoient attaqué la Divinité de J. C. l'Ecriture lui donne ſi clairement les titres & les attributs du vrai Dieu, que les difficultés, que les Ariens entaſſoient pour prouver que J. C. étoit une créature, avoient paru ſans force à Macédonius ; il rejetta le terme de *Conſubſtantiel*, mais il reconnut toujours la Divinité de Jeſus-Chriſt.

Il ne crut pas voir la Divinité du S. Eſprit exprimée auſſi clairement dans l'Ecriture ; il crut qu'elle lui donnoit les caracteres qui conſtituent la créature.

Le S. Eſprit, diſoit Macédonius, n'eſt nulle part appellé Dieu ; l'Ecriture n'oblige ni de croire en lui, ni de le prier ; le Pere & le Fils ſont ſeuls l'objet de notre culte & de notre eſpérance ; quand J. C. enſeigne aux hommes en quoi conſiſte la vie éternelle, & quels ſont les moyens d'y arriver, il dit ſeulement que c'eſt de connoître ſon Pere, & J. C. ſon Fils.

Lorſque l'Ecriture parle du S. Eſprit, elle nous le repréſente comme ſubordonné au Pere & au Fils ; c'eſt par eux qu'il exiſte, c'eſt par eux qu'il eſt inſtruit, c'eſt par leur autorité & par leur inſpiration qu'il parle (1).

Il eſt le conſolateur des Chrétiens, il prie pour eux (2) : ces fonctions peuvent-elles convenir à la Divinité ?

Enfin, on ne conçoit pas ce que ce ſeroit que cette troiſieme perſonne dans la ſubſtance Divine ; car, où le S. Eſprit ſeroit engendré, ou il ne le ſeroit pas ; s'il n'eſt pas engendré, en quoi differe-t-il du Pere ? & s'il eſt engendré, en quoi differe-t-il du Fils ? dira-t-on qu'il eſt engendré ſeulement par le Fils ? alors on admet un Dieu Grand-Pere, & un Dieu petit Fils.

Telle eſt la Doctrine de Macédonius ſur le S. Eſprit : il ne la publia que lorſqu'il fut dépoſé, & peu de tems avant que de mourir.

Il eut des Sectateurs, qu'on nomma Macédoniens ou Pneumatomaques, c'eſt-à-dire ennemis du S. Eſprit ; on les appelloit quelquefois Marathoniens, à cauſe de Marathone, Evêque de Nicomédie, ſans lequel on prétend que cette Secte auroit été bien-tôt éteinte à Conſtantinople. Marathone la ſoutenoit par ſes ſoins, par ſon argent, par ſes diſcours pathétiques & aſſez polis, & par un extérieur compoſé, propre à s'attirer l'eſtime du Peuple (3).

Ces deux dernieres qualités ſe trouvoient auſſi dans pluſieurs des principaux de cette Secte, tels qu'Eluſe, Euſtathe, &c. Leurs mœurs étoient réglées, leur abord grave, leur vie auſtere, leurs exercices aſſez ſembla-

---

(1) Jean. 16. Paul. ad Cor. 1, c. 2.

(2) Ad Rom. 8.

(3) Sozom. l. 4, c. 27.

bles à ceux des Moines, & l'on remarque que le parti des Macédoniens étoit suivi par une partie considérable du Peuple de Constantinople & des environs, par divers Monasteres, & par les personnes les plus irréprochables dans les mœurs : ils avoient des partisans dans plusieurs Villes ; ils formerent plusieurs Monasteres, remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles (1).

Les Macédoniens étoient principalement repandus dans la Thrace, dans l'Hellespont, & dans la Bythinie (2).

Après la mort de Julien, Jovien qui lui succéda, & qui étoit dans la Foi de Nicée, voulut la rétablir : il rappella les Exilés ; cependant, comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, il laissoit une grande liberté à tout le monde pour la Religion : tous les Chefs de Secte s'imaginerent pouvoir l'engager dans leur parti.

Les Macédoniens formerent les premiers ce projet, & présenterent une Requête, pour obtenir que toutes les Eglises leur fussent données ; mais Jovien rejetta leur Requête.

Dans la suite les Macédoniens se réunirent aux Catholiques, parcequ'ils étoient persécutés par les Ariens ; ils signerent le Symbole de Nicée, se séparerent ensuite, & furent condamnés par le Concile de Constantinople.

Théodose avoit appellé à ce Concile les Evêques Macédoniens, dans l'espérance de les réunir à l'Eglise ; mais ils persévérérent dans leur erreur, quoi que l'on pût faire pour les détromper. L'Empereur employa, mais inutilement, tous les moyens propres à les engager à se réunir avec les Catholiques, & les chassa de Constantinople ; il leur défendit de s'assembler, & confisqua à l'épargne les maisons où il s'assembloient.

Les erreurs des Macédoniens sur le S. Esprit ont été renouvellées par les Sociniens, & adoptées par Clarke,

---

(1) Greg. Naz. Orat. 43. Zozom. l. 4. Rufin, l. 1, c. 25.
(2) Socrat. l. 2, c. 45, l. 5, c. 8.

Whiſthon, &c. Nous allons prouver contr'eux la Divinité du S. Eſprit.

De la Divinité du S. Eſprit, contre les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, VVhiſthon, & les Antitrinitaires.

Nous ſuppoſons ici ce qui eſt reconnu par les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, Whiſthon, & les Antitrinitaires, c'eſt que l'Ecriture Sainte nous dit qu'il y a un Pere, un Fils, & un S. Eſprit : nous allons prouver que le S. Eſprit eſt une perſonne Divine.

S. Paul dit que le S. Eſprit lui a communiqué la connoiſſance des Myſteres, & il ajoute que cet Eſprit les connoit, parcequ'il ſonde toutes choſes, même les profondeurs de Dieu, c'eſt-à-dire qu'il connoit les choſes les plus cachées qui ſont en Dieu.

Pour prouver que le S. Eſprit a ces connoiſſances, S. Paul emploie ce raiſonnement : *car, qui eſt-ce des hommes qui ſache les choſes de l'homme, ſinon l'eſprit de l'homme qui eſt en lui ? de même nul ne connoit les choſes de Dieu, ſinon l'eſprit de Dieu* (1).

C'eſt-à-dire, comme il n'y a que l'eſprit de l'homqui puiſſe connoître ſes penſées, de même il n'y a que l'eſprit de Dieu, ou Dieu même, qui puiſſe connoître les ſecrets de Dieu.

Ce raiſonnement de S. Paul, prouve que l'eſprit de Dieu eſt Dieu lui-même, comme l'eſprit d'un homme eſt cet homme même ; par conſéquent, puiſque le mot Dieu ſignifie ici l'Etre Suprême, l'eſprit de Dieu eſt auſſi l'Etre Suprême.

On objecte que S. Paul dit que l'eſprit ſonde, qu'il cherche les choſes profondes de Dieu ; & que cette maniere de connoître ne peut convenir qu'à un être qui connoit les ſecrets de Dieu, parcequ'ils lui ſont communiqués, ce qui ne peut convenir qu'à une créature.

Pour répondre à cette difficulté, il ſuffit de remarquer : 1°. que le même Apôtre s'eſt ſervi du même

(1) Primæ Cor. c. 2, v. 10, 11.

mot

mot pour désigner la connoissance immédiate que Dieu a des pensées des hommes, & que S. Paul désigne pourtant là une connoissance parfaite (1).

2°. S. Paul prouve que le S. Esprit sonde les choses profondes de Dieu, parcequ'il les connoit comme un homme connoit ses propres pensées, c'est-à-dire, immédiatement & par lui-même : de sorte que si l'on peut dire que l'esprit de Dieu est un être distinct de Dieu, parcequ'il sonde les choses profondes de Dieu : on pourroit aussi dire que l'esprit de l'homme est distinct de cet homme, parcequ'il connoit ses propres pensées.

Enfin, la conception du Sauveur dans le sein de la Sainte Vierge, est une preuve incontestable de la divinité du S. Esprit.

L'Ange dit à la Sainte Vierge, que son Fils seroit appellé le Fils du Très-Haut, & le Fils de Dieu, c'est-à-dire, le Fils de l'Etre qui existe par lui-même, & l'Ange en donne cette raison : » le S. Esprit, dit-il, » surviendra en vous, & la puissance du Très-Haut » vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le Saint » enfant qui naîtra de vous, sera appellé le Fils de » Dieu « (2).

Il paroit par ces paroles, que Jesus est le Fils de Dieu, parcequ'il a été engendré par l'opération du S. Esprit.

Mais, si le S. Esprit n'est pas le Dieu suprême, s'il est un Etre distingué de l'Etre suprême, il s'ensuivra que J. C. n'est le Fils de Dieu, que comme les autres hommes, puisque Dieu lui-même ne l'a pas engendré immédiatement ; & le Fils d'un Ange du premier ordre, s'il y en avoit un, ne seroit pas plus le Fils de Dieu, que le fils d'un Artisan, ou d'un homme stupide.

Dieu est le Pere de J. C. d'une maniere toute particuliere : c'est pourquoi J. C. est appellé le Fils unique de Dieu.

Dieu est son Pere, parcequ'il l'a engendré immédiatement, par lui-même, sans l'entremise d'aucun

---

(1) Ad Rom. 8, v. 25. (2) Luc. 1, v. 35.

Etre distinct de lui ; mais J. C. est le Fils de Dieu ; parcequ'il est engendré par le S. Esprit ; d'où il suit que le S. Esprit n'est pas un Etre distinct de Dieu, mais qu'il est Dieu lui-même, ou l'Etre qui existe par lui-même.

L'Ecriture, dans cent autres endroits, nous parle du S. Esprit comme du vrai Dieu ; nous trouvons dans Isaïe, que c'est Dieu qui inspire, les Prophetes, & S. Paul nous dit, que c'est le S. Esprit qui a inspiré les Prophetes (1).

Lorsqu'Ananie trompe les Apôtres, S. Pierre lui reproche qu'il ment au S. Esprit ; & pour lui faire sentir la grandeur de son péché, il lui dit qu'il n'a pas menti aux hommes, mais à Dieu (2).

Si S. Paul parle des dons du S. Esprit, il dit qu'il y a différentes graces du S. Esprit, mais que c'est le même Dieu qui opere en tous, & qui les distribue (3).

C'est donc à tort que M. Clarke assure que l'Ecriture ne donne pas le nom de Dieu au S. Esprit.

Mais quand il seroit vrai que l'Ecriture ne donne pas au S. Esprit le nom de Dieu : un Théologien tel que M. Clarke, pourroit-il faire de cette omission, un motif pour douter de la divinité du S. Esprit, tandis qu'il est évident, & qu'il reconnoit lui-même que l'Ecriture attribue au S. Esprit des opérations qui n'appartiennent qu'à Dieu.

Mais, dit M. Clarke, le S. Esprit est représenté dans l'Ecriture, comme subordonné au Pere & au Fils, comme leur envoyé.

Je réponds que les passages dans lesquels le S. Esprit est représenté comme envoyé du Pere & du Fils, ne prouvent point qu'il soit inférieur au Pere & au Fils : ce sont des passages destinés à nous faire connoître les opérations du S. Esprit.

Ainsi, par exemple, Dieu voulant éclairer les Apôtres, en répandant sur eux, le jour de la Pentecôte, les dons du S. Esprit, l'Ecriture représente cet esprit

---

(1) Isaïæ 6º, Act. ultim. v. 25.

(2) Act. 5, v. 3.

(3) Primæ Cor. 12, v. 4.

d'un maniere allégorique sous l'idée d'un Messager que Dieu envoie pour l'instruction des hommes ; & comme l'effusion des dons du S. Esprit ne devoit se faire qu'après l'Ascension de J. C., l'Ecriture nous dit que J. C. devoit monter au Ciel pour envoyer ce Messager.

Tout cela n'est qu'une simple métaphore familiere aux Orientaux, pour dire que Dieu répandoit actuellement sur les hommes, les dons & les graces qui procédent du S. Esprit, ou qu'il communique par son S. Esprit.

On trouve dans l'Ecriture quantité de figures qui ne sont pas moins hardies que celle-là ; elle dit que l'Etre suprême descendit pour voir ce qui étoit arrivé ; qu'il descendit sur le Mont Sinaï, qu'il descendit pour délivrer son peuple (1).

On voit par là, que quand le S. Esprit est comparé à un Messager que Dieu ou J. C. envoie, cela veut dire simplement que Dieu ou J. C. répand les dons du S. Esprit.

Lorsque l'Ecrirure parle de la descente du S. Esprit sur la personne de J. C. sous une forme corporelle, cela veut dire, que quand on vit cette apparition, les dons & les graces du S. Esprit furent actuellement communiquées à J. C.

Lorsque le S. Esprit descendit sur les Apôtres sous la figure de langues de feu, cela veut dire qu'ils reçurent les dons du S. Esprit à mesure que ces langues se poserent sur leurs têtes : c'est ainsi que ces métaphores deviennent aisées ; & il n'en est aucune qui prouve que le S. Esprit est inférieur à Dieu.

Quand il seroit vrai qu'il y en auroit de difficiles à expliquer, quelques passages obscurs pourroient-ils former, dans un esprit raisonnable, une difficulté contre les passages de l'Ecriture, qui donnent au S. Esprit le nom & les attributs du vrai Dieu.

Comment se peut-il que des hommes qui se piquent de n'obéir qu'à la raison, se déterminent toujours en faveur des difficultés qui naissent de notre ignorance

(1) Genes. 18, v. 21. Exod. 18, 19, &c.

fur la maniere dont une chofe eft, contre une preuve évidente qui l'établit ?

Qu'on ne nous reproche pas de donner un fens arbitraire aux paffages de l'Ecriture que nous avons cités ; M. Clarke n'a pû combattre ce fens, & les Peres avant ou après Macédonius, leur ont donné le fens que nous leur donnons.

L'Ecriture n'explique point la maniere dont le S. Efprit procéde du Pere & du Fils ; mais nous favons qu'il ne procéde pas du Pere de la même maniere dont le Fils eft engendré par le Pere.

Perfonne n'eft autorifé à dire que la génération du Fils foit la feule maniere, dont le Pere & le Fils puiffent produire ; & par conféquent l'ignorance dans laquelle nous fommes fur la différence qu'il y a entre la génération du Fils & la proceffion du S. Efprit, n'eft pas une difficulté qu'on puiffe nous oppofer.

Il n'eft pas poffible de defcendre dans toutes les chicanes que les Sociniens ont formées fur les paffages que nous avons cités, & les raifonnemens que nous avons joints fuffifent pour les réfuter. Ceux qui fouhaiteront d'entrer dans ces détails, les trouveront dans les Théologiens Catholiques & Proteftans.

Nous dirons feulement que M. le Clerc reconnoit que ces paffages ne fe peuvent expliquer que très-difficilement, felon l'hypothèfe Socinienne, & qu'il n'y connoiffoit point de réponfe : car il n'en oppofe aucune aux conféquences que les Catholiques en tirent, & c'eft ce qu'il ne manque jamais de faire, lorfqu'il s'agit de défendre les Sociniens.

Je ne prétends pas par cette remarque rendre M. le Clerc odieux ; je voudrois feulement infpirer, à ceux qui attaquent les myfteres ; un peu plus de modeftie & de réferve, en leur mettant fous les yeux un le Clerc embarraffé & fans réplique, fur des matieres où ils tranchent en maîtres.

Nous n'examinerons point ici les difficultés par lefquelles on prétend prouver qu'il répugne qu'il y ait en Dieu une perfonne divine diftinguée du Pere : nous les avons examinées à l'article ANTITRINITAIRES.

MANES, s'appelloit originairement Cubricus, il

naquit en Perse en 240 : une femme de Ctesiphonte fort riche, l'acheta lorsqu'il n'étoit encore âgé que de sept ans : elle le fit instruire avec beaucoup de soin, & lui laissa tous ses biens en mourant.

Cubricus, possesseur d'une grande fortune, alla loger proche le Palais, & prit le nom de Manès.

Manès trouva dans les effets de sa bienfaitrice les livres d'un nommé Scythien : il les lut, & vit que le spectacle des biens & des maux, dont la terre est le théâtre, avoit porté Scythien à supposer que le monde est l'ouvrage de deux principes opposés, dont l'un est essentiellement bon, & l'autre essentiellement mauvais ; mais qui sont tous deux éternels & indépendans. Manès adopta les principes de Scythien, traduisit ses livres, y fit quelques changemens, & donna le systême de Scythien comme son ouvrage. Nous n'exposerons point ici ce système, parceque nous l'exposons à l'art. MANICHEISME : nous dirons seulement, que le bon & le mauvais principe, sont la lumiere & les ténébres. Manès eut d'abord peu de disciples.

Trois de ses disciples, nommés *Thomas*, *Buddas*, & *Hermas*, allerent prêcher sa doctrine dans les Villes & dans les Bourgs de la Province dans laquelle Manès s'étoit retiré, après avoir quitté la capitale : bientôt formant de plus grands desseins : il envoya Thomas & Buddas en Egypte & dans l'Inde, & retint auprès de lui Hermas.

Pendant la Mission de Thomas & de Buddas, le fils de Sapor, Roi de Perse, tomba dangereusement malade.

Manès, qui étoit savant dans la Médecine, fut appellé, ou alla lui-même se proposer pour traiter ce Prince : on le lui confia.

Les remedes & les soins de Manès furent inutiles, le fils du Roi mourut, & l'on fit arrêter Manès (1).

Il étoit encore en prison, lorsque ses deux disciples Thomas & Buddas vinrent lui rendre compte de leur Mission. Effrayés de l'état où ils trouverent leur maître, ils le conjurerent de penser au péril où il étoit. Manès les écouta sans agitation, calma leurs inquiétudes,

(1) Nous tenons originairement l'Histoire de Manichée ou de

leur fit envisager leur crainte comme une foiblesse, ranima leur courage, échauffa leur imagination, se leva, se mit en priere, & leur inspira une soumission aveugle à ses ordres, & un courage à l'éprouve des périls.

Thomas & Buddas; en rendant compte de leur Mission à Manès, lui apprirent qu'ils n'avoient point rencontré de plus redoutables ennemis que les Chrétiens. Manès sentit la nécessité de se les concilier, & forma le projet d'allier ses principes avec le Christianisme: il envoya ses disciples acheter les livres des Chrétiens, & pendant sa prison, il ajouta aux livres sacrés, ou en retrancha tout ce qui étoit favorable ou contraire à ses principes (1).

Manès d'une Piéce ancienne, qui a pour titre : *Acta Disputationis Archelai, Episcopi Mesopotamiæ, & Manetis Hæresiarchæ.*

C'est sous ce titre que cette Piéce a été publiée par M. Zacagni, Bibliothécaire du Vatican. Voyez *Monumenta Ecclesiæ Græcæ & Latinæ. Romæ* 1698.

M. de Valois a inséré presque toute cette dispute dans ses notes sur Socrate : elle se trouve dans le troisieme tome de Dom Cellier, sur les Auteurs Ecclésiastiques, dans Fabricius, t. 2.

C'est sur cette Conférence d'Archelaus que S. Epiphane a travaillé en 371, Socrate en 430, Héraclien sur la fin du sixieme siecle: elle est citée dans une ancienne chaîne grecque, sur S. Jean. (Voyez Zacagni, Præf. p. 11.) Fabr. ibid.

M. Beausobre reconnoît que ces Actes sont anciens; mais il croit que cette ancienneté ne prouve pas leur authenticité, & ne leve pas les difficultés qu'il fait contre cette Piéce.

Après avoir lu fort attentivement les raisons de M. de Beausobre, je n'ai pas été de son avis, & j'ai suivi les actes de la dispute de Cascar: je donnerai dans une note quelques preuves de l'insuffisance des raisons sur lesquelles M. de Beausobre rejette comme supposée l'histoire de la dispute de Cascar.

(1) Cet article est un des grands moyens de M. de Beausobre pour prouver la fausseté des actes de la dispute de Cascar : nous allons examiner ses raisons.

1°. M. de Beausobre dit que S. Epiphane assure que Manès avoit eu les livres des Chrétiens avant d'être mis en prison, ce qui prouve la fausseté de l'histoire de la conférence de Cascar.

M. de Beausobre se trompe: S. Epiphane n'est point contraire aux actes de la dispute de Cascar; ce Pere assure positivement que les Disciples de Manès allerent acheter les livres des Chrétiens, & qu'ils revin-

Manès lut dans les livres sacrés, qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bon fruits, & il crut pouvoir sur ce passage

---

rent vers leur Maître, qu'ils trouverent en prison; qu'ils lui remirent les livres des Chrétiens, & que ce fut dans sa prison que cet Hérésiarque ajusta les livres des Chrétiens avec son systême.

M. de Beausobre cite donc S. Epiphane au moins peu exactement, puisqu'il lui fait dire expressément, mot pour mot, le contraire de ce qu'il dit. Voyez la page 622, n. 5 de S. Epiphane, de l'édition du P. Petau.

2°. M. de Beausobre attaque l'authenticité des actes de la dispute de Cascar, par le témoignage de S. Epiphane.

M. de Beausobre avoit-il donc oublié qu'il regardoit S. Epiphane comme un Auteur crédule, sans critique, & sans discernement: est-ce avec de pareilles autorités qu'on attaque l'authenticité d'un Ecrit? ou le même homme est-il un Auteur grave, ou un témoin sans autorité, selon qu'il est favorable ou contraire aux opinions de M. de Beausobre?

3°. M. de Beausobre prouve qu'en effet Manès avoit lu les livres des Chrétiens avant sa prison, parceque la prison de Manès fut trop courte pour qu'il pût s'instruire dans les livres des Chrétiens assez pour écrire les lettres qu'il a écrites, & pour se défendre aussi savamment qu'il le fait, même dans la dispute de Cascar.

Mais, 1°. M. de Beausobre ne peut déterminer précisément la durée de la prison de Manès; secondement, le progrès que Manès fit dans la science des livres saints, dépendoit du dégré de pénétration & de sagacité d'esprit de Manès, & de son ardeur pour s'instruire: or, M. de Beausobre soutient que Manès avoit beaucoup de connoissances acquises, beaucoup d'esprit naturel, une grande habitude de raisonner, beaucoup de génie, & une prodigieuse ardeur pour la célébrité: avec ces dispositions, est-il impossible que Manès ait acquis les connoissances qu'il avoit à Cascar, & qu'il les ait acquises pendant six mois au moins que sa prison dura, selon M. de Beausobre.

Enfin, si dans la dispute de Cascar, Manès paroit trop instruit pour n'avoir étudié que six mois les livres des Chrétiens, comment M. de Beausobre prétend-t-il dans un autre endroit, que les actes de la conférence de Cascar sont faux, parceque Manès y est représenté comme accablé par les raisons d'Archelaus, sans y faire aucune réponse, quoiqu'il y en eût de bonnes à faire, & que selon M. de Beausobre, il soit impossible qu'un homme comme Manès soit resté court dans toute cette dispute, comme le portent les actes de la conférence de Cascar.

établir la néceſſité de reconnoître dans le monde un bon & un mauvais principe, pour produire les biens & les maux (1).

Il trouva dans l'Ecriture que Satan étoit le Prince des ténébres & l'ennemi de Dieu, il crut pouvoir faire de Satan ſon principe malſaiſant.

Ceux qui voudront s'aſſurer par eux-mêmes de la vérité de ce que j'avance, n'ont qu'à comparer le chapitre 7 du premier livre, page 76, avec le chapitre 9 du même livre, page 103, t. 1, de l'Hiſtoire de Manichée, où ces contradictions ſe trouvent mot pour mot.

4°. M. de Beauſobre, pour prouver que Manès connoiſſoit les livres des Chrétiens avant ſa priſon, cite d'Herbelot, qui dit que Manès étoit Prêtre parmi les Chrétiens de la Province d'Ahuaz.

La critique de M. de Beauſobre me paroît encore un défaut à cet égard ; car peut-on préférer les Auteurs Orientaux, ſur l'autorité deſquels d'Herbelot rapporte ce fait, à un monument auſſi ancien que les actes de la diſpute de Caſcar.

D'Herbelot, une page avant qu'il diſe que Manès étoit Prêtre parmi les Chrétiens de la Province d'Ahuaz, dit que cet impoſteur ayant entendu dire aux Chrétiens que J. C. avoit promis d'envoyer après lui ſon paracler, voulut perſuader au peuple ignorant de la Perſe qu'il étoit ce Paraclet : ce qui aſſurément ne ſe pourroit dire de Manès ſi cet Héréſiarque avoit été Prêtre parmi les Chrétiens avant de publier ſon Héréſie.

Il eſt donc clair que d'Herbelot, dans cet article, n'a fait que ramaſſer ce que différens Auteurs Orientaux avoient dit de Manès, & que d'Herbelot lui-même, dans l'article MANES, ſuppoſe qu'il n'étoit point Prêtre avant de publier ſon Héréſie.

Nous ne pouſſons pas plus loin nos remarques ſur cet objet ; mais nous croyons devoir avertir que l'Hiſtoire de Manichée, par M. Beauſobre, laquelle ne peut être l'ouvrage que d'un homme de beaucoup d'eſprit & de ſavoir, & qui peut être utile à beaucoup d'égards, contient cependant des inéxactitudes pour les citations, pour la critique & pour la logique : que les Peres y ſont cenſurés ſouvent avec hauteur, & preſque toujours injuſtement. Il faut que M. de Beauſobre n'ait pas ſenti ce que tout lecteur équitable doit, ſelon moi, ſentir en liſant ſon livre ; c'eſt que l'Auteur étoit entraîné par l'amour du paradoxe & par le deſir de la célébrité, deux ennemis irréprochables de l'équité & de la logique.

(1) Matth. 7, v. 18. Epiſt. Manet. ad Marcell.

Enfin, Manès vit dans l'Evangile que J. C. promettoit à ses apôtres de leur envoyer *le Paraclet*, qu'il leur apprendroit toutes les vérités : il voyoit que ce Paraclet n'étoit point encore arrivé du tems de Saint Paul, puisque cet apôtre dit lui-même : nous ne connoissons qu'imparfaitement ; mais quand la perfection sera venue ; tout ce qui est imparfait sera aboli.

Manès crut que les Chrétiens attendoient encore le Paraclet, il ne douta pas qu'en prenant cette qualité, il ne leur fit recevoir sa doctrine.

Tel fut en gros le projet que Manès forma pour l'établissement de sa Secte (1).

Pendant que Manès arrangeoit ainsi son projet, il apprit que Sapor avoit résolu de le faire mourir ; il gagna ses gardes, s'echappa, & passa sur les terres de l'Empire Romain.

Manès s'annonça comme un nouvel Apôtre envoyé pour réformer la Religion, & pour purger la terre de ses erreurs.

Il écrivit en cette qualité à Marcel, homme distingué par sa piété, & considérable par son crédit & par sa fortune.

Marcel communiqua la lettre de Manès à Archelaus, Evêque de Cascar, & de concert avec l'Evêque, il pria Manès de se rendre à Cascar pour y expliquer ses sentimens : Manès arriva à Cascar chez Marcel, qui lui proposa une conférence avec Archélaus. On prit pour juges de la dispute les hommes les plus éclairés, & les moins susceptibles de partialité dans leur jugement :

---

(1) M. de Beausobre a prétendu prouver la fausseté des Actes de Cascar, parce qu'il est impossible que Manès ait pris le titre de Paraclet, & il prouve cette impossibilité, parceque Manès n'a pu se dire en même-tems Paraclet & Apôtre. (*Hist. de Manich. l.* 1, *c.* 9, *p.* 103.) Mais 1°. il est certain que les Manichéens croyoient que Manès étoit le Paraclet, & M. Basnage se sert de ce fait pour prouver contre M. de Meaux que les Manichéens sont différens des Albigeois. (*Basnage, Hist. des Egl. Réformées.*) 2°. Comme J. C. devoit envoyer le Paraclet, on ne voit pas que le titre d'Apôtre soit incompatible avec celui de Paraclet, car Manichée ne se considère ici que par rapport à sa Mission.

ces Juges furent Manipe, savant Grammairien & habile Orateur, Egialée très habile Médecin, Claude & Cléobule, freres, & tous deux Rhéteurs habiles.

La maison de Marcel fut ouverte à toute le monde, & Manichée commença la dispute.

Je suis, dit-il, Disciple de Chrîst, Apôtre de Jesus, le Paraclet promis par lui, les Apôtres n'ont connu qu'imparfaitement la vérité, & S. Paul assure que quand la perfection sera venue, tout ce qui est imparfait sera aboli : de là Manès concluoit que les Chrétiens attendoient encore un Prophete pour perfectionner leur Religion, & il pretendoit être ce Prophete.

Les Juifs, continuoit-il, enseignent que le bien & le mal viennent de la même cause, ils n'admettent qu'un seul principe de toutes choses, il ne mettent aucune différence entre la lumiere & les ténebres, ils confondent le Dieu souverainement bon avec le principe du mal ; nulle erreur n'est, ni plus déraisonnable, ni plus injurieuse à Dieu.

J. C. a fait connoître aux hommes, que le Dieu suprême & bienfaisant, ne regnoit pas seul dans le monde, que le Prince des ténebres exerçoit sur les hommes une empire tyrannique, qu'il les portoit sans cesse vers le mal, qu'il allumoit en eux mille passions dangereuses, leur suggéroit tous les crimes. J. C. a révélé aux hommes les récompenses destinées à ceux qui vivent sous l'empire du Dieu suprême & bienfaisant, & les supplices réservés aux méchans qui vivent sous l'empire du démon ; enfi il leur a fait connoître toute l'étendue de la bonté de l'Etre suprême.

Cependant les Chrétiens sont encore dans des erreurs dangereuses sur la bonté de l'Etre suprême, ils croient qu'il est le principe de tout, qu'il avoit créé Satan, & qu'il peut faire du mal aux hommes : ces fausses idées sur la bonté de l'Etre suprême l'offensent, pervertissent la morale, & empêchent les hommes de suivre les préceptes & les conseils de l'Evangile.

Pour dissiper ces erreurs, il faut éclairer les hommes sur l'origine du monde, & sur la nature des deux principes qui ont concouru dans sa production : il faut

leur apprendre que le bien & le mal ne pouvant avoir une cause commune, il faut nécessairement supposer dans le monde, un bon & un mauvais principe.

Ce n'étoit pas seulement sur la raison, que Manès appuyoit son sentiment sur le bon & sur le mauvais principe; il prétendoit en trouver la preuve dans l'Ecriture même, il trouvoit son sentiment dans ce que S. Jean dit en parlant du Diable, que *comme la vérité n'est point en lui, toutes les fois qu'il ment, il parle de son propre fond, parcequ'il est menteur aussi-bien que son Pere* (1).

Quel est le pere du Diable, disoit Manès, ce n'est pas Dieu : car il n'est pas menteur; qui est-ce donc?

Il n'y a que deux moyens d'être pere de quelqu'un, la voie de la génération, ou la création.

Si Dieu est le pere du Diable par la voie de la génération, le Diable sera consubstantiel à Dieu : cette conséquence est impie.

Si Dieu est le Pere du Diable par la voie de la création, Dieu est un menteur, ce qui est un autre blasphême.

Il faut donc que le Diable soit fils ou créature de quelque Etre méchant, qui n'est point Dieu : il y a donc un autre principe créateur, que Dieu.

Archélaus attaqua la qualité d'Apôtre de J. C. que prenoit Manès : il demanda sur quelles preuves il fondoit sa Mission; quels miracles ou quels prodiges il avoit faits, & Manès n'en pouvoit citer aucun.

Par ce moyen, Archélaus dépouilloit Manès de son autorité, & réduisoit sa doctrine à un systême ordinaire, dont il sappoit les fondemens : il prouva contre Manès qu'il étoit impossible de supposer deux Etres éternels & nécessaires, dont l'un est bon & l'autre mauvais, puisque deux Etres qui existent par la nécessité de leur nature, ne peuvent avoir des attributs différens, ni faire deux Etres différens : ou si ce sont deux Etres différens, ils sont bornés & n'existent plus par leur nature, ils ne sont plus éternels & indépendans.

(1) Joan. 8, v. 44.

Si les objets que l'on regarde comme mauvais, sont l'ouvrage d'un principe essentiellement malfaisant : pourquoi ne trouve-t-on point dans la nature de mal pur, & sans mêlange de bien ? Choisissez dans les objets qui nous ont fait imaginer un principe malfaisant & coéternel au Dieu suprême, vous n'en trouverez aucun qui n'ait quelque qualité bienfaisante, quelque propriété utile.

Le Démon, que l'on voudroit faire regarder comme un principe coéternel à l'Etre suprême, est dans son origine une créature innocente qui s'est dépravée par l'abus qu'elle a fait de sa liberté.

Tels sont en général les principes qu'Archélaus oppose à Manès. Tout le monde sentit la force de ces raisons, & personne ne fut, ni ébranlé, ni ébloui par les sophismes de son adversaire.

Archélaus garanti le peuple de la séduction en l'éclairant. Quels ravages un homme tel que Manès, n'eût-il pas faits dans le Diocèse de Cascar, si Archélaus n'eut été qu'un honnête homme sans talent, ou un grand Seigneur sans lumiere ?

Manès, désesperant de faire des prosélytes dans la Province de Cascar, repassa en Perse, où des soldats de Sapor l'arrêterent & le firent mourir vers la fin du troisieme siecle.

Telle fut la fin de Manès, où trois siecles après, Mahomet, fanatique ignorant, sans lumiere & sans vue, se fit respecter comme un Prophete, & fit recevoir à la moitié de l'Asie, comme une doctrine inspirée, un mêlange absurde de Judaïsme & de Christianisme.

Manès en alliant la doctrine des Mages avec le Christianisme, déplaisoit également aux Persans, aux Chrétiens & aux Romains : toutes les Sociétés Religieuses dont il étoit environné se souleverent contre lui, & il fut opprimé.

Mais, lorsque Mahomet allia le Christianisme & le Judaïsme, l'Arabie & les Provinces de l'Orient étoient remplies de Juifs, de Nestoriens & d'Eutychiens, de Monothélites, & d'autres Hérétiques exilés ou bannis, qui vivoient paisiblement sous la protection des

Arabes, mais qui conſervoient contre les Empereurs Romains, & contre les Catholiques, une haine implacable, & qui pour ſe venger, favoriſerent le fanatiſme de Mahomet, ſeconderent ſes efforts, & lui ſuggererent peut-être le projet d'être Prophête & Conquérant: tout Empire leur paroiſſoit préférable à celui des Catholiques.

D'ailleurs, Manès étoit un Philoſophe qui vouloit établir ſes dogmes par la voie du raiſonnement & de la perſuaſion: Mahomet au contraire, étoit un fanatique ignorant, & le fanatique ſans lumieres court au ſupplice ou aux armes.

Les diſciples de Manès firent pourtant quelques Proſélytes, on les rechercha, & ils furent traités avec beaucoup de rigueur: ils ſe multiplierent cependant; & ſix ſiecles après Manès, dans des tems de ténébres & d'ignorance, nous voyons les Manichéens ſe multiplier prodigieuſement, & fonder un Etat qui fit trembler l'Empire de Conſtantinople. Il eſt intéreſſant de connoître les différentes formes que prit cette Secte, ſes progrès, & ſes effets dans l'Orient & dans l'Occident.

MANICHÉENS, Diſciples de Manès, ou Sectateurs de ſa doctrine: les principaux diſciples de Manès, furent Hermas, Baddas & Thomas, qui allerent en Egypte, en Syrie, dans l'Orient & dans l'Inde porter la doctrine de leur maître; il eſſuyerent d'abord bien des diſgraces, & firent peu de Proſélytes. Nous allons d'abord expoſer leurs principes & leur commencement, nous expoſerons enſuite leur progrès.

§. I.

Des commencemens des Manichéens, de leurs principes & de leur morale.

Les premiers Sectateurs de Manès compoſerent divers ouvrages pour défendre leurs ſentimens, & comme Manès avoit pris la qualité d'Apôtre de J. C., on rapprocha autant qu'on le pût les principes philoſophiques de Manès, des dogmes du Chriſtianiſme: on adoucit donc beaucoup le ſyſtême de Manès, & l'on

ſit à beaucoup d'égards, diſparoître au moins en apparence, l'oppoſition du Manichéiſme & du Chriſtianiſme.

D'autres diſciples de Manès, tels qu'Ariſtocrite, prétendoient, qu'au fond toutes les Religions, Payenne, Judaïque, Chrétienne, &c. convenoient dans le principe & dans les dogmes, & qu'elles ne différoient que dans quelques cérémonies : par-tout, diſoit-il, un Dieu ſuprême, & des Dieux ſubalternes; ici ſous le nom de Dieux, là, ſous le nom d'Anges ; par-tout des Temples, des ſacrifices, des prieres, des offrandes, des récompenſes & des peines dans l'autre vie ; partout des Démons & un Chef des Démons, principal auteur des crimes, & chargé de les punir (1).

Le ſyſtême philoſophique de Manès & ſon ſentiment ſur l'origine de l'ame, avoit d'ailleurs beaucoup de rapport avec la Philoſophie de Pythagore & de Platon, & même avec les principes des Stoïciens : il croyoit que le bon principe n'étoit que la lumiere, & le mauvais principe les ténebres, & cette lumiere répandue dans la matiere ténébreuſe animoit tout ce qui vivoit.

On voit aiſément que les principes du Manichéiſme ſur la nature & ſur l'origine de l'ame, pouvoient conduire à des maximes auſteres, & à une pureté de mœurs que l'on pouvoit regarder comme la perfection de la morale Chrétienne, ou mener à un quiétiſme qui laiſſoit agir toutes les paſſions en liberté.

Ainſi, les eſprits ſimples ou ſuperficiels, qui ne s'attachent qu'aux mots, & qui ne jugent que ſur les premieres apparences; les Chrétiens entêtés de la Philoſophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne; les hommes d'un caractere dur, auſtere, rigide, & chagrin, ou d'un tempéramment voluptueux, trouvoient dans le Manichéiſme des principes ſatisfaiſans.

Les premiers diſciples de Manès ne tarderent donc

(1) Formula Receptionis Manichæorum, apud Cottelerium in Patribus Apoſtolicis.

pas à faire des Prosélytes, & ils étoient assez nombreux en Afrique sur la fin du troisieme siecle.

Comme les Empereurs Romains haïssoient beaucoup les Perses, & qu'ils regardoient le Manichéïsme comme une Religion venue de Perse, ils persécuterent par haine nationnale les Manichéens, avant que le Christianisme fût la Religion des Empereurs, & par zele pour la Religion; ainsi les Manichéens furent persécutés presque sans relâche : ils ne pouvoient donc former dans tous ces tems qu'une Secte, en quelque sorte secrette, qui dût tomber dans le fanatisme, & des principes généraux du Manichéïsme tirer mille dogmes particuliers, absurdes & une foule de pratiques & de fables insensées.

De ce que les Manichéens étoient une Secte persécutée, ils prenoient beaucoup de précautions pour n'admettre parmi eux que des hommes sûr : ainsi ils avoient un tems d'épreuves, & il y avoit chez eux des Cathécumenes, des Auditeurs & des Elus.

Les Auditeurs vivoient à peu-près comme les autres hommes; pour les Elus, ils avoient un genre de vie tout différent, & une morale très singuliere formée sur les principes fondamentaux du Manichéïsme.

Ainsi, comme dans ce systême le monde étoit l'effet de l'irruption que le mauvais principe avoit faite dans l'Empire de la lumiere, & qu'ils croyoient que le principe bienfaisant n'étoit que la lumiere céleste, ils disoient que la partie de Dieu abandonnée aux ténebres, étoit répandue dans tous les corps du ciel & de la terre, & qu'elle y étoit esclave & souillée : que quelques unes de ces parcelles de lumieres ne seroient jamais délivrées de cet esclavage, & demeureroient attachées pour l'éternité à un globe de ténebres, & seroient éternellement avec les esprits ténébreux.

Ces portions de lumiere céleste, ou du bon principe, répandues dans toute la nature, & renfermées dans divers organes, formoient les animaux, les plantes, les arbres, & généralement tout ce qui avoit vie.

Lorsqu'une des portions de la lumiere céleste, & qui étoit une portion de la divinité : lors, dis-je, que cette portion de lumiere étoit unie à un corps par la

voie de la génération, elle étoit liée à la matiere beaucoup plus étroitement qu'auparavant ; ainsi le mariage ne faisoit que perpétuer la captivité des ames, & ils concluoient que le mariage étoit un état imparfait & criminel.

Il y avoit des Manichéens qui croyoient que les arbres & les plantes avoient, aussi bien que les animaux, des perceptions ; qu'ils voyoient, qu'ils entendoient, & qu'ils étoient capables de plaisir & de douleur : de sorte qu'on ne pouvoit cueillir un fruit, couper un légume, tailler un arbre, sans que l'arbre ou la plante ressentît de la douleur ; & ils prétendoient que le lait qui sort comme une larme de la figue que l'on arrache, en étoit une preuve sensible : c'est pourquoi ils ne vouloient pas qu'on arrachât la moindre herbe, pas même les épines, & quoique l'agriculture soit l'art le plus innocent, ils le condamnoient néanmoins parcequ'on ne pouvoit l'exercer sans commettre une infinité de meurtres.

Il semble qu'avec de pareils principes les Manichéens devoient mourir de faim : ils trouverent le moyen d'éluder cette conséquence. Ils se persuaderent que des hommes aussi saints qu'eux devoient avoir le privilége de vivre du crime des autres, en protestant cependant de leur innocence : ainsi lorsqu'on apportoit du pain à un Manichéen élu, il se retiroit un peu à l'écart, faisoit les plus terribles imprécations contre ceux qui lui apportoient du pain, puis s'adressant au pain, il disoit en soupirant, » ce n'est pas moi qui vous ai moissonné, » qui vous ai moulu ; je ne vous ai point pêtri, je ne » vous ai point mis dans le four ; ainsi je suis innocent » de tous les maux que vous avez soufferts : je souhaite » ardemment que ceux qui vous les ont faits, les éprou» vent eux-mêmes «.

Après cette pieuse préparation, l'Elu mangeoit avec plaisir, digéroit sans scrupule ; & se consoloit, par l'espérance qu'il avoit que ceux qui lui procureroient à manger en seroit puni rigoureusement.

Un mêlange bizarre de sensualité, de superstition & de dureté, conduisit les Elus des Manichéens à ces conséquences qui paroîtront extravagantes, ou même impossibles

impoſſibles à tel homme qui en a peut-être plus d'une de cette eſpece à ſe reprocher.

Parmi les Chefs des Manichéens, il y en avoit qui regardoient la néceſſité de ſe nourrir ſous un aſpect plus conſolant; ils croyoient qu'un Elu en mangeant délivroit les plus petites parties de la Divinité attachées à la matiere qu'il mangeoit, & que de ſon ſtomac elles s'envoloient dans le ciel, & ſe réuniſſoient à leur ſource : ainſi c'étoit un acte de Religion, & une œuvre de piété ſublime, lorſqu'un Elu mangeoit avec excès; il ſe regardoit, non comme le Sauveur d'un homme, mais de Dieu (1).

Il eſt aiſé de voir que les principes fondamentaux conduiſoient à des conſéquences abſolument différentes, & même oppoſées, ſelon les caracteres & les circonſtances : il y a de l'apparence que l'on imputa aux Manichéens beaucoup de ces conſéquences qu'ils n'avoient point tirées eux-mêmes; on leur imputa auſſi de commettre des horreurs & des infâmies dans leurs aſſemblées ſecrettes.

§. II.

Du Progrès & de l'Extinction des Manichéens.

Depuis Dioclétien juſqu'à Anaſtaſe, les Empereurs Romains firent tous leurs efforts pour détruire les Manichéens : ils furent bannis, exilés, dépouillés de leurs biens, condamnés à périr par différens ſupplices : on renouvella ſouvent ces loix, & on les exécuta rigoureuſement pendant près de deux ſiecles, (depuis 285 juſqu'en 491).

On eut plus d'indulgence pour eux ſous Anaſtaſe, dont la mere étoit Manichéene, & ils enſeignerent leur doctrine avec plus de liberté; ils en furent privés ſous Juſtin & ſous ſes ſucceſſeurs.

Sous le regne de Conſtant, petit-fils d'Héraclius, une femme nommée Callinice & Manichéene zelée, avoit deux enfans qu'elle éleva dans ſes ſentimens : ces

(1) Diſput. Archelai. Epiph. Hæreſ. 6. Aug. de Moribus Manichæorum, de Hæreſ. op. imperfect. l. 6, c. 6.

enfans ſe nommoient Paul & Jean : auſſi-tôt qu'ils furent en état de prêcher le Manichéiſme, elle les envoya en Arménie où ils firent des diſciples, qui regarderent Paul comme l'Apôtre qui leur avoit fait connoître la vérité : ils prirent le nom de cet Apôtre, & s'appellerent Pauliciens, (vers le milieu du 7e ſiecle.)

Paul eut pour ſucceſſeur Conſtantin qui ſe nommoit Sylvain.

Ce Sylvain entreprit de réformer le Manichéiſme, & d'ajuſter le ſyſtême des deux principes à l'Ecriture Sainte ; enſorte que la doctrine de Sylvain paroiſſoit toute puiſée dans l'Ecriture, telle que les Catholiques la reçoivent, & il ne vouloit point reconnoître d'autre regle de foi. Il affectoit de ſe ſervir des termes de l'Ecriture, il parloit comme les Orthodoxes, lorſqu'il parloit du Corps & du Sang de J. C., de ſa mort, de ſon baptême, de ſa ſépulture, de la réſurrection des morts : ils ſuppoſoient comme les Orthodoxes, un Dieu Suprême, mais ils diſoient qu'il n'avoit en ce monde aucun empire, puiſque tout y alloit mal : ils en attribuoient le gouvernement à un autre principe, dont l'empire ne s'étendoit point au-delà de ce monde, & finiroit avec le monde.

Ils avoient une averſion particuliere pour les Images, & pour la Croix : c'étoit une ſuite de leur erreur ſur l'incarnation, ſur la mort & ſur la réſurrection de J. C., qu'ils ne croyoient point réelles. Ils reprochoient aux Catholiques de donner dans les erreurs du Paganiſme, & d'honorer les Saints comme des Divinités, ce qui étoit contraire à l'Ecriture. Ils prétendoient que c'étoit pour cacher aux Laïcs cette contradiction entre le culte de l'Egliſe Catholique & l'Ecriture, que les Prêtres défendoient la lecture de l'Ecriture Sainte.

Par ces calomnies, les Manichéens ſéduiſoient beaucoup de monde, & leur Secte ne s'offroit aux eſprits ſimples, que comme une Société de Chrétiens qui faiſoient profeſſion d'une perfection extraordinaire.

Sylvain enſeigna ſa doctrine pendant prés de vingt-ſept ans, & ſe fit beaucoup de Sectateurs. L'Empereur Conſtantin, ſucceſſeur de Conſtans, informé des progrès de Sylvain, chargea un Officier, nommé Simon, d'aller ſaiſir Sylvain, & de le faire mourir.

Trois ans après la mort de Sylvain, Simon qui l'avoit fait lapider, quitta ſecretement Conſtantinople, alla trouver les diſciples de Sylvain, les aſſembla & devint leur Chef; il prit le nom de Tite, & pervertit beaucoup de monde, vers la fin du ſeptieme ſiecle.

Simon & un nommé Juſtus eurent une conteſtation ſur le ſens d'un paſſage de l'Ecriture : Juſtus conſulta l'Evêque de Cologne; Juſtinien II, ſucceſſeur de Conſtantin, informé par l'Evêque de Cologne qu'il y avoit des Manichéens, envoya des ordres pour faire mourir tous ceux qui ne voudroit pas ſe convertir.

Un Arménien, nommé Paul s'échappa, & emmena avec lui deux fils, les inſtruiſit, en mit un à la tête des Manichéens, & lui donna le nom de Timothée : après la mort de Timothée, Zacharie & Joſeph ſe diſputerent la qualité de Chefs des Manichéens, & formerent deux partis : on ſe battit ; & les Sarraſins ayant fait une irruption dans ces contrées, maſſacrerent preſque tout le parti de Zacharie. Joſeph plus adroit, trouva le moyen de plaire aux Sarraſins, & de ſe retirer à Epiſparis, où ſon arrivée cauſa une grande joie.

Un Magiſtrat zélé pour la Religion, força Joſeph de ſortir d'Epiſparis, il ſe retira à Antioche, où il fit une grande quantité de Proſélytes.

Après la mort de Joſeph, les Pauliciens ſe diviſerent encore en deux partis : l'un avoit pour Chef Sergius, homme adroit, & né avec tous les talens propres à ſéduire.

L'autre parti étoit attaché à Baanes : après beaucoup de conteſtations, les deux partis en vinrent aux mains, & ſe ſeroient détruits, ſi Théodore ne les eût réconciliés, en leur rappellant qu'ils étoient freres ; & en leur faiſant ſentir que leurs diviſions les perdoient.

L'Impératrice Théodora ayant pris les rênes du gouvernement pendant la minorité de Michel, en 841, rétablit le culte des Images, & crut devoir employer toute ſon autorité pour détruire les Manichéens : elle envoya dans tout l'Empire, ordre de découvrir les Manichéens, & de faire mourir tous ceux qui ne ſe convertiroient pas : plus de cent mille hommes périrent par différentes eſpeces de ſupplices.

Un nommé Cerbas attaché à cette Secte, ayant appris que son pere avoit été crucifié, pour n'avoir point voulu renoncer à ses sentimens, se sauva avec quatre mille hommes chez les Sarrasins, s'unit à eux, & ravagea les terres de l'Empire.

Les Pauliciens se bâtirent ensuite plusieurs Places fortes, où tous les Manichéens, que la crainte des supplices avoient tenus cachés, se réfugierent & formerent une puissance formidable par leur nombre & par leur haine implacable contre les Empereurs & contre les Catholiques : on les vit plusieurs fois, unis aux Sarrasins, ou seuls, ravager les terres de l'Empire, tailler en piéces les armées Romaines. Une bataille malheureuse, dans laquelle Chrisochir leur Chef fut tué, anéantit cette nouvelle puissance, que les supplices avoient créée, & qui avoit fait trembler l'Empire de Constantinople (1).

Qu'il me soit permis de fixer un moment l'attèntion de mon lecteur, sur les événemens que je viens de mettre sous ses yeux.

Manès enseigne librement sa doctrine à Cascar & à Diodoride ; Archélaus le combat avec les armes de la raison & de la Religion : il dissippe ses sophismes, il fait voir la vérité du Christianisme dans son jour, & Manès est regardé par toute la Province comme un imposteur : personne n'est, ni ébranlé par ses raisons, ni échauffé par son fanatisme.

Manès désespéré passe en Perse, Sapor le fait mourir, & les disciples de Manès font des Prosélytes.

Dioclétien est informé qu'il y a dans l'Empire Romain des disciples de Manès, il condamna au feu les Chefs de cette Secte, & les Manichéens se multiplient.

Pendant plus de six cens ans, les exils, les bannissemens, les supplices sont employés inutilement contre cette Secte ; sous la minorité de Michel, les Manichéens sont répandus dans tout l'Empire : la piété de

(1) Photius, de Manichæis repullulantibus, Bibliot. Croissiana, p. 349. Petrus Siculus de Manichæis. Cedrenus.

Théodora veut détruire cette Secte ; elle la frappe, son zele immole plus de cent mille Manichéens obstinés, & du sang de ces malheureux, elle voit sortir une puissance ennemie de la Religion & de l'Empire, qui fut long-tems funeste à l'un & à l'autre, & qui hâta les conquêtes des Sarrasins, l'agrandissement du Mahométisme, & la ruine de l'Empire.

Si Marcel, dans la maison duquel se tint la conférence entre Manès & Archélaus, eut dit à Dioclétien, opposez aux Manichéens des hommes tels qu'Archélaus, ils arrêteront le progrès du Manichéisme, comme cet Evêque a étouffé dans sa Province cette Secte naissante : le feu de la persécution que vous allumez contre eux, sera sortir des cendres de ces Sectaires, une puissance formidable à vos successeurs. Dioclétien eut regardé Marcel comme un insensé, & ses Courtisans auroient soutenu qu'il vouloit avilir l'autorité souveraine.

Si lorsque Théodora donnoit ses ordres pour faire mourir tous les Manichéens, un Sage, perçant dans l'avenir, eût dit à l'Impératrice : Princesse, le principe du zele qui vous anime est louable, mais les moyens que vous employez seront funestes à l'Eglise & à l'Empire ; ce Sage eût été regardé comme un mauvais sujet, & comme un ennemi de la Religion : après la révolte de Cabreas, il n'est pas sûr qu'on ne la lui eût pas imputée, & qu'il n'eût pas été condamné comme un Manichéen, & puni comme l'auteur des maux qui affligerent l'Empire.

Après la defaite de l'armée de Crisochir, les débris de la Secte des Manichéens se disperserent du côté de l'Orient, se firent quelques établissemens dans la Bulgarie, & vers le dixieme siecle se répandirent dans l'Italie : ils eurent des établissemens considérables dans la Lombardie, d'où ils envoyerent des Prédicateurs qui pervertirent beaucoup de monde.

Les Nouveaux Manichéens avoient fait des changemens dans leur doctrine, le système des deux principes n'y étoit pas toujours bien développé, mais ils en avoient conservé toutes les conséquences sur l'Incarnation, sur l'Eucharistie, sur la Ste. Vierge, & sur les Sacremens.

Beaucoup de ceux qui embrasserent ces erreurs étoient des Enthousiastes, que la prétendue sublimité de la morale Manichéenne avoit séduits; tels furent quelques Chanoines d'Orléans, qui étoient en grande réputation de piété.

Le Roi Robert en étant informé fit assembler un Concile; on examina les erreurs des nouveaux Manichéens, les Evêques firent d'inutiles efforts pour les détromper : » Prêchez, répondirent-ils aux Evêques, » prêchez votre doctrine aux hommes grossiers & charnels; pour nous, nous n'abandonnerons point les » sentimens que l'Esprit saint a gravés lui-même dans » nos cœurs; il nous tarde que vous nous envoyez au » supplice, nous voyons dans les Cieux J. C. qui nous » tend les bras, pour nous conduire en triomphe dans » la Cour céleste. »

Le Roi Robert les condamna au feu, & ils se précipiterent dans les flammes avec de grands transports de joie, an. 1022.

Les Manichéens firent beaucoup plus de progrès dans le Languedoc & dans la Provence; on assembla plusieurs Conciles contre les Manichéens, & on brûla beaucoup de ces Sectaires, mais sans éteindre la Secte : ils pénétrerent même en Allemagne, & passerent en Angleterre; par-tout ils firent de prosélytes, mais par-tout on les combattit, & on les réfuta.

Le Manichéisme perpétué à travers tous ces obstacles dégénéra insensiblement, & produisit dans le douzieme siecle & dans le treizieme cette multitude de Sectes qui faisoient profession de réformer la Religion & l'Eglise; tels furent les Albigeois, les Pétrobrusiens, les Henriciens, les Disciples de Tanchelin, les Popelicains, les Cathares (1).

MANICHÉISME, systême de Manès, qui consis-

---

(1) Voyez sur les Manichéens d'Italie & des Gaules, Acta Concil. Aurelianensis, Spicileg. t. 2. Labe, Conc. t. 9. Vignier, Bibliot. Hist. 2. part. an. 1022, p. 672. Renier, contr. Valdenses, c. 6, t. 4. Bibliot. PP. part. 2, p. 759. Conc. Turon. 3, c. 3. Conc. Tolos. an. 1119. Can. 3. Bossuet, Histoire des Variations, l. 11.

toit à concilier, avec les Dogmes du Christianisme, le sentiment qui suppose que le monde & les phénomenes de la nature ont pour causes deux principes éternels & nécessaires, dont l'un est essentiellement bon, & l'autre essentiellement mauvais.

Nous allons développer les principes de ce système, & en faire voir l'absurdité; & comme M. Bayle, à l'occasion du système de Manès, a fait une foule de difficultés contre la Providence & contre la bonté de Dieu, nous exposerons les difficultés de M. Bayle en faveur du Manichéisme, & nous ferons voir que ces difficulté, que l'on repete avec tant de confiance, sont des sophismes

§. I.

Des Principes du Manichéisme avant Manès.

Pour découvrir les premiers pas de l'esprit humain vers le Manichéisme, il faut nous placer dans ces siecles barbares, où les guerres, les passions, & l'ignorance, avoient défiguré l'idée de l'Etre Suprême, répandu d'épaisses ténebres sur le Dogme de la Providence, & fait d'une partie du genre humain des Nations sauvages.

Plongé dans l'oubli de leur origine & de leur destinations, les hommes ne se virent plus que comme des êtres sensibles qui éprouvoient successivement différens besoins, tels que la faim, la soif, &c. & qui étoient affectés de sensations agréables ou douloureuses, tels que le froid, le chaud, &c.

Guidés par l'instinct seul, ils chercherent les fruits ou les légumes propres à les nourrir, ils apprirent à les cultiver, ils éleverent des troupeaux, se couvrirent de leurs peaux, & formerent des peuples pasteurs & cultivateurs.

Le fertilité de la terre n'est pas constante: les orages, la rigueur des saisons, les intempéries de l'air, firent périr les fruits, les légumes & les moissons; des nourritures mal-saines, des vents dangereux, firent mourir les troupeaux; les maladies désolerent les familles réunies.

Les hommes se virent alors environnés de biens & de maux : les hommes qui éprouvoient successivement ces biens & ces maux, avoient eux-mêmes fait du bien & du mal ; quelquefois ils partageoient leurs fruits, leurs troupeaux, avec leurs alliés ; d'autres fois ils ravageoient les moissons de leurs ennemis, ils enlevoient leurs troupeaux, ils tuoient des animaux pour s'en nourrir ; ils crurent que des êtres invisibles & semblables aux hommes rendoient leurs champs stériles, ravageoient leurs moissons, & faisoient périr leurs troupeaux.

Comme les hommes n'enlevoient les fruits & les moissons des autres, ou ne tuoient des animaux que pour se nourrir, on crut que les êtres invisibles ou les esprits, ne nuisoient aux moissons, ou ne faisoient mourir les animaux que pour se nourrir ; on crut les empêcher de nuire aux troupeaux & aux moissons, ou même aux hommes, en leur donnant à manger, & en leur offrant une partie des légumes & de la chair des animaux qu'on tuoit.

Ce partage que les hommes faisoient de leur nourriture avec les êtres invisibles, auxquels ils attribuoient la stérilité de leurs champs : ou la mort de leurs troupeaux, fut chez ces Nations barbares le premier sacrifice.

On attribua successivement à ces esprits tous les goûts, toutes les passions humaines ; on leur rendit toutes les especes de culte qui pouvoient flatter ces passions ou ces goûts : telle est l'origine de ces cultes religieux si insensés, si bisarres & si obscenes, dont l'Histoire nous a conservé des traits, & que l'on retrouve tous aujourd'hui chez les peuples du nouveau monde, à proportion du dégré de lumiere auquel chaque Nation s'est élevée.

Ces ressources épuisées inutilement pour arrêter le cours des maux, on jugea qu'il y avoit des génies insensibles aux hommages des hommes, des génies qui avoient pour le mal une détermination infléxible, & qui ne cherchoient dans le malheur des hommes qu'un spectacle.

L'empire de la nature fut donc partagé entre deux

especes de puissances contraires, entre des génies bons & mal-faisans : de-là vint cette religion barbare, qui, pour se rendre propices les génies mal-faisans, offroit des victimes humaines, & dévouoit à la mort les peuples vaincus.

En réfléchissant sur ces génies, que l'on regardoit comme les maîtres de la nature, on apperçut dans les effets qu'on leur attribuoit de grandes différences, & l'on supposa de l'inégalité dans les forces & dans le pouvoir de ces génies : on établit donc une espece de gradation ou d'hierarchie dans les puissances qui gouvernoient la nature ; & comme l'imagination ne peut soutenir le progrès à l'infini, on s'arrêta enfin à deux génies plus puissans que tous les autres, qui partageoient l'empire du monde, & qui distribuoient les biens & les maux, par le moyen d'une multitude innombrable de génies subalternes.

L'esprit humain, élevé à l'idée de deux génies maîtres absolus de la nature, fixa toute sa curiosité sur ces deux principes, & sur la recherche des moyens propres à les intéresser.

Le bon & le mauvais principes étant déterminés par leur nature à produire, l'un tout le bien, l'autre tout le mal possible, il est certain qu'il n'y auroit que du bien ou du mal dans le monde, si ces deux principes n'étoient indépendans l'un de l'autre ; & comme ces deux principes étoient les deux causes primitives & essentielles de tout ce qu'on voyoit dans le monde, on les crut éternels, nécessaires & infinis.

L'espece d'échafaudage, par lequel l'esprit humain s'étoit élevé jusqu'à deux principes généraux de tout, disparut alors, & l'hypothese des deux principes commença à se généraliser & à se présenter à l'esprit sous une forme systématique.

Il y a du bien & du mal dans le monde ; ces deux effets supposent nécessairement deux causes, l'une bonne & l'autre mauvaise : ces deux causes ou principes éternels, nécessaires & infinis, produisent tout le bien & tout le mal qu'elles peuvent produire.

Comme ceux qui avoient imaginé ces deux principes n'avoient envisagé dans la nature que les phénome-

nes qui avoient du rapport avec le bonheur des hommes, ils trouverent dans l'hypothese des deux principes un systême complet de la nature : l'imagination se représenta ces deux principes comme deux Monarques qui se disputoient l'empire de la nature pour y faire régner le bonheur & les plaisirs, ou pour en faire un séjour de trouble & d'horreur : on imagina des armées de génies sans cesse en guerre, & l'on crut avoir trouvé la cause de tous les phénomenes : telle étoit la philosophie d'une partie de l'Orient & de la Perse, d'où elle se répandit ensuite chez différens peuples, où elle prit mille formes différentes (1).

Dans beaucoup de Nations, l'esprit n'alla pas plus loin : la curiosité, plus active chez d'autres hommes, chercha à se former une idée plus distincte, & une notion plus précise de ces deux principes, d'où n'aissoient primitivement tous les biens & tous les maux.

La lumiere est le premier des biens, elle embellit la nature, elle fait croître les moissons, elle mûrit les fruits; sans elle, l'homme ne pourroit ni distinguer les fruits qui le nourrissent, ni éviter les précipices dont la terre est semée.

On ne savoit point alors que le rayon de lumiere qui féconde les campagnes, élevoit dans l'athmosphere des sels & des souffres, & produisoit les vents qui forment les orages & les tempêtes; on jugea que la lumiere étoit un principe bienfaisant, & la source de tous les biens.

C'étoient au contraire les ténébres qui apportoient les tempêtes, les orages & la désolation : c'étoient des abîmes profonds & obscurs de la terre que sortoient les vapeurs mortelles, les torrens de souffre & de feu qui ravageoient les campagnes; c'étoit dans le centre de la terre que résidoient ces puissances redoutables, qui en ébranloient les fondemens : on ne douta pas que les ténébres, ou la matiere ténébreuse & obscure, ne fussent le principe mal-faisant & la source de tous les maux.

(1) Wolf. Manicheism. ante Manich. Asseman, Bibl. Orient. t. 1, p. 112.

On ne concevoit alors l'ame que comme le principe du mouvement du corps humain, & l'esprit comme une force motrice : comme la lumiere étoit essentiellement active, on regarda la lumiere comme un esprit ; & comme la matiere ténébreuse étoit aussi en mouvement, on supposa qu'elle étoit sensible & intelligente, & que les Demons ténébreux étoient des esprits matériels.

Comme le Ciel est la source de la lumiere, on conçut le principe bienfaisant comme une lumiere éternelle, pure, spirituelle & heureuse, qui, pour communiquer son bonheur, avoit produit d'autres intelligences, & s'étoit formé dans les Cieux une cour d'être heureux & bienfaisans comme lui.

Pour le principe malfaisant, il habitoit au centre de la nuit, & n'étoit qu'un esprit ténebreux & matériel. Agité sans cesse & sans regle, il avoit produit des esprits ténébreux comme lui, inquiets, turbulens, sur lesquels ils régnoit.

Mais pourquoi ces esprits étoient-ils en guerre ? pourquoi s'étoient-ils mêlés ensemble ? leur nature étant essentiellement différente, ne devoient-ils pas rester éternellement separés ?

C'est une question que la curiosité humaine ne pouvoit manquer de faire ; & voici comment on la résolut.

Le bon & le mauvais principes étant indépendans l'un de l'autre, occupoient l'immensité de l'espace sans se connoitre, & par conséquent sans faire d'efforts l'un vers l'autre : chacun étoit dans l'espace qu'il occupoit comme s'il eût existé seul dans la nature, faisant ce que son essence le déterminoit à faire, & ne desirant rien de plus.

Le séjour du principe ténébreux étoit rempli d'esprits qui se mouvoient essentiellement, parcequ'il n'y a que le bonheur qui soit tranquille ; & les mouvemens des esprits ténébreux, semblables à l'agitation des hommes malheureux, n'avoient ni dessein, ni regle : la confusion, le trouble, le désordre & la discorde, régnoient donc dans son empire ; les esprits ténébreux furent en guerre, se livrerent des batailles ;

les vaincus fuyoient les vainqueurs, & comme l'empire de la lumiere & des ténébres se touchoient, les vaincus, en fuyant les vainqueurs, franchirent les limites de l'empire des ténébres, & passerent dans l'espace lumineux où régnoit le bon principe (1).

La production du monde étoit l'effet de cette irruption du principe ténébreux dans le séjour de la lumiere : & pour expliquer comment cette irruption avoit produit les différens êtres que le monde renferme, l'imagination forgea des hypotheses, des systêmes. On a compté plus de soixante & dix Sectes de Manichéens, qui, réunis dans la croyance de deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, se divisoient & se contredisoient sur la nature de ces êtres, & sur la maniere dont le monde étoit sorti du conflict de ces deux principes (2).

Les uns prétendoient que le bon principe n'ayant ni foudres pour arrêter le mauvais principe, ni eux pour l'inonder, ni fer pour forger des armes, avoit jetté quelques rayons de lumiere aux génies ténébreux qui s'étoient occupés à les saisir, à les fixer, & qui par ce moyen n'avoient pas pénétré plus avant dans son empire (3).

D'autres pensoient que le principe bienfaisant, après l'irruption du principe matériel, jugea qu'il pouvoit mettre de l'ordre dans la matiere, & qu'il avoit tiré tous les corps organisés de ce principe matériel : c'étoit le systême de Pythagore, qui l'avoit trouvé dans l'Orient, où Manès le prit aussi.

§. II.

De l'union que Manès fit du systême des deux principes avec le Christianisme.

Manès avoit pris dans les écrits de Scythien le systê-

---

(1) Theodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 26. Fragment. Basilid. apud Grabbe, Spicileg. PP. sæc. 2, p. 39.

(2) Theodoret, ibid.

(3) Ibid.

me des deux principes ; il l'avoit enſeigné, & s'étoit fait des diſciples. Les diſciples qu'il envoya pour répandre ſa doctrine, lui rapporterent qu'ils avoient trouvé dans les Chrétiens des ennemis redoutables ; Manès crut qu'il falloit les gagner, & concilier le Chriſtianiſme avec le ſyſtême des deux principes : il prétendit trouver dans l'Ecriture même les deux principes auxquels, ſelon lui, la raiſon avoit conduit les Philoſophes.

L'Ecriture, diſoit-il, nous parle de la création de l'Homme, & jamais de celle des Démons.

Auſſitôt que l'Homme eſt placé dans le Paradis, Satan paroît ſur la ſcene, vient tenter l'Homme, & le ſéduit.

Cet eſprit mal-faiſant fait ſans ceſſe la guerre au Dieu Suprême, & l'Ecriture donne aux Démons le titre de Puiſſances, de Principautés, d'Empereurs du monde ; ainſi l'Ecriture ſuppoſe un principe mal-faiſant, oppoſé ſans ceſſe au principe bienfaiſant ; il eſt, dans le mal, ce que Dieu eſt dans le bien.

Le Diable étant méchant de ſa nature, il n'eſt pas poſſible, diſoit Manès, que Dieu l'ait créé.

En vain répondoit-on que le Démon avoit été créé innocent, juſte & bon, & qu'il étoit devenu méchant en abuſant de ſa liberté.

Manès répliquoit que le Démon étoit repréſenté dans l'Ecriture comme un méchant, incorrigible, & eſſentiellement mal-faiſant : il prétendoit que ſi Dieu avoit créé le Démon bon & libre, il n'auroit point perdu ſa liberté par ſon péché, & que ſon inclination naturelle l'auroit ramené au bien, s'il avoit été bon dans ſon origine : il prétendoit qu'il répugnoit à la perfection de Dieu de créer un eſprit qui devoit être la cauſe de tous les maux de l'Univers, perdre le genre humain, & s'emparer de l'empire du monde.

Manès ne ſuppoſoit pas que le mauvais principe ou le Démon fût égal au Dieu bienfaiſant : il ſuppoſoit, au contraire, que Dieu ayant apperçu l'irruption du mauvais principe dans ſon empire, avoit envoyé l'eſprit vivant, qui avoit dompté les Démons & les avoit enchaînés dans les airs, ou relégués dans la terre, où

il ne leur laiſſoit de puiſſance & de liberté qu'autant qu'il le jugeoit à propos pour ſes deſſeins.

Ce fut en uſant de cette puiſſance que les Démons formerent l'homme & la Femme. Nous n'entrerons pas dans le détail des explications que les Manichéens donnent des Phénomenes & de l'Hiſtoire des Juifs, & de celle des Chrétiens ; ces explications ſont abſolument arbitraires, & preſque toujours abſurdes & ridicules.

Tous convenoient que l'ame d'Adam & celles de tous les Hommes étoient des portions de la lumiere céleſte, qui, en s'uniſſant aux corps, oublioient leur origine, & qui erroient de corps en corps.

Pour les délivrer ; la Divine Providence ſe ſervit d'abord du miniſtere des bons Anges, qui enſeignerent aux Patriarches les vérités ſalutaires : ceux-ci les enſeignerent à leurs deſcendans ; & pour empêcher que cette lumiere ne s'éteignit entierement, Dieu ne ceſſa point de ſuſciter dans tous les tems, & parmi toutes les Nations, des Sages & des Prophetes, juſqu'à ce qu'il ait envoyé ſon Fils.

Jeſus-Chriſt a fait connoître aux hommes leur véritable origine, les cauſes de la captivité de l'ame, & les moyens de lui rendre ſa premiere dignité.

Après avoir opéré une infinité de miracles pour confirmer ſa Doctrine, il leur montra dans ſa Crucifixion myſtique, comment ils doivent mortifier ſans ceſſe leur chair & leurs paſſions : il leur a fait voir encore par ſa Réſurrection myſtique, & par ſon Aſcenſion, que la mort ne détruit point l'homme, qu'elle ne détruit que ſa priſon, & qu'elle rend aux ames purifiées la liberté de retourner dans leur Patrie céleſte. Voilà le fondement de toutes les auſtérités, & de la morale des Manichéens.

Comme il n'eſt pas poſſible que toutes les ames acquerent une parfaite pureté dans le cours d'une vie mortelle, les Manichéens admettoient la tranſmigration des ames ; mais ils diſoient que celles qui ne ſont pas purifiées par un certain nombre de révolutions, ſont livrées aux démons de l'air pour en être tourmentées & pour être domptées ; qu'après cette rude pé-

pitence, elles ſont renvoyées dans d'autres corps, comme dans une nouvelle école, juſqu'à ce qu'ayant acquis le dégré de purification ſuffiſante, elles traverſent la région de la matiere, & paſſent dans la Lune: lorſqu'elle en eſt remplie, ce qui arrive quand toute ſa ſurface eſt illuminée, elle les décharge entre les bras du Soleil, qui les remet à ſon tour dans le lieu que les Manichéens appellent la Colonne de Gloire.

Le S. Eſprit, qui eſt dans l'air, aſſiſte continuellement les ames, & répand ſur elles ſes précieuſes influences: le Soleil, qui eſt compoſé d'un feu pur & puriſiant, facilite leur aſcenſion au Ciel, & en détache les parties matérielles qui les appeſantiſſent.

Lorſque toutes les ames & toutes les parties de la ſubſtance céleſte auront été ſéparées de la matiere, alors arrivera la conſommation du ſiecle, le feu malfaiſant ſortira des cavernes où le Créateur l'a renfermé; l'Ange qui ſoutient la terre dans ſa ſituation & dans ſon équilibre, la laiſſera tomber dans les flâmes, & jettera enſuite cette maſſe inutile hors de l'enceinte du monde, dans ce lieu que l'Ecriture appelle les ténébres extérieures: c'eſt-là que les Démons ſeront relégués pour jamais.

Les ames les plus pareſſeuſes, c'eſt-à-dire, celles qui n'auront pas achevé leur purification, lorſque cette cataſtrophe arrivera, auront pour peine de leur négligence, la charge de tenir les démons reſſerrés dans leurs priſons, afin d'empêcher qu'ils n'attentent plus rien contre le Royaume de Dieu.

Les Manichéens rejettoient l'ancien Teſtament, parcequ'il ſuppoſe que le Dieu Suprême produit les biens & les maux qu'on voit dans le monde (1).

§. III.

Les Principes du Manichéiſme ſont abſurdes.

Les Manichéens, & après eux M. Bayle, prétendent

(1) Aug. cont. Manich. Theodoret, Hæret, Fab. l. 1. Conférence d'Archélaus.

qu'en partant des phénomenes que nous offre la nature, la raiſon arrive à deux principes éternels & néceſſaires, dont l'un eſt eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais.

Pour juger ſi leur ſentiment eſt une hypotheſe philoſophique, ſuppoſons pour un moment que nous ignorons notre origine & celle du monde, & n'admettons de certain que notre exiſtence : appuyés ſur ce phénomene, le plus inconteſtable pour nous, tâchons de nous élever juſqu'à la cauſe primitive qui nous a donné l'être.

Pour peu que je réfléchiſſe ſur moi, je m'apperçois que je ne me ſuis point donné l'exiſtence, & que je l'ai reçue.

Mais quelle eſt la cauſe à laquelle je dois l'exiſtence? l'a-t-elle reçue elle-même, enſorte qu'il n'y ait dans la nature qu'une longue chaîne de cauſes & d'effets, enſorte qu'il n'y ait rien qui n'ait été produit?

Cette ſuppoſition eſt impoſſible; car alors il faudroit reconnoître que la collection des cauſes eſt ſortie du néant ſans aucune raiſon, ce qui eſt abſurde. Mon exiſtence & celle de tous les êtres que je vois, ſuppoſent donc néceſſairement un être éternel, increé, qui exiſte néceſſairement, & par lui-même.

Je réfléchis ſur cet Etre, la ſource de l'exiſtence de tous les êtres, & je trouve qu'il eſt éternel, infiniment intelligent, tout-puiſſant; en un mot, qu'il a par ſa nature toutes les perfections.

Puiſque cet Etre, en vertu de la néceſſité de ſon exiſtence, a toutes les perfections, je conclus qu'un être néceſſaire & eſſentiellement mauvais eſt une abſurdité, parcequ'il eſt impoſſible que deux êtres, qui ont la même raiſon d'exiſter, ſoient cependant d'une nature différente, puiſque cette différence n'auroit point de raiſon ſuffiſante : il n'y a donc qu'un Etre éternel, néceſſaire, indépendant, qui eſt la cauſe primitive de tous les êtres diſtingués de lui.

Je parcours les Cieux, & je trouve qu'ils ont été formés avec intelligence & avec deſſein, par la même puiſſance qui les fait exiſter : je trouve que la puiſſance infinie qui leur a donné l'exiſtence, a pû ſeule les former

former, en régler les mouvemens, & y faire régner cet équilibre, sans lequel la nature entiere ne seroit qu'un cahos affreux : je conclus encore que le monde est l'ouvrage de l'intelligence créatrice ; & que c'est le comble de l'absurdité, de supposer qu'il est l'effet du conflict de deux principes ennemis qui ont une puissance égale, & dont l'un veut l'ordre, & l'autre le désordre.

Si je descends sur la terre, je trouve que depuis l'insecte jusqu'à l'homme tout y a été formé avec dessein ; par la puissance créatrice, que tous les phénomenes y sont liés : je ne peux donc m'empêcher de regarder la terre comme l'ouvrage du Créateur de l'Univers, & le Manichéisme, qui en attribue la production à deux principes ennemis, comme une absurdité.

Sur cette terre, où je trouve si évidemment le dessein & la main de l'Intelligence créatrice, je vois des êtres sensibles ; ils tendent tout vers le bonheur, & la nature a placé ces créatures au milieu de tout ce qui est nécessaire pour les rendre heureuses : ces créatures sensibles sont donc, aussi-bien que la terre, l'ouvrage d'un Etre bienfaisant, & non pas de deux principes opposés, dont l'un est bon & l'autre mauvais.

Les animaux, que la nature semble destiner au bonheur, éprouvent cependant du mal : j'en recherche l'origine, & je trouve que les maux sont des suites ou des effets des loix établies dans la nature pour le bien général; c'est ainsi que la foudre, qui tue un animal, est l'effet du vent qui accumule les soufres répandus dans l'athmosphere, & sans lequel l'air seroit meurtrier pour tout ce qui respire : n'est-il pas évident qu'un être mal-faisant n'auroit point établi dans la nature des loix, qui, tendant au bien général, entraînent de petits inconvéniens [1].

Parmi les êtres qui habitent la terre, l'homme semble être l'objet particulier des complaisances de l'Au-

(1) Voyez Derham, Théologie Physique. Nieuventit, Démonstration de Dieu par les merveilles de la nature. Examen du Fatalisme, t. 3, art. 3, où ces difficultés sont traitées dans un grand détail.

teur de la nature : aucune créature ſur la terre n'a plus de reſſources que lui pour le bonheur ; il éprouve cependant des malheurs, mais ils viennent preſque tous de l'abus qu'il fait des facultés qu'il a reçues de la nature, & qui étoient deſtinées à le rendre heureux. Une diſpoſition naturelle porte tous les hommes à s'aimer, à ſe ſecourir, & ce n'eſt qu'en étouffant ce germe de bienveillance, qu'un homme fait le malheur d'un autre homme. L'homme n'eſt donc pas l'ouvrage de deux principes oppoſés, & l'Intelligence qui l'a créé eſt une Intelligence bienfaiſante.

Ainſi M. Bayle n'a fait qu'un ſophiſme pitoyable, lorſqu'il a prétendu que le Manichéiſme expliquoit plus heureuſement les phénomenes de la nature que le Théiſme, puiſque ces phénomenes ſont démontrés impoſſibles dans la ſuppoſition des deux principes des Manichéens.

Le Manichéiſme ne peut donc être regardé comme une hypotheſe, & les maux que l'on voit dans le monde ne peuvent juſtifier cette erreur.

Les difficultés de Manès contre l'ancien Teſtament, avoient été propoſées par Cerdon, par Marcion, par Saturnin ; nous y avons répondu dans ces articles. Le ſilence de l'Ecriture ſur la création du Démon, ne peut autoriſer à le regarder comme incréé ; il n'étoit pas néceſſaire que l'Ecriture nous dît qu'un eſprit impuiſſant & méchant, que Dieu a relégué dans les enfers, eſt une créature. Le reſte de la doctrine de Manès a été réfuté par les principes qu'on a établis dans l'article MATÉRIALISTES, où l'on prouve la ſpiritualité de l'ame : voyez ſur cela l'*Examen du Fataliſme*, *t.* 2, où l'on prouve que l'ame eſt immatérielle, qu'elle eſt une ſubſtance, & non pas une portion de l'ame univerſelle.

§. IV.

Des difficultés de M. Bayle en faveur du Manichéiſme, & contre la Bonté de Dieu.

Rien ne ſeroit auſſi faſtidieux & plus inutile, que

de copier ici ces difficultés, qui se réduisent à des principes simples, & presque tous renfermés dans la note D de l'article MANICHÉENS.

Difficultés de M. Bayle, tirées de la Permission du mal.

Les idées les plus sûres & les plus claires de l'ordre, nous apprennent qu'un être qui existe par lui-même, qui est nécessaire & éternel, doit être unique, infini, tout-puissant, & doué de toutes sortes de perfections; ainsi, en consultant ces idées, on ne trouve rien de plus absurde que l'hypothese des deux principes éternels, nécessaires & indépendans l'un de l'autre: voilà ce qu'on appelle des raisons à *priori*, elles nous conduisent nécessairement à rejetter cette hypothese, & à n'admettre qu'un principe unique de toutes choses.

S'il ne falloit que cela pour la bonté d'un systême, le procès seroit vuidé à la confusion de Zoroastre & de tous ses Sectateurs. Mais il n'y a point de systême, qui, pour être bon, n'ait besoin de ces deux choses; l'une, que les idées en soient distinctes; l'autre, qu'il puisse donner raison des expériences: il faut donc voir si les phénomenes de la nature se peuvent expliquer par l'hypothese d'un seul principe.

Si nous jettons les yeux sur la terre, nous trouvons qu'elle ne peut sortir des mains d'un être bon & intelligent, les montagnes & les rochers la défigurent, la mer & les lacs en couvrent la plus grande partie, elle est inhabitable dans la Zone torride & dans les Zones glaciales, les tonnerres, les tempêtes, les volcans la ravagent souvent.

Les animaux sont sans cesse en guerre, & se détruisent; leur vie n'est qu'une longue chaîne de maux & de douleurs, qui ne se terminent que par la mort.

L'homme est méchant & malheureux, chacun le connoit par ce qui se passe au-dedans de lui, & par le commerce qu'il est obligé d'avoir avec son prochain: il suffit de vivre cinq ou six ans pour être convaincu de ces deux articles; ceux qui vivent beaucoup, connoissent cela encore plus clairement; les voyages sont des

leçons perpétuelles là-dessus : ils font voir par-tout les monumens du malheur & de la méchanceté de l'homme, par-tout des prisons & des Hôpitaux, par-tout des Gibets & des Mendians ; vous voyez ici les débris d'une Ville florissante, ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines : l'Histoire n'est, à proprement parler, que le recueil des ruines & des infortunes du genre humain.

Mais remarquons que ces deux maux : l'un moral, l'autre physique, n'occupent pas toute l'histoire ni toute l'expérience des particuliers ; on trouve par-tout & du bien moral & du bien physique, quelques exemples de vertus, quelques exemples de bonheur, & c'est ce qui fait la difficulté en faveur des Manichéens, qui seuls rendent raisons des biens & des maux.

Si l'homme est l'ouvrage d'un seul principe souverainement bon, souverainement puissant, peut-il être exposé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la soif, à la douleur, au chagrin ? peut-il avoir tant de mauvaises inclinations ? peut-il commettre tant de crimes ; la souveraine Sainteté peut-elle produire une créature criminelle ? la souveraine Bonté peut-elle produire une créature malheureuse ? la souveraine Bonté, jointe à une puissance infinie, ne comble-t-elle pas de bien son ouvrage : & n'éloignera-t-elle pas tout ce qui pourroit l'offenser ou le chagriner ?

En vain répondroit-on que les malheurs de l'homme sont des suites de l'abus qu'il fait de sa liberté, la toute science de Dieu a dû prévoir cet abus, & sa bonté devoit l'empêcher ; & quand Dieu n'auroit pas prévu cet abus que l'homme fait de sa liberté, il a dû juger que du moins il étoit possible : puis donc qu'au cas qu'il arrivât, il se croyoit obligé de renoncer à sa bonté paternelle pour rendre tous ses enfans très-misérables, il auroit déterminé l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien physique, il n'auroit laissé dans l'ame de l'homme aucune force pour s'écarter des loix auxquelles le bonheur est attaché.

Si une bonté aussi bornée que celle des Peres, exige nécessairement qu'ils préviennent, autant qu'il leur est possible, le mauvais usage que leurs enfans pourroient

faire des biens qu'ils leur donnent, à plus forte raison une bonté infinie & toute-puissante préviendra-t-elle les mauvais effets de ses présens ; au lieu de donner le franc arbitre, elle veillera toujours efficacement pour empêcher qu'elles n'en abusent.

Les Difficultés de M. Bayle sont des Sophismes.

Les difficultés de M. Bayle, contre la bonté de Dieu, renferment quatre especes des maux incompatibles, selon ce critique, avec la bonté, la sagesse, la sainteté, la puissance infinie de Dieu : ces maux sont les prétendus désordres que l'on voit dans les phénoménes de la nature, l'état des animaux, les maux physiques auxquels l'homme est sujet, tels que la faim, la soif, & enfin les crimes des hommes.

M. Bayle prétend, que puisqu'il se trouve sur la terre des lacs, des montagnes, puisqu'il se forme dans l'atmosphere des orages, il faut que le monde ne soit pas l'ouvrage d'un principe bienfaisant.

Je ne vois dans cette difficulté qu'un sophisme, indigne du plus mince Philosophe.

1°. Le mouvement & l'arrangement de la matiere, n'est en soi ni bon ni mauvais : il n'y auroit de désordre dans la production des montagnes, des orages, des tempêtes, &c. qu'autant que ces phénomenes seroient contraires au but que Dieu s'est proposé dans la création du monde physique.

M. Bayle connoît-il ce but, a-t-il parcouru l'immensité de la nature, détaillé toutes ses parties, apperçu leur liaison, leurs rapports, démêlé le résultat des loix qui entrainent avec elles ces désordres, que l'on regarde comme contraires à la bonté de Dieu.

En ne considérant le monde que du côté du physique, puisque tout est lié dans le physique, il faut le considérer comme une machine : or la perfection d'une machine, consiste en ce qu'on peut dériver d'une raison générale, savoir de la vue pour laquelle elle a été faite, les raisons qui marquent pourquoi chacune de ses parties est précisément telle qu'elle est & non pas autrement, & pourquoi ces parties ont été arran-

gées & liées préciſément de cette façon, & non pas autrement.

Il eſt certain que la machine ſera parfaite, ſi toutes ſes parties ſans exception, & leur ordre, ou leur arrangement, ſont préciſément tels qu'ils doivent être, pour que la machine ſoit parfaitement & exactement propre à la vue qu'on ſe propoſe en la fabriquant.

M. Bayle ne connoiſſant pas la fin que Dieu s'eſt propoſée dans la création du monde, ignorant la deſtination de cette grande machine, y trouvant des loix générales qui tendent au bien & à l'ordre, & qui le produiſent, a-t-il pu combattre la bonté & la ſageſſe de Dieu, par quelques déſordres particuliers qui ſont ordre dans le tout, & qui ne choquent que parcequ'on ne voit pas toute la nature.

M. Leibnits appliquoit au ſujet dont il s'agit, l'axiome de Droit, *incivile eſt niſi tota lege inſpecta judicare :* il diſoit que nous devions juger des ouvrages de Dieu, auſſi ſagement que Socrate jugeoit de ceux d'Héraclite, en diſant ; *ce que j'en ai entendu me plaît, je crois que le reſte ne me plairoit pas moins, ſi je l'entendois.*

2°. Il faut n'avoir jamais porté ſur la nature un œil philoſophique, pour regarder les lacs, les volcans, &c. comme des déſordres contraires à la bonté de Dieu : car il eſt bien prouvé pour tout Phyſicien, que ces prétendus déſordres produiſent de grands avantages aux animaux qui habitent la terre, & qu'ils n'entraînent que peu de maux. L'orage & le tonnerre, par exemple, rendent l'air ſalutaire à tout ce qui reſpire, ſans le mouvement que ces orages produiſent dans l'athmoſphere, l'air que les animaux reſpirent ſeroit mortel pour des régions entieres, & l'orage ne fait périr qu'infiniment peu d'animaux (1).

La difficulté que M. Bayle tire de l'état des animaux, eſt plus ſpécieuſe, & n'eſt pas plus ſolide : l'état des

---

(1) Nous ne pouvons entrer dans tous les détails qui établiſſent cette vérité ; on peut voir ſur cela Nieuwentit, Derham, l'Examen du Fataliſme, t. 3, & beaucoup d'autres Ouvrages.

animaux nous eſt trop inconnu pour en faire un principe contre une vérité démontrée, telle que l'unité & la bonté de Dieu. D'ailleurs, on exagere leurs maux, & lorſqu'on examine leur condition, on trouve qu'ils ont plus de biens que de maux. Chez eux le bonheur dépend uniquement des ſentimens qu'ils éprouvent, & ils ſont heureux s'ils ont plus de ſenſations agréables, que de ſenſations douloureuſes; & il paroît que telle eſt leur condition, comme on le voit dans tous les auteurs qui ont écrit ſur l'hiſtoire des animaux.

Le mal phyſique que l'homme éprouve, échauffe bien autrement M. Bayle: ſi l'homme, dit-il, eſt l'ouvrage d'un principe ſouverainement bon & tout-puiſſant, peut-il être expoſé aux maladies, à la douleur, au froid, au chaud, à la faim, à la ſoif, au chagrin.

Quoi donc, parceque l'homme a froid, parcequ'il a trop chaud, parcequ'il a ſoif, on ſe croira autoriſé à nier la bonté de l'Etre ſuprême: on méconnoîtra ſa ſageſſe, on attaquera ſon exiſtence, que l'on reconnoit cependant comme une vérité fondée ſur les principes les plus clairs & les plus inconteſtables de la raiſon.

Eſt-il vrai, d'ailleurs, que le ſort de l'homme ſoit auſſi affligeant qu'on le prétend?

Le beſoin de manger eſt le plus preſſant des beſoins de l'homme, mais il eſt aiſé de le ſatisfaire. Tout ce qui peut ſe digérer nourrit l'homme; & le beſoin qui aſſaiſonne le repas le plus frugal, le rend auſſi délicieux que les mets les plus recherchés.

L'homme peut facilement ſe garantir de la rigueur des ſaiſons.

Lorſqu'il eſt ſans douleur, il a beſoin pour être heureux, de varier ſes perceptions, & le ſpectacle de la nature offre à ſa curioſité un fond inépuiſable d'amuſements & de plaiſirs. Il y a donc dans la nature un fond de bonheur ſuffiſant pour tous les hommes, ouvert à tous, facile à tous, lorſqu'on ſe renferme dans les bornes de la nature.

Il eſt vrai que malgré ces précautions les hommes ſeront ſujets à des maladies & aux accidens de la vieil-

leſſe ; mais ces infirmités ne ſont pas inſupportables, & n'empêchent pas que la vie ne ſoit un état heureux, même pour le vieillard infirme, puiſqu'il ne la quitte qu'à regret.

Dans ce que nous venons de dire pour juſtifier la bonté de Dieu, n'ous n'avons conſidéré l'homme que comme un Etre capable de ſenſations agréables ou douloureuſes, & attendant ſon bonheur ou ſon malheur des objets qui agiſſent ſur ces organes ; mais il a pour être heureux bien d'autres reſſources.

La nature ne fait point croître les hommes ſur la terre, comme les champignons ou comme les arbres, elle unit les peres & les enfans par les liens d'une tendreſſe mutuelle ; les ſoins que le pere donne à l'éducation de ſon fils, procurent des plaiſirs infiniment plus ſatisfaiſans que les ſenſations. La tendreſſe & la reconnoiſſance rendent les peres chers à leurs enfans, ils ſont dociles à leur volonté, ils ſoulagent leurs maux, ils ſoutiennent leur vieilleſſe, ils offrent aux peres un ſpectacle ſatisfaiſant, ils les conſolent des malheurs de la vieilleſſe.

Une inclination naturelle porte tous les hommes à s'aimer, à ſe ſecourir ; un malheureux qu'on ſoulage, procure un plaiſir délicieux, & les ſoins qu'on donne au ſoulagement d'un malheureux lui font éprouver un ſentiment de reconnoiſſance, & un retour vers ſon bienfaiteur, qui répand dans ſon ame un plaiſir qui adoucit ſes maux.

Enfin, l'homme s'aime, & l'amour qu'il a pour lui-même ne ſe borne pas à ſe procurer des ſenſations vives & agréables, il faut que l'homme ſoit content de lui-même ; pour être heureux, il faut qu'il puiſſe s'approuver, & jamais l'homme ne ſent plus vivement le plaiſir que procure l'approbation de ſoi-même, que lorſqu'il mérite l'approbation des autres hommes, lorſqu'il à procuré le bonheur des autres, lorſqu'il a rempli ſes devoirs, lorſqu'il n'a rendu perſonne malheureux. Voilà autant de reſſources que la nature a miſes dans l'homme contre les malheurs attachés à ſa condition, elles ſont dans le cœur de tous les hommes, & ne ſont ignorées que des Barbares qui ont étouffé la voix de la nature.

Qu'on juge présentement si l'homme est l'ouvrage d'un Etre malfaisant, & si ce n'est pas avec raison qu'un ancien a dit que c'est à tort que l'homme se plaint de son sort.

Passons au mal moral qui fait la grande difficulté de M. Bayle, je veux dire les vices & les crimes des hommes.

Sans doute, les hommes sont méchans, & l'on ne peut peindre avec des couleurs trop fortes leurs péchés & leurs désordres, parceque le mal n'est jamais ou presque jamais nécessaire à leur bonheur; mais gardons-nous d'imputer ces désordres à l'Etre suprême, ou de penser qu'ils doivent rendre sa bonté douteuse.

Ces désordres, ces crimes, sont l'effet de l'abus que l'homme fait de sa liberté; & il n'est point contraire à la bonté de l'Etre suprême de créer un homme libre, qui puisse se porter au bien par choix, & qui ait pourtant le pouvoir de se porter au mal. Le sentiment de notre liberté, qui ne peut exister que dans les Etres-libres, ce sentiment, dis-je, nous fait trouver un grand plaisir dans la pratique de la vertu, & produit les remors qui nous rappellent à notre devoir: la liberté n'est donc pas un présent fait à l'homme par un Etre malfaisant, puisqu'elle tend à nous rendre meilleurs & plus heureux.

Il ne faut pas, au reste, regarder la terre comme un séjour de crime & sans vertu: nous ferons voir plus bas combien M. Bayle est outré à cet égard; & plusieurs Auteurs ont prouvé que le bien, tant naturel, que moral, l'emporte dans le monde sur le mal: le lecteur peut consulter sur cela Sherlok, Traité de la Providence, ch. 7. Leibnits, Essais de Théodicée, &c.

Nous venons d'exposer la nature & l'origine des maux que nous offre le spectacle de la nature; nous avons vû qu'aucune des causes qui produisent ces maux, n'est l'ouvrage d'un principe éternel & malfaisant: que dans l'institution primitive & dans l'intention de l'auteur de la nature, tout tend au bien, que par conséquent le système des deux principes n'explique point les phénomenes de la nature, & que tout ce que M.

Bayle dit sur les maux qui nous affligent, sont plus les déclamations d'un Sophiste, que les doutes d'un Philosophe.

Examen d'une instance de M. Bayle.

M. Bayle prétend que la souveraine puissance jointe à une bonté infinie, doit combler des biens son ouvrage, & éloigner de lui tout ce qui pourroit l'offenser ou le chagriner; que la souveraine bonté devoit ôter à l'homme le pouvoir d'abuser de ses facultés, & que Dieu, en laissant à l'homme ce pouvoir, n'aime pas plus ses créatures, qu'un pere qui laisseroit entre les mains de son fils, une épée dont il sauroit qu'il se percera. L'état des Saints, qui sont irrévocablement attachés à la vertu, n'est-il pas un état digne de la sagesse & de la sainteté de Dieu?

D'ailleurs, il est certain que Dieu pouvoit, sans blesser la liberté de l'homme, le faire persévérer infailliblement dans l'innocence & dans la vertu; rien n'empêchoit donc que Dieu ne prévînt l'abus que l'homme fait de ses facultés, & qu'il ne fît regner dans toute la nature l'ordre & le bonheur; cependant il y a des désordres, des maux, des mechans, des pécheurs: il faut donc qu'une cause différente de l'Etre suprême, ait eu part à la production du monde, & que cette cause soit malfaisante.

Toutes les difficultés que M. Bayle a répétées en mille manieres dans son Dictionnaire, & dans ses réponses aux questions d'un Provincial, se réduisent à ces principes que nous allons examiner.

Il est clair que toute la force de cette instance porte sur ce qu'il est impossible qu'un Etre souverainement bon, souverainement saint, & souverainement puissant, permette qu'il y ait du mal dans le monde, parcequ'il est de l'essence de la souveraine bonté d'empêcher toute espece de mal.

Pour sentir le faux de ce raisonnement, tâchons de nous former une idée juste de la souveraine bonté.

La bonté de l'Etre suprême dont nous parlons ici, c'est sa bienveillance.

La bienveillance d'un Etre est d'autant plus grande, qu'il a moins besoin de faire le bien qu'il fait; ainsi, comme l'Etre suprême se suffit pleinement à lui-même, il est, si je peux m'exprimer ainsi, infiniment éloigné d'avoir besoin pour son bonheur de créer d'autres Etres, & de leur faire du bien; sa bienveillance à l'égard des créatures est donc infinie, quel que soit le bien qu'il leur fait; voilà en quel sens la bonté de Dieu est infinie, & non pas en ce sens qu'elle doit faire à cette créature tout le bien possible : car la bonté infinie en ce sens est impossible, puisqu'alors il faudroit que l'Etre suprême donnât à toutes ses créatures tous les dégrés de perfection possibles, ce qui est absurde : car il n'y a point de dernier dégré de perfection dans la créature.

L'idée de la souveraine bonté n'exige donc pas que Dieu fasse à ses créatures tout le bien possible. Pour qu'il conserve pleinement la qualité d'Etre souverainement bienfaisant, il suffit qu'il mette ses créatures dans un état où elles préferent l'existence au néant, & dans lequel il soit meilleur d'être, que de n'être point du tout; il n'est pas nécessaire que cet état soit l'état le plus heureux possible.

Créer l'homme avec le desir du bonheur, le mettre au milieu de toutes les ressources propres à procurer le bonheur, lui donner toutes les facultés nécessaires pour faire un bon usage de ces ressources : c'est certainement faire à l'homme un grand bien.

Faire dépendre le bonheur de certaines loix que l'homme peut observer, mais dont il peut s'écarter, & hors desquelles il rencontre le déplaisir & la douleur, n'empêche pas que l'existence ne soit encore un grand bienfait, digne de la souveraine bonté, & de la reconnoissance de l'homme.

La qualité d'être souverainement bon n'exigeoit donc pas que Dieu prévînt l'abus que l'homme pouvoit faire de ses facultés : la souveraine bonté rend Dieu impuissant pour faire le mal, & le laisse absolument libre sur l'existence de ses créatures, & sur les dégrés de perfection & de bonheur qu'il leur accorde.

L'idée de la souveraine bonté n'exige donc point

que Dieu prévienne tous les maux qui ſont des ſuites de l'imperfection de la créature, ou de l'abus qu'elle fait de ſes facultés : car alors Dieu auroit été obligé de lui donner un certain dégré de perfection plutôt qu'un autre, ce qui n'eſt cependant point renfermé dans l'idée de la ſouveraine bonté.

Si Dieu ne s'étoit propoſé dans la création du monde, que de rendre les hommes heureux à quelque prix & de quelque maniere que ce ſoit, il auroit ſans doute écarté de lui tous les malheurs, & il l'auroit dépouillé du pouvoir d'abuſer de ſes facultés.

Mais, eſt-il contraire à la bonté de Dieu de vouloir que l'homme fût heureux, mais qu'il ne le fût qu'à certaines conditions, & en ſuivant certaines loix, qu'il étoit en ſon pouvoir d'obſerver ou de violer ?

Dieu voyoit dans ſa toute-puiſſance une infinité de mondes poſſibles ; parmi ces mondes, ne pouvoit-il pas y en avoir un où le bonheur des créatures ne fût point la fin principale, & dans lequel il n'entrât que ſecondairement ? N'eſt-il pas poſſible qu'une des loix de ce monde ait été, que Dieu n'accorderoit le bonheur qu'au bon uſage que l'homme feroit de ſes facultés, & que Dieu ne prévînt point l'abus que les créatures pourroient faire de leurs facultés : Dieu ne pouvoit-il pas ſans violer les loix de ſa bonté, choiſir ce monde, & la créature ſeroit-elle en droit de ſe plaindre ?

En accordant à M. Bayle ce qu'il a ſi ſouvent répété, & qu'il n'a jamais prouvé, en lui accordant, dis-je, que Dieu n'a pu ſe déterminer à créer le monde, que pour faire des créatures heureuſes : eſt-il bien sûr que ſa ſageſſe & ſa ſainteté ne lui preſcriviſſent point des loix dans la diſtribution du bonheur ? La bonté de Dieu n'eſt-elle qu'une eſpece d'inſtinct qui le porte à faire du bien ſans regle & aveuglement ?

La conduite de Dieu, ſi je peux m'exprimer ainſi, ne doit-elle pas porter le caractere des attributs de l'Etre ſuprême ? le caractere de ſa ſageſſe & de ſon intelligence ? Or, un monde dans lequel Dieu n'eût rendu heureux que des automates, ou dans lequel il auroit obéi à tous les caprices & à toutes les bizarre-

ries de la créature, eût-il été bien conforme à l'idée de la sagesse & de la grandeur de l'Etre suprême? La bonté de Dieu ne doit-elle pas agir conformément aux loix de sa sagesse, & rendre chaque Etre heureux, selon qu'il est plus ou moins parfait? ne falloit-il pas pour cela que la créature fût libre? Ce plan du monde est-il contraire à l'idée de la souveraine bonté?

Enfin, je demande à M. Bayle s'il connoit assez la nature de l'homme pour prouver que Dieu ne l'a pas créé dans l'état le plus propre à le rendre heureux? Je lui demande s'il connoit assez les desseins de Dieu pour prononcer que le monde n'a pas une fin, & n'aura pas un dénouement qui nous sera voir la bonté de Dieu, dans les maux même qui occasionnent nos murmures? La permission du mal est alors un mystere, & non pas une contradiction avec la bonté souveraine de Dieu; & l'on ne peut dire qu'en vertu de sa souveraine bonté, Dieu devoit prévenir tous les maux, & établir un ordre de choses dans lequel l'homme n'eût pu devenir malheureux.

La sainteté est, aussi bien que la bonté, une source de difficultés en faveur du Manichéisme.

Dieu n'est-il pas infiniment saint, dit-on? Sa sainteté ne lui donne-t-elle pas une souveraine aversion pour le mal? Ne faut-il pas qu'il ait manqué de puissance pour l'empêcher, ou de sagesse pour choisir les moyens propres à le prévenir?

Pour répondre à cette difficulté, il ne faut que se former des idées justes de la sainteté de Dieu, de sa sagesse & de sa puissance.

La sainteté de Dieu n'est qu'une volonté constante de ne rien faire qui soit indigne de lui: or il n'est point indigne de Dieu de créer des hommes qui peuvent abuser de leur liberté: car ce pouvoir est dans l'essence de la créature même, & il n'est point indigne de Dieu de créer l'homme avec son essence, ou il faut dire qu'il est indigne de Dieu de créer des Etres bornés.

En vain prétendroit-on avec M. Bayle, que la sainteté de Dieu devoit au moins prevenir l'abus que l'homme fait de sa liberté: car la sainteté n'étant en Dieu que la volonté constante de ne rien faire qui soit in-

digne de lui : il faudroit qu'il fût indigne de Dieu de ne pas prévenir la chute de l'homme, & c'est ce qu'on ne peut dire : il n'est point indigne de Dieu, de demeurer immobile lorsque la créature peche ; il exprime par son immobilité qu'il n'a pas besoin des hommages de l'homme : il exprime par ce moyen le jugement qu'il porte de lui-même, c'est qu'il est indépendant de sa créature.

La permission du mal n'est donc pas contraire à la sainteté de Dieu, & toutes les comparaisons de M. Bayle, telles que celles d'une mere qui mene sa fille au bal, & la laisse séduire, pouvant la garantir de la séduction, sont des sophismes qui tirent toute leur force d'un faux état de question que M. Bayle offre sans cesse à son lecteur sur l'origine du mal. La mere n'a aucune raison pour ne pas empêcher la séduction de sa fille ; il n'en est pas ainsi de Dieu, par rapport au péché de l'homme.

L'idée de la bonté humaine n'est pas l'idée d'une bonté pure, elle est toujours jointe à l'idée de la justice : le devoir entre toujours un peu dans sa composition, si je peux m'exprimer ainsi ; c'est une espece de commerce, & une observation de cette loi générale, qui veut que nous fassions pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fissent pour nous, si nous étions dans les circonstances où ils sont. Le bonheur de la société dépend de l'observation de cette loi : la société est plus ou moins heureuse, selon que cette loi est plus négligée, ou mieux observée ; chaque membre de la société est donc tenu, par justice, de ne point faire aux autres ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fît, s'il étoit placé dans les mêmes circonstances.

Cette idée de la bonté humaine n'est pas applicable à la bonté de Dieu, qui pour être heureux n'a besoin, ni de l'existence, ni de l'hommage de sa créature.

Ces principes font voir, que par les loix de sa bonté, Dieu n'étoit point tenu de créer l'homme dans l'état des bienheureux, ou de donner aux hommes des graces efficaces pour les faire persévérer infailliblement dans la vertu. On voit même par ces principes, que Dieu

peut, sans violer les loix de sa bonté, punir l'homme qui viole les loix que Dieu a établies, & lui accorder un tems d'épreuve, pendant lequel il pardonne au pécheur pénitent, & après lequel l'homme devint incorrigible, & Dieu un juge sévère & inflexible.

Des différens Auteurs qui ont répondu aux difficultés de M. Bayle.

M. Bayle s'étoit proposé d'établir un Pyrrhonisme universel; il prétendit que les sentimens les plus absurdes étoient appuyés sur des principes capables d'en imposer à la raison la plus éclairée, & que les dogmes les plus certains étoient exposés à des difficultés insurmontables, & conduisoient à des conséquences absurdes : conséquemment à ce projet, il prétendit qu'une Secte aussi ridicule que celle des Manichéens, pourroient faire des difficultés qu'aucun Philosophe ou Théologien, de quelque Secte qu'il fût, ne pourroit résoudre.

Le Dictionnaire de M. Bayle eut tant de vogue, ses difficultés contre la bonté de Dieu firent tant de bruit, que les hommes célebres ou zélés pour la vérité s'empresserent de répondre : il n'est peut-être pas inutile de faire connoître les principes qu'ils opposerent à M. Bayle.

§. I.

Principes de M. le Clerc, contre les difficultés de M. Bayle.

Comme M. Bayle, dans ses difficultés contre la bonté de Dieu, insistoit beaucoup sur la longue durée du mal moral & physique dans cette vie, & sur leur éternité dans l'autre; M. le Clerc, déguisé sous le nom de Théodore Parrhase, fit paroître sur la scene un Origéniste, qui prétendit que les biens & les maux de cette vie n'étoient que des moyens destinés à élever l'homme à la perfection & à un bonheur éternel (1).

(1) Parrhasiana, t. 1, p. 109.

M. Bayle reconnut que l'Origéniſte en faiſant ſuccéder une éternelle béatitude aux tourmens que ſouffriront les damnés, avoit levé la plus accablante des difficultés du Manichéiſme ; mais qu'il n'avoit cependant pas réfuté les Manichéens, qui répliquoient qu'il étoit contraire à ſa bonté de conduire ſes créatures au bonheur par les ſouffrances & par les peines. Voilà à quoi ſe réduiſit la diſpute de M. Bayle & de M. le Clerc pour l'eſſentiel, qui ſe trouva noyé dans une foule d'incidens, & même de perſonnalités qui firent abſolument diſparoître l'état de la queſtion (1).

§. II.

Réponſe de Dom Gaudin, Chartreux, aux difficultés de M. Bayle.

En 1704, un Chartreux de Paris, nommé Dom Alexandre Gaudin, donna un ouvrage intitulé, *la Diſtinction & la Nature du bien & du mal, où l'on combat l'erreur des Manichéens, les ſentimens de Montagne & de Charron, & ceux de M. Bayle.*

M. Bayle prétendit que cet auteur avoit très bien prouvé que le ſyſtême des deux principes eſt faux & abſurde en lui-même, & ſur-tout dans les détails où les Manichéens deſcendoient ; mais que ce n'étoit pas là le réfuter lui, M. Bayle, puiſqu'il reconnoiſſoit ces vérités, & prétendoit ſeulement que l'hypothèſe Manichéens, quelqu'abſurde qu'elle ſoit, attaquoit le dogme de l'unité de Dieu, par des objections que la raiſon ne pouvoit réſoudre : il ne fit point d'autre réponſe à l'ouvrage du Chartreux, & la diſpute n'alla pas plus loin (2).

---

(1) Bayle, art. Origene. Rep. aux Queſt. d'un Provincial, t. 3, c. 172. Le Clerc, Bibl. Ch. t. 6, &c.

(2) Hiſt. des Ouvrages des Savans, Août 1705, art. 7.

§. III.

§. III.

Principes de M. King, sur l'origine du mal.

M. King prétendit que Dieu n'avoit point créé le monde pour sa gloire, mais pour exercer sa puissance, & pour communiquer sa bonté : qu'étant souverainement bon, rien n'avoit pû être pour lui un motif de créer le monde ; qu'aucun objet extérieur n'étant bon par rapport à lui, c'étoit son choix qui l'avoit rendu bon : il rejette l'opinion de ceux qui prétendent que Dieu a choisi certaines choses, parcequ'elles sont bonnes ; & soutient que la bonté des choses dépend au contraire uniquement du choix que Dieu en fait : il croit que si Dieu avoit été déterminé à agir par la bonté des choses mêmes, Dieu seroit un agent entierement nécessité dans ses actions.

Dieu n'étoit donc assujetti par aucune raison à choisir un monde, plutôt qu'un autre ; & celui qu'il a choisi est bon, parcequ'il a été choisi.

Cette indifférence de Dieu, par rapport aux objets distingués de lui, n'a lieu que dans ses premieres élections : car posé une fois que Dieu veuille quelque chose, il ne peut ne point vouloir la même chose.

De plus, comme Dieu est bon, en voulant l'existence du monde, il a aussi voulu par-là même l'avantage de chaque particulier ; mais autant qu'il s'est pu accorder avec le dessein & les moyens que Dieu avoit choisis pour exercer sa puissance.

Il n'étoit donc pas contraire à la bonté de Dieu, de créer un monde où il y a du mal, si ce mal étoit essentiellement lié avec le moyen qu'il a choisi pour exercar sa puissance : or M. King prétend que tous les maux physiques sont attachés aux loix que Dieu a établies pour exercer sa puissance ; & la créature n'a point à se plaindre, car Dieu n'étoit point obligé de créer un monde sans malheurs, puisque ce monde n'étoit pas meilleur par rapport à Dieu, qu'un monde tel que le nôtre.

Le mal moral est une suite de la liberté de l'hom-

me, mal que Dieu n'étoit point obligé de prévénir; puiſque, par rapport à Dieu, il n'eſt pas meilleur de prévénir cet abus, que de le permettre.

D'ailleurs, Dieu n'auroit pû prévénir cet abus qu'en dépouillant l'homme de ſa liberté, ce qui auroit fait du monde entier une pure machine ; & M. King prétend qu'un monde où tout eût été néceſſaire & machinal, n'eût pas été auſſi propre à exercer la puiſſance & les attributs de Dieu, qu'un monde où l'homme eſt libre.

Enfin, Dieu ayant choiſi pour exercer ſa puiſſance un monde où il y avoit de créature libres, il n'a pas dû changer ſon plan parcequ'ils devoient abuſer de leur liberté, comme il n'a pas dû changer les loix qu'il a établies pour le phyſique, parcequ'elles entraînoient après elles des déſordres.

Dieu pouvoit, il eſt vrai, prévénir l'abus que l'homme fait de ſa liberté; mais il ne l'auroit prévénu qu'en faiſant intervenir ſa toute-puiſſance, pour déterminer infailliblement l'homme au bien; mais alors il ſe ſeroit écarté du plan qu'il s'étoit formé, de ne conduire à la vertu les créatures libres, que par la voie des peines & des récompenſes.

M. King reconnoit que l'abus conſtant & opiniâtre que l'homme aura fait de ſa liberté, conduira les pécheurs incorrigibles à des peines éternelles, & pour les concilier avec la bonté de Dieu, il les diminue autant qu'il eſt poſſible, & les met ſur le compte de la créature : il croit qu'elles ſeront de ſuites naturelles de l'obſtination des pécheurs ; il croit que les damnés ſeront autant de fols qui ſentiront vivement leur miſere, mais qui s'applaudiront pourtant de leur conduite, & qui aimeront mieux être ce qu'ils ſeront, que de ne point être du tout : ils aimeront leur état tout malheureux qu'il ſera, comme les gens en colere, les amoureux; les ambitieux, les curieux, ſe plaiſent dans les choſes mêmes qui ne font qu'accroître leur miſere.

Cet état ſera une ſuite naturelle de la perverſité des pécheurs ; les impies auront tellement accoutumé leur eſprit à de faux jugemens, qu'ils n'en feront plus déſormais d'autres, paſſant perpétuellement d'une erreur

à une autre ; ils ne pourront s'empêcher de desirer perpétuellement des choses dont ils ne pourront jouir, & dont la privation les jettera dans des désespoirs inconcevables, sans que l'expérience les rende jamais plus sages pour l'avenir, parceque par leur propre faute ils auront entierement corrompu leur entendement & l'auront rendu incapable de juger sainement (1).

M. Bayle, pour réfuter M. King, emploie ses propres principes : il reconnoit avec lui que Dieu trouvant au-dedans de lui-même une gloire & une félicité infinies, n'a pû créer le monde pour sa gloire : de-là M. Bayle conclud que Dieu étant bon, il auroit dû dans la création du monde donner tout à la bonté, & empêcher, à quelque prix que ce fût, toute espece de mal de s'introduire dans le monde.

Tout étant également bon par rapport à Dieu, il n'a point été porté par l'amour de lui-même ou de sa gloire, à choisir un monde plutôt qu'un autre, à choisir pour gouverner ce monde plutôt qu'un autre, une loi plutôt qu'une autre ; toutes étant également bonnes par rapport à lui, il devoit choisir celles qui étoient les plus propres à procurer le bien des créatures, & changer même toutes ces loix à mesure que le bien de la créature le demanderoit ; car il n'étoit pas meilleur, par rapport à Dieu, de suivre le plan qu'il avoit choisi qu'un autre (2).

M. Bayle est toujours ici dans le même sophisme, il prétend que le monde n'étant point nécessaire à la gloire de Dieu, il n'a dû consulter que sa bonté : mais Dieu n'a-t-il donc d'attributs que la bonté ? n'est-il pas sage & immuable, & ces attributs seront-ils sans influence dans les decrets & dans la conduite de Dieu, tandis que sa bonté seule agira ? la bonté de Dieu est elle une bienfaisance indistincte, aveugle, sans lumiere, sans sagesse, qui tende au bien de la créature, sans aucun égard aux autres attributs de l'Etre Suprême ? voilà ce

(1) De Origine Mali, Autore Guillelmo King, Lond. 1702, in-8. cap. 1, sect. 3. Append. de Leg. Divin.

(2) Réponses aux Questions d'un Provincial, t. 2, c. 71.

que M. Bayle ſuppoſe dans ſa réponſe à M. King.

Je ne parle point des queſtions qui entrerent incidemment dans cette conteſtation, qui ſont toutes intéreſſantes, & que l'on trouvera dans l'Ouvrage de M. King, dans la réponſe aux queſtions d'un Provincial, & dans les remarques que M. Bernard a faites ſur la réponſe de M. Bayle (1).

Parmi ces queſtions incidentes, il y en a une qui a pour objet le mal moral. M. King prétend qu'il y a plus de bien moral dans le monde que de mal, & même ſur la terre : il n'a jamais pu croire la doctrine de Hobbes, que tous les hommes ſont des ours, des loups & des tigres, les uns pour les autres; qu'ils ſont nés ennemis des autres, & que les autres ſont nés leurs ennemis; qu'ils ſont naturellement faux & perfides, & que tout le bien qu'ils font n'eſt que par crainte, & non par vertu. Celui qui fait un ſemblable portrait des hommes, continue M. King, fournit un aſſez juſte ſujet de ſoupçonner qu'il eſt lui-même tel qu'il dépeint les autres; mais ſi l'on examinoit les hommes un à un, peut-être n'en trouveroit-on pas un ſeul dans cent mille, qui pût ſe reconnoître à ce portrait.

Ceux-là même qui avancent cette calomnie, ſi on en venoit à toucher à leur caractere, ſe donneroient bien de la peine pour éloigner de deſſus eux les ſoupçons, & diroient qu'ils parlent du peuple & du gros du genre humain, mais non pas d'eux-mêmes; & il eſt certain qu'ils ne ſe conduiſent pas ſur ce pié-là envers leurs parens, & envers ceux avec qu'ils ſont en relation; s'ils le faiſoient, peu de gens voudroient les avouer. Obſervez quelques-uns de ceux qui déclament ſi fort contre les trahiſons, les injuſtices, les fourberies, & la cruauté des hommes; & vous les verrez cultiver ſoigneuſement des amitiés, & s'acquitter des différens devoirs auxquels ils ſont obligés envers leurs amis, leurs familles & leur pays, travailler, ſouffrir, haſarder même leur vie pour y être fideles, lorſqu'il n'y a aucun motif de crainte qui les y porte, & qu'ils

(1) Républ. des Lettres 1706, Janvier p. 57.

pourroient négliger ces devoirs ſans danger ni inconvénient pour eux mêmes.

Cela vient, direz-vous, de la coutume & de l'éducation : ſuppoſons que çela ſoit, il faut donc que le genre humain n'ait pas tellement dégénéré & renoncé au bien, que la plus grande partie des hommes n'exerce encore la bienfaiſance ; & la vertu n'eſt pas tellement bannie, qu'elle ne ſoit appuyée & ſoutenne, louée & pratiquée par un conſentement général & par les ſuffrages du public, & le vice eſt encore honteux.

Effectivement, à peine trouve-t-on un ſeul homme, à moins qu'il ne ſoit preſſé par la néceſſité, ou provoqué par des injures, qui ſoit aſſez barbare, & qui ait le cœur aſſez dur, pour être inacceſſible à la pitié, & qui ne goûte du plaiſir à faire du bien aux autres ; qui ne ſoit diſpoſé à témoigner de la bienvaillance & de l'affection à ſes amis, à ſes voiſins, à ſes parens, & qui ne ſoit diligent à s'acquitter des devoirs civils envers tous ; qui ne faſſe profeſſion de reſpecter la vertu, & qui ne regarde comme un affront qu'on le taxe d'être vicieux. Si l'on veut ſe donner la peine d'examiner pendant un jour ſes actions, & celles de quelqu'autres, peut-être en trouvera-t-il une ou deux de blâmables, tandis que toutes les autres ſont innocentes & bonnes.

Il faut remarquer en ſecond lieu qu'on parle d'un ſeul grand crime, comme un meurtre, un vol, &c. qu'on le publie bien d'avantage, & que l'on en conſerve bien plus long-tems la mémoire, que de mille bonnes & généreuſes actions qui ne ſont point de bruit dans le monde, & ne viennent point à la connoiſſance du public, mais qui demeurent enſevelies dans le ſilence & dans l'oubli, & cela même prouve que les premiers ſont beaucoup plus rares que les dernieres, qui ſans elles n'exciteroient pas tant de ſurpriſe, d'horreur & d'étonnement.

Il faut obſerver en troiſieme lieu, que bien des choſes qui ſont innocentes paroiſſent criminelles à ceux qui ignorent les vues de celui qui agit, & les circonſtances où il ſe trouve : il eſt certain que nous ne pouvons juger de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans

une action ſur de ſimples apparences, mais par les intentions de l'ame, & par le point de vue ſous lequel celui qui agit enviſage les choſes.

En quatrieme lieu, bien des actions ſe font par ignorance, & ceux qui les commettent ne ſavent pas qu'elles ſont vicieuſes; ſouvent même elles paſſent pour des vertus, c'eſt ainſi que S. Paul perſécuta l'Egliſe, & lui-même avoue qu'il l'avoit fait par ignorance, & que c'étoit pour cela qu'il avoit obtenu miſéricorde: combien de choſes de cette nature ne ſe font-elles pas tous les jours par ceux qui profeſſent des Religions différentes; ce ſont, je l'avoue, des péchés, mais des péchés d'ignorance, qui doivent à peine être comptés parmi les maux moraux, parcequ'ils ne procedent pas d'une mauvaiſe diſpoſition & d'une volonté corrompue.

Tout homme qui uſe de violence contre un autre, par amour pour la vertu, par haine contre le vice, ou par zele pour la gloire de Dieu, fait mal ſans contredit; mais l'ignorance & un cœur honnête & bon l'excuſent beaucoup. Cette conſidération ſeule ſuffit pour diminuer le nombre des méchans, & cette excuſe ne ſe borne pas à ce qui regarde la Religion; les préjugés de parti doivent être peſés, ces préjugés qui engagent ſouvent les hommes à employer le fer & le feu contre ceux qu'ils regardent comme des ennemis publics, & comme des traîtres à la Patrie; il n'y a pas d'erreur plus fatale au genre humain, & qui ait enfanté plus, & de plus grands crimes, & cependant elle vient d'une ame remplie de droiture. La mépriſe conſiſte en ce qu'ils oublient qu'on doit défendre l'Etat par des voies juſtes & légitimes, & non aux dépens de l'humanité.

En cinquieme lieu, les préjugés & les ſoupçons font regarder comme méchans bien des gens qui ne le ſont réellement point. Le commerce le plus innocent, entre un homme & une femme fournit au malin un ſujet de les ſoupçonner & de les calomnier: ſur une ſeule circonſtance, qui accompagne ordinairement une action criminelle, on déclare coupable du fait même la perſonne ſoupçonnée: une ſeule mauvaiſe occaſion ſuffit pour déshonorer toute la vie un homme, & pour

comprendre toutes ſes actions dans une même ſentence. Si un ſeul membre d'une Société tombe dans quelque faute, on préſume d'abord que les autres ne valent pas mieux. Il eſt preſqu'incroyable combien il y a de gens qui paſſent ſur de pareils titres pour très-méchans, qui ſont très-différens de ce qu'on les croit. Les Confeſſeurs & les Juges, lorſqu'il s'agit de cas criminels, ſavent parfaitement combien peu de vérité il y a dans les bruits ordinaires, & combien peu de fond il y a à y faire.

Sixiemement, nous devons diſtinguer, & la Loi même le fait, entre les actions qui viennent d'une malice préméditée, & celles auxquelles quelque violente paſſion, ou quelque déſordre dans l'eſprit, portent.

Lorſque l'offenſeur eſt provoqué, & qu'un tranſport ſubit de la paſſion le met comme hors de lui, il eſt certain que cela diminue bien la faute. Ce ſont-là des choſes qui ſont trés-parfaitement connues de notre-très équitable Juge, qui nous jugera miſéricordieuſement, & non à la rigueur, & c'eſt ſans doute pour ces raiſons qu'il nous a défendu de juger avant le tems : nous ne voyons que l'écorce des choſes, & il eſt très-poſſible que ce que nous regardons comme le plus grand crime, nous paroîtroit devoir être mis au nombre des moindres, ſi nous étions inſtruits de tout ce qui y a du rapport, & ſi nous avions égard à tout.

Bien de vertus & bien de vices réſident dans l'ame ; & ſont inviſibles aux yeux des hommes ; ainſi c'eſt parler à l'avanture que de prononcer ſur le nombre des unes & des autres, & prétendre inférer de-là la néceſſité d'un mauvais principe ; c'eſt mériter d'être regardé comme un Juge téméraire, & coupable de précipitation ; c'eſt uſurper les droits du Juge ſuprême.

Enfin, la conſervation & l'accroiſſement du genre humain eſt une preuve bien ſûre qu'il y a du bien & du mal dans le monde, car une ou deux actions peuvent avoir une influence funeſte ſur pluſieurs perſonnes: il y a plus, toutes les actions vicieuſes tendent à la deſtruction du genre humain, du moins à ſon déſavantage & à ſa diminution ; au lieu qu'il faut néceſſairement le concours d'un grand nombre, & mê-

me d'un nombre infini de bonnes actions, pour la conservation de chaque individu : si donc le nombre des mauvaises actions surpassoit celui des bonnes, le genre humain devroit finir. C'est ce dont on voit une preuve bien sensible dans les pays où les vices se multiplient ; le nombre des hommes y diminue tous les jours, & ils se dépeuplent peu-à-peu ; si la vertu s'y rétablit, les habitans y reviennent à sa suite : c'est-là une marque que le genre humain ne pourroit subsister si jamais le vice étoit dominant, puisqu'il faut le concours de plusieurs bonnes actions pour réparer les dommages causés par une seule mauvaise action. Il ne faut qu'un crime pour ôter la vie à un homme ou à plusieurs ; mais combien d'actes de bonté & d'humanité doivent concourir pour élever & conserver chaque particulier ?

De tout ce qu'on vient de dire, je me flatte, dit M. King, qu'il paroît qu'il y a plus de bien que de mal parmi les hommes, & que le monde peut être l'ouvrage d'un Dieu bon, malgré l'argument qu'on fonde sur la supposition que le mal l'emporte sur le bien ; & tout cela cependant n'est pas nécessaire, puisqu'il peut y avoir dix mille fois plus de bien que de mal dans tout l'univers, quand même il n'y auroit absolument aucun bien sur cette terre que nous habitons. Elle est trop peu de chose pour avoir quelque proportion avec le systême entier, & nous ne pouvons que porter un jugement imparfait de tout sur cette partie. Elle peut être l'hôpital ou la prison de l'univers, & peut-on juger de la bonté & de la pureté de l'air d'un climat sur la vûe d'un hôpital, où il n'y a que des malades ? ou de la sagesse d'un Gouvernement sur la vue d'une maison destinée pour des personnes aliénées, & où il n'y a que des fols ? ou de la vertu d'une nation sur la vue d'une prison où il n'y a que des malfaiteurs ? non que je croie que la terre soit effectivement telle ; mais je dis qu'on peut le supposer ; & toute supposition qui montre comment la chose peut être, renverse l'argument du Manichéen, fondé sur l'impossibilité qu'il y a d'en rendre raison.

En attendant, je regarde la terre comme un séjour rempli de douceurs, où l'on peut vivre avec plaisir &

joie, & être heureux. J'avoue, avec la plus vive reconnoiſſance pour Dieu, que j'ai paſſé ma vie de cette maniere, & je ſuis perſuadé que mes parens, mes amis, & mes domeſtiques en ont fait autant; & je ne crois pas qu'il y ait de mal dans la vie qui ne ſoit très-ſupportable, ſur-tout pour ceux qui ont des eſpérances d'un bonheur à venir (1).

§. IV.

Diſpute de M. Jaquelot & de M. Bayle, ſur l'origine du mal.

M. Jaquelot, pour répondre aux difficultés de M. Bayle, poſe pour principe fondamental, que Dieu a eu deſſein de former une créature intelligente & libre, pour en être connu & adoré : ſi elle n'étoit pas libre & intelligente, ce ne ſeroit qu'une machine qui agiroit par reſſorts, & qui par conſéquent ne pourroit contribuer à la gloire de Dieu.

On doit concevoir, dit-il, que Dieu ayant voulu ſe faire connoître par ſes ouvrages, eſt demeuré comme caché derriere ſes ouvrages, à peu-près comme ce Peintre qui ſe tenoit caché derriere ſes tableaux pour entendre le jugement qu'on en feroit; ainſi les hommes ont été créés libres dans cette vue, afin de juger de la grandeur de Dieu par la magnificence de ſes œuvres.

On ne peut pas accuſer Dieu d'être l'auteur du mal pour avoir créé un être libre qui a abuſé du bienfait de Dieu, & qui s'eſt porté au mal par l'effet de ſa liberté: cette liberté de l'homme rend le monde digne de Dieu, & il manqueroit quelque choſe à la perfection de l'Univers, ſi Dieu n'en avoit point créée de tel : voilà, ſelon M. Jaquelot, l'arme dont on doit ſe ſervir pour repouſſer toutes les attaques des ennemis de la Providence.

---

(1) Ce morceau de M. King eſt tiré des notes de M. Law, ſur M. King, dans la traduction Angloiſe de l'ouvrage de cet Archevêque : quoiqu'il ſoit un peu long, j'ai cru qu'il étoit à propos de n'en rien retrancher. Voyez le Continuateur de Bayle, art. King.

Un être intelligent & libre est le plus excellent & le plus parfait des êtres que la puissance de Dieu, toute infinie qu'elle est, pouvoit former.

La liberté de l'homme une fois établie, la permission du mal n'a plus rien de contraire à la bonté de Dieu, les inconvéniens qui naissent de cette liberté ne peuvent contrebalancer les raisons tirées de la sagesse, de la puissance & de la gloire de Dieu.

L'exemple des Bienheureux n'est pas une difficulté, comme M. Bayle le pense : les Bienheureux sont dans un état de récompense, & les hommes sur la terre sont dans un état d'épreuve (1).

M. Bayle répondit à M. Jaquelot que l'état des Bienheureux étant un état de récompense, il étoit plus parfait, & par conséquent plus digne de la sagesse de Dieu, que l'état d'épreuve dans lequel il avoit créé l'homme.

Enfin M. Bayle lui opposa son grand argument, c'est que Dieu pouvoit conserver infailliblement & librement l'homme dans le bien (2).

M. Jaquelot répliqua, M. Bayle dupliqua ; mais tous deux s'attacherent à une foule de petits incidens qui obscurcirent le premier état de la question, & se jetterent dans des reproches personnels qui n'intéresserent personne (3).

La mort de M. Bayle termina la querelle ; mais on ne le crut pas vaincu.

§. V.

Réponse de M. de la Placette aux difficultés de M. Bayle.

M. Bayle, dans toute cette dispute, s'étoit appuyé sur ce principe, c'est que Dieu n'a pû créer le monde pour sa gloire, & qu'il n'a été déterminé à créer que par sa bonté. Dieu, animé par ce motif seul, devoit,

---

(1) Conformité de la foi & de la raison.

(2) Rép. aux Quest. d'un Provincial, t. 3.

(3) Examen de la Théologie de M. Bayle : Entretiens d'Ariste & de Themiste.

ſelon M. Bayle, rapporter tout au bonheur des créatures, & par conſéquent ne produire que du bien dans le monde ; rien ne devoit le détourner de cet objet. M. Bayle enfermé dans cet état de queſtion, comme dans un Fort impénétrable, bravoit tous ſes ennemis, & faiſoit retomber ſur eux tous les traits qu'on lui lançoit.

M. de la Placette s'apperçut du ſophiſme de M. Bayle ; il abandonna tous les incidens dont on avoit embarraſſé la queſtion ; il attaqua le principe de M. Bayle, il fit voir que ce critique n'avoit point prouvé, & ne pouvoit prouver, que Dieu n'avoit pû créer le monde que pour rendre ſes créatures heureuſes.

S'il y a, dit-il, quelque choſe d'impénétrable, ce ſont les deſſeins de Dieu ; la raiſon en eſt, que ces deſſeins dépendent principalement de ſa libre & abſolue volonté : il fait ce qu'il veut, & par conſéquent il prend telle réſolution qu'il lui plaît, & dans telle vue qu'il lui plaît ; comment donc le pourrions-nous deviner ? qui auroit pû, par exemple, ſoupçonner celui de l'Incarnation, s'il ne s'en étoit jamais expliqué ?

Si Dieu a pû ne pas ſe propoſer uniquement pour fin, de rendre ſes créatures heureuſes, toutes les difficultés de M. Bayle s'évanouiſſent, il n'eſt contraire ni à la ſageſſe, ni à la bonté, d'avoir permis le mal. M. de la Placette n'alla pas plus loin, & n'imita pas ceux qui avoient entrepris de déterminer la fin que Dieu s'étoit propoſée dans la création du monde. Tous les adverſaires de M. Bayle, en oſant le faire, s'étoient jettés dans des abîmes, où ce Critique les avoit combattus avec de grands avantages (1).

M. Bayle mourut dans le tems que M. de la Placette commençoit à faire imprimer ſon Ouvrage.

M. de la Placette s'étoit contenté de ruiner le fondement des objections de M. Bayle, & de faire voir que les conſéquences qu'il tiroit de la permiſſion du mal, contre la bonté de Dieu, étoient appuyées ſur des prin-

---

(1) Réponſe à deux Objections de M. Bayle, par de la Placette, in-12, 1707.

cipes qui n'étoient point prouvés : il n'en falloit pas davantage pour remplir l'objet qu'il s'étoit proposé ; savoir, de faire voir que M. Bayle n'opposoit point à la Religion des difficultés insolubles.

§. VI.

Hypothese de M. Leibnits, pour expliquer l'origine du Mal.

M Leibnits crut que pour dissiper toutes les inquiétudes de l'esprit humain, sur les difficultés de M Bayle, il falloit concilier plus positivement la permission du mal avec la bonté de Dieu.

Toutes les méthodes qu'on avoit suivies pour remplir cet objet, lui parurent insuffisantes, & conduire à des conséquences fâcheuses : il prit une autre voie pour justifier la Providence.

Il crut que tout ce qui arrive dans le monde étant une suite du choix que Dieu a fait du monde actuel, il falloit s'élever à ce premier instant ou Dieu forma le décret de produire le monde.

Une infinité de mondes possibles étoient présens à l'Intelligence Divine, & sa Puissance pouvoit également les produire tous ; puis donc qu'il a créé le monde actuel, il faut qu'il ait choisi.

Dieu n'a donc pû créer le monde présent sans le préférer à tous les autres : or il est contradictoire que Dieu ayant donné l'être à un de ces mondes, n'ait pas préféré le plus conforme à ses attributs, le plus digne de lui, le meilleur ; un monde, dont la création ait le but le plus grand & le plus excellent que cet Etre tout parfait ait pû se proposer.

Nous ne pouvons décider absolument quel a été ce but du Créateur, car nous sommes trop bornés pour connoître toute sa nature ; cependant comme nous savons que sa bonté l'a porté à donner l'existence aux créatures, & que l'objet de sa bonté ne peut-être que les créatures intelligentes, nous pouvons dire, en raisonnant sur les lumieres qu'il nous a données pour le connoître, qu'il s'est proposé de créer le plus grand

nombre de créatures intelligentes, & de leur donner le plus de connoiſſances, le plus de honheur, le plus de beauté que l'univers en pouvoit admettre en les conduiſant à cet heureux état de la maniere la plus convenable à leur nature, & la plus conforme à l'ordre.

Car la bonté de Dieu ne peut jamais aller contre les loix de l'ordre, qui ſont les regles invariables de ſa conduite : & la bonté ſe trouve réunie en ceci avec la ſageſſe ; c'eſt que le plus grand bonheur des créatures intelligentes conſiſtant dans la connoiſſance & dans l'amour de Dieu, cet Etre Suprême pour s'en faire mieux connoître, & pour les porter à l'adorer, s'eſt propoſé de leur manifeſter ſes divins attributs, & par conſéquent de choiſir un monde où il y eût le plus de caracteres d'une ſouveraine ſageſſe, & d'une puiſſance infinie dans toute ſon adminiſtration, & en particulier dans les choſes matérielles, le plus de variété avec le plus grand ordre, le terrain, le tems, le lieu, les mieux ménagés, le plus d'effets produits par les loix les plus ſimples.

Le monde actuel, pour être le meilleur des mondes poſſibles, doit être celui qui répond le plus exactement à ce but magnifique du Créateur ; enſorte que toutes ſes parties, ſans exception, avec tous leurs changemens & leur arrangemens, conſpirent avec la plus grande exactitude à la vue générale.

Puiſque ce monde eſt un tout, les parties en ſont tellement liées, qu'aucune partie n'en ſauroit être retranchée ſans que tout le reſte ſoit changé auſſi.

Le meilleur monde renfermoit donc les loix actuelles du mouvement, les loix de l'union de l'ame & du corps établies par l'Auteur de la nature, l'imperfection des créatures actuelles, & les loix ſelon leſquelles Dieu leur répartit les graces qu'il leur accorde : le mal métaphyſique, le mal moral, & le mal phyſique, entroient donc dans le plan du meilleur monde.

Cependant on ne ſauroit dire que Dieu ait voulu le péché, mais bien qu'il a voulu le monde où le péché trouve lieu.

Ainſi Dieu a ſeulement permis le péché, ſa volonté à cet égard n'eſt que permiſſive, pour ainſi dire ; car

une permiſſion n'eſt autre choſe qu'une ſuſpenſion ou une négation d'une puiſſance qui, miſe en œuvre, empêcheroit l'action dont il s'agit ; & permettre, c'eſt admettre une choſe qui eſt liée à d'autres, ſans ſe la propoſer directement, & quoiqu'il ſoit en notre pouvoir de l'empêcher.

Il ne faut pas conclure de-là que le péché eſt ce qui rend ce monde-ci plus parfait que tous les autres mondes : car ce ne ſont point les péchés, mais toutes les perfections innombrables de ce monde auxquelles le péché ſe trouve joint, & qui ſans le péché n'auroient pas ce haut dégré de perfection ; ce ſont ces perfections qui élevent ce monde-ci au deſſus de tous les mondes poſſibles : ce monde n'eſt donc pas le plus parfait, parce que le péché y trouve lieu ; mais le monde le plus parfait, eſt celui ou le péché a lieu ; par conſéquent Dieu n'a point voulu le mal en lui-même, il n'a prédeſtiné perſonne au péché & au malheur. Il a voulu un monde où le péché ſe trouvoit. Tels ſont les principes que M. Leibnits établit dans ſa Théodicée.

L'ordre, l'harmonie, les vertus, naiſſent des déſordres dont on ſe ſert pour obſcurcir le Dogme de la Providence. Laurent Valla a fait un Dialogue, dans lequel il feint que Sextus, fils de Tarquin le Superbe, va conſulter Apollon à Delphe ſur ſa deſtinée. Apollon lui prédit qu'il violera Lucrece : Sextus ſe plaint de la prédiction, Apollon répond que ce n'eſt pas ſa faute, qu'il n'eſt que Devin, que Jupiter a tout réglé, & que c'eſt à lui qu'il faut ſe plaindre.

Là finit le Dialogue, où l'on voit que Valla ſauve la préſcience de Dieu aux dépens de ſa bonté : mais ce n'eſt pas-là comme M. Leibnits l'entend, il a continué ſelon ſon ſyſtême la fiction de Valla.

Sextus va à Dodone ſe plaindre à Jupiter du crime auquel il eſt deſtiné, Jupiter lui répond qu'il n'a qu'à ne point aller à Rome ; mais Sextus déclare nettement qu'il ne peut renoncer à l'eſpérance d'être Roi, & s'en va.

Après ſon départ, le grand Prêtre Théodore demande à Jupiter pourquoi il n'a pas donné une autre volonté à Sextus. Jupiter envoie Théodore à Athenes conſulter

Minerve ; elle lui montre le Palais des Destinées, où sont les tableaux de tous les Univers possibles, depuis le *pire* jusqu'au meilleur. Théodore voit dans le meilleur le crime de Sextus, d'où naît la liberté de Rome, un Gouvernement fécond en vertus, un Empire utile à une grande partie du genre humain.

Ces avantages qui naissent du crime de Sextus, librement vicieux, ne sont rien en comparaison du total de ce monde, si nous pouvions le connoître dans toute son étendue (1).

§. VII.

Réponse du P. Mallebranche aux difficultés de M. Bayle.

Le P. Bouhours, dans sa Vie de S. François Xavier, raconte qu'un Bonze fit au Saint des difficultés sur l'origine du mal. Le P. Bouhours expose ces difficultés, & dit que le Saint réduisit le Bonze au silence par d'excellentes raisons, dont il ne rapporte aucune.

Un des amis du P. Mallebranche, embarrassé par l'objection du Bonze, à laquelle il ne voyoit point de réponse, pria le P. Mallebranche de le tirer d'embarras, & le P. Mallebranche donna l'objection & la réponse dans ses Conversations Chrétiennes [2].

Comme le P. Mallebranche remarqua que ces difficultés avoient fait une impression assez forte sur plusieurs esprits, il entreprit de justifier la Providence, & de faire voir que Dieu est infiniment sage, infiniment juste, infiniment bon, & qu'il fait aux hommes tout le bien qu'il peut leur faire (3).

Lorsque le Dictionnaire de M. Bayle parut, les difficultés contre la bonté de Dieu firent beaucoup de

---

(1) Essais de Théodicée, part. 3, n. 405 & suiv. on trouve ces mêmes principes dans un petit écrit, qui est à la fin des Essais de Théodicée, sous ce titre : *Causa Dei asserta per Justitiam.*

(2) Réflexion sur la premot. Physique, p. 225.

(3) Traité de la Nature & de la Grace.

bruit, & le P. Mallebranche ne fit qu'appliquer à ces difficultés les principes qu'il avoit établis dans ses Conversations Chrétiennes, & dans son Traité de la Nature & de la Grace.

Dieu étant un Etre souverainement parfait, il aime l'ordre, il aime les choses à proportion qu'elles sont aimables : il s'aime par conséquent lui-même, & s'aime d'un amour infini.

Dieu n'a donc pû dans la création du monde se proposer pour fin principale que sa gloire.

Le monde & toutes les créatures étant finis, il n'y auroit entre toutes les créatures possibles & la gloire de Dieu aucun rapport; il ne se seroit donc jamais déterminé à créer le monde, s'il n'y avoit eû un moyen de donner en quelque sorte à ce monde un mérite infini, & ce moyen est l'Incarnation du Verbe, qui donne aux hommages de la créature un prix infini.

L'Incarnation est donc l'objet que Dieu s'est proposé dans la création du monde.

Le péché de l'homme n'étant point contraire à l'Incarnation, la sagesse de Dieu n'exigeoit point qu'il fît une loi particuliere pour prévenir le péché de l'homme; & tout ce qu'on peut conclure, mais aussi ce qu'on doit nécessairement conclure, de la permission du péché d'Adam, c'est que le premier & le principal dessein de Dieu n'étoit pas son ouvrage tel qu'il étoit dans sa premiere institution; mais que Dieu en avoit en vue un autre plus parfait, & digne de sa sagesse & de ses attributs.

Ainsi la foi dénoue la difficulté, & l'objection se tourne en preuve de la vérité de la Religion; car la Religion Chrétienne suppose l'Incarnation du Verbe, elle nous apprend que J. C. & son Eglise est le premier & le principal dessein de Dieu.

Comme Dieu est infiniment sage, & comme la sagesse veut que chaque être agisse conformément à sa nature, Dieu doit exprimer dans sa conduite le jugement qu'il porte de lui-même; il ne doit donc pas agir par des volontés particulieres, mais par des volontés générales, parceque Dieu agissant par des volontés particulieres, agiroit comme s'il n'avoit pas prévu les suites

ſuites de ſon action, & comme ſi ſon bonheur & ſa gloire dépendoient d'un petit événement particulier.

La bonté de Dieu n'exigeoit donc pas qu'il prévînt tous les malheurs des créatures, puiſque ces malheurs ſont des ſuites des loix générales que ſa ſageſſe a établies, & que la bonté de Dieu n'exigeoit rien qui fût contraire à ſa ſageſſe.

Dieu n'a pas ſeulement établi des loix générales pour la diſtribution des mouvemens, il a dû ſuivre des loix générales dans la diſtribution des graces & des ſecoûrs qu'il deſtinoit aux hommes. La ſageſſe & la bonté de Dieu n'exigeoient donc point qu'il prévînt tous les déſordres de l'homme, & toutes les ſuites de ſon péché, ſoit dans cette vie, ſoit dans l'autre.

Pour rendre tous les hommes innocens & vertûeux, il auroit fallu que Dieu dans la diſtribution des graces interrompît les loix générales, & ſuivît des loix particulieres; il falloit qu'il agît d'une maniere indigne de lui, & contraire à ſes attributs.

De ces principes, le P. Mallebranche conclut que Dieu fait à ſes créatures tout le bien qu'il peut leur faire, non abſolument, mais agiſſant ſelon ce qu'il eſt, ſelon la vraie & invariable juſtice; qu'il veut ſincerement le ſalut de tous les hommes, & de l'enfant même qui eſt dans le ſein de ſa mere (1).

Les principes du P. Mallebranche, ſur les loix générales de la Nature & de la Grace, ont été attaqués par M. Arnauld & par l'Auteur de la Prémotion Phyſique (2).

---

(1) Converſat. Chrétiennes. Traité de la Nature & de la Grace. Réfléxions ſur la Prémotion Phiſique. Abrégé du Traité de la Nature & de la Grace, t. 4 des Réponſes à M. Arnauld.

(2) Réflex. Philoſ. & Théol. ſur le Traité de la Nature & de la Grace, 3 vol. in-12. De l'action de Dieu ſur les créatures, &c. in 4, ou ſix vol. in-12.

La Queſtion de l'origine du mal a été traitée dans une infinité d'Ouvrages, dans leſquels on ne fait qu'appliquer les différens principes que nous avons expoſés. Voyez le Recueil des Semons pour la fondation de M. Boyle. Coſmologia Sacra, par M. Grevv, l. 6. Ce ſixieme livre contient d'excellentes choſes ſur les fins de la Providence, ſur la loi naturelle, &c. mais il ſeroit trop long d'expoſer ſes

MARC, étoit disciple de Valentin : il fit dans le systême de son maître quelques changemens peu considérables & peu importans.

Ce que S. Irenée nous dit de ces changemens, ne s'accorde pas avec ce que Philastrius & Théodoret nous en ont laissé : peut-être Phllastrius & Théodoret nous ont-ils donné le sentiment de quelque disciple de Marc, pour le sentiment de Marc même ?

Le sentiment que S. Irenée attribue à Marc, paroit fondé sur les principes de la Cabbale, qui suppose des vertus atachées aux mots, & selon Philastrius & Théodoret, la doctrine de Marc paroissoit fondée sur cette éspece de Théologie arithmétique, dont on étoit fort entêté dans le second & dans le troisieme siecle : il est du moins certains qu'il y avoit des Valentiniens, qui, d'après les principes de la Cabbale, supposoient trente Eons, & d'autres qui n'en supposoient que vingt-quatre, & qui fondoient leur sentiment sur ce qu'il y avoit dans les nombres une vertu particuliere qui dirigeoit la fécondité des Eons.

L'exposition des principes de ces deux sortes de Valentiniens, peut servir à l'Histoire des Egaremens de l'ésprit humain.

Valentinien supposoit dans le monde un esprit éternel & infini qui avoit produit la pensée, celle-ci avoit produit un esprit : alors l'esprit & la pensée avoient produit d'autres Etres ; ensorte que pour la production de ses Eons, Valentin faisoit toujours concourir plusieurs Eons, & ce concours étoit ce qu'on appelloit le mariage des Eons.

Marc considérant que le premier principe n'étoit, ni mâle, ni femelle, & qu'il étoit seul avant la production des Eons, jugea qu'il étoit capable de produire par lui-même tous les Etres, & abandonna cette longue suite de mariages des Eons que Valentin avoit imaginés. Il jugea que l'Etre suprême étant seul, n'avoit

---

principes dans un Ouvrage où je me propose principalement de faire connoître les bons Ouvrages que l'on doit consulter : on doit mettre dans cette classe l'Ouvrage de M. le Vicomte d'Alais, sur l'Origine du Mal.

produit d'autres Etres, que par l'expression de sa volonté : c'est ainsi que la Geneſe nous repréſente Dieu créant le monde, il dit que la lumiere ſe faſſe, & la lumiere ſe fait. C'étoit donc par ſa parole, & en prononçant, pour ainſi dire, certains mots, que l'Etre ſuprême avoit produit des Etres diſtingués de lui.

Ces mots n'étoient point des ſons vagues, & dont la ſignification fût arbitraire : car alors il n'auroit pas produit un Etre plutôt qu'un autre : les mots que l'Etre ſuprême prononça pour créer des Etres hors de lui, exprimoient donc ces Etres, & la prononciation de ces mots avoit la force de les produire.

Ainſi, l'Etre ſuprême ayant voulu produire un Etre ſemblable à lui, avoit prononcé le mot qui exprime l'eſſence de cet Etre, & ce mot eſt *Arché*, c'eſt-à-dire, principe.

Comme les mots avoient une force productrice, & que les mots étoient composés de lettres, les lettres de l'alphabet renfermoient auſſi une force productrice & eſſentiellement productrice ; enfin comme tous les mots n'étoient formés que par les combinaiſons des lettres de l'Alphabet, Marc concluoit que les vingt-quatre lettres de l'Alphabet renfermoient toutes les forces, toutes les qualités & toutes les vertus poſſibles, & c'étoit pour cela que Jeſus-Chriſt avoit dit qu'il étoit l'*Apha* & l'*Omega*.

Puiſque les lettres avoient chacune une force productrice, l'Etre ſuprême avoit produit immédiatement autant d'Etres qu'il avoit prononcé de lettres. Marc prétendoit que ſelon la Geneſe, Dieu avoit prononcé quatre mots, qui renfermoient trente lettres, après quoi il étoit, pour ainſi dire, rentré dans le repos dont il n'étoit ſorti, que pour produire des Etres diſtingués de lui. De là, Marc concluoit qu'il y avoit trente Eons produits immédiatement par l'Etre ſuprême, & auxquels cet Etre avoit abandonné le ſoin du monde.

Voilà, ſelon S. Irenée, quel étoit le ſentiment du Valentinien Marc.

Selon Philaſtrius & Théodoret, Marc faiſoit auſſi naître tous les Eons immédiatement de l'Etre ſuprême,

mais il supposoit que l'Etre suprême n'en avoit produit que vingt quatre, parceque ses nombre étoit le plus parfait : voici, ce me semble, comment Marc, ou quelqu'un de ses disciples fut conduit à ce sentiment.

Valentin avoit imaginé les Eons pour expliquer les phénomenes il les avoit multipliés selon que les phénomenes l'exigeoient, ses disciples avoient usé de la même liberté ; les uns admettoient trente Eons, les autres huit, & d'autres un nombre indéfini.

Mais enfin, comme le nombre des phénomenes étoit en effet fini, il falloit s'arrêter à un certain nombre d'Eons, & l'on ne voyoit pas pourquoi la puissance des Eons n'étant point épuisée par la production des phénomenes, leur fécondité s'étoit arrêtée tout-à-coup, & s'étoit remfermée, pour ainsi dire, dans les limites du monde.

Marc jugea que ce nombre plaisoit aux Eons, ou qu'il étoit plus propre à produire dans la nature l'ordre & l'harmonie, ou enfin, que les Eons étoient déterminés par leur nature à ce nombre de productions ; & il crut qu'il y avoit dans les nombres une perfection qui déterminoit & regloit la fécondité des Eons, ou qui limitoit leur puissance.

D'après ces idées, on jugea qu'il falloit déterminer le nombre des Eons, non par le besoin qu'on en avoit pour expliquer les phénomenes ; mais par cette idée de vertu ou de perfection qu'on avoit imaginée attachée aux nombres ; & l'on avoit imaginé plus ou moins d'Eons, selon qu'on avoit cru qu'un nombre étoit plus ou moins parfait qu'un autre.

On voit par les fragmens d'Héracléon, que M. Grabe a extraits d'Origene, que cette espece de Théologie arithmétique avoit été adoptée par les Valentiniens ; & ce fut d'après ces principes, que Marc borna le nombre des Eons à vingt-quatre. Voici comment il fut déterminé à n'en admettre que ce nombre.

Chez les Grecs, c'étoient les lettres de l'alphabet qui exprimoient les nombres ; ainsi l'expression de tous les nombres possibles, étoit renfermée dans les lettres de l'alphabet grec ; Marc en conclud que ce nombre étoit

le plus parfait des nombres, & que c'étoit pour cela que Jesus-Christ avoit dit qu'il étoit *Alpha* & *Omega*; ce qui supposoit que ce nombre renfermoit toutes les perfections & toutes les vertus possibles. Marc ne douta donc plus qu'il n'eut démontré que le nombre des Eons qui produisoient tout dans le monde, étoit de vingt-quatre (1).

Marc n'avoit pas seulement cru découvrir qu'il y avoit vingt-quatre Eons qui gouvernoient le monde; il avoit encore cru découvrir dans les nombres une force capable de déterminer la puissance des Eons, & d'opérer par leurs moyens tous les prodiges possibles; il ne falloit pour cela que découvrir les nombres à la vertu desquels les Eons ne pouvoient résister. Il porta tous les efforts de son esprit vers cet objet, & n'ayant pû trouver dans les nombres les vertus qu'il y avoit supposées, il eut l'art d'opérer quelques phénomenes singulier qu'il fit passer pour des miracles.

Il trouva, par exemple, le secret de changer aux yeux des spectateurs, le vin qui sert au sacrifice de la Messe, en sang; il avoit deux vases, un plus grand, & un plus petit; il mettoit le vin destiné à la célébration du sacrifice, dans le petit vase, & faisoit une priere: un instant après la liqueur bouillonnoit dans le grand vase, & l'on y voyoit du sang au lieu de vin.

Ce vase n'étoit apparemment que ce que l'on appelle communément la fontaine des nôces de Cana; c'est un vase dans lequel on verse de l'eau, l'eau versée fait monter du vin que l'on a mis auparavant dans ce vase, & dont il se remplit.

Comme Marc ne faisoit pas connoître le méchanisme de son grand vase, on croyoit qu'en effet l'eau s'y changeoit en sang, & l'on regarda ce changement comme un miracle.

Marc, ayant trouvé le secret de persuader qu'il changeoit le vin en sang, prétendoit qu'il avoit la pléni-

---

(1) Philastr. de Hær. c. 42. Theodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 9.

tude du Sacerdoce, & qu'il en possédoit seul le caractere.

Les femmes les plus illustres, les plus riches & les plus belles, admiroient la puissance de Marc : il leur dit qu'il avoit le pouvoir de leur communiquer le don des miracles ; elles voulurent essayer, Marc leur fit verser du vin du petit vase dans le grand, & prononçoit pendant cette transfusion la priere suivante : *que la grace de Dieu qui est avant toutes choses, & qu'on ne peut, ni concevoir, ni expliquer, perfectione en nous l'homme intérieur, qu'elle augmente sa connoissance en jettant le grain de semence sur la bonne terre.*

A peine Marc avoit prononcé ces paroles que la liqueur qui étoit dans le calice bouillonnoit, & le sang couloit & remplissoit le vase. La Prosélyte étonnée croyoit avoir fait un miracle, elle étoit transportée de joie, elle s'agitoit, se troubloit, s'échauffoit jusqu'à la fureur, croyoit être remplie du S. Esprit, & Prophétisoit.

Marc profitant de ces dernieres impressions, disoit à sa Prosélyte que la source de la grace étoit en lui, & qu'il la communiquoit dans toute sa plénitude à celles à qui il vouloit la communiquer : on ne doutoit pas du pouvoir de Marc, & il avoit la liberté de choisir les moyens qu'il croyoit propres à la communiquer (1).

Toutes les femmes riches, belles & illustres, s'attacherent à Marc, & sa Secte fit des progrès étonnans dans l'Asie & le long du Rhône, où elle étoit encore fort considérable du tems de S. Irenée & de S. Epiphane ; c'est apparemment pour cela que S. Irenée a traité l'hérésie des Valentiniens avec tant d'étendue (2).

Pour préparer les femmes à la réception du S. Esprit, Marc leur faisoit prendre des potions propres à inspirer aux femmes des dispositions favorables à ses passions (3).

Les disciples de Marc perpétuerent sa doctrine, par le moyen des prestiges, & par la licence de leur mo-

---

(1) Epiph. Hær. 39.
(2) Epiph. ibid. Iræn. ibid.
(3) Iræn. ibid.

rale & de leurs mœurs : ils enseignoient que tout étoit permis aux disciples de Marc, & persuaderent qu'avec certaines invocations ils pouvoient se rendre invisibles & impalpables. Ce dernier prestige paroit avoir été enseigné pour calmer les craintes de quelques femmes, qu'un reste de pudeur empêchoit de se livrer sans discrétion aux Marcosiens. S. Irenée nous a conservé une priere qu'ils faisoient au silence, avant que de s'abandonner à la débauche, & ils étoient persuadés qu'après cette priere, le silence & la sagesse étendoient sur eux un voile impénétrable (1).

Marc n'étoit point Prêtre, & voulant s'ingérer dans les fonctions du Sacerdoce, il inventa le moyen de faire croire qu'il changeoit le vin en sang. Le dogme de la transsubstantiation étoit donc établi alors dans toute l'Eglise, & faisoit partie de sa doctrine & de son culte : car si l'on n'avoit pas cru que par les paroles de la consécration, le vin devenoit le sang de Jesus-Christ ; le Valentinien Marc, pour prouver qu'il avoit l'excellence du Sacerdoce, n'auroit pas cherché le moyen de changer le vin en sang.

Si l'on avoit cru que l'Eucharistie n'étoit qu'un symbole, Marc n'auroit point cherché à faire croire qu'il étoit Prêtre, parcequ'il changeoit ces symboles en d'autres corps ; il se seroit servi de ce secret, pour prouver qu'il avoit le don des miracles, & non pas pour prouver qu'il avoit l'excellence du Sacerdoce.

Marc le Valentinien est différent du Marc, dont les erreurs occasionnerent en Espagne la Secte des Priscilianistes : S. Jérôme les a confondus (2).

Voyez sur le systême que Marc imagina, les articles CABBALE, BASILIDE, PERÉENS.

MARCOSIENS, disciples de Marc.

MARCION, fut d'abord un Chrétien zelé : une foiblesse dans laquelle il tomba, le fit excommunier. Marcion chassé de l'Eglise, s'attacha à Cerdon, apprit de lui le systême des deux principes, qu'il allia avec

(1) Iræn. ibid.
(2) Comment. ad Isaïam, 43. Pagi, ad an. 381.

quelques dogmes du Christianisme, & avec les idées de la Philosophie Pythagoricienne, Platonicienne & Stoïcienne (1).

Pythagore, Platon & les Stoïciens avoient reconnu dans l'homme un mêlange de force & de foiblesse, de grandeur & de bassesse, de misere & de bonheur, qui les avoit déterminés à supposer que l'ame humaine tiroit son origine d'une intelligence sage & bienfaisante; mais que cette ame dégradée de sa dignité naturelle, ou entraînée par la loi du destin, s'unissoit à la matiere, & restoit enchaînée dans des organes grossiers & terrestres.

On avoit de la peine à concevoir comment ces ames avoient pû se dégrader, ou ce que ce pouvoit être que ce destin qui les unissoit à la matiere: on n'imaginoit pas aisément comment une simple force motrice avoit pû produire des organes qui enveloppoient les ames, comme les Stoïciens l'enseignoient; ni comment on pouvoit supposer que l'Intelligence suprême, connoissant la dignité de l'ame, avoit pû former les organes dans lesquels elle étoit enveloppée.

Les Chrétiens qui supposoient que l'Intelligence suprême avoit créé l'homme heureux & innocent, & que l'homme étoit devenu coupable, & s'étoit avili par sa propre faute, ne satisfaisoient par la raison sur ces difficultés: car, 1°. On ne voyoit pas comment l'Intelligence suprême avoit pû unir une substance spirituelle à un corps terrestre.

2°. Il paroissoit absurde de dire que cette Intelligence étant infiniment sage & toute-puissante, n'eût pas prévû & empêché la chûte de l'homme, & ne l'eût pas conservé dans l'état d'innocence dans lequel il l'avoit créé, & dans lequel elle vouloit qu'il persévérât.

Marcion crut que Cerdon fournissoit des réponses beaucoup plus satisfaisantes à ces grandes difficultés.

Cerdon supposoit que l'Intelligence suprême, à laquelle l'ame devoit son existence, étoit différente du

---

(1) Tert. contr. Marcion. Iræn. l. 1, c. 27. Massuet, Dissert. Præv. ad Iræn.

Dieu créateur qui avoit formé le monde & le corps de l'homme : il crut pouvoir concilier avec ce ſyſtême les principes de Pythagore & les dogmes fondamentaux du Chriſtianiſme.

Il ſuppoſa que l'homme étoit l'ouvrage de deux principes oppoſés, que ſon ame étoit une émanation de l'Etre bienfaiſant, & ſon corps l'ouvrage d'un principe malfaiſant : voici comment d'après ces idées, il forma ſon ſyſtême.

Il y a deux principes éternels & néceſſaires : un eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais : le principe eſſentiellement bon, pour communiquer ſon bonheur, a fait ſortir de ſon ſein une multitude d'Eſprits ou d'Intelligences éclairées & heureuſes ; le mauvais principe pour troubler leur bonheur, a créé la matiere, produit les élémens, & façonné des organes dans leſquels il a enchaîné les ames qui ſortoient du ſein de l'Intelligence bienfaiſante : il les a, par ce moyen aſſujettis à mille maux : maiſ comme il n'a pû détruire l'activité que les ames ont reçue de l'Intelligence bienfaiſante, ni leur former des Organes & des corps inaltérables, il a tâché de les fixer ſous ſon empire, en leur donnant des loix : il leur a propoſé des récompenſes, il les a menacéès des plus grands maux, afin de les tenir attachées à la terre, & de les empêcher de ſe réunir à l'Intelligence bienfaiſante (1).

L'hiſtoire même de Moyſe ne permet pas d'en douter ; toutes les loix des Juifs, les châtimens qu'ils craignent, les récompenſes qu'ils eſperent, tendent à les attacher à la terre, & à faire oublier aux hommes leur origine & leur deſtination.

Pour diſſiper l'illuſion dans laquelle le principe créateur du monde tenoit les hommes, l'Intelligence bienfaiſante avoit revêtu J. C. des apparences de l'humanité, & l'avoit envoyé ſur la terre pour apprendre aux hommes que leur ame vient du Ciel, & qu'elle ne peut être heureûſe qu'en ſe réuniſſant à ſon principe.

---

(1) Iræn. ibid. Maſſuet, ibid. Tert. contr. Marcion. Origenian. l. 2, p. 92.

Comme l'Etre créatur n'avoit pû dépouiller l'ame de l'activité qu'elle avoit reçue de l'Intelligence bienfaiſante, les hommes devoient & pouvoient s'occuper à combattre tous les penchans qui les attachent à la terre. Marcion condamna donc tous les plaiſirs qui n'étoient pas purement ſpirituels : il fit de la continence un devoir eſſentiel & indiſpenſable : le Mariage étoit un crime, & il donnoit le Baptême pluſieurs fois (1).

Marcion prétendoit prouver la vérité de ſon ſyſtême par les principes même du Chriſtianiſme, & faire voir que le Créateur avoit tous les caracteres du mauvais principe.

Il prétendoit faire voir une oppoſition eſſentielle entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament, & prouver que ces différences ſuppoſoient qu'en effet l'Ancien & le Nouveau Teſtament avoient deux principes différens, dont l'un étoit eſſentiellement bon, & l'autre eſſentiellement mauvais (2).

Cette doctrine étoit la ſeule vraie, ſelon Marcion; & il ajouta, retrancha, changea dans le Nouveau Teſtament tout ce qui paroiſſoit combattre ſon hypothèſe des deux principes (3).

Marcion enſeignoit ſa doctrine avec beaucoup de chaleur & de véhémence ; il ſe fit beaucoup de diſciples : cette oppoſition que Marcion prétendoit trouver entre le Dieu de l'Ancien Teſtament, & celui du Nouveau, ſéduiſit beaucoup de monde. Il jouiſſoit d'une grande conſidération, ſes diſciples croyoient que lui ſeul connoiſſoit la vérité, & n'avoient que du mépris pour tous ceux qui n'admiroient pas Marcion, & qui ne penſoient pas comme lui : il ſemble qu'il ait porté & établi ſa doctrine dans la Perſe (4).

Les diſciples de Marcion avoient un grand mépris pour la vie, & une grande averſion pour le Dieu Créateur. Théodoret a connu un Marcionite âgé de quatre-

---

(1) Tert. adverſus Marc. c. 29. Ep. Hær. 42. Voſſius, Diſſ. de Baptiſmo, Theſi 18.

(2) Les raiſons de Marcion étoient déduites fort au long dans un Livre intitulé *les Contradictions*.

(3) Tert. Iræn. Epiph. ibid. Aurelius, not. in Tert.

(4) Juſtin. Apol. Epiph. ib.

vingt-dix ans, qui étoit pénétré de la plus vive douleur, toutes les fois que le besoin de se nourrir l'obligeoit à user des productions du Dieu Créateur : la nécessité de manger des fruits que ce Créateur faisoit naître, étoit une humiliation à laquelle le Marcionite nonagénaire n'avoit pu s'accoutumer.

Les Marcionites étoient tellement pénétrés de la dignité de leur ame, qu'ils couroient au martyre & recherchoient la mort, comme la fin de leur avilissement, & le commencement de leur gloire & de leur liberté (1).

Les Catholiques qui attaquoient les Marcionites dans leurs principes mêmes, & qui, comme on le voit dans Tertullien leur prouvoient que dans leur propre système, le mal & le bien étoient impossibles ; les Catholiques, dis-je, en combattant les Marcionites, les obligerent de varier & d'admettre tantôt un, tantôt deux, tantôt trois principes. Appelle n'en admettoit qu'un seul, Potitus & Basiliscus en admettoient trois, le bon, le juste ; & le méchant.

Marcion avoit concilié son systême avec les principes des Valentiniens sur la production des Esprits ou des Eons, & il avoit adopté quelques principes de la Magie, du moins son systême n'y étoit pas opposé (2).

Il eut beaucoup de disciples, parmi lesquels plusieurs furent célébres : tels furent Appelle, Potitus, Basiliscus, Prépon, Pithon, Blastus, & Théodotion (3).

---

(1) Théodoret, Hæret. Fab. l. 2, c. 24. Euseb. l. 5, c. 15. l. 4, c. 16. Eusebe cite l'exemple d'un Marcionite, qui avoit été attaché vif à un poteau avec des clous, & brûlé vif. Jurieu a contesté ces faits sans aucune raison : il a cru à son ordinaire suppléer aux preuves par l'emportement & par les injures. Maimbourg, Bayle, ont très-bien relevé ses bévues : voyez Maimbourg, Hist. du Calvin. l. 1, p. 33. Hist. du Pontificat de S. Greg. l. 4. Ferrand, Rep. à l'Apologie de Jurieu. Bayle, art. MARCIONS, note E.

(2) Greg. Naz. Or. 4, in Pentecost. Ittigius, de Hær. c. 7. Tert. loc. cit.

(3) Euseb. l. 5, c. 13. Théodoret, Hæret. Fab. l. 1, c. 25. Epiph. Hær. 44. Aug. c. 23.

Réfutation des Principes de Marcion & des difficultés de M. Bayle, contre les Réponses de Tertullien à Marcion.

Les difficultés des Marcionites se réduisent à trois chefs : 1°. l'impossibilité qu'il y ait du mal sous un seul principe : 2°. ils prétendoient que le Dieu de l'Ancien Testament étoit mauvais : ils soutenoient que J. C., étoit venu pour détruire l'ouvrage du Dieu de l'Ancien Testament, ce qui suppose nécessairement que l'Ancien & le Nouveau Testament, sont l'ouvrage de deux principes opposés.

M. Bayle a beaucoup fait valoir la premiere difficulté de Marcion, & n'a pas craint de dire que les Peres l'ont mal résolue.

Il faut que M. Bayle n'ait pas lû Tertullien : car ce Pere ruine absolument le principe fondamental de Marcion.

Vous reconnoissez avec tout le monde, dit-il, à Marcion, & il faut nécessairement reconnoître un Etre éternel, sans commencement, & sans bornes, dans sa durée, dans sa puissance & dans ses perfections ; c'est donc une contradiction que d'en supposer deux qui se contredisent sans cesse, & qui détruisent sans cesse leur ouvrage.

Le monde qu'on attribue au mauvais principe, renferme des traits de bonté, aussi incompatibles avec la nature du mauvais principe, que les maux qu'on y observe sont contraires à la nature du bon principe.

L'Ancien Testament même, que les Marcionites regardoient comme l'ouvrage du mauvais principe, étoit plein de ces traits de bonté. Je ne veux pas la mort du pécheur, dit Dieu, est-ce que je souhaite que le pécheur meure ; ne souhaité-je pas qu'il vive & qu'il se convertisse ? Le principe bienfaisant ne rejette-t-il pas lui-même les impies dans le Nouveau Testament ? Pourquoi ce principe a-t-il tardé si long-tems à secourir le genre humain, s'il est vrai qu'il soit bon & tout puissant, & qu'un principe essentiellement bon & tout-

puiſſant, produiſe néceſſairement tout le bien qu'il peut produire ?

Ainſi, dans les principes mêmes des Marcionites, le Dieu bon ne fait pas tout le bien qu'il peut faire, & il punit quelquefois les crimes : or tous les maux que le Dieu Créateur fait dans l'Ancien Teſtament, ſont des châtimens de cette eſpece.

Mais, ſi le principe bienfaiſant eſt tout-puiſſant & maître abſolu de la nature ; pourquoi, diſoit Marcion, a-t-il permis que l'homme péchât ? N'eſt-il pas ignorant, s'il ne l'a pas prévû, ou méchant, ſi l'ayant prévû, il ne l'a pas empêché.

L'Etre bienfaiſant, répond Tertullien, a pu vouloir que l'homme lui rendît un hommage libre, & qu'il méritât librement les récompenſes qu'il deſtinoit à la vertu. Il a créé l'homme dans une parfaite liberté : ce plan n'avoit rien que de conforme à la bonté de Dieu, & ce plan une fois arrêté, Dieu a prévû la chûte de l'homme, & n'a pas dû dépouiller l'homme de ſa liberté pour prévénir ſa chûte.

M. Bayle a prétendu que les Marcionites n'avoient pas ſû faire jouer la principale machine de leur ſyſtême. » On ne voit pas, dit-il, qu'ils pouſſaſſent les difficultés ſur l'origine du mal : car il ſemble que dès qu'on » leur répondoit que le mal étoit venu du mauvais uſage » du franc arbitre de l'homme ; ils ne ſavoient plus que » répliquer, ou que s'ils faiſoient quelque réſiſtence » ſur la permiſſion de ce pernicieux uſage, ils ſe payoient de la premiere réponſe, quelque foible qu'elle » fût.

» Origene ayant répondu qu'une créature intelligente qui n'eut pas joui du libre arbitre auroit été » immuable & immortelle comme Dieu, ferme la » bouche aux Marcionites : car celui-ci ne réplique » rien.

» Il étoit pourtant bien facile de réfuter cette réponſe, il ne falloit que demander à Origene ſi les » bienheureux du Paradis ſont égaux à Dieu, dans les » attributs de l'immutabilité & de l'immortalité : il » eut répondu ſans doute que non ; par conſéquent, » lui auroit-on répliqué, une créature ne devient point

» Dieu, dès qu'elle est déterminée au bien & privée de
» ce que vous appellez le franc arbitre : vous ne satis-
» faites donc point à l'objection, car on vous deman-
» doit pourquoi Dieu, ayant prévu que la créature
» pécheroit si elle étoit abandonnée à sa bonne foi,
» ne l'a point tournée du côté du bien, comme il y
» tourne continuellement les ames des bienheureux
» dans le Paradis.

» Vous répondez d'une maniere qui fait connoître
» que vous prétendez qu'on vous demande pourquoi
» Dieu n'a pas donné à la créature un être aussi im-
» muable, aussi indépendant qu'il l'est lui-même ? Ja-
» mais on n'a prétendu vous faire cette demande.

» S. Basile a fait une autre réponse qui a le même
» défaut ; Dieu, dit-il, n'a point voulu que nous l'ai-
» massions par force, & nous mêmes nous ne croyons
» pas que nos valets soient affectionnés à notre ser-
» vice, pendant que nous les tenons à la chaîne, mais
» seulement lorsqu'ils obéissent de bon gré.

» Pour convaincre S. Basile, que cette pensée est
» très-fausse, il ne faut que le faire souvenir de l'état
» du Paradis ; Dieu y est aimé, Dieu y est servi par-
» faitement bien, & cependant les bienheureux n'y
» jouissent pas du franc arbitre, ils n'ont pas le funeste
» privilége de pouvoir pécher « (1).

Pour sentir l'injustice, & j'ose dire la foiblesse des difficultés de M. Bayle, il ne faut que réfléchir sur l'état de la question qui partageoit les Catholiques & les Marcionites.

Les Marcionites prétendoient qu'il répugnoit à la nature de Dieu de produire une créature capable de commettre le mal. Origene répond que l'homme n'étoit point essentiellement immuable, puisqu'il n'étoit point Dieu, que par conséquent il ne répugnoit, ni à sa nature d'être capable de pécher, ni à la bonté de Dieu de le créer, sachant qu'il abuseroit de sa liberté.

Voilà le fond de la question, le Marcionite dans les

---

(1) Bayle, art. MARCION, note F.

dialogues d'Origene, y va aussi-bien que M. Bayle, & Adamance a bien resolu la difficulté : car si l'homme n'est pas immuable par sa nature, Dieu a pu sans injustice & sans méchanceté, le créer capable de pécher, & sachant même qu'il pécheroit ; la justice & la bonté n'exigent pas qu'on donne à un Etre toutes les perfections possibles, ni même toutes celles dont il est susceptible, ou qu'on le garantisse de tous les malheurs ; mais qu'il n'en souffre pas qui ne soient, ou des suites de sa nature, ou des effets de sa propre dépravation.

Envain le Marcionite auroit-il répliqué à Adamance, que pour être impeccable, il n'est pas nécessaire d'être immuable par sa nature, puisque les Bienheureux sont impeccables, & ne sont point immuables.

Adamance lui auroit répondu que l'exemple des Bienheureux prouve bien que Dieu peut faire des créatures impeccables, mais non pas qu'il n'en peut faire de capables de pécher, ce qui étoit toute la question.

La réponse de S. Basile n'est pas mieux attaquée par M. Bayle. Saint Basile soutient qu'il n'est point indigne de Dieu de vouloir que les hommes se portent librement à lui, ni par conséquent d'établir un ordre de choses dans lequel l'homme fût libre, & dans lequel Dieu prévît que l'homme pécheroit ; l'exemple des Bienheureux prouve tout au plus, comme je l'ai dit, que Dieu auroit pû produire des créatures déterminées invariablement à la vertu, & non pas qu'il ne peut les créer libres.

» Mais, dit M. Bayle, c'est par un effet de la gra-
» ce, que les enfans de Dieu dans l'état de voyageurs,
» je veux dire dans ce monde, aiment leur pere cé-
» leste, & produisent de bonnes œuvres. La grace de
» Dieu réduit-elle les Fideles à la condition d'un es-
» clave qui n'obéit que par force ; empêche-t-elle
» qu'ils n'aiment Dieu volontairement, & qu'ils ne
» lui obéissent d'une franche & sincere volonté ? Si on
» eût fait cette question à S. Basile & aux autres Peres
» qui réfutoient les Marcionites, n'eussent-ils pas été
» obligés de répondre négativement ? Mais quelle est

» la conféquence naturelle & immédiate d'une pareil-
» le réponfe ? N'eft-ce pas dire que fans offenfer la
» liberté de la créature, Dieu peut la tourner infailli-
» blement du côté du bien : le péché n'eft donc pas
» venu de ce que le Créateur n'auroit pu le prévenir
» fans ruiner la liberté de la créature, il faut donc
» chercher un autre caufe.

» On ne peut comprendre, ni que les Peres de l'E-
» glife n'aient pas vu la foibleffe de ce qu'ils répon-
» doient, ni que leurs adverfaires ne les en aient pas
» avertis. Je fais bien que ces matieres n'avoient pas
» encore paffé par toutes les difcuffions que l'on a vues
» au feize & au dix-feptieme fiecle ; mais il eft sûr
» que la primitive Eglife a connu diftinctement l'ac-
» cord de la liberté humaine avec la grace du S. Efprit.
» Les Sectes Chrétiennes les plus rigides reconnoiffent
» aujourd'hui, que les Décrets de Dieu n'ont point im-
» pofé au premier homme la néceffité de pécher, &
» que la grace la plus efficace n'ôte point la liberté à
» l'homme ; on avoue donc que le decret de conferver
» le genre humain conftamment & invariablement
» dans l'innocence, quelqu'abfolu qu'il eut été, auroit
» permis à tous les hommes de remplir librement tous
» leurs devoirs « (1).

C'eft toujours le même vice qui regne dans les dif-ficultés de M. Bayle : il prouve bien que Dieu pouvoit conferver l'homme, librement & infailliblement dans l'innocence ; mais il ne prouve pas qu'il répugne à la bonté de Dieu d'établir un ordre de chofes dans lequel il n'accordât point à l'homme de ces fecours qui le font perféverer infailliblement & librement dans le bien, & c'eft-là ce qui étoit en queftion entre les Marcio-nites & les Catholiques : ces difficultés fi formidables que M. Bayle auroit fournies aux Marcionites, ne font donc que des fophifmes qui n'auroient pas embaraffé les Peres.

Les Marcionites prétendoient que l'Ancien Tefta-ment nous repréfente le Créateur comme un Etre mal-

(1) Bayle, ibid. note G.

faifant,

faiſant, parcequ'il punit les Iſraëlites, parcequ'il leur commande de faire la guerre aux Nations voiſines & de détruire des Nations entieres.

Mais, dans la ſuppoſition que Dieu ait voulu que l'homme fût libre, étoit-il contraire à ſa bonté qu'il punît le crime? N'eſt-il pas poſſible que tout ce qui eſt arrivé au peuple Juif, & les guerres qu'il a faites, aient entré dans le plan que l'intelligence ſuprême a formé? Qui peut ſavoir ſi les guerres des Juifs ne tendent pas à la fin que Dieu s'eſt propoſée?

Enfin, je dis qu'il n'y a point d'oppoſition entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament: les loix de l'Ancien Teſtament ſont accommodées au caractère des Juifs, & aux circonſtances dans leſquelles la terre ſe trouvoit alors. La Loi Judaïque n'étoit que l'ombre & la figure de la Religion Chrétienne; ce n'eſt point une contradiction d'anéantir la loi figurative, lorſque les tems marqués par la Providence pour la naiſſance du Chriſtianiſme ſont arrivés.

La nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer dans le détail des contrariétés que les Marcionites prétendoient trouver entre l'Ancien & le Nouveau Teſtament. Je remarquerai ſeulement que la plupart des difficultés répandues dans les ouvrages modernes contre la Religion, ne ſont que des répétitions de ces difficultés qui ont été pleinement réſolues par les Peres, & qui ſont très-bien expliquées dans les Commentateurs anciens & modernes, & entre autres dans Tertullien contre Marcion. L. 4. & 5.

MASBOTHÉE, diſciple de Simon, fut un des ſept Hérétiques qui corrompirent les premiers la pureté de la foi; il nioit la Providence & la réſurrection des morts. (*Théodoret Hæret. Fab. l.* 1. c. 1. *Conſtit. Apoſt. l. 6. c. 6. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l.* 4. c. 22.)

MATÉRIALISTES ou MATÉRIELS, c'eſt le nom que Tertullien donnoit à ceux qui croyoient que l'ame ſortoit du ſein de la matiere.

Hermogene s'étoit jetté dans cette erreur pour concilier avec la bonté de Dieu les malheurs & les vices des hommes auſſi-bien que les déſordres phyſiques. Voyez cet article.

L'habitude dans laquelle font prefque tous les hommes, de n'admettre que ce qu'ils peuvent imaginer, difpofe en faveur de cette erreur : on prétend même l'appuyer fur les fuffrages d'hommes refpectables par leurs lumieres, & par leur attachement pour la Religion, qui craignant de donner des bornes à la puiffance divine, ont cru qu'on ne devoit point affurer que Dieu ne pouvoit élever la matiere jufqu'à la faculté de penfer : tels font Loke, Fabricius, &c. (1).

Il n'en a pas fallu davantage pour ériger le Matérialifme en opinion; & c'eft fous ce mafque de Scepticifme, qu'il s'offre communément aujourd'hui.

Je dis communément ; car il y a des Matérialiftes qui font allés beaucoup plus loin que Loke & Fabricius, & qui ont prétendu que la doctrine de l'immatérialité, de la fimplicité & de l'indivifibilité de la fubftance qui penfe, eft un véritable Athéifme, uniquement propre à fournir des appuis au Spinofifme (2).

Nous allons oppofer à ces Matérialiftes deux chofes : 1°. que le Matérialifme n'eft pas un fentiment probable : 2°. que l'immatérialité de l'ame eft une vérité démontrée.

§. I.

Le Matérialifme n'eft pas un fentiment probable.

Lorfque nous appercevons une chofe immédiatement, ou que nous voyons un objet qui eft lié néceffairement avec cette chofe, nous avons certitude qu'elle eft : ainfi j'apperçois immédiatement le rapport qui eft entre deux fois deux & quatre, & j'ai certitude que deux fois deux font quatre.

De même, je vois un homme couché, les yeux fer-

---

(1) Fabricius, delectus Argumentorum quæ veritatem Religionis afferunt, c. 18. Loke, Effai fur l'entendement Humain.

(2) Traité fur la nature Humaine, dans lequel on effaie d'introduire la méthode de raifonner par expérience dans les fujets de Morale, t. 1. part. 4, fect. 5.

thés & sans mouvement, mais je vois qu'il respire, & je suis sûr qu'il vit, parceque la respiration est liée nécessairement avec la vie.

Si je voyois cet homme couché, sans mouvement & sans respiration, le visage pâle & défiguré, je serois porté à croire que cet homme est mort, mais je n'en aurois point de certitude, parceque la respiration de cet homme pourroit être insensible, & pourtant suffisante pour le faire vivre, & que la pâleur ou la maigreur n'est pas liée nécessairement avec la mort. Je serois donc porté à croire que cet homme est mort, mais je n'en serois pas sûr, & mon jugement sur la mort de cet homme ne seroit que probable, c'est-à-dire, que je verrois quelque chose qui pourroit être l'effet de la mort, mais qui pourroit aussi venir d'une autre cause, & qui par conséquent, ne me rend pas certain de sa mort, elle n'est que probable.

Ainsi, la probabilité tient le milieu entre la certitude, où nous n'avons aucun lieu de douter, & l'ignorance absolue dans laquelle nous n'avons aucune raison de la croire.

Une chose est donc destituée de toute probabilité, lorsque nous n'avons aucune raison de la croire.

Les raisons de croire une chose, se tirent de la nature même de cette chose, de nos expériences, de nos observations, ou enfin de l'opinion & du témoignage des autres hommes, & ces hommes sont dans la question présente, les Philosophes ou les Peres de l'Eglise, dont les Matérialistes se font un appui, & par lesquels ils prétendent prouver qu'avant le quatrieme siecle, on n'avoit point dans l'Eglise d'idée nette de la spiritualité de l'ame.

I°. *On ne trouve rien dans la nature ou dans l'essence de la matiere qui autorise à juger qu'elle peut penser.*

1°. Nous ne voyons point dans l'essence de la matiere qu'elle doive penser, ni dans la nature de la pensée, qu'elle doive être matérielle : car il seroit aussi évident que la matiere pense, qu'il est évident que deux & deux sont quatre ; il seroit aussi évident qu'un

tronc d'arbre, un morceau de marbre penſent, qu'il eſt évident qu'il eſt étendu & ſolide : abſurdité qu'aucun Matérialiſte n'a juſqu'ici oſé avancer. ...

1°. Nous ne voyons point dans la nature de la matiere, qu'elle puiſſe penſer; car pour cela, il faudroit que nous connuſſions dans la matiere quelqu'attribut, ou quelque propriété qui eût de l'analogie avec la penſée, ce qui n'eſt pas.

Tout ce que nous connoiſſons clairement dans la matiere, ſe réduit au mouvement & à la figure : or, nous ne voyons dans le mouvement ou dans la figure aucune analogie avec la penſée : car la figure & le mouvement ne changent point la nature ou l'eſſence de la matiere, & comme nous ne voyons point d'analogie entre la penſée & la nature de la matiere, nous n'en pouvons voir entre la penſée & la matiere en mouvement, ou figurée d'une certaine maniere. La penſée eſt une affection intérieure de l'Etre penſant, le mouvement ou la figure ne change rien dans les affections intérieures de la matiere; ainſi, l'on ne voit entre le mouvement de la matiere & la penſée, aucune analogie.

De bonne foi, quelle analogie voit-on entre la figure quarrée ou ronde que l'on donne à un bloc de marbre, & le ſentiment intérieur de plaiſir ou de douleur dont l'ame eſt affectée ?

Le jugement par lequel je prononce qu'un globe d'un pied eſt différent d'un cube de deux pieds, eſt-il un quarré, un cube, un mouvement prompt ou lent ?

Il eſt donc certain que nous ne voyons dans la matiere aucune propriété, aucun attribut, qui ait quelqu'analogie ou quelque rapport avec la penſée; ainſi nous ne voyons dans la nature, ou dans l'eſſence de la matiere, aucune raiſon qui nous autoriſe à croire qu'elle peut penſer.

Mais, dit-on, la découverte de l'attraction ne peut-elle pas faire ſoupçonner qu'il peut y avoir dans la matiere quelque propriété inconnue, telle que la faculté de ſentir ?

Je réponds à ceux qui ſont cette difficulté;

1°. Que Newton n'a jamais regardé l'attraction comme une propriété de la matiere, mais comme une loi générale de la nature, par laquelle Dieu avoit établi qu'un corps s'approcheroit d'un autre corps.

2°. Les Newtoniens qui ont regardé l'attraction comme une propriété de la matiere n'ont jusqu'ici pû en donner aucune idée.

3°. Des Philosophes qui font profession de ne croire que ce qu'ils voient clairement, & qui prétendent n'admettre comme vrai, que ce qui est fondé sur des faits certains, tombent dans une contradiction manifeste, lorsqu'ils admettent dans la matiere une propriété dont ils n'ont aucune idée, & qui, selon Newton même, n'est pas nécessaire pour expliquer les phénomenes.

4°. Je dis que l'attraction regardée comme propriété essentielle de la matiere, est une absurdité : car cette attraction est une force motrice inhérente & essentielle à la matiere, en sorte qu'elle se trouveroit dans une masse de matiere qui seroit seule dans l'univers ; ou elle est une force motrice qui se produit, ou qui naît dans la matiere par la présence d'un autre corps.

L'attraction n'est point une force motrice essentielle à la matiere, de maniere qu'elle se trouve nécessairement dans un corps qui seroit seul dans l'univers : car toute force motrice tendant vers un lieu déterminé ; ce corps au milieu du vuide Newtonien, devroit tendre vers un lieu, plutôt que vers un autre, ce qui est absurde, puisque l'attraction considérée comme propriété essentielle de la matiere, ne tend pas plutôt vers un lieu, que vers un autre ; c'est donc dire une absurdité, que d'avancer que l'attraction est une propriété essentielle de la matiere.

On ne peut dire non plus que l'attraction soit une force motrice qui naisse dans la matiere à la présence d'un autre corps ; car deux corps qu'on met en présence, & qui ne se touchent point, n'éprouvent aucun changement, & ne peuvent par conséquent acquérir par leur présence une force motrice qu'ils n'avoient pas.

L'attraction n'est donc, ni un attribut essentiel de la

matiere ; ni même une propriété qu'elle puisse acquérir : c'est, comme Newton le pensoit, une loi générale, par laquelle Dieu a établi que deux corps tendroient l'un vers l'autre ; l'attraction n'est donc que le mouvement d'un corps, ou sa tendance vers un lieu, & cette tendance n'a pas plus d'analogie avec la pensée, que tout autre mouvement.

Que l'on juge présentement si l'attraction que Newton a découverte, peut faire soupçonner que la matiere pourroit devenir capable de sentir, & si ceux qui le prétendent n'ont pas fondé cette assertion sur un mot qu'ils n'entendoient pas, & sur une propriété chimérique de la matiere ?

Ainsi, nous ne trouvons dans la nature ou dans l'essence de la matiere, aucune raison de juger qu'elle peut penser.

II°. *Nulle expérience ne nous autorise à croire que la Matiere puisse penser.*

Les observations & les expériences sur lesquelles on appuie le sentiment qui suppose que la matiere peut penser, se réduisent à deux chefs : 1°. les prodigieuses différences que produisent dans l'homme les différens états du corps : 2°. les observations qui ont appris que les fibres des chairs contiennent un principe de mouvement qui n'est point distingué de la fibre même.

Mais, les différences que produisent dans les opérations de l'ame, les différens états du corps, prouvent bien que l'ame est unie au corps, & non pas qu'elle soit corporelle, puisque ces changemens de l'ame arrivé par les changemens qu'éprouve le corps, s'expliquent dans le sentiment qui suppose l'immatérialité de l'ame, & que le Matérialisme est encore sur cet objet moins satisfaisant que le sentiment qui suppose l'ame immatérielle.

Je conçois ces changemens dans les opérations de l'ame, lorsque je suppose que l'ame forme elle-même ses idées par le moyen, ou à l'occasion des impressions qu'elle reçoit.

Mais les changemens que l'ame éprouve ſont impoſſibles, ſi la penſée eſt une propriété eſſentielle de la matiere : car alors toutes mes penſées doivent naître du fond même de la matiere, & les changemens qui environnent la portion de matiere qui eſt mon ame, ne changeant point cette portion de matiere, l'ordre de ſes idées ne doit point changer.

De quelque maniere que j'arrange les portions de matiere qui environnent la molécule qui penſe dans mon cerveau, elle ſera toujours intrinſéquement ce qu'elle étoit, & ſes affections intérieures, ſes penſées, ne doivent point éprouver de changement, ſi elle penſe eſſentiellement.

Les Matérialiſtes diront peut-être que la matiere ne penſe pas eſſentiellement; mais qu'elle acquiert cette faculté par l'organiſation du corps humain. Mais alors cette organiſation n'eſt néceſſaire pour que la matiere devienne penſante, que parcequ'elle tranſmet au ſiége de l'ame les impreſſions des corps étrangers, ou les coups que nos organes en reçoivent; & dans ce cas il faut néceſſairement ſuppoſer, que la penſée n'eſt qu'un coup que la matiere reçoit; c'eſt-à-dire, que la matiere devient penſante, lorſqu'elle reçoit un coup : ainſi le Forgeron qui frappe le fer, fait à chaque coup une infinité d'Etres penſants; ce n'eſt point ici une conſéquence tirée pour rendre le Matérialiſme ridicule : c'eſt le fond même du ſiſtême, tel que Hobbes l'a conçu & défendu.

Mais, peut-on ſuppoſer qu'un coup porté ſur une portion de matiere, en faſſe un Etre penſant ?

Un coup porté à la matiere, ne fait que la pouſſer vers un certain côté : or, la matiere ne peut devenir penſante, parcequ'elle tend, ou parcequ'elle eſt pouſſée vers un certain côté, du moins les Matérialiſtes ne nieront pas qu'ils ne peuvent le concevoir; d'ailleurs je leur demande quel eſt ce côté vers lequel il faut que la matiere ſoit pouſſée pour penſer ? ſi elle ceſſera de penſer, lorſqu'elle ſera mue en ſens contraire ? N'eſt-il pas abſurde que la matiere mue, ou pouſſée vers un certain côté, devienne penſante.

Quel est le Philosophe, ou du Matérialiste qui admet dans la matiere une qualité & une propriété qu'il ne peut concevoir, & qu'il n'y peut supposer sans être conduit à des absurdités, ou du défenseur de l'immatérialité de l'ame qui refuse de reconnoître dans la matiere cette même propriété ?

2°. L'irritabilité qu'on a découverte dans les fibres des animaux, est un principe purement méchanique, une disposition organique qui produit dans les fibres des vibrations : or cette disposition méchanique de la fibre, n'a aucune analogie avec la pensée, une pensée n'est point une vibration : si cela étoit, un coup d'archet, ou la main qui pince la corde du luth, produiroit une infinité de pensées dans ces cordes, ou plutôt une infinité d'êtres pensants.

Que les Matérialistes seroient charmés d'avoir de pareilles conséquences à reprocher aux défenseurs de l'immatérialité de l'ame !

La matérialité de l'ame est donc destituée de toute probabilité du côté de l'expérience & de l'observation.

Le sentiment des Philosophes qui ont cru l'Ame Corporelle, ne forme pas une probabilité en faveur du Matérialisme.

Lorsqu'il s'agit de faits que nous ne pouvons voir, le témoignage des autres hommes est la source de la probabilité, & même de la certitude. Lorsqu'il s'agit de simples opinions, leur sentiment produit une sorte de probabilité, parceque rien n'étant sans raison, s'ils ont entendu ce qu'ils disoient, ils ont été déterminés à leur sentiment par quelque raison apparente.

Mais, il n'est pas moins certain que la probabilité qui naît de leur sentiment, dépend de la force de la raison qui a déterminé leur jugement : examinons donc les raisons sur lesquelles les Philosophes Matérialistes ont appuyé leur sentiment.

Plusieurs Philosophes ont dit que l'ame étoit matérielle ou corporelle ; mais ils n'ont été portés à ce sentiment, que parcequ'ils ne pouvoient imaginer ni une

ſubſtance incorporelle & immatérielle, ni comment elle pourroit agir ſur le corps : or, l'impoſſibilité d'imaginer une choſe n'eſt pas une raiſon de la croire impoſſible ; puiſque dans leur ſentiment même, on ne peut, ni imaginer, ni concevoir comment la matiere peut penſer : & c'eſt pour cela que les uns regardoient le corps dans lequel réſidoit la faculté de penſer, comme un petit corps extrêmement délié, les autres croyoient que c'étoit le ſang, d'autres le cœur, &c. (1)

Ces Philoſophes ſe rapprochoient, autant qu'ils le pouvoient, de l'immatérialité de l'ame, lorſqu'ils n'examinoient que la penſée, puiſqu'ils regardoient l'ame comme un corps de la derniere ſubtilité ; ainſi la raiſon les élevoit à l'immatérialité de l'ame, & l'imagination les retenoit dans le Matérialiſme : leur ſuffrage ne fait donc en aucune façon une probabilité en faveur du Matérialiſme. J'oſe aſſurer que je ne ſerai contredit ſur ce point par aucun de ceux, qui dans la lecture des anciens, ſe ſont appliqués à ſuivre la marche de l'eſprit humain dans la recherche de la vérité.

M. Loke, plus circonſpect que les anciens, a prétendu que l'étendue & la penſée étant deux attributs de la ſubſtance, Dieu pouvoit communiquer la faculté de penſer à la même ſubſtance à laquelle il avoit communiqué l'étendue.

Mais, 1°. ce raiſonnement de M. Loke ne vaut pas mieux que celui-ci : on peut dans un bloc de marbre former un cube, ou un globe : donc le même morceau de marbre peut être à la fois rond & quarré. Sophiſme pitoyable, & qui ne peut rendre intelligible la poſſibilité de l'union de la penſée & de l'étendue dans une même ſubſtance.

2°. Il eſt certain que les principes de M. Loke ſur la poſſibilité de l'union de la penſée avec la matiere, ſont abſolument contradictoires avec ſes principes ſur la ſpiritualité de Dieu. Or, un homme qui ſe contredit,

(1) Voyez les différentes opinions des Philoſophes anciens ſur l'Ame, dans Ciceron, de Legibus ; dans l'Exam. du Fatal. t. 1,

ne prouve rien en faveur des ſentimens contradictoires qu'il embraſſe : le ſentiment de M. Loke ne fait donc point une probabilité en faveur du Matérialiſme.

Enfin, ſi la matérialité de l'ame a eu ſes partiſans, ſon immatérialité a eu ſes défenſeurs; donc le ſuffrage forme une probabilité oppoſée à la probabilité que produit, en faveur du Matérialiſme, l'autorité des Philoſophes Matérialiſtes.

Dans ce conflict de probabilité, il faut comparer les autorités oppoſées, & ſi elles ſont égales, la probabilité que l'on prétend tirer de ces autorités eſt nulle, ſi elles ſont inégales, on retranche la plus petite de la plus grande, & c'eſt l'excès de la plus grande ſur la plus petite, qui détermine la probabilité.

Comparons donc l'autorité des Philoſophes partiſans de l'immatérialité de l'ame, avec l'autorité des Philoſophes Matérialiſtes.

Je trouve chez les anciens, Platon, Ariſtote, Parménide, &c. Parmi les modernes, Bacon, Gaſſendi, Deſcartes, Leibnits, Wolf, Clark, Euler, &c. qui tous ont cru l'immatérialité de l'ame, & qui ne l'ont enſeignée qu'après avoir beaucoup médité cette vérité, & après avoir bien peſé toutes les difficultés qui la combattent. Que l'on compare avec ces ſuffrages, ceux des Philoſophes Matérialiſtes, & que l'on prononce en faveur de qui la probabilité doit reſter.

Nous abandonnons ce calcul à l'équité du lecteur : nous ferons ſeulement deux réflexions ſur ce conflict d'opinions des Matérialiſtes, & des partiſans de l'immatérialité.

1°. Les Philoſophes qui ont cru l'ame matérielle, n'ont fait que céder au penchant qui porte les hommes à imaginer tout, & à la pareſſe qui empêche la raiſon de s'élever au-deſſus des ſens, ils n'avoient pas beſoin de raiſon pour ſuppoſer l'ame matérielle, ils n'ont pas eu beſoin d'examiner.

2°. Au contraire, les Philoſophes qui ont cru l'ame immatérielle, ont vaincu ces obſtacles pour élever leur eſprit juſqu'à l'idée d'une ſubſtance ſimple & immatérielle.

Il y a donc beaucoup d'apparence qu'ils ont eu de

fortes raiſons pour adopter ce ſentiment, & qu'ils n'y ont été forcés que par l'évidence: car, quand l'évidence n'eſt pas entiere, l'imagination & la pareſſe triomphent des efforts de la raiſon; du moins on ne peut conteſter que les Philoſophes qui ont enſeigné l'immatérialité de l'ame, n'aient eu beſoin, dans l'examen de cette matiere, de faire beaucoup plus d'efforts d'eſprit, & plus d'uſage de leur raiſon, que les Philoſophes Matérialiſtes. La préſomption eſt donc en faveur des premiers: & un homme qui, ſur cette queſtion, ſe conduiroit par voie d'autorité, ne pourroit plus, ſans abſurdité, ſe déterminer en faveur du Matérialiſme.

Les Peres ont combattu le Matérialiſme.

Les Philoſophes qui avoient recherché la nature de l'ame, l'avoient enviſagée ſous des rapports tous différens; les uns comme Anaximandre, Anaximene, Leucipe, avoient porté leur attention ſur les effets de l'ame dans le corps humain, & ces obſervations furent la baſe de leur ſyſtême ſur la nature de l'ame; ils ne la crurent qu'une eſpéce de force motrice, & jugerent qu'elle étoit un corps. (1).

Lorſque des opérations de l'ame ſur ſon corps, ils paſſerent aux opérations purement intellectuelles, ils découvrirent qu'elles ſuppoſoient un principe ſimple, immatériel; & ils firent de l'ame un corps le plus ſubtil qu'ils purent, & le plus approchant de la ſimplicité. Démocrite même ne put s'empêcher de dire que la faculté de penſer réſidoit dans un atôme, & que cet atôme étoit indiviſible & ſimple.

Les Pythagoriciens au contraire, qui reconnoiſſoient dans la nature une Intelligence ſuprême & immatérielle, avoient enviſagé l'ame dans ſes opérations purement intellectuelles, & ils avoient penſé que c'étoit par ces opérations qu'il falloit juger de la nature de l'ame, & comme ces opérations ſuppoſent évidemment un principe ſimple, ils avoient jugé que l'ame

---

(1) Voyez l'Examen du Fataliſme, t. 1, ſeconde Epoque.

étoit une ſubſtance ſimple & immatérielle.

Mais, comme cette ſubſtance étoit unie à un corps, & qu'on ne pouvoit méconnoître ſon influence dans les différens mouvemens du corps humain, on lui donna un petit corps le plus ſubtil qu'on pût, & le plus approchant de la ſimplicité de l'ame : ce petit corps que l'imagination ne ſe repréſentoit pas diſtinctement, étoit le corps eſſentiel de l'ame, lequel étoit indiviſible, & dont elle ne ſe ſéparoit jamais.

Ce petit corps uni à l'ame, étoit pour l'imagination, une eſpece de point d'appui qui l'empêchoit de tomber dans le Matérialiſme, & de ſe révolter contre la ſimplicité de l'ame, que la pure raiſon admettoit.

Mais, comme ce petit corps étoit inſéparable de l'ame, & qu'on n'imaginoit pas comment ce petit corps ſi ſubtil pouvoit produire le mouvement du corps humain, on enveloppa ce petit corps eſſentiel de l'ame, on l'enveloppa, dis-je, d'une eſpece de corps aérien, plus ſubtil que les corps groſſiers, & qui ſervoit de moyen de communication entre le corps eſſentiel de l'ame, & les organes groſſiers du corps humain.

Voilà l'eſpece d'échelle par laquelle les Platoniciens faiſoient deſcendre l'ame juſqu'au corps : on en trouve la preuve dans le Commentaire d'Hiéroclès ſur les vers d'or, & dans ce que dit Virgile ſur l'état des ames criminelles aux enfers. » Quelques-unes de ces ames, » dit-il, ſont ſuſpendues & expoſées aux vents, & » les crimes des autres ſont nétoyés ſous un vaſte gouf- » fre, ou ſont purgés par le feu, juſqu'à ce que le » tems ait emporté toutes les taches qui s'y étoient mi- » ſes, & qu'on ne leur ait laiſſé que le pur ſens aérien » & que le ſimple ſens ſpirituel « (1).

Les Peres, qui voyoient que cette doctrine n'étoit point contraire à l'immatérialité de l'ame, ni aux dogmes du Chriſtianiſme, l'adopterent par condeſcendance pour ceux qu'ils vouloient convertir, & ce ſentiment s'établit parmi quelques Chrétiens. On crut que les

(1) Enéide, l. 6. v. 735, &c.

ames après la mort avoient des corps ; mais on ſuppoſoit qu'elles étoient des ſubſtances immatérielles placées dans ces corps, & unies indiſſolublement à eux.

Comme les Anges ont ſouvent apparu aux hommes avec un corps humain, il y eut des Peres qui, conſéquemment aux principes de la Philoſophie Pythagoricienne, crurent qu'ils avoient auſſi des corps aériens. (1)

Les Peres ont donc pû dire que l'ame étoit corporelle, & n'être pas Matérialiſtes.

D'ailleurs, ils diſputoient quelquefois contre des Philoſophes, qui croyoient que l'ame humaine étoit une portion de l'ame univerſelle, une ombre, une certaine vertu ou qualité occulte, & non pas une ſubſtance. Les Peres, pour exprimer que l'ame étoit une ſubſtance, & non pas une portion de l'ame univerſelle, diſoient que l'ame humaine étoit un corps, c'eſt-à-dire, une ſubſtance diſtincte, qui avoit une exiſtence qui lui étoit propre, & ſéparée de tout autre être, comme un corps l'eſt d'un autre corps. (2)

Enfin, il eſt certain que les Peres ont donné le nom de corps à tout ce qu'ils croyoient compoſé, quoiqu'il fût immatériel, & qu'ils admirent dans l'ame différentes facultés qu'ils regardoient comme ſes parties : ils ont donc pû dire que l'ame étoit un corps, que Dieu ſeul qui étoit exempt de toute compoſition, étoit ſeul incorporel : ils ont pû dire toutes ces choſes, & ne pas vouloir dire pour cela que l'ame fût en effet un corps matériel. (3)

Appliquons ces principes aux Peres dont les Matérialiſtes réclament le ſuffrage.

S. Irenée n'eſt point favorable au ſentiment qui ſuppoſe que la Matiere peut penſer.

On prétend que S. Irenée a cru que l'ame étoit cor-

---

(1) Cudworth. Syſtem. Intellectual. ſect. 3, c. 5.

(2) Aug. de Hæreſ. c. 86.

(3) Gregor Moral. l. 2, c. 3. Damaſcen. l. 2, c 3.

porelle, parcequ'il a dit que l'ame étoit un souffle; qu'elle n'étoit incorporelle, que par comparaison avec les corps grossiers, & qu'elle ressembloit à un corps humain.

Cette conséquence est absolument contraire à l'esprit de S. Irenée; ce Pere dans l'endroit cité, combat la Métempsycose, & prétend prouver par la parabole de Lazare, que les ames après la mort n'ont pas besoin de s'unir aux corps pour subsister, parcequ'elles ont une figure humaine, & qu'elles ne sont incorporelles, que par comparaison aux corps grossiers. (1)

Les Partisans de la Métempsycose prétendoient que l'ame humaine ne pouvoit subsister sans être unie à un corps, parcequ'elle étoit un souffle qui se dissipoit, s'il n'étoit retenu dans des organes.

S. Irenée répond à cette difficulté, que l'ame après la mort, a une existence réelle & solide, si je peux parler ainsi, parcequ'elle a une figure humaine, & qu'après la mort, elle n'est incorporelle, que par rapport aux corps grossiers: ce qui suppose seulement que S. Irenée croyoit que les ames étoient unies à un corps subtil, dont elles ne se séparoient point après la mort: réponse qui n'est rien moins que favorable au Matérialisme.

Le passage même de S. Irenée fait voir que ce Pere reconnoissoit des substances immatérielles, & dit que l'ame n'est incorporelle que par rapport aux corps grossiers, ce qui suppose qu'elle est corporelle par rapport à d'autres substances qui ne sont point unies à des corps. S. Irenée n'est donc point favorable au Matérialisme.

Origene n'a point douté de l'Immatérialité de l'Ame.

Origene réfute expressément ceux qui croyoient que Dieu étoit corporel: il dit que Dieu n'est, ni un corps, ni dans un corps, qu'il est une substance simple, intelligente, exempte de toute composition, qui sous quel-

(1) Iræn. c. 7.

que rapport qu'on l'envisage, est une substance simple; il n'est qu'une ame, & la source de toutes les intelligences.

» Si Dieu, dit-il, étoit un corps: comme tout corps » est composé de matiere, il faudroit aussi dire que » Dieu est matériel, & la matiere étant essentiellement corruptible, il faudroit encore dire que Dieu » est corruptible. » (1)

Peut-on croire qu'un homme tel qu'Origene, qui conduit le Matérialisme jusqu'à ces conséquences, puisse être incertain sur l'immatérialité de l'Etre suprême.

Il appuie sur ces principes l'immatérialité de l'ame: » si quelques-uns assurent que notre homme intérieur » qui a été fait à l'image de Dieu, est corporel, ils » doivent conséquemment à cette idée, faire de Dieu » lui-même, un Etre corporel, & ils doivent lui donner une figure humaine, ce qu'on ne peut faire sans » impiété. (2)

» S'il y en a qui croient que l'ame est un corps, » dit-il ailleurs, je voudrois qu'ils me montrassent » d'où viendroit à ce corps la faculté de penser, de se » ressouvenir, & celle de contempler les choses invisibles. (3)

Est-on incertain de la spiritualité de l'ame, & de son immatérialité, lorsqu'on établit de pareils principes ?

Que M. Huet oppose-t-il à ces passages, pour prouver qu'Origene n'avoit point de sentiment arrêté sur l'immatérialité de Dieu, & sur celle de l'ame ?

Un passage de la préface de son livre des principes, dans lequel passage Origene dit, qu'il faut examiner si Dieu est corporel, ou s'il a quelque forme, ou s'il est d'une nature différente de celle des autres corps; s'il en est de même du S. Esprit, & de toutes les natures raisonnables ? (4)

Dans ce même endroit, Origene dit, qu'il va trai-

---

[1] L. 1. de Principiis, c. 1. t. 1. p. 51. edit. Benedict.

(2) Origen. Hom. 1, in Genes. c. 1. p. 420.

[3] L. de Princip. ibid.

[4] Prœm. lib. de Princip.

ter tous ces sujets d'une maniere différente de celle dont il en parle dans ses autres ouvrages, dans lesquels il n'a point traité cette matiere à fond & exprès. Ce passage ne veut pas dire qu'il ne sait à quoi s'en tenir sur ces objets, puisque dans le livre même des principes, il établit formellement l'immatérialité de Dieu, & celle de l'ame.

Comment M. Hüet a-t-il pu conclure de ce passage que l'Eglise n'avoit rien défini sur l'immatérialité de l'ame, au siecle d'Origene? (1)

Origene dit, il est vrai, dans son livre des principes; que la nature de Dieu seul, c'est-à-dire, du Pere, du Fils, & du S. Esprit a cela de propre, » qu'elle est » sans aucune substance matérielle, & sans société d'au» cun autre corps qui lui soit uni. » (2)

Mais, du moins Origene suppose que les ames sont unies à un corps, dont elles sont pourtant distinguées, il ne dit pas qu'elles soient matérielles : comment auroit-il dit que l'ame est corporelle ou matérielle, lui qui ne reconnoît pour substances immatérielles, que celles qui ne peuvent être dissoutes ou brûlées, & qui assure que l'ame des hommes ne peut être réduite en cendres, non plus que les substances des Anges & des Thrônes. (3)

Pour terminer ce qui regarde Origene, nous avertirons que l'Auteur de la Philosophie du bon sens a travaillé sur quelque *Citateur* infidéle : car Origene, dans le lieu même qu'il cite, soutient précisément le contraire du sentiment qu'il attribue à cet Auteur; c'est ce qui auroit été évident pour tout lecteur, si M. d'Argens avoit cité le passage en entier. (4)

Tertullien n'est point favorable au Matérialisme.

Tertullien avoit prouvé, contre Hermogene, que la matiere n'étoit point incréée; il fit ensuite un ou-

(1) Origenian. l. 2, quest. de Anima, n. 13, p. 99.
(2) L. de Princip. c. 6.
(3) L. cont. Celsum.
(4) In Johan. t. 2, p. 214. édit. Huetii.

vrage

vrage pour prouver que l'ame n'eſt point tirée de la matiere, comme Hermogene le prétendoit, mais qu'elle venoit immédiatement de Dieu, puiſque l'Ecriture nous dit expreſſément que c'étoit Dieu qui avoit inſpiré à l'homme un ſouffle de vie (1).

Enfin Tertullien, pour réfuter pleinement ceux qui prétendoient que l'ame ſortoit du ſein de la matiere, & qu'elle n'en étoit qu'une portion, entreprit d'examiner les différentes opinions des Philoſophes qui étoient contraires à ce que la Religion nous apprend ſur la nature de l'ame : c'eſt l'objet de ſon livre de l'ame.

Il dit que beaucoup de Philoſophes ont cru que l'ame étoit corporelle, que les uns l'ont fait ſortir du corps viſible, les autres du feu, du ſang, &c.; que les Stoïciens approchent plus du ſentiment des Chrétiens, en ce qu'ils regardent l'ame comme un eſprit, parceque l'eſprit eſt une eſpéce de ſouffle.

Tertullien dit que les Stoïciens croyoient que ce ſouffle étoit un corps, & que les Platoniciens croyoient au contraire que l'ame étoit incorporelle : 1°. parceque tout corps étoit animé ou inanimé, & que l'on ne pouvoit dire que l'ame fût un corps animé, ni qu'elle fût un corps inanimé; & voici, ſelon Tertullien, la preuve que les Platoniciens en donnoient.

» Si l'ame étoit un corps animé, elle recevroit ſon » mouvement d'un corps étranger, & ne ſeroit plus » une ame : ſi elle étoit un corps inanimé, elle ſeroit » mue par un principe intérieur, ce qui ne peut con» venir à l'ame, puiſqu'alors ce ne ſeroit point elle » qui mouveroit le corps, mais elle-même qui ſeroit » mue d'un lieu à un autre comme le corps « (2).

Voilà, ſelon Tertullien, le raiſonnement des Platoniciens, pour prouver que l'ame n'eſt point un corps.

Cet Auteur qui avoit prouvé contre Hermogene, que l'ame venoit de Dieu, parceque la Geneſe nous

(1) De Cenſu Animæ; ce Livre eſt perdu.
(2) Lib. de Anima.

difoit que Dieu l'avoit produite en fouflant fur l'homme, croyoit que le fentiment des Platoniciens ne s'accordoit point avec l'explication qu'il avoit donnée de l'origine de l'ame. Il attaque le raifonnement des Platoniciens, & prétend qu'on ne peut pas dire que l'ame eft un corps animé ou un corps inanimé, puifque c'eft ou la préfence de l'ame qui fait un corps animé, ou fon abfence qui le fait inanimé, & que l'ame ne peut être l'effet qu'elle produit; qu'ainfi on ne peut dire, ni que l'ame foit un corps animé, ni qu'elle foit un corps inanimé : que le nom d'*ame* exprime fa fubftance, & la nature de fa fubftance, & qu'on ne peut la rapporter, ni à la claffe des corps animés, ni à la claffe des corps inanimés, qu'ainfi le dilême des Platoniciens, porte abfolument à faux.

A l'égard de ce que les Platoniciens difent, que l'ame ne peut être mue, ni extérieurement, ni intérieurement, Tertullien prétend que l'ame peut être mue intérieurement, comme cela arrive dans l'infpiration; que l'ame eft mue intérieurement, puifqu'elle produit les mouvemens du corps; qu'ainfi, fi la mobilité étoit l'effence du corps, les Platoniciens ne pourroient nier que l'ame ne foit un corps.

Voilà, felon Tertullien, ce que la raifon peut apprendre aux Platoniciens; mais l'Ecriture, felon cet Auteur, nous donne fur l'Ame beaucoup plus de lumiere : elle nous apprend que les ames féparées des corps, font renfermées dans des prifons, & qu'elles fouffrent; ce qui eft impoffible, dit Tertullien, fi elles ne font rien, comme Platon le prétend : car, dit-il, elles ne font rien, fi elles ne font pas un corps : car ce qui eft incorporel, n'eft fufceptible d'aucune des affections auxquelles l'Ecriture nous apprend que les ames font fujettes.

Il eft donc certain que Tertullien a cru que l'ame avoit, ou étoit un corps; mais, 1°. il n'a point dit qu'elle fût, ni un corps tiré de la matiere brute, comme Thales, Empedocles, &c., ni du feu, comme Héraclite, ni même l'Ether, comme les Stoïciens : l'ame n'étoit donc point, felon Tertullien, un corps matériel, puifque l'Ether étoit le dernier dégré de fubtilité poffible dans la matiere.

2°. Tertullien soutient que la division des corps en corps animés & en corps inanimés, est défectueuse, & qu'on ne peut dire de l'ame qu'elle soit, ni un corps animé, ni un corps inanimé : ce qui seroit absurde, s'il avoit enseigné que l'ame étoit un corps, ou une portion de matiere : car, si l'ame est une portion de matiere ou un corps, il faut nécessairement qu'elle soit un corps animé, ou un corps inanimé : car la matiere est ou brute & inanimée, ou vivante, organisée & animée.

Tertullien soutient positivement, qu'il y a un milieu entre le corps animé & le corps inanimé, c'est-à-dire, la cause qui anime le corps; laquelle n'est, ni un corps animé, ni un corps inanimé, & cette cause est l'ame; ainsi, selon Tertullien, l'ame est un principe, dont la propriété est d'animer un corps, & qui n'est point un corps : l'ame, selon Tertullien, est donc distinguée de la matiere.

4°. Tertullien dit que l'ame est ainsi appellée à cause de sa substance, & il nie cependant que l'ame soit le feu ou l'éther; il suppose donc que l'ame est une substance immatérielle.

5°. Tertullien combat ici le sentiment des Platoniciens, qui prétendoient que l'ame étoit une certaine vertu, une espéce d'abstraction, dont on ne pouvoit se faire aucune idée, & qui n'étoit rien, selon Tertullien; il ne dit donc que l'ame est un corps, que pour exprimer qu'elle est une substance, & c'est pour cela qu'il dit que l'ame est un corps, mais un corps de son genre. C'est ainsi que lorsqu'il raisonne contre Hermogene, qui prétendoit que la matiere n'étoit, ni corporelle, ni incorporelle, parcequ'elle étoit douée de mouvement, & que le mouvement étoit incorporel, Tertullien lui dit que le mouvement n'est qu'une relation extérieure du corps, & qu'il n'est rien de substantiel, parcequ'il n'est point corporel. (1)

6°. Tertullien dit qu'il est vrai que l'ame est un corps, en ce sens qu'elle a les dimensions que les Philosophes

(1) Adversus Hermogen. c. 36.

attribuent aux corps ; & qu'elle eſt figurée ; mais il eſt certain qu'on peut croire l'ame immatérielle, & la ſuppoſer étendue : ce ſentiment eſt ſoutenu par des Théologiens & par des Philoſophes très orthodoxes.

7°. Tertullien dans le livre de l'ame, réfute le ſentiment qui diſtingue l'eſprit de l'ame ; & ſoutient qu'il eſt abſurde de ſuppoſer dans l'ame deux ſubſtances, que le nom d'eſprit n'eſt qu'un nom donné à une fonction de l'ame, & non pas un Etre qui ſoit joint à elle, puiſqu'elle eſt ſimple & indiviſible.

L'ame eſt une, dit-il, mais elle a des fonctions variées & multipliées ; ainſi, lorſque Tertullien dit que l'ame eſt un corps ; il eſt viſible qu'il n'entend rien autre choſe, ſinon que l'ame eſt une ſubſtance ſpirituelle & immatérielle, mais étendue (1).

8°. Tertullien, dans ce même livre de l'ame, dit qu'il a démontré contre Hermogene que l'ame venoit de Dieu, & non pas de la matiere, & qu'il a prouvé qu'elle eſt libre, immortelle, corporelle, figurée, ſimple (2).

Il eſt donc certain que Tertullien n'a pas donné à l'ame un corps matériel, mais un corps ſpirituel, c'eſt-à-dire, une étendue ſpirituelle, telle que beaucoup de Philoſophes & de Théologiens l'attribuent à Dieu ; ces Théologiens & ces Philoſophes ne ſont taxés de Matérialiſme par perſonne.

Tertullien, qui avoit beaucoup d'imagination, regardoit les Etres inétendus des Platoniciens comme des chimeres, & croyoit que tout ce qui exiſtoit, étoit étendu & corporel, parcequ'il avoit de l'étendue, & que nous connoiſſons les corps par l'étendue ; mais il ne croyoit pas que tout ce qui étoit étendu fût matériel, puiſqu'il admet des ſubſtances ſimples, des ſubſtances indiviſibles.

Tertullien n'étoit donc point Matérialiſte, & je ne conçois pas comment ſes Commentateurs, & des Savans diſtinguée, n'ont point héſité à mettre cet Auteur au rang des Matérialiſtes.

---

(1) De Anima, c. 12, 13, 14.
(2) Ibid. c. 22.

L'idée que nous venons de donner du sentiment de Tertullien sur la nature de l'ame, leve, ce me semble, les difficultés que l'on tire des endroits où ce Pere dit, que Dieu est un corps : nous ne faisons ici que suivre l'explication de S. Augustin. » Tertullien, dit ce Pere, » soutient que l'ame est un corps figuré, & que Dieu » est un corps, mais qu'il n'est pas figuré. Tertullien » n'a cependant pas été regardé pour cela comme un » Hérétique : car on a pu croire qu'il disoit que Dieu » étoit un corps, parcequ'il n'est pas néant, parce- » qu'il n'est pas le vuide, ni aucune qualité du corps » ou de l'ame, mais parcequ'il est tout entier par-tout, » remplit tous les lieux, sans être partagé, & reste » immuable dans sa nature & dans sa substance « (1).

Si Tertullien n'a pas été regardé comme un Hérétique, parcequ'il a dit que Dieu ou l'ame étoient un corps, ce n'est pas que l'Eglise fût incertaine sur l'immatérialité de Dieu, ou sur celle de l'ame : c'est parcequ'on croyoit que Tertullien, en disant que Dieu étoit un corps, n'avoit point voulu dire qu'il fût de la matiere, mais seulement qu'il étoit une substance ou un Etre existant en lui-même.

Comment donc l'auteur de la Philosophie du Bon Sens a-t-il pû conclure du passage de S. Augustin, qu'on n'étoit point hérétique du tems de Tertullien en soutenant que Dieu étoit matériel ? Quelle idée faudra-t-il que nous prenions de son esprit, s'il n'a fait en cela qu'une faute de Logique ? Pourquoi en citant le passage de S. Augustin, cet auteur a-t-il supprimé la raison que S. Augustin donne, pour laquelle Tertullien n'a point été regardé comme un Hérétique, lorsqu'il fit Dieu corporel ? Si l'Auteur est de bonne foi, sa Philosophie n'est pas la Philosophie du Bon Sens.

S. Hilaire croyoit l'Immatérialité de l'Ame.

Personne n'a enseigné plus clairement & plus formellement l'immatérialité de l'ame, que S. Hilaire,

---

(1) Aug. de Hær. c. 86.

ce n'eſt point chez ce Pere une opinion, c'eſt un principe auquel il revient toutes les fois qu'il parle de l'ame.

Lorſqu'il explique ces paroles du Pſeaume 118, *ce ſont vos mains, Seigneur, qui m'ont formé*, il décrit la formation de l'homme, & il dit que les élémens de tous les autres Etres ont été produits tels qu'ils ſont dans l'inſtant même, auquel Dieu a voulu qu'ils exiſtaſſent; qu'on ne voit dans leur formation ni commencement, ni progrès, ni perfectionnement; qu'un ſeul acte de ſa volonté divine les a faits ce qu'ils ſont : mais qu'il n'en eſt pas ainſi de l'hommé. Il falloit, ſelon S. Hilaire, pour le former, que Dieu unit deux natures oppoſées, & cet union demandoit deux opérations différentes.

Dieu a dit d'abord, formons l'homme à notre image & à notre reſſemblance; enſuite il a pris de la pouſſiere, & il a formé l'homme.

Dans la premiere opération, Dieu a produit la nature intérieure de l'homme, c'eſt ſon ame, & elle n'a point été produite en façonnant une nature étrangere. Tout ce que le conſeil de la Divinité a produit dans cet inſtant étoit incorporel, puiſqu'elle produiſoit un Etre à l'image de Dieu : c'eſt dans la ſubſtance raiſonnable & incorporelle, que réſide notre reſſemblance avec la Divinité.

Quelle différence entre cette premiere production de la Divinité, & la ſeconde? Dieu prend de la pouſſiere, & il forme ainſi l'homme, en façonnant la terre & la matiere, il n'a pris nulle part la premiere production, il l'a faite, il l'a créée; pour le corps, il ne le fait pas, il ne le crée pas, il le forme & en prend la matiere dans la maſſe de la terre. (1)

Si ce Pere parle de l'immenſité divine, & de la préſence de Dieu dans tous les lieux, il dit que l'Etre ſuprême eſt tout entier par-tout, comme l'ame unie à un corps eſt dans toutes les parties du corps. L'ame quoique répandue dans toutes les parties du corps humain, & préſente à toutes ſes parties, n'eſt pas pour

(1) Hilar. in Pſ. 118, Litter. 10. n. 6, &c.

cela divisible comme le corps : les membres pourris, coupés, ou paralytiques, n'altérent point l'intégrité de l'ame. (1)

Dieu n'est, selon ce Pere, ni corporel, ni uni à un corps ; & ce n'est point en formant le corps de l'homme, que Dieu l'a fait à sa ressemblance, mais en lui donnant une ame. C'est pour cela que la Genese ne décrit la formation du corps humain que long-tems après nous avoir dit que Dieu avoit fait l'homme à son image : c'est par cette ressemblance de l'ame avec la nature divine, qu'elle est raisonnable, qu'elle est incorporelle & éternelle. Elle n'a rien de terrestre, rien de corporel. C'est toujours sur ces principes que S. Hilaire parle de l'ame. (2)

Un Pere, qui s'est expliqué si expressément & si clairement sur l'immatérialité de l'ame, ne pouvoit être mis au nombre des Matérialistes, qu'en opposant à ces passages, d'autres endroits de ce Pere, contraires à l'immatérialité de l'ame ; il falloit tirer des ouvrages de ce Pere, des doutes raisonnés, ou des difficultés consiérables contre l'immatérialité de l'ame.

Cependant, M. Huet, pour prouver que S. Hilaire croyoit l'ame matérielle, ne nous cite qu'un passage de ce Pere, dans lequel il dit, qu'il n'y a rien qui ne soit corporel dans sa substance & dans sa création, & que les ames unies à leurs corps, ou dégagées de ce corps, ont une substance corporelle conforme à leur nature. (3)

Si M. Huet & ceux qui l'ont copié avoient lû avec attention tout le passage de S. Hilaire, ils auroient vû que le mot corporel n'a point ici un sens favorable au Matérialisme.

S. Hilaire examine dans ce passage les difficultés de quelques hommes grossiers qui sembloient douter de la résurrection, parcequ'ils ne concevoient pas comment on pourroit se nourrir dans le Ciel.

S. Hilaire leur dit d'abord, que les promesses de

(1) Ibid. Litter. 19, n. 8.
(2) In Psal. 129.
(3) In Matthæum, p 632. 623.

Dieu doivent diſſiper toutes leurs inquiétudes à cet égard. Il tâche enſuite de leur faire comprendre comment ils pourroient vivre dans le Ciel : pour cela, il leur dit, qu'il n'y a rien qui ne ſoit corporel dans ſa ſubſtance & dans ſa création ; ce qui veut dire que Dieu n'a rien créé ſans lui donner une exiſtence ſolide, & toutes les qualités néceſſaires pour qu'elles aient la durée qu'il leur aura promiſe.

Cette explication eſt conforme au but que S. Hilaire ſe propoſoit, & le mot corporel, *corporeum*, a quelquefois ce ſens dans S. Hilaire même, qui dit que tout ce qui eſt compoſé a eu un commencement, par lequel il eſt corporifié, afin qu'il ſubſiſte ; & c'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre ce que ce Pere dit dans le même paſſage, ſur les ames qui, ſéparées du corps, ont cependant une ſubſtance corporelle conforme à leur nature.

Si S. Hilaire avoit voulu dire dans ce paſſage qu'il n'y a rien qui ne ſoit matériel, voici à quoi ſe réduiroit ſa réponſe : vous êtes inquiets comment vous vivrez après la réſurrection, vous avez tort ; car il n'y a rien qui ne ſoit matériel.

Pour que S. Hilaire abandonnât dans cette occaſion les principes ſur l'immatérialité de l'ame, il falloit que le Matérialiſme répondît aux difficultés qu'il ſe propoſoit d'éclaircir, & qu'il ne fût pas poſſible de répondre autrement. Or, il eſt certain que le Matérialiſme de l'ame ne réſoud point ces difficultés, & qu'au contraire il les fortifie. Si l'ame eſt matérielle, on doit être beaucoup plus embarraſſé de vivre dans le Ciel, que ſi elle eſt immatérielle comme les Anges.

S. Ambroiſe croyoit l'Ame immatérielle, & l'on ne trouve dans ce Pere rien qui favoriſe le Matérialiſme.

S. Ambroiſe explique la création de l'homme comme S. Hilaire.

La vie de l'homme a commencé, dit-il, lorſque Dieu a ſoufflé ſur lui : cette vie finit par la ſéparation de l'ame & du corps, mais le ſouffle qu'il reçoit de

Dieu, n'eſt point détruit, lorſqu'il ſe ſépare du corps; comprenons par-là, combien ce que Dieu a fait immédiatement dans l'homme eſt différent de ce qu'il a formé & figuré; c'eſt pour cela que l'Ecriture dit que Dieu a fait l'homme à ſon image, & qu'elle raconte enſuite qu'il prit de la pouſſiere, & qu'il forma l'homme.

Ce qui n'a point été formé de la pouſſiere, n'eſt ni terre, ni matiere : c'eſt une ſubſtance incorporelle, admirable, immatérielle; ce n'eſt, ni dans le corps, ni dans la matiere, mais dans l'ame raiſonnable qu'il faut chercher la reſſemblance de l'homme avec Dieu; l'ame n'eſt donc point une vile matiere, elle n'eſt rien de corporel (1).

C'eſt par le dogme de l'immatérialité de l'ame qu'il éleve l'homme, qu'il le conſole des malheurs de la vie, qu'il le ſoutient contre les horreurs de la mort : toute la morale de ce Pere porte ſur l'immatérialité de l'ame (2).

Sur quel fondement ſoupçonne-t-on ce Pere d'être Matérialiſte? Sur un paſſage dans lequel ce Pere dit, qu'il n'y a rien qui ſoit exempt de compoſition matérielle, que la Trinité (3).

En prenant ce paſſage ainſi détaché de tout ce qui le précede, & de ce qui le ſuit, il s'enſuivroit tout au plus que S. Ambroiſe croyoit que tous les eſprits créés ſont unis à un petit corps dont elles ſont inſéparables. S. Ambroiſe s'eſt expliqué trop clairement ſur l'immatérialité de l'ame, pour donner un autre ſens à ce paſſage.

Mais S. Ambroiſe dans ce paſſage ne dit rien de ce qu'on lui fait dire.

Ce Pere en parlant des Sacrifices, dit qu'ils ſervent à rappeller l'homme à Dieu, & à lui faire connoître que Dieu, quoiqu'au deſſus du monde, en a pourtant arrangé les parties.

---

(1) Pſ. 118. Serm. 10., n. 15, p. 1051., n. 16. 18. Hexameron, l 6. c. 7. n. 10, 40.

(2) De Noë & Arca, c. 25, p. 265. De Bono Mortis, c. 9, n. 38.

(3) De Abraham, l. 2., c. 8, n. 58, p. 338.

Du ſpectacle de la nature où il trouve les traces ou plutôt le caractère de la Providence, il paſſe aux différentes parties du monde & de la terre : il fait voir que c'eſt Dieu qui a diſpoſé les différentes parties de la terre : il paſſe enſuite au corps humain, & dit que c'eſt Dieu qui a mis entre tous ſes membres l'harmonie qu'on y admire.

Pour l'ame, elle a auſſi ſes diviſions ; & ces diviſions ſont ſes différentes fonctions : car l'ame, ſelon ce Pere, eſt indiviſible ; plus légere que les oiſeaux, ſes vertus l'élevent au-deſſus des Cieux, & Dieu ne l'a point diviſée en parties comme les autres Etres, parcequ'elle eſt unie à la Trinité, qui ſeule indiviſible, a tout diviſé.

C'eſt pour cela que les Philoſophes avoient cru que la ſubſtance ſupérieure du monde qu'ils appellent l'Ether, n'eſt point compoſée des élemens qui forment les autres corps ; mais qu'il eſt une lumiere pure, qui n'a rien de la ſaleté de la terre, de l'humidité de l'eau, du nébuleux de l'air, ou de l'éclat du feu ; c'eſt, ſelon eux, une cinquiéme nature qui, infiniment plus rapide & plus légere que les autres parties de la nature, eſt comme l'ame du monde, parceque les autres parties ſont mêlées à des corps étrangers & groſſiers.

Mais, pour nous, continue Saint Ambroiſe, nous croyons qu'il n'y a rien d'exempt de compoſition matérielle, que la ſubſtance de la Trinité, qui eſt d'une nature ſimple & ſans mêlange ; quoique quelques-uns croient que cette cinquieme eſſence eſt cette lumiere que David appelle le vêtement du Seigneur.

Il eſt évident que S. Ambroiſe confirme ici l'immatérialité de l'ame, puiſqu'il dit, qu'elle eſt indiviſible & unie à la Sainte Trinité, qui eſt ſimple ; qu'ainſi, ce Pere n'a pû, deux lignes au-deſſus, dire que l'ame eſt matérielle, à moins qu'on ne le ſuppoſe ſtupide ou inſenſé.

Il n'eſt pas moins clair, que dans ce texte, S. Ambroiſe n'a pour objet que de combattre le ſyſtême de l'ame univerſelle, que les Philoſophes ſuppoſoient répandue dans le monde, comme un cinquieme élement ; par conſéquent, il ne s'agiſſoit point dans ces

endroit de l'ame humaine, mais d'une des parties du monde, que les Philosophes regardoient comme un esprit, & S. Ambroise leur dit qu'il ne reconnoît point pour gouverner le monde, d'autre nature simple que Dieu, & que tous les élémens qui servent à entretenir l'harmonie de la nature, sont corporels, ce qui n'a aucun rapport à l'ame.

Voilà le sens naturel du passage de S. Ambroise, lequel, vraisemblablement n'a pas été lû en entier par ceux qui ont crû que ce Pere étoit Matérialiste.

Les siécles postérieurs aux Peres dont nous venons d'examiner le sentiment, ne fournissent rien dont les Matérialistes prétendent s'autoriser; ou ce sont des passages détachés qui peuvent s'expliquer par ce que nous avons dit sur les différens sens que l'on a attachés aux mots *corps*, *corporel*.

§. II.

L'Immatérialité de l'Ame est une vérité démontrée.

Les Philosophes qui prétendent que la matiere peut acquérir la faculté de penser, supposent, comme Loke, que Dieu peut communiquer à la matiere l'activité qui produit la pensée, ou d'après Hobbes, que la faculté de penser n'est qu'une certaine faculté passive de recevoir des sensations.

Dans l'une & dans l'autre supposition, la matiere sera nécessairement le sujet de la pensée; ainsi pour réfuter ces deux hypothèses, il suffit de faire voir que la matiere ne peut être le sujet de la pensée.

Lorsque nous réfléchissons sur nous-mêmes, nous voyons que toutes les impressions des objets extérieurs sur nos organes, se rapprochent vers le cerveau, & se réunissent dans le principe pensant; ensorte que c'est ce principe qui apperçoit les couleurs, les sons, les figures, & la dureté des corps; car le principe pensant compare ces impressions, & il ne pourroit les comparer, s'il n'étoit pas le même principe qui apperçoit les couleurs & les sons.

Si ce principe étoit composé de parties, les percep-

tions qu'il recevroit feroient diſtribuées à ſes parties ; & aucune d'elles ne verroit toutes les impreſſions que font les corps extérieurs ſur les organes : aucune des parties du principe penſant ne pourroit donc les comparer. La faculté que l'ame a de juger, ſuppoſe donc qu'elle n'a point de parties, & qu'elle eſt ſimple.

Plaçons, par exemple, ſur un corps compoſé de quatre parties, l'idée d'un cercle ; comme ce corps n'exiſte que par ſes parties, il ne peut auſſi appercevoir que par elles ; le corps compoſé de quatre parties ne pourroit donc appercevoir un cercle, que parceque chacune de ſes parties appercevoit un quart de cercle : or un corps qui a quatre parties dont chacune appercevroit un quart de cercle, ne peut appercevoir un cercle, puiſque l'idée du cercle renferme quatre quart de cercle, & que dans le corps compoſé de quatre parties, il n'y en a aucune qui apperçoive les quatre quarts du cercle.

La ſimplicité de l'ame eſt donc appuyée ſur ſes opérations mêmes, & ces opérations ſont impoſſibles, ſi l'ame eſt compoſée de parties & matérielle.

Les Philoſophes qui attribuent à la matiere la faculté de penſer, ſuppoſent donc que l'ame eſt compoſée & qu'elle ne l'eſt pas : le Matérialiſme eſt donc abſurde, & l'immatérialité de l'ame eſt démontrée.

L'impoſſibilité de concevoir comment un principe ſimple agit ſur le corps, & lui eſt uni, n'eſt pas plus une difficulté contre l'immatérialité de l'ame, que l'impoſſibilité de concevoir comment nous penſons, eſt une raiſon de douter de l'exiſtence de notre penſée.

Le Matérialiſte n'a donc aucune raiſon de douter de l'immatérialité de l'ame ; ainſi ce Scepticiſme dont les prétendus diſciples de Loke ſe parent, n'aboutit qu'à tenir l'eſprit incertain, entre une abſurdité & une vérité démontrée ; & ſi l'on conſtruiſoit des tables de probabilité pour y ranger nos connoiſſances, le Matérialiſme n'y trouveroit point de place, il ne répondroit pas même au plus foible dégré de probabilité, & l'immatérialité de l'ame ſeroit placée à côté des vérités les plus certaines. On n'entend donc pas l'état de la queſtion, lorſqu'on prétend que la matérialité ou l'immatérialité de l'ame eſt une opinion, dont la proba-

bilité plus ou moins grande dépendra des découvertes que l'on fera dans la connoiſſance des propriétés de la matiere : car non-ſeulement nous ne connoiſſons rien qui puiſſe autoriſer cette conjecture, ce qui ſuffit pour rendre le doute du Matérialiſte déraiſonnable, mais encore nous voyons qu'en effet la matiere ne peut être le ſujet de la penſée, ce qui fait du Matérialiſme un ſentiment abſurde.

MELCHISEDECIENS: on donna ce nom aux Théodotiens qui nioient la divinité de Jeſus-Chriſt, & qui prétendoient qu'il étoit inférieur à Melchiſedec : Théodote le Banquier eſt l'auteur de cette héréſie.

Théodote de Biſance avoit renié J. C., & pour diminuer l'énormité de ſon apoſtaſie, il avoit prétendu qu'il n'avoit renié qu'un homme, parceque J. C. n'étoit qu'un homme.

Théodote le Banquier adopta ſon ſentiment, & prétendit que Melchiſédec étoit d'une nature plus excellente que J. C.

Les erreurs ſont ordinairement à leur naiſſance fort ſimples, & appuyées ſur peu d'argumens : lorſqu'une erreur devient l'opinion d'une Secte, ſes partiſans font efforts pour la défendre, les eſprits enviſagent tout ſous la face qui favoriſe leur ſentiment, ſaiſiſſent ce côté, on en fait de nouvelles preuves, & les plus minces vraiſemblances ſe changent en principes.

Ainſi Théodote le Banquier, voyant qu'on appliquoit à J. C. ces paroles d'un Pſeaume : *vous êtes Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec*, crut voir dans ce texte une raiſon péremptoire contre la divinité de Jeſus-Chriſt, & tout l'effort de ſon eſprit ſe tourna du côté des preuves qui pouvoient établir que Melchiſedec étoit ſupérieur à J. C.

Ce point devint le principe fondamental du ſentiment de Théodote le Banquier & de ſes diſciples. On rechercha tous les endroits de l'Ecriture qui parloient de Melchiſedec. On trouva que Moyſe le repréſentoit comme le Prêtre du Très-haut, qu'il avoit beni Abraham ; que S. Paul aſſuroit que Melchiſedec étoit ſans pere, ſans mere, ſans généalogie, ſans commencement de jours, & ſans fin de vie, Sacrificateur pour toujours.

Théodote & ses disciples conclurent de-là que Melchisedec n'étoit point un homme comme les autres hommes, qu'il étoit supérieur à Jesus-Christ qui avoit commencé, & qui étoit mort; enfin que Melchisedec étoit le premier Pontife du Sacerdoce éternel, par lequel nous avions accès auprès de Dieu, & qu'il devoit être l'objet du culte des hommes. Les disciples de Théodote firent donc leurs oblations & leurs prieres au nom de Melchisedec, qu'ils regardoient comme le vrai médiateur entre Dieu & les hommes, & qui devoit nous bénir, comme il avoit béni Abraham. (1)

Hierax, sur la fin du troisieme siecle, adopta en partie l'erreur de Théodote, & prétendit que Melchisedec étoit le S. Esprit.

S. Jerôme réfuta un ouvrage composé de son tems pour prouver que Melchisedec étoit un Ange.

Sur la fin du dernier siécle, un anonyme fit revivre en partie l'erreur de Théodote sur Melchisedec.

S. Paul dit, que le premier homme étoit terrestre, & né de la terre; & que le second homme étoit céleste, & né du Ciel. (2)

De ce passage, cet auteur conclud qu'il y a des hommes terrestres & des hommes célestes, & que, comme S. Paul dit que Melchisedec a été fait semblable à Jesus-Christ, il faut bien que Melchisedec soit aussi un homme céleste; ce qui explique très heureusement, selon cet auteur, ce que l'Ecriture nous apprend, que trois Mages vinrent adorer Jesus-Christ: comme l'Ecriture ne nous apprend rien sur ces Mages, l'auteur anonyme a cru que ces trois Mages étoient trois hommes célestes, & que ces hommes étoient Melchisedec, Enoc, & Elie. (3)

Enfin, de notre siécle, des savans distingués ont prétendu que Melchisedec étoit Jesus-Christ lui-même. (4)

L'hérésie des anciens Melchisédéciens est absolu-

---

(1) Epiph. Her. 55.
(2) Primæ Cor 15, v. 44.
(3) Petavius, Dogm. théol. l. 3. De Opif. sex dierum.
(4) Cuneus, Répub. des Hébreux, t. 1. l. 3, c. 3.

ment contraire à l'Ecriture, & même au texte de S. Paul, sur lequel on l'appuyoit.

1°. Moyse ne nous dit rien de Melchisedec, qui nous en donne une autre idée que celle d'un Roi voisin, qui prend part à la victoire qu'on venoit de remporter, & qui s'en réjouit, parcequ'elle lui étoit avantageuse.

Si S. Paul n'avoit pas tiré de l'action de Melchisedec, des conséquences mystiques, & qu'il n'eût pas vû dans ce Roi un type du Messie, on n'auroit vû dans Melchisedec qu'un Souverain qui réunissoit le Sacerdoce & la Royauté, comme cela étoit alors fort ordinaire; c'est pour cette raison que les Juifs qui ne reçoivent point l'Epître aux Hébreux, s'accordent presque tous à reconnoître Melchisedec pour un Roi de Chanaan, quelques-uns même ont soutenu qu'il étoit bâtard, tandis que d'autres ont soutenu qu'il étoit Sem. (1)

2°. Le passage du Pseaume 110, qui dit que J. C. est Prêtre selon l'ordre de Melchisedec, prouve que le Sacerdoce de J. C. étoit d'un ordre différent du Sacerdoce des Juifs, & que le Sacerdoce de Melchisedec étoit la figure ou le symbole de J. C., & c'est ainsi que S. Paul l'explique.

S. Paul se propose de détacher les Juifs du Sacerdoce de la loi, dont ils étoient excessivement entêtés; pour cet effet, il dit qu'il y a un Sacerdoce supérieur à celui des Juifs, & il le prouve, parceque Melchisedec qui l'exerçoit, bénit Abraham, & dîma les dépouilles qu'il avoit remportées sur les Rois vaincus, & avoit exercé sur lui & sur toute sa postérité une vraie supériorité; d'où il conclud que J. C. étant appellé par David, Prêtre selon l'ordre de Melchisedec, le Sacerdoce de J. C. étoit supérieur au Sacerdoce de la Loi.

Il est visible que c'est-là l'unique but que S. Paul se propose, & que pour établir ce sentiment, il n'étoit point nécessaire de faire de Melchisedec un Etre supérieur à J. C.

---

(1) Josephus de Bello Judaïco, l. 7, c. 18.

C'eſt ainſi qu'il faut expliquer ces paroles de S. Paul, qui font toute la difficulté du ſentiment des Melchiſédéciens, & de ceux qui ont prétendu que Melchiſedec étoit le Saint Eſprit, un Ange, ou Jeſus-Chriſt même.

S. Paul dit, 1°. que Melchiſedec étoit ſans pere, ſans mere, & ſans généalogie.

Cet Apôtre ayant deſſein de montrer que le Sacerdoce de J. C. eſt plus excellent que celui d'Aaron, le prouve par le verſet du Pſeaume 110, où il eſt dit que le Meſſie ſeroit Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedec. Il fait voir que l'on demandoit ſous la Loi, que le Sacrificateur fût, non-ſeulement de la Tribu de Levi, mais encore de la Famille d'Aaron; outre cela, il falloit qu'il fût né d'une femme Iſraëlite, qui en ſe mariant à un Sacificateur, devenoit de la Famille d'Aaron.

Il ne falloit pas qu'elle eût été mariée, mais qu'elle fût vierge; car ſi elle avoit été veuve, ou de mauvaiſe vie, il n'étoit pas permis au Sacrificateur de l'épouſer; c'eſt pourquoi les Sacrificateurs gardoient ſoigneuſement leurs généalogies, ſans quoi ils étoient exclus du Sacerdoce.

S. Paul dit que Melchiſedec fut ſans pere Sacrificateur, ſans mere qui eût les qualités que la Loi exigeoit dans la femme d'un Sacrificateur, & ſans généalogie Sacerdotale.

Comme Notre Seigneur n'étoit point de race Sacerdotale, & que les Juifs pouvoient dire, qu'à cauſe de cela il ne pouvoit être Sacrificateur, S. Paul fait voir qu'il l'étoit néanmoins, conformément à la prédiction du Pſeaume 110. ſelon l'ordre de Melchiſedec, dans lequel il n'y avoit point de ſemblable loi.

Mais, dit-on, l'Ecriture aſſure que Melchiſedec n'a eu ni commencement de jours, ni fin de vie.

Ceci n'exprime encore que des différences entre le Sacerdoce de la Loi, & le Sacerdoce de Melchiſedec: Les Lévites ſervoient au Temple depuis trente ans juſqu'à ſoixante; on peut dire que ces gens-là avoient une fin & un commencement de vie miniſtérielle, s'il eſt permis de parler ainſi. Outre cela, les

Souverains

Souverains Sacrificateurs avoient un commencement & une fin de vie, par rapport aux fonctions du Sacerdoce suprême qu'ils ne commençoient à exercer qu'après la mort de leurs prédécesseurs, & qu'ils cessoient aussi d'exercer en mourant. Il n'en avoit pas été de même de Melchisedec qui n'avoit point eu de bornes marquées dans les fonctions de son Sacerdoce, & qui n'avoit eu, ni prédécesseurs, ni successeurs, de sorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit eu ni commencement ni fin de sa vie Sacerdotale.

Lorsque S. Paul dit que Melchisedec étant semblable au Fils de Dieu, il demeura Sacrificateur pour toujours, il veut dire, que comme le Fils de Dieu n'a eu, ni prédécesseurs, ni successeurs dans son Sacerdoce, il en a été de même de Melchisedec, qui fut Sacrificateur aussi long-tems, que l'état de son regne le permit : car les mots *à perpétuité*, *toujours*, se prennent souvent dans ce sens par les Ecrivains Sacrés (1).

MENANDRE étoit Samaritain, d'un Village appellé Capartaije : il fut disciple de Simon le Magicien, fit de grands progrès dans la Magie, & forma une Secte nouvelle après la mort de son maître.

Simon avoit prêché qu'il étoit la grande vertu de Dieu, qu'il étoit le Tout-Puissant : Ménandre prit un titre plus modeste, & moins embarrassant, il dit qu'il étoit l'envoyé de Dieu.

Il reconnoissoit comme Simon un Etre Eternel & nécessaire, qui étoit la source de l'existence, mais il enseignoit que la Majesté de l'Etre suprême étoit cachée & inconnue à tout le monde, & qu'on ne savoit de cet Etre rien autre chose, sinon qu'il étoit la source de l'existence, & la force par laquelle tout étoit.

Une multitude de Génies sortis de l'Etre suprême, avoient, selon Ménandre, formé le monde & les hommes.

Les Anges créateurs du monde, par impuissance, ou par méchanceté, enfermoient l'ame humaine dans des organes où elle éprouvoit une alternative continuelle

---

(1) Exod. 21, ℣. 6. Jerem. 5, ℣. 22.

de biens & de maux : tous ses maux avoient leur source dans la fragilité des organes, & ne finissoient que par le plus grand des maux, par la mort.

Des Génies bienfaisans, touchés du malheur des hommes, avoient placé sur la terre des ressources contre ces malheurs ; mais les hommes ignoroient ces ressources, & Ménandre assuroit qu'il étoit envoyé par les Génies bienfaisans, pour découvrir aux hommes ces ressources, & leur apprendre le moyen de triompher des Anges créateurs.

Ce moyen étoit le secret de rendre les organes de l'homme inaltérables, & ce secret consistoit dans une espece de bain magique que Ménandre faisoit prendre à ses disciples, qu'on appelloit la vraie résurrection, parceque ceux qui le recevoient ne vieillissoient jamais.

Ménandre eut des disciples à Antioche ; & il y avoit encore, du tems de S. Justin, des Ménandriens qui ne doutoient pas qu'ils ne fussent immortels. Les hommes aiment si passionnément la vie, ils voient si peu le dégré précis de leur décadence, qu'il n'est, ni fort difficile de les convaincre qu'on peut les rendre immortels sur la terre, ni même impossible de leur persuader, jusqu'au moment de la mort, qu'ils ont reçu le privilege de l'immortalité (1).

Ainsi, tous les siecles ont eu sous d'autres noms, des Ménandriens, qui prétendoient se garantir de la mort, tantôt par le moyen de la Religion, tantôt par les secrets de l'Alchimie, ou par les chimeres de la Cabale. Au commencement de notre siécle, un Anglois prétendit, que si l'homme mouroit, ce n'étoit que par coutume, qu'il pourroit, s'il vouloit, vivre ici-bas sans craindre la mort, & être transféré dans le Ciel, comme autrefois Enoc & Elie. L'homme, dit M. Afgil, a été fait pour vivre, Dieu n'a fait la mort qu'après que l'homme se l'est attirée par le péché ; Jesus-Christ est venu réparer les maux que le péché a

(1) Iræn. l. 2, c. 21. Tert. de Præscript. c. 5. Euseb. l. 3. 26. Justitia Apol. 2. Aug. de Hær. c. 2.

causés dans le monde, & procurer aux hommes l'immortalité spirituelle & corporelle : ils reçoivent le gage de l'immortalité corporelle en recevant le Baptême, & si les Chrétiens meurent, c'est qu'ils manquent de foi (1).

MESSALIENS, Secte de Fanatiques : voici l'origine de leurs erreurs & de leurs extravagances.

L'Evangile enseigne; que pour être parfait, il faut renoncer à soi-même, vendre ses biens, les donner au pauvres, & se détacher de tout.

Un nommé Sabas, animé d'un desir ardent d'arriver à la perfection Evangélique, prit tous ces passages à la lettre, se fit eunuque, vendit ses biens, & en distribua le prix aux pauvres.

J. C. dit à ses disciples, ne travaillez point pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle (2).

Sabas conclud de ce passage, que le travail étoit un crime, & se fit une loi de demeurer dans la plus rigoureuse oisiveté : il donna son bien aux pauvres, parceque l'Evangile ordonne de renoncer aux richesses; & il ne travailloit point pour se nourrir, parceque l'Evangile défend de travailler pour une nourriture qui périt.

Appuyé sur plusieurs autres passages de l'Ecriture toujours pris à la lettre, Sabas avoit jugé que nous étions environnés de démons, & que tous nos péchés venoient des suggestions de ces esprits pervers : il croyoit qu'à la naissance de chaque homme, un Démon s'emparoit de lui, l'entraînoit dans les vices, & lui faisoit commettre tous les péchés dans lesquels il tomboit.

Par le premier acte de renoncement à soi-même, que Sabas pratiqua, il y a bien de l'apparence qu'il étoit sujet à des fortes tentations de la chair, & l'Ecriture nous aprend que le démon de l'impureté se chasse par la priere. Sabas crut que c'étoit le seul moyen de triom-

(1) Républ. des Lettres 1700, Novembre, art. 5. p. 547.
(2) Jean 6, ℣. 27.

pher des tentations, & de se conserver sans péché. Les Sacremens effaçoient bien les péchés, selon Sabas, mais ils n'en détruisoient pas la cause, & Sabas les regardoit comme des pratiques indifférentes; un Sacrement étoit, selon lui, comme le rasoir qui coupe la barbe & laisse la racine.

Lorsque par la priere l'homme s'étoit délivré du Démon qui l'obsédoit, il ne contenoit plus de cause de péché, le Saint Esprit descendoit dans l'ame purifiée.

L'Ecriture nous représente le Démon comme un lion affamé, qui tourne sans cesse au tour de nous; Sabas se croyoit sans cesse investi par ces esprits : on le voyoit au milieu de la priere, s'agiter violemment, s'élancer en l'air, & croire sauter par-dessus une armée de Démons : on le voyoit se battre contre eux, faire tous les mouvemens d'un homme qui tire de l'arc; il croyoit décocher des fléches contre les Démons.

L'imagination de Sabas n'étoit pas tranquille pendant le sommeil, il croyoit voir réellement tous les phantômes qu'elle lui offroit, & ne doutoit pas que ses visions ne fussent des révélations : il se crut Prophête, il attira l'attention de sa multitude, il échauffa les imaginations foibles, il inspira ses sentimens, & l'on vit une foule d'hommes & de femmes, vendre leurs biens, mener une vie oisive & vagabonde, prier sans cesse, & coucher pêle mêle dans les rues.

Ces malheureux croyoient l'athmosphère remplie de Démons, & ne doutoient pas qu'ils ne les respirassent avec l'air; pour s'en débarrasser, ils se mouchoient & crachoient sans cesse : tantôt on les voyoit lutter contre les démons, & leur décocher des fléches, tantôt ils tomboient en extase, faisoient des Prophéties, & croyoient voir la Trinité.

Ils ne se séparerent point de la Communion des Catholiques, qu'ils regardoient comme de pauvres gens, ignorans & grossiers, qui cherchoient stupidement dans les Sacremens des forces contre les attaques du démon.

Les Messaliens avoient fait du progrès à Edesse, ils en furent chassés par Flavien, Evêque d'Antioche,

& se retirerent dans la Pamphilie ; ils y furent condamnés par un Concile, & passerent en Arménie, où ils infecterent de leurs erreurs plusieurs Monasteres.

Létorius, Evêque de Mélitene les fit brûler dans ces Monasteres ; ceux qui échapperent aux flammes se retirerent chez un autre Evêque d'Arménie, qui en eût pitié, & les traita avec douceur.

MILLENAIRES, on donne ce nom à ceux qui ont cru que J. C. regneroit sur la terre avec ses Saints dans une nouvelle Jérusalem pendant mille ans avant le jour du jugement : voici le fondement de cette opinion.

Les Prophêtes avoient promis aux Juifs, que Dieu les rassembleroit d'entre toutes les Nations, & que lorsqu'il auroit exercé ses jugemens sur tous leurs ennemis, ils jouiroient sur la terre d'un bonheur parfait : Dieu annonça par Isaïe, qu'il créeroit de nouveaux Cieux, une terre nouvelle.

Tout ce qui a été auparavant, dit Dieu, par la bouche d'Isaïe, s'effacera de la mémoire sans qu'il revienne dans l'esprit, vous vous réjouirez, & vous serez éternellement pénétrés de joie dans les choses que je vais créer, parceque je m'en vais rendre Jérusalem une Ville d'allégresse, & son peuple, un peuple de joie. Je prendrai mes délices dans Jérusalem, je trouverai ma joie dans mon peuple ; on n'y entendra plus de voix lamentables, ni de tristes cris : ils bâtiront des maisons, & ils les habiteront, ils planteront des vignes, & ils en mangeront les fruits : il ne leur arrivera point de bâtir des maisons, & qu'un autre les habite, ni de planter des vignes, & qu'un autre en mange le fruit : car la vie de mon peuple égalera celle des grands arbres, & les ouvrages de leurs maisons seront de grande durée.

Mes élus ne travailleront point en vain, & ils n'engendreront point d'enfans qui leur causent de la peine,

---

[r] Epiph. Hær. 80. Theod. Hist. Eccles. l. 4, c. 11. Aug. de Hær. c. 57. Photius, Bibliot. Cod. 52.

parcequ'ils seront la race benie du Seigneur, & que leurs petits enfans le seront comme eux, le loup & l'agneau iront paître ensemble, le lion & le bœuf mangeront la paille, & la poussiere sera la nourriture du serpent, ils ne nuiront point & ne tueront point sur toute ma montagne sainte, dit le Seigneur (1).

Ezéchiel ne fait point des promesses moins magnifiques. Je vais ouvrir vos tombeaux, dit Dieu, & je ferai sortir mon peuple des sépulcres, & je vous rendrai la vie, & vous rétablirai dans votre pays : alors vous connoîtrez que je suis le Seigneur. Je rassemblerai les Israëlites en les tirant de toutes les Nations, parmi lesquelles ils ont été dispersés, je serai sanctifié entre eux à la vue de toutes les Nations, ils habiteront dans la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob : ils y habiteront sans crainte, y bâtiront des maisons, y planteront des vignes & y demeureront en assurance, lorsque j'exercerai mes jugemens contre ceux qui étoient autour d'eux, & qui les ont maltraités, & l'on connoîtra alors que c'est moi qui suis le Seigneur & le Dieu de leur pere (2).

Les Juifs qui reconnurent que J. C. étoit le Messie, ne perdirent point de vue ces promesses magnifiques, & il y en eut qui crurent qu'elles auroient leur effet au second avenement de J. C.

Ces hommes, moitié Juifs, moitié Chrétiens, crurent qu'après la venue de l'Antechrist & la ruine de toutes les Nations qui le suivront ; il se fera une premiere résurrection, qui ne sera que pour les justes, mais que ceux qui se trouveront alors sur la terre bons & méchans, seront conservés en vie, les bons pour obéir aux justes ressuscités, comme à leurs princes ; les méchans pour être vaincus par les justes, & pour leur être assujettis ; que J. C. descendra alors du Ciel dans sa gloire ; qu'ensuite la Ville de Jérusalem sera rebâtie de nouveau, augmentée & embellie, & que l'on rebâtira le Temple. Les Millenaires, marquoient même

(1) Isaïe c. 55. ℣. 17.
(2) Ezéchiel, c. 37, ℣. 12, 25, 26.

précisément l'endroit où l'un & l'autre seroient rebâtis, & l'étendue qu'on leur donneroit, ils disoient que les murailles de leur Jérusalem seroient bâties par les Nations étrangeres conduites par leurs Rois ; que tout ce qui y étoit désert, & principalement le Temple, seroit revêtu de Cyprès, de Pins & de Cedres ; que les portes de la Ville seroient toujours ouvertes, que l'on y apporteroit jour & nuit toutes sortes de richesses : ils appliquoient à cette Jérusalem ce qui est dit dans le 21 Chapitre de l'Apocalypse, & au Temple tout ce qui est écrit dans Ezechiel : c'est-là où ils disoient que J. C. regneroit mille ans sur la terre, d'un regne corporel, & que durant ces mille ans, les Saints, les Patriarches & les Prophêtes vivroient avec lui dans un contentement parfait : c'est-là qu'ils espéroient que J. C. rendroit à ses Saints le centuple de tout ce qu'ils avoient quitté pour lui : quelques-uns prétendoient que les Saints passeroient ce tems dans des festins, & que même dans le boire & dans le manger ils iroient beaucoup au-delà des bornes d'une juste modération, & se porteroient à des excès incroyables : ils disoient que ce seroit dans ce regne que J. C. boiroit le vin nouveau dont il avoit parlé dans la Cene : ils prétendoient encore qu'il y auroit des mariages, au moins pour ceux qui se seroient trouvés vivans à la venue de J. C. ; qu'il y naîtroit des enfans ; que toutes les Nations obéiroient à Israël, que toutes les créatures serviroient aux Justes avec une entiere promptitude ; qu'il y auroit néanmoins des guerres, des triomphes, des victorieux, des vaincus, à qui l'on feroit souffrir la mort ; ils se promettoient dans cette nouvelle Jérusalem une abondance inépuisable d'or, d'argent, d'animaux, de toutes sortes de biens, & généralement tout ce que des Chrétiens semblables aux Juifs, & qui ne cherchent que la volupté du corps, peuvent s'imaginer & desirer ; ils ajoutoient à cela qu'on seroit circoncis, qu'il y auroit un sabbat perpétuel, que l'on immoleroit des victimes, & que tous les hommes viendroient adorer Dieu à Jérusalem, les uns tous les Samedis, les autres tous les mois, les plus éloignés une fois l'an, que l'on observeroit toute la loi, & qu'au

lieu de changer les Juifs en Chrétiens, les Chrétiens deviendroient des Juifs. C'est pourquoi S. Jerôme appelle souvent l'opinion des Millenaires, une tradition & une fable Judaïque, & les Chrétiens qui la croyoient, des Chrétiens judaïsans, & des demi Juifs.

Ils contoient des merveilles de la fertilité de la terre, laquelle, selon eux, produiroit toutes choses dans tous les pays, & qu'ainsi on n'auroit plus besoin de trafiquer : ils disoient qu'après que le regne de mille ans seroit passé, le Diable assembleroit les peuples de Scythie marqués dans l'Ecriture, sous le nom de Gog de Magog, lesquels avec d'autres Nations infidelles retenues jusqu'alors dans les extrêmités de la terre, viendroient à la sollicitation du Démon, attaquer les Saints dans la Judée ; mais que Dieu les arrêteroit & les tueroit par une pluie de feu ; ensuite de quoi les méchans ressusciteroient : qu'ainsi ce regne de mille ans, seroit suivi de la résurrection générale & éternelle, & du jugement ; & qu'alors s'accompliroit la parole du Sauveur, qu'il n'y aura plus de mariage, mais que nous seront égaux aux Anges, parceque nous seront les enfans de la résurrection.

Il paroît que Cerinthe donna de la vogue à cette opinion, qui flatte trop l'imagination pous n'avoir pas des partisans : on crut la voir dans l'Apocalypse de S. Jean, qui dit que les justes regneront pendant mille ans sur la terre avec J. C. On crut que cet Apôtre n'avoit fait qu'expliquer ce qu'Ezéchiel avoit prédit ; plusieurs Chrétiens retrancherent de ce regne temporel, la volupté que les Chrétiens grossiers faisoient entrer dans le bonheur des Saints ; c'est ainsi que Papias expliquoit le vingtieme Chapitre de l'Apocalypse.

Cette opinion, dépouillée des idées grossieres dont les Chrétiens charnels l'avoient chargée, fut adoptée par plusieurs Peres, tels furent Saint Justin, S. Irenée, &c.

Le grand nombre des Auteurs Ecclésiastiques & des Martyrs, qui ont suivi l'opinion des Millenaires, a fait que S. Jerôme n'a pas osé la condamner absolument ; il aime mieux réserver toutes ces choses au jugement de Dieu, & permettre à chacun de suivre son senti-

ment : ce qui n'empêche pas qu'il ne la rejette comme une fausseté contraire à l'Ecriture, comme un conte aussi dangereux que ridicule, & qui devient un précipice à ceux qui y ajoutent foi. S. Philastre la qualifie même d'héréfie. Les Orientaux en écrivant contre S. Cyrille traitent de fables & de folies les mille ans d'Apollinaire ; & S. Cyrille en leur répondant, déclare qu'il ne s'arrête en aucune maniere à ce qu'a cru Apollinaire. La plus grande partie des Peres ont combattu cette erreur, qui n'avoit plus de partisans connus du tems de S. Jérôme & de S. Augustin (1).

Ce sentiment s'est renouvellé parmi les Piétistes d'Allemagne (2).

MONOTHÉLITES, Hérétiques qui ne reconnoissoient qu'une seule volonté & une seule opération en J. C.

Cette erreur fut une suite du Nestorianisme & de l'Eutychianisme : nous allons examiner son origine, ses principes, ses progrès & sa fin.

De l'Origine & des Principes du Monothélisme.

Nestorius, pour ne pas confondre dans J. C. la nature divine & la nature humaine, avoit soutenu qu'elles étoient tellement distinguées, qu'elles formoient deux personnes.

Eutyches, au contraire, pour défendre l'unité de personne en J. C., avoit tellement uni la nature divine & la nature humaine, qu'il les avoit confondues.

L'Eglise avoit défini contre Nestorius, qu'il n'y avoit qu'une personne en J. C., & contre Eutyches qu'il y avoit deux natures : cependant il y avoit encore des Nestoriens & des Eutychiens : les Eutychiens prétendoient qu'on ne pouvoit condamner Eutyches, sans renouveller le Nestorianisme, & sans admettre deux personnes en J. C. Les Nestoriens au contraire

(1) Voyez Tillemont, t. 2. art. Millénaires, p. 300.
(2) Stockman Lexicon.

ſoutenoient qu'on ne pouvoit condamner Neſtorius, ſans tomber dans le Sabellianiſme, & ſans confondre, comme Eutyches la nature divine & la nature humaine, & ſans en faire une ſeule ſubſtance.

Toute l'activité de l'eſprit ſe porta ſur ce point capital, dont la déciſion ſembloit devoir réunir tous les partis : on chercha les moyens d'expliquer comment en effet ces deux natures compoſoient une ſeule perſonne, quoiqu'elles fuſſent très diſtinguées.

On crut réſoudre cette difficulté en ſuppoſant que la nature humaine étoit réellement diſtinguée de la nature divine ; mais qu'elle lui étoit tellement unie, qu'elle n'avoit point d'action propre ; que le Verbe étoit le ſeul principe actif dans J. C. ; que la volonté humaine étoit abſolument paſſive, comme un inſtrument entre les mains de l'Artiſte.

Voilà en quoi conſiſte le Monothéliſme, qui, comme on voit, n'eſt point dans ſon origine, une branche d'Eutychianiſme, plutôt qu'une branche du Neſtorianiſme ; mais qui cependant s'accorde mieux avec l'Eutychianiſme : c'eſt pour cela qu'il a été adopté par les Eutychiens, mais il ne faut pas le confondre avec l'Eutychianiſme. (1).

[1] En effet, les Monothélites rejettoient l'erreur des Eutychiens ; ils ne nioient point qu'il n'y eût deux natures en J. C. & en quelque ſorte deux volontés ; ſavoir, la volonté Divine & la volonté humaine ; mais ils enſeignoient que la volonté humaine de J. C n'étoit que comme un organe, ou comme un inſtrument dont la volonté Divine ſe ſervoit, enſorte que la volonté humaine de J. C. ne vouloit, ne faiſoit rien d'elle-même, & n'agiſſoit que ſelon que la volonté divine la mouvoit & la pouſſoit, comme quand un homme tient à ſa main un marteau & qu'il frappe avec ce marteau ; on n'attribue pas proprement le coup au marteau, mais à la main qui a remué & fait agir le marteau.

Il y a néanmoins cette différence, que l'homme & le marteau qui frappent ne ſont pas une ſeule & même perſonne.

Les Monothéliſtes diſoient auſſi qu'il n'y avoit qu'une ſeule volonté perſonnelle & une ſeule opération en J. C parce qu'il n'y avoit que la nature divine, qui, comme maîtreſſe, vouloit & opéroit, mais que la nature & la volonté humaine n'agiſſoit point proprement, & n'étoit conſidérée que comme purement paſſive, enſorte qu'elle ne vouloit point d'elle-même, & qu'elle ne vouloit que ce que

Le Monothélisme a donc pour baze le dogme de l'unité personnelle de J. C. que l'Eglise avoit défini contre Nestorius ; & l'impossibilité de concevoir plusieurs actions ou principes agissans où il n'y a qu'une seule personne : cette erreur se réduit à ce raisonnement.

Il ne peut y avoir dans une seule personne qu'un seul principe qui veut, qui se détermine ; car la personne étant un individu qui existe en lui-même, qui contient un principe d'action, qui a une volonté, une intelligence distinguée de la volonté & de l'intelligence de tout autre principe, il est clair, disent les Monothélites, qu'on ne peut supposer plusieurs intelligences & plusieurs volontés distinguées, sans supposer plusieurs personnes : or l'Eglise définit qu'il n'y a en J. C. qu'une personne ; il n'y a donc en J. C. qu'un seul principe d'action, une seule volonté, une seule intelligence : la nature divine & la nature humaine sont donc tellement unies en J. C., qu'il n'y a point deux actions, deux volontés : car alors il y auroit deux principes agissans, & deux personnes.

Les Catholiques répondoient aux Monothélites : 1°. qu'il y avoit en Dieu trois personnes & une seule volonté, parcequ'il n'y avoit qu'une seule nature ; que par conséquent c'étoit de l'unité de nature qu'il falloit conclure l'unité de volonté, & non pas de l'unité de la personne.

En effet, si l'unité de la personne emportoit avec elle

---

la volonté Divine lui faisoit vouloir ; c'est pour cela qu'ils disoient qu'il n'y avoit qu'une seule énergie en J. C. [Voyez les Lettres de Cyrus, de Sergius & d'Honorius, dans les Actes du sixieme Concile général, Act. 12, 13. Colloquium Pyrrhi cum Maximo, apud Baron. t. 8, p. 681.]

C'est ainsi que Suarez, de Lugo, & beaucoup d'autres Théologiens ont conçu le Monothélisme, & ce sentiment me semble beaucoup mieux fondé que celui des Théologiens qui regardent le Monothélisme comme une branche d'Eutychianisme (Voyez sur ce dernier sentiment Petau, Dogmat. theol. t. 5. l. 8, c. 4.)

Ils prouvent bien que le Monothélisme conduit à l'Eutychianisme, & que c'est par ces conséquences qu'on l'a combattu ; mais les Monothélites nioient ces conséquences, & ne croyoient pas que leur sentiment y conduisit.

l'unité de volonté, la multiplicité de personnes emporteroit au contraire la multiplicité de volonté, & il faudroit reconnoître en Dieu trois volontés : ce qui est faux.

2°. Il est essentiel à la nature humaine d'être capable de vouloir, d'agir, de sentir, de connoître, d'avoir conscience de son existence ; s'il n'y avoit en J. C. qu'un seul principe qui sentit, qui connût, qui voulût, & qui eût conscience de son existence & de ses actions, l'ame humaine seroit anéantie & confondue dans la nature divine, avec laquelle elle ne feroit qu'une substance, ou il faudroit que la nature humaine fût seule, & que par conséquent le Verbe ne se fût pas incarné. Le Monothélisme qui ne suppose qu'une seule volonté dans J. C., retombe donc dans l'Eutychianisme ; ou nie l'incarnation (1).

Ainsi, quoiqu'il n'y ait en J. C. qu'une seule personne qui agit, il y a cependant plusieurs opérations ; & les deux natures qui composent sa personne, & qui concourent à une action, ont chacune leurs opérations, & c'est pour cela qu'on les appelle Théandriques, ou divinement humaines.

Les actions Théandriques ne sont donc pas une seule opération, ce sont deux opérations, l'une divine, & l'autre humaine, qui concourent à un même effet ; ainsi quand J. C. faisoit des miracles par son attouchement, l'humanité touchoit le corps, & la divinité guérissoit.

Voilà la vraie notion des actions Théandriques : on peut dire cependant, dans un sens plus général, que toutes les actions & tous les mouvemens de l'humanité de J. C. étoient Théandriques ; c'est-à-dire, des actions divinement humaines, tant parceque c'étoient des actions d'un Dieu qui reçoivent une dignité infinie de la personne du Verbe qui les opéroit par son humanité, que parceque l'humanité de J. C. n'opéroit rien, seule & séparément ; elle étoit toujours gouvernée & régie par l'impression du Verbe à qui elle servoit d'instrument.

(1) Act. Conc. 6.

Si l'humanité de J. C. vouloit quelque chose, le Verbe vouloit qu'elle la voulût, & la poussoit à la vouloir, selon le decret de la sagesse : de même donc, que l'on doit toujours concevoir l'humanité de J. C. comme jointe à sa divinité, & comme ne faisant qu'une même personne avec elle, on doit toujours concevoir aussi toutes les opérations de l'humanité, comme jointes à des opérations de la divinité, & ne faisant par cette union qu'un seul & même opérant, si je peux parler de la sorte.

Ainsi ces opérations sont adorables en la maniere que l'humanité de J. C. est adorable ; c'est-à-dire, que comme on adore par une même adoration le Verbe fait chair, on adore aussi, par la même adoration, le Verbe opérant par sa double nature, Divine & Humaine (1).

Du Progrès du Monothélisme.

Nous avons vu que le Monothélisme étoit appuyé sur ce principe spécieux, c'est qu'on ne peut supposer deux opérations où il n'y a qu'un principe agissant : que par conséquent il n'y a qu'une opération en J. C. puisqu'il n'y a qu'une personne.

On réfutoit solidement ce principe, & on le réfutoit sur tout par les conséquences fausses auxquelles il conduisoit.

Mais les Monothélites nioient ces conséquences, & prétendoient que si l'on reconnoissoit deux volontés, on supposeroit deux principes d'action & deux personnes, comme Nestorius l'avoit enseigné.

Le Monothélisme & le sentiment des Catholiques, durent donc s'offrir d'abord comme deux opinions théologiques : dans cet état de la dispute, chacun faisoit valoir son opinion par les conséquences avantageuses qu'il en tiroit : & les Monothélites prétendoient, d'une

(1) Nicole, sur le Symbole, troisieme Instruction. Voyez Damascen. de Duabus in Christo voluntatibus, Vasques Vol. 5 t. 1. Disp. 73, c. 1. Combefis, Hist, Hæres. Monot. Petau, Dogm. théol. t. 5, l. 8.

maniere assez spécieuse, que leur opinion étoit propre à procurer la réunion des Nestoriens & des Eutychiens à l'Eglise.

En effet, le Monothélisme qui supposoit que la nature Humaine étoit tellement unie à la nature Divine qu'elle lui étoit subordonnée dans toutes ses actions, & qu'elle n'agissoit point par elle-même, mais par la volonté Divine, paroissoit lever les difficultés des Nestoriens & des Eutychiens, puisqu'il supposoit dans J. C. deux natures très-distinctes, & un seul principe d'action, ou un seul être agissant. En un mot, les Nestoriens ne pouvoient reprocher au Monothélite de confondre les deux natures, puisqu'il les supposoit distinctes & subordonnées; d'un autre côté, les Eutychiens ne pouvoient reprocher au Monothélite de supposer avec Nestorius deux personnes dans J. C. puisqu'il ne supposoit en lui qu'un seul principe agissant, ou une seule action.

Voilà ce me semble le côté favorable sous lequel les Monothélites offroient leur sentiment, & ce fut sous cette face qu'Héraclius l'envisagea : comme ce Prince souhaitoit réunir les Partis qui avoient déchiré l'Eglise, & terminer des querelles qui avoient dépeuplé l'Empire, il marqua beaucoup de goût pour le Monothélisme, & voulut qu'on l'enseignât (1).

Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, assembla un Concile, dans lequel il fit décider qu'il n'y avoit qu'une seule volonté en J. C.

Sophrone, Evêque de Damas, & ensuite de Jerusalem, n'envisagea pas le Monothélisme sous cette face, il ne crut voir dans cette nouvelle décision de Cyrus, qu'un Eutychianisme déguisé; il écrivit à Cyrus, condamna le jugement du Concile d'Alexandrie, & soutint qu'il y avoit deux volontés & deux opérations en J. C. selon les deux natures qui sont en lui; qu'on ne pouvoit soutenir que la nature Humaine n'avoit point d'action, sans la dépouiller de son essence, sans l'anéantir, & sans la confondre avec la nature Divine. (2).

---

(1) Theophan. an. 20. Fridey, c. 65.
(2) Conc. 6, Act. 11. Baron, ad an. 634.

Cyrus & Sophrone écrivirent pour intéreſſer, chacun en faveur de leur ſentiment, le plus de monde qu'ils pourroient, & il ſe forma deux nouveaux partis dans l'Egliſe.

Sergius, Patriarche de Conſtantinople, aſſembla un Concile, dans lequel on définit qu'il y avoit dans J. C. deux natures & une ſeule volonté (1).

Cyrus & Sergius écrivirent au Pape Honorius, qui, prévoyant les ſuites de cette conteſtation, leur conſeilla de ne point ſe ſervir des termes d'une ſeule volonté, ou d'une ſeule opération, comme auſſi de ne point dire qu'il y a deux volontés (2).

L'Empereur Héraclius, autoriſé par les Conciles que Cyrus & Sergius avoient aſſemblés, fit dreſſer un Acte de la déciſion de ces Conciles, dans lequel il expoſoit la Doctrine des Monothélites, & qui fut à cauſe de cela appellé Ectese (3).

L'Ecteſe fut reçue par beaucoup de monde dans l'Orient; mais elle fut conſtamment rejettée & condamnée par les Papes & par les Evêques de la Byſacene, de la Numidie, de la Mauritanie, & de toute l'Afrique, qui s'aſſemblerent, & anathématiſerent le Monothéliſme.

Héraclius n'avoit pas prévu ce ſoulevement, il en craignit les ſuites, retira ſon Ecteſe, & déclara que cet Edit étoit l'ouvrage de Sergius (4).

Cyrus de Jéruſalem & Sergius de Conſtantinople, étoient morts, mais ils avoient éte remplacés par Pierre & par Pyrrhus, deux Monothélites zélés; ainſi le Monothéliſme ſe ſoutenoit dans l'Orient.

Héraclius ne ſurvécut pas long-tems à ſon Ecteſe, & il eut pour ſucceſſeur Conſtantin, ſon fils, qui ne régna que quatre mois; il fut empoiſonné par l'Impératrice Martine, ſa belle-mere, qui vouloit mettre ſur le trône Héracléon ſon propre fils: le Sénat découvrit le crime de l'Impératrice, & lui fit couper la lan-

(1) Conc. 6, Act. 11, Baron, ad an. 634.

(2) Ibid.

(3) Le mot Ecteſis ſignifie expoſition.

(4) Théophane, c 30.

gue ; on coupa le nez à son fils, & le Sénat élut Constant, fils de Constantin, & petit-fils d'Héraclius.

Pyrrhus fut soupçonné d'avoir participé à la conjuration de Martine, il s'enfuit en Afrique, & l'on élut à sa place Paul, qui étoit encore un Monothélite, mais doux & modéré.

Constant voulut soutenir l'Ectèse ou l'exposition de Foi de son ayeul; mais il reçut des Députés des Conciles d'Afrique, qui le supplioient de ne pas permettre qu'on introduisît aucune nouveauté dans l'Eglise (1).

Les Evêques d'Afrique n'étoient plus sous la domination de l'Empereur, les Sarrasins s'étoient emparés de cetre Province, & menaçoient sans cesse l'Empire de nouvelles invasions.

Le Patriarche sentit combien il seroit dangereux pour l'Empéreur d'aliéner l'esprit de ses sujets, & de troubler l'Empire, en les obligeant de souscrire à l'Ectese ; il engagea Constant à publier une Formule de Foi, qui pût maintenir la paix dans l'Eglise : cette Formule a été célebre sous le nom de Type.

L'Empéreur déclaroit dans ce Type, que pour conserver dans l'Eglise la paix & l'union, il commandoit à tous les Evêques, Prêtres, Docteurs, de garder le silence sur la volonté de J. C. & de ne point disputer, ni pour ni contre, pour savoir si en J. C. il n'y avoit qu'une volonté, ou s'il y en avoit deux (2).

Aussitôt que le Type fut connu en Occident, Martin premier fit assembler un Concile, composé de 105 Evêques, qui, après avoir examiné & discuté l'affaire du Monothélisme, condamnerent cette erreur, l'Ectese d'Héraclius, & le Type de Constant (3).

Le jugement du Concile assemblé par le Pape Martin premier irrita Constant ; cet Empereur le regarda comme un attentat à son autorité, il exila Martin en Chersonese, & fit élire en sa place Eugene, qui ne consentit pas ouvertement à l'erreur des Monothélites ; mais ses Apocrysiaires furent contraints de se réunir aux

(1) Cedren. Theop. Baron, an. 645.

(2) Anast. Baron, ad an. 648.

(3) Ibid.

Monothélites

Monothélites qui changerent de langage, & dirent qu'il y avoit en J. C. une & deux natures.

Tandis que Conſtant luttoit ainſi contre l'infléxible fermeté des Papes & des Evêques, les Sarraſins pénétroient de toutes parts dans l'Empire; & l'Empereur, qui n'avoit point de forces capables de réſiſter, étoit obligé de demander & d'acheter la paix : il mourut, laiſſant l'Egliſe diviſée, & l'Empire partagé en factions & attaqué par un nombre infini d'ennemis.

De l'Extinction du Monothéliſme.

Conſtantin, fils de Conſtant, réprima les ennemis de l'Empire, & travailla à rétablir la paix & l'union dans l'Egliſe. Il n'y avoit plus aucune communion entre l'Egliſe de Conſtantinople & celle de Rome : pour faire ceſſer ce ſchiſme, Conſtantin fit convoquer le ſixieme Concile général, qui eſt le troiſiemé de Conſtantinople : on en fit l'ouverture la treizieme année de l'Empire de Conſtantin, l'an 680.

Les Monothélites y défendirent vivement leur ſentiment, & ils furent réfutés ſolidement. Macaire, Evêque d'Antioche, défendit le Monothéliſme, avec toutes les reſſources de l'eſprit & de l'érudition; mais cependant pas toujours avec aſſez de bonne foi : il proteſta qu'il ſe laiſſeroit plutôt mettre en piéces, que de reconnoître deux volontés ou deux opérations naturelles en J. C. il juſtifioit ſa réſiſtance par une foule de paſſages des Peres, qu'on examina, & que l'on trouva, pour la plus grande partie tronqués & altérés : ainſi la fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté infléxible, n'eſt pas toujours l'effet de la conviction, & une preuve de bonne foi & de ſincérité dans les Hérétiques.

Le Concile, après avoir éclairci toutes les difficultés des Monothélites, propoſa une définition de Foi, qui fut lue & approuvée de tout le monde.

Dans cette définition du ſixieme Concile général, on reçoit les définitions des cinq premiers Conciles généraux, on déclare qu'il y a dans J. C. deux volontés & deux opérations, & que ces deux volontés ſe trouvent en une ſeule perſonne, ſans diviſion, ſans

mêlange & ſans changement ; que ces deux volontés ne ſont point contraires, mais que la volonté humaine ſuit la volonté divine, & qu'elle lui eſt entierement ſoumiſe : on défend d'enſeigner le contraire, ſous peine de dépoſition pour les Evêques & pour les Clercs, & d'excommunication pour les Laïques. La définition du Concile fut unanime, & Macaire s'y oppoſa ſeul (1).

L'Empereur, auſſi-tôt après le Concile, donna un Edit contre les Monothélites ; il prononça peine de dépoſition, ou plutôt de déportation contre les Clercs & contre les Moines ; celle de proſcription & de privation d'emplois, contre les perſonnes conſtituées en Charges ou en Dignités : & celle de banniſſement de toutes les Villes, contre les Particuliers.

Juſtinien, qui ſuccéda à Conſtantin, confirma les loix de ſon pere contre les Monothélites : ayant été chaſſé par Léonce, & rétabli par Trebellius, il voulut ſe venger des habitans de Cherſoneſe, qui l'avoient maltraité pendant ſon exil chez eux : il en fit paſſer la plus grande partie au fil de l'épée ; mais quelques-uns des Officiers s'étant réfugiés dans le Pays des Chazari, engagerent ces Peuples à les venger, s'unirent à eux, formerent une armée, attaquerent les troupes de Juſtinien, les défirent, & proclamerent Philippicus Empereur.

(1) On condamna dans le Concile Sergius, Phyrrhus, Paul, & le Pape Honorius, comme Monothélites, ou comme Fauteurs du Monothéliſme: ce dernier point a été bien diſputé par les Defenſeurs de l'infaillibilité du Pape; Cette diſcuſſion n'eſt pas de mon ſujet ; on la trouvera traitée dans le P. Alexandre, Diſſert. 2. in ſæculum 7; dans Combefis, Hiſtoria Monothelitica; dans Bellarmin, de Summo Pontifice, l 4, c. 11 ; dans Gretſer, de Summo Pontifice, l 4, c 11 ; dans Onuphrie, in Honor. dans Schotus, in Cod. 20. Biblioth. Photii ; dans Baron; dans Binius, in notis in vitam & Epiſt. Honorii Papæ ; in ſextum Concilium Oecumenicum, in vitam Agathonis, Papæ, in vitam Leonis ; dans Peta, Dogm. th. t 5, l. 1. c. 19, 21. dans Dupin, Biblior. t. 5 ; dans une Diſſertation ſur le Monothéliſme, par M. l'Abbé Corgne. Les Proteſtans ont traité le même ſujet, Chamier, t. 1. Forbeſius. t 2. l, 5. Spanheim. Introd. ad Hiſt. Sacram t. 2. Baſnage, Hiſt. de l'Egliſe.

Philippicus marcha à Conſtantinople, où il ne trouva point de réſiſtance : il envoya de-là, contre Juſtinien, un de ſes Généraux, qui fit Juſtinien priſonnier, & qui envoya ſa tête à Philippicus (1).

Philippicus n'eut pas plutôt pris poſſeſſion du Trône, qu'épouſant hautement la cauſe des Monothélites, il convoqua un Concile d'Evêques, tous Monothélites dans le cœur, & par conſéquent très-diſpoſés à révoquer le jugement du ſixieme Concile général.

L'Empereur fut déterminé à ce parti par un Moine Monothélite, qui, s'il en faut croire Cedrenus, lui avoit prédit autrefois qu'il parviendroit à l'Empire, & qui lui promettoit encore un regne long & heureux s'il vouloit abolir l'autorité & le jugement du ſixieme Concile, & établir le Monothéliſme : l'Empereur crédule excita donc de nouveaux troubles dans l'Egliſe & dans l'Empire, pour abolir le ſixieme Concile.

La prédiction du Moine ne fut pas juſtifiée par l'évenement, Philippicus laiſſa ravager les terres de l'Empire, pendant qu'il s'occupoit des diſputes de la Religion ; il devint odieux aux Peuples ; on lui creva les yeux, & l'on donna l'Empire à Anaſtaſe, qui n'en jouit pas long-tems ; il fut détrôné par Théodoſe, qui le fut lui-même par Léon, qu'Anaſtaſe avoit fait Général de toutes les troupes de l'Empire.

Ce Léon eſt Léon Iſaurien, qui voulut abolir les Images, & fut Chef des Iconoclaſtes : voyez cet article. La diſpute du culte des Images fit oublier le Monothéliſme, qui eut cependant encore quelques partiſans qui ſe ſont réunis, ou confondus, avec les Eutychiens.

MONTAN étoit du village d'Ardaban, dans la Phrygie : peu de tems après ſa converſion, il forma le projet de devenir le Chef du Chriſtianiſme.

Il remarqua que J. C. dans l'Ecriture avoit promis aux Chrétiens de leur envoyer le S. Eſprit ; il fonda ſur cette promeſſe le ſyſtême de ſon élévation, & prétendit être le Prophête promis par J. C. (2)

---

(1) L'an 711.

(2) Euſeb. l. 5, c. 16.

Il eſt aiſé, ſe diſoit Montan, de faire voir que Dieu n'a point voulu manifeſter tout-d'un-coup les deſſeins de ſa Providence ſur le genre humain ; il ne diſpenſe que par dégrés, & avec une ſorte d'économie, les vérités & les préceptes qui doivent l'élever à la perfection : il a donné d'abord des loix ſimples aux Iſraëlites, il les a fait obſerver par le moyen des peines & des récompenſes temporelles ; il ſemble que Dieu traitât alors le genre humain comme on traite un enfant que l'on fait obéir en le menaçant du fouet, ou en lui promettant des dragées : il envoya enſuite des Prophêtes, qui éleverent l'eſprit des Iſraëlites.

Lorſque les Prophêtes eurent pour ainſi dire fortifié l'enfance des Iſraëlites, & les eurent comme élévés juſqu'à la jeuneſſe, J. C. découvrit aux hommes les principes de la Religion, mais par dégrés, & toujours avec une eſpece d'économie, dont la Providence ſemble s'être fait une loi dans la diſpenſation des vérités révélées : J. C. diſoit ſouvent à ſes Diſciples qu'il avoit encore des choſes importantes à leur dire, mais qu'ils n'étoient pas encore en état de les entendre.

Après les avoir ainſi préparés, il leur promit de leur envoyer le S. Eſprit, & il monta au Ciel.

Les Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont répandu la Doctrine de J. C. & l'ont même développée ; ils ont par ce moyen conduit l'Egliſe au dégré de lumiere qui devoit éclairer les hommes aſſez pour que J. C. envoyât le Paraclet, & pour que le S. Eſprit apprît aux hommes les grandes vérités qui étoient réſervées pour la maturité de l'Egliſe.

J'annoncerai que cette époque eſt venue, ſe diſoit Montan, & je dirai que je ſuis le Prophête choiſi par le S. Eſprit pour annoncer aux hommes ces vérités fortes qu'ils n'étoient pas en état d'entendre dans la jeuneſſe de l'Egliſe : je feindrai des extaſes, j'annoncerai une morale plus auſtere que celle qu'on pratique, je dirai que je ſuis entre les mains de Dieu comme un inſtrument dont il tire des ſons, quand il le veut, & comme il le veut ; par ce moyen ma qualité de Prophête révoltera moins l'amour propre des autres, je ne ſerai point tenu de juſtifier ma doctrine par le moyen

du raisonnement & par la voie de la dispute, je ne serai pas même obligé de pratiquer la morale que j'enseignerai, tout obéira à mes oracles, & j'aurai dans l'Eglise une autorité suprême (1).

Tel est le plan de conduite que l'ambitieux Montan se forma, & qu'il entreprit d'exécuter. Il parut agité par des mouvemens extraordinaires : plusieurs de ceux qui l'écoutoient, le prirent pour un possédé ou pour un insensé ; d'autres le crurent véritablement inspiré : les uns l'excitoient à prophétiser, tandis que d'autres lui défendoient de parler.

Les premiers prétendoient que l'enthousiasme de Montan n'étoit qu'une fureur qui lui ôtoit la liberté de la raison, ce qui ne se trouvoit dans aucun véritable Prophête de l'Ancien & du Nouveau-Testament ; du moins ce sentiment étoit conforme à la croyance des Peres : les autres au contraire soutenoient que la Prophétie venoit d'une violence spirituelle, qu'ils appelloient une folie ou une démence ; c'étoit le sentiment de Tertullien (2).

Montan prétendoit qu'il n'étoit inspiré que pour enseigner une morale plus pure & plus parfaite que celle qu'on enseignoit & que l'on pratiquoit. On ne refusoit point dans l'Eglise le pardon aux grands crimes & aux pécheurs publics, lorsqu'ils avoient fait pénitence ; Montan enseigna qu'il falloit leur refuser pour toujours la Communion, & que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir de les absoudre. On observoit le Carême, & différens jeûnes dans l'Eglise ; Montan prescrivit trois Carêmes, des jeûnes extraordinaires, & deux semaines de xérophagie, pendant lesquelles il falloit non-seulement s'abstenir de viandes, mais encore de tout ce qui avoit du jus. L'Eglise n'avoit jamais condamné les secondes nôces, Montan les regarda comme des adultéres : l'Eglise n'avoit jamais regardé comme un crime, de fuir la persécution ; Montan défendit de fuir, ou de prendre des mesures pour se dérober aux recherches des persécuteurs (3).

---

(1) Epih. Hær. 98.

(2) Euseb. l. 5, c. 17. Athan. Or. 4. Tert. de Monogamia.

(3) Tert. de Pudicitia ; de Monogam. de Jejunio.

Les hommes portent au fond de leur cœur un certain sentiment de respect pour l'austérité des mœurs, ils ont je ne sai quel plaisir à obéir à un Prophète ; le merveilleux de la Prophétie plaît à l'imagination, & l'imagination dans les ignorans prend aisément des convulsions ou des contorsions pour des extases surnaturelles ; ainsi il n'est pas étonnant qu'on se soit partagé sur Montan, & qu'il ait eu d'abord des Sectateurs.

Deux femmes, connues sous le nom de Priscille & de Maximille, quitterent leurs maris, pour suivre Montan ; bientôt elles prophétiserent comme lui, & l'on vit en peu de tems une multitude de Prophêtes Montanistes de l'un & de l'autre sexe (1).

Après beaucoup de ménagemens, & un long examen, les Evêques d'Asie déclarerent les nouvelles Prophéties fausses, profanes & impies, les condamnerent & priverent de la Communion ceux qui en étoient Auteurs.

Les Montanistes, ainsi séparés de la Communion de l'Eglise, firent une société nouvelle, qui étoit principalement gouvernée par ceux qui se disoient Prophêtes : Montan en fut le Chef, & s'associa dans cette charge Priscille & Maximille.

Les Montanistes pervertirent entierement l'Eglise de Thiatire : la Religion Catholique y fut éteinte pendant près de cent douze ans. Les Montanistes remplirent presque toute la Phrygie, se répandirent dans la Galatie, s'établirent à Constantinople, pénétrerent jusques dans l'Afrique, & séduisirent Tertullien, qui se sépara pourtant d'eux à la fin, mais à ce qu'il paroît, sans condamner leurs erreurs.

Les Montanistes s'accordoient tous à reconnoître que le S. Esprit avoit inspiré les Apôtres ; mais ils distinguoient le S. Esprit du Paraclet, & disoient que le Paraclet avoit inspiré Montan, & avoit dit par sa bouche des choses beaucoup plus excellentes que celles que J. C. avoit enseignées dans l'Evangile.

Cette distinction du Paraclet & du S. Esprit conduisit

---

(1) Euseb l. 5, c. 3.

un Disciple de Montan, nommé Echines, à réfléchir sur les Personnes de la Trinité, & à rechercher leur différence ; & Echines tomba dans le Sabellianisme.

Ces deux branches se diviserent ensuite en différentes petites Sociétés, qui ne différoient que par quelque pratique ridicule que chacun des Prophêtes prétendoit lui avoir été révélée : ces Sectes eurent le sort de toutes les Sociétés fondées sur l'enthousiasme, & séparées de l'unité de l'Eglise : on en découvrit l'imposture, elles furent odieuses, devinrent ridicules, & s'éteignirent. Telles furent les Sectes des Tascodurgites, des Ascadurpites, des Passalorinchites, des Artotyrites. Les Montanistes furent condamnés dans un Concile d'Hiéraples avec Théodore le Corroyeur (1).

Montan laissa un livre de Prophéties, Priscille & Maximille laisserent aussi quelques Sentences par écrit.

Miltiade & Appollone écrivirent contre les Montanistes ; il ne nous reste de leurs Ouvrages que quelques fragmens (2).

Il étoit aisé de ruiner toute la Doctrine de Montan.

1°. On ne voyoit rien dans Montan qui fût au dessus des tours ordinaires des imposteurs ; les convulsions & les extases ne demandoient que de l'exercice & de l'adresse, elles sont quelquefois l'effet du tempéramment ; avec une imagination vive & un esprit foible, on peut se croire inspiré, & le persuader aux autres : l'histoire fournit mille exemples de ces impostures.

2°. Il est faux qu'il doive toujours y avoir des Prophêtes dans l'Eglise, ou qu'ils soient nécessaires pour le développement des vérités du Christianisme, puisque J. C. a promis à son Eglise de l'assister toujours de son esprit.

3°. Les Prophêtes annonçoient les Oracles divins de cette sorte, le Seigneur a dit : dans Montan, au contraire, c'est Dieu qui parle immédiatement, ensorte qu'il semble que Montan soit Dieu lui-même.

4°. Montan & ses premiers disciples menoient une

---

(1) Irrigius, Differt. de Hæres. sæc. 2, sect. 2. c. 23.
(2) Euseb. Hist. Eccles. l. 5, c. 18.

vie absolument contraire à leur Doctrine.

5°. Ils prétendoient prouver la vérité de leurs Prophéties par l'autorité des Martyrs, & les Catoliques leur prouvoient que Themison, qu'ils regardoient comme un Martyr, s'étoit tiré de prison en donnant de l'argent ; qu'un autre, nommé Alexandre, n'a pas été condamné comme Chrétien, mais pour ses vols, & qu'aucun d'eux n'a été persécuté par les Payens, ou par les Juifs, pour la Religion (1).

6°. Montan ôtoit à l'Eglise le pouvoir de remettre tous les péchés, ce qui étoit contraire aux promesses de J. C. & à la croyance universelle de l'Eglise ; car quand il seroit vrai qu'on a quelquefois refusé l'absolution à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, ou aux homicides, ce n'étoit pas qu'on doutât du pouvoir de l'Eglise, c'étoit par un principe de sévérité dont l'Eglise permettoit d'user, & qui n'étoit pas même en usage par-tout (2).

7°. Montan condamnoit les secondes nôces, & les regardoit comme des adultéres, ce qui étoit contraire à la Doctrine expresse de S. Paul, & contraire à l'usage de l'Eglise.

8°. C'est une absurdité de défendre indistinctement à tous les Chrétiens de fuir la persécution ; plusieurs grands Saints avoient fui pour ne pas tomber entre les mains des persécuteurs.

9°. Montan n'avoit aucune autorité pour prescrire des jeûnes extraordinaires ; il n'appartient qu'aux premiers Pasteurs de faire de semblables loix : ce fut-là le motif pour lequel on condamna Montan à cet égard, & non pas parceque l'Eglise ne croyoit pas qu'elle ne pût imposer la loi du jeûne : il est certain que ce seroit anéantir toute autorité législative parmi les Chrétiens, que de refuser à l'Eglise cette autorité.

---

(1) Euseb. Hist. Eccles. l. 5, c. 18.

(2) Sirmond. Hist. Pœnit. c. 1. Albspineus, l. 2. Observ. c. 11, 15, 17. Morin, l. 9. De Pœnit. c. 20, soutiennent qu'on n'a jamais refusé l'absolution aux grands crimes, mêmes publics, lorsque les coupables se soumettoient à la pénitence dans les grandes Eglises.

D'ailleurs, la pratique du Jeûne & du Carême remonte aux premiers tems de l'Eglise : rien n'est donc plus injuste que le reproche que les Protestans font aux Catholiques de renouveller la Doctrine des Montanistes, en faisant une loi de l'observation du Carême.

La Doctrine même de Montan prouve que le Carême étoit établi du tems de cet Héréfiarque : Montan n'auroit pas prescrit trois Carêmes, comme une plus grande perfection, s'il n'avoit trouvé le Carême établi ; comme il n'auroit point condamné les secondes nôces, s'il n'avoit trouvé quelques Auteurs Ecclésiastiques, qui, en combattant les Gnostiques, avoient paru désapprouver les secondes nôces ; de même, il n'auroit pas fait une loi de refuser l'absolution aux grands péchés, s'il n'avoit trouvé dans l'Histoire quelques faits, par lesquels il paroissoit que l'on avoit refusé, dans quelques circonstances, de réconcilier ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie : l'esprit humain ne fait jamais de sauts dans la suite de ses erreurs, ni dans la découverte des vérités, soit pratiques, soit spéculatives.

MOSCOVITES, RUSSES ou ROXOLANS, étoient sans Arts, sans Sciences, & plongés dans le Paganisme le plus grossier sous le regne de Rurik, qui commença l'an 762. Les guerres & les liaisons de ces Peuples avec les Empereurs Grecs y firent connoître la Religion Chrétienne, & vers la fin du dixieme siecle, Wolodimir, Grand Duc des Moscovites, se fit baptiser, & épousa la sœur des Empereurs Basile & Constantin.

Les Annales Russes rapportent que Wolodimir, avant sa conversion, étoit adorateur zélé des idoles, dont la principale se nommoit *Perum.* Après son baptême, il la fit jetter dans la riviere.

Le Patriarche de Constantinople envoya en Russie un Métropolite, qui baptisa les douze fils de Wolodimir, & dans un seul jour vingt mille Russes.

Wolodimir fonda des Eglises & des Ecoles ; il parcourut ensuite ses états avec le Métropolite, pour engager les peuples à embrasser le Christianisme : plusieurs Provinces se convertirent, & d'autres persisterent opiniâtrément dans l'idolâtrie.

Depuis ce tems la Moscovie a toujours conservé,

ſans interruption, la Religion Chrétienne - Grecque. Les Grands Ducs ont plusieurs fois tenté de ſe réunir à l'Egliſe Romaine : ce projet ſe renouvella en 1717, lorſque le Czar Pierre le Grand vint en France, mais il fut ſans effet. L'occaſion de ce projet, le Mémoire des Docteurs de Sorbonne, & la réponſe des Evêques de Moſcovie, ſe trouvent dans le Tome 3 de l'Analyſe des Ouvrages de M. Bourſier, imprimés en 1753, & dans le tome 2. de la deſcription de l'Empire de Ruſſie, imprimé en 1757.

Le Chriſtianiſme ayant fait de grands progrès depuis Wolodimir, le nombre des Archevêques s'eſt augmenté juſqu'à ſept.

Quoique les Moſcovites ayent reçu la Religion des Grecs, ils ont fait quelques changemens dans le Gouvernement Eccléſiaſtique, & même dans la Doctrine.

Du Gouvernement Eccléſiaſtique des Moſcovites.

Les Moſcovites reçurent des Grecs la Religion Chrétienne : le Patriarche de Conſtantinople établit un Métropolitain à Novogrod, & dans les autres Villes des Evêques & des Prêtres (1).

Le Métropolitain de Moſcovie fut déclaré Patriarche de toute la Ruſſie en 1588, par le Patriarche de Conſtantinople ; & depuis ce tems il y a eu des Patriarches en Ruſſie qui ont été reconnus par les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jéruſalem, & qui ont joui des mêmes honneurs qu'eux ; mais il falloit qu'ils euſſent le ſuffrage de ces Patriarches, & qu'ils fuſſent confirmés par celui de Conſtantinople.

Un Patriarche de Ruſſie, nommé Nicon, repréſenta au Czar Alexis-Michaële Witz, qu'il étoit inutile d'élire dorénavant un Métropolitain avec les ſuffrages des Patriarches Orientaux, & d'en faire venir la confirmation ; le Czar approuva le deſſein de Nicon, qui écrivit au Patriarche de Conſtantinople qu'il avoit été élevé

(1) Deſcription de l'Empire de Ruſſie, par le Baron de Stralenberg, t. 2, c. 9. Religion des Moſcovites, c. 1.

à sa dignité par le S. Esprit : & qu'il ne convenoit pas qu'un Patriarche dépendît de l'autre : il changea en même-tems de titre, & au lieu que ses prédécesseurs s'étoient appelles très Sanctifiés, il prît le titre de très Saint.

Nicon augmenta le nombre des Archevêques & des Evêques, & fonda quatre grands Couvents, pour lesquels il eut l'adresse d'amasser des biens immenses, & qui lui servirent à entretenir ses quatre Métropolitains, douze Archevêques, douze Evêques, & quantité d'autres Ecclésiastiques qu'il créa.

Nicon, après ces établissemens, changea les Loix Ecclésiastiques, en les tournant à son avantage, sous prétexte que les anciennes traductions étoint remplies de fautes, ce qui occasionna des disputes & des schismes dans l'Eglise de Russie.

Après avoir réformé les Loix de l'Eglise, Nicon prétendit avoir séance avec le Czar dans le Sénat, & donner sa voix pour l'administration de l'Etat, sur-tout dans les affaires de Justice, & lorsqu'il s'agissoit de faire de nouvelles Loix, sous prétexte que le Patriarche Philaret avoit joui de ces mêmes droits, & avoit eu une espece d'inspection générale sur l'Etat.

Il représenta ensuite au Czar qu'il ne lui convenoit pas de déclarer la guerre à ses voisins, ni de faire la paix avec eux, sans consulter son Patriarche, dont le devoir étoit d'avoir soin du salut du Prince & de toute la Nation, qui devoit rendre compte à Dieu de toutes les ames de l'Etat, & qui étoit même capable d'assister le Czar par ses saints Conseils : mais on découvrit dans la suite que le vrai motif de cette derniere représentation, étoit qu'il avoit tiré des sommes considérables du Roi de Pologne pour tâcher de troubler l'Etat, par son autorité, & d'un autre côté, pour satisfaire son ambition & son orgueil.

Le Czar & les Sénateurs répondirent à Nicon, que si le Patriarche Philaret avoit été consulté pour les affaires temporelles, on ne l'avoit pas fait à cause de sa dignité Ecclésiastique, mais parcequ'il étoit Pere & Tuteur du Czar ; qu'il avoit été auparavant lui-même Sénateur, employé dans l'Ambassade de Pologne, &

mieux verſé que les autres Sénateurs dans les affaires étrangeres : que depuis Philaret, on n'avoit jamais conſulté les Patriarches ſur les affaires temporelles ; qu'aucun de ſes prédéceſſeurs ne l'avoit exigé, & qu'une pareille nouveauté ne pouvoit tendre qu'à la ruine de l'Etat.

Nicon ne voulut rien relâcher de ſes prétentions ; il excommunia pluſieurs Sénateurs, noua mille intrigues, excita le Peuple à la révolte. La diſette devenue générale dans la Ruſſie, favoriſa ſes deſſeins ; le Peuple mécontent depuis long-tems, & accablé de miſere, ſe ſouleva, & le feu de la rébellion ne fut éteint que par le ſang des Moſcovites.

Le Peuple étoit rentré dans le devoir, mais le Patriarche n'étoit pas réduit, il ne vouloit renoncer à aucune de ſes prétentions, & l'on n'oſoit employer contre lui la violence & la force ; le Peuple étoit déja diſpoſé à la révolte, & le factieux Nicon avoit sû mettre dans ſes intérêts un grand nombre de Senateurs mécontens, & pouvoit replonger l'Etat dans de nouveaux déſordres.

Le Czar Alexis réſolut de terminer ce différend, par un Synode général : on fit venir de Grece, aux dépens de l'Etat, trois Patriarches, vingt-ſept Archevêques, & cent dix autres Prélats, auxquels on joignit cent cinquante Eccléſiaſtiques de Ruſſie, (en 1667.)

Le Synode ayant reçu & examiné les plaintes du Czar, ordonna :

1°. Que Nicon feroit dégradé de ſa dignité, & renfermé dans un Couvent, où il vivroit au pain & à l'eau pour le reſte de ſes jours.

2°. Que le Patriarche de Ruſſie ſeroit élu, non pas ſéparément par les Archevêques, les Evêques & le Clergé, mais conjointement avec eux par le Czar & le Sénat ; & qu'au cas qu'il manquât à ſon devoir, ſoit en ſe rendant coupable de quelque vice groſſier, ou autrement, il ſeroit jugé & puni par le Czar & le Sénat, ſelon qu'il le mériteroit.

3°. Que le Patriarche de Conſtantinople ne ſeroit pas regardé comme le ſeul Chef de l'Egliſe Grecque ; qu'on ne lui tiendroit point compte des revenus des

Décimes de Ruſſie, & qu'il ſeroit libre au Czar de lui en accorder autant qu'il le jugeroit à propos.

4°. Que déſormais il ne ſeroit permis à perſonne de vendre, de donner, ni de léguer ſes biens aux Couvens ou à d'autres Eccléſiaſtiques.

5°. Que le Patriarche ne créeroit point de nouveaux Evêques, ni ne feroit aucune nouvelle fondation, ſans le conſentement du Czar & du Sénat.

Les Decrets du Synode n'arrêterent point les projets ambitieux des Patriarches, & le Czar Pierre le Grand éteignit cette dignité; il ſubſtitua au Patriarche, pour le Gouvernement Eccléſiaſtique, un Synode toujours ſubſiſtant, fondé ſur de bons réglemens, & muni d'inſtructions ſuffiſantes pour tous les cas qui pourroient arriver.

Ce Synode ou College Eccléſiaſtique eſt composé d'un Préſident, dignité que le Czar s'eſt réſevée pour lui-même; d'un Vice-Préſident, qui eſt un Archévêque; de ſix Conſeillers, Evêques; de ſix Archimandrites, en qualité d'Aſſeſſeurs.

Lorſque quelque place de Préſident ou de Conſeiller vaque, le Synode & le Sénat nòmment deux perſonnes, & le Czar choiſit & confirme celui qui lui plaît. Il y a auſſi dans ce Synode quelques membres temporels, comme un Procureur Général, un premier Sécretaire, & quelques Sécretaires en ſecond.

Lorſqu'il s'agit d'affaires d'importance, il faut les porter devant le Czar, dans le Sénat, où en pareil cas le Synode ſe rend en Corps, & ſiége au-deſſous des Sénateurs. Le Synode a auſſi ſous ſa direction ſon Bureau de Juſtice, ſa Chambre des Finances, & un Bureau d'inſtruction ſur les Ecoles & ſur l'Imprimerie.

Le Clergé de Ruſſie entretient dans chaque Gouvernement un Archevêque & quelques Evêques.

Les Archimandrites ne ſe mêlent que des Couvens, auxquels ils ſont prépoſés.

Des Sectes qui ſe ſont élevées chez les Moſcovites.

Il s'eſt détaché de l'Egliſe de Ruſſie une certaine Secte, qui s'appelle Sterawerſi, ou les anciens Fidéles,

& qui donne aux autres Ruſſes le nom de Roſcolchiki, c'eſt-à-dire Hérétique : cette Secte ne s'eſt ſéparée tout-à-fait que dans le ſeizieme ſiecle, ſous le Patriarche Nicon, mais elle a exiſté long-tems auparavant.

La plûpart de ces Sectaires ne ſavent ni lire ni écrire, & ce ſont preſque tous des Bourgeois & des Payſans d'une grande ſimplicité : ils n'ont point d'Egliſes publiques, & ils tiennent leurs Aſſemblées dans des maiſons particulieres.

La différence entr'eux & les autres Ruſſes, quant à la croyance, conſiſte dans les articles ſuivans.

1°. Ils prétendent que c'eſt une grande faute de dire trois fois *Alleluya*, & ils ne le diſent que deux fois.

2°. Qu'il faut apporter ſept Pains à la Meſſe, au lieu de cinq.

3°. Que la Croix qu'on imprime ſur le Pain de la Meſſe doit être octogone, & non quarrée, parceque la traverſe qui a ſoutenu Notre-Seigneur à la Croix, a été de cette figure.

4°. Qu'en faiſant le Signe de la Croix il ne faut pas joindre les trois premiers doigts, comme font les autres Ruſſes, mais qu'il faut joindre le doigt annulaire & le doigt auriculaire au pouce par les extrêmités, ſans courber le doigt *index* ni le doigt du milieu, les trois premiers repréſentant la Trinité, & les deux derniers J. C. ſelon ſes deux natures, comme Dieu & Homme.

5°. Que les Livres imprimés depuis le Patriarche Nicon ne doivent pas être reçus, mais qu'il faut ſuivre les anciens, & regarder Nicon comme l'Ante-Chriſt.

Sur quoi il faut remarquer, que les Livres compoſés depuis le Patriarche Nicon ne changent rien dans la Doctrine, mais expliquent ſeulement quelques mots obſcurs.

6°. Comme les Prêtres Ruſſes boivent de l'eau-de-vie, ils les croient incapables de baptiſer, de confeſſer, de communier.

7°. Ils ne regardent pas le gouvernement temporel comme un inſtitut Chrétien, & ils prétendent que tout doit être partagé comme entre freres.

8°. Ils ſoutiennent qu'il eſt permis de s'ôter la vie

pour l'amour de J. C. & qu'on parvient par-là à un dégré plus éminent de béatitude.

Ils croient tous ces articles très néceſſaires pour le ſalut ; & lorſqu'ils ſont recherchés pour leur croyance, ou qu'on veut les forcer à ſuivre la Religion Ruſſe, il arrive ſouvent qu'ils s'aſſemblent par familles de quatre ou cinq cens dans leurs maiſons, ou dans des granges, où ils ſe brûlent vivans, comme cela arriva dans le tems que M. le Baron de Stralenberg étoit en Sibérie, où pluſieurs centaines de *Steraverſi* ſe brûlerent volontairement.

Les Sterawerſi regardent les autres Ruſſes, & généralement tous ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment comme des impurs, & comme des Payens : ils fuient leur converſation, & ne mangent ni ne boivent avec eux dans les mêmes vaſes. Lorſque quelqu'étranger eſt entré dans leur maiſon, ils lavent l'endroit où il s'eſt aſſis ; les plus zélés balaient même l'appartement lorſqu'il eſt ſorti. Ils prétendent autoriſer toutes leurs pratiques par des livres de S. Cyrille, qui ſont manifeſtement ſuppoſés, mais dont on ne peut détacher ces Sectaires ſuperſtitieux, d'autant plus opiniâtres, qu'ils ſe piquent d'une plus grande régularité, & qu'ils ſont plus ignorans encore que les autres Ruſſes.

Pierre le Grand crut qu'en les éclairant on les convertiroit plus ſûrement que par les rigueurs qui avoient déja coûté à l'Etat pluſieurs milliers de Sujets : il ordonna qu'on les tolérât, pourvu qu'ils n'entrepriſſent point de communiquer leurs ſentimens, & il enjoignit aux Evêques & aux Prêtres de tâcher de les ramener à la vraie Doctrine, par des Sermons édifians, & par une vie exemplaire.

Des Religions tolérées en Moſcovie.

Pierre le Grand établit une pleine liberté de conſcience dans ſes Etats : ainſi toutes les Religions Chrétiennes, le Mahométiſme, & même le Paganiſme, ſont tolérés.

La Religion Luthérienne eſt, après la Grecque, la plus étendue ; car ſans parler des Provinces conquiſes,

comme la Livonie, l'Esthonie, & une partie de la Finlande ou la Carelie, il y a deux Eglises Luthériennes à Pétersbourg, deux à Moscou, & une à Bellogorod, sans compter les assemblées particulieres, dont il y en a une chez chaque Général étranger, qui ont tous des Ministres attachés à leurs Hôtels.

Les Suédois prisonniers avoient leur Eglise publique dans la ville de Tobolsk; & un exercice libre de leur Religion, tant pour eux, que pour l'éducation de leurs enfans. La direction des Eglises & Ecoles Luthériennes de Russie est confiée à un Surintendant général demeurant à Moscou, & à deux autres Surintendans établis, l'un en Livonie, & l'autre dans l'Esthonie.

Les Calvinistes & les Catholiques Romains ont aussi des Eglises publiques à Petersbourg & à Moscou, mais il est défendu à ces derniers d'attirer dans le Pays indifféremment toutes sortes de Religieux.

Les Arméniens ont une Eglise publique & un Evêque à Astracan.

Les Mahométans font un trentieme de la Russie; ils ont par-tout, dans les Villes & Villages où ils demeurent, leurs Assemblées & leurs Ecoles publiques: ils vont en toute liberté aux lieux consacrés à leur dévotion, comme ils feroient à la Mecque, à Médine, &c. on leur permet la polygamie, & tout autre usage de leur Religion.

Les Payens sont trois fois plus nombreux en Russie que les Mahométans; mais ils différent considérablement entr'eux quant au culte & aux cérémonies de Religion.

Ces Payens, malgré leur ignorance, sont naturellement bons. On ne voit chez eux aucun libertinage, ni vol, ni parjure, ni ivrognerie, ni aucun vice grossier: il est très rare de trouver parmi eux aucun homme qu'on puisse en accuser. On y voit parmi eux des actions de probité, de désintéressement & d'humanité, que nous admirerions dans les Philosophes anciens: on se trompe donc, lorsqu'on prétend que les hommes sortent des mains de la nature cruels, & avares (1).

(1) Description de l'Empire Russien, t. 2. c. 9. Voyez aussi MULTIPLIANS

MULTIPLIANS, nom que l'on a donné à certains Hérétiques sortis des nouveaux Adamites : on les a ainsi appellés parcequ'ils prétendent que la multiplication des hommes est nécessaire & ordonnée ; ils se sont confondus avec les Anabaptistes.

MUNTZER ou MUNSTER, (Thomas) Prêtre né à Zuikur, ville de la Misnie, Province de l'Allemagne, en Saxe. Voyez l'article ANABAPTISTES, dont il fut le Chef.

MUSCULUS, (André) étoit Luthérien & Professeur en Théologie à Francfort sur l'Oder ; il prétendit que J. C. n'avoit été médiateur qu'en qualité d'homme, & que la nature Divine étoit morte comme la nature Humaine lors du Crucifiement de J. C. Il enseignoit que J. C. n'étoit point effectivement monté au Ciel, mais qu'il avoit laissé son Corps dans la nuée qui l'environnoit : on ne voit pas qu'il ait formé de Secte.

Il avoit imaginé ces erreurs pour combattre Staular, qui prétendoit que J. C. n'avoit été médiateur qu'en qualité d'Homme, & non pas en qualité d'Homme-Dieu. Musculus, pour le contredire, prétendit que la Divinité avoit souffert, & qu'elle étoit morte (1).

N

NAZARÉENS. Ce nom, qui a d'abord été celui des Chrétiens, est devenu ensuite celui d'une Secte particuliere de Juifs, qui vouloient qu'on observât la loi de Moyse, & cependant qui honoroient J. C. comme homme Juste & Saint, né d'une Vierge selon quelques-uns d'eux, & selon d'autres de Joseph.

Moyse avoit donné une loi aux Juifs, & prouvé sa Mission par des Miracles ; Jesus avoit annoncé une loi

la Religion ancienne & moderne des Moscovites, petit in-12, avec des figures de Picard ; la Relation de trois Ambassades, & le voyage d'Olearius.

(1) Hospin. Hist. Sacram. part. 28., p. 492, en 1511 Prateol. tit. Musculus.

nouvelle, & prouvoit auſſi ſa Miſſion par des Miracles; les Nazaréens conclurent qu'il falloit obéir à Moyſe & à J. C., obſerver la loi & croire en Jeſus-Chriſt.

Ils eurent le ſort ordinaire des Conciliateurs, ils furent excommuniés par les Juifs & par les Chrétiens, qui vouloient excluſivement être dans la vraie Religion.

Les Nazaréens au contraire, perſuadés que la vérité ne pouvoit ſe contredire, aſſuroient que les Juifs & les Chrétiens altéroient également la doctrine de Moyſe & celle des Juifs.

A l'égard de la doctrine de Moyſe, diſoient-ils, il eſt clair qu'elle a été corrompue, & que les écrits qu'on nous donne comme venant de Moyſe, n'ont pû être compoſés par lui. Croira-t-on en effet qu'Adam, ſortant des mains de Dieu, ſe ſoit laiſſé ſéduire par une fauſſeté auſſi groſſiere, que celle que raconte la Geneſe? Croira-t-on un livre qui fait de Noë un ivrogne, d'Abraham & de Jacob des concubinaires & des impudiques?

Indépendamment de ces fauſſetés, diſoient les Nazaréens, les livres attribués à Moyſe, ont des caracteres évidens de ſuppoſition, & qui ne permettent pas de douter qu'ils n'aient été écrits après Moyſe: on lit dans ces livres, que Moyſe mourut, qu'on l'enſevelit proche Phogor; & que perſonne n'a trouvé ſon tombeau juſqu'à ce jour. N'eſt-il pas évident, diſoient les Nazaréens, que Moyſe n'a pû écrire ces choſes?

Cinq cens ans après Moyſe, on mit la loi dans le Temple, elle y eſt reſtée cinq cens ans, & elle eſt périe par les flammes, lorſque Nabuchodonoſor a détruit le Temple: cependant on l'a écrite de nouveau; nous n'avons donc pas effectivement les écrits de Moyſe: il faut donc ſur ſa doctrine s'en tenir à ce qui eſt certain par les faits, c'eſt qu'il a fait des miracles, & qu'il a donné une loi, que par conſéquent cette loi n'eſt pas mauvaiſe, comme les Chrétiens le prétendent (1).

---

(1) Pour faire ſentir la foibleſſe des difficultés qu'on oppoſe

Nous ne connoissons pas mieux la doctrine de J. C. disoient les Nazaréens : car nous la connoissons par les Apôtres, & J. C. leur a reproché souvent qu'ils ne l'entendoient pas.

Dans l'impossibilité de trouver la vérité dans les explications des Chrétiens, & dans celle des Juifs ; quel parti prendre ?

Celui de n'admettre que ce qui est incontestable & avoué par les deux partis ; savoir, que Moyse étoit envoyé de Dieu, & que la loi qu'il a donnée est bonne ; que J. C. est Fils de Dieu, qu'il faut le croire, se faire baptiser & observer sa morale, être juste, bienfaisant, sobre, chaste, équitable (1).

Les Nazaréens furent rejettés & condamnés par tous les Chrétiens, ce qui prouve que dans ce tems-là, non-seulement l'Eglise croyoit la divinité de J. C., mais encore qu'elle regardoit ce dogme comme un article fondamental de la Religion, & M. le Clerc en convient (2).

C'est par ces actes de séparation, qu'il faut juger si l'Eglise a regardé un dogme comme fondamental ; & non pas par quelques expressions échappées aux Peres, & dont ils ne pouvoient prévoir l'abus.

C'est donc sans aucun fondement, & contre toute

à l'authenticité du Pentateuque, nous remarquerons que le Pentateuque renferme trois sortes de choses par rapport au tems: des faits arrivés avant Moyse ; des faits arrivés pendant sa vie ; & enfin des faits arrivés après sa mort.

A l'égard des deux premieres especes de faits, il est bien prouvé qu'ils ont été écrits par Moyse ; & à l'égard de ce qui s'est passé après sa mort, n'est-il pas possible qu'il les ait écrits par un esprit de prophétie ? Moyse n'a-t-il pas prédit beaucoup de choses aux Juifs ?

Quand il seroit vrai qu'on eût ajouté au Pentateuque l'Histoire de la mort de Moyse, n'est-il pas également injuste & déraisonnable d'en conclure que le Pentateuque a été corrompu ? Jugera-t-on que l'Iliade n'est pas l'Ouvrage d'Homere, parcequ'il se sera glissé dans ce Poëme quelques vers d'une main étrangere ?

Tous les Commentateurs de l'Ecriture ont résolu ces difficultés

(1) Ex Homil. Clement. 2. & 3 Epiph. Aug. Hieron. in Isaïam. c. 1. Theodoret, Hæret, Fab. l 2, c. 1, art. 2.

(2) Hist. Ecclef.

vraiſemblance ; que Toland ſe ſert de l'exemple des Nazaréens pour prouver que la Doctrine Chrétienne n'étoit pas à ſa ſource ce qu'elle eſt à préſent, prétendant que les Juifs, qui avoient oui l'Evangile de la propre bouche du Seigneur, n'avoient reconnu en lui qu'un ſimple homme, ou tout au plus un homme divin, le plus grand de tous les Prophêtes (1).

M. Mosheim a écrit contre le Nazaréen de Toland, & pour le réfuter plus ſûrement, il ſappe le fondement de ſa difficulté, il ſoutient que les Nazaréens ſont une Secte du quatrieme ſiecle.

Les Juifs, ſelon M. Mosheim, voyant la proſpérité des Chrétiens depuis la converſion des Empereurs, commencerent à croire que J. C. étoit le Meſſie : il avoit délivré de l'oppreſſion des Payens ceux qui avoient embraſſé l'Evangile : il renverſoit de toutes parts les idoles, & ces ſuccès joints à l'abbaiſſement dans lequel ſe trouvoit la Nation Juive, perſuaderent à quelques Juifs, que Jeſus étoit effectivement le Chriſt ; mais ces Sectaires ne reçurent le Chriſtianiſme qu'à demi, ils garderent leurs cérémonies & ne reconnurent, ni la préexiſtence, ni la divinité du Seigneur : voilà, ſelon M. Mosheim, l'origine des Nazaréens.

La principale raiſon qui a déterminé M. Mosheim à s'éloigner du ſentiment de S. Epiphane & de S. Jerôme ſur l'ancienneté des Nazaréens : c'eſt qu'on ne les trouve, ni dans S. Irenée, ni dans Tertullien, ni dans Origene, ni dans Euſebe (2).

M. de Beauſobre a répondu, 1°. qu'il nous manque une grande quantité des ouvrages de ces Peres, ce qui ſuffit pour qu'on ne puiſſe pas aſſurer qu'ils n'ont point parlé des Nazaréens. Hegeſippe dont M. Mosheim oppoſe le ſilence, ne parle, ni des Ebionites, ni des Cerinthiens, en concluera-t-on qu'ils n'exiſtoient point de ſon tems ?

---

(1) Toland dans le Livre intitulé le Nazaréen, ou le Chriſtianiſme Judaïque, Payen & Mahometan, &c. dans lequel on explique le plan original du Chriſtianiſme par l'Hiſtoire des Nazaréens.

(2) Mosheim, Indiciæ antiquæ Chriſtianorum diſciplinæ, ſect. 1, c 6.

2°. Pour ſavoir ſi les Peres qui ont précédé S. Epiphane & S. Jerôme, n'ont point parlé des Nazaréens, il ne faut pas ſeulement examiner s'ils les ont nommés, ou non; mais s'ils ont rapporté leur doctrine, s'ils ont parlé d'une Secte qui profeſſoit le dogme des Nazaréens, & c'eſt ce qu'on ne peut revoquer en doute.

S. Juſtin inſinue qu'il y avoit même de ſon tems deux ſortes de Chrétiens Juifs entre leſquels il met une grande différence (1).

» Origene dit, quand vous conſidererez bien quelle » eſt la foi des Juifs touchant le Sauveur, que les uns » le croient fils de Joſeph & de Marie, & que les au- » tres, qui le croient à la vérité fils de Marie & du S. » Eſprit, n'ont point de ſentimens orthodoxes ſur ſa » divinité; quand, dis-je, vous ferez réflexion là- » deſſus, vous comprendrez comment un aveugle dit » à Jeſus, Fils de David ayez pitié de moi « (2).

Il ne paroît donc pas que M. Moſheim ait été autoriſé à s'écarter du ſentiment de S. Epiphane & de S. Jerôme ſur l'ancienneté des Nazaréens, & cela n'étoit pas néceſſaire pour réfuter Toland, comme nous l'avons fait voir; les Théologiens Anglois ont écrit contre Toland, & l'ont très bien réfuté (3).

Tout le monde ſait que les Nazaréens avoient leur Evangile écrit en hébreu vulgaire, qui eſt appellé tantôt l'Evangile des douze Apôtres, tantôt l'Evangile des Hébreux, tantôt l'Evangile ſelon S. Matthieu. On a beaucoup diſputé dans ces derniers tems, pour ſavoir ſi cet Evangile étoit l'original de S. Matthieu, & ſi le nôtre n'en étoit qu'une copie (4).

NESTORIANISME, héréſie de Neſtorius, qui nioit l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, & ſuppoſoit deux perſonnes en J. C.

---

[1] Juſtin, Dial.

(2) Beauſobre, Diſſert. ſur les Nazaréens, à la ſuite du Supplem. à la Guerre des Huſſites.

(3) Thomas Maugel, Remarques ſur le Nazaréen. Paterſon, Antinazarenus.

(4) Dup. Diſſert. Prelim. l. 11, c. 11, art. 3, p. 23. Simon, Hiſt. Crit. du Nouveau Teſtament, c. 7, p. 71. Beauſobre loc. cit. Le Clerc, Hiſt. Eccleſ. an. 72, 103. Itigius, de Hæreſ.

La Religion Chrétienne a pour baze la Divinité de J. C., ou l'union du Verbe avec la nature humaine.

Cette union eſt un myſtere, & la curioſité humaine s'eſt précipitée dans mille erreurs, lorſqu'elle en a voulu ſonder la profondeur.

Ainſi on vit Paul de Samoſate ſoutenir que le Verbe uni à la nature humaine n'étoit point une perſonne; les Manichéens imaginer que le Verbe n'avoit point pris un corps humain; Appelle croire que J. C. avoit apporté ſon Corps du Ciel; les Ariens prétendre que le Verbe uni à la nature humaine, n'étoit point conſubſtantiel à ſon pere.

Enfin, Apollinaire avoit penſé que le Verbe étoit conſubſtantiel à ſon pere, mais il avoit enſeigné qu'il n'avoit pris qu'un corps humain ſeulement; enſorte que la perſonne de J. C. n'étoit que le Verbe uni à un corps humain.

L'Egliſe avoit triomphé de toutes ces erreurs; elle enſeignoit que le Verbe étoit une perſonne divine, conſubſtantielle au Pere, qui s'étoit, non-ſeulement unie à un corps humain, mais encore à une ame humaine.

La nature divine & la nature humaine étoient donc tellement réunies en J. C., qu'il prenoit tous les attributs de la divinité, & qu'il s'attribuoit toutes les propriétés de l'humanité; ainſi le Verbe étoit uni à l'humanité dans J. C., de maniere que l'Homme & le Verbe ne faiſoit qu'une perſonne: ce dogme étoit généralement reçu dans l'Egliſe.

Mais en combattant Apollinaire, quelques auteurs avoient avancé des principes contraires à cette union.

Apollinaire, comme nous l'avons déja remarqué, prétendoit que le Verbe ne s'étoit uni qu'à un corps humain, & que J. C. n'avoit point d'ame humaine, parceque le Verbe lui en tenoit lieu, & en faiſoit toutes les fonctions dans la perſonne de J. C.

Théodore de Mopſueſte, pour combattre Apollinaire, avoit cherché dans l'Ecriture tout ce qui pouvoit établir que J. C. avoit une ame humaine diſtinguée du Verbe.

En réuniſſant toutes les actions & toutes les affections que l'Ecriture attribuoit à J. C., il avoit cru en trouver qui ſuppoſoient qu'il y avoit dans J. C. une ame humaine, & que l'ame humaine étoit ſeule le principe de ces actions, & de ces affections : telles ſont entr'autres la naiſſance & les ſouffrances de J. C.

De-là, Théodore de Mopſueſte avoit conclu que J. C. avoit, non-ſeulement une ame humaine, mais encore que cette ame étoit diſtinguée & ſéparée du Verbe, qui l'inſtruiſoit & la dirigeoit, enſorte que le Verbe habitoit dans l'homme, comme dans un Temple, & n'étoit pas uni autrement à l'ame humaine.

Cependant, Théodore de Mopſueſte reconnoiſſoit que cette union étoit indiſſoluble, & que le Verbe uni à l'ame humaine ne faiſoit qu'un tout; enſorte que l'on ne devoit pas dire qu'il y eut deux fils de Dieu, où deux J. C.

Le zele dont on étoit animé contre l'héréſie d'Apollinaire, la réputation de Théodore de Mopſueſte, illuſtre dans l'Orient par trente ans d'Epiſcopat conſacrés à combattre les Hérétiques, ne permirent pas alors d'examiner ſcrupuleuſement les principes de cet Evêque, ou d'en prévenir les conſéquences, & ſes diſciples reçurent ce qu'il avoit écrit contre Appollinaire, comme une doctrine pure & exempte d'erreur.

Théodore de Mopſueſte avoit donc jetté dans l'Egliſe des principes diamétralement oppoſés au dogme de l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine; & ces principes pour former une nouvelle héréſie n'attendoient, pour ainſi dire, qu'un diſciple de Théodore de Mopſueſte qui les développât, & qui en tirât des conſéquences oppoſées aux conſéquences que l'Egliſe tiroit de l'union hypoſtatique : car ce ſont ordinairement ces conſéquences qui rapprochent en quelque ſorte les principes, & qui les mettent aſſez près les uns des autres pour en rendre la contradiction palpable.

Neſtorius fut ce diſciple; & voici comment Neſtorius fut conduit à ces conſéquences qui détruiſoient le dogme de l'union hypoſtatique.

L'Eglise enseignoit que la nature divine étoit tellement unie à la nature humaine, que l'Homme & le Verbe ne faisoient qu'une personne : en conséquence de cette union, on pouvoit, non-seulement dire que J. C. étoit Homme & Dieu ; mais encore qu'il étoit un Dieu-Homme, & un homme-Dieu ; ces expressions étoient les plus propres à exprimer l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, & c'étoit un langage généralement établi dans l'Eglise.

Par une suite de cet usage, on disoit que la Sainte Vierge étoit *mere de Dieu* : cette maniere de parler n'avoit rien que de conforme à la foi de l'Eglise sur l'Incarnation, elle est même une conséquence naturelle & nécessaire de l'union hypostatique de la nature humaine avec le Verbe.

Mais cette maniere de s'exprimer est choquante, lorsqu'on la considere indépendamment du dogme de l'union hypostatique, & que l'on n'est pas bien convaincu de la vérité de ce dogme. *Un Dieu qui souffre & qui meurt*, voilà une doctrine qui paroît absurde toutes les fois que l'on considere ce dogme indépendamment de l'union hypostatique : on craint de retomber dans les absurdités que les Chrétiens reprochent aux Idolâtres & aux Payens.

C'est sous cette face que ces manieres de parler devoient s'offrir à un disciple de Théodore de Mopsueste, & ce fut en effet sous cette face que Nestorius les envisagea : il crut que ces expressions contenoient des erreurs dangereuses.

Lorsqu'il fut élevé sur le Siége de Constantinople, il combattit ce langage & l'union hypostatique qui en étoit le fondement ; sa doctrine n'est que le développement des principes de Théodore de Mopsueste, dont il fit un corps de Doctrine qu'il faut bien entendre pour le réfuter solidement.

Principes du Nestorianisme.

On ne peut, disoit Nestorius, admettre entre la nature humaine & la nature divine, d'union qui rende la divinité sujette aux passions & aux foiblesses de

l'humanité, & c'eſt ce qu'il faudroit reconnoître, ſi le Verbe étoit uni à la nature humaine, de maniere qu'il n'y eût en J. C. qu'une perſonne : il faudroit reconnoître en J. C. un Dieu né, un Dieu de trois mois, un Dieu qui devient grand, qui s'inſtruit.

J'avoue, diſoit Neſtorius, qu'il ne faut pas ſéparer le Verbe, du Chriſt; le Fils de l'Homme, de la Perſonne divine : nous n'avons pas deux Chriſts, deux Fils, un premier un ſecond; cependant les deux natures qui forment ce Fils ſont très-diſtinguées, & ne peuvent jamais ſe confondre.

L'Ecriture diſtingue expreſſement ce qui convient au Fils, & ce qui convient au Verbe; lorſque S. Paul parle de J. C.; il dit, *Dieu a envoyé ſon Fils fait d'une femme* : lorſque le même Apôtre dit que *nous avons été réconciliés à Dieu par la mort de ſon Fils*, il ne dit pas *par la mort du Verbe*.

C'eſt donc parler d'une maniere peu conforme à l'Ecriture, que de dire que Marie eſt Mere de Dieu. D'ailleurs, ce langage eſt un obſtacle à la converſion des Payens : comment combattre les Dieux du Paganiſme, en admettant un Dieu qui meurt, qui eſt né, qui a ſouffert? Pourroit-on, en tenant ce langage, réfuter les Ariens qui ſoutiennent que le Verbe eſt une créature?

L'union ou l'aſſociation de la nature divine avec la nature humaine, n'a point changé la nature divine : la nature divine s'eſt unie à la nature humaine, comme un homme qui veut en relever un autre, s'unit à lui : elle eſt reſtée ce qu'elle étoit, elle n'a aucun attribut différent de ceux qu'elle avoit avant ſon union, elle n'eſt donc plus ſuſceptible d'aucune nouvelle dénomination, même après ſon union avec la nature humaine, & c'eſt une abſurdité d'attribuer au Verbe ce qui convient à la nature humaine.

L'homme auquel le Verbe s'eſt uni, eſt donc un Temple dans lequel il habite; il le dirige, il le conduit, il l'anime, & ne fait qu'un avec lui : voilà la ſeule union poſſible entre la nature divine & la nature humaine.

Neſtorius nioit donc l'union hypoſtatique, & ſup-

posoit en effet deux personnes en J. C. ; ainsi le Nestorianisme n'est pas une logomachie, ou une dispute de mots, comme l'ont pensé quelques Savans, vraisemblablement parcequ'ils étoient prévenus contre S. Cyrille, ou parcequ'ils ont jugé de la doctrine de Nestorius par quelques aveux équivoques qu'il faisoit, & parcequ'ils n'ont pas assez examiné les principes de cet Evêque (1).

Il me paroît clair par les sermons de Nestorius, & par ses réponses aux anathêmes de S. Cyrille, qu'il n'admettoit qu'une union morale entre le Verbe & la nature humaine.

Mais, dit-on, Nestorius ne reconnoissoit-il pas qu'il n'y avoit qu'un Christ, qu'un Fils ? Le nom de Christ marque une personne, s'il avoit admis deux personnes dans J. C., il auroit donc admis deux personnes dans une seule, ce qui est impossible.

Je réponds, que le mot de *Christ* ou de *Sauveur*, n'étoit, selon Nestorius, que des noms qui marquoient une seule & même œuvre ; savoir, le salut & la rédemption du genre humain : œuvre à laquelle deux personnes avoient concouru, selon Nestorius, l'une comme agent principal, qui étoit la personne du Fils de Dieu, du Verbe éternel ; & l'autre comme agent subordonné, & comme instrument, savoir la personne humaine, Jesus Fils de Marie : il disoit que ces deux personnes avoient été unies par une seule & même action ; de sorte que toutes deux ensemble, ne faisoient qu'un J. C., il ne mettoit entre les deux personnes, la divine & l'humaine, que la même union, ou la même association que nous voyons entre un homme qui fait une œuvre, & l'instrument dont il se sert pour la faire ; ensorte que l'homme & son instrument

(1) Ludolf, Hist. Æthiop. Grotius, Basnage, Annal. t. 3. La Croze, Hist. du Christ. des Indes. Entretiens sur divers sujets, &c. part. 2. Salig, Eutychianism. ante Eutychem. Dupin, Bibliot. des Auteurs du quatrieme siecle.

Il faut remarquer que M. Dupin se retracta sur cet article, sur lequel il s'étoit en effet trompé. M. Bayle n'avoit pas assez étudié cette matiere, pour juger si M. Dupin s'étoit d'abord comporté en Historien fidele.

joints ensemble, peuvent être appellés d'un nom commun.

Par exemple, on peut appeller l'homme qui tue & l'épée avec laquelle il tue, du nom de *tuant*, parcequ'il y a une subordination entre l'homme & son épée, une union, une association, telle qu'elle doit être entre un agent principal & son instrument; & par la force de son association, on peut donner le nom de tuant, tant à l'homme qu'à l'épée, & à tous les deux pris ensemble : puisque l'une & l'autre concourt à une même œuvre.

Mais, quand vous considerez l'homme & l'épée hors de cette association & du concours à une même œuvre, chacun a ses attributs à part : de sorte que nous ne pouvons pas dire, ni que l'homme soit d'acier, qu'il soit pointu, qui sont les attributs de l'épée, ni que l'épée soit vivante & raisonnable, qui sont les attributs de l'homme; parceque quelqu'association qu'il y ait entre l'homme & l'épée, l'homme & l'épée ne sont pourtant pas une seule personne.

Il en étoit de même de J. C., selon Nestorius : on disoit également du Verbe & de l'homme auquel il étoit uni, tout ce qui avoit rapport à l'œuvre à laquelle ils concouroient, c'est-à-dire, le salut des hommes: mais lorsqu'on les considéroit hors de cet objet, & à part de leur concours au salut du genre humain, ils n'avoient plus rien qui les unît; on ne pouvoit pas dire du Verbe ce qui appartenoit à l'homme, ni de l'homme ce qui appartenoit au Verbe; & c'est pour cela que, selon Nestorius, on ne pouvoit pas dire que Marie étoit mere de Dieu: ce qui suppose évidemment que Nestorius considéroit alors le Verbe & l'homme comme deux personnes; car s'il n'eut supposé dans J. C. qu'une seule personne, il est évident qu'il auroit attribué à cette personne tout ce qui convient à chacune des deux natures : c'est ainsi que nous, qui considérons l'homme comme une personne composée d'un corps & d'une ame, disons que l'homme marche, qu'il a un corps, qu'il a un esprit, &c.

Nestorius nioit donc en effet l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, & supposoit deux personnes en J. C.

Réfutation du Neſtorianiſme.

Il eſt certain que le Verbe s'eſt uni à la nature humaine.

1°. L'union du Verbe avec la nature humaine n'eſt pas un ſimple concours de la divinité & de l'humanité pour le ſalut du genre humain, tel que le concours de deux cauſes abſolument ſéparées, & dont l'effet tend à produire le même effet: car l'Ecriture nous dit que le Verbe a été fait chair, & que le Fils de Marie eſt Dieu; ce qui ſeroit abſurde, ſi l'union du Verbe & de l'humanité n'étoit qu'un ſimple concours des deux natures, comme il eſt abſurde de dire qu'un homme qui ſe ſert d'un levier pour ſoulever un poids eſt devenu un levier.

2°. Cette union n'eſt pas une ſimple union de conſentement de penſées, de deſirs, & d'inclinations: car, comme on ne peut pas dire que je produiſe les actions d'un homme, parcequ'elles ſont conformes à mes inclinations; de même on ne pourroit pas dire que Dieu a produit les actions de J. C., qu'il a repandu ſon ſang, ſi dans J. C. Dieu n'étoit uni à l'humanité, que par la conformité des actions de l'homme avec la nature de Dieu.

3°. L'union du Verbe avec la nature humaine, n'eſt pas une ſimple habitation de la divinité dans l'humanité, ni une ſimple influence pour la gouverner. Un Pilote eſt uni de cette maniere avec ſon navire, & c'eſt ainſi que Dieu habite dans ſes Saints; cependant on ne dira pas que le Pilote ſoit fait le Navire, ni que Dieu ſoit fait un Saint.

S. Jean n'auroit donc pas pû dire que le Verbe a été fait chair, ſi l'union du Verbe avec la nature humaine n'étoit qu'une ſimple habitation de la divinité dans l'humanité, ou une ſimple influence du Verbe pour la gouverner.

4°. L'union du Verbe avec l'humanité n'eſt pas une union d'information, telle qu'eſt l'union de l'ame & du corps; car la divinité n'eſt pas la forme de l'humanité, & l'humanité n'eſt pas devenue la matiere de la divinité.

5°. Par l'union du Verbe avec l'humanité, le Verbe a été fait chair: ce qui ne peut s'entendre qu'en quelqu'un de ces ſens; ou que le Verbe a été réellement converti en chair, ce qui eſt abſurde; ou dans un ſens de reſſemblance, ſavoir, que le Verbe ait pris quelque conformité à certains égards avec la chair, ce qui eſt abſurde: car en quoi le Verbe eſt-il devenu ſemblable à la chair? ou enfin dans ce troiſieme ſens, qui eſt que le Verbe a uni à ſoi perſonnellement la chair, ce qui eſt confirmé par le paſſage même, qui porte que le Verbe après s'être fait chair, a habité parmi les hommes, & qu'ils ont contemplé ſa gloire.

6°. Cette union eſt telle que les propriétés, les droits, les actions, les ſouffrances, & telles choſes ſemblables qui ne peuvent appartenir qu'à une ſeule nature, ſont attribuées à la perſonne dénommée par l'autre nature, ce qui ne ſe peut dire en aucune maniere, à moins que les deux natures n'appartiennent également à une ſeule & même perſonne; telles ſont ces paſſages où il eſt dit, *un Dieu a racheté ſon Egliſe par ſon ſang*: *Dieu n'a point épargné ſon propre Fils, mais il l'a mis à mort* (1).

S'il y a dans J. C. deux perſonnes qui ſoient également aſſociées enſemble par une même onction, & ſousordonnées l'une à l'autre pour la rédemption du genre humain, on ne peut dire que l'une ſoit l'autre, comme S. Jean dit que la parole a été fait chair: on ne ſauroit attribuer à l'une ce qui n'appartient qu'à l'autre; lorſqu'on les conſidere hors de l'homme, & indépendamment de la fin à laquelle elles concourent.

Ainſi, dans le ſentiment de Neſtorius, on ne pourroit dire que le Fils de Dieu eſt mort, ni qu'il eſt né, ou qu'il a été fait de femme, ni qu'il ait été touché de la main & vu des yeux; ainſi, par exemple, lorſque Pierre avec ſon épée tue Paul, on peut bien dire que l'épée a tué Paul, comme on dit que Pierre a tué Paul; mais on ne peut pas dire que hors de l'égard de

(1) Act. 2. Ep. ad Rom. 6.

cet effet commun, l'homme a éte fait épée, l'homme a été forgé de la main d'un Artiſan ; parceque ces ſortes d'expreſſions n'ont lieu que dans l'union de pluſieurs natures en unité de perſonnes, c'eſt-à-dire, lorſqu'une nature s'eſt tellement unie à l'autre, qu'elles ne forment qu'une nature individuelle, ou un ſuppôt doué d'intelligence, diviſé de tout autre, & incommunicable.

Mais, J. C. réuniſſant deux natures, comment eſt-il poſſible qu'il n'y ait en lui qu'une perſonne.

Pour réſoudre cette difficulté, il faut ſe rappeller ce que c'eſt qu'une perſonne.

Une perſonne eſt une nature individuelle, ou un ſuppôt doué d'intelligence, complet, diviſé de tout autre, & incommunicable à tout autre.

Ainſi, chaque homme en particulier eſt une perſonne, qui a ſes actions, ſes droits, ſes qualités, ſes ſouffrances, ſes mouvemens, & ſes ſentimens, qui lui appartiennent d'une maniere ſi particuliere, qu'ils ne peuvent pas être à un autre.

De même, un Ange eſt une perſonne, parceque c'eſt une nature intelligente, complette, & qui ſe termine en ſoi-même, diviſée de toute autre, & incapable de ſe communiquer.

Il n'en ſeroit pas ainſi du corps & de l'ame de l'homme, ſi avant leur union ils exiſtoient ſéparés ; car étant faits pour être unis enſemble, afin que de leur union, il en réſulte ce que nous appellons l'homme, le corps humain ſans l'ame, ne peut remplir toutes les fonctions auxquelles il eſt deſtiné, ni l'ame avant ſon union avec le corps, faire toutes les opérations pour leſquelles elle a été créée : ainſi l'ame humaine ſéparée du corps, ne ſeroit point une perſonne, il faut qu'elle ſoit unie à un corps, & c'eſt l'union de l'ame & du corps qui produit la perſonne. Deux natures, ou deux ſubſtances, peuvent donc ne faire qu'une perſonne, lorſque leur nature eſt telle qu'elles ne peuvent remplir les fonctions auſquelles elles ſont deſtinées, qu'autant qu'elles ſont unies ; parcequ'alors elles ne ſont point une nature individuelle, douée d'intelligence, & complette, diviſée de toute autre & incommunicable.

Il eſt aiſé d'après ces notions de concevoir comment la nature humaine & la nature divine ne ſont en J. C. qu'une perſonne ; car la nature humaine de J. C. n'ayant pas été formée en vertu des loix de la nature, mais par un principe ſurnaturel, ſa premiere & originaire deſtination a été d'être jointe à une autre, d'où il ſuit qu'elle ne ſe termine pas en elle-même, qu'elle n'eſt point complette, comme le ſont les autres créatures humaines, qui viennent par les loix ordinaires de la nature, parcequ'elles n'ont pas cette deſtination qu'on vient de marquer dans celle de J. C.

La nature humaine de J. C. ne pouvant par elle-même remplir les fonctions auxquelles elle eſt deſtinée, & ne pouvant les remplir que par ſon union avec le Verbe ; il eſt clair qu'avant cette union, elle n'eſt point une perſonne, & qu'après cette union le Verbe & la nature humaine ne ſont qu'une perſonne, parcequ'ellles ne ſont qu'une ſeule nature individuelle, ou un ſuppôt doué d'intelligence, complet, diviſé de tout autre & incommunicable.

L'erreur de Neſtorius qui ne ſuppoſoit qu'une union morale entre la nature divine & la nature humaine, détruit toute l'économie de la Religion Chrétienne : car alors il eſt clair que J. C. notre Médiateur & notre Rédempteur, n'eſt qu'un ſimple homme, ce qui renverſe le fondement de la Religion Chrétienne, comme je l'ai fait voir dans l'article Ariens, en prouvant que le dogme de la divinité du Verbe, eſt un dogme fondamental.

Le dogme de l'union hypoſtatique n'eſt pas une ſpéculation inutile, comme on le prétend ; il ſert à nous donner l'exemple de toutes les vertus, à nous inſtruire avec autorité, & à prévenir une infinité d'abus, dans leſquels les hommes ſeroient tombés s'ils n'avoient eu pour modele & pour Médiateur entre Dieu & eux, qu'un ſimple homme : c'eſt ainſi que tous les Peres ont enviſagé le dogme de l'Incarnation, ou de l'union hypoſtatique, mais ce n'eſt pas ici le lieu de traiter cette matiere (1).

(1) Aug. de Doctrin. Chriſt. l 1. c 11, 12, 13. Greg. Moral. l. 6. c. 8. l. 7 c. 6. Nicole, Symbole, Inſtruct. 3.

NESTORIUS, Evêque de Conſtantinople, auteur de l'héréſie qui porte ſon nom, fut condamné & dépoſé dans le Concile d'Epheſe.

Il étoit né en Syrie, il s'y deſtina à la prédication, c'étoit le chemin des dignités, & il avoit tous les talens néceſſaires pour y réuſſir : ſon extérieur étoit modeſte, & ſon viſage pâle & extenué, il fut généralement applaudi, & ſe fit adorer du peuple.

Après la mort de Siſinnius, l'Egliſe de Conſtantinople ſe diviſa ſur le choix de ſon ſucceſſeur ; & Théodoſe le jeune, pour prévenir les diſſenſions, appella Neſtorius ſur le Siége de Conſtantinople.

La dignité à laquelle Neſtorius fut élevé échauffa ſon zele, il tâcha de l'inſpirer à Théodoſe ; & dans ſon premier ſermon il lui dit, donnez-moi la terre purgée d'Hérétiques, & je vous donnerai le Ciel ; ſecondez-moi pour exterminer les Hérétiques, & je vous promets un ſecours efficace contre les Perſes (1).

A peine Neſtorius étoit établi ſur le Siége de Conſtantinople, qu'il chaſſa les Ariens de la Capitale, arma le peuple contre eux, abattit leurs Egliſes, & obtint de l'Empereur des Edits rigoureux pour achever de les exterminer (2).

Neſtorius, par ſon zele & par ſes talens, ſe concilia la faveur du Prince, le reſpect des Courtiſans, & l'amour du peuple : il rétablit même dans tous les eſprits la mémoire de S. Chryſoſtome, que Théophile d'Antioche, oncle de S. Cyrille d'Alexandrie, avoit rendu odieux, & qu'il avoit fait exiler.

Après avoir établi ſon crédit, & gagné la confiance par un zele immodéré auquel le peuple applaudit preſque toujours, Neſtorius ſe crut en état d'enſeigner la doctrine qu'il avoit reçue de Théodore de Mopſueſte, & de donner une nouvelle forme au Chriſtianiſme.

Nous avons remarqué dans l'article NESTORIANISME, que le dogme de l'union hypoſtatique étoit généralement reçu dans l'Egliſe : en conſéquence de cette union, on pouvoit, non-ſeulement dire que J. C. étoit

(1) Socrat. l. 7, c. 29. (2) Ibid.

Homme

Homme & Dieu, mais encore qu'il étoit un Homme-Dieu, & un Dieu-Homme ; ce langage étoit généralement établi dans l'Eglise.

Par une suite de cet usage, on disoit que la Sainte Vierge étoit mere de J. C., mere de Dieu.

Nestorius attaqua d'abord ces expressions, il prêcha que le Verbe s'étoit incarné, mais qu'il n'étoit point sorti du sein de la Vierge, parcequ'il subsistoit de toute éternité.

Le peuple fut scandalisé de cette doctrine, entendit le Patriarche avec indignation, & l'interrompit au milieu de son discours ; bientôt il murmura, se plaignit, s'echauffa, & enfin se souleva contre Nestorius, qui se servit de son crédit pour faire arrêter, emprisonner & foueter les principaux des mécontens (1).

L'innovation de Nestorius fit du bruit dans tout l'Orient, on envoya ses écrits en Egypte : les Moines agiterent entre eux la question que Nestorius avoit élevée, ils consulterent S. Cyrille ; & le Patriarche d'Alexandrie leur écrivit qu'il auroit souhaité qu'on n'agitât pas ces questions, & que cependant il croyoit que Nestorius étoit dans l'erreur (2).

Nestorius engagea Photius à répondre à cette lettre, il fit courir le bruit que S. Cyrille gouvernoit mal son Eglise, & qu'il affectoit une domination tyrannique (3).

S. Cyrille répondit à Nestorius que ce n'étoit pas sa lettre qui jettoit le trouble dans l'Eglise, mais les cahiers qui s'étoient répandus sous le nom de Nestorius ; que ces cahiers avoient causé un tel scandale, que quelques personnes ne vouloient plus appeller J. C. Dieu, mais l'organe & l'instrument de la Divinité, que tout l'Orient étoit en tumulte sur ce sujet ; que Nestorius pouvoit appaiser ces troubles en s'expliquant & en retranchant ce qu'on lui attribuoit ; qu'il ne devoit pas refuser la qualité de mere de Dieu à la Vierge ;

(1) Acte Conc. Ephes.

(2) Cyrillus, Epist. ad Cœlestin

(3) Conc. Ephes. prima part. c. 12. Cyrill. Ep. ad Nestor. secunda.

que par ce moyen il rétabliroit la paix dans l'Eglise.

Nestorius répondit à S. Cyrille qu'il avoit manqué envers lui à la charité fraternelle, que cependant il vouloit bien lui donner des marques d'union & de paix : mais il ne s'explique, ni sur sa doctrine, ni sur les moyens que S. Cyrille lui proposoit pour rétablir la paix.

S. Cyrille dans une seconde lettre exposa sa doctrine sur l'union hypostatique, prévint tous les abus qu'on pouvoit en faire, & fit voir que cette doctrine étoit fondée sur le Concile de Nicée : il finissoit en exhortant Nestorius à la paix.

Nestorius accusa S. Cyrille de mal entendre le Concile de Nicée, & de donner dans plusieurs erreurs, & prétendit qu'aucun Concile n'ayant employé les termes de mere de Dieu, on pouvoit les supprimer.

S. Cyrille craignit que ces sophismes n'en imposassent aux Fideles de Constantinople : il leur écrivit pour leur faire voir que Nestorius & ses partisans, divisoient J. C. en deux personnes ; il leur conseilla de répondre à ceux qui les accusoient de troubler l'Eglise & de ne pas obéir à leur Evêque, il leur conseilla, dis-je, de répondre que c'est cet Evêque même qui causa du trouble & du scandale, parcequ'il enseignoit des choses inouies.

Cette opposition des deux Patriarches alluma le feu de la discorde, il se forma deux partis dans Constantinople même, & ces deux partis n'oublierent rien pour rendre leur doctrine odieuse.

Les ennemis de Nestorius l'accusoient de nier indirectement la divinité de J. C. qu'il appelloit seulement Porte-Dieu, & qu'il réduisoit à la condition d'un simple homme.

Les partisans de Nestorius au contraire reprochoient à S. Cyrille qu'il avilissoit la Divinité, & qu'il l'abbaissoit à toutes les infirmités humaines ; ils lui appliquoient toutes les railleries des Payens qui insultoient aux Chrétiens sur leur Dieu crucifié.

Bientôt les deux Patriarches informerent toute l'Eglise de leurs contestations.

Acace de Boerée & Jean d'Antioché approuverent la doctrine de S. Cyrille & condamnerent Nestorius ; mais ils étoient d'avis qu'il ne falloit pas relever avec tant de chaleur des expressions peu exactes, & prierent Saint Cyrille d'appaiser cette querelle par son silence.

Le Pape Celestin auquel S. Cyrille & Nestorius avoient écrit, assembla un Concile qui approuva la doctrine de S. Cyrille ; & condamna celle de Nestorius : le Concile ordonnoit que si Nestorius, dix jours après la signification du jugement du Concile, ne condamnoit pas la nouvelle doctrine qu'il avoit introduite, & qu'il n'approuvât pas celle de l'Eglise de Rome, de l'Eglise d'Alexandrie & de toutes les Eglises Catholiques, il seroit déposé, & privé de la Communion de l'Eglise, le Concile déclaroit encore que ceux qui s'étoient séparés de Nestorius depuis qu'il enseignoit cette doctrine, n'étoient point excommuniés (1).

S. Cyrille assembla aussi un Concile en Egypte : on y résolut l'exécution du jugement prononcé par les Evêques d'Occident contre Nestorius, & l'on députa quatre Evêques pour le lui signifier. Saint Cyrille ajouta une profession de Foi qu'il vouloit que Nestorius souscrivit, ainsi que douze anathêmes dans lesquels la doctrine de Nestorius, & toutes les faces sous lesquelles on pouvoit la proposer, étoient condamnées. (2).

Nestorius ne répondit aux députés d'Alexandrie que par douze anathêmes qu'il opposa à ceux de Saint Cyrille.

Avant toutes ces procédures, Nestorius avoit obtenu de Théodose, que l'on convoqueroit un Concile général à Ephese, & les Evêques s'y assemblerent en 431.

S. Cyrille s'y rendit avec cinquante Evêques d'Afrique, & Nestorius avec dix (3).

Jean d'Antioche ne fit pas autant de diligence, soit

(1) Ce Concile se tint en 430, au mois d'Août.

(2) Ce Concile fut tenu en 430. au mois de Novembre.

(3) Socrat. l. 7. c. 33. Relat. ad Imper. 2. Part. Conc. Ephel. Act. 1.

que son retardement fut causé per la difficulté des chemins, soit qu'il en espérât quelques bons effets ; cependant il envoya deux députés pour assurer les Evêques assemblés à Ephese, qu'il arriveroit incessamment, mais que les Evêques qui l'accompagnoient & lui-même ne trouveroient pas mauvais que le Concile fût commencé sans eux (1).

S. Cyrille & les Evêques d'Egypte & d'Asie s'assemblerent donc le 22 Juin, quoique les Légats du S. Siége ne fussent pas encore arrivés (2).

Nestorius fut appellé au Concile & refusa de s'y trouver, prétendant que le Concile ne devoit point commencer avant l'arrivée des Orientaux.

Les Evêques n'eurent point d'égard aux raisons de Nestorius : on examina ses erreurs ; elles avoient été mises dans un grand jour par S. Cyrille : elles furent condamnées unanimement, & Nestorius fut déposé.

Le Concile envoya des députés à Jean d'Antioche, pour le prier de ne point communiquer avec Nestorius qu'on avoit déposé.

Jean d'Antioche arriva à Ephese vingt jours après la déposition de Nestorius, & forma avec ses Evêques un nouveau Concile : on y accusa Mennon d'avoir fermé la porte aux Evêques, & S. Cyrille d'avoir dans ses douze anathêmes renouvellé l'erreur d'Apollinaire. Sur cette accusation, on prononça Sentence de déposition contre Mennon & contre S. Cyrille.

Les Légats du Pape étant arrivés dans ces entrefaites, ils se joignirent à S. Cyrille, comme leur instruction le portoit ; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Nestorius, & ils l'approuverent. Le Concile écrivit ensuite à l'Empereur, que les Légats de l'Eglise de Rome avoient assuré que tout l'Occident s'accordoit avec eux sur la doctrine, & qu'ils avoient condamné comme eux la doctrine & la personne de Nestorius. On cassa ensuite le jugement de déposition porté contre

---

(1) Socr. ib. c. 36. Evagr. l. 1. c. 3. Nicephor. l. 4. c. 34. Conc. Eph.

[2] Act. Conc. Ephes. Col. lect. de Lupus.

S. Cyrille & contre Mennon, & l'on cita Jean d'Antioche & ses adhérans.

Le jour même de cette citation, Jean d'Antioche fit afficher un placard, par lequel on déclaroit Cyrille & Mennon déposés pour cause d'hérésie, & les autres Evêques pour les avoir favorisés.

Le lendemain, le Concile d'Ephese fit citer Jean d'Antioche pour la troisieme fois, on condamna l'erreur d'Arius, d'Apollinaire, de Pélage, de Celestius; ensuite on déclara que Jean d'Antioche & son parti étoient séparés de la Communion de l'Eglise (1).

---

(1) La conduite du Concile d'Ephese a été blâmée par Basnage, le Clerc, la Croze, &c. mais injustement.

1°. Jean d'Antioche n'étoit accompagné que de quarante Evêques, & le Concile étoit en regle en commençant à examiner l'affaire de Nestorius avant son arrivée.

2°. Jean d'Antioche après son arrivée pouvoit se faire rendre compte de ce qui s'étoit passé dans le Concile, & le désapprouver ou l'approuver, Les Légats du Pape Célestin, quoiqu'ils fussent arrivés après le jugement prononcé contre Nestorius, ne se séparerent point de S. Cyrille; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Nestorius, & ils se joignirent au Concile.

3°. Jean d'Antioche ne put reprocher aucune erreur au Concile d'Ephese, & par conséquent son Schisme n'avoit pour fondement que l'omission d'une simple formalité. Il est donc clair qu'il n'avoit pas une juste raison de rompre l'unité, & que le Concile d'Ephese ne pouvoit se dispenser de le condamner.

4°. Jean d'Antioche n'étoit pas en droit de citer S. Cyrille à son Concile, & il est certain qu'il condamna ce Patriarche pour des erreurs dans lesquelles il n'étoit point tombé, puisqu'il avoit condamné, avec tout le Concile, l'erreur d'Apollinaire, celle d'Arius, &c.

Si dans toute cette affaire il y a eû un peu trop de vivacité, il faut l'imputer à Nestorius même; c'est lui qui a le premier traité ses adversaires avec rigueur, qui a employé le premier les paroles injurieuses & outrageantes, comme on le voit par la lettre qu'il fit écrire par Photius: il employa, le premier, des moyens violens; ce fut lui qui fit intervenir dans cette affaire l'autorité Impériale: il est donc la vraie cause de la vivacité qu'on mit dans cette affaire, supposé qu'on y en ait trop mis.

Ce n'est pas que je ne croie que la patience, l'indulgence, & la douceur, ne soient préférables à la rigueur; l'esprit de l'Eglise est un esprit de douceur & de charité: la sévérité ne doit être employée qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la douceur & de la charité indulgente; mais cependant l'E-

Les Evêques d'Egypte & ceux d'Orient, après s'être lancé plusieurs excommunications, envoyerent chacun de leur côté des députés à l'Empereur. Les Courtisans prirent parti dans cette affaire; ceux-ci pour Cyrille, ceux-là pour Nestorius: les uns étoient d'avis que l'Empereur déclarât, que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit légitime; les autres disoient qu'il falloit déclarer tout nul, & faire venir des Evêques désintéressés pour examiner tout ce qui s'étoit passé à Ephese.

Théodose se flotta quelque tems entre ces deux partis, & prit enfin celui d'approuver la déposition de Nestorius & celle de S. Cyrille, persuadé qu'en ce qui regardoit la foi, ils étoient tous d'accord, puisqu'ils recevoient tous le Concile de Nicée.

Le jugement de Théodose ne rétablit pas la paix: les partisans de Nestorius & les défenseurs du Concile, passerent de la discussion aux insultes, & des insultes aux armes, & l'on vit bientôt une guerre sanglante prête à éclater entre les deux partis.

Théodose qui étoit d'un caractere doux, foible & pacifique, fut également irrité contre Nestorius & contre S. Cyrille: il vit alors que ce qu'il avoit pris dans Nestorius pour du zele & pour de la fermeté, n'étoit que l'effet d'une humeur violente & superbe, il passa de l'estime & du respect, au mépris & à l'aversion: qu'on ne parle plus de Nestorius, disoit-il, c'est assez qu'il ait fait voir une fois ce qu'il étoit (1).

Nestorius devint donc odieux à toute la Cour; son nom seul excitoit l'indignation des Courtisans, & l'on traitoit de séditieux tous ceux qui osoient agir pour lui: il en fut informé & demanda à se retirer dans le Monastere où il étoit avant de passer sur le Siége de Cons-

---

glise est quelquefois obligée de s'armer de sévérité, & l'on ne doit pas croire légerement que les premiers Pasteurs n'ont pas employé toutes les voies de la douceur avant que d'en venir à la rigueur. Sommes-nous sûres que nous les blâmerions, si nous connoissions le détail de tout ce qu'ils ont fait pour n'être pas obligés d'user de cette sévérité ?

(1) Conc. t. 4, p. 663.

tantinople ; il en obtint la permiſſion & partit auſſitôt avec une fierté ſtoïque qui ne l'abandonna jamais.

Pour S. Cyrille, il fut arrêté & gardé ſoigneuſement ; & l'Empereur, perſuadé que ce Patriarche avoit été depoſé par tout le Concile, étoit ſur le point de le bannir.

Le Concile écrivit à l'Empereur, fit voir que Cyrille & Mennon n'avoient point été condamnés par le Concile, mais par trente Evêques qui l'avoient jugé ſans forme, ſans preuves, & par le ſeul deſir de venger Neſtorius.

Ces lettres, ſoutenues des preſſantes ſollicitations de l'Abbé Dalmace qui étoit tout puiſſant auprès de l'Impératrice, ſuſpendirent l'exécution des ordres donnés contre S. Cyrille. Pour Neſtorius, l'Empereur n'en voulut plus entendre parler, & fit ordonner Maximin à ſa place.

Les Evêques d'Egypte & d'Orient étoient cependant toujours aſſemblés à Epheſe & irréconciliables.

Théodoſe leur écrivit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pû, & par ſes Officiers & par lui-même, pour réunir les eſprits, croyant que c'étoit une impiété de voir l'Egliſe dans le trouble, & de ne pas faire ſon poſſible pour rétablir la paix : il ajoutoit que ne l'ayant pû faire, il étoit réſolu de terminer le Concile ; que ſi néanmoins les Evêques avoient un deſir ſincere de la paix, il étoit prêt à recevoir les ouvertures qu'ils voudroient lui propoſer, ſinon qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer promptement ; qu'il accordoit de même aux Orientaux le pouvoir de ſe retirer chacun dans leurs Diocèſes ; & que tant qu'il vivroit, il ne les condamneroit point, parcequ'ils n'ont été convaincus de rien en ſa préſence, perſonne n'ayant voulu entrer en conférence avec eux ſur les points conteſtés : il finiſſoit en proteſtant qu'il n'étoit point cauſe du ſchiſme, & que Dieu ſavoit bien qui en étoit coupable (1).

On peut juger par cette lettre, dit M. de Tillemont,

---

(1) Cotelier, p. 41. Tillemont, t. 15, p. 483.

que Théodose étoit encore moins satisfait des Evêques du Concile, que des Orientaux ; mais que ne voyant de tous côtés que des ténebres, il ne vouloit point juger, & qu'il préféroit néanmoins ceux du Concile, comme ayant plus de leur côté les marques de la Communion Catholique.

Voilà quelle fut la fin du Concile d'Ephese, que l'Eglise a toujours reçu sans difficulté comme un Concile Œcuménique, non-obstant l'opposition que les Orientaux y firent pendant quelque tems, & sans aucun fondement.

Les Orientaux ne virent qu'avec une peine extrême, que l'Empereur renvoyoit dans son Eglise S. Cyrille qu'ils avoient déposé : Jean d'Antioche assembla un Concile composé des Evêques qui l'avoient accompagné à Ephese, & des Evêques d'Orient : on y confirma la Sentence de déposition portée contre S. Cyrille ; ensuite le Concile écrivit à Théodose que les Evêques, les Ecclésiastiques, & les peuples du Comté d'Orient, s'étoient unis pour soutenir la foi de Nicée jusqu'à la mort, & qu'ils abhorroient tous à cause de cela les anathématismes de S. Cyrille, qu'ils soutenoient être contraires à ce Concile : c'est pourquoi il prie l'Empereur de les faire condamner de tout le monde (1).

C'est ainsi que le schisme commencé à Ephese, continuoit dans l'Eglise ; ceux du Concile d'Orient n'ayant point de Communion avec ceux qui ne se séparoient pas de S. Cyrille (2).

Cette rupture ne pouvoit se faire & s'entretenir sans beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & les peuples participerent à l'animosité de leurs Evêques ; on ne voyoit de tous côtés que querelles, qu'aigreur, qu'anathême, sans que les Evêques & les peuples pûssent souvent dire de quoi il s'agissoit, & pourquoi des Chrétiens se déchiroient si cruellement les uns les autres ; les personnes les plus proches se trouvoient les plus ennemies : on satisfaisoit à ses intérêts particuliers sous

---

[1] Appendix, Conc. Balus, p. 741.
(2) Conc. t. 4, p. 663.

prétexte d'être zélé pour l'Eglise, & le désordre étoit si grand, qu'on n'osoit seulement passer d'une Ville à l'autre, ce qui exposoit la sainteté de l'Eglise à la raillerie & aux insultes des Payens, des Juifs, & des Hérétiques (1).

Quoique Théodose témoignât assez d'égalité entre les Orientaux & leurs adversaires, les défenseurs du Concile d'Ephese étoient cependant, sans comparaison, les plus forts, & par leur union avec tout l'Occident, & parceque l'Empereur même & toute la Cour étoit dans leur Communion.

Les Orientaux les accusent d'avoir mal usé de ce pouvoir, & de s'en être servi pour faire toutes sortes de violences; mais ces sortes d'accusations vagues & générales ne doivent point faire d'impression, & peut-être que les Catholiques ne faisoient pas de moindres reproches aux Orientaux, n'y ayant apparemment rien de plus véritable que ce que dit Ibas d'Edesse, que dans cette confusion, chacun suivoit sa voie, & les desirs de son cœur (2).

C'est donc manquer d'équité, que de juger les Catholiques sur le témoignage des Nestoriens seuls, comme fait M. de la Croze (3).

Théodose attribua aux divisions de l'Eglise ses mauvais succès en Afrique; il n'oublia rien pour rétablir la paix, il jugea qu'elle dépendoit de la réconciliation de Jean d'Antioche & de S. Cyrille; il employa donc tous ses soins & toute son autorité pour procurer cette réconciliation; il écrivit à tous ceux qui avoient du crédit sur leur esprit, & sur-tout à S. Simeon Stylite & à Acace (4).

Après mille difficultés, mille délicatesses, mille précautions pour la Religion, pour l'honneur, & pour la vanité, la paix fut conclue entre Jean d'Antioche & S. Cyrille.

La plupart des Orientaux imiterent Jean d'Antioche,

---

(1) Conc. t. 4. p. 663.
(2) Ibid p. 666.
(3) Réflexions sur le Mahométisme, p. 9.
(4) Append. Conc. t. 3. p. 1086.

mais Nestorius conserva toujours des partisans zélés, qui, non-seulement ne voulurent pas être compris dans la paix de Jean d'Antioche, mais qui se séparerent de sa Communion, parcequ'il communiquoit avec S. Cyrille.

On vit donc dans l'Orient même une nouvelle division, les Evêques de Cilicie & de l'Euphratésienne, se séparerent de Jean d'Antioche : ce Patriarche voulut employer l'autorité pour les réduire, & ne fit qu'augmenter le mal ; l'Empereur défendit aux Evêques de venir en Cour, & ordonna de chasser tous ceux qui ne se réuniroient pas à Jean d'Antioche.

Nestorius du fond de son Monastere excitoit toutes ces oppositions, & regloit tous les mouvemens de sa faction : ni la désertion des uns, ni l'exil des autres, ni sa déposition approuvée par toutes les Eglises Patriarchales, n'ébranlerent la fermeté de Nestorius, &, pour ainsi dire, accablé sous les ruines de son parti, il se montroit encore ferme & intrépide : l'Empereur qui fut informé de ses intrigues, le relégua dans la Thébaïde où il mourut.

L'Empereur traita avec la même rigueur les défenseurs de Nestorius, il confisqua les biens des principaux, & les relégua à Petra dans l'Arabie : il fit ensuite des Edits pour condamner au feu les écrits de Nestorius, & pour obliger ceux qui en avoient des exemplaires à les brûler : il défendoit aux Nestoriens de s'assembler, & confisquoit les biens de ceux qui permettoient ces assemblées dans leurs maisons, ou qui embrassoient le parti de Nestorius.

L'autorité de Théodose ne vint pas à bout des Nestoriens, il les fit plier sans les convaincre : une grande quantité de Nestoriens passerent en Perse & en Arabie, beaucoup cederent au tems, & conserverent, pour ainsi dire, le feu de la division caché sous les cendres du Nestorianisme, sans prendre le titre de Nestoriens, & sans oser faire revivre une Secte qui n'eut plus que des Sectateurs dispersés dans l'Empire Romain, où les loix de l'Empereur avoient noté d'infamie & proscrit les Nestoriens.

Mais cette héréfie passa de l'Empire Romain en Per-

ſe, où elle fit des progrès rapides; delà elle ſe répandit aux extrêmités de l'Aſie, où elle eſt encore aujourd'hui profeſſée par les Chaldéens ou Neſtoriens de Syrie. Voyez l'art. CHALDÉENS.

NICOLAÏTES : c'étoit des Hérétiques qui ſoutenoient qu'on devoit manger des viandes offertes aux Idoles, & ſe proſtituer (1).

S. Irenée, S. Epiphane, Tertullien, S. Jerôme, croyent que Nicolas Diacre avoit en effet enſeigné ces erreurs (2).

S. Clement d'Alexandrie & d'autres croient que les Nicolaïtes avoient abuſé d'un diſcours & d'une action de Nicolas : ils diſent que ce Diacre ayant une belle femme, & que les Apôtres lui ayant reproché qu'il en étoit jaloux, il la fit venir au milieu de l'aſſemblée, & lui permit de ſe marier. S. Clement ajoute qu'il avoit avancé qu'il falloit uſer de la chair, & que cette maxime avoit donné lieu de croire qu'il permettoit toutes ſortes de plaiſirs ; mais qu'il ne vouloit dire rien autre choſe, ſinon qu'il falloit mortifier ſa chair (3).

Le ſentiment qui fait le Diacre Nicolas auteur des erreurs des Nicolaïtes, eſt moins fondé que celui de S. Clément : en effet Nicolas étoit né Gentil, & avoit embraſſé le Judaïſme, il avoit enſuite reçu la foi de J. C., il étoit même un des plus ſaints & des plus fervens Chrétiens ; il fut choiſi par l'Egliſe de Jéruſalem entre ceux qu'on jugeoit être pleins du S. Eſprit, pour être l'un des ſept premiers Diacres ; eſt-il vraiſemblable, qu'avec ces qualités, Nicolas ſoit tombé dans l'erreur des Nicolaïtes ?

Il y a plus de vraiſemblance dans le ſentiment de quelques critiques qui croient que les Nicolaïtes, comme beaucoup d'autres Hérétiques, ont voulu deſcendre d'un homme Apoſtolique, & ont fondé leur ſenti-

---

(1) Apocalypſ. c. 2. S Iræn. & S. Clem. ne leur attribuent point d'autres erreurs Voyez Iræn. l. 1. c. 27. Clem. Alex. Strom. l. 3.

(2) Iræn. ibid, Epiph. Hær. 25. Hieron. ad Heliodor. Ep. 1. Tert. de Præſcript.

(3) Clem. Alex. ibid Theodoret.

ment ſur une expreſſion de Nicolas, qui diſoit qu'il falloit abuſer de la chair : ce mot dans l'original eſt équivoque, & ſignifie mépriſer, ou uſer d'une maniere blamable (1).

Un voluptueux profita de l'équivoque pour ſe livrer au plaiſir ſans ſcrupule, & prétendit ſuivre la doctrine de Nicolas.

Les Nicolaïtes, étant des voluptueux, d'un eſprit foible & ſuperſtitieux, allioient la croyance des démons avec les dogmes du Chriſtianiſme, & pour ne pas irriter les démons, ils mangeoient des viandes offertes aux Idoles.

Ces Nicolaïtes vivoient du tems des Apôtres : dans la ſuite & après Saturnin & Carpocrate, cette Secte adopta les opinions des Gnoſtiques ſur l'origine du monde. Voyez le mot GNOSTIQUE (2).

Il y a des Auteurs qui croient que la Secte des Nicolaïtes n'a point exiſté ; mais ce ſentiment eſt contraire à toute l'antiquité, & n'eſt pas fondé.

Les Commentateurs de l'apocalypſe ont traité de l'héréſie des Nicolaïtes : on voit par les annales de Pithou, que vers le milieu du ſeptieme ſiecle, il y avoit des Nicolaïtes ; mais on ne dit point quels étoient préciſément les erreurs des Nicolaïtes : on pourroit bien avoir donné ce nom aux Clercs qui conſervoient leurs femmes, ce qui étoit fort commun dans ce ſiecle (3).

NOET, étoit d'Epheſe ou de Smyrne : il enſeigna que J. C. n'étoit pas différent du Pere, qu'il n'y avoit qu'une ſeule perſonne en Dieu, qui prenoit tantôt le nom de Pere, tantôt celui de Fils, qui s'étoit incarné, qui étoit né de la Vierge, & avoit ſouffert ſur la croix l'an 240.

Ayant été cité devant les Prêtres, il déſavoua d'abord ſes erreurs : il ne changea cependant pas d'avis ; & ayant trouvé le moyen de faire adopter ſes erreurs

(1) Clem. Alex. ibid. Le Clerc, Hiſt. Eccleſ. Ittigius, de Hær. ſect. c. 9.

(2) Iræn. l. 1. c. 27. Aug. de Hær. Philaſtr. de Hæreſ. c. 33. Epiph. Hær. 25.

(3) Conc. Galliæ, t. 1. p. 330.

par une douzaine de personnes, il les professa hautement, & se fit chef de Secte; il prit le nom de Moyse, & donna le nom d'Aaron à son Frere. Ses Sectateurs s'appellerent Noëtiens : leurs erreurs étoient les mêmes que celles de Praxée & de Sabellius (1).

NOVATIEN avoit été Philosophe avant d'être Chrétien; il fut ordonné Prêtre de Rome : il avoit beaucoup d'esprit & de savoir.

Après la mort de Fabien, Evêque de Rome, on élut Corneille, Prêtre de l'Eglise de Rome, & recommandable par sa piété & par sa capacité.

La persécution que l'Eglise avoit soufferte sous l'Empereur Dece, avoit fait beaucoup de Martyrs; mais elle avoit aussi fait des Apostats. Plusieurs Chrétiens n'eurent pas le courage de résister à la persécution; les uns sacrifioient aux Idoles, ou mangeoient dans le Temple des choses sacrifiées, & on les appelloit *Sacrifians*; les autres ne sacrifioient pas, mais offroient publiquement de l'encens, & on les appelloit *Encensans*; enfin il y en avoit, qui, par leurs amis, ou par d'autres moyens, obtenoient du Magistrat un certificat, ou un billet, qui les dispensoit de sacrifier, sans que pour cela on pût les regarder comme Chrétiens; & parceque ces certificats s'appelloient en latin *Libelli*, on appelloit ces Chrétiens *Libellatiques*.

Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, sous l'Empereur Gallus, la plûpart de ces Chrétiens foibles demanderent à être reçus à la Paix & à la Communion.

Mais on ne les y admettoit qu'après qu'ils avoient passé par les différens dégrés de pénitence établis dans l'Eglise, & le Pape Corneille se conforma sur cela à la discipline de l'Eglise.

Novatien par haine contre Corneille, ou par dureté de caractère, car il étoit Stoïcien, & d'une mauvaise santé; Novatien, dis-je, prétendit qu'on ne devoit jamais accorder la Communion à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, & se sépara de Corneille (2).

---

(1) Epiph. Hær. 57. Aug. Her. 41.
(2) Eusèb. Hist. l. 6. c. 35 Socr. l. 4. c. 13. Epiph. Hær. 59.

Parmi les Chrétiens qui avoient souffert constamment pour la Foi de J. C. beaucoup embrasserent le sentiment de Novatien, & il se forma un parti.

Novat, Prêtre de Carthage, qui étoit venu à Rome pour cabaler contre S. Cyprien, se joignit à Novatien, & lui conseilla de se faire ordonner Evêque de Rome.

Novatien se rendit à son avis, envoya deux hommes de sa cabale vers trois Evêques simples & grossiers qui demeuroient dans un petit canton d'Italie, & les fit venir à Rome, sous prétexte d'appaiser les troubles qui s'y étoient élevés.

Lorsqu'ils furent arrivés, Novatien les enferma dans une chambre, les enivra, & se fit ordonner Evêque.

Le Pape Corneille, dans un Concile de 60. Evêques, fit condamner Novatien, & le chassa de l'Eglise. (1).

Novatien alors se fit Chef d'une Secte qui a porté son nom, & qui prétendit qu'on ne devoit point admettre à la Communion ceux qui étoient tombés dans le crime d'idolâtrie. Novatien & ses premiers Disciples n'étendirent pas plus loin la sévérité de leur discipline; dans la suite ils exclurent pour toujours ceux qui avoient commis des péchés pour lesquels on étoit mis en pénitence; tels étoient l'Adultere, la Fornication : ils condamnerent ensuite les secondes nôces (2).

La sévérité de Novatien à l'égard de ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, étoit en usage; ainsi il ne faut pas s'étonner de ce qu'il trouva des partisans, même parmi les Evêques; mais presque tous l'abandonnerent. Il y avoit encore des Novatiens en Afrique du tems de S. Leon, & en Occident, jusqu'au huitieme siécle. (3).

Les Novatiens prirent le nom de Cathares, c'est-à-dire Purs, ils avoient un grand mépris pour les Catholiques, & lorsque quelqu'un d'eux embrassoit leur sentiment, ils les rebaptisoient (4).

Novatien ne faisoit que renouveller l'erreur des Montanistes. Voyez l'article MONTAN.

---

[1] Euseb ibid.

(2) Epiph. ibid theod. Hæret. Fab. l. 3. c. 5

(3 Cypr. Ep. 73. ad Jubaianum Ambr. l. 1. de Pœn. c. 6. Dyon Alex. Ep. ad Dyon. Rom apud Euseb. l. 7. c. 7.

(4) Photius, Cod. 182.

O

ŒCOLAMPADE naquit à Weissemberg, dans la Franconie, l'an 1482. Il apprit assez bien le Grec & l'Hébreu : il se fit Moine de Sainte Brigitte, dans le Monastere de S. Laurent, près d'Ausbourg ; mais il ne persévéra pas long-tems dans sa vocation, il quitta son Monastere pour se rendre à Basle, où il fut fait Curé. La prétendue Réforme commençoit à éclater : Œcolampade en adopta les principes, & préféra le sentiment de Zuingle, à celui de Luther, sur l'Eucharistie.

Il publia un Traité, intitulé, de l'exposition naturelle de ces paroles du Seigneur, *ceci est mon Corps.* Les Luthériens lui répondirent, par un livre intitulé *Syngramma*, c'est-à-dire écrit commun. Œcolampade en publia un second, intitulé *Antisyngramma*, & d'autres contre le Libre Arbitre, l'Invocation des Saints, &c.

Imitant l'exemple de Luther, Œcolampade se maria, quoique Prêtre, à une jeune fille, dont la beauté l'avoit touché : voici comment Erasme le raille sur ce mariage. » Œcolampade, dit-il, vient d'épouser une » assez belle fille ; apparemment que c'est ainsi qu'il » veut mortifier sa chair. On a beau dire que le Lu- » théranisme est une chose tragique, pour moi je suis » persuadé que rien n'est plus comique ; car le dénoue- » ment de la Piece est toujours quelque mariage, & » tout finit en se mariant, comme dans les Comé- » dies (1). «

Erasme avoit beaucoup aimé Œcolampade avant qu'il eût embrassé la Réforme : il se plaignit que depuis que cet ami avoit adopté la Réforme, il ne le connoissoit plus ; & qu'au lieu de la candeur dont il faisoit profession tant qu'il agissoit par lui-même, il n'y trouvoit plus que dissimulation & artifice, lorsqu'il

(1) Ep. Erasm. l. 8, Ep. 41.

fut entré dans les intérêts d'un parti (1).

Chauffepied & les Panégyristes d'Œcolampade n'ont point parlé de ce jugement d'Erasme : nous croyons devoir le remarquer, afin que l'on apprécie les éloges qu'il donne à la plûpart des Réformateurs, dont la vie privée est trop peu intéressante pour remplir des volumes.

Œcolampade eut beaucoup de part à la Réforme de Suisse : il mourut à Basle en 1531 (2).

OPHITES, branche de Gnostiques, qui croyoient que la sagesse s'étoit manifestée aux hommes sous la figure d'un serpent, & qui, à cause de cela, rendoient un culte à cet animal.

Les Gnostiques admettoient une foule de Génies qui produisoient tout dans le monde ; ils honoroient parmi ces Génies ceux qu'ils croyoient avoir rendu au genre humain les services les plus importans : on voit combien ce principe dût produire de division parmi les Gnostiques, & ce fut ce principe qui produisit les Ophites : on trouve dans la Genese que ce fut un serpent qui fit connoîttre à l'homme l'arbre de la science du bien & du mal, & qu'après qu'Adam & Eve en eurent mangé leurs yeux s'ouvrirent, & qu'ils connurent le bien & le mal.

Les Gnostiques, qui prétendoient s'élever au-dessus des autres hommes par leurs lumieres, regardoient donc le génie ou la puissance qui avoit appris aux hommes à manger du fruit de l'arbre de science du bien & du mal, comme la puissance qui avoit rendu au genre humain le service le plus signalé, & ils l'honoroient sous la figure qu'il avoit prise pour instruire les hommes. Ils tenoient un serpent enfermé dans une cage, & lorsque le tems de célébrer la mémoire du service rendu au genre humain, par la puissance qui sous la figure du serpent avoit fait connoître l'arbre de science, étoit venu, ils ouvroient la porte de la cage du serpent &

(1) Ep. Erasm. l. 18. Ep. 23, l. 19. Ep. 123, l. 30. Ep. 47.

(2) Spond. Annal. an. 1526. n. 16. Capite de vita Oecolampad. Bossuet. hist. des Variat. l. 2, Hist. de la Réforme de Suisse, t. 1.

l'appelloient :

l'appelloient : le ſerpent venoit, montoit ſur la table où étoient les pains, & s'entortilloit au-tour de ces pains. Voilà ce qu'ils prenoient pour leur Euchariſtie, & pour un ſacrifice parfait.

Après l'adoration du ſerpent, ils offroient par lui, diſoient-ils, une Hymne de louange au Pere céleſte, & finiſſoient ainſi leurs myſteres (1).

Origene nous a conſervé leur priere : c'étoit un jargon inintelligible, à-peu-près comme les diſcours des Alchimiſtes. On voit cependant par cette priere, qu'ils ſuppoſoient le monde ſoumis à différentes Puiſſances ; qu'ils croyoient que ces Puiſſances avoient ſéparé leur monde des autres, & s'y étoient pour ainſi dire enfoncées ; & qu'il falloit que l'ame pour retourner au Ciel, fléchît ces Puiſſances, ou les trompât, & paſsât *incognito* d'un monde à l'autre.

Cette eſpece de Gnoſtiques, qui honoroient le Serpent comme le ſymbole de la Puiſſance qui avoit éclairé les hommes, étoit ennemie de J. C. qui n'étoit venu ſur la terre que pour écraſer la tête du Serpent, détruire ſon empire, & reprolonger les hommes dans l'ignorance. En conſéquence de cette idée, ils ne recevoient parmi eux aucun Diſciple qui n'eût renié J. C. Ils avoient un Chef, nommé Euphrate.

ORBIBARIENS, Secte qui nioit le Myſtere de la Trinité, la Réſurrection, le Jugement dernier, les Sacremens : ils croyoient que J. C. n'étoit qu'un ſimple homme, & qu'il n'avoit pas ſouffert (2).

Les Orbibariens parurent vers l'an 1198 ; c'étoient des vagabonds, auxquels, ſelon les apparences, on donna le nom d'*Orbibariens*, tiré du mot latin *Orbis*, parcequ'ils couroient le monde ſans avoir aucune demeure fixe. Ils paroiſſoient ſortir de la Secte des Vaudois : cette Secte fut proſcrite & anathématiſée par Innocent III.

OREBITES, branche de Huſſites, qui, après la

(1) Origen l. 6, cont. Celſ. p. 291 & 294, l. 7, p 358 Philaſtr. c. 1 Epiph Hær 39. Damaſcen. c 37, de Hær.

(2) D'Argentré, Collect. Jud. t. 1. Eymeric, Director. Part. 2, quæſt. 14. Spond. ad an. 1192, Dup. n. 26.

mort de Zisca, se mirent sous la conduite de Bedricus, Bohémien : ils s'appelloient Orebites, parcequ'ils s'étoient retirés sur une montagne, à laquelle ils donnoient le nom d'Oreb. Voyez l'art. HUSSITES.

ORIGENE, dit l'Impur, étoit Egyptien de Nation; vers l'an 290 il enseigna que le mariage étoit de l'invention du démon ; qu'il étoit permis de suivre tout ce que la passion pouvoit suggérer de plus infâme, afin que l'on empêchât la génération, par telle voie que l'on pourroit inventer, même par les plus exécrables. Origene l'Impur eut des Sectateurs, qui furent rejettés avec horreur par toutes les Eglises ; ils se perpétuerent cependant jusqu'au cinquieme siecle (1).

OSIANDRISME, Doctrine d'Osiander, Disciple de Luther. Voyez l'article des Sectes sorties du Luthéranisme.

OSMA. (Pierre d') Voyez PIERRE D'OSMA.

P

PACIFICATEURS, nom que l'on donna à ceux qui adhéroient à l'Hénoticon de Zenon : voyez l'article MONOTHÉLITES. Les Anabaptistes prirent aussi ce nom, prétendant que leur Doctrine établiroit sur la terre une paix éternelle.

PALAMITES, les mêmes que les Hésicastes. Voyez cet article.

PARFAITS, nom que prenoient la plûpart des Hérétiques qui prétendoient réformer l'Eglise, ou pratiquer quelques vertus extraordinaires.

PASSAGIENS, ce mot signifie tout Saint, & a été pris par différens Fanatiques, qui prétendoient à une sainteté singuliere.

PASSALORYNCHITES, c'est ainsi que l'on appelle certains Hérétiques descendus des Montanistes, qui croyoient que pour être sauvé il étoit nécessaire de garder perpétuellement le silence : ils tenoient continuellement leur doigt sur la bouche.

---

(1) Epiph. Hær. 63. Baron, ad an. 256.

PASSIONISTES, nom donné à ceux qui prétendoient que Dieu le Pere avoit souffert. Voyez PRAXEAS.

PATRIPESSIENS, les mêmes que les Passionistes.

PAUL, dit l'Arménien, Chef des Manichéens, connus sous le nom de Pauliciens. Voyez l'art. MANICHÉENS.

PAUL DE SAMOSATHE, fut ainsi nommé parce qu'il étoit de la ville de Samosathe, sur l'Euphrate, dans la Syrie Euphratésienne, vers la Mésopotamie; il fut Evêque d'Antioche vers l'an 262.

Zenobie régnoit alors en Syrie, & sa Cour rassembloit tous les hommes célebres par leurs talens & par leurs lumieres; elle y appella Paul de Samosathe, admira son éloquence, & voulut s'entretenir avec lui de la Religion Chrétienne.

Cette Princesse savoit les Langues & l'Histoire; elle préféroit la Religion Juive à toutes les Religions; elle ne pouvoit croire les Mysteres de la Religion Chrétienne: pour faire tomber cette répugnance, Paul tâcha de réduire les Mysteres à des notions simples & intelligibles: il dit à Zenobie que les trois Personnes de la Trinité n'étoient point trois Dieux, mais trois attributs, sous lesquels la Divinité s'étoit manifestée aux hommes: que J. C. n'étoit point un Dieu, mais un homme, auquel la sagesse s'étoit communiquée extraordinairement, & qu'elle n'avoit jamais abandonné (1).

Paul de Samosathe ne regarda d'abord ce changement dans la Doctrine de l'Eglise, que comme une condescendance propre à faire tomber les préjugés de Zenobie contre la Religion Chrétienne, & il crut qu'il pourroit concilier avec cette explication le langage & les expressions de l'Eglise sur le Mystere de la Trinité, & sur la Divinité de J. C. il avoit d'ailleurs compté que cette condescendance demeureroit secrette; mais elle fut connue, & les Fideles s'en plaignirent.

L'Evêque d'Antioche ne s'occupa plus qu'à justifier

(1) Epiph. Hæres. 65, Hilar. de Synod. p. 136.

le changement qu'il avoit fait dans la Doctrine de l'Eglise : il crut qu'en effet J. C. n'étoit point Dieu, & qu'il n'y avoit en Dieu qu'une Personne.

Les erreurs de Paul allarmerent le zele des Evêques ; ils s'assemblerent à Antioche, & Paul leur protesta qu'il n'avoit point enseigné les erreurs qu'on lui imputoit ; on le crut, & les Evêques se retirerent ; mais Paul persévéra en effet dans son erreur, elle se répandit, & les Evêques s'assemblerent de nouveau à Antioche : Paul fut convaincu de nier la Divinité de J. C. le Concile aussitôt le déposa, & l'excommunia de voix unanime.

Paul de Samosathe, protégé par Zenobie, ne quitta pourtant point son Eglise ; mais Aurélien ayant détruit la puissance de cette Princesse, les Catholiques se plaignirent à cet Empereur de la violence de Paul de Samosathe, & il ordonna que la maison Episcopale appartiendroit à celui auquel les Evêques de Rome adresseroient leurs lettres, jugeant que celui qui ne se soumettoit pas à la Sentence de ceux de sa Religion, ne devoit plus avoir rien de commun avec eux (1).

Aurélien ne prit point d'autre part à la dispute de Paul & des Catholiques : il accorda aux Catholiques la protection que les loix doivent à tout citoyen, pour chasser de sa maison un homme qui l'occupe malgré lui, & à toute Assemblée, ou à toute Société, pour en chasser un homme qui lui déplaît, & qui n'observe pas ses loix ; mais il ne punit point Paul de Samosathe : il le laissa jouir tranquillement des avantages de la Société civile, & les Catholiques ne demanderent pas qu'il en fût privé : Paul de Samosathe ne fut que le Chef d'une Secte obscure, dont on ne voyoit pas les moindres restes au milieu du cinquieme siecle, & que la plûpart ne connoissoient pas même de nom, tandis que l'Arianisme, dont on fit une affaire d'Etat, remplissoit dans le siecle suivant l'Empire de troubles & de désordres.

S. Lucien, si célebre dans l'Orient par sa sainteté, par son érudition, & par son martyre, resta long-tems

---

[1] Theodoret, Hæret. Fab. l. 2, c. 8.

attaché à Paul de Samosathe, & se sépara même de trois successeurs de Paul de Samosathe.

M. de Tillemont, qui croit qu'on ne doit pas justifier l'attachement de S. Lucien pour Paul de Samosathe, dit qu'on peut l'excuser. » S. Lucien, dit-il, étoit » du même pays que Paul de Samosathe : il pouvoit » avoir encore avec lui d'autres liaisons, avoir même » été élevé par lui au Sacerdoce ; ainsi il ne sera point » étonnant qu'il ne se soit pas aisément convaincu des » fautes & des erreurs d'un homme qu'il honoroit » comme son Pere & comme son Evêque ; & qui cou- » vroit si bien ses erreurs, qu'on eut de la peine à l'en » convaincre : que s'il y en a qui censurent trop dure- » ment les fautes que le respect & l'amitié font faire, » au lieu d'en avoir de la compassion, ils en font » peut-être une plus grande, en oubliant qu'ils sont » hommes, & capables de tomber comme les au- » tres (1). «

Le Concile d'Antioche, après avoir condamné Paul de Samosathe, écrivit à toutes les Eglises pour les en informer, & il fut généralement approuvé. On professoit donc alors bien distinctement la Divinité de J. C. & l'on ne croyoit pas que l'on pût faire dans ce Dogme le moindre changement.

Le sentiment de Paul de Samosathe n'étoit point différent de celui de Théodore : il le prouvoit par les mêmes raisons ; on le refutoit par les mêmes principes.

PELAGE, Moine Anglois, qui enseigna au commencement du cinquieme siecle, l'erreur qu'on nomme de son nom, le Pélagianisme.

Des Causes qui ont donnée naissance à l'erreur de Pélage.

L'Eglise, presqu'à sa naissance, avoit été troublée par une foule de Fanatiques qui avoient fait un mélange monstrueux des Dogmes du Christianisme, des principes de la cabale, & des rêveries des Gnostiques.

(1) Tillemont, t. 4. note 1. Sur S. Lucien, p. 720.

Des Schismatiques, tels que les Montanistes, les Novatiens, l'avoient déchirée.

Des Hérétiques, tels que Noet, Sabellius, Paul de Samosathe, Arius, avoient combattu la Trinité, la Divinité de J. C.

D'autres, tels que Marcion, Cerdon, Manès, avoient attaqué la bonté & l'unité de Dieu, supposé dans le monde des Etres malfaisans & indépendans de l'Etre Suprême, & prétendu que l'homme étoit méchant & pécheur par sa nature, ou porté au mal par des puissances auxquelles il ne pouvoit résister.

Dans le même tems, les différentes Sectes de Philosophes avoient attaqué le Christianisme dans ses Dogmes & dans sa Morale; ils opposoient aux Chrétiens les principes sur lesquels presque toutes les Ecoles avoient établi le Dogme d'une destinée inévitable & d'un enchaînement éternel & immuable de causes qui produisoient & les phénomenes de la nature, & toutes les déterminaisons des hommes.

Le Peuple même étoit rempli de l'idée d'une fortune aveugle qui conduisoit toutes choses. Les Grecs peignoient Timothée endormi & enveloppé d'un filet, dans lequel les Villes & les Armées s'alloient prendre pendant son sommeil. On portoit l'image de la Fortune sur les étendards militaires; toutes les Nations lui avoient éleve des Temples, & l'honoroient comme la Divinité qui décidoit du sort des Nations & du bonheur des hommes.

Telles sont les erreurs que les Peres eurent à combattre pendant les quatre premiers siécles, & dont l'Eglise avoit triomphé.

On n'avoit disputé ni sur le Péché originel, ni sur la nécessité de la Grace; & les Ecrivains qui avoient défendu le Dogme de la liberté contre les Marcionites, les Manichéens, les Stoïciens, &c. ne s'étoient occupés qu'à combattre les systêmes des Philosophes que les Hérétiques adoptoient, & à prouver la liberté de l'homme par des principes admis par leurs adversaires mêmes, & indépendans de la révélation.

En un mot, ils avoient presque toujours traité la question de la liberté, comme on la traiteroit aujour-

d'hui contre Hobbes, contre Collins. La nécessité de la Grace, ou la maniere dont elle agit, n'avoit été de nulle considération dans toutes ces contestations, & les Chrétiens qui défendoient la liberté contre ces ennemis, prétendoient & devoient trouver dans l'homme même des ressources pour résister au vice & au crime, vers lequel leurs adversaires prétendoient qu'il étoit entraîné nécessairement. S. Augustin dit lui-même, qu'il ne faut point parler de la Grace à ceux qui ne sont pas Chrétiens (1).

Les Peres qui avoient parlé de la liberté dans leurs Discours ou dans leurs Homélies, pour détruire cette idée de la Fortune & du Destin qui étoit répandue dans le Peuple, ou pour combattre les Marcionites, les Manichéens, &c. n'avoient point parlé de la Grace : ils avoient tiré leurs preuves de l'Histoire, du Spectacle de la Nature, de la raison même, & de l'expérience.

Mais lorsque les Peres avoient à faire sentir aux Chrétiens tout ce qu'ils devoient à la bonté & à la miséricorde de Dieu, lorsqu'ils se proposoient de réprimer l'orgueil ou la vanité, lorsqu'ils vouloient faire sentir à l'homme sa dépendance, & lui faire connoître toute la puissance de Dieu, ou enfin lorsqu'ils avoient à prouver aux Infideles les avantages de la Religion Chrétienne, & la nécessité de l'embrasser, alors ils enseignoient que l'homme naissoit coupable, & qu'il ne pouvoit par lui-même se réconcilier avec Dieu, ni mériter la félicité qu'il destinoit aux Fideles.

Ils considéroient alors l'homme destiné à une fin surnaturelle, à laquelle il ne pouvoit parvenir que par des actions d'un mérite surnaturel. La liberté de l'homme, ses forces, & ses ressources pour les vertus naturelles, ne pouvoient jamais l'élever jusqu'à des actions d'un ordre surnaturel : elles laissoient donc l'homme dans une impuissance absolue par rapport au salut, elles étoient donc de nulle considération ; & les Peres sans se contredire, ont alors représenté l'homme comme une créature livrée dès sa naissance au cri-

---

(1) Aug. de Nat. & Grat. c. 68.

me, attaché par un poids invincible au désordre, & dans une impuissance absolue pour le bien.

Si le tems ne nous avoit conservé des Ouvrages des Peres, que les Passages dans lesquels ils établissent la liberté de l'homme, nous n'aurions aucune raison de juger, qu'ils ont cru que l'homme, pour être juste, vertueux & Chrétien, eût besoin du secours de la Grace ; & si tous les Ouvrages des Peres étoient péris, excepté les endroits où ils parlent de la nécessité de la Grace, nous ne pourrions pas juger qu'ils aient cru que l'homme est libre, nous serions au contraire autorisés à penser qu'ils ont regardé l'homme comme l'esclave du péché.

Les différentes manieres dont les Peres avoient parlé de la Grace & de la Liberté, devoient donc faire nier la liberté, ou la nécessité de la grace, pour peu qu'on eût d'intérêt d'exagérer les forces de l'homme, ou de les diminuer ; car l'intérêt, ou le desir que nous avons d'établir une chose, anéantit pour ainsi dire à nos yeux tout ce qui lui est contraire, & ne laisse subsister pour nous que ce qui lui est favorable, parcequ'il fixe notre attention sur ces objets.

C'est ainsi que Pélage fut conduit à l'erreur qui porte son nom.

Vers la fin du quatrieme siecle, & au commencement du cinquieme, une infinité de monde alloit visiter les lieux saints : ces Pélerinages firent connoître en Occident les Ouvrages des Peres Grecs.

Ces Peres avoient combattu les Manichéens, la Fatalité des Philosophes, le Destin & la Fortune du Peuple.

Rufin, qui avoit été long-tems en Orient, étoit plein de ces Ouvrages : il en traduisit une grande partie ; & se concilia par ces traductions, par ses connoissances, & par sa conduite, beaucoup de considération.

Ce fut dans ce tems que Pélage sortit d'Angleterre pour aller visiter les lieux saints ; il se rendit à Rome, & y fit connoissance, & se lia d'amitié avec Rufin ; il lut beaucoup les Peres Grecs, & sur-tout Origene.

Pélage étoit né avec un esprit ardent & impétueux : il ne voyoit rien entre l'excès & le défaut, & croyoit

qu'on étoit toujours au-dessous du devoir, lorsqu'on n'étoit pas au dernier dégré de la vertu : il avoit donné tout son bien aux pauvres, & faisoit profession d'une grande austérité de mœurs.

Dans des caracteres de cette espece, le zele du salut du prochain est ordinairement joint au desir d'amener tout le monde à son sentiment & à sa maniere de vivre & de penser : Pélage exhortoit & pressoit vivement tout le monde de se dévouer à la haute perfection qu'il professoit (1).

Mais on répondoit souvent à Pélage qu'il n'étoit pas donné à tout le monde de l'imiter, & l'on s'excusoit sur la corruption & sur la foiblesse de la nature humaine.

Pélage chercha dans l'Ecriture & dans les Peres tout ce qui pouvoit ôter ces excuses aux pécheurs ; son attention se fixa naturellement sur tous les endroits dans lesquels les Peres défendent la liberté de l'homme contre les partisans de la fatalité, ou reprochent aux Chrétiens leur attachement au vice, ou leur lenteur dans la carriere de la vertu.

Tout ce qui prouvoit la corruption de l'homme, ou le besoin de la grace, lui étoit échappé ; il crut donc ne suivre que la Doctrine des Peres, en enseignant que l'homme pouvoit, par ses propres forces, s'élever au plus haut dégré de perfection, & qu'on ne pouvoit rejetter sur la corruption de la nature l'attachement aux biens de la terre & l'indifférence pour la vertu (2).

De Pélage & de ses Disciples, depuis la naissance de son Erreur jusqu'au tems où Julien devint le Chef des Pélagiens.

Nous venons de voir le premier pas que Pélage fit vers l'erreur. Comme il y avoit à Rome beaucoup de personnes instruites par Rufin qui étoit dans ces sentimens, & comme Pélage avoit beaucoup d'adresse, &

---

(1) Aug. de Peccat. merit. l. 2, c. 16.
(2) Aug. de Nat. & Grat. de Lib. Arbitr.

étoit très exercé dans l'art de la dispute, il se fit beaucoup de disciples à Rome (1).

Cependant beaucoup de personnes furent choquées de cette Doctrine : on trouva que Pélage flattoit trop l'orgueil humain ; que l'Écriture nous parloit bien différemment de l'homme ; qu'elle nous apprenoit qu'il n'y avoit point d'homme juste ; que la nature humaine étoit corrompue ; que depuis le péché du premier homme, nous ne pouvions faire aucune bonne œuvre sans la grace ; que c'étoit ainsi que les Peres nous parloient de l'homme.

Rome ayant été prise par les Goths, Pélage en sortit, & passa en Afrique avec Célestius, le plus habile de ses Sectateurs (2).

Pélage ne s'arrêta pas long-tems en Afrique ; il y laissa Célestius, & passa en Orient.

Célestius se fixa à Carthage, où il enseignoit les sentimens de son Maitre.

Paulin, Diacre de l'Eglise de Carthage, cita Célestius devant un Concile assemblé à Carthage, & l'accusa de soutenir ; 1°. qu'Adam avoit été créé mortel, & qu'il seroit mort, soit qu'il eût péché ou non ; 2°. que le péché d'Adam n'avoit fait de mal qu'à lui, & non à tout le genre humain ; 3°. que la Loi conduisoit au Royaume céleste, aussi-bien que l'Evangile ; 4°. qu'avant l'avenement de J. C. les hommes ont été sans péché ; 5°. que les enfans nouveaux nés sont dans le même état où Adam étoit avant sa chute ; 6°. que tout le genre humain ne meurt point par la mort & par la prévarication d'Adam, comme tout le genre humain ne ressuscite point par la Résurrection de Jesus-Christ ; 7°. que l'homme naît sans péché, & qu'il peut aisément obéir aux Commandemens de Dieu, s'il veut.

Le Concile de Carthage condamna la Doctrine de Célestius, qui fut obligé de quitter l'Afrique, & qui repassa en Sicile, où il s'occupa à défendre ses erreurs (3).

---

(1) Aug. Ep. 89, t. 2. edit. Benedict.

(2) An. 410.

(3) Aug de Peccat Origin. c. 2, 3, 4. Ep. 89. Conc. Carth, Ep. ad. Jun. Ep. 88, inter. Aug. de Gestis Palæstin. Prosp. contr. Text.

Pélage, qui étoit à Jérusalem, publia différens Ecrits, où il expliquoit ses sentimens (1).

Il avouoit que quoiqu'un homme, excepté J. C., n'eût été sans péché, il ne s'ensuivoit pas que cela fût impossible. Il assuroit qu'il ne disputoit pas du fait; mais de la possibilité, & qu'il reconnoissoit que ce n'étoit que par la grace, ou avec le secours de Dieu, que l'homme pouvoit être sans péché.

Cette Doctrine déplut à beaucoup de monde à Jérusalem. Jean, Evêque de cette Ville, convoqua une Assemblée, à laquelle il appella trois Prêtres Latins, Avitus, Vital, & Orose: ce dernier étoit alors à Bethléem avec S. Jerôme. Comme il s'étoit trouvé en Afrique dans le tems de la condamnation de Céléstius, il raconta à l'Assemblée ce qui s'étoit fait à Carthage contre Céléstius, & il lut une lettre de S. Augustin contre les erreurs de Céléstius.

Pélage déclara qu'il croyoit que l'homme sans grace ne pouvoit être sans péché, mais que cela ne lui étoit pas impossible avec le secours de la grace. Le Concile renvoya le jugement de Pélage au Pape Innocent, & lui imposa silence (2).

On tint la même année un Concile en Palestine, où quatorze Evêques se trouverent (3).

Héros & Lazare donnerent à Euloge, Archevêque de Césarée, une accusation par écrit contre Pélage: cette accusation contenoit plusieurs propositions, dans lesquelles Pélage sembloit nier la nécessité de la grace, dire qu'un enfant peut être sauvé sans le Baptême, & soutenir que l'homme peut vivre sans péché.

Pélage comparut dans le Concile, reconnut la nécessité de la grace, dit qu'il avoit soutenu que l'homme pouvoit être sans péché, mais assura qu'il avoit dit que cela n'étoit possible que par la grace: il nia qu'il eût jamais dit que les enfans pouvoient être sauvés sans le Baptême.

Le Concile approuva les réponses de Pélage, & le

---

(1) Aug. de Grat. Christ. c. 37. Orof. Apol. p. 662.

(2) Orof. Apol.

(3) An. 415.

déclara digne de la Communion de l'Eglise Catholique (1).

Avant que les Actes de ce Concile fussent publiés, Pélage écrivit à un de ses amis que ses sentimens avoient été approuvés, & il rendit sa lettre publique.

Mais on ne doutoit pas que Pélage n'eût trompé les Peres, & qu'il ne niât intérieurement la nécessité de la grace.

Pour se justifier, Pélage composa un Ouvrage sur le libre arbitre. Dans cet Ouvrage, il reconnoissoit différentes sortes de graces nécessaires à l'homme pour faire le bien : mais il donnoit le nom de grace, ou, à ce que nous appellons les dons naturels, tels que l'existence, le libre arbitre, l'intelligence; ou, aux secours extérieurs, tels que la Loi qui nous dirige, la révélation qui nous instruit, l'exemple qui nous anime & nous soutient. Il reconnoissoit même qu'il y avoit des graces intérieures, mais il croyoit que ces graces n'étoient que des lumieres qui éclairoient l'entendement, & qui n'étoient pas même absolument nécessaires pour pratiquer l'Evangile avec plus de facilité (2).

Les Evêques d'Afrique assemblés à Carthage furent informés par les lettres de Héros & de Lazare de la Doctrine de Pélage, & du progrès qu'elle faisoit en Orient : le Concile fit lire ce qui avoit été fait contre Céleftius environ cinq ans auparavant, condamna de nouveau Pélage & Céleftius, & prononça anathême contre » tout homme qui combattroit la grace marquée » par les prieres des Saints, en prétendant que la na- » ture est assez forte par elle-même pour surmonter » les péchés & observer les Loix de Dieu, & qui nie » que l'enfant soit tiré de la perdition par le Baptême » de J. C. »

Les Evêques écrivirent au Pape Innocent, pour l'informer de ce qu'ils avoient fait contre Pélage & contre Céleftius, afin qu'il s'unit à eux pour condamner l'erreur de Pélage (3).

(1) De Gestis Palestinis.
(2) Aug. Ep. 186.
(3) Ep. 90, 94, 95.

Le Concile Provincial de Numidie aſſemblé à Mileve, & composé de soixante & un Evêques, condamna auſſi l'erreur de Pélage, & écrivit au Pape comme le Concile de Carthage.

Innocent premier approuva le jugement des Evêques d'Afrique, & condamna Pélage & Céleſtius (1).

Pélage & Céleſtius ſentirent bien qu'ils étoient perdus, ſi cette condamnation ſubſiſtoit; Pélage écrivit donc au Pape, & Céleſtius ſe rendit à Rome pour faire lever l'excommunication portée contre Pélage & contre lui.

Innocent étoit mort lorſque Céleſtius arriva à Rome, & Zozime occupoit le Siége de S. Pierre.

Céleſtius lui préſenta une Requête, qui contenoit l'expoſition de ſa Foi; il s'étendoit beaucoup ſur tous les articles du Symbole depuis la Trinité & l'Unité de Dieu, juſqu'à la réſurrection des morts, ſur quoi perſonne ne l'accuſoit de ſe tromper; puis venant aux articles en diſpute, qu'il traitoit de queſtions problématiques, & qui n'étoient point matiere de Foi, il proteſtoit ne rien tenir que ce qu'il avoit puiſé dans les ſources des Apôtres & des Prophêtes, & néanmoins il déclaroit qu'il ſe ſoumettoit au jugement du Pape, & qu'il vouloit corriger les choſes dans leſquelles Zozime jugeroit qu'il s'étoit trompé.

On ne ſait point comment il s'exprimoit ſur la Grace, ſur le Péché Originel. Il confeſſa qu'il falloit baptiſer les enfans pour la rémiſſion des péchés, & néanmoins il ſoutenoit que la tranſmiſſion du péché par la naiſſance étoit contraire à la Foi, & faiſoit injure au Créateur (2).

Le Pape Zozime aſſembla des Evêques & des Prêtres, examina tout ce qu'on avoit fait contre Céleſtius, & condamna ſes ſentimens, en approuvant la réſolution dans laquelle il étoit de ſe corriger; car, dit M. de Tillemont, » on peut avoir le cœur catholique, en

---

[1] Ep. 91, 93.

(2) Aug. de Grat. Chriſt c. 30, 33. De Peccat. merit. c. 5, 6, 23.

» ayant des ſentimens contraires à la vérité, pourvu
» qu'on ne les ſoutienne pas comme des choſes aſſu-
» rées, & qu'on ſoit dans la diſpoſition de les con-
» damner lorſqu'on en connoîtra la fauſſeté (1). «

Maxime pleine d'équité, de ſageſſe, & de charité, dont l'obſervation empêcheroit bien des maux; mais que l'ignorance & l'envie de dominer, ou de faire fortune, s'efforceront toujours de faire regarder comme l'effet d'une indifférence criminelle.

L'indulgence ſage & chrétienne de Zozime ne l'empêcha pas d'examiner avec ſoin les ſentimens de Céleſtius; il lui fit toutes les queſtions qui pouvoient l'éclairer ſur ſa ſincérité, & enfin il lui demanda s'il condamnoit les erreurs que le Public lui reprochoit; Céleſtius lui répondit qu'il les condamnoit, ſelon le ſentiment du Pape Innocent.

La ſoumiſſion apparente de Céleſtius, le fruit que l'Egliſe pouvoit retirer de ſes talens, la charité que l'on doit à l'erreur, engagerent Zozime à ne pas le condamner; mais il ne leva pas l'excommunication portée contre lui.

Il écrivit aux Evêques d'Afrique, non, diſoit-il, qu'il ne ſût bien ce qu'il devoit faire; mais pour faire à tous ſes freres l'honneur de délibérer avec eux ſur la maniere dont il falloit traiter un homme qui avoit d'abord été accuſé devant eux, il leur reprochoit d'avoir agi dans cette affaire avec trop de précipitation, & déclaroit que ſi avant deux mois on ne venoit à Rome agir contre Céleſtius, il le regarderoit comme Catholique, après les déclarations ſi manifeſtes & ſi préciſes qu'il avoit données (2).

Pélage, dans ſa Lettre au Pape Zozime, reconnoiſſoit le Péché Originel & la néceſſité de la Grace, plus clairement que Céleſtius; le Pape en informa auſſi les Evêques d'Afrique.

Aurele, Evêque de Carthage, ayant reçu les Lettres de Zozime, convoqua les Evêques des Provinces les

(1) Tillemont, Hiſt. Eccleſ. t 13, p. 720.
(2) Mercator. Commonit. c. 1.

plus voisines, écrivit à Zozime pour qu'il suspendît son jugement : l'année suivante les Evêques s'assemblerent, au nombre de 214, & firent contre les Pélagiens huit Canons (1).

Les Peres d'Afrique informerent le Pape & l'Empereur de ce qui s'étoit passé dans le Concile universel d'Afrique.

Zozime approuva les Décrets du Concile, & reconnut que Pélage & Célestius lui en avoient imposé : il les excommunia, condamna leur Doctrine, & adressa cette condamnation à tous les Evêques du monde, qui l'approuverent (2).

L'Empereur Honoré ayant appris que les Evêques d'Afrique avoient condamné le Pélagianisme, ordonna qu'on traiteroit les Pélagiens comme des Hérétiques, & que Pélage, enseignant des erreurs condamnées par l'Eglise, & qui troubloient la tranquillité publique,

(1) Ils condamnerent dans ces Canons.

1°. Quiconque dira qu'Adam a été créé mortel, & que sa mort n'a point été la peine du Péché, mais une loi de la nature.

2°. Ceux qui nient qu'on doit baptiser les enfans, ou qui convenant qu'on les doit baptiser, soutiennent néanmoins qu'ils naissent sans péché originel.

3°. Ceux qui disent que la Grace qui justifie l'homme par J.C. Notre-Seigneur n'a pas d'autre effet que de remettre les péchés commis, & qu'elle n'est pas donnée pour sécourir l'homme afin qu'il ne péche plus.

4°. Ceux qui disent que la Grace ne nous aide qu'en nous faisant connoître notre devoir, & non pas en nous donnant le pouvoir d'accomplir les Commandemens par les forces du libre arbitre, sans le secours de la Grace.

5°. Ceux qui disent que la Grace ne nous est donnée que pour faire le bien avec plus de facilité, parcequ'on peut absolument accomplir les Commandemens par les forces du libre arbitre, & sans le secours de la Grace.

6°. Ceux qui disent que ce n'est que par humilité que nous sommes obligés de dire que nous sommes pécheurs.

7°. Ceux qui disent que chacun n'est pas obligé de dire pardonnez-nous nos péchés, pour soi même, mais pour les autres qui sont pécheurs.

8°. Que les Saints ne sont obligés de dire les mêmes paroles, que par humilité. Aug. Ep. 47 Conc. t. 2. p 1021.

(2) Aug. de Peccat. Orig. c. 3. Aug. ad Bonif. c 4 Ep. 47. Marius, Mercator. Commonit. c. 1.

seroit chassé de Rome avec Céléstius.

L'Empereur ordonna de plus, de publier par-tout que tout le monde seroit reçu à déférer aux Magistrats ceux qu'on accusoit de suivre la même Doctrine, & que ceux qui seroient trouvés coupables, seroient exilés. Pélage fut chassé de Jérusalem; & l'on n'a sû, ni quand, ni où il mourut.

Des Pélagiens, depuis que Julien d'Eclane fut leur Chef, jusqu'à leur extinction.

L'Empereur avoit porté une Loi, qui obligeoit tous les Evêques à signer la condamnation de Pélage: & c'est la premiere fois qu'on voit les Empereurs demander une signature générale aux Evêques.

Il paroît que Zozime n'attendoit pas la Loi de l'Empereur, pour obliger les Evêques à souscrire à la condamnation de Pélage.

Dix-huit Evêques d'Italie, à la tête desquels étoit Julien, Evêque d'Eclane, dans la Campanie, refuserent de signer la lettre de Zozime, croyant ne pouvoir condamner en conscience des personnes absentes, dont ils n'avoient point entendu les justifications, & qui avoient condamné par leurs écrits les erreurs qu'on leur imputoit; ils déclarerent donc qu'ils demeureroient dans une exacte neutralité sur la condamnation de Pélage.

Julien & ses adhérans furent déposés, & ce fut alors que cet Evêque devint le Chef des Pélagiens: il demanda des Juges Ecclésiastiques à l'Empereur, écrivit aux Eglises d'Orient, & défendit par ses écrits les sentimens de Pélage (1).

Sous ce nouveau Chef, le Pélagianisme prit une autre forme.

Les Pélagiens avoient prétendu que le Dogme du Péché Originel étoit contraire à la Justice & à la Sainteté de Dieu; ils avoient dit que si la concupiscence

---

(1) Aug. in Julian l. 1, c. 4. Mercator, Commonit. c. 1. Aug. Op. imperfect. l. 1, c 18.

étoit

étoit un mal & un effet du péché, en un mot que si les enfans naissoient tous dans le péché, comme leurs adversaires le prétendoient, il faudroit dire que le mariage, qui est l'effet, & qui devient la source de ce péché, est un mal & un désordre.

S. Augustin avoit répondu à cette difficulté, dans le premier Livre du Mariage & de la Concupiscence.

Julien lut ce Livre, & prétendit que les principes de S. Augustin conduisoient au Manichéisme : il entreprit de faire voir que dans les principes des Catholiques, aussi-bien que dans le systême des Manichéens, le mariage étoit mauvais ; que l'homme dans le systême du péché originel, naissoit déterminé au mal, comme dans le systême de Manès : que si l'enfant naissoit criminel, & digne de l'enfer, pour un péché qu'il n'auroit pas été le maître d'éviter, il falloit que le Dieu des Catholiques fût aussi méchant que le mauvais principe des Manichéens (1).

Ces difficultés maniées par un homme tel que Julien séduisirent beaucoup de monde ; mais les savans écrits de S. Augustin, la vigilance & le zele du Pape Célestin & de S. Léon, arrêterent le progrès des erreurs de Julien. Ce Chef des Pélagiens parcourut tout l'Orient, sans pouvoir détacher personne du jugement & du sentiment des Conciles d'Afrique ; il fut condamné avec Nestorius dans le Concile d'Ephese : il se retira dans le Monastere de Lerins, passa ensuite en Sicile, & y mourut obscur & misérable (2).

Quelques autres Disciples de Pélage étoient passés en Angleterre, & y avoient enseigné ses erreurs avec succès. Les Evêques des Gaules y envoyerent S. Germain, Evêque d'Auxerre, & S. Loup, Evêque de Troye, qui détromperent ceux que les Pélagiens avoient séduits (3).

---

(1) Aug in Julian.
(2) Noris, Hist. Pelag. l. 2, p 171.
(3) Prosper, Chronic. tillemont, t. 15. Hist Litter de France, t. 2, p. 258, 259.

Pourquoi le Pélagianiſme s'éteignit ſans troubler l'Etat.

Telle fut la fin du Pélagianiſme, erreur des plus ſpécieuſes, & enſeignée par des hommes du premier ordre ; telle fut, dis-je, la fin du Pélagianiſme, tandis que deux Vieillards avares, deux Clercs ambitieux, une Femme vindicative & riche, avoient formé à Carthage le Schiſme des Donatiſtes, qui ne s'éteignit qu'au bout d'un ſiécle, & qui déſola l'Afrique entiere.

Si la principale utilité de l'hiſtoire conſiſte à nous faire connoître les cauſes des événemens, il n'eſt peut-être pas inutile de rapprocher les effets & la durée du Schiſme des Donatiſtes, de l'extinction ſubite du Pélagianiſme.

Lorſque Lucille forma le complot qui donna naiſſance au Schiſme des Donatiſtes, le Chriſtianiſme commençoit à jouir de la paix & du calme, les Chrétiens étoient pleins de zele & tranquilles, tout étoit donc prêt à s'animer, & toutes les ames étoient, pour ainſi dire, à quiconque voudroit les intéreſſer : un parti naiſſant devoit donc ſe groſſir ſubitement, s'échauffer, & devenir fanatique ; ainſi Lucille, pour produire en Afrique un Schiſme dangereux, n'eût beſoin que de ſa fortune & de ſa vengeance.

Le Pélagianiſme parut dans des circonſtances bien différentes.

Lorſque Pélage enſeigna ſes erreurs, l'Italie étoit ravagée par les Goths : Rome, aſſiégée pluſieurs fois par Alaric, ne s'étoit ſauvée du pillage, que par des contributions immenſes ; & la puiſſance d'Alaric, toujours ſupérieure à celle de l'Empereur en Italie, faiſoit craindre à Rome de nouveaux malheurs : les perſonnes les plus conſidérables en étoient ſorties, & les eſprits y étoient dans la conſternation & dans l'abbattement.

Le Schiſme des Donatiſtes n'étoit pas encore éteint entierement : il avoit en quelque ſorte conſumé tout le fanatiſme des eſprits, & le ſouvenir des fureurs des Donatiſtes inſpiroit de la crainte & de la précaution

contre tout ce qui pouvoit faire naître un nouveau Schiſme.

Ainſi, Celeſtius ne trouva point dans les eſprits la chaleur & le goût de la nouveauté, ſi utile & même ſi néceſſaire pour faire embraſſer avec ardeur, & pour faire ſoutenir avec force, une opinion naiſſante & apportée par un étranger.

Pélage qui étoit paſſé en Orient ne pouvoit s'y faire entendre, que par un truchement, & ne pouvoit par conſéquent répandre ſes erreurs facilement, ni donner à ſon parti de l'éclat & de la célébrité.

S. Auguſtin, qui depuis long-tems étoit la gloire & l'oracle de l'Afrique, combattit le Pélagianiſme avec une force, un zele & une ſupériorité à laquelle l'adreſſe & l'habileté de Pélage, de Celeſtius & de Julien, ne purent réſiſter. Le Pélagianiſme fut condamné par les Conciles d'Afrique, & le jugement de ces Conciles fut approuvé par le Pape Zozime, & par toute l'Egliſe.

Le crédit de S. Auguſtin auprès de l'Empereur, & la crainte de voir dans l'Empire de nouvelles diviſions, firent traiter les Pélagiens comme les autres Hérétiques, & étoufferent le Pélagianiſme dans l'Occident.

Lorſque Julien & les autres Evêques attachés au Pélagianiſme paſſerent en Orient, ils y trouverent preſque tous les eſprits partagés entre les Catholiques & les Ariens, & vivement animés les uns contre les autres.

Le Neſtorianiſme commençoit auſſi alors à faire du bruit; ainſi Julien trouva tous les eſprits occupés, livrés à un parti, & pleins d'un intérêt qui ne leur permettoit pas d'en prendre au Pélagianiſme, aſſez pour le ſoutenir contre l'Egliſe Latine & contre les Loix des Empereurs.

D'ailleurs un parti ne devient ſéditieux que par le moyen du peuple, & la Doctrine de Pélage n'étoit pas propre a échauffer le peuple; il élevoit la liberté de l'homme, & nioit ſa corruption originelle, mais c'étoit pour l'obliger à une grande auſtérité: il faiſoit dépendre de l'homme ſeul ſa vertu & ſon ſalut; mais c'étoit pour lui reprocher plus amerement ſes défauts,

& ſes péchés, & pour lui ôter toute excuſe, s'il ne ſe corrigeoit point : or, le peuple aime mieux un dogme qui l'excuſe & qui l'humilie, qu'un ſyſtême qui flatte ſa vanité, mais qui le rend inexcuſable dans ſes vices & dans ſes défauts. Pour mettre le peuple dans les intérêts du Pélagianiſme, il falloit en exagérant les forces de l'homme, diminuer ſes obligations, & Pélage s'étoit propoſé tout le contraire.

Le Pélagianiſme tel que Pélage le propoſoit, & dans les circonſtances où il a paru, ne pouvoit donc former un parti ou une Secte, & ne devoit reſter que comme une opinion, ou comme un ſyſtême, ſe conſerver parmi les perſonnes qui raiſonnoient, s'y diſcuter, ſe rapprocher du dogme de l'Egliſe ſur la néceſſité de la grace, & donner naiſſance au Semi-Pélagianiſme.

PÉLAGIANISME, héréſie de Pélage.

Pélage avoit par ſes exhortations porté pluſieurs perſonnes à abandonner les eſpérances du ſiécle, & à ſe conſacrer à Dieu; il étoit embraſé du zèle pour le ſalut du prochain, & traitoit avec beaucoup de mépris & de dureté ceux qui ne faiſoient que de foibles efforts vers la perfection, & qui prétendoient s'excuſer ſur la foibleſſe de la nature humaine; il s'emportoit contre eux, & pour leur ôter toute excuſe, il releva beaucoup les forces de la nature, & ſoutint que l'homme pouvoit pratiquer la vertu, & s'élever au plus haut dégré de perfection.

Ce n'eſt point ſur la corruption de la nature, diſoit-il, qu'il faut rejetter nos péchés & notre tiédeur : la nature humaine eſt ſortie pure des mains du Créateur, & exempte de corruption : nous prenons pour une corruption attachée à la nature, les habitudes vicieuſes que nous contractons, & nous tombons dans une injuſtice que les Payens ont évitée : c'eſt à tort, dit un Payen éclairé, que le genre humain ſe plaint de ſa nature (1).

On fut choqué de cette doctrine, on trouva que Pélage flattoit trop l'orgueil humain; que l'Ecriture

(1) Aug. loc. cit. de Peccat. merit.

nous parloit de l'homme bien différemment ; qu'elle nous apprenoit qu'il n'y avoit point d'homme juſte, que la nature humaine étoit corrompue, que depuis le péché du premier homme, nous ne pouvions faire aucune bonne action ſans la grace, & que c'étoit ainſi que les Peres avoient parlé de l'homme (1).

La diſpute ſe trouvoit par là réduite à trois points ; on conteſtoit à Pélage qu'il fût poſſible que l'homme vêcut ſans péché, on lui ſoutenoit que la nature étoit corrompue depuis Adam, & qu'il ne pouvoit faire de bonnes actions ſans la grace.

Ainſi, pour défendre ſon ſentiment, Pélage fut obligé de prouver que l'homme pouvoit être ſans péché, que ſa nature n'étoit point corrompue, & que la grace n'étoit pas néceſſaire pour éviter le péché, ou pour pratiquer la vertu.

Enfin Pélage, forcé de reconnoître la néceſſité de la grace, prétendit que cette grace n'étoit que notre exiſtence, le libre arbitre, la prédication de l'Evangile, les bons exemples, les miracles.

Voilà les quatre principes qui formerent le Pélagianiſme, & qui conduiſirent à beaucoup de queſtions incidentes, qui ne furent point des parties eſſentielles du Pélagianiſme, & ſur leſquelles l'Egliſe n'a point prononcé. Voyons comment ces points furent défendus par les Pélagiens, & combattus par les Catholiques.

PREMIERE ERREUR DE PÉLAGE.

PRINCIPE FONDAMENTAL DU PÉLAGIANISME.

L'Homme peut vivre ſans péché.

Les hommes qui prétendent excuſer leurs péchés ſur la foibleſſe de la nature, ſont injuſtes : rien n'eſt, ni plus clairement, ni plus ſouvent preſcrit aux hommes dans l'Ecriture, que l'obligation d'être parfaits. » Soyez » parfaits, dit J. C., comme votre Pere céleſte eſt » parfait. Quel eſt, dit David, celui qui habitera

(1) Ibid.

» dans vos tentes, ô Seigneur? celui qui marche ſans » tâche, & qui ſuit la juſtice. Faites tout ſans murmure, dit S. Paul, & ſans héſiter, afin que vous » ſoyez irrépréhenſibles & ſimples comme des enfans » de Dieu, purs & ſans péchés «.

Cette obligation eſt preſcrite dans mille autres endroits de l'Ecriture; ſi nous ne pouvons pas la remplir, celui qui nous l'a preſcrite ne connoiſſoit pas la foibleſſe humaine, ou s'il la connoiſſoit, il eſt injuſte & barbare de nous punir; Dieu dans ce ſentiment ne nous auroit pas donné des loix pour nous ſauver, mais pour avoir des coupables à punir (1).

Pour réduire la queſtion à des termes plus précis, diſoient les Pélagiens, il faut demander à ceux qui prétendent que l'homme ne peut pas vivre ſans péché :

1°. Ce que c'eſt que le péché en général, ſi c'eſt une choſe qu'on puiſſe éviter ou non? Si on ne le peut pas éviter, il n'y a point de mal à le commettre; & ni la raiſon, ni la juſtice ne permettent d'appeller péché, ce qui ne peut en aucune maniere s'éviter : & ſi l'homme peut éviter le péché, il peut donc être toute ſa vie ſans péché.

2°. Il faut leur demander ſi l'homme doit être ſans péché, ils répondront ſans doute qu'il le doit : mais s'il le doit, il le peut; & s'il ne le peut pas, il ne le doit pas. Si l'homme ne doit pas être ſans péché, il doit être pécheur, & ce ne ſera plus ſa faute ſi l'on ſuppoſe qu'il eſt néceſſairement tel.

3°. Si l'homme ne peut être ſans péché, c'eſt, ou par la néceſſité de ſa nature, ou par le choix libre de ſa volonté qu'il péche; ſi c'eſt par la néceſſité de ſa nature, il n'eſt plus coupable, il ne péche pas; ſi c'eſt par le choix libre de ſa volonté, il peut donc éviter le péché pendant toute ſa vie (2).

Les Catholiques combattoient cette erreur par l'au-

---

(1) Pelag. Ep. ad Demetriad. apud. Hyeron. t. 4, p. 19

(2) Definitiones Celeſtii. Garnier, Appendic. 6. De Scriptis, pro Hæreſi Pelag. c. 3, p. 384.

torité de l'Ecriture, qui nous apprend en mille endroits, qu'il n'y a point d'homme ſans péché; que quiconque oſe dire qu'il eſt ſans péché, ſe trompe & ſe ſéduit lui-même (1).

Ils joignoient à l'autorité de l'Ecriture le ſentiment unanime des Peres, qui reconnoiſſent tous que l'homme ne peut vivre ſans commettre quelque péché (2).

Ce n'eſt pas qu'il y ait quelque péché auquel l'homme ſoit déterminé par ſa nature, ou par une puiſſance invincible; il n'en eſt aucun qu'il ne puiſſe éviter en particulier: mais pour les éviter tous ſans exception, il faut une continuité d'attention, dont l'homme n'eſt pas capable.

L'homme obligé de tendre à une perfection qu'il ne peut atteindre, fait vers cette perfection des efforts qu'il n'auroit pas faits; il acquert des vertus qu'il n'auroit point acquiſes; il évite des péchés qu'il n'auroit point évités; la loi qui oblige l'homme à la perfection, eſt donc une loi pleine de ſageſſe.

Les fautes qui échappent à la vigilance de l'homme, ne ſont point des crimes irrémiſſibles: les Catholiques, qui ſoutiennent que l'homme ne peut vivre ſans péché, ne font donc point de Dieu un Etre injuſte & barbare qui oblige l'homme à des choſes impoſſibles, pour avoir des coupables à punir.

La doctrine des Catholiques contre Pélage, ſur l'impoſſibilité dans laquelle l'homme eſt d'éviter tous les péchés pendant ſa vie, étoit la doctrine de toute l'Egliſe; & le ſentiment de Pélage ſur l'impoſſibilité fut condamné dans les Conciles tenus en Orient, quelque bien diſpoſé qu'on fût pour la perſonne de Pélage dans ces aſſemblées. Pélage lui-même fut obligé de la condamner; elle le fut enſuite par le Concile de Mileve, & cette condamnation fut approuvée par le Pape & par toutes les Egliſes.

(1) Proverb. 24. Joan. 1, ✠. 1.

(2) Origen. in Ep. ad Rom. Cyprian. &c. Voyez Voſſius, Hiſt. Pelagian. Noris, Garnier.

SECONDE ERREUR DE PÉLAGE.

Il n'y a point de Péché Originel.

Les Catholiques prouvoient le péché originel par l'Ecriture, par la tradition, & enfin par l'expérience.

Pélage, pour soutenir son sentiment contre les Catholiques, prétendit qu'ils interprêtoient mal l'Ecriture ; il réclama l'autorité de la tradition, attaqua le dogme du péché originel, & prétendit qu'il étoit absurde & injurieux à Dieu.

Les Sociniens ont renouvellé les erreurs des Pélagiens sur le péché originel ; & les ennemis de la Religion tournent contre la Religion même, toutes les difficultés des Pélagiens & des Sociniens.

Ainsi il est important de traiter cette question.

Preuves qui établissent le Dogme du Péché Originel.

Moyse nous apprend qu'Adam a péché, & qu'il a été chassé du Paradis. David reconnoît qu'il a été formé dans l'iniquité, & que sa mere l'a conçu dans le péché. Job déclare que personne n'est exempt de souillure, non pas même l'enfant d'un jour (1).

S. Paul enseigne que le péché est entré par un seul homme dans le monde, & la mort par le péché, & qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes. Tous ayant péché dans un seul : il répete que c'est par le péché d'un seul, que tous les hommes sont tombés dans la damnation, que nous naissons enfans de colere (2).

Nous avons dans nous-mêmes des preuves de la corruption originele de la nature humaine : Dieu avoit fait l'homme immortel, il avoit éclairé son esprit, & créé son cœur droit ; nous naissons au contraire, ensevelis dans les ténebres, portés au mal ; nous sommes affligés par mille infirmités qui nous conduisent enfin à la mort.

---

(1) Genes. Psalm. 50, ✝ 7. Job. c. 14, ✝. 4.
(2) Ad Rom. 5. Ad Ephes. 2.

Nous avons donc des preuves de fait, que nous sommes coupables & punis à cause du péché d'Adam.

Depuis S. Ignace, jusqu'à S. Jerôme qui disputoit contre Pélage, tous les Peres ont enseigné le dogme du péché originel (1).

Les cérémonies de l'Eglise, le Baptême, les Exorcismes, étoient des preuves que la croyance du péché originel étoit aussi ancienne que l'Eglise ; & cette croyance étoit si distincte dans l'Eglise, que Julien reprochoit à S. Augustin qu'il se servoit contre lui du consentement des artisans & du peuple (2).

Enfin, encore aujourd'hui, toutes les Communions séparées depuis mille, onze & douze cens ans reconnoissent le dogme du péché originel (3).

Réfutations des Réponses des Pélagiens & des Sociniens aux Preuves que l'on vient d'apporter.

1°. Les Pélagiens & les Sociniens ont prétendu que les passages qui portent que nous avons péché dans Adam, ne signifient rien autre chose, sinon qu'Adam a donné à tout le genre humain l'exemple du péché, que tous les hommes l'ont imité, & que c'est en ce sens que tous les hommes péchent dans Adam.

Mais il est clair par le passage tiré de S. Paul, 1°. que tous les hommes meurent en Adam, & que cette mort est une suite du péché du premier homme : 2°. que tous les hommes sont coupables de ce péché, & qu'il est aussi étendu que l'empire de la mort ; que les enfans qui meurent dans le sein de leur mere, sont coupables de ce péché, quoiqu'ils n'ayent encore fait aucune action, & que par conséquent le péché originel n'est pas une imitation du péché d'Adam. 3°. Il est clair par l'Ecriture que nous naissons enfans de colere, odieux aux yeux de Dieu, & que par conséquent le péché d'origine n'est pas une simple privation des avan-

(1) On trouve tous ces passages dans Vossius. Hist. Pelag. part 1, thel 6 c. 181, l. 5, c. 131.

(2) Aug. l. 2, Op. imperf.

(3) Perpet. de la Foi, t. 3, à la fin.

tages attachés à l'état d'innocence, tels que l'immortalité, l'empire sur nos sens, &c. comme les Sociniens le prétendent; mais que le péché originel est un péché qui affecte l'ame de l'homme, & qui le rend odieux à Dieu.

2°. Les Pélagiens & les Sociniens opposent à ces preuves un passage du Deuteronome, qui dit que les enfans ne mourront point pour leurs peres, ni les peres pour les enfans.

Mais il s'agit ici d'une loi qui regarde des enfans nés, c'est une loi que Dieu prescrit à des hommes qui doivent juger d'autres hommes; quel rapport une pareille loi a-t-elle avec les passages qui prouvent le péché originel?

3°. Julien opposoit à S. Augustin un passage de S. Paul, qui dit que nous comparoîtrons tous devant le Tribunal de J. C. pour être jugés selon ce que chacun aura fait de bien ou de mal, d'où il concluoit que les enfans qui n'avoient fait ni bien, ni mal, ne comparoîtroient pas, & qu'ils n'étoient par conséquent point coupables, & ne seroient point punis.

De-là naquirent toutes les questions sur le sort des enfans, sur le genre de peine qu'ils devoient souffrir. Questions inutiles pour le fond des contestations qui partageoient les Catholiques & les Pélagiens, sur lesquelles S. Augustin n'osoit rien affirmer, & sur lesquelles l'Eglise ne prononça point.

Mais Julien ne prouvoit rien par ce passage de S. Paul: car il est clair que S. Paul n'exclud point les enfans; & quand il les excluroit, il s'ensuivroit tout au plus, qu'ils ne sont coupables d'aucun péché actuel, & non pas qu'ils ne sont point coupables du péché originel.

4°. Les Pélagiens & les Sociniens prétendent que le Baptême n'est point donné pour remèttre un péché, mais pour associer l'homme à l'Eglise Chrétienne, & lui donner droit au bonheur que Dieu destine à ceux qui vivent dans l'Eglise de J. C.

Les Catholiqnes répondoient que l'Ecriture & la tradition nous apprennent que le Baptême est donné pour la rémission des péchés, & pour régénérer l'homme.

5°. Les Pélagiens & les Sociniens opposent l'autorité des Peres.

Mais, 1°. il est certain que Pélage & Julien n'ont jamais opposé à S. Augustin que quelques passages de S. Chrysostôme, de S. Basile, & de Théodore de Mopsueste, & que S. Augustin fit voir que les Pélagiens n'en pouvoient rien conclure en faveur de leur sentiment (1).

D'ailleurs ce que nous avons dit sur l'origine de l'erreur de Pélage, par rapport aux différentes méthodes que les Peres employoient selon les différents objets qu'ils se proposoient, peut servir à répondre aux passages dans lesquels ils paroîtront attaquer le péché originel, & à tout ce que M. Witby a recueilli pour soutenir qu'avant S. Augustin, les Peres avoient témoigné du penchant à la doctrine des Pélagiens (2).

Difficultés des Pélagiens & des Sociniens contre le Dogme du Péché Originel.

Tout ce qu'on peut dire contre le péché originel, Pélage & Célestius l'ont dit dans leurs disputes contre les Catholiques. On peut les réduire à ce qui suit.

Une créature qui n'existe point, ne sauroit être complice d'une action mauvaise, & il est injuste de la punir comme coupable de cette action. L'enfant qui naît six mille ans après Adam, n'a pu, ni consentir à son péché, ni réclamer contre sa prévarication : comment Dieu si juste, si bon, si miséricordieux, qui pardonne à ceux qui implorent sa miséricorde les péchés qu'ils ont commis librement, imputeroit-il un péché qu'on n'a pû éviter, & auquel on n'a aucune part (3).

---

(1) Voyez sur cela, Remarques sur la Bibliot. de M. Dupin, in 8. à Paris, 1692, t. 1. On y prouve que S. Justin, S. Irenée, Tertullien, Origene, se sont très clairement expliqués sur le Péché Originel. Voyez aussi la tradition de l'Eglise sur le Péché Originel, à Paris, 1692, in-12.

(2) Witby, de imputatione, divina Peccati Adami posteris ejus universis, in-8, Lond. 1711.

(3) Pelag. apud. Aug. de Nat. & Grat. c. 9, 30, l. 3.

Il ne faut pas croire éluder la force de ces difficultés en repondant que le péché originel s'eſt tranſmis à la poſtérité d'Adam : nous ne recevons de nos peres que le corps ; & le corps n'eſt pas ſuſceptible de péché : c'eſt dans l'ame que réſide le péché, & l'ame ſort pure & innocente des mains de Dieu (1).

Enfin, quand il ſeroit vrai que l'ame deviendroit ſouillée par ſon union avec le corps que nous recevons de nos peres : cette ſouillure, ou cette corruption ne ſeroit point un péché, puiſque la corruption du corps & l'union de l'ame au corps ſeroient produites par des cauſes indépendantes de l'enfant, & qui ont précédé ſon exiſtence.

Réponſe.

Il eſt certain que ce qui n'exiſte que d'aujourd'hui, n'a pû ſe déterminer, ni conſentir à un crime commis il y a ſix mille ans.

Mais les Catholiques ne prétendent pas que l'enfant ait commis le crime d'Adam, ou qu'il y ait conſenti ; ils diſent que depuis le péché d'Adam, tous les hommes naiſſent privés de la grace, déchus des privileges de l'état d'innocence ; que leur eſprit eſt environné de ténébres, & leur volonté déréglée, & que cet état de l'homme eſt la ſuite du péché d'Adam.

Les Catholiques ne diſent pas que Dieu haïſſe l'enfant, & qu'il le puniſſe pour avoir commis le péché d'Adam, ou parcequ'il eſt coupable d'un déſordre dans lequel il ſoit tombé librement : ils diſent que le péché d'Adam cauſa dans ſes facultés un déſordre qui ſe communiqua à ſes enfans auſſi-bien que ſon péché, & qui ſe tranſmit à tous les hommes qui naiſſent par la voie de la génération, & qui n'en ſont point garantis par une grace ſpéciale : toutes les difficultés des Pélagiens & des Sociniens portent donc à faux, & n'attaquent point le dogme du péché originel, tel que l'Egliſe l'enſeigne.

De Peccat. merit. c. 2, 3. In Ep. ad Rom. inter opera Hyeron & dans l'Appendix que le Clerc a ajouté à l'édition de S. Aug. par les PP. Bénédictins.

[1] Apud. Aug. de Nat. & Grat. c. 54.

Mais, dira-t-on, comment le désordre causé dans les facultés d'Adam & le péché ont-ils pû se transmettre à ses enfans ?

L'Ecriture, qui nous apprend si clairement le péché du premier homme, & que son péché s'est communiqué à sa postérité, ne nous explique point comment ce désordre & ce péché se sont communiqués à ses enfans, & ensuite à toute sa postérité.

Nous ne pouvons donc expliquer clairement comment se fait la propagation du péché originel, mais nous ne voyons point qu'elle soit impossible ; & par conséquent le Pélagien & le Socinien, ne peuvent sans absurdité nier le péché originel : car il est absurde de nier une chose enseignée clairement dans l'Ecriture, dans la tradition, & par l'Eglise universelle, lorsqu'on ne démontre pas que cette chose est impossible.

Mais, disent les Sociniens, n'est-il pas évident que Dieu ne peut punir que ce qui est volontaire ?

Dieu hait essentiellement le désordre, & le péché originel ne laisse pas d'être un désordre, quoiqu'il soit l'effet d'un péché que l'enfant n'a pû, ni vouloir, ni prévenir. Le péché originel déplaît donc à Dieu, quoiqu'il soit nécessaire, & la créature dans laquelle il se trouve, lui est odieuse ; mais il ne la hait point & ne la punit point comme une créature qui s'est mise volontairement dans le désordre : les monstres dans l'ordre physique ne déplaisent-ils pas à Dieu ?

Mais enfin pourquoi a-t-il enveloppé toute sa race dans sa chute, pourquoi Dieu a-t-il permis cette fatale catastrophe ? Pourquoi a-t-il remis entre les mains du premier homme, le sort de sa postérité ?

Je réponds, 1°. que l'ignorance dans laquelle Dieu nous laisse à cet égard, ne nous autorise point à nier un dogme enseigné dans l'Ecriture, dans la tradition, & par l'Eglise universelle : avouons plutôt avec M. Leibnits, que nous ne connoissons pas assez, ni la nature du fruit défendu, ni son action, ni ses effets, pour juger du détail de cette affaire (1).

2°. Si nous voyions en son entier le plan de la Pro-

(1) Essais de Théodicée, premiere Partie, ss. 112.

vidence, relativement au genre humain, ces plaintes, ces questions téméraires, nous paroîtroient déraisonnables, pleines d'ingratitude & injurieuses au Rédempteur, qui a fait une abondante compensation pour tous les dommages qui résultent du péché d'Adam, en satisfaisant, non-seulement pour le péché originel, mais encore pour les péchés actuels de tout le monde.

Si nous nous plaignons de notre état présent, c'est parceque nous en sentons tous les inconvéniens, & que nous n'en connoissons pas les avantages. Les Anges apostats sont tombés sans ressource; mais nos premiers parens ont été relevés de leur chute : ce n'est point par notre faute que nous nous trouvons au fond du précipice, mais nous avons un Rédempteur qui nous en a tirés par sa mort & par sa grace.

La doctrine du péché originel, telle qu'elle est enseignée par l'Eglise Catholique, ne fait donc Dieu, ni auteur du péché, ni injuste; & toutes les difficultés des Pélagiens, des Sociniens, des Arminiens & de Witby, n'ont de force que contre l'imputation au sens de Luther & de Calvin.

Les difficultés sur la permission du péché d'Adam, appartiennent au Manichéisme : voyez cet article & celui de MARCION.

Des différentes manieres d'expliquer le Péché Originel.

Le dogme du péché originel est d'un côté si important dans la Religion, & de l'autre si difficile à comprendre & à persuader, que l'on a de tous les tems fait beaucoup d'efforts pour expliquer sa nature, & la maniere dont il se communiquoit.

1°. On supposa que les ames avoient péché dans une vie antérieure à leur union avec le corps humain : cette opinion imaginée par les Platoniciens, attribuée à Origene, & adoptée par les Cabbalistes, a été suivie par quelques modernes, tels que Rust, Glanville & Henri Morus (1).

---

(1) Rust, Discours sur la Vérité. Glanville, Lux Orientalis.

Ce ſentiment, qui pris comme opinion philoſophique n'eſt qu'une vaine imagination, a été condamné par l'Egliſe, & n'explique point le dogme du péché originel, puiſque ce péché eſt tranſmis aux hommes par Adam.

2°. On a ſuppoſé que toutes les ames étoient renfermées dans Adam, & que par conſéquent elles avoient participé à ſon péché.

Ce ſentiment, dont S. Auguſtin n'étoit pas fort éloigné, a été adopté par un grand nombre de Théologiens de la Confeſſion d'Ausbourg; & au commencement de notre ſiecle, M. Wolflin en a fait un principe pour expliquer la propagation du péché originel : c'eſt par imputation, dit-il, que tous les hommes y participent, mais la dépravation leur eſt communiquée par la propagation, & cette propagation ſuppoſe que les ames viennent les unes des autres.

Avant M. Wolflin, Nicolaï avoit enſeigné qu'en admettant la création immédiate des ames, il n'eſt pas poſſible d'expliquer le péché originel (1).

Ce ſentiment qui a été condamné par l'Egliſe, eſt abſurde : car l'ame étant une ſubſtance ſimple, indiviſible, immatérielle, il eſt impoſſible qu'aucune ame ſorte d'une autre par voie d'émanation.

D'ailleurs, ce ſentiment n'expliqueroit point le péché originel, puiſque les ames renfermées dans l'ame d'Adam, n'auroient point eû l'exercice de leurs facultés, & enfin, parcequ'Adam ayant obtenu le pardon de ſon péché, tous ſes enfans auroient dû l'obtenir, ſi les ames humaines avoient été renfermées dans celle du premier homme, de maniere qu'elles euſſent participé à ſes déterminations.

Henri Mor. 2. t. 2. Oper. Phil. p. 365. In Mercavæ Cabbaliſticæ expoſitione. Pſychozoriæ de vita Animæ, de Animæ immortalitate. Autopſychomachia, contra eos qui animas poſt diſceſſum à corpore dormire, ſomniarunt: cum appendice de Animæ præexiſtentia. Tous ces Ouvrages ſe trouvent dans le Recueil des Poëmes Philoſophiques de Morus, in 8, à Cambridge. Quelques uns ont été traduits en françois.

(1) Chriſtophori wolflini, Diſſert. in 4, à Tubinge.

3°. On a reconnu que les ames n'ont point exiſté avant cette vie, qu'elles ont été créées immédiatement par Dieu, & qu'elles ne ſont pas des émanations de l'ame d'Adam.

Mais, parmi ceux qui reconnoiſſent que les ames exiſtent par voie d'émanation; les uns croient que toutes les ames ont été créées, & qu'elles ont été unies à des corps renfermés dans le corps d'Adam. Les autres penſent, conformément au jugement de l'Egliſe, que les ames des hommes ſont créées lorſque le corps humain eſt formé dans le ſein de la mere.

Le ſyſtême de la génération des animaux par des animalcules formés dans le premier animal, & qui ne font que ſe développer, ne pouvoit manquer de faire adopter le premier ſentiment. M. Leibnits crût qu'il pouvoit expliquer la propagation du péché originel, il fut ſuivi par M. Raſiels qui l'expliqua avec plus de détail que M. Leibnits (1).

Il ſuppoſe que les corps de tous les hommes qui devoient exiſter, ont été formés dans Adam, & que Dieu avoit uni à ces petits corps des ames humaines, parcequ'il n'y a pas de raiſon de différer plus long-tems l'union de l'ame & du corps, & que ce petit corps vivant auſſi-bien dans le premier inſtant de ſa formation, qu'après ſa naiſſance, on ne peut le ſuppoſer privé d'une ame.

Il admet donc, dans les petits corps humains renfermés dans Adam, des ames humaines.

Les petits corps unis à ces ames étoient unis aux corps des peres, & ils en tiroient leur nourriture, autrement ils ſe ſeroient deſſéchés.

Il y avoit donc une communication entre Adam & le nombre infini de perſonnes qu'il contenoit, à peu près ſemblable à celle qu'un enfant a avec ſa mere, auſſi-tôt qu'elle l'a reçu dans ſon ſein; & comme les mouvemens de la mere ſe communiquent aux enfans,

(1) Eſſais de Théodicée, premiere Partie, ss. 90. traité de l'Eſprit Humain, par M. Raſſiels du Vigier, chez Jombert, 1714, in-12.

ceux

ceux d'Adam ſe ſont communiqués à tous ceux qui devoient naître de lui.

Suivant ce ſiſtême, quand Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, les impreſſions de ſon cerveau ſe communiquerent aux cerveaux de ſes enfans, qui eurent par conſéquent les mêmes idées ; & lorſqu'Adam fut tenté de manger du fruit, & qu'il y conſentit, ſes enfans y conſentirent d'autant plus facilement, que la molleſſe de leurs fibres les avoit fait moins conſerver le ſouvenir du précepte, & que le cours de leurs eſprits animaux étoit favoriſé par le cours des eſprits animaux d'Adam.

Leur péché fut à-peu-près pareil à celui d'une perſonne qui s'éveille en ſurſaut, ou à celui des enfans qui ſont en nourrice : c'eſt pourquoi, dit M. Raſiels, quoiqu'ils ſoient véritablement enfans de colere, ils ne ſont pas l'objet d'une ſi grande colere, puiſque Dieu ſe contente de les priver de ſa gloire, ſans les condamner aux châtimens des pécheurs.

Cette hypothèſe eſt abſolument deſtituée de fondement du côté de la raiſon ; & le ſyſtême de la génération des animaux par des animalcules préexiſtans & formés de la création du monde, qui lui ſert de baze, n'a plus guere de vraiſemblance, ni de Sectateurs.

D'ailleurs il n'explique point la communication du péché d'Adam à ſes deſcendans, puiſque ces ames n'avoient point l'uſage de la raiſon, lorſqu'Adam pécha, & qu'elles ne pouvoient donner un conſentement libre ; l'explication des Mahométans, toute ridicule qu'elle eſt, paroîtroit plus raiſonnable (1).

---

(1) Ebn Abas dit qu'il fut paſſé un contrat entre Dieu & les Hommes, par lequel tout le genre humain s'obligea de reconnoître Dieu pour ſon ſouverain Maître, & que c'eſt de ce Pacte dont il eſt parlé dans l'Alcoran, au Chapitre intitulé, Aaraf : voici ce qu'on dit du Péché Originel.

„Lorſque Dieu tira des reins „d'Adam toute ſa poſterité, il „adreſſa à tous les hommes ces „paroles : Ne ſuis-je pas votre „Dieu, & ils lui répondirent „oui." Cet Auteur veut que tous les hommes ayant été effectivement aſſemblés ſous la figure de fourmis douées d'intelligence dans la vallée de Da-

Enfin, ce ſentiment eſt contraire aux déciſions de l'Egliſe.

4°. Il eſt donc certain que l'ame des enfans d'Adam n'a été créée que quand il s'eſt formé dans le ſein d'Eve, un corps humain, & pour expliquer la tranſmiſſion du péché originel, il faut expliquer comment le péché d'Adam ſe communique aux ames que Dieu crée pour les unir à des corps humains, par voie de génération.

Les Théologiens ſe ſont encore partagés ſur cette explication.

1°. Beaucoup de Théologiens ont prétendu que le péché originel n'eſt que le péché d'Adam, imputé à tous ſes deſcendans.

Les Théologiens ſuppoſent que comme Dieu, quand il établit Abraham le Pere des Croyans, avoit fait un pacte avec ſa poſtérité, de même quand il donna la juſtice originelle à Adam & au genre humain, notre premier pere s'engagea en ſon nom & en celui de ſes deſcendans, de la conſerver pour lui & pour eux, en

---

hier, aux Indes; après cette convocation générale, Dieu dit dans le même Chapitre.

„ Nous avons pris des témoins, afin que les hommes „ ne diſent pas au jour du Jugement, nous ne ſavons rien „ de ce Pacte, & qu'ils ne diſent pas, pour excuſer leur „ impiété, nos Peres ont idolâtré avant nous, nous avons „ été leurs imitateurs, auſſi-bien que leurs deſcendans; „ nous perdrez-vous, Seigneur, „ pour ce que des fols & des „ ignorans ont commis contre „ vous?" (D'Herblot, au mot Adam Bibliot. Orient. p. 44.)

Les Mahométans croient en outre que nous recevons de notre premier Pere un principe de corruption, qu'ils appellent la graine du cœur, l'amour-propre, & la concupiſcence qui nous portent au péché; c'eſt le péché d'origine, que les Mahométans reconnoiſſent être venu d'Adam, notre premier Pere, & ils diſent qu'il eſt le principe de tous les autres péchés.

Mahomet ſe vantoit d'en avoir été délivré par l'Ange Gabriel, qui lui arracha du cœur cette ſemence noire, & que par ce moyen il étoit impeccable.

Selon d'autres Mahometans, le Péché Originel vient de ce que le Diable manie les enfans juſqu'à ce qu'il les ait fait crier : ſelon les Mahométans, J. C. & la Sainte Vierge furent garantis de l'attouchement du Diable, & n'ont point eû de Péché Originel. D'Herblot, Bibliot. Orient au mot Meriam, p. 583.)

obſervant le précepte qu'il avoit reçu, au lieu que faute de l'obſerver, il la perdroit autant pour lui que pour eux, & les rendroit ſujets aux mêmes peines, ſa tranſgreſſion étant devenue celle de chacun, en lui comme cauſe, & dans les autres, comme la ſuite du pacte contracté par eux; qu'ainſi la même tranſgreſſion, qui étoit en lui un péché actuel, fait dans les autres le péché originel par l'imputation qui leur en eſt faite, & que c'eſt ainſi que tout le monde a péché en lui, lorſqu'il a péché.

Ce ſentiment fut ſoutenu avec beaucoup de force par Catharin dans le Concile de Trente, & il a été adopté par preſque tous les Proteſtans.

Mais ce ſentiment paroît contraire à tout ce que l'Ecriture & la tradition nous apprennent du péché originel & ne s'accorde pas bien avec les idées de la juſtice & de la bonté de Dieu: car pour imputer un crime, il faut un conſentement formel, un conſentement préſumé ne ſuffit pas, & les Théologiens qui adoptent le ſentiment de l'imputation ne reconnoiſſent point d'autre conſentement dans les enfans d'Adam.

Ce pacte peut avoir lieu, lorſqu'il eſt queſtion de faire du bien, mais non pas lorſqu'il s'agit de punir poſitivement.

La ſuppoſition du pacte fait entre Dieu & Adam, laquelle ſert de baze à ce ſentiment, eſt une ſuppoſition chimérique, dont Catharin n'a donné aucune preuve.

2°. Il y a des Théologiens qui croient que depuis le péché d'Adam, ſon corps a été corrompu, & que l'ame ſortant pure des mains de Dieu, & s'uniſſant à un corps corrompu, contracte ſa corruption comme une liqueur pure ſe corrompt dans un vaſe infecté: ce ſentiment indiqué par S. Auguſtin, a été ſuivi par Grégoire de Rimini, Gabriel, &c.

Pour expliquer comment le péché du premier homme a corrompu ſon corps, Gregoire de Rimini ſuppoſe que le ſerpent en converſant avec Eve, dirigea contre elle ſon haleine, & que ſon ſouffle contagieux infecta le corps d'Eve. Eve communiqua ſa contagion à Adam, & tous deux la communiquerent à leurs en-

ſans, comme nous voyons des maladies héréditaires dans certains pays & dans certaines familles.

Mais quand il ſeroit vrai que le ſouffle du ſerpent ait porté dans le corps d'Eve un principe de corruption, quel rapport cette corruption a-t-elle avec le péché, qui eſt une affection de l'ame ? Une ſubſtance immatérielle peut-elle ſe corrompre en contractant la corruption du corps, comme une liqueur pure ſe corrompt dans un vaſe infecté ?

3°. Il y a des Théologiens, qui, pour expliquer la tranſmiſſion du péché originel, ſuppoſent que Dieu avoit formé le plan de faire naître tous les hommes d'un ſeul par voie de génération, & qu'il a établi une loi par laquelle il devoit unir une ame à un corps humain toutes les fois que par la voie de la génération il ſe formeroit un corps humain.

Dieu, ſelon ces mêmes Théologiens, s'étoit fait une loi d'unir au corps humain né d'Adam, une ame ſemblable à celle du premier homme.

Adam par ſon péché perdit la grace originelle ; ainſi lorſqu'il engendra un fils, Dieu unit à ſon corps une ame privée de la juſtice originelle & des dons de l'état d'innocence.

Eſtius remarque que ce ſentiment indiqué par S. Cyrille, & adopté par S. Anſelme, n'explique point la tranſmiſſion du péché originel, parcequ'il ne la fait conſiſter que dans la privation de la juſtice originelle, ce qui ne ſuffit pas pour expliquer le péché originel, qui eſt un déſordre : car il ſeroit poſſible, ſelon Eſtius, qu'une ame fût privée de la juſtice originelle, & qu'elle ne fût cependant pas coupable, ou déréglée (1).

Ce Théologien croit donc qu'il faut ſuppoſer que l'ame privée de la juſtice originelle, eſt unie à un corps corrompu, qui communique le péché à l'ame qui lui eſt unie.

Mais le corps eſt-il capable de pécher ? peut-il ſouil-

---

(1) Cyrill. de Incarnat. Anſelm. de Concept. Virginis, c. 5. De Lib. Arbitr. c. 22. Eſtius. in L. 2. Sent. Diſtinct. 31, §. 1.

ler l'ame ? Voilà ce que, ni Scot, ni Eſtius, ni aucun des Théologiens qui ſuivent ce ſentiment, n'ont pû faire concevoir.

Le P. Mallebranche & M. Nicole ont tâché de l'expliquer.

Adam, ſelon le P. Mallebranche, fut créé dans l'ordre, & comme l'ordre veut que Dieu n'agiſſe que pour lui, Adam reçut en naiſſant un penchant qui le portoit à Dieu, & une lumiere qui lui faiſoit connoître que Dieu ſeul pouvoit le rendre heureux.

Cependant, comme Adam avoit un corps qui n'étoit pas inaltérable, & qu'il devoit ſe nourrir, il falloit qu'il fût averti du beſoin de manger, & qu'il pût diſtinguer les alimens propres à le nourrir : il falloit donc que les alimens propres à entretenir l'harmonie dans le corps d'Adam, fiſſent naître dans ſon ame des ſentimens agréables, & que ceux qui lui étoient nuiſibles, excitaſſent des ſenſations déſagréables.

Mais ces plaiſirs & ces mouvemens ne pouvoient le rendre eſclave, ni malheureux comme nous, parcequ'étant innocent, il étoit maître abſolu des mouvemens qui s'excitoient dans ſon corps.

L'ordre demande que le corps ſoit ſoumis à l'ame, Adam arrêtoit donc à ſon gré les mouvemens qui s'excitoient dans ſon corps ; enſorte que les impreſſions ſenſibles ne l'empêchoient pas d'aimer uniquement Dieu, & ne le portoient point à regarder le corps comme la cauſe, ou comme les objets dont il devoit attendre ſon bonheur.

Après qu'Adam eut péché, il perdit d'un côté l'empire qu'il avoit ſur ſes ſens, & de l'autre la juſtice originelle : les impreſſions des objets extérieurs produiſirent en lui des impreſſions qu'il ne fut pas le maître d'arrêter, & qui le porterent malgré lui vers les objets qui excitoient en lui des ſentimens agréables.

Dieu avoit réſolu de faire naître tous les hommes d'Adam, & d'unir une ame humaine au corps humain qu'Adam engendroit ; mais Dieu, ſelon le P. Mallebranche, ne devoit accorder à cette ame la juſtice originelle, qu'autant qu'Adam perſévereroit dans l'innocence.

Ainsi, Adam & Eve après leur péché, 1°. avoient perdu l'empire qu'ils avoient sur leurs sens, & les corps excitoient en eux des plaisirs qui les portoient vers les objets sensibles : 2°. Dieu unissoit aux corps qu'ils engendroient, une ame privée de la justice originelle.

Dieu, selon le Pere Mallebranche, avoit établi une loi, par laquelle il devoit y avoir un commerce continuel entre le cerveau de la mere & le cerveau de l'enfant formé dans son sein ; ensorte que tous les sentimens qui s'excitent dans la mere, devoient s'exciter dans l'enfant.

L'ame humaine que Dieu unit au corps humain qui se forma dans le sein d'Eve après son péché, éprouvoit donc toutes les impressions qu'Eve recevoit des objets sensibles, & comme elle étoit privée de la justice originelle, elle étoit portée vers les corps, elle les aimoit comme la source de son bonheur : elle étoit donc dans le désordre, ou plutôt sa volonté étoit déréglée, le désordre de sa volonté n'étoit point libre, mais il n'étoit pas moins un désordre qui déplaisoit à Dieu (1).

Cette explication porte certainement l'empreinte du génie de Mallebranche, mais elle est appuyée sur un fondement bien foible, je veux dire la communication entre le cerveau de la mere & le cerveau de l'enfant : cette communication n'est point prouvée : ces tâches, que les enfans tiennent de leurs meres, & que le P. Mallebranche a prises pour les images des objets que les meres ont désirés ardemment pendant leur grossesse, ne sont que les suites d'un sang extravasé par un mouvement trop violent, qui peut bien être occasionné par une impression vive que fait sur les organes un objet sensible, & qui se communique au sang de l'enfant, parcequ'il y a en effet une communication entre les vaisseaux sanguins de la mere, & ceux de l'enfant ; mais ce sang extravasé ne suppose pas que le cerveau de l'enfant ait reçu les mêmes impressions que le cerveau de la mere, rien ne conduit à cette supposition (2).

---

[1] Malleb. Rech. de la Vérité, l. 2, c. 5, l. 2, part. 1, c. 7. Ecclairc. 8. Conv, Chr. Entr. 4.

(2) Voyez Dissert. Physiq.

Voici l'explication de M. Nicole.

» L'expérience fait voir que les inclinations des peres » se communiquent aux enfans, & que leur ame ve» nant à être jointe à la matiere qu'ils tirent de leurs » parens, elle conçoit des affections semblables à cel» les de l'ame de ceux dont ils tirent la naissance; ce » qui ne pourroit être, si le corps n'avoit certaines dis» positions, & si l'ame des enfans n'y participoit en » concevant des inclinations pareilles à celles de leurs » peres & de leurs meres, qui avoient les mêmes dis» positions du corps.

» Cela supposé, il faut convenir qu'Adam en pé» chant, se précipita avec une telle impétuosité dans » l'amour des créatures, qu'il ne changea pas seule» ment son ame, mais qu'il troubla l'économie de son » corps, qu'il y imprima les vestiges de ses passions, » & que cette impression fut infiniment plus forte & » plus profonde que celles qui se font par péchés les » que les hommes commettent présentement.

» Adam devint donc par-là incapable d'engendrer » des enfans qui eussent le corps autrement disposé » que le sien; de sorte que les ames étant jointes au » moment qu'elles sont créées à ces corps corrom» pus elles contractent les inclinations conformes aux » traces & aux vestiges imprimés dans ces corps, & » c'est ainsi qu'elles contractent l'amour dominant des » créatures, ce qui les rend ennemies de Dieu.

» Mais, pourquoi les ames qui sont des substances » spirituelles, contractent-elles certaines inclinations » à cause de certaines dispositions de la matiere?

» On peut, pour expliquer cela, supposer que Dieu » en formant l'être de l'homme par l'union d'une ame » spirituelle avec une matiere corporelle, & voulant » que les hommes tirassent leur origine d'un seul, avoit » établi ces deux loix, qu'il jugea nécessaires pour » un être de cette nature.

» La premiere, que le corps des enfans seroit sem-

---

sur la force de l'imagination des femmes enceintes. 1737, in-8. Lettre sur l'imagination des Visionnaires.

»blable à celui des peres, & auroit à peu près les »mêmes impressions, à moins que quelque cause »étrangere ne les altérât.

»La seconde, que l'ame unie au corps auroit cer»taines inclinations, lorsque son corps auroit certai»nes impressions.

»Ces deux loix étoient nécessaires pour la propa»gation du genre humain, & elles n'eussent apporté »aucun préjudice aux hommes, si Adam en conser»vant son innocence eût conservé son corps dans »l'état auquel Dieu l'avoit formé; mais l'ayant al»téré & corrompu par son péché, la justice souve»raine de Dieu, infiniment élevée au-dessus de la »nature, n'a pas jugé qu'elle dût pour cela changer »les loix établies avant le péché; & ces loix subsis»tant, Adam a communiqué à ses enfans un corps »corrompu.

»Mais, comment doit-on concevoir cet amour do»minant de la créature, que l'ame contracte lorsqu'el»le est jointe à des corps qui viennent d'Adam?

»On le doit concevoir, comme on conçoit la grace »justifiante dans les enfans baptisés: c'est-à-dire, que »comme l'ame des enfans, par la grace qu'elle re»çoit, est habituellement tournée vers Dieu, & l'ai»me de la maniere que les Justes aiment Dieu du»rant le sommeil; de même l'ame des enfans par »cette inclination qu'elle contracte, devient habi»tuellement tournée vers la créature, comme sa fin »derniere, & l'aime comme les méchans aiment le »monde pendant qu'ils dorment: car il ne faut pas »s'imaginer que nos inclinations périssent par le som»meil, elles changent seulement d'état; & ces incli»nations suffisent pour rendre les uns justes, quand »elles sont bonnes, & les autres méchans, quand »elles sont mauvaises « (1).

M. Nicole ne regarde cette explication que comme ce que l'on peut dire de plus probable.

Ce que nous venons de dire sur les différentes ex-

---

(1) Nicole, Instr. sur le Symbole, seconde Instr. sect. 4. c. 2

plications du péché originel, eſt en quelque ſorte l'hiſtoire de l'eſprit humain, par rapport à cet objet : nous pouvons en conclure, 1°. que la doctrine de l'Egliſe ſur le péché originel n'eſt point l'ouvrage de l'eſprit humain, puiſque les différens états par leſquels il a paſſé, n'ont fait que varier les explications de ce dogme, & n'en ont point attaqué l'exiſtence, ou ne l'ont attaqué que par l'impoſſibilité de l'expliquer, ce qui me paroît ſuppoſer néceſſairement que ce dogme n'eſt point un dogme imaginé par les hommes.

2°. Cette hiſtore peut ſervir à nous faire connoître à-peu-près le progrès de la raiſon humaine, depuis Origene, juſqu'à Mallebranche & Nicole.

TROISIEME ERREUR DE PÉLAGE.

Sur la néceſſité de la Grace.

Pour rendre inexcuſables les pécheurs qui n'obéiſſoient pas à l'impétuoſité de ſon zele, Pélage prétendoit trouver dans l'homme même toutes les reſſources néceſſaires pour arriver au plus haut dégré de perfection, & combattoit tous les dogmes qui paroiſſoient établir la corruption originelle de l'homme, ou donner des bornes à ſes forces naturelles pour le bien, & ne pas faire dépendre entierement de lui ſon ſalut & ſa vertu ; il nia donc, non-ſeulement le péché originel, mais encore la néceſſité de la grace.

La liberté de l'homme étoit la baze ſur laquelle il établiſſoit ce dernier ſentiment.

Dieu, diſoient les Pélagiens, n'a point voulu que l'homme fût porté néceſſairement au vice ou à la vertu, il l'a créé avec la liberté de ſe porter à l'un ou à l'autre : c'eſt une vérité généralement reconnue, & que l'Egliſe a conſtamment enſeignée contre les Marcionites, les Manichéens, & contre les Philoſophes Payens. Il eſt donc certain que l'homme naît avec la liberté d'être vertueux ou vicieux, & qu'il devient l'un & l'autre par choix : l'homme a donc une vraie puiſſance de faire le bien ou le mal, & il eſt libre à ces deux égards.

La liberté de faire une chose, suppose nécessairement la réunion de toutes les causes & de toutes les conditions nécessaires pour faire cette chose, & l'on n'est point libre à l'égard d'un effet, toutes les fois qu'il manque une des causes ou des conditions naturellement requises pour produire cet effet.

Ainsi, pour avoir la liberté de voir les objets, il faut, non-seulement avoir la faculté de voir, saine & entiere, mais encore il faut que l'objet soit éclairé, & dans une certaine distance; & quelques bons yeux que l'on eut, on n'auroit point la liberté de voir ces objets, si l'on étoit dans les ténebres, ou si l'objet étoit à une distance trop grande: puis donc que l'homme naît avec la liberté de faire le bien ou le mal, il reçoit de la nature & réunit en lui toutes les conditions & toutes les causes naturellement requises & nécessaires pour le bien ou pour le mal.

La grace ne lui est donc pas nécessaire, ou si l'homme a besoin d'un secours extraordinaire & différent des qualités qu'il reçoit de la nature, il naît soumis à une fatalité inévitable, il est sans liberté.

On se souleva contre ce sentiment de Pélage, & on lui opposa l'autorité de l'Ecriture, qui nous enseigne que personne ne peut aller à Dieu, si Jesus-Christ ne l'attire; que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu, & que nous ne devons pas nous glorifier, comme s'il y avoit quelque chose que nous n'eussions pas reçu; que c'est le grace qui nous sauve par la foi; que cela ne vient pas de nous, puisque c'est le don de Dieu; que nous ne sommes pas capables de former aucune bonne pensée de nous-même, mais que c'est Dieu qui nous en rend capables (1).

A l'autorité de l'Ecriture, les Catholiques joignoient le témoignage des Peres: car il ne faut pas croire que les Peres qui ont procédé Pélage, aient été Pélagiens; S. Augustin fit voir que la doctrine de l'Eglise sur la nécessité de la grace étoit clairement enseignée par les

---

[1] Johan. 6, ℣. 44. Ad Ephes. 2, ℣. 8. Secundæ ad Cor. c. 2, ℣. 5.

Peres des quatre premiers ſiecles, & que ces Saints Docteurs n'avoient fait que tranſmettre ce qu'ils avoient appris, & enſeigner à leurs enfans ce qu'ils avoient reçu de leurs peres (1).

Qu'on nous allegue après cela, dit M. Boſſuet, des variations ſur ces matieres.

» Mais, quand on ne voudroit pas en croire S. Au-» guſtin, témoin ſi irréprochable en cette occaſion; » ſans avoir beſoin de diſcuter les paſſages particuliers » qu'il a produits, perſonne ne niera ce fait public, » que les Pélagiens trouverent toute l'Egliſe en poſſeſ-» ſion de demander dans toutes ſes prieres la grace de » Dieu, comme un ſecours néceſſaire, non-ſeulement » pour bien croire, mais encore pour bien prier, ce » qui étant ſuppoſé comme conſtant & inconteſtable, » il n'y auroit rien de plus injuſte que de ſoutenir après » cela que la foi de l'Egliſe ne fût point parfaite ſur » la grace (2).

La néceſſité de la grace étoit crue ſi généralement, que Pélage en l'attaquant, ſouleva tous les Fideles, & fut obligé de la reconnoître dans le Concile de Paleſtine.

Enfin, les Conciles aſſemblés contre Pélage, & les Souverains Pontifes ont conſtamment reconnu la néceſſité de la grace pour toutes les œuvres du ſalut (3).

La néceſſité de la grace n'étoit point contraire à la liberté : lorſqu'on diſoit que la grace étoit néceſſaire, on ne nioit pas que l'homme n'eût naturellement le pouvoir de faire le bien ou le mal; mais on prétendoit qu'avec ce pouvoir, on ne pouvoit jamais aller à J. C. qu'avec ce pouvoir on pouvoit faire le mal, mais qu'on ne pouvoit jamais aller à J. C. ſans la grace : ce dogme de la néceſſité de la grace pour les œuvres

---

[1] L. 1 & 2, cont. Jul. L. 4, ad Bonif. c. 8. De bono Perſev. c. 4, ſ. 19.

[2] Boſſuet, premier Aver. tiſſement ſur les Lettres de Jur. art. 34.

[3] Conc. Carthag. 1. Conc. 52. Conc. Milev. in Ep. ad innoc. Conc. Cart 3. Voyez ſur ce détail l'art. PELAGE, Voſſius, Noris, Garnier, Hiſt. Pelagianæ Hæreſis.

du salut, n'étoit point contraire à la liberté de l'homme pour les choses d'un ordre naturel; ainsi la nécessité de la grace n'étoit point opposée à la liberté qu'on avoit défendue contre les Manichéens.

En distinguant soigneusement ces deux objets, on explique tous les passages dans lesquels les Peres paroissent ne pas supposer la nécessité de la grace, & l'on fait voir qu'ils n'étoient point favorables au Pélagianisme.

QUATRIEME ERREUR DE PÉLAGE.

Sur la nature de la Grace, dont il reconnut la nécessité.

Pélage, voyant que ses sentimens révoltoient les Fideles & qu'il ne pouvoit contester l'autenticité des passages produits par les Catholiques, tâcha de les expliquer, & prétendit qu'il ne nioit point la nécessité de la grace, telle que l'Ecriture l'enseignoit.

En effet, disoit Pélage, il faut dans tout homme qui agit, distinguer trois choses, le pouvoir, le vouloir & l'action.

L'action est l'effet de notre volonté, c'est notre propre détermination qui la produit.

Mais, c'est de Dieu seul que nous tenons le pouvoir, c'est de lui seul que nous tenons l'existence, notre volonté & toutes nos facultés; c'est de lui que nous tenons le pouvoir que nous avons de penser & de vouloir le bien, il ne nous doit ni l'existence, ni ses facultés, elles sont donc une grace, & Dieu est la cause principale de nos actions & de nos mérites (1).

La grace dont l'Ecriture nous enseigne la nécessité, est la grace du Rédempteur, celle qui nous fait aller à J. C., & sans laquelle nous ne pouvons aller à lui: or cette grace n'est, ni l'existence, ni la conservation.

---

(1). Pelag. l. 3. De Lib. Arbitr. cité par S. Aug. de Grat. Christ c. 4. De Gestis Palestin. Ep. ad Sixt. c. 10.

Pélage fut donc obligé de reconnoître une grace différente du libre arbitre, & de l'existence ; comme cette grace nous faisoit connoître J. C., & nous conduisoit à lui, il prétendit que la grace nécessaire pour se sauver, étoit la prédication de l'Evangile, les miracles que J. C. avoit operés, les exemples qu'il avoit donnés, &c.

Les Catholiques prouverent que cette grace étoit une action de Dieu sur l'entendement & sur la volonté, ils prouverent à Pélage que Dieu fait en nous le vouloir & le faire, que la grace de J. C. se répand dans nos cœurs, &c.

Pélage, pressé par ces raisons, reconnut la nécessité d'une grace intérieure ; mais il prétendit qu'elle n'étoit nécessaire que pour agir plus facilement.

Il fut accablé par tous les passages qui disent que nous ne pouvons rien faire sans J. C. &c.

Les Pélagiens qui n'avoient nié le péché originel & la nécessité de la grace, que pour faire dépendre de l'homme même son salut, ne pouvant méconnoître, ni le péché originel, ni la nécessité d'une grace intérieure qui éclaire l'entendement, & qui touche la volonté ; les Pélagiens, dis-je, pour faire toujours dépendre de l'homme même son salut, prétendirent que cette grace intérieure s'accordoit aux mérites des hommes : ils conservoient par ce moyen le point fondamental de leur systême (2).

Cette erreur sur la gratuité de la grace, fut condamnée par le Concile de la Palestine & par Pélage même, mais de mauvaise foi, comme Saint Augustin le prouve (3).

La foi de l'Eglise sur la gratuité de la grace n'a jamais varié : cependant elle ne fut pas définie expressément dans les Conciles d'Afrique, soit qu'on n'ait pas voulu s'étendre sur cette question, sur laquelle quelques personnes marquoient de l'embarras, soit parce-

---

[1] Aug. de Grat. Chr.
(2) Aug. cont. Jul. l. 4, c. 3 & 8. Ep. ad Vital. de Grat. Chr. c. 22, 23. Ep. 106 c. 18.
(3) Ibid. Garnier, Hist. Pelag. Differt. 2, p. 171.

que de la gratuité de la grace, on étoit allé jusqu'au dogme de la prédestination, qu'il n'étoit pas à propos de toucher (1).

On n'a défini rien de plus sur la grace dans les Conciles assemblés contre les Pélagiens : on ne trouve pas qu'on ait traité, ni la maniere dont cette grace opere, ni son efficacité.

Toutes ces questions furent des suites nécessaires des réflexions qu'on fit sur les écrits de S. Augustin contre les Pélagiens, & sur la prédestination (2).

Pour s'en convaincre, il ne faut que se rappeller l'origine & le développement du Pélagianisme, le principe d'où Pélage partit, & les questions qui entroient essentiellement dans le plan de sa défense : il est clair que la maniere dont la grace opére, étoit absolument étrangere à ce plan, & dans le fond les Conciles qui ont condamné les Pélagiens, n'ont porté sur cet objet aucun jugement.

L'histoire du Pélagianisme & de ses dogmes a été bien traitée par Vossius, par le P. Garnier, par le Cardinal Noris, & par Usserius dans ses Antiquités de l'Eglise Britannique.

PERÉENS ou PERATIQUES. Voyez EUPHRATE.

PHOTIN, originaire de Galatie, fut d'abord disciple de Marcel d'Ancyre.

Marcel, Evêque d'Ancyre, avoit assisté au Concile de Nicée, & y avoit combattu les erreurs des Ariens : il écrivit depuis contre Asture & contre les autres Evêques du parti d'Arius, un livre intitulé de la Soumission de J. C. Il avança dans ce livre des propositions favorables au Sabellianisme : il fut accusé de cette hérésie par les Eusebiens, & condamné par le Concile de Constantinople tenu par les Ariens l'an 366, ensuite il fut exilé & obligé de se réfugier en Occident, dans le même tems que S. Athanase fut obligé de sortir d'Alexandrie : le Pape Jules le reçut à sa Communion, & prononça en sa faveur une Sentence d'absolution dans le Concile de Rome.

---

[1] Garnier, ibid. Dissert. 7. [2] Ibid. p. 302.

Photin qui avoit été disciple de Marcel, & qui avoit cru voir dans ses ouvrages les sentimens de Sabellius, les avoit adoptés & les professa : il soutint que le Verbe n'étoit qu'un attribut, & nioit son union hypostatique avec la nature humaine (1).

A peine avoit-il commencé de découvrir son erreur, qu'elle fut condamnée par les Evêques d'Orient dans un Concile qui se tint à Antioche en 345, & par les Evêques d'Occident en 346.

Deux ans après, ces derniers s'assemblerent pour le déposer, & n'en purent venir à bout à cause de l'opposition du peuple.

Marcel eut recours à l'Empereur, & lui demanda une conférence, Basile d'Antioche fut nommé pour disputer contre lui ; Phontin fut confondu dans la dispute, & ensuite exilé. Il avoit répandu son erreur dans l'Illyrie, mais il eut peu de Sectateurs, le parti Arien étouffa cette hérésie.

PHOTIUS, Patriarche de Constantinople, fut l'auteur du schisme entre l'Eglise de Constantinople, & l'Eglise Romaine.

Michel III. s'étoit enseveli dans les plaisirs, & avoit abandonné le gouvernement de l'Empire à Bardas son oncle. Bardas, aussi voluptueux & plus puissant que Michel, épousa sa niece (2).

Ignace, Patriarche de Constantinople, condamna hautement la conduite de Bardas, & ne voulut point l'admettre à la Communion le jour de l'Epiphanie.

Bardas, pour se venger, gagna des témoins qui accuserent Ignace d'avoir fait mourir Methodius son prédécesseur : il assembla un Concile, fit déposer Ignace, & plaça Photius sur le Siége de Constantinople.

Photius étoit riche & d'une naissance illustre, il avoit cultivé les arts, embrassé toutes les sciences, & s'étoit rendu recommandable par sa sagesse, par sa prudence, & par sa dextérité dans le maniement des affaires.

Cependant, la déposition d'Ignace, & l'élection de

---

[1] Epih. Hær. 71. Vincent Lyrin. Commonit. c. 16. Socrat. l. 2, c. 29. Soz. l. 4 c. 6.

(2) Cedren. Anast. an. 843.

Photius ne fut pas approuvée de tout le monde, le peuple se partagea entre Ignace & le nouveau Patriarche, & l'on vit bientôt éclater une sédition (1).

Pour calmer le peuple, l'Empereur pria le Pape Nicolas I, d'envoyer des Légats à Constantinople, pour que l'on jugeât entre Photius & Ignace. Lorsque les Légats furent arrivés, l'Empereur & Photius les séduisirent : on altéra les lettres du Pape, & l'on convoqua un Concile. Plus de 70 faux témoins déposerent qu'Ignace n'avoit pas été canoniquement ordonné ; qu'il étoit intrus par la puissance séculiere dans l'Eglise de Constantinople, qu'il gouvernoit tyranniquement.

Un seul Evêque demanda qu'on examinât la vérité des témoignages, & parut en douter. Il fut blamé, maltraité, & chassé : personne n'osa plus parler en faveur d'Ignaçe, & il fut déposé par le Concile.

Comment M. Basnage prétend-il après cela, qu'on ne doit pas crier si haut contre la déposition d'Ignace, & que les Evêques jugerent comme ils le devoient ? (2).

Le Pape découvrit la prévarication de ses Légats, & les faussetés de Photius ; il assembla un Concile & condamna Photius (3).

Photius de son côté assembla un Concile dans lequel de faux témoins accuserent Nicolas de différens crimes : on chassa du Concile tous ceux qui voulurent examiner la vérité des témoignages, & l'on excommunia le Pape Nicolas. Dans quelle corruption ne falloit-il pas que la Cour de Constantinople fût tombée, pour que Photius osât risquer de pareilles impostures.

Photius avoit trop d'ambition & trop de génie pour s'en tenir à l'excommunication portée contre le Pape ; il forma le projet de se faire reconnoître Patriarche universel, & de séparer toute l'Eglise de la Communion de l'Eglise de Rome, dont le Patriarche étoit un obstacle invincible à ses prétentions, & qui avoit

(1) Nicetas, Vita Ignat. Baron, ad an. 860.

(2) Basnage, Hist. de l'Egl. l. 6, c. 6, p. 328, t. 1.

(3) Epist. Nicol. 1, 4, 7, 10, 13. Anastas. in Nicol 1.

joui

joui jusqu'alors incontestablement de la Primatie universelle.

Il n'y avoit aucune différence entre la foi de l'Eglise de Constantinople, & celle de l'Eglise Romaine ; mais quoique l'Eglise Grecque reconnût comme l'Eglise Latine, que le S. Esprit procede du Pere & du Fils, elle avoit conservé le Symbole de Constantinople, dans lequel il n'est pas exprimé que le S. Esprit procede du Fils.

Cette addition ne s'étoit point faite par l'autorité d'un Concile, elle s'étoit introduite insensiblement, & avoit été adoptée par toutes les Eglises du Rit Romain.

L'Eglise Grecque & l'Eglise Latine différoient encore sur quelques points de discipline : tel étoit dans l'Eglise Latine l'usage de jeûner le Samedi, de permettre l'usage du lait, & celui du fromage en Carême, d'obliger tous les Prêtres au célibat, &c.

Photius crut, à la faveur de ces différens objets, pouvoir représenter l'Eglise Romaine, comme une Eglise engagée dans des erreurs & dans des désordres qu'on ne pouvoit tolérer : il écrivit des lettres à toutes les Eglises d'Orient, il les fit passer dans l'Occident, & convoqua un Concile qui se sépara de la Communion du Pape & de celle de son Eglise (1).

Tout sembloit concourir au succès des desseins de Photius, il étoit tout puissant auprès de l'Empereur, il étoit savant, éloquent, & les révolutions auxquelles l'Occident avoit été sujet depuis plusieurs siécles, y avoient tenu le Clergé dans l'ignorance, si favorable & si nécessaire au progrès des nouveautés & des erreurs.

Le Pape avoit d'ailleurs des ennemis très-puissans en Occident ; tels étoient Louis, Empereur d'Occident, Louis, Roi de France, Lothaire, Roi de Lorraine ; des Archevêques & des Evêques (2).

---

(1) Anast. in vit. Nicol. Nicet. apud Baron.

(2) Reginald. Annal. Bertin. Hincmar, de Divortio Lothari & Thietberg. Baron, ad an. 862, Aventin, Annal. l. 4.

Photius se trompoit, les Evêques & les Théologiens de l'Eglise Latine réfuterent ses accusations, & personne ne se sépara du Pape en Occident.

En Orient, l'Empereur Michel avoit fait assassiner Bardas; & l'avoit été lui-même par Basile le Macédonien, que Michel avoit créé César, & qui s'étoit emparé de l'Empire.

Photius eut le courage de lui reprocher son crime, & lui refusa la Communion. Basile fit enfermer Photius dans un Monastere, rappella Ignace, écrivit au Pape, fit convoquer un Concile qui déposa Photius, & rétablit Ignace sur le Siége de Constantinople (1).

Ce Concile est le huitiéme général, qui rendit la paix à l'Eglise, & rétablit la Communion entre les Grecs & les Latins. Nicolas I étoit mort, & ce fut sous Adrien II, que ce Concile se tint (2).

Photius ne perdit point l'espérance de remonter sur le Siége de Constantinople; du fond de son Monastere, il tendit des piéges à la vanité de Basile, il le flatta, reprit insensiblement du crédit & de la faveur à la Cour; obtint un logement dans le Palais, & après la mort d'Ignace remonta sur le Siége de Constantinople.

L'Empereur s'employa pour ménager son raccommodement avec l'Eglise de Rome. Il répresenta au Pape que le rétablissement de Photius étoit nécessaire au bien de la paix, & pour la réunion des esprits; l'Empereur ajoutoit qu'Ignace avoit lui-même souhaité qu'on le rétablit: on rapportoit un écrit fait en son nom, par lequel il le demandoit au Pape.

Basile, dont les forces commençoient à se rétablir en Italie, insinuoit au Pape qu'il délivreroit les côtes de la Campanie des incursions des Sarrasins, & qu'il rendroit à l'Eglise de Rome la Bulgarie, qu'Ignace même avoit refusée au Pape.

Jean VIII répondit à l'Empereur que le Patriarche

---

(1) Baron, ad an 847. Conc 8. Dupin, Hist du neuvieme siecle, c. 9. Natal. Alex. in sæc. 9. Differt. 4.

(2) Epist Joan. 199.

Ignace, d'heureuse mémoire, étant mort, il consentoit à cause de la nécessité présente, & pour le bien de la paix, que Photius fût reconnu Patriarche de Constantinople, après qu'il auroit fait satisfaction & demandé pardon devant un Synode (1).

Lorsque la lettre & les Légats du Pape furent arrivés à Constantinople, Photius fit assembler un Concile : on y lut les lettres de Jean VIII. à l'Empereur & à Photius ; mais elles avoient été falsifiées, & l'on y avoit retranché ce qui regardoit la personne d'Ignace, le pardon que l'on enjoignoit à Photius, & la condamnation du Concile qu'il avoit assemblé, & qu'il appelloit le huitieme.

Le Concile assemblé par Photius, le reconnut pour légitime Patriarche, & condamna le huitieme Concile qui avoit condamné Photius (2).

Le Pape apprit que la paix étoit rétablie, & il en félicita l'Empereur & Photius : mais lorsqu'il connut à quelles conditions la paix étoit rétablie, il condamna tout ce que les Légats avoient fait. Marin & Adrien ses successeurs, confirmerent son jugement contre Photius (3).

Basile mourut alors, & Léon VI, son fils lui succéda.

Léon avoit un cousin que l'on prétendoit que Photius avoit dessein d'élever à l'Empire : on le dit à Léon, il le crut, & chassa Photius du Siége de Constantinople, sur lequel il plaça son frere.

Photius se retira dans un Monastere, où il finit tranquillement ses jours : sa retraite rétablit la Communion entre l'Eglise de Rome & l'Eglise de Constantinople (4).

Quelques Auteurs ont voulu justifier Photius, mais sans raison : on ne peut nier que ce grand homme n'ait mis dans toute sa conduite, par rapport au Patriarchat, une mauvaise foi, une imposture insigne (5).

---

(1) Epist. Joan. 199.
(2) Baron, ad an. 879. Natal. Alex. in sæc. 9 Dissert. 4. Panopl. contr. Schism. Græc. sæc. 9, c. 2, p. 165.
(3) Baron. Panopl. loc cit.
(4) Zonar, Baron, ad an. 886 Curopalat. Dup. ibid
(5) Tout ce qui regarde Photius, se trouve dans les Lettres

PIERRE DE BRUYS étoit un ſimple laïc, qui enſeignoit qu'il ne falloit point donner le Baptême aux enfans, & qu'il étoit inutile à tous ceux qui ne pouvoient pas faire un acte de foi en le recevant. 1°. Il condamnoit l'uſage des Egliſes, des Temples, des Autels, & les faiſoit abbattre. 2°. Il condamnoit le culte des Croix, & les faiſoit briſer : 3°. il croyoit la Meſſe inutile, & en défendoit la célébration : 4°. il enſeignoit que les aumônes & les prieres étoient inutiles aux morts, & défendoit de chanter les louanges de Dieu.

La France avoit été infectée un ſiecle auparavant des erreurs des Manichéens : on en avoit brûlé beaucoup dans différentes Provinces : l'extrême rigueur avec laquelle on les avoit traités, les rendit plus circonſpects, mais elle augmenta leur haine contre le Clergé, qui avoit excité contre eux le zèle des Princes. Le deſir de ſe venger du Clergé devint l'objet principal de ces Fanatiques ; ils furent donc portés à attaquer tout ce qui concilioit de la conſidération, du reſpect & de l'autorité au Clergé ; ils attaquerent l'efficacité des Sacremens, les cérémonies de l'Egliſe, la différence que l'Ordre met entre les ſimples Laïcs & le Clergé, & enfin l'autorité des Paſteurs du premier Ordre.

Occupés de ces objets, ils abandonnerent inſenſiblement les dogmes du Manichéiſme, qu'il étoit trop dangereux de défendre, & attaquerent les Sacremens, le Clergé, les cérémonies, &c.

Les déſordres & l'ignorance du Clergé étoient extrêmes : tout étoit vénal dans la plûpart des Egliſes ; même les Sacremens étoient ſouvent adminiſtrés par des Simoniaques, & par des Concubinaires publics : le peuple gouverné par de tels paſteurs, étoit enſeveli

de Nicolas I & d'Adrien II. Vecus, l. 3, de Proceſſione Spirit. S. Nicetas, Vita Ignatii ; dans Schotus, Præf. ſur la Bibliot. de Photius ; dans Leo Allatius, de Synodo Photiana ; dans Fleury ; dans les Révolutions de Conſtantinople, par M. de Burigny, t. 3.

Photius a fait un grand nombre d'excellens Ouvrages, ſur leſquels il faut conſulter la Bibliothéque de Fabricius, t. 9, c. 38, p. 369.

dans une profonde ignorance, & disposé à se révolter contre ses Pasteurs ; ainsi toute homme qui avoit une imagination vive pouvoit devenir Chef de Secte en prêchant contre le Clergé, contre les cérémonies de l'Eglise, & contre les Sacremens.

Comme il y avoit beaucoup de ces Sectaires répandus dans le Languedoc & dans le Dauphiné, ils y produisirent dans le douzieme siecle une foule de petites Sectes qui se répandirent dans les différentes Provinces de France, & qui prirent différentes formes, selon le caractere du Chef de la Secte ; c'est ainsi que Tanchelin, Pierre de Bruys, Henri, Arnaud de Bresse s'éleverent, & formerent leurs Sectes.

Pierre de Bruys parcouroit les Provinces, saccageant les Eglises, abbattant les Croix, détruisant les Autels : on ne voyoit en Provence que Chrétiens rebaptisés, qu'Eglises profanées. Pierre de Bruys fut bientôt chassé de cette Province, & passa en Languedoc, où il fut arrêté & brûlé vif (1).

Les Protestans font ordinairement de Pierre de Bruys un Saint Réformateur, & un de leurs Patriarches, dont Dieu s'est servi pour perpétuer la vérité (2).

Ce sentiment n'est fondé sur aucun monument de ces tems : comment les Protestans qui condamnent les Anabaptistes, peuvent-ils élever si haut l'autorité de Pierre de Bruys, qui n'est en effet qu'un Anabaptiste. A quelle extrémité est-on réduit, lorsqu'on est obligé de chercher dans de pareils hommes le fil de la tradition des Eglises Protestantes ?

On a refuté les erreurs de Pierre de Bruys sur les prieres pour les morts, à l'article VIGILANCE : ses erreurs sur le culte de la Croix, à l'article ICONOCLASTES : ses erreurs sur la nécessité de la sainteté du Ministre des Sacremens, à l'article RÉBAPTISANS ; ses erreurs sur la présence réelle, à l'art. BERENGER.

Pierre de Bruys eut parmi ses disciples un nommé Henri : cherchez HENRI DE BRUYS.

---

[1] D'argentré, Collect. Jud. t. 1. p. 13. Dupin, douzieme siecle, c. 6.

[2] Basnage, Hist. des Egl. Ref. t. 1, 4. Periode, c. 6 p. 131.

C'eſt ſans preuve, que M. Baſnage a prétendu que les diſciples de Pierre de Bruys, formerent une Secte étendue (1).

PIERRE D'OSMA, Profeſſeur de Théologie à Salamanque dans un Traité de la Confeſſion, enſeigna ; 1°. Que les péchés mortels quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie, ſont effacés par la contrition du cœur, ſans ordre aux clés de l'Egliſe.

2°. Que la confeſſion des péchés en particulier, & quant à l'eſpece, n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur un Statut de l'Egliſe univerſelle.

3°. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées, qui ſont effacées par l'averſion qu'on en a, ſans rapport à la Confeſſion.

4°. Que la confeſſion doit ſe faire des péchés ſecrets, & non de ceux qui ſont connus.

5°. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux Pénitens avant qu'ils aient accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe.

6°. Que le Pape ne pouvoit remettre les peines du Purgatoire.

7°. Que l'Egliſe de la Ville de Rome pouvoit errer dans ſes déciſions.

8°. Que le Pape ne peut diſpenſer des Decrets de l'Egliſe univerſelle.

9°. Que le Sacrement de Pénitence, quant à la grace qu'il produit, eſt un Sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'Ancien & dans le Nouveau-Teſtament.

Alphonſe Carillo, Archevêque de Tolede, qui avoit aſſemblé les plus ſavans Théologiens de ſon Dioceſe, condamna ces propoſitions comme hérétiques, erronées, ſcandaleuſes, mal-ſonnantes, & le Livre de l'Auteur fut brulé avec ſa chaire. Sixte IV confirma ce jugement en 1479. On ne voit point que Pierre d'Oſma ait fait Secte (2).

(1) Ibid. p. 145.
(2) Bannes in ſecundam ſecundæ, quæſt. prima art. 10. p. 121. Collect. Conc. Hard. t. 9. p. 1498. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1.

Nous avons réfuté les erreurs d'Osma relatives à la puissance du Pape, aux articles GRECS & LUTHER.

Son erreur sur la Pénitence est réfutée par J. C. même, qui dit que les péchés que l'Eglise ne remet pas ne sont point remis.

Son erreur sur la Confession a été renouvellée par les Calvinistes, qui ne font remonter l'institution de la nécessité de la confession qu'au Concile de Latran, en 1215, sous Innocent III.

De savans Catholiques ont prouvé que la Confession Sacramentelle, & des péchés non-seulement en général & en particulier, mais encore secrets & publics, avoit été pratiquée dans tous les siecles, depuis la naissance du Christianisme; qu'elle étoit d'institution divine, & qu'elle obligeoit de droit divin.

Nous ne pourrions que répéter ce que ces Auteurs ont dit; nous nous contenterons d'en indiquer quelques-uns (1).

Mais nous croyons devoir placer ici ce que M. de Meaux a dit de la Confession, dans son exposition de la Foi de l'Eglise Catholique.

» Nous croyons qu'il a plû à J. C. que ceux qui se » sont soumis à l'autorité de l'Eglise par le Baptême, » & qui depuis ont violé les loix de l'Evangile, vien- » nent subir le jugement de la même Eglise dans le » Tribunal de la Pénitence, où elle exerce la puissan- » ce qui lui est donnée de remettre & de retenir les » péchés.

» Les termes de la commission qui est donnée aux » Ministres de l'Eglise pour absoudre les péchés sont » si généraux, qu'on ne peut sans témérité la réduire » aux péchés publics; & comme quand ils prononcent » l'absolution au nom de J. C., ils ne font que suivre » les termes exprès de cette commission, le jugement » est censé rendu par J. C. même, par lequel ils sont » établis Juges; c'est ce Pontife invisible qui absout » intérieurement le Pénitent, pendant que le Prêtre » exerce le ministere extérieur.

(1) Natal. Alex. cont. Dalleum. Sainte Marthe, Traité de la Confession, &c.

» Ce jugement étant un frein si nécessaire à la licen-
» ce, une source si féconde de sages conseils, une si
» sensible consolation pour les ames affligées de leurs
» péchés, lorsque non-seulement on leur déclare en
» termes généraux leur absolution, comme les Minis-
» tres le pratiquent, mais qu'on les absout en effet par
» l'autorité de J. C. après un examen particulier, &
» avec connoissance de cause : nous ne pouvons croire
» que nos adversaires puissent envisager tant de biens
» sans en regretter la perte, & sans avoir quelque
» honte d'une réformation qui a retranché une prati-
» que si salutaire & si sainte. «

PETROBRUSIENS, disciples de Pierre de Bruys.

PIÉTISTES : voyez l'article des Sectes qui se sont formées parmi les Luthériens.

PRAXÉE étoit Phrygien, il avoit été Montaniste, aussi-bien que Théodote de Bysance, il vint d'Asie à Rome, & quitta la Secte de Montan. Il avoit été mis en prison pour la Foi, & s'étoit acquis de la considération dans l'Eglise sous le Pontificat de Victor.

Dans le même tems, Théodote de Bysance qui n'avoit point résisté à la persécution, dit pour excuser sa faute, qu'en reniant J. C., il n'avoit renié qu'un homme.

Artemon & les Hérétiques connus sous le nom d'Aloges, avoient adopté ce sentiment, & soutenoient que J. C. n'étoit point Dieu.

Cette doctrine avoit été condamnée par l'Eglise : ainsi l'Eglise enseignoit contre Marcion, Cerdon, Cérinthe, &c. qu'il n'y avoit qu'un seul principe de tout ce qui est, & contre Théodote, que Jesus-Christ étoit Dieu. Praxée réunit ces idées, & conclud que J. C. n'étoit point distingué du Pere, puisqu'alors il faudroit reconnoître deux principes, ou accorder à Théodote que Jesus-Christ n'étoit point Dieu : ajoutez à cela, que Dieu dit lui-même ; je suis Dieu, & hors moi il n'y en a point d'autres; le Pere & moi nous sommes un, celui qui me voit, voit aussi mon pere ; je suis dans le Pere, & le Pere est en moi.

Voilà, ce me semble, l'origine de l'erreur de Praxée : elle n'est point née des disputes sur la distinction

des personnes qui n'ont point eu lieu alors, & dont on ne trouve aucune trace dans Tertullien, quoi qu'en dise M. le Clerc (1).

Praxée croyoit que son sentiment étoit le seul moyen de se garantir des systêmes qui admettoient plusieurs principes, & d'établir l'unité de Dieu : c'est pour cela qu'on appelloit ses disciples les Monarchiques.

De ce qu'il n'y avoit qu'une seule personne dans la Divinité, il suivoit que c'étoit le Pere qui s'étoit incarné, qui avoit souffert, &c. & c'est pour cela que les disciples de Praxée furent appellés Patripassiens.

Tertullien a refuté l'erreur de Praxée avec beaucoup de force & de solidité. Il oppose à cette hérésie la doctrine de l'Eglise universelle, selon laquelle, dit-il, nous croyons tellement un seul Dieu, que nous reconnoissons en même-tems que ce Dieu a un fils qui est son Verbe, qui est sorti de lui, par lequel toutes choses ont été créées, & sans lequel rien n'a été fait ; que ce Verbe a été envoyé par le Pere dans le sein de la Vierge, qu'il est né d'elle, homme & Dieu tout ensemble, Fils de l'homme & Fils de Dieu ; qu'il a été surnommé J. C., qu'il a souffert, qu'il est mort, & a été enseveli : voilà, ajoute-t-il, la regle de l'Eglise & de la Foi, depuis le commencement du Christianisme (2).

M. le Clerc paroit douter que Praxée ait confondu les personnes de la Trinité : il croit que Praxée n'a pas nié que le Pere fût distingué du Fils, & qu'il soutenoit que cette distinction n'en faisoit pas deux substances, & que c'est cette derniere distinction que Tertullien a soutenue contre Praxée.

Cette imputation est injuste : Tertullien dans tout son ouvrage soutient également, & l'unité de la substance divine, & la distinction des personnes divines.

Dans les Chapitres trois & quatre, Tertullien dit que la Trinité des personnes ne préjudicie en rien à l'unité de nature, & à la Monarchie que Praxée prétendoit défendre : c'est la détruire, dit-il, que d'admettre un

---

[1] Le Clerc, Hist. Eccles. ad an. 186.
[2] Tert. cont. Praxean. c. 2.

autre Dieu que le Créateur : pour moi qui reconnois que le Fils est d'une même substance que le Pere, qu'il ne fait rien sans sa volonté, & qu'il a reçu de lui sa toute puissance, que fais-je autre chose, sinon de défendre dans le Fils la Monarchie que le Pere lui a donnée, il en est de même du S. Esprit.

Dans le Chapitre 7, Tertullien dit à Praxée, souvenez-vous toujours de la regle que j'ai établie, que le Pere, le Fils & le S. Esprit sont inséparables. Quand je dis que le Pere est autre que le Fils & le S. Esprit, je le dis par nécessité, non pour marquer diversité, mais ordre; non division, mais distinction; il est autre en personne, non en substance.

Il n'est pas possible d'exprimer plus clairement l'unité de substance & la distinction des personnes; si Tertullien avoit enseigné que les trois personnes de la Trinité étoient trois substances, il ne pouvoit dire qu'il n'y avoit point de division entre elles : car plusieurs substances sont divisées, parcequ'elles existent nécessairement l'une hors de l'autre.

Si Tertullien avoit cru que les trois personnes fussent trois substances différentes, il y auroit eu entre ces trois personnes, non-seulement ordre & distinction, mais encore diversité; il eut été faux que le Pere & le Fils fussent la même substance, comme il le soutient contre Praxée : ce qui feroit une contradiction dans laquelle Tertullien ne pouvoit tomber. Ce n'est pas que les hommes ne puissent se contredire; mais ce n'est que dans des conséquences éloignées, & jamais quand le oui & le non se touchent, pour ainsi dire, comme cela seroit arrivé, si Tertullien avoit parlé comme M. le Clerc le fait parler.

M. le Clerc prétend que ces distinctions que Tertullien met entre les personnes de la Trinité, sont des distinctions qui ne peuvent convenir qu'à trois personnes : parceque si elles ne supposent pas que les personnes sont trois substances, elles établissent seulement que les trois personnes ne sont que trois modes ou trois relations différentes, ce que Praxée ne nioit pas.

1°. Je demande à M. le Clerc, sur quoi il prétend que Praxée reconnoissoit une distinction même modale

entre les personnes de la Trinité ? Tout l'ouvrage de Tertullien suppose que Praxée nioit toute distinction entre les personnes de la Trinité.

2°. Tertullien, dans l'endroit sur lequel M. le Clerc fait cette réflexion, dit qu'il fera voir comment le Pere, le Fils & le S. Esprit font nombre sans division : ce qui seroit absurde, s'il avoit cru que ces trois personnes sont trois substances.

3°. Je ne vois rien dans Tertullien qui suppose que la distinction qu'il admet entre les personnes de la Trinité, puissent être regardée comme une distinction modale ; les modes n'agissent point, n'ont point d'action propre, n'envoient point une autre modification, ce que Tertullien reconnoît cependant dans les personnes de la Trinité. M. le Clerc ne pouvoit conclure que la distinction admise par Tertullien étoit une distinction qui suppose que les trois personnes sont trois substances, qu'autant qu'il seroit certain qu'il ne peut y avoir que deux sortes de distinctions, la modale ou celle qui se trouve entre des modifications d'une substance, & la substantielle, ou celle qui se trouve entre des substances : mais c'est ce qu'il ne prouve pas.

Le reste des difficultés de M. le Clerc contre Tertullien, n'est qu'un abus des comparaisons que Tertullien emploie pour expliquer la maniere dont les trois personnes de la Trinité subsistent dans la substance divine : comparaisons que Tertullien ne donne que comme des images propres à faire entendre sa pensée, & dont il prévient l'abus, en rappellant sans cesse son lecteur à l'unité de substance.

Ce seroit encore abuser des mots, que de prétendre que Tertullien a soutenu contre Praxée, que les trois personnes sont trois substances, parcequ'il se sert quelquefois du mot de substance pour signifier la personne subsistante, ce qui est ordinaire aux anciens avant le Concile de Nicée, & même après ce Concile. M. le Clerc n'auroit pas ainsi jugé Tertullien, s'il eut suivi les maximes qu'il établit pour juger du sens d'un Auteur. Voyez l'art. *Critica*.

PRÉDESTINATIANISME : cette erreur renfermoit plusieurs chefs : 1°. qu'il ne falloit pas joindre

le travail de l'obéiſſance de l'homme à la grace de Dieu: 2°. que depuis le péché du premier homme, le libre arbitre eſt entierement éteint: 3°. que J. C. n'eſt pas mort pour tous: 4°. que la preſcience de Dieu force les hommes, & damne par violence; & que ceux qui ſont damnés, le ſont par la volonté de Dieu: 5°. que de toute éternité, les uns ſont deſtinés à la mort, & les autres à la vie.

Les Pélagiens, forcés de reconnoître le péché originel & la néceſſité d'une grace intérieure, qui éclairoit l'eſprit, & qui touchoit le cœur de l'homme pour qu'il pût faire une action bonne pour le ſalut, avoient prétendu que cette grace dépendoit de l'homme, & s'accordoit à ſes mérites: ils prétendoient que Dieu ſeroit injuſte, s'il préféroit un homme à l'autre, ſans qu'il y eût de différence dans leurs mérites, & prétendoient que cette différence ne pouvoit s'accorder avec la bonté & la ſageſſe de Dieu, ni avec ce que l'Ecriture nous apprend de ſa volonté générale de ſauver les hommes.

S. Auguſtin combattit ſes principes par tous les paſſages de l'Ecriture qui prouvent que l'homme ne peut ſe diſcerner lui-même; que Dieu n'eſt point injuſte, en ne donnant point ſa grace aux hommes, parcequ'ils ſont tous dans la maſſe de perdition; que Dieu n'ayant aucun beſoin d'eux, étant tout puiſſant, indépendant, il faiſoit grace à qui il vouloit, ſans que celui à qui il ne la faiſoit pas, eût droit de s'en plaindre; que cette volonté vague de donner la grace généralement à tous les hommes, enſorte qu'il n'y eût ni choix, ni préférence, détruiſoit toutes les idées que l'Ecriture nous donne de la Providence, par rapport au ſalut; que rien n'arrivoit que par la volonté de Dieu, qui avoit prévû & déterminé tout; que la volonté de ſauver les hommes, ne devoit pas s'entendre de tous les hommes ſans exception: qu'il falloit être fidelement attaché à la toute-puiſſance divine, à ſon indépendance, & enfin qu'il falloit croire que ſa volonté n'étoit point déterminée par l'homme (1).

---

[1] Epiſt. ad Siſt. ad Vitalem.

Il confirma & fortifia tous ces principes dans son livre de la *Correction & de la Grace*, de la *Prédestination & du Don de la Persévérance.*

Dans une dispute, les argumens font perdre de vue les principes, & deviennent eux-mêmes des principes, parceque c'est sur ces argumens qu'on dispute.

Ainsi l'indépendance de Dieu dans ses déterminations, sa toute-puissance, son empire absolu sur toutes ses créatures, furent les principaux objets dont on s'occupa.

On crut trouver dans ces principes fondamentaux une pierre de touche, par le moyen de laquelle on pouvoit juger toutes les contestations relatives à la grace, au libre arbitre & au salut des hommes, & l'on rejetta comme des erreurs, tout ce qui n'y paroissoit pas conforme.

En regardant comme un dogme fondamental & prenant à la lettre la corruption de l'homme, ce que l'Ecriture nous dit qu'il n'a rien qu'il n'ait reçu, ni dont il puisse se glorifier, & qu'il dépend en tout de Dieu, la liberté de l'homme paroît une erreur.

En supposant que rien que ce que Dieu veut, n'arrive, il est aisé de conclure qu'il ne veut pas le salut des damnés, & qu'il veut leur damnation.

En reconnoissant que Dieu prévoit tout, qu'il arrange tout, comment supposer dans l'homme la liberté ? Cette liberté ne seroit-elle pas un vrai pouvoir de déranger les décrets de la Providence, & par conséquent contraire au dogme de la toute-puissance & de la Providence ?

S. Augustin avoit soutenu également, & la toute-puissance & la liberté : il avoit enseigné que les passages qui parlent de la volonté de sauver tous les hommes, pouvoient s'expliquer de tous les hommes sans exception, & qu'il ne s'opposoit point à ces explications, pourvû qu'elles n'intéressassent ni la toute-puissance de Dieu, ni la gratuité de la grace : mais il n'avoit point expliqué comment ces dogmes s'allioient ; il s'étoit écrié avec S. Paul : *O altitudo* !

Les dogmes de la liberté & de la prédestination sont donc entre deux abîmes, & pour peu qu'on ait intérêt

de défendre en particulier, ou la liberté, ou la prédestination, on tombe dans les abîmes qui bordent, pour ainsi dire, cette matiere.

Ainsi, il n'est pas étonnant qu'il y ait eu des Prédestinatiens dès le cinquieme siecle, mais en trop petit nombre pour former une Secte.

Nous n'examinerons point précisément quand cette hérésie a commencé, nous remarquerons seulement qu'elle n'est point imaginaire, & qu'elle a été condamnée dans les Conciles d'Arles & de Lyon, sur la fin du cinquieme siecle (1).

Elle fut renouvellée par Gotescalc, Moine de l'Abbaye d'Orbais dans le Diocèse de Soissons : il avoit beaucoup lu les ouvrages de S. Augustin, & il étoit entraîné par un penchant secret vers les questions abstraites. Il examina d'après les principes de S. Augustin, dont il étoit plein, le mystere de la prédestination & de la grace ; uniquement occupé de la toute-puissance de Dieu sur ses créatures, il renouvella le Prédestinatianisme. Il enseigna 1°. que Dieu avant de créer le monde, & de toute éternité, avoit prédestiné à la vie éternelle ceux qu'il avoit voulu, & les autres à la mort éternelle : ce decret faisoit une double prédestination, l'une à la vie, l'autre à la mort. 2°. Comme ceux qui sont prédestinés à la mort, ne peuvent être sauvés, ceux que Dieu a prédestinés à la vie, ne peuvent jamais périr. 3°. Dieu ne veut pas que tous les hommes soient sauvés, mais seulement les Elus. 4°. J. C. n'est pas mort pour le salut de tous les hommes, mais uniquement pour ceux qui doivent être sauvés. 5°. Depuis la chute du premier homme, nous ne sommes plus libres pour faire le bien, mais seulement pour faire le mal.

Gotescalc prêchoit cette doctrine aux peuples, & avoit jetté beaucoup de monde dans le désespoir : il fut condamné dans le Concile de Mayence auquel Raban présidoit ; il fut ensuite envoyé dans le Diocèse de Rheims, où il avoit reçu l'Ordination (2).

---

(1) Noris, Hist. Pelag. l. 2, c. 15. Pagi, ad an. 470. Le prédestinatianisme, par le P. Duchesne, in-4, 1721.

(2) Raban, Ep. Synod. ad Hincmar, t. 8. Conc. Mabil. Annal. Benedict. t. 2, ad an. 829.

Raban, en renvoyant Goteſcalc à Hincmar, lui écrivit ſur ſes erreurs, & lui envoya la déciſion du Concile : Hincmar convoqua un Concile à Cariſi, dans lequel Goteſcalc fut condamné, dépoſé & envoyé en priſon.

Goteſcalc ne laiſſa pas de ſe défendre, & Hincmar écrivit contre lui : on crut voir dans les écrits de Hincmar des choſes repréhenſibles. Ratramne, Moine de Corbie, & Prudence, Evêque de Troye, attaquerent les écrits de Hincmar qui oppoſa Amauri, Diacre de Treves, & Jean Scot Erigene.

Prudence, Evêque de Troye, crut trouver le Pélagianiſme dans les écrits de Scot ; l'Egliſe de Lyon chargea le Diacre Flore d'écrire contre cet Auteur. Amolon écrivit en même-temps une lettre à Goteſcalc, par laquelle il paroît qu'il le croyoit coupable; il réfute pluſieurs propoſitions qu'il avoit avancées, & blâme ſa conduite : il ne pouvoit ſouffrir qu'on enſeignât qu'un certain nombre de perſonnes eût été prédeſtiné de toute éternité aux peines éternelles, de maniere qu'il ne pût jamais, ni ſe repentir, ni ſe ſauver. Cette doctrine eſt évidemment celle d'Amolon, & M. Baſnage n'a fait que des ſophiſmes pour prouver que cet Archevêque penſoit au fond comme Goteſcalc (1)

Les diviſions qui s'éleverent en France à l'occaſion de ce Moine, ne prouvent donc point que l'Egliſe de France fût partagée ſur ſa doctrine : on défendoit ſa perſonne, & l'on condamnoit ſes erreurs (2).

On a beaucoup diſputé ſur la réalité de l'héréſie des Prédeſtinatiens, & ſur les ſentimens de Goteſcalc (3).

---

(1) Noris, loc. cit. Voſſius, Hiſt. Pelag. l. 1. part. 4. Epiſt. 166, 168. 169, 174, 185.

(2) Natal. Alex in ſæc. 5.

(3) Noris, Voſſius, Pagi, loc. cit. Sirmond, Prædeſtinatus De novitio opere qui inſcribitur Prædeſtinatus, Autore F Ticinardo, Patavini, in-4. penſent qu'il y a eu des prédeſtinatiens. Uſſerius prétend le contraire. Britannicarum, Eccleſ. Antiquit. Janſenius, de Hær. Pelag. l 8 Forbeſius, l. 8. c. 29, penſent comme Uſſerius: il ne paroît pas que leurs raiſons puiſſent balancer celles du ſentiment oppoſé : elles prou-

Il me semble qu'il importe peu de savoir s'il y avoit en effet des Prédestinatiens, ou si l'on donnoit ce nom aux disciples de S. Augustin; mais il est certain que l'Eglise a condamné les erreurs qu'on attribue aux Prédestinatiens, & qu'il faut croire que le libre arbitre n'a point été éteint dans l'homme par le péché; que Jesus-Christ est mort pour d'autres que pour les Prédestinés; que la prescience de Dieu ne nécessite personne, & que ceux qui sont damnés ne le sont point par la volonté de Dieu.

S. Augustin a enseigné ces vérités, & n'a point voulu qu'on les séparât du dogme de la toute-puissance de Dieu sur le cœur de l'homme, de la gratuité & de la nécessité de la grace, de la corruption de la nature humaine, & de la certitude de la prédestination. Il faut donc condamner également le Pélagianisme, le Semi-Pélagianisme, & le Prédestinatianisme. L'accord de toutes ces vérités est un mystere: chacune de ces vérités étant constante, il est impossible qu'il y ait entre elles de l'opposition; & par conséquent il est certain qu'elles s'accordent; quoique nous ignorions *le comment*.

Il ne faut pas plus douter de ces vérités, dont nous ne comprenons pas l'accord, que de la vérité de notre création, quoique nous ne comprenions pas comment quelque chose peut être créé, quoiqu'il soit démontré que nous le sommes en effet.

PRESBYTERIENS: c'est ainsi qu'on appelle les Réformés, qui n'ont pas voulu se conformer à la Liturgie de l'Eglise Anglicane.

L'Eglise d'Angleterre, en recevant la Réformation, n'adopta que certains changemens dans les dogmes, & conserva la Hierarchie avec une partie des cérémonies qui étoient en usage sous Henri VIII.

La Réformation ne fut proprement établie en Angleterre que sous le regne d'Elisabeth: ce fut alors que

roient tout au plus, ce me semble, que les Prédestinatiens n'étoient pas assez nombreux pour faire une Secte. (Voyez l'Hist. Litter. de Lyon. Dupin, Natal Alex. l'Hist. de l'Egl. Gallicane, t. 6.

diverses

Eſpagne vers la fin du quatrieme ſiécle : cette Secte allioit les erreurs des Gnoſtiques & celles des Manichéens.

Ces erreurs furent apportées en Eſpagne par un nommé Marc, & adoptées par Priſcilien.

Priſcilien étoit un homme conſidérable par ſa fortune & par ſa naiſſance : il étoit doué d'un beau naturel, & d'une grande facilité de parler : il étoit capable de ſouffrir la faim, de veiller; il vivoit de peu, il étoit déſintéreſſé, mais ardent, inquiet, animé par une curioſité vive. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec de pareilles diſpoſitions, Priſcilien ſoit tombé dans les erreurs de Marc, & ſoit devenu Chef de Secte.

Son extérieur humble, ſon viſage compoſé, ſon éloquence, ſéduiſirent beaucoup de monde : il donna ſon nom à ſes diſciples : ils ſe répandirent rapidement dans une grande partie de l'Eſpagne, & furent ſoutenus par pluſieurs Evêques.

Les Priſcilianiſtes formerent donc un parti conſidérable; Hygin, Évêque de Cordoue, & Idace, Evêque de Mérida, s'oppoſerent à leur progrès, les pourſuivirent avec beaucoup de vivacité, les irriterent, & les multiplierent : Hygin qui le premier leur avoit déclaré la guerre, adopta enfin leurs ſentimens, & les reçut à ſa Communion.

Après pluſieurs diſputes, les Evêques d'Eſpagne & d'Aquitaine tinrent un Concile à Sarragoſſe : les Priſcilianiſtes n'oſerent s'expoſer au jugement du Concile, & furent condamnés.

Inſtantius & Salvien, deux Evêques Priſcilianiſtes, loin de ſe ſoumettre au jugement du Concile, ordonnerent Priſcilien Evêque de Labile.

Deux Evêques oppoſés aux Priſcilianiſtes, animés par un mauvais conſeil, dit Sulpice Severe, s'adreſſerent aux Juges Séculiers pour faire chaſſer les Priſcilianiſtes des Villes. Par mille ſollicitations honteuſes, ils obtinrent de l'Empereur Gratien un reſcript, qui ordonnoit que les Hérétiques ſeroient chaſſés, non-ſeulement des Egliſes & des Villes, mais de tous les pays (1).

---

[1] Sulpice, Sever. l. 2.

Les Priſcilianiſtes épouvantés par cet Edit, n'oſerent ſe défendre en Juſtice ; ceux qui prenoient le titre d'Evêques céderent d'eux-mêmes ; les autres ſe diſperſerent.

Inſtantius, Salvien & Priſcilien allerent à Rome & à Milan, ſans pouvoir obtenir de voir ni le Pape Damaſe, ni S. Ambroiſe.

Rejettés par les deux Evêques qui avoient la plus grande autorité dans l'Egliſe, ils tournerent tous leurs efforts du côté de Gratien, & à force de ſollicitations & de préſens, ils gagnerent Macedonius, Maître des Offices, & obtinrent un reſcript qui caſſoit celui qu'Idace avoit obtenu contr'eux, & ordonnoit de les rétablir dans leurs Egliſes (1).

Les Priſcilianiſtes revinrent en Eſpagne, gagnerent le Proconſul Volventius, & rentrerent dans leurs Siéges ſans oppoſition. Ils étoient trop aigris contre leurs ennemis pour ſe contenter de leur rétabliſſement ; ils pourſuivirent Itace comme perturbateur des Egliſes, & le firent condamner rigoureuſement.

Itace s'enfuit dans les Gaules, gagna le Préfet Grégoire, qui ordonna qu'on lui amenât les auteurs du trouble, & en informa l'Empereur, afin de prévenir les ſollicitations. Mais tout étoit venal à la Cour, & les Priſcilianiſtes, au moyen d'une grande ſomme qu'ils donnerent à Macédonius, obtinrent que l'Empereur ôtât la connoiſſance de cette affaire au Préfet des Gaules, & qu'elle fut renvoyée au Vicaire d'Eſpagne (2).

Macédonius envoya des Officiers pour prendre Itace, qui étoit alors à Treves, & le conduire en Eſpagne ; mais il leur échappa, & reſta ſécrettement à Treves, juſqu'à la révolte de Maxime.

Lorſque l'uſurpateur Maxime fut arrivé à Treves, Itace lui préſenta un Mémoire contre les Priſcilianiſtes : Itace ne pouvoit manquer d'intéreſſer Maxime en ſa faveur, & de l'animer contre les Priſcilianiſtes, qui devoient être dévoués à un Prince qui les protégeoit, & ennemis de l'uſurpateur, au moins juſqu'à ce qu'ils l'euſſent gagné.

---

(1) Sulpice Severe, l. 2. (2) Ibid.

diverſes Conſtitutions ſynodales, confirmées par des Actes de Parlement, établirent le ſervice divin & public, de la maniere que l'Egliſe Anglicane le pratique encore aujourd'hui.

Cependant pluſieurs Anglois qui avoient été fugitifs ſous Marie, retournerent en Angleterre : ils avoient ſuivi la Réforme de Zuingle & de Calvin. Ils prétendirent que la Réformation de l'Egliſe Anglicane étoit imparfaite & infectée d'un reſte de Paganiſme : ils ne pouvoient ſouffrir que les Prêtres chantaſſent l'Office en ſurplis, & ſur-tout ils combattoient la Hierarchie & l'autorité des Evêques ; prétendant que tous les Prêtres ou Miniſtres avoient une autorité égale, & que l'Egliſe devoit être gouvernée par des Conſiſtoires ou Presbyteres compoſés de Miniſtres & de quelques anciens Laïcs. On les appella à cauſe de cela Presbyteriens, & ceux qui ſuivoient la Liturgie Anglicane, & qui reconnoiſſoient la Hiérarchie, ſe nommerent Epiſcopaux.

Les Presbytériens furent long-tems dans l'oppreſſion, & traités comme une Secte ſchiſmatique ; ils ſont encore regardés comme tels par les Epiſcopaux. Voyez, à l'article ANGLETERRE, les Sectes que la Réforme y produiſit : nous avons réfuté l'erreur des Preſbyteriens à l'article VIGILANCE.

Les Presbytériens ou Puritains s'étoient ſéparés de l'Egliſe Anglicane, parcequ'elle conſervoit une partie des cérémonies de l'Egliſe Romaine, qu'ils regardoient comme ſuperſtitieuſes, & contraires à la pureté du culte que J. C. eſt venu établir, lequel eſt un culte tout ſpirituel.

Les Puritains avoient donc ſimplifié le culte extérieur, mais ils en avoient conſervé un & quelques cérémonies.

Robert Brown, Miniſtre d'Angleterre, trouva que les Puritains donnoient encore trop aux ſens dans le culte qu'ils rendoient à Dieu, & que pour l'honorer véritablement en eſprit, il falloit retrancher toute priere vocale, même l'Oraiſon Dominicale : il ne voulut donc ſe trouver dans aucune Egliſe où l'on récitoit des prieres. Il eut des diſciples qui formerent une

Secte qu'ils regardoient comme la pure Eglise.

Les Brounistes s'assembloient cependant, & ils prêchoient dans leurs assemblées : tout le monde avoit droit de prêcher chez les Brounistes, & ils n'exigeoient point de vocation comme les Calvinistes & les Puritains.

Les Anglicans, les Presbyteriens, & les Catholiques furent également ennemis des Brounistes : ils furent punis séverement, ils se déchaînerent contre l'Eglise Anglicane, & prêcherent contre elle tout ce que les Protestans & les Calvinistes avoient dit contre l'Eglise Catholique ; enfin ils eurent des Martyrs, & formerent une Secte en Angleterre. Brown en fut le Chef, & prit le titre de Patriarche de l'Eglise Réformée (1).

Le changement que les prétendus Réformés firent dans le culte, & que les Puritains ont adopté, n'avoit pour principe que leur haine contre le Clergé, & l'amour de la nouveauté : une partie des Réformateurs a conservé beaucoup de cérémonies de l'Eglise Romaine, & les Calvinistes sont unis de Communion avec ces Réformés. Ces cérémonies n'étoient donc point une raison de se séparer de l'Eglise Romaine, & les Réformateurs n'avoient pas une autorité suffisante pour entreprende de faire les changemens qu'ils ont faits.

Nous avons réfuté leurs erreurs à l'article VIGILANCE, dont ils ont renouvellé les erreurs ; on peut voir la défense du culte extérieur par Brueys.

Les Théologiens de l'Eglise Anglicane ont combattu les principes des Puritains, depuis leur séparation jusqu'à présent. *Voyez l'Hist. Eccles. de la Grande Bretagne par Collier* ; on en trouve un fort bon extrait dans *la Bibliot. Angloise*, *t.* 1. *p.* 181 : *l'Histoire des Puritains par Daniel Néal*, 1736. 3 *vol. in* 8. *en Anglois.*

PRÉTENDUS RÉFORMÉS. Voyez RÉFORMATION.

PRISCILIEN, Chef d'une Secte qui se forma en

(1) Ross, des Religions du Monde : la profane séparation des Brownistes.

qu'on ne traitât ceux qui avoient pourſuivi les Priſcilianiſtes, avec toute la ſévérité que méritoient des Evêques qui avoient procuré la mort à tant de perſonnes, quoique criminelles ; cependant S. Ambroiſe & pluſieurs autres Evêques ſe ſéparerent de leur Communion. S. Martin refuſa d'abord de communiquer avec eux, mais il s'y détermina enſuite pour ſauver la vie à quelques Priſcilianiſtes.

Après la mort de Maxime, Itace & Idace furent privés de la Communion de l'Egliſe, Itace fut excommunié & envoyé en exil où il mourut.

Itace n'avoit, ni la ſainteté, ni la gravité d'un Evêque ; il étoit hardi juſqu'à l'impudence, grand parleur, faſtueux, & traitoit de Priſcilianiſtes tous ceux qu'il voyoit jeûner & s'appliquer à la lecture ; cependant Itace avoit des partiſans en France, ſa condamnation y fit du bruit, & il ſe forma en ſa faveur un parti conſidérable.

De leur côté les Priſcilianiſtes devenus plus fanatiques par la perſécution, honorerent comme des Martyrs tous les Priſcilianiſtes que l'on avoit exécutés, & leur erreur ſe répandit ſur-tout en Galice ; preſque tout le peuple de cette Province en étoit infecté ; un Evêque Priſcilianiſte, nommé Sympoſe, ordonna même pluſieurs Evêques.

S. Ambroiſe écrivit aux Evêques d'Eſpagne, pour demander que les Priſcilianiſtes fuſſent reçus à la paix, pourvû qu'ils condamnaſſent ce qu'ils avoient fait de mal. On tint un Concile à Tolede, & l'on fit un Decret pour recevoir les Priſcilianiſtes à la paix (1).

L'indulgence & la ſageſſe du Concile de Tolede ne furent pas capables d'étouffer entierement l'héréſie des Priſcilianiſtes ; & quelques années après ce Concile (tenu en 400), Oroſe ſe plaignoit à S. Auguſtin que les Barbares qui étoient entrés en Eſpagne, y faiſoient moins de ravage que ces faux Docteurs ; diverſes perſonnes quittoient même le pays à cauſe de cette confuſion (2).

(1) Ambr. Ep. 52.

(2) Sulp. Severe loco cit.

Quelques années après, l'Empereur Honoré ordonna (l'an 407), que les Manichéens, les Cataphryges & les Prifcilianiftes feroient privés de tous les droits civils, que leurs biens feroient donnés à leurs plus proches parens, qu'ils ne pourroient rien recevoir des autres, rien donner, rien acheter, que même leurs efclaves pourroient les dénoncer & les quitter pour fe donner à l'Eglife, & Théodofe le jeune renouvella cette loi (1).

Malgré tous ces efforts, il y avoit encore beaucoup des Prifcilianiftes dans le fixieme fiecle, & l'on affembla un Concile contre eux à Prague. (2).

PROCLIENS, branches de Montaniftes attachés à Proclus, qui n'avoit rien changé dans la doctrine de Montan. Proclus voulut répandre fa doctrine à Rome, & fut convaincu d'erreur (3).

PRODIANITES, autrement HERMIOTITES, difciples d'Hermias, voyez cet article.

PTOLOMÉE, difciple & contemporain de Valentin reconnoiffoit comme fon maître, un Etre fouverainement parfait, par qui tout exiftoit; mais il n'adopta pas le fentiment de Valentin fur l'origine du monde, & fur la Loi Judaïque.

Valentin, pour expliquer l'origine du mal & trouver dans le fyftême qui fuppofe pour principe de toutes chofes un Etre fouverainement parfait, une raifon fuffifante de l'exiftence du monde & du mal qu'on y voyoit, faifoit fortir de l'Etre fuprême des Intelligences moins parfaites, & dont les productions fucceffivement décroiffantes, avoient enfin produit des Etres malfaifans, qui avoient formé le monde, excité des guerres, & produit les maux qui nous affligent.

J. C. affuroit que tout avoit été fait par lui; ainfi le fentiment qui attribuoit la création du monde à des principes oppofés à J. C. étoit faux; l'oppofition qu'on prétendoit trouver entre l'Ancien & le Nouveau Tefta-

(1) Cod. Théod. 16. tit. 5. l. 40 p. 160. l. 48. p. 168.

(2) Collect. Conç.

(3) Eufeb. Hift. Ecclefiaft. l. 6. c. 14.

Maxime fit conduire à Bordeaux tous ceux qu'on crut infectés des erreurs de Priſcilien, pour y être jugés dans un Concile.

Inſtantius & Priſcilien y furent amenés : on fit parler Inſtantius le premier, & comme il ſe défendit mal, il fut déclaré indigne de l'Epiſcopat.

Priſcilien ne voulut point répondre devant les Evêques, il appella à l'Empereur, & l'on eut la foibleſſe de le ſouffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Sulpice Severe, le condamner par contumace, ou s'ils lui étoient ſuſpects avec quelque fondement, réſerver ce jugement à d'autres Evêques, & non pas laiſſer à l'Empereur ce jugement : voilà tout ce que nous ſavons du Concile de Bordeaux.

On mena donc à Treves devant Maxime, tous ceux qui étoient enveloppés dans cette accuſation.

Les Evêques Itace & Idace les ſuivirent comme accuſateurs, & au préjudice de la Religion que ces Evêques rendoient odieuſe aux Payens ; car on ne doutoit pas que ces deux Evêques n'agiſſent plutôt par paſſion, que par zèle de la juſtice.

S. Martin étoit alors à Treves pour ſolliciter la grace de quelques malheureux ; il envoya toute ſa charité, ſa prudence & ſon éloquence pour engager Itace à ſe déſiſter d'une accuſation qui deshonoroit l'Epiſcopat. Il conjura Maxime d'épargner le ſang des coupables : il lui repréſenta que c'étoit bien aſſez qu'étant déclarés hérétiques par le jugement des Evêques, on les chaſsât des Egliſes, & qu'il étoit ſans exemple, qu'une cauſe Eccléſiaſtique fut ſoumiſe à un Juge Séculier.

Itace pour prévenir les effets du zèle de S. Martin, l'accuſa d'héréſie ; ce moyen qui lui avoit réuſſi contre pluſieurs ennemis, fut ſans ſuccès contre S. Martin. Le jugement des Priſcilianiſtes fut differé tant qu'il fut à Treves, & lorſqu'il partit, Maxime lui promit qu'il ne répandroit point le ſang des accuſés.

Mais pendant l'abſence de S. Martin, Maxime céda enfin aux conſeils & aux ſollicitations des Evêques Magnus & Rufus : ce dernier fut dépoſé depuis pour cauſe d'héréſie.

L'Empereur quitta donc les ſentimens de douceur que S. Martin lui avoit inſpirés, & commit la cauſe des Priſcilianiſtes à Evodius, Préfet du Prétoire.

Evodius étoit juſte, mais ardent & ſevere : il examina deux fois Priſcilien, & le convainquit par ſa propre confeſſion d'avoir étudié des doctrines honteuſes, d'avoir tenu des aſſemblées nocturnes avec des femmes corrompues, de s'être mis nud pour prier. Evodius fit ſon rapport à Maxime qui condamna à mort Priſcilien & ſes complices.

Itace ſe retira alors, & l'Empereur commit à ſa place pour accuſateur un Avocat du fiſc. A ſa pourſuite, Priſcilien fut condamné à mort, & avec lui deux Clercs & deux laïcs; on continua les procédures, & l'on fit encore mourir quelques Priſcilianiſtes.

La mort de Priſcilien ne fit qu'étendre ſon héréſie, & affermir ſes Sectateurs, qui l'honoroient déja comme un Saint; ils lui rendirent le culte qu'on rendoit aux Martyrs, & leur plus grand ſerment étoit de jurer par lui.

Le ſupplice de Priſcilien & de ſes Sectateurs, rendit Itace & Idace odieux : on vit l'impreſſion que leur conduite fit ſur les eſprits par le panégyrique de Théodoſe, que Pacatus prononça à Rome l'an 389, en préſence même de Théodoſe, & un an après la mort de Maxime. » On vit, dit cet Orateur, oui on vit de » cette nouvelle eſpece de délateurs, Evêques de nom, » Soldats & Bourreaux en effet, qui, non contens d'a» voir dépouillé ces pauvres malheureux des biens de » leurs ancêtres, cherchoient encore des prétextes » pour répandre leur ſang, & qui ôtoient la vie à des » perſonnes qu'ils rendoient coupables, comme ils les » avoient déja rendus pauvres; mais bien plus, après » avoir aſſiſté à ces jugemens criminels, après s'être » repû les yeux de leurs tourmens, & les oreilles de » leurs cris, après avoir manié les armes des Lic» teurs, & trempé leurs mains dans le ſang des ſup» pliciés, ils alloient avec leurs mains toutes ſanglan» tes offrir le ſacrifice. »

L'autorité de la Juſtice, l'apparence du bien public, & la protection de l'Empereur, empêcherent d'abord

Q

QUADRISACRAMENTAUX, difciples de Mélanćton, ainfi appellés parcequ'ils n'admettent que quatre Sacremens, le Baptême, la Cene, la Pénitence, & l'Ordre.

QUAKERS, ce mot en Anglois fignifie *Trembleur*: c'eft le nom d'une Secte d'Enthoufiaftes qui tremblent de tous leurs membres, lorfqu'ils croient fentir l'infpiration du S. Efprit. L'origine, le progrès, les mœurs, les dogmes de cette Secte finguliere, méritent une place dans l'Hiftoire des égaremens de l'efprit humain.

De l'origine des Quakers.

Vers le milieu du dernier fiecle, George Fox, Cordonnier dans le Comté de Leiceftre, employoit à lire l'Ecriture Sainte tout le tems qu'il ne donnoit pas au travail; quoiqu'il sût à peine lire, il avoit beaucoup de mémoire; il apprit l'Ecriture prefque entiere: il étoit né férieux & même atrabilaire: il ne voyoit qu'avec peine fes camarades fe délaffer de leur travail par des amufemens qu'il ne goûtoit pas, & qu'il condamnoit avec aigreur. Il devint odieux à fes camarades, ils le chafferent de leur fociété, & il fe livra à la folitude & à la méditation.

Les vices & la diffipation des hommes, le compte qu'ils devoient rendre à Dieu des jours paffés dans le défordre & dans l'oubli de leurs devoirs, l'appareil du jugement dernier, étoient l'objet de fes méditations; effrayé par ces terribles images, il demanda à Dieu le moyen de fe garantir de la corruption générale, il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de fuir les hommes, & de vivre dans la retraite.

Fox dès ce commencement rompit tout commerce avec les hommes; fa mélancolie augmenta, il fe vit environné de Diables qui le tentoient: il pria, il médita, il jeûna, & crut encore entendre une voix du

Ciel, & ſentir une lumiere qui diſſipoit ſes craintes, & fortifioit ſon ame. Fox ne douta plus alors que le Ciel ne veillât ſur lui d'une maniere particuliere; il eut des viſions, des raviſſemens, des extaſes, & crut que le Ciel lui révéloit tout ce qu'il vouloit connoître; il demanda de connoître le véritable eſprit du Chriſtianiſme, & prétendit que Dieu lui avoit révelé tout ce qu'il falloit croire & faire pous être ſauvé, & qu'il lui avoit ordonné de l'enſeigner aux hommes.

Fox renonça donc à ſon métier, s'érigea en Apôtre, en Prophête, & publia la Réforme qu'il prétendoit que Dieu lui avoit inſpiré de faire dans les dogmes & dans le culte des Chrétiens, dont il diſoit que toutes les Egliſes avoient altéré la pureté.

J. C., diſoit Fox, a aboli la Religion Judaïque; au culte extérieur & cérémoniel des Juifs, il a ſubſtitué un culte ſpirituel & intérieur; aux ſacrifices des Taureaux & des Boucs, il a ſubſtitué le ſacrifice des paſſions, & la pratique des vertus; c'eſt par la pénitence, par la charité, par la juſtice, par la bienfaiſance, par la mortification, que Jeſus-Chriſt nous a appris à honorer Dieu. Celui-là ſeul eſt donc vraiment Chrétien, qui dompte ſes paſſions, qui ne ſe permet aucune médiſance, aucune injuſtice, qui ne voit point un malheureux ſans ſouffrir, qui partage ſa fortune avec les pauvres, qui pardonne les injures, qui aime tous les hommes comme ſes freres, & qui eſt prêt à donner ſa vie plutôt que d'offenſer Dieu.

Sur ces principes, jugez, diſoit Fox, jugez toutes les ſociétés qui ſe diſent Chrétiennes, & voyez s'il y en a qui méritent ce nom.

Par-tout, ces prétendus Chrétiens ont un culte extérieur, des Sacremens, des Cérémonies, des Liturgies, des Rits, par leſquels ils prétendent plaire à Dieu, & dont ils attendent leur ſalut. On chaſſe de toutes les ſociétés Chrétiennes ceux qui n'obſervent point ces Rits, & l'on y reçoit, ſouvent même on reſpecte, les médiſans, les voluptueux, les vindicatifs, les méchans. Les Chrétiens les plus fideles au culte extérieur rempliſſent la Société civile & l'Egliſe de diviſions, de brigandages, & de partis qui ſe haïſſent, & qui ſe diſ-

ment, & qui ſervoit de baſe à ce ſentiment, diſparoiſſoit auſſitôt qu'on jettoit un œil attentif ſur la Loi de Moyſe, & ſur les changemens que J. C. y avoit faits.

1°. Le Décalogue qui eſt la baſe de la Loi Judaïque, porte évidemment le caractere d'un Etre ſage & bienfaiſant : il contient la morale la plus pure, & la mieux accommodée au bonheur des hommes. La Loi de l'Evangile a perfectionné cette Loi.

Les Loix particulieres qui ſemblent déroger à cette bonté du Légiſlateur, telle que la Loi du Talion, ou la Loi qui autoriſe la vengeance, ſont des Loix qui étoient néceſſaires pour le tems; & J. C. en les aboliſſant, n'a point établi une Loi contraire aux deſſeins du Créateur, puiſqu'il défend l'homicide dans le Décalogue.

A l'égard de la Loi du Divorce que J. C. a abolie, elle n'eſt point une Loi du Dieu Créateur; mais un ſimple réglement de Police, établi par Moyſe, comme J. C. lui-même l'aſſure.

Quant aux Loix cérémonielles & figuratives, J. C. à proprement parler, ne les a pas détruites, car il en a conſervé l'eſprit, & n'a rejetté, pour ainſi dire, que l'écorce. J. C. en détruiſant les ſacrifices de l'ancienne Loi, n'a pas dit qu'il ne falloit point offrir de ſacrifice à Dieu; il a dit qu'au lieu d'animaux ou d'encens, il falloit lui offrir des ſentimens & des ſacrifices ſpirituels; il en eſt ainſi des autres loix.

De ces principes, Ptolomée concluoit que la Loi Judaïque & la Loi Evangélique avoient pour principe un Dieu bienfaiſant, & non pas deux Dieux oppoſés, & que le monde n'étoit point l'ouvrage de l'Etre ſuprême : car il n'y auroit point eu de mal ſelon Ptolomée.

Le Créateur étoit donc un Dieu bienfaiſant, placé au centre du monde qu'il avoit créé, & dans lequel il produiſoit tout le bien poſſible; mais il y avoit dans ce même monde un principe injuſte & méchant qui étoit uni à la matiere, & qui produiſoit le mal.

C'étoit pour arrêter les effets de ſa méchanceté, que le Dieu Créateur avoit envoyé ſon Fils.

Ainſi Ptolomée admettoit quatre principes ou Eons, au lieu de cette ſuite infinie que Valentin ſuppoſoit dans le monde.

Mais, comment ce principe malfaiſant que Ptolomée ſupppſoit, & qui n'exiſtoit point par lui-même; comment, dis-je, cet Etre pouvoit-il exiſter, ſi tous les Etres tiroient leur origine d'un Etre ſouverainement parfait?

C'eſt une difficulté dont Ptolomée prétendoit avoir la ſolution dans une certaine tradition qu'il n'explique pas (1).

PUCCIANISTES, Sectateurs du ſentiment de Puccius, qui prétendoit que J. C. par ſa mort avoit ſatisfait pour tous les hommes, de maniere que tous ceux qui avoient une connoiſſance naturelle de Dieu, ſeroient ſauvés, quoiqu'ils n'aient aucune connoiſſance de J. C. Il ſoutint ce ſentiment dans un livre qu'il dédia au Pape Clement VIII, l'an 1592, dont voici le titre: *De Chriſti Servatoris efficacitate in omnibus & ſingulis hominibus, quatenus homines ſunt, aſſertio Catholica æquitati divinæ & humanæ conſentanea, univerſæ ſcripturæ S. & PP. conſenſu ſpiritu diſcretionis probata, adverſus ſcholas aſſerentes quidem ſufficientiam Servatoris Chriſti, ſed negantes ejus ſalutarem efficaciam in ſingulis, ad S. Pontificem Clementem VIII. Gonduc* 1592. *in-*8. (2).

Rhetorius dans le quatrieme ſiecle avoit penſé à-peu-près de même; & Zuingle dans le quinzieme.

Cette erreur peut être un erreur du cœur, elle eſt contraire aux paroles de J. C. même, qui dit que perſonne ne va à ſon Pere que par lui, & que celui qui ne croira pas ſera condamné (3).

Puccius a été réfuté par Oſiander, par Lyſerus & par d'autres Théologiens Allemands cités par Stockman (4).

PURITAINS. Voyez PRESBYTERIENS.

PYRRHUS. Voyez MONOTHÉLITES.

---

(1) Philaſtr. de Hær. c. 39. Aug. de Hær. c. 13. Tertul adverſus Valentin. c. 4. Epiph. Hær. 33. Iræn. l. 1. c. 1 6. Grable. Spicileg. Sæc. 2. p. 68.

(2) Stockman Lexic. in nov. Puccianiſtæ

(3) Joan. 14. v. 6. Marc. 16. v. 16.

(4) Loc. cit.

comme des inſpirations du S. Eſprit, ils regardoient toutes les maximes de leur Secte, comme des devoirs eſſentiels; & ils auroient plutôt ſacrifié leurs biens, leur liberté, leur vie, que de ſaluer un homme, de faire un ſerment, ou de payer la dîme.

Comme tous les Quakers ſe croyoient inſpirés, il n'y en eut aucun qui ne ſe regardât comme un Apôtre, deſtiné par la Providence à éclairer une partie du monde : l'Angleterre ſe trouva bientôt remplie d'une multitude incroyable de Prédicands, qui trouverent partout des imaginations vives & des eſprits foibles qu'ils ſéduiſirent; par-tout on vit des Magiſtrats, des Théologiens, des Laboureurs, des Soldats, des perſonnes de qualité, des femmes, des filles, s'unir aux Quakers, aller dans les places publiques, dans les Temples, trembler, prophétiſer, prêcher contre l'Egliſe Anglicane, troubler le ſervice des Egliſes, inſulter les Miniſtres, déclamer avec emportement contre la corruption de tous les états.

Tout le Clergé & la plus grande partie du peuple, ſe ſouleva contre cette Secte nouvelle, & les Magiſtrats employerent leur autorité pour réprimer l'audace des Quakers : on les battit, on les empriſonna, on les dépouilla de leurs biens, & l'on ne fit que donner de l'éclat à la Secte, & multiplier les Quakers.

Quoique chaque Quaker ſe crût inſpiré, Fox étoit cependant reſpecté comme le Chef de la Secte, & comme le Reſtaurateur du Chriſtianiſme : il envoya des Lettres Paſtorales, non-ſeulement dans tous les endroits où les Quakers avoient fait des proſélytes, il écrivit à tous les Souverains du monde, au Roi de France, à l'Empereur, au Sultan, &c. pour leur dire de la part de Dieu, qu'ils euſſent à embraſſer ſa doctrine : des hommes, des femmes, des filles, paſſerent dans tous les pays du monde, pour y porter les lettres de Fox, & pour y prêcher ſa doctrine, mais ſans ſuccès.

Cromwel regnoit alors en Angleterre, il voulut voir Fox, il en prit une idée avantageuſe, & conçut de l'eſtime pour ſa Secte; mais il donna un Edit par lequel il défendoit aux Quakers de s'aſſembler publiquement,

& ordonnoit aux Magiſtrats d'empêcher qu'on ne les inſultât.

Cromwel ne fut obéi, ni par les Quakers, ni par leurs ennemis : ceux-là continuerent à s'aſſembler, & l'on continua de les traiter rigoureuſement, mais ſans affoiblir leur zele, & ſans arrêter leurs progrès ; enſorte que dix ans après les premieres prédictions de Fox (en 1659), les Quakers tinrent dans le Comté de Bedfort une aſſemblée ou un ſynode général, où ſe trouverent des députés de toutes les parties de l'Angleterre.

Les Quakers furent traités avec beaucoup plus de rigueur après la mort de Cromwel, lorſque les Anglois eurent rappellé Charles II : les ennemis des Quakers les peignirent comme des ennemis de l'Egliſe, de l'Etat & du Roi : on défendit leurs aſſemblées, & le Parlement ordonna qu'ils prêteroient ſerment de fidélité au Roi, ſous peine de banniſſement de l'Angleterre. Les Quakers ne ceſſerent point de s'aſſembler, & refuſerent conſtamment de prêter les ſermens qu'on exigeoit d'eux : les ennemis des Quakers, autoriſés pas les loix, exercerent ſur eux des rigueurs incroyables ; les Quakers n'oppoſerent à leurs ennemis qu'une patience & une opiniâtreté invincible, & l'on ne pût, ni les empêcher de s'aſſembler, ni en obtenir qu'ils prêtaſſent ſerment de fidélité au Roi.

Fox étoit un Fanatique ignorant & atrabilaire, qui n'avoit d'abord ſéduit que la populace, plus ignorante que lui ; mais comme il y a dans la plupart des hommes un germe de fanatiſme, Fox s'étoit fait des diſciples dans les différens états, le Quakériſme ſe trouva inſenſiblement uni avec de l'eſprit, & même de l'érudition. Les Quakers alors ſe conduiſirent avec plus de circonſpection, on ne les vit plus enſeigner dans les places publiques, prêcher dans les Cabarets, entrer dans les Egliſes comme des forcenés, inſulter les Miniſtres, & troubler le ſervice divin.

Enfin des hommes ſavans, tels que Guillaume Penn, George Keit, & Robert Barclay, entrerent dans la Secte des Quakers, & le Quakériſme prit alors une nouvelle forme. Fox vivoit encore & ſe donnoit beaucoup

putent avec fureur une dignité, un grade, un hommage, une préférence : aucune des sociétés Chrétiennes ne rend donc à Dieu un culte pur & légitime ; toutes, ſans en excepter les Egliſes Réformées, ſont retombées dans le Judaïſme : n'eſt-ce pas en effet, être Juif & avoir en quelque ſorte rétabli la Circonciſion, que de faire dépendre la juſtice & le ſalut, du Baptême & des Sacremens. Les Miniſtres de l'Egliſe ſont eux-mêmes dans ces erreurs, & ils s'y entretiennent pour conſerver leurs revenus & leurs dignités : la corruption a donc tellement pénétré dans toutes les ſociétés Chrétiennes, qu'il y a moins d'inconvéniens à y tolérer tous les vices & tous les déſordres, qu'à entreprendre de les réformer : que reſte-t-il donc à faire à ceux qui veulent ſe ſauver, ſinon de ſe ſéparer de toutes les Egliſes Chrétiennes, d'honorer Dieu par la pratique de toutes les vertus dont J. C. eſt venu nous donner l'exemple, & de former une ſociété Religieuſe qui n'admette que des hommes ſobres, patiens, mortifiés, indulgens, modeſtes, charitables, prêts à ſacrifier leur repos, leur fortune & leur vie, plutôt que de participer à la corruption générale : voilà la vraie Egliſe que J. C. eſt venu établir, & hors de laquelle il n'y a point de ſalut.

Fox prêchoit cette doctrine dans les places publiques, dans les cabarets, dans les maiſons particulieres, dans les Temples ; il pleuroit, gémiſſoit ſur l'aveuglement de hommes : il émut, il toucha, il perſuada, il ſe fit des diſciples.

Encouragé par ces premiers ſuccès, il voulut faire des miracles, il prétendit en avoir fait : ſes diſciples les publierent, & en firent une preuve de la vérité de leur doctrine ; mais ils abandonnerent bientôt cette preuve, & prétendirent que Fox n'annonçant pas une nouvelle Religion, mais rappellant ſeulement les hommes à la pratique de l'Evangile, il n'étoit pas néceſſaire qu'il fît des miracles.

Inſenſiblement, le nombre des diſciples de Fox augmenta, & il forma une ſociété Religieuſe qui n'avoit, ni culte extérieur, ni liturgie, ni Miniſtres, ni prieres.

C'étoit en méditant profondement, que Fox avoit

été éclairé des lumieres du Ciel, qu'il avoit eu des visions, des extases : voilà le modele sur lequel il forma les assemblées Religieuses de sa Secte. Lorsque ses disciples étoient assemblés, chacun rentroit profondement en lui-même, & observoit attentivement les opérations du S. Esprit sur son ame : le Quaker dont l'imagination étoit la plus vive, sentoit le premier l'inspiration, rompoit tout-à coup le silence, exhortoit toute l'assemblée à se rendre attentive à ce que le S. Esprit lui inspiroit, & parloit sur le renoncement à soi-même, sur la nécessité de faire pénitence, d'être sobre, juste, bienfaisant ; bientôt toute l'assemblée se sentoit émue, s'échauffoit, trembloit, l'inspiration devenoit générale, & c'étoit à qui parleroit le plus haut & le plus long-tems.

Les Quakers ne doutoient donc pas qu'ils ne fussent instruits extraordinairement par le S. Esprit : ils se regardoient comme ses Temples, il croyoient sentir sa présence, ils sortoient de leurs assemblées, graves, recueillis, silentieux ; ils dédaignoient le faste, les honneurs, les richesses. Un Quaker ne voyoit dans un Quaker qu'un Temple du S. Esprit : toutes les distinctions de la société civile, disparoissoient à ses yeux, & les Quakers se regardoient comme une famille que le S. Esprit éclairoit & dirigeoit.

Les Quakers, persuadés que Dieu seul mérite nos hommages, notre respect, notre admiration, tutoyoient tout le monde, ne saluoient personne, & refusoient aux Magistrats, & même aux Rois toute espece d'hommage.

Mais ils auroient partagé leur fortune & sacrifié leur repos pour l'homme auquel ils refusoient le salut, ou qu'ils tutoyoient.

Ils ne faisoient jamais de serment, parceque J. C. l'avoit défendu, & ils ne vouloient point payer la dîme, parceque c'étoit un crime de contribuer à l'entretien des Ministres d'une Eglise corrompue ; mais ils n'empêchoient point de lever la dîme, parcequ'ils croyoient qu'un Chrétien ne doit jamais opposer la force à la force, ou plaider pour des intérêts temporels. Comme les Quakers regardoient toutes leurs idées

coup de mouvement, mais Penn & Barclay devinrent en effet les Chefs de la Secte.

Du Quakérisme depuis que Penn & Barclay l'eurent embrassé (1).

Le fanatisme propre à faire embrasser le Quakérisme se trouva, dans Penn & dans Barclay, uni à beaucoup d'érudition, à un esprit méthodique, à des vues élevées : le fanatisme employa tous ces avantages en faveur du Quakérisme, & il prit une forme nouvelle.

Les Quakers avoient écrit pour défendre leur Secte, mais leurs ouvrages étoient écrits avec emportement & avec amertume, remplis d'injures & même de blasphêmes : ils vouloient que tout se soumît à leur sentiment. Penn & Barclay ne prétendoient assujettir personne, & ne réclamoient que les droits de la conscience & de la liberté, droits inviolables selon eux en Angleterre (2).

Ils représenterent les Quakers comme une société qui n'aspiroit qu'à rétablir le Christianisme primitif, & à former de tous les hommes une Famille Religieuse, & qui ne vouloit, ni dominer dans l'Etat, ni assujettir personne à penser comme elle.

Barclay publia un Catéchisme ou confession de Foi, qui avoit pour base les principes fondamentaux du Protestantisme (3).

Enfin Barclay composa ses theses théologiques ; & le Quakérisme, qui n'étoit dans son origine qu'un amas d'extravagances & de visions, devint un système de Religion & de Théologie, capable d'en imposer aux personnes éclairées, & très embarrassant pour les Théologiens Protestans.

---

[1] George Keit, excellent Philosophe & bon Théologien, abandonna la Secte des Quakers : c'est pourquoi nous ne parlerons plus de lui.

(2) Défenses des anciennes & justes libertés du peuple, &c.

(3) Catéchisme ou Confession de foi dressée & approuvée dans l'assemblée générale des Patriarches & des Apôtres, sous la puissance de J. C. lui-mêm[e]

Penn & Barclay ne ſervoient pas le Quakériſme ſeulement par leurs écrits, ils paſſerent en Hollande & en Allemagne pour y faire des proſélytes. Ce fut vers ce tems (1681), que Charles II donna à Penn & à ſes héritiers en propriété cette Province de l'Amérique, qui eſt à l'Oueſt de la Riviere de la Ware, nommée dans le tems qu'elle appartenoit aux Hollandois, les Nouveaux pays-bas : cette conceſſion ſe fit en conſidération des ſervices que le Vice-Amiral Penn avoit rendus, & de diverſes ſommes que la Couronne lui devoit encore lorſqu'il mourut. Le Roi changea le nom de ce pays & l'appella Penſylvanie, pour faire honneur à M. Penn & à ſes Héritiers, qu'il en déclara ſeuls propriétaires & Gouverneurs.

Penn paſſa en Amérique pour donner des loix à ſon nouvel Etat; les Conſtitutions fondamentales ſont en vingt-quatre articles, dont voici le premier. » Au nom » de Dieu le Pere des lumieres & des eſprits, l'auteur » & l'objet de toute connoiſſance divine, de toute foi » & de tout culte. Je déclare & établis pour moi & » pour les miens, comme premiere loi fondamentale » du gouvernement de ce pays, que toute perſonne » qui y demeure, ou qui viendra s'y établir, jouira » d'une pleine liberté de ſervir Dieu de la maniere » qu'elle croit en conſcience lui être la plus agréable, » & tant que cette perſonne ne changera pas ſa liberté » Chrétienne en licence, & qu'elle n'en uſera pas au » préjudice des autres; en tenant, par exemple, des » diſcours ſales & profanes, en parlant avec mépris » de Dieu, de J. C. de l'Ecriture Sainte, ou de la Re» ligion, ou en commettant quelque mal moral, ou » en faiſant quelqu'injure aux autres, elle ſera pro» tégée par le Magiſtat civil, & maintenue dans la » jouiſſance de ſa ſuſdite liberté Chrétienne «.

Un grand nombre de Quakers paſſerent en Penſylvanie pour ſe ſouſtraire aux rigueurs que l'on exerçoit ſur eux en Angleterre, juſqu'à la mort de Charles II.

Le Duc d'York qui lui ſuccéda ſous le nom de Jacque II. étoit fort attaché à l'Egliſe Romaine; & forma le projet de rétablir la Religion Catholique en Angleterre; pour cet effet il permit l'exercice libre de toutes

ſes Religions : il marqua même une eſtime particuliere pour les Quakers. Penn jouiſſoit auprès de lui de la plus haute faveur : Penn profita de ſon crédit pour rendre ſervice ſur tout aux Quakers, & pour leur ouvrir la porte des dignités & des Charges : il obtint un Edit qui caſſoit celui qui preſcrivoit la preſtation de ſerment à ceux qui aſpiroient aux Charges.

Le Roi ne diſſimuloit point ſon attachement à la Religion Catholique, & l'on ne douta pas que la diſpenſe du ſerment de fidélité n'eut pour objet le rétabliſſement des Catholiques dans les Charges & dans les dignités. Les Evêques s'en plaignirent, le Roi ne répondit à leurs plaintes qu'en les deſtituant, ou en les faiſant enfermer : le peuple ne douta plus que le Roi ne voulût rétablir la Religion Romaine. Toutes les Sectes de l'Angleterre furent effrayées de ce projet, & les Quakers mêmes, qui craignoient encore plus les Catholiques que les Anglicans : tout ſe ſouleva contre Jacques II ; Guillaume, Prince d'Orange, monta ſur le trône que Jacques abandonna à ſon arrivée en Angleterre.

Sous Guillaume III. le Parlement fit une loi pour accorder le libre exercice de toutes les Religions, excepté la Catholique & la Socinienne ; depuis ce tems les Quakers jouiſſent en Angleterre de la tolérance & vivent ſous la protection des loix & de l'Etat ; cependant comme la loi du ſerment eſt toujours en vigueur en Angleterre, & que le Quakers refuſent conſtamment de prêter aucun ſerment, ils ſont expoſés à être inquiétés & maltraités par les Magiſtrats ou par les Collecteurs des dimes dont les malverſations ſont aſſez ordinairement impunies.

Syſtême Théologique des Quakers.

La ſouveraine félicité de l'homme conſiſte dans la vraie connoiſſance de Dieu & de J. C. (1).

Perſonne ne connoît le Pere ſinon le Fils, & celui auquel le Fils l'a révelé.

(1) Joan. 17. 3.

La révélation du Fils eſt dans l'Eſprit & par l'Eſprit (1).

Ainſi le témoignage de l'eſprit eſt le ſeul moyen d'acquérir la vraie connoiſſance de Dieu : c'eſt par ce moyen que Dieu s'eſt fait connoître aux Patriarches, aux Prophêtes, aux Apôtres.

Ces révélations de Dieu par l'eſprit, ſoit qu'elles ſe faſſent par des voix extérieures, par des apparitions, par des ſonges, ou par des manifeſtations, & par des illuminations intérieures, ſont l'objet formel de notre foi.

Ces révélations intérieures ne peuvent jamais être oppoſées au témoignage extérieur de l'Ecriture, ni à la ſaine & droite raiſon : car cette révélation divine ou cette illumination intérieure eſt évidente & claire par elle-même, & l'entendement y acquieſce auſſi néceſſairement, qu'aux premiers principes de la raiſon : on ne peut donc ſoumettre les révélations intérieures du S. Eſprit, à l'examen de la raiſon.

C'eſt de ces ſaintes révélations de l'Eſprit de Dieu aux ſaints hommes, que ſont procédées les écritures de vérité, leſquelles contiennent premierement un récit fidele des actions du peuple de Dieu en pluſieurs ſiecles, comme auſſi pluſieurs économies particulieres de la Providence qui les accompagnoient; ſecondement un récit prophétique de pluſieurs choſes, dont quelques unes ſont paſſées, & les autres ſont encore à venir; en troiſieme lieu, un ample & plein récit des principaux dogmes de la doctrine de Chriſt, prêchée & repréſentée en pluſieurs excellentes déclarations, exhortations & ſentences, leſquelles ont été dites & écrites par le mouvement de l'Eſprit de Dieu en divers tems, à quelques Egliſes & à leurs Paſteurs, ſelon diverſes occaſions. Néanmoins parcequ'elles ne ſont que la déclaration de la ſource, & non pas la ſource elle-même; par-tout elles ne doivent pas être eſtimées comme le principal fondement de toute vérité & connoiſſance, ni comme la regle premiere de la foi & des mœurs.

---

[1] Math. 11. ỷ. 27.

Néanmoins, puiſqu'elles donnent un véritable & fidele témoignage de leur premiere origine : elles ſont & peuvent être eſtimées comme une regle ſeconde & ſubordonnée à l'Eſprit, duquel elles tirent l'excellence & la certitude qu'elles ont.

Car, comme nous ne connoiſſons leur certitude que par le ſeul témoignage intérieur de l'Eſprit, elles-mêmes témoignent auſſi que l'Eſprit eſt ce guide par lequel les Saints ſont menés en toute vérité : c'eſt pourquoi, ſelon les Ecritures, l'Eſprit eſt le premier & le principal conducteur ; & puiſque nous ne recevons & ne croyons aux Ecritures, que parcequ'elles ſont procédées de l'Eſprit ; par conſéquent auſſi l'Eſprit eſt plus originairement & principalement la regle.

Toute la poſtérité d'Adam eſt tombée & privée de cette lumiere intérieure du S. Eſprit.

Dieu par ſon infinie charité a donné ſon fils unique, afin que quiconque croit en lui, ſoit ſauvé ; ce Fils illumine tout homme venant au monde, il enſeigne toute juſtice, tempérance & piété, & cette lumiere éclaire les cœurs de tous : car la rédemption n'eſt pas moins univerſelle que le péché originel.

Il y a donc dans tous les hommes une lumiere Evangélique, & une grace ſalutaire.

Nous ne ſommes donc juſtifiés, ni par nos œuvres produites par notre volonté, ni même par les bonnes œuvres conſidérées en elles-mêmes, c'eſt par Jeſus-Chriſt.

Le corps de péché & de la mort eſt ôté dans ceux en qui cette ſainte & immaculée conception eſt produite entierement, & leurs cœurs deviennent unis & aſſujettis à la vérité, tellement qu'ils n'obéiſſent à aucunes ſuggeſtions, ni tentations du démon, & ſont délivrés du péché actuel & de la tranſgreſſion de la loi de Dieu, & à cet égard ils ſont parfaits : cette perfection admet pourtant toujours un accroiſſement, & la poſſibilité de pécher demeure en quelque maniere, lorſque l'entendement n'eſt pas très-ſoigneuſement attentif à Dieu.

Bien que ce don & cette grace de Dieu intérieure ſoit ſuffiſante pour opérer le ſalut, toutesfois elle peut

devenir & devient la condamnation à ceux qui résistent ; de plus, après qu'elle a opéré quelque chose dans leurs cœurs, pour les purifier & sanctifier, ils peuvent pourtant en déchoir par désobéissance ; néanmoins on peut acquérir un tel accroissement & une fermeté dans la vérité en cette vie, dont on ne peut déchoir totalement par apostasie.

Comme c'est par ce don & par cette lumiere de Dieu, que toute vraie connoissance dans les choses spirituelles est reçue & révélée ; ainsi est-ce par lui, comme il est manifesté & reçu au fond du cœur, que chaque vrai Ministre de l'Evangile est ordonné, préparé & assisté en l'œuvre du ministere : & c'est par sa conduite, par son mouvement, & par son attraction qu'il faut que chaque Evangéliste & Pasteur Chrétien soit mené & commandé dans son travail & dans son ministere de l'Evangile ; quand au lieu où, quant aux personnes à qui, & quant au tems qu'il doit servir : de plus ceux qui ont cette autorité, peuvent & doivent prêcher l'Evangile, bien qu'ils n'aient point de commission humaine, & qu'ils soient sans littérature ; comme d'autre côté ceux qui manquent de l'autorité de ce don divin, quoique savans & autorisés par les commissions des Eglises & des hommes, ne doivent être estimés que comme des imposteurs & des trompeurs, & non pas comme de vrais Ministres de l'Evangile.

Tout véritable culte, & tout service agréable à Dieu, est offert par son esprit qui meut intérieurement, qui n'est limité, ni par les lieux, ni par les tems, ni par les personnes : car quoique nous devions le servir toujours, en ce que nous devons être en crainte devant lui ; néanmoins quant à la signification extérieure dans nos prieres, dans nos louanges ou dans nos prédications, nous ne le devons pas faire, où & quand nous voulons ; mais là, où & quand nous y sommes menés par le mouvement & les inspirations secrettes de son esprit dans nos cœurs ; lesquelles prieres Dieu exauce & accepte, qui ne manque jamais de nous y mouvoir quand il est expédient, de quoi lui seul est le juge le plus propre. Tout autre culte donc, soit louanges, prieres ou prédications, que l'homme rend de sa pro-

pre volonté & à son loisir, qu'il peut commencer & finir à son plaisir, soit que les formes en soient prescrites, comme les liturgies, &c. soit les prieres sur-le-champ conçues par la force & par la faculté naturelle de l'entendement, toutes ne sont que des superstitions, une dévotion volontaire, & une idolâtrie abominable devant Dieu, que l'on doit rejetter & renier, & dont il nous faut séparer.

Comme il n'y a qu'un Dieu & une foi, aussi il n'y a qu'un Baptême, non celui par lequel les ordures du corps sont ôtées, mais l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu par la résurrection de J. C., & ce Baptême là est quelque chose de pur & de spirituel : savoir le Baptême d'esprit & de feu, par lequel nous sommes ensévelis avec lui, afin qu'étant lavés & purgés de nos péchés, nous cheminions en nouveauté de vie, duquel le Baptême de Jean étoit la figure, qui fut pour un tems, & non pas commandé pour toujours. Quant au Baptême des enfans, c'est une pure tradition humaine, dont on ne trouve, ni précepte, ni pratique dans toute l'Écriture.

La communion du Corps & du Sang de Christ est intérieure & spirituelle, ce qui est la participation de la chair & du sang de J. C., par laquelle l'homme intérieur se nourrit chaque jour dans les cœurs de ceux en qui J. C. habite, de quoi la fraction du pain par J. C. avec ses disciples étoit figure, dont se servoient quelquefois dans l'Eglise ceux qui avoient reçu la substance à cause des foibles ; aussi-bien que de s'abstenir des choses étouffées & du sang, & de se laver les pieds les uns des autres, & oindre les malades d'huile ; toutes lesquelles choses ne sont pas commandées avec moins d'autorité & de solemnité que les premieres ; mais, puisqu'elles n'ont été que des ombres de meilleures choses, elles cessent pour ceux qui en ont obtenu la substance.

Puisque Dieu s'est approprié la domination & le pouvoir de la conscience, comme celui-là seul qui la peut bien instruire & gouverner ; il n'est donc permis à personne, quelle que soit son autorité ou principalité dans le gouvernement de ce monde, de forcer les con-

ſcience des autres ; c'eſt pourquoi tous les meurtres, les banniſſemens, les proſcriptions, les empriſonnemens, & toutes les autres choſes de cette nature, dont les hommes ſont affligés pour le ſeul exercice de leurs conſciences, ou pour leur différente opinion dans le culte, procedent de l'eſprit de Caïn le meurtrier, & ſont contraires à la vérité, pourvu que perſonne ne nuiſe à ſon prochain, ni en ſa vie, ni en ſes biens, ſous prétexte de conſciences, ni de rien commettre de pernicieux ou d'incompatible avec la ſociété & avec le commerce ; auquel cas il y a une loi pour le défaillant, & la juſtice doit être rendue à chacun ſans acception de perſonnes.

Puiſque toute Religion tend principalement à retirer l'homme, de l'eſprit & de la vaine converſation de ce ſiecle, à l'introduire dans la communion intérieure avec Dieu, devant lequel ſi nous ſommes toujours en crainte, nous ſommes eſtimés heureux ; il faut donc que ceux qui s'approchent de cette crainte, rejettent & délaiſſent toutes ces vaines habitudes & coutumes, ſoit en paroles, ſoit en actions ; telles que ſont celles de tirer le chapeau à un homme, ou ſe découvrir la tête, de plier le jarret, & telles autres infléxions de corps dans les ſalutations, avec toutes ces folles & ſuperſtitieuſes formalités qui les accompagnent : toutes leſquelles choſes l'homme a inventées dans ſon état de corruption, pour entretenir ſa vanité dans l'orgueil & la vaine pompe de ce ſiecle ; comme auſſi les jeux inutiles, les récréations frivoles, les divertiſſemens, les jeux de cartes, ce qui n'a été inventé que pour conſumer inutilement le tems précieux, & divertir l'ame du témoin de Dieu dans le cœur, & du vif ſentiment de ſa crainte, & de l'eſprit Evangélique duquel les Chrétiens doivent être fermentés, & qui mene à la ſociété & à la crainte ſincere de Dieu.

De ce principe, Barclay conclud :

1°. Qu'il n'eſt pas permis de donner aux hommes des titres flatteurs, comme votre Sainteté, votre Majeſté, votre Eminence, votre Excellence, votre Grandeur, votre Seigneurie, &c. ni de ſe ſervir de ces diſcours flatteurs, appellés communément *complimens*.

Les titres ne font point partie de l'obéiſſance due aux Magiſtrats ou aux Empereurs, nous ne trouvons point que dans l'Ecriture, aucun de ces titres ſe ſoient donnés aux Rois, aux Princes & aux Nobles : ceux auxquels on donne ces titres n'ont ſouvent rien qui leur réponde, & nulle autorité ne peut obliger un Chrétien à mentir.

2°. Qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de ſe mettre à genoux, ou de ſe proſterner eux-mêmes devant aucun homme, ou de courber le corps, ou de découvrir la tête devant eux.

3°. Qu'il n'eſt pas permis à un Chrétien d'uſer de ſuperfluité dans ſes vêtemens, comme n'étant d'aucun uſage, hormis que pour l'ornement & pour la vanité.

4°. Qu'il n'eſt pas permis de ſe ſervir de jeux, de paſſe-tems, de divertiſſemens, ou entre autres choſes de Comédies, parmi les Chrétiens, ſous l'imagination des récréations, leſquelles ne s'accordent pas avec le ſilence Chrétien, la gravité & la ſobriété : car le rire, le divertiſſement, le jeu, la moquerie, la raillerie, le vain babil, &c. n'eſt point une liberté Chrétienne, ni une gaieté innocente.

5°. Qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de jurer du tout, ſous l'Évangile, non pas ſeulement pour quelque utilité, & dans leurs diſcours ordinaires, ce qui étoit auſſi défendu ſous la Loi Moſaïque ; mais non pas même en jugement devant le Magiſtrat.

6°. Qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de réſiſter au mal, ou de faire la guerre, ou de combattre dans aucun cas.

Premierement, parceque J. C. nous commande d'aimer nos ennemis.

Secondement, parceque S. Paul dit que les armes de notre guerre ne ſont point charnelles, mais ſpirituelles. 2. *Cor.* 10. 4.

En troiſieme lieu, parceque Jacques témoigne que les combats & les querelles viennent des convoitiſes ; mais ceux qui ſont véritablement Chrétiens, ont crucifié la chair avec ſes affections & ſes convoitiſes ; par conſéquent, ils ne peuvent pas s'y abandonner en faiſant la guerre.

En quatrieme lieu, parceque les Prophêtes Isaïe & Michée ont prophétisé en termes exprès, que dans la Montagne de la Maison de l'Eternel, Christ jugera les Nations, & alors ils forgeront leurs épées en socs de charues.

En cinquieme lieu, parceque J. C. dit que son regne n'est poit de ce monde, & que pour cette raison ses serviteurs ne combattent point: par conséquent ceux qui combattent ne sont, ni ses disciples, ni ses serviteurs. *Joan.* 18. 36.

En sixieme lieu, parceque l'Apôtre exhorte les Chrétiens, qu'ils ne se défendent point, ni ne se vengent point eux-mêmes en rendant mal pour mal; mais à donner lieu à la colere, parceque la vengeance appartient au Seigneur: ne sois point surmonté par le mal, mais surmonte le mal par le bien; si ton ennemi a faim, donne lui à manger, s'il a soif, donne lui à boire. *Rom.* 12. 19.

En septieme lieu, parceque Christ appelle ses enfans à porter sa croix, & non pas à crucifier ou à tuer les autres: il les appelle à la patience, & non pas à la vengeance; à la vérité & à la simplicité, & non pas aux frauduleux stratagêmes de la guerre.

Telle est l'idée que Barclay donne de la Théologie & de la morale des Quakers, dans son apologie qu'il termine par un parallèle des Quakers & des autres Chrétiens.

Si donner & recevoir des titres de flatterie, desquels on ne se sert point à cause des vertus inhérentes aux personnes, mais qui sont pour la plupart employés par des hommes impies à l'égard de ceux qui leur ressemblent, s'incliner, grater du pied en révérence & ramper jusqu'à terre l'un devant l'autre; si s'appeller à tout moment l'un l'autre, *le très humble serviteur*, & cela le plus fréquemment, sans aucun dessein de réel service; si c'est là l'honneur qui vient de Dieu, & non pas l'honneur qui vient d'en-bas, alors à la vérité on pourra dire de nos adversaires qu'ils sont fideles, & que nous sommes condamnés comme des orgueilleux & des opiniâtres, en refusant toutes ces choses. Mais si avec Mardochée refuser de s'incliner devant l'orgueil-

leux Aman, & avec Elisée refuser de donner des titres flatteurs aux hommes, de peur que nous ne soyons réprimandés par notre Créateur, & si suivant l'exemple de Pierre & l'avis de l'Ange, s'incliner seulement devant Dieu, & non pas devant nos compagnons de service; & si n'appeller personne Seigneur, ni maître, hormis suivant quelques relations particulieres, suivant le commandement de J. C.; je dis que si ces choses là ne sont pas à blâmer, donc nous ne sommes point blamables d'en agir ainsi.

Si être vain, extravagant en habits, se farder le visage, & s'entortiller & friser les cheveux; si être couvert d'or & d'argent, & de pierres précieuses, & si être couvert de rubans & de dentelles, si être vêtus d'habillemens immodestes; & si ce sont là les ornemens des Chrétiens, & si cela est être humble, doux, & mortifié; alors à la vérité nos adversaires sont de bons Chrétiens, & nous sommes des orgueilleux, des singuliers, & des fantasques, en nous contentans de ce que le nécessaire & la commodité demandent, & condamnant ce qu'il y a davantage, comme superflu, mais non pas autrement.

Si pratiquer le jeu, les passe-tems, les Comédies; si jouer aux cartes, jouer aux dez, danser; si chanter & user des instrumens de musique; si fréquenter les places de Théâtres & les Comédies, & mentir, contrefaire ou supposer, & dissimuler, est être toujours en crainte; si cela est faire toutes choses à la gloire de Dieu, & si cela est passer notre séjour ici en crainte, & si cela est user de ce monde, comme si nous n'en usions point; & si cela n'est pas nous conformer nous-mêmes à nos convoitises: alors nos adversaires sont de bons Chrétiens, modestes, mortifiés, qui renoncent à eux-mêmes, & nous sommes justement blamables en les condamnant; mais non pas autrement.

Si la profanation du saint nom de Dieu, si exiger le serment l'un de l'autre à chaque occasion; si appeller Dieu à témoin dans des choses d'une telle nature, dans lesquelles aucun Roi de la terre ne se croiroit pas honorablement appellé à témoin, sont des devoirs d'un homme Chrétien, j'avouerai que nos adversaires sont

d'excellens Chrétiens, & que nous manquons à notre devoir; mais si le contraire est véritable, il faut de nécessité que notre obéissance à Dieu dans cette chose là lui soit agréable.

Si nous venger nous-mêmes, ou rendre injure pour injure, mal pour mal; si combattre pour des choses périssables, aller à la guerre l'un contre l'autre que nous n'avons jamais vu, ni avec qui nous n'avons jamais eu aucune contestation, ni querelle, ni rien à faire, étant de plus tout-à-fait ignorans de la cause de la guerre, mais seulement que les Magistrats des Nations fomentent des querelles les uns contre les autres, dont les causes sont pour la plupart inconnues aux soldats qui combattent, tout de même que de quel côté est le droit ou le tort; & néanmoins être si furieux que de détruire & de saccager tout, afin que ce culte ou un autre soit reçu ou aboli; si faire ces choses & beaucoup davantage de cette nature, est accomplir la loi de Christ: alors à la vérité nos adversaires sont de véritables Chrétiens, & noùs ne sommes que de misérables Hérétiques, qui souffrant même d'être saccagés, pris, emprisonnés, bannis, battus & maltraités sans aucune résistance, mettant notre confiance seulement en Dieu, afin qu'il nous défende & nous conduise en son Royaume par le chemin de la Croix.

L'apologie de Barclay, qui est sans contredit le meilleur ouvrage qu'on ait fait en faveur des Quakers, a été attaqué par divers écrits: 1°. par Jean Brown, Théologien Presbitérien d'Ecosse, dans un ouvrage intitulé: le Quakérisme, le vrai chemin du Paganisme: 2°. par Nicolas Arnold, Professeur en Théologie à Franeker en Frise, exercitation contre les Theses théologiques de Barclay: 3°. par Jean George Bajer, Théologien Luthérien, Docteur & Professeur à Iene, dans un ouvrage intitulé, l'origine de la véritable & salutaire connoissance de Dieu: 4°. par Loltusius dans son Anti-Barclay Allemand: 5°. par L. Ant. Reiser, dans son Anti-Barclayus, &c.

QUARTODECIMANS ou QUATUORDECIMANS: c'est ainsi qu'on appella ceux qui prétendoient qu'il falloit célébrer la Pâque le 14 de la Lune de Mars

Une partie des Fideles croyoit qu'il falloit finir le jeune de la Pâque le 14 de la Lune, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, & y faire la fête de la Résurrection du Sauveur, & c'est ce que S. Jean, S. Philippe Apôtres, S. Policarpe, S. Meliton & d'autres grands hommes, avoient pratiqué dans l'Asie mineure: aussi toute cette Province s'y attachoit particulierement.

D'autres fideles soutenoient qu'on ne pouvoit finir le jeûne & solemniser la Résurrection que le Dimanche; & cette pratique qui l'a enfin emporté, étoit aussi fondée sur la tradition des Apôtres, c'est-à-dire, de S. Pierre & de S. Paul; ce n'est pas que les Apôtres eussent fait aucune loi sur ce sujet, dit Socrate, ni que l'on put en rapporter aucun écrit: mais leur exemple étoit une loi très puissante pour leurs disciples.

La différente pratique qu'on suivoit sur cela, dura long-tems sans troubler la paix de l'Eglise.

Lorsque Victor tenoit le Siége de S. Pierre, cette affaire fut agitée avec beaucoup plus de chaleur qu'elle n'avoit été auparavant.

L'Asie mineure observoit, comme on l'a dit le 14 de la Lune; mais elle étoit seule dans cette pratique, avec quelques Eglises des environs. Tout le reste de l'Eglise, dit Eusebe, avoit attaché au Dimanche la solemnité de la Résurrection.

Il se tint divers Conciles sur ce sujet; & s'il en faut juger par celui qui se tint à Ephese, ce fut Victor qui écrivit aux principaux Evêques, pour les prier d'assembler ceux de leur Province: ces Conciles s'accordoient tous à ne point célébrer la Résurrection que le Dimanche.

Polycrate, Evêque d'Ephese, s'opposa à cette résolution universelle: c'étoit un des plus considérables Evêques qui fussent alors dans l'Eglise, Chef de tous ceux de l'Asie.

Victor lui écrivit pour le prier d'assembler les Evêques de sa Province, en le menaçant même de le séparer de sa Communion, s'il ne se rendoit au sentiment des autres. Polycrate assembla effectivement ses confreres en grand nombre dans la ville d'Ephese: ils furent tous de son sentiment, & conclurent qu'il ne falloit pas changer la tradition qu'ils avoient reçue de leurs saints Prédécesseurs.

Victor condamna l'opposition des Asiatiques à tout le reste de l'Eglise, il menaça même de les excommunier, & selon plusieurs auteurs, il les excommunia en effet; cependant les Asiatiques demeurerent dans leur pratique qu'ils quitterent cependant, mais qui fut suivie par les Eglises de Syrie & de Mésopotamie.

Constantin en devenant maître de l'Orient en 323, apprit avec douleur cette diversité d'usages sur la Fête de Pâque, qui véritablement ne rompoit pas la Communion, mais troubloit néanmoins la joie de cette grande solemnité, & étoit une tâche dans la beauté de l'Eglise: c'est pourquoi il chargea le grand Osius de travailler à appaiser ce trouble dans la Syrie. Osius n'en put venir à bout, pas plus que de l'hérésie d'Arius, il fallut rassembler le Concile de Nicée pour l'une & pour l'autre dispute: ce fut là où cette question fut enfin terminée: car le Concile ordonna que toute l'Eglise célébreroit la Fête de Pâque en un même jour suivant la coutume de Rome, de l'Egypte, & de la plupart des autres pays.

Toute l'Eglise se trouva uniforme par cette définition, car les Syriens y obéirent, & le Concile d'Antioche confirmant celui de Nicée, déposa par son premier Canon les Ecclésiastiques, & excommunia les Laïcs, qui célébroient la Pâque en particulier avec les Juifs. Toute l'Eglise s'étant donc réunie dans la pratique de faire la Pâque le Dimanche, s'il y eut quelques particuliers qui refuserent de se soumettre à cette autorité suprême, ils furent traités d'hérétiques sous le nom de *Quartodécimans*, c'est-à-dire, Observateurs du 14 de la Lune, auquel ils vouloient qu'on fît la Pâque. C'est pourquoi S. Epiphane & Théodoret mettent les Quartodécimans au nombre des Hérétiques; & le septieme Canon du premier Concile de Constantinople, les compte entre ceux que l'on recevoit par l'abjuration & par l'onction. Voyez Tillemont *t.* 3, *p.* 102 *& suiv.*

QUIETISME; ce mot exprime l'état de repos ou d'impassibilité auquel une espece de Mystiques contemplatifs pensent arriver en s'unissant à Dieu par la méditation ou par l'oraison mentale.

Nous nous unissons en quelque sorte aux objets par

la penſée, & un objet qui abſorbe toute notre attention ſemble s'identifier avec nous.

On a donc regardé la méditation ou la contemplation des perfections divines, cpmme un moyen de s'unir à Dieu : on s'eſt efforcé de ſe détacher de tous les objets pour ſe livrer ſans diſtraction à la contemplation des perfections divines. On a imaginé des méthodes, & l'on a cru que l'ame pouvoit contempler l'eſſence divine ſans diſtraction, & s'unir à elle intimement ; qu' une vue ſi parfaite de l'eſſence divine étoit jointe à l'amour le plus ardent, que les facultés de l'ame étoient abſorbées par ſon union avec Dieu, qu'elle ne recevoit plus aucune impreſſion des objets terreſtres : cet état de l'ame eſt ce qu'on appelle quiétude, ou le quiétiſme.

On conçoit aiſément tous les excès où l'eſprit humain peut ſe porter en partant de ces principes, & que le quiétiſme peut prendre mille formes différentes ſelon le caractere & les idées de ceux qui en adoptent les principes : les Gnoſtiques, les Carpocratiens, les Valentiniens, les Héſicaſtes, les Béguards, les Illuminés, Molinos, Malaval, Guillot, Madame Guyon, M. de Fenelon, ſont des Quiétiſtes, mais leur quiétiſme eſt bien différent.

Molinos eſt un des plus célebres : c'étoit un Prêtre Eſpagnol qui s'établit à Rome vers la fin du dix-ſeptieme ſiecle. Il enſeigna le quiétiſme dans ſon livre intitulé la Conduite Spirituelle, d'où l'on tira ſoixante-huit propoſitions, qui furent condamnés comme hérétiques & ſcandaleuſes. Molinos ſe rétracta & fut condamné à une priſon perpétuelle. Molinos avoit cependant joui à Rome d'une réputation éclatante de ſainteté, & il a eu des Apologiſtes auſſi-bien que le Quiétiſme. Madame Guyon eut auſſi beaucoup de célébrité : M. de Fenelon la défendit. Voyez ſur les Quiétiſtes, Relation du Quiétiſme, Recueil des différentes pieces concernant le Quiétiſme, l'inſtruction de M. Boſſuet ſur les états d'oraiſon, l'Hiſtoire abrégée du Quiétiſme qui eſt à la tête du ſixieme volume des Œuvres de M. Boſſuet.

Toute cette querelle fut terminée par un jugement du S. Siége, auquel M. de Fenelon ſe ſoumit avec une

ſimplicité qui prouvoit également la pureté de ſes intentions, la candeur de ſon cœur & l'élévation de ſon ame.

R

REBAPTISANS : c'eſt le nom que l'on donnoit à ceux qui prétendoient qu'il falloit rebaptiſer les Hérétiques : cette erreur fut d'abord ſoutenue par Agrippin, enſuite par S. Cyprien & adoptée dans le quatrieme ſiecle par les Donatiſtes.

L'an 255, on commença à diſputer en Afrique ſur le Baptême des Hérétiques.

Les Novatiens rebaptiſoient tous ceux qui paſſoient dans leur parti. Un nommé Magnus croyant qu'il ne falloit avoir rien de commun avec les Hérétiques, ou craignant qu'on ne parût ſuivre Novatien en rebaptiſans comme lui, demanda à S. Cyprien s'il falloit rebaptiſer ceux qui quittoient le parti de Novatien, & rentroient dans l'Egliſe (1).

S. Cyprien répondit, que puiſqu'il falloit rebaptiſer tous ceux qui avoient été baptiſés par des Hérétiques, ou Schiſmatiques, les Novatiens n'en devoient pas être exceptés : il ſe fondoit ſur ces principes :

1°. Ceux qui ſortent hors de l'Egliſe doivent être conſidérés comme des Payens, & par conſéquent tout-à-fait incapables de faire les fonctions de Miniſtres de J. C.

2°. L'Egliſe étant unique & renfermée dans une ſeule Communion, il falloit qu'elle fût du côté de Novatien ou de celui de Corneille.

3°. Novatien ne pouvoit pas donner le nom d'Egliſe à ſon parti, parcequ'il étoit deſtitué de la ſucceſſion des Evêques, ayant été ordonné hors de l'Egliſe.

4°. Les Hérétiques & les Schiſmatiques étant deſtitués du S. Eſprit, ils ne le pouvoient pas conférer à

---

(1) Cypr. Ep. 69. édit. de Dodvel.

ceux

ceux qu'ils baptiſoient, non plus que le pardon des péchés qu'on ne pouvoit accorder ſans avoir le S. Eſprit : qu'on ne peut ſe ſauver hors de la vraie Egliſe, que par conſéquent on n'avoit point de vrai Baptême hors de l'Egliſe, & que Novatien ne pouvoit regarder ſon parti comme la vraie Egliſe, ou qu'il falloit dire que Corneille, le ſeul légitime ſucceſſeur de Fabien, Corneille qui avoit remporté la couronne du martyre, étoit hors de l'Egliſe : enfin il prouve par l'exemple des Tribus Schiſmatiques d'Iſraël, que Dieu hait les Schiſmatiques ; qu'ainſi, ni les Schiſmatiques, ni les Hérétiques n'ont le S. Eſprit.

S. Cyprien dit dans cette lettre tout ce qu'on peut dire en faveur de ſon ſentiment ; cependant elle ne leva pas toutes les difficultés des Evêques de Numidie. Dix-huit Evêques de cette Province écrivirent de nouveau à S. Cyprien, qui convoqua un Concile dans lequel on déclara que perſonne ne pouvoit être baptiſé hors de l'Egliſe.

Malgré la déciſion du Concile d'Afrique, beaucoup d'Evêques préféroient la coutume ancienne au ſentiment de S. Cyprien, qui convoqua un nouveau Concile, où les Evêques de Numidie & d'Afrique ſe trouverent : ce ſecond Concile confirma la déciſion du premier Concile de Carthage ſur la nullité du Baptême des Hérétiques. Le Concile informa le Pape Etienne de ce qu'il avoit jugé ; mais le Souverain Pontife condamna le jugement des Peres de Carthage.

La lettre de S. Etienne eſt perdue, mais on voit par celles de S. Cyprien, que ce Pape inſiſtoit beaucoup ſur la tradition & ſur la pratique univerſelle de l'Egliſe, dans laquelle il ne faut rien innover.

S. Cyprien pour ſe ſoutenir contre l'autorité du Siége de Rome, convoqua un troiſieme Concile composé de 87 Evêques Afriquains, Numides & Maures : on y confirma le jugement des deux Conciles précédens ſur la nullité du Baptême des Hérétiques. S. Cyprien écrivit à Firmilien ſur la conteſtation qui s'étoit élevée entre le Pape & l'Egliſe d'Afrique, & Firmilien approuva le ſentiment de S. Cyprien.

On mit de part & d'autre beaucoup de vivacité & de

chaleur dans cette dispute. S. Etienne menaça d'excommunier les Rebaptisans ; mais il n'y eut point d'excommunication portée, du moins aucun de ceux qui l'ont prétendu n'ont, jusqu'ici, donné aucune preuve convainquante de leur sentiment : car il y a bien de la différence entre l'excommunication & le refus que le Pape Etienne fit de communiquer avec les députés d'Afrique, ou une menace de se séparer de S. Cyprien ; & ce sont cependant les deux preuves qu'on apporte pour rétablir que S. Etienne excommunia Saint Cyprien (1).

Le Pape Etienne mourut, & Xiste son Successeur ne poussa pas plus loin la contestation de la validité du Baptême des Hérétiques, qui fut décidée conformément au jugement du Pape Etienne dans un Concile plenier. Nous n'examinerons point si ce Concile est le Concile de Nicée ou celui d'Arles : cette question n'est d'aucune importance, puisque par l'un & par l'autre Concile ; il est certain que le Baptême des Hérétiques est valide.

S. Cyprien n'appuyoit son opinion que sur des paralogismes : il prétendoit que l'Hérétique, n'ayant ni le S. Esprit, ni la grace, il ne pouvoit la donner ; mais il est certain que le Baptême ne tirant son efficacité que de l'institution de J. C. la foi du Ministre ne peut empêcher l'effet du Baptême, pas plus que l'état de péché dans lequel il se trouveroit en donnant le Baptême.

Ce qu'il disoit que personne ne pouvant se sauver hors de la vraie Eglise, il ne pouvoit y avoir de Baptême chez les Hérétiques, est encore un paralogisme, car comme on ne sort de la vraie Eglise que par l'hérésie, c'est-à-dire, par la révolte à l'autorité de la vraie Eglise, dans les sociétés Chrétiennes, il n'y a d'hérétiques, que ceux qui participent à cet esprit de révolte ; ceux qui n'y participent pas, appartiennent

---

(1) Voyez Valois, le P. Alex. Schelstrate. Les Protestans, aussi-bien que les Catholiques, se sont partagés sur ce point, mais ce me semble, par quelque raison de parti plutôt, que par des raisons tirées de l'Histoire même.

à la vraie Eglise, tels sont les enfans & les adultes qui sont dans une ignorance invincible de la révolte de la société dans laquelle ils vivent.

Enfin le Pape Etienne opposoit à S. Cyprien une tradition universelle & imménoriale, & S. Cyprien reconnoit dans sa lettre à Quintus, la vérité de cette tradition, il ne remonte pas lui-même au-delà d'Agrippin son prédécesseur.

Mais dira-t-on, comment donc l'usage de rebaptiser les Hérétiques s'étoit-il établi ? Le voici.

Il s'étoit élevé, dans l'Eglise, des Hérétiques qui avoient alteré la forme du Baptême, tels que les Valentiniens, les Basilidiens, &c. Le Baptême de ces Hérétiques étoit nul ; & on baptisoit ceux qui se convertissoient, lorsqu'ils avoient été baptisés par ces Hérétiques, ce qui n'est point du tout favorable au sentiment de S. Cyprien (1).

Les Donatistes adopterent ce sentiment, & S. Augustin l'a très bien réfuté dans son livre du Baptême.

RÉFORMATION : c'est le nom que donnerent à leur Schisme toutes les Sectes qui se séparerent de l'Eglise Romaine dans le commencement du seizieme siecle.

L'Histoire Ecclésiastique ne fournit point d'évenement plus intéressant : tout étoit tranquille dans l'Europe, toutes les Eglises étoient unies par la même foi, par les mêmes Sacremens ; toutes étoient soumises au souverain Pontife, & le regardoient comme le Chef de l'Eglise.

Léon X, qui occupoit alors le Siége de Rome, envoya des Indulgences en Allemagne, en Suisse ; un intérêt sordide en abuse, Luther s'éleve contre cet

(1) Voyez dans S. Irenée, l. 1, c, 18, les differentes Formules de ces Hérétiques: les uns baptisoient au nom du Pere de toutes choses, qui étoit inconnu, de la vérité qui étoit la Mere de tout, de Jesus descendu pour racheter les vertus : d'autres se servoient de noms bizarres & propres à étonner l'imagination ; ils baptisoient au nom de Basyma, de Cacabase, de Diaibada, &c. Les Marcionistes baptisoient au nom du Juste, du Bon & du Méchant.

abus, & attaque enſuite les Indulgences mêmes, le Pape & l'Egliſe : la moitié de l'Allemagne s'arme pour Luther, & ſe ſépare de l'Egliſe Romaine ; le Dannemarc, la Suede, une partie de la Hongrie & de la Pologne ſont entraînées dans le Schiſme. Voyez l'art. LUTHER.

Dans le même tems Zuingle, Curé en Suiſſe, prêche contre les Indulgences, attaque preſque tous les dogmes de l'Egliſe Romaine, abolit toutes les cérémonies, & détache de l'Egliſe Catholique la plus grande partie de la Suiſſe. Voyez l'art. ZUINGLE.

Luther & Zuingle appellent Réforme, le changement qu'ils font dans les dogmes & dans le culte, & prennent la qualité de Réformateurs. Ils inſpirent leur fanatiſme & forment des diſciples qui vont porter leurs erreurs dans toute l'Europe ; ils les enſeignent en Angleterre, & l'Egliſe Anglicane en adopte une partie ; ils troublent les Pays-Bas, occaſionnent la formation de la République des Provinces-Unies, & font de la Religion de Calvin, la Religion dominante de ces Provinces ; ils pénetrent en France, ſe multiplient & y obtiennent des Temples & l'exercice libre de leur Religion pendant plus d'un ſiecle. Voyez les articles ANGLICANE EGLISE, HOLLANDE, CALVINISTES.

Du ſein de la Réforme de Luther, de Zuingle & de Calvin, naquirent mille Sectes différentes auſſi oppoſées entre elles, qu'elles étoient ennemies de l'Egliſe Romaine : tels furent les Anabaptiſtes, qui ſe diviſerent en treize ou quatorze Sectes, voyez l'article ANABAPTISTES ; les Sacramentaires qui ſe diviſerent en neuf différentes branches ; les Confeſſioniſtes partagés en vingt-quatre Sectes ; les Extravagans qui avoient des ſentimens oppoſés à la Confeſſion d'Ausbourg, & qui ſe diviſerent en ſix Sectes ; voyez l'article LUTHER & LUTHÉRIENS ; les Calviniſtes qui ſe diviſerent en Gomariſtes & en Arminiens, en Supra-Lapſaires & en Infra-Lapſaires, en Puritains & en Anglicans, voyez ces articles. Enfin Servet, Okin, les Sociniens, les nouveaux Ariens.

L'Hiſtoire de toutes ces Sectes eſt à proprement

parler l'Histoire de la Réforme, & presque l'Histoire de l'Esprit Humain pendant ces siecles.

Nous avons exposé dans chacun de ces articles leurs principes, & nous les avons réfutés : nous avons réservé pour cet article, l'examen de leurs principes communs.

Toutes les Sociétés Chrétiennes qui ont pris le titre d'Eglises Réformées se sont séparées de l'Eglise Romaine. Le fondement de cette séparation est : 1°. que l'Eglise Romaine étoit tombée dans des erreurs qui ne permettoient pas de rester dans sa Communion : 2°. que l'Ecriture étoit la seule regle de notre foi : 3°. que tout Fidele étoit Juge du sens de l'Ecriture, & avoit droit de juger de ce qui appartient à la Foi, de se séparer de la société qui est tombée dans l'erreur, & de s'attacher à une autre, ou d'en former une nouvelle dans laquelle il rétablisse la Foi & le culte dans sa pureté.

Nous allons faire voir : 1°. que les erreurs que les P. R. reprochent à l'Eglise Romaine n'ont pû autoriser leur séparation : 2°. que l'Ecriture n'est pas la seule regle de la Foi : 3°. que ce n'est point aux simples Fideles, mais aux Evêques successeurs des Apôtres, qu'il appartient de juger des controverses de la Religion.

§. I.

Les erreurs que les Prétendus Réformés reprochent à l'Eglise Romaine, n'ont pû autoriser leur séparation.

Les Réformés prétendent justifier leur Schisme par ce raisonnement.

On ne peut demeurer uni à une Secte qui oblige à faire profession de diverses erreurs fondamentales, & à pratiquer un culte sacrilege & idolâtre, comme l'adoration de l'Hostie, &c.

Or, l'Eglise Romaine oblige à faire profession de diverses erreurs fondamentales, & à pratiquer un culte sacrilege & idolâtre.

On ne peut donc pas demeurer dans sa Communion; & tous ceux qui sont persuadés de la fausseté de ces

dogmes, & de l'impiété de son culte, sont obligés de s'en séparer.

Nous avons fait voir que l'Eglise Romaine n'est tombée dans aucune erreur. Voyez les différens articles LUTHER, CALVIN, ZUINGLE, &c. & les Protestans les plus éclairés ont été forcés de reconnoître qu'elle n'enseignoit aucune erreur fondamentale (1).

Nous allons presentement examiner le sophisme des Protestans, indépendamment de cette discussion.

Il y a une séparation simple & négative, qui consiste plutôt dans la négation de certains actes de Communion, que dans des actions positives contre la Société dont on se sépare.

Il y a une autre séparation qu'on peut appeller positive, qui enferme l'érection d'une Société séparée, l'établissement d'un nouveau Ministere, & la condamnation positive de la premiere Société à laquelle on étoit uni.

Les Prétendus Réformés ne se sont pas contentés de la premiere séparation qui consiste à ne point communiquer avec l'Eglise Romaine dans les choses qu'ils prétendoient être mauvaises & défendues par la Loi de Dieu, ils ont formé une nouvelle Société, une nouvelle Eglise, ils ont établi de nouveaux Pasteurs, ils ont usurpé le ministere Ecclésiastique, ils ont prononcé anathême contre l'Eglise Romaine, ils ont dégradé & chassé ses Pasteurs.

La séparation des Protestans est donc un schisme inexcusable : car l'usurpation du ministere est criminelle par elle-même, & ne peut être justifiée par la prétendue idolâtrie de la Société dont on se sépare.

Qui diroit, par exemple, qu'il est permis de calomnier toute Société qui oblige à l'hérésie & à un culte idolâtre, qu'il est permis d'en tuer les Pasteurs en trahison, & d'employer pour les exterminer toutes sortes de moyens, avanceroit sans doute, une propo-

(1) Tillotson Serm. t. 2, Sermon 11, p. 71. Chilingvort, dans l'Ouvrage intitulé, la Réligion Protestante est une voie sûre.

ſition impie & hérétique, parceque les crimes des autres ne donnent jamais droit d'en commettre ſoi même; & qu'ainſi, encore qu'une Egliſe fut hérétique, il n'en ſeroit pas plus permis de la calomnier & d'employer la trahiſon pour en faire mourir les Paſteurs.

Ainſi quand même l'Egliſe Romaine ſeroit hérétique & idolâtre, ce qui eſt une ſuppoſition impoſſible; les Réformés n'auroient pas eu droit d'établir un nouveau miniſtere, ni d'uſurper celui qui étoit établi parceque ces actions ſont défendues par elles-mêmes; l'uſurpation de la puiſſance Paſtorale ſans miſſion, étant toujours criminelle, & ne pouvant être excuſée par aucune circonſtance étrangere.

Car c'eſt une uſurpation criminelle que de s'attribuer un don de Dieu que l'on ne peut recevoir que de lui-ſeul, telle eſt la puiſſance Paſtorale, à moins qu'on ne ſoit aſſuré de l'avoir reçue, & qu'on ne puiſſe le prouver aux autres.

Or, Dieu n'a point révélé que dans le tems de la nouvelle loi, après le premier établiſſement de l'Egliſe, il communiqueroit encore en quelques cas extraordinaires ſa puiſſance Paſtorale, par une autre voie que par la ſucceſſion.

Par conſéquent, perſonne ne peut s'aſſurer de l'avoir reçue hors de cette ſucceſſion légitime, tous ceux qui ſe la ſont attribuée, ſont notoirement uſurpateurs (1).

Pour ſe convaincre pleinement de cette vérité, il ne faut que ſe rappeller l'état dans lequel ont été les Réformés, ſelon les hypotheſes mêmes des Miniſtres: car on ne peut ſe les repréſenter autrement que comme des Hérétiques convertis. Ils avoient été adorateurs de l'Hoſtie, ils avoient invoqué les Saints, & révéré leurs reliques: ils avoient enſuite ceſſé de pratiquer ce culte; ils étoient donc devenus orthodoxes, ſelon eux, par changement de ſentiment, & c'eſt ce qu'on appelle des Hérétiques convertis.

Tout Hérétique perd, par l'héréſie dont il fait profeſſion, le droit d'exercer légitimement les fonctions

(1) Préjugés légitimes, p. 135, &c.

des Ordres qu'il a reçus, quoiqu'il conserve le droit d'exercer validement ces Ordres; il faut pour recouvrer l'exercice légitime de son autorité, se réconcilier à l'Eglise.

Mais à quelle Eglise les Prétendus Réformés se sont-ils réconciliés? Ils ont tenu une conduite bien différente: ils ont commencé par assembler des Eglises sans autorité, sans dépendance de personne, sans se mettre en peine s'il y avoit ou s'il n'y avoit pas une Eglise véritable à laquelle ils fussent obligés de s'unir (1).

Les Réformateurs n'ont donc pû avoir qu'une mission extraordinaire, & c'est la prétention de Beze, de Calvin, &c.

Mais une vocation extraordinaire a besoin d'être prouvée par des miracles, & les Réformateurs n'en ont point fait; tous les Catholiques qui ont traité les controverses ont mis ces points dans le plus grand jour (2).

Les prétendus Réformés ont donc érigé une Eglise sans autorité, & par conséquent ils sont Schismatiques, puisqu'ils se sont séparés de la Société qui étoit en possession du ministere, & de laquelle ils n'ont point reçu de mission.

§. II.

La Tradition est, aussi-bien que l'Ecriture, la Regle de notre Foi.

Les Théologiens appellent tradition une doctrine transmise de vive voix, ou consignée dans les écrits de ceux qui étoient chargés de la transmettre.

J. C. a enseigné sa doctrine de vive voix, & c'est ainsi que les Apôtres l'ont publiée. J. C. ne leur ordonna point d'écrire ce qu'il leur enseignoit, mais d'aller le prêcher aux Nations & de l'enseigner. Ce ne fut que

(1) Voyez les Professions de Foi des Synodes de Gap, de la Rochelle Messieurs de Vallenbourg, dans leur traité de la Mission des Protestans.

(2) Prétendus Réformés convaincus du Schisme, l. 3, c. 5.

long-tems après l'établissement du Christianisme, & pour des circonstances particulieres, que les Apôtres écrivirent ; tous n'écrivirent pas, & ceux qui ont écrit, n'ont pas écrit à toutes les Eglises.

Les écrits des Apôtres aux Eglises particulieres ne contiennent pas tout ce qu'ils auroient pû écrire, ni tout ce que J. C. leur avoit enseigné, ou que le Saint Esprit leur avoit inspiré. On ne peut donc douter que beaucoup d'Eglises particulieres n'aient été pendant plusieurs années sans aucun écrit des Apôtres, & sans Ecriture Sainte ; il y avoit donc dès l'institution du Christianisme, un Corps auquel J. C. avoit confié le depôt de sa doctrine, & qu'il avoit chargé de l'enseigner.

Ce Corps l'avoit reçue & la transmettoit par la voie de la tradition : c'étoit en vertu de l'institution même de J. C., que ce Corps étoit chargé d'enseigner la doctrine qu'il avoit reçue.

Ce Corps a-t-il perdu le droit d'enseigner, depuis que les Evangélistes & les Apôtres ont écrit ? J. C. a-t-il marqué cette époque pour la fin du ministere Apostolique ? Les successeurs des Apôtres ont-ils oublié la doctrine qu'on leur avoit confiée ?

Mais s'il n'y a plus de Corps chargé du dépôt de la doctrine, par quelle voie savons-nous donc qu'il n'y a que quatre Evangiles ; que l'Evangile contient la doctrine de J. C. ? Comment a-t-on distingué les vrais Evangiles de cette foule de faux Evangiles composés par les Hérétiques des premiers siécles ? Comment auroit-on pû connoître les altérations faites à l'Ecriture, s'il n'y eut pas eu un Corps subsistant & enseignant, qui avoit reçu, & qui conservoit par tradition, ce que J. C. & les Apôtres avoient enseigné ; S. Paul ordonne aux Thessaloniciens de demeurer fermes, & de conserver les traditions qu'ils ont apprises, soit par ses paroles, soit par ses écrits (1).

Ce même Apôtre ordonne à Timothée, d'éviter les nouveautés profanes des paroles & toute doctrine qui

---

(1) Secunda ad thessal. c. 2, ℣. 15.

porte fauſſement le nom de ſcience : il veut qu'il ſe propoſe pour modele les ſaintes inſtructions qu'il a entendues de ſa bouche touchant la Foi. Les Corinthiens ont mérité d'être loués, parcequ'ils conſervoient les traditions & les regles qu'ils avoient reçues de lui (1).

S. Paul regarde donc comme un dépôt ſacré, & comme une regle, la doctrine qu'il a enſeignée à Timothée & aux Corinthiens : or, il n'a pas enſeigné Timothée, ſeulement par écrit, mais encore de vive voix ; il y a donc une tradition ou une doctrine qui ſe tranſmet de vive voix, & que l'on doit conſerver comme la doctrine contenue dans l'Ecriture Sainte.

Ce fut par le moyen de la tradition, que l'Egliſe confondit les Hérétiques des premiers ſiecles, les Valentiniens, les Gnoſtiques, les Marcioniſtes, &c. (2).

Tous les Conciles ont combattu les erreurs par la tradition : ces faits ſont hors de doute ; ils peuvent être ignorés, mais ils ne peuvent être conteſtés par ceux qui ont quelque connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Par ce que nous venons de dire, il eſt clair que Daillé n'a combattu la Doctrine de l'Egliſe Catholique ſur la tradition, qu'en partant d'un faux état de queſtion, puiſqu'il ſuppoſe que l'on ne connoît la tradition que par les ouvrages des Peres (3).

Il en faut penſer autant de tout ce que les Proteſtans ont dit pour prouver que la tradition eſt obſcure & incertaine. La tradition priſe comme l'inſtruction du Corps viſible chargé du dépôt de la Foi, ne peut jamais être incertaine ; ſon incertitude entraîneroit celle du Chriſtianiſme.

---

[1] Primæ ad Cor. c. 11, ℣. 2.

[2] Iræn. adverſus Gnoſt. l. 3, c. 2.

(3) Rivet, Tractatus de PP. autoritate, Genevæ 1660. Traité de l'emploi des Peres pour le jugement des différens en la Religion, par Jean Daillé, Geneve 1632.

§. III.

Il n'appartient qu'aux premiers Paſteurs, ſucceſſeurs des Apôtres, de juger des Controverſes de la Foi, & non pas aux ſimples Fideles.

J. C. a confié à ſes Apôtres la prédication de ſa doctrine, il leur a promis d'être avec eux juſqu'à la conſommation des ſiecles : c'eſt à eux qu'il a dit, enſeignez les Nations, celui qui vous écoute, m'écoute.

Il eſt clair que ces promeſſes regardent, non-ſeulement les Apôtres, mais encore leurs ſucceſſeurs qui ſont établis dépoſitaires de la doctrine de J. C., & chargés de l'enſeigner juſqu'à la conſommation des ſiecles. C'eſt ainſi que toute l'Egliſe a entendu les promeſſes faites aux Apôtres, & les Proteſtans ont été forcés de reconnoître dans cette promeſſe la perpétuité & l'indéfectibilité de l'Egliſe.

Par l'établiſſement même de l'Egliſe, & par la nature du miniſtere que J. C. confia aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, il eſt clair qu'ils ſont ſeuls Juges de la doctrine. Le miniſtere de l'inſtruction n'eſt point différent du miniſtere qui prononce ſur les différends de Religion : comment auroient-ils l'autorité ſuffiſante pour enſeigner la doctrine de J. C. juſqu'à la conſommation des ſiecles, s'ils n'avoient pas l'autorité de juger, & s'ils pouvoient ſe tromper dans leurs jugemens. Les Confeſſions que nous avons citées dans une note, ſuppoſent ce que nous avançons ici.

La doctrine de l'Egliſe Romaine ſur l'infaillibilité des jugemens des premiers Paſteurs, eſt la doctrine de

(1) Confeſſio Auguſtana, art. 5, 7, 8, 21. Confeſſio Saxonica de Eccleſia. Syntagma Confeſſionum Fidei, quæ in diverſis Regnis & Nationibus fuerunt Editæ, Geneve 1654, in-4. p. 68, 69, 70. Confeſſio Vittemberg. de Ordine, ibid. p. 119. De Eccleſia, p. 132, Confeſſio Bohemica, art. 8. ibid. p. 187, art. 9, p. 188, 189, art. 14, p. 196. Confeſſio Argentinenſis, c. 13. De Officio & Dignit Miniſtr. p. 188. Confeſſ. Helvet. c. 17, p. 31, 35. Confeſſ. Gallic. p. 3, art. 24. Confeſſ. Anglicana, p. 90.

toute l'antiquité, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique entiere ſert de preuve à cette vérité, que les Proteſtans ont reconnue dans preſque toutes les Confeſſions que nous avons citées.

Ce n'eſt donc point au ſimple Fidele à juger des controverſes de la Foi.

Si le ſimple fidele jugeoit des controverſes de la Foi, ce ne pourroit être que par la voie de l'inſpiration, ou par la voie d'examen.

Le premier moyen a été abandonné par les Proteſtans, & n'a pas beſoin d'être réfuté : c'eſt ce principe qui a produit les Anabaptiſtes, les Quakers, les Prophetes des Cevenes, &c.

La voie de l'examen, quoique moins choquante, n'eſt pas plus sûre.

Les Sociétés Chrétiennes ſéparées de l'Egliſe Romaine, prétendent que l'Ecriture contient tout ce qu'il faut croire pour être ſauvé, & qu'elle eſt claire ſur tous ces jujets : d'où ils concluent qu'elle ſuffit pour conſerver le dépôt de la Foi.

Mais, premierement je demande à qui il appartient de déterminer quels articles il eſt néceſſaire de croire pour être ſauvé ? & ſi ce n'eſt pas à ceux que J. C. a chargés d'annoncer ſa doctrine, à qui il a dit, qui vous écoute m'écoute.

Je demande en ſecond lieu ſi, lorſqu'il s'éleve quelque conteſtation ſur le ſens de l'Ecriture, le jugement de cette conteſtation n'appartient pas eſſentiellement au Corps que J. C. a chargé d'enſeigner, & avec lequel il a promis d'être juſqu'à la conſommation des ſiecles ?

Juger du ſens de l'Ecriture, c'eſt déterminer quelles idées J. C. a attachées aux paroles qui expriment ſa doctrine. Ceux auxquels il a ordonné d'enſeigner, & avec leſquels il a promis d'être, peuvent ſeuls déterminer infailliblement quelle idées il attachoit à ces mots, eux ſeuls ſont donc Juges infaillibles du ſens de l'Ecriture.

Ainſi, ſans examiner ſi l'Ecriture eſt claire dans les choſes néceſſaires au ſalut, je dis que par la nature même de l'Egliſe, & par l'inſtitution de J. C., les pre-

miers Pasteurs sont Juges du sens de l'Ecriture & des controverses qui s'élevent sur ce sens.

Troisiemement, sans disputer sur la clarté de l'Ecriture, & sans examiner si elle contient tout ce qu'il faut croire pour être sauvé; je dis que, lorsque le Corps des Pasteurs déclare qu'un dogme appartient à la Foi, on doit le croire avec la même certitude, avec laquelle on croit que le Nouveau Testament contient la doctrine de J. C. Tout ce qu'on diroit pour attaquer le jugement de ce corps, par rapport au dogme, attaqueroit également la vérité & l'authenticité de l'Ecriture, que nous connoissons par le moyen de ce Corps, comme nous l'avons fait voir ci-dessus §. 2.

Quatriemement, la voie de l'examen que l'on veut substituer à l'autorité de l'Eglise, est dangéreuse pour les hommes les plus éclairés, impratiquable pour les simples; elle ne peut donc être la voie que Dieu a choisie pour garantir les Chrétiens de l'erreur: car J. C. est venu pour tous les hommes, il veut que tous connoissent la vérité, & qu'ils soient sauvés.

Cinquiemement, attribuer aux simples Fideles le droit de juger des controverses qui s'élevent sur la Foi, c'est ouvrir la porte à toutes les erreurs, détruire l'unité de l'Eglise, & ruiner toute la discipline.

Pour s'en convaincre, qu'on jette un coup d'œil sur la Réforme à sa naissance: on y voit une infinité de Sectes qui se déchirent, & qui enseignent les dogmes les plus absurdes: on voit les Chefs de la Réforme gémir de la licence de leurs Prosélytes: écoutons leurs plaintes.

Capiton, Ministre de Strasbourg, écrivoit confidemment à Farel, qu'ils ont beaucoup nui aux ames par la précipitation avec laquelle on s'étoit séparé du Pape. » La multitude, dit-il, a secoué entierement » le joug.... ils ont bien la hardiesse de vous dire; » je suis assez instruit de l'Evangle, je sais lire par » moi-même, je n'ai pas besoin de vous (1).

---

(1) Capit. Ep. ad Farel, inter Ep. Calvin. p. 4, édit. de Geneve. Préjugés Légitimes, p. 67.

» Nos gens, dit Beze, ſont emportés par tout vent
» de doctrine, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre :
» peut-être qu'on pourroit ſavoir quelle créance ils
» ont aujourd'hui ſur la Religion ; mais on ne ſauroit
» s'aſſurer de celle qu'ils auront demain. En quel point
» de la Religion ces Egliſes qui ont déclaré la guerre
» au Pape, ſont-elles d'accord enſemble ? Si vous
» prenez la peine de parcourir tous les articles depuis
» le premier juſqu'au dernier, vous n'en trouverez
» aucun qui ne ſoit reconnu par quelques-uns comme
» de Foi, & rejetté par les autres comme impie (1).

§. I V.

Réponſe aux difficultés que l'on fait en faveur de la Voie d'Examen.

» Ou les Catholiques Romains, diſent les Pro-
» teſtans, ſuppoſent que l'Egliſe dans laquelle ils ſont
» nés, eſt infaillible, & le ſuppoſent ſans examen ;
» ou ils ont examiné avec ſoin les fondemens de l'au-
» torité qu'ils attribuent à l'Egliſe.

» On ne peut pas dire qu'ils aient attribué à l'Egliſe
» une autorité infaillible, telle qu'ils la lui attribuent,
» ſans ſavoir pourquoi : autrement il faudroit approu-
» ver l'attachement du Mahométan à l'Alcoran.

» Il faut donc examiner : or, cet examen eſt auſſi
» embarraſſant que la méthode des Proteſtans ; ſi l'on
» en doute, il ne faut que voir ce qui eſt néceſſaire
» pour cet examen ; il faut remarquer que ceux qui
» font cet examen, doivent être conſidérés comme
» dégagés de toutes les Sociétés Chrétiennes, &
» exempts de toutes ſortes de préjugés : car il ne leur
» faut ſuppoſer que les lumieres du bon ſens.

» La premiere choſe qu'ils doivent *examiner* dans
» cette propoſition, *l'Egliſe eſt infaillible*, qu'on pré-
» tend qu'ils reçoivent comme véritable, c'eſt qu'ils
» doivent ſavoir ce que c'eſt que cette Egliſe en la-

(1) Beze, Ep. prima. Préjugés Légit. p. 70.

» quelle on dit que réside l'infaillibilité, si l'on entend » par là tous les Chrétiens qui forment les différens » Corps des Eglises Chrétiennes ; ensorte que lorsque » ces Chrétiens disent d'un commun accord qu'une » chose est véritable, on se doive rendre à leur au- » torité ? S'il suffit que le plus grand nombre déclare » un sentiment véritable, pour l'embrasser ; & si cela » est, si un petit nombre de suffrages de plus ou de » moins, suffit pour autoriser, ou pour déclarer » fausse une opinion ? S'il ne faut consulter que les » sentimens d'aujourd'hui, ou depuis les Apôtres, » pour connoître la vérité de ce sentiment : qui sont » ceux en qui réside l'infaillibilité : si un petit nom- » bre d'Evêques assemblés & de la part des autres, » sont infaillibles ?

» En second lieu, il faut savoir en quoi consiste » proprement cette infaillibilité de l'Eglise : est-ce en » ce qu'elle est toujours inspirée, ou en ce qu'elle ne » nous dit que des choses sur lesquelles elle ne peut se » tromper ? Il faudra encore savoir si cette infaillibi- » lité s'étend à tout.

» En troisieme lieu, il faut savoir d'où cette Eglise » Chrétienne tire son infaillibilité ? On n'en peut pas » croire les Docteurs qui l'assurent, sans en donner » d'autres preuves, que la doctrine commune, parce- » qu'il s'agit de savoir si cette doctrine est vraie : c'est » ce qui est en question : on ne peut pas dire non plus » qu'il faut joindre l'Ecriture à l'Eglise ; toute les dif- » ficultés que l'on vient de faire n'en subsistent pas » moins, il faudroit comparer la créance de cette » Eglise, de siecle en siecle, avec ce que dit l'Ecri- » ture, & voir si ces deux principes s'accordent : car » on ne peut croire ici personne « (1).

Je réponds que ce n'est, ni par voie d'examen, ni sans raison, que le Catholique croit l'Eglise infaillible, mais par voie d'instruction.

Le simple fidele a connu par le moyen de l'instruc- tion, la divinité du Christianisme ; il a appris que J. C.

(1) Défense des sentimens des Théologiens de Hollande, p. 551

a confié à ses Apôtres & à leurs successeurs la prédication de sa doctrine ; il sait par la voie de l'instruction, que J. C. a promis à ses Apôtres & à leurs successeurs, d'être avec eux jusqu'à la consommation des siecles ; il sait par conséquent, que les successeurs des Apôtres enseigneront jusqu'à la consommation des siecles la vérité, & que ce qu'ils enseigneront, comme appartenant à la Foi, appartient en effet à la Foi.

Pour être sûr qu'il doit penser ainsi, sur les dogmes définis par l'Eglise, le simple fidele n'a pas besoin d'entrer dans la discussion de toutes les questions que propose M. le Clerc.

La solution de toutes ces questions est renfermée dans l'instruction que reçoit le simple Fidele : cette instruction est donc équivalente à la voie d'examen, puisqu'elle met le simple Fidele en état de répondre aux difficultés par lesquelles on prétend faire sa croyance douteuse.

Ce n'est point sur la parole des premiers Pasteurs, que le simple Fidele se soumet à leur autorité, c'est sur les raisons qu'ils donnent de leur doctrine, sur des preuves de fait, dont tout fidele peut s'assurer, sur des faits à la portée de tout le monde, attestés par tous les monumens, & aussi certains que les premiers principes de la raison ; en un mot, sur les mêmes preuves qu'on employoit pour convaincre l'Hérétique & l'Infidele, l'Ignorant & le Savant ; sur des faits, dont l'homme qui n'est, ni stupide, ni insensé, peut s'assurer, comme le Philosophe, & sur lesquels on peut avoir une certitude qui exclut toute crainte d'erreur ; & pour mettre M. le Clerc sans réplique sur ce point, je n'ai besoin que de son traité sur l'incrédulité.

Ainsi l'Eglise ne conduit point les Fideles par le moyen d'une obéissance aveugle & d'instinct, mais par la voie de l'instruction & de la lumiere ; c'est par cette voie qu'elle conduit le Fidele jusqu'à l'autorité infaillible de l'Eglise. Le Fidele élevé à cette vérité, n'a plus besoin d'examiner & de discuter ; il croit, sans crainte de se tromper, tout ce que lui propose un Corps de Pasteurs chargés par J. C. même d'enseigner, dont la mission & l'autorité est attestée par des faits hors de toute difficulté.

L'Eglise Catholique fournit donc aux simples Fideles un moyen facile, sûr, infaillible, pour ne tomber dans aucune erreur contraire à la Foi ou à la pureté du culte. Peut-on dire la même chose de la voie d'examen ?

Les Protestans ont proposé sous mille faces différentes les difficultés que nous venons d'examiner : les principes généraux que nous venons d'établir peuvent résoudre toutes ces difficultés, au moins celles qui méritent quelqu'attention. Nous avons d'excellens ouvrages de controverse, qui sont entrés dans ces détails ; tels sont l'Histoire des Variations l. 15. la Conférence de M. *B*ossuet avec M. Claude, les Préjugés Légitimes, c. 14, 15, 16, 17, 18. Les Prétendus Réformés convaincus de Schisme, l. 1. Réflexions sur les différends de Religion par M. Pelisson. Les chimeres de Jurieu par le même, & ses réponses à M. Leibnits. Les deux voies opposées en matiere de Religion par M. Papin.

REJOUIS, Secte d'Anabaptistes qui rioient toujours. Voyez les différentes Sectes des ANABAPTISTES.

REMONTRANS. Voyez ARMINIENS.

RETHORIUS. Philastre rapporte que Rethorius enseignoit que les hommes ne se trompoient jamais, & qu'ils avoient tous raison, qu'aucun d'eux ne seroit condamné pour ses sentimens, parcequ'ils avoient tous pensé ce qu'ils devoient penser (1).

ROSCELIN, Clerc de Compiegne, enseignoit la Philosophie sur la fin de l'onzieme siecle (1092). Il avança que les trois Personnes divines étoient trois choses, comme trois Anges, parcequ'autrement on pourroit dire, que le Pere & le S. Esprit se sont incarnés ; le Pere, le Fils & le S. Esprit, ne faisoient cependant qu'un Dieu, parcequ'ils avoient le même pouvoir & la même volonté : mais il croyoit qu'on pourroit les appeller trois Dieux, si l'usage n'étoit pas contraire à cette maniere de s'exprimer.

C'est l'erreur des Trithéistes, elle fut condamnée dans un Concile tenu à Compiegne en 1092.

---

(1) Philastr. Aug. de Hæres. c. 72.

Roſcelin abjura ſon erreur ; mais peu de tems après, il dit qu'il n'avoit abjuré ſon opinion, que parcequ'il avoit appréhendé d'être aſſommé par le peuple ignorant.

S. Anſelme le réfuta dans un traité intitulé de la Foi, de la Trinité, & de l'Incarnation. Toute la réfutation de S. Anſelme porte ſur ce principe ſi ſimple & ſi vrai : c'eſt qu'il ne faut pas raiſonner contre ce que la Foi nous enſeigne, contre ce que l'Egliſe croit, & que l'on ne doit pas rejetter ce que l'on ne peut pas comprendre ; mais qu'il faut avouer qu'il y a pluſieurs choſes qui ſont au-deſſus de notre intelligence (1).

RUNCAIRES, Secte qui avoit adopté les erreurs des Patarins, & qui ſoutenoit que l'on ne commettoit point de péché mortel par la partie inférieure du corps : ſur ce principe, ils s'abandonnoient à toutes ſortes de déréglemens (2).

RUPITAINS, nom donné aux Donatiſtes, parceque pour répandre leur doctrine, ils traverſoient les rochers qui s'expriment en latin par *Rupes*.

RUSSIENS ou RUSSES. Voyez MOSCOVITES.

RUSTAUX, nom donné à une Secte d'Anabaptiſtes, formée de gens ruſtiques & de bandits ſortis de la campagne, qui ſous prétexte de Religion, excitoient la ſédition dans les Villes.

S

SABELLIUS embraſſa l'erreur de Praxée & de Noet, il ne mettoit point d'autre différence entre les perſonnes de la Trinité, que celle qui eſt entre les différentes opérations d'une même choſe. Lorſqu'il conſidéroit Dieu, comme faiſant des decrets dans ſon conſeil éternel, & réſolvant d'appeller les hommes au ſalut, il

[1] Anſelm. l. 2, Ep. 35. Yvo Carnotenſis. Ep. 27. Abaelard, Ep 21. ad Epiſcop. Pariſ. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 1. Natal. Alex. ſæc, 11. & 12.

(2) Dup. 13e ſiecle, p. 190.

le regardoit comme Pere ; lorſque ce même Dieu deſcendoit ſur la terre dans le ſein de la Vierge, qu'il ſouffroit & mouroit ſur la Croix, il l'appelloit Fils ; enfin, lorſqu'il conſidéroit Dieu comme déployant ſon efficace dans l'ame des pécheurs, il l'appelloit Saint Eſprit (1).

Selon cette hypothèſe, il n'y avoit aucune diſtinction entre les perſonnes divines ; les titres de Pere, de Fils, & de S. Eſprit, n'étoient que des dénominations empruntées des actions différentes que Dieu avoit produites pour le ſalut des hommes.

Sabellius ne faiſoit que renouveller l'héréſie de Praxée & de Noet, & s'appuyoit ſur les mêmes raiſons : voyez leurs articles. Il forma un parti qui ſubſiſta quelque tems ; S. Epiphane dit que les Sabelliens étoient répandus en aſſez grand nombre dans la Méſopotamie, & autour de Rome. Le Concile de Conſtantinople en rejettant leur Baptême, fait voir qu'ils avoient un corps de Communion en 381. S. Auguſtin a cru que cette Secte étoit tout-à-fait anéantie au commencement du cinquieme ſiecle (2).

L'erreur de Sabellius a été renouvellée par Photin dans le quatrieme ſiecle, & par les Antitrinitaires ; nous traitons dans ce dernier article des principes du Sabellianiſme.

Denis d'Alexandrie combattit avec beaucoup de zele & de ſuccès l'erreur de Sabellius ; mais on trouva que pour mettre une différence plus ſenſible entre les perſonnes de la Trinité, il mettoit de la différence entre la nature du Pere & celle du Fils ; car il vouloit faire entendre la diſtinction du Pere & du Fils, par la diſtinction qui eſt entre la vigne & le Vigneron, entre le vaiſſeau & le Charpentier.

Auſſi-tôt que Denis d'Alexandrie fut informé des conſéquences qu'on tiroit de ſes comparaiſons, il s'expliqua ſur la divinité de Jeſus-Chriſt, & déclara qu'il étoit de même nature que ſon Pere : il ſoutint qu'il

---

(1) Theodor. Hæret. Fab. Epiph. Hær. 62. t. 2, c. 9. Euſeb. l. 6, c. 7. (2) Auguſt. de Hær. c. 41.

n'avoit jamais dit qu'il y eût eu un tems où Dieu n'étoit pas Pere : que le Fils avoit reçu l'être du Pere ; mais, comme il est impossible qu'il n'y ait pas une splendeur, lorsqu'il y a de la lumiere, il est impossible que le Fils qui est la resplendeur du Pere, ne soit pas éternel ; enfin Denis d'Alexandrie se plaignit de ce que ses ennemis n'avoient pas consulté un grand nombre de ses lettres où il s'étoit expliqué nettement, au lieu qu'ils ne s'étoient attachés qu'à celles où il réfutoit Sabellius, & qu'ils avoient tronquées en divers endroits.

Nous n'examinerons point ici, si Denis d'Alexandrie avoit donné lieu aux accusations formées contre lui : nous ferons seulement quelques remarques sur le bruit qui s'éleva à cette occasion.

1°. Sabellius nioit que le Pere & le Fils fussent distingués, & les Catholiques soutenoient contre lui, que le Pere & le Fils étoient des Etres distingués ; les Catholiques par la nature de la question, étoient donc portés à admettre entre les Personnes divines la plus grande distinction possible : puis donc que les comparaisons de Denis d'Alexandrie qui, prises à la lettre, supposent que J. C. est d'une nature différente de celle du Pere, ont été regardées comme des erreurs, parcequ'elles étoient contraires à la consubstantialité du Verbe, il falloit que ce dogme fût non-seulement enseigné distinctement dans l'Eglise, mais encore qu'il fût regardé comme un dogme fondamental de la Religion Chrétienne.

2°. Il est clair que les Catholiques soutenoient que le Pere, le Fils, & le S. Esprit, n'étoient ni des noms différens donnés à la nature divine à cause des différents effets qu'elle produisoit, ni trois substances, ni trois Etres d'une nature différente. La croyance de l'Eglise sur la Trinité, étoit donc alors telle qu'elle est aujourd'hui, & c'est dans Jurieu une ignorance grossiere d'accuser l'Eglise Catholique d'avoir varié sur ce dogme.

3°. L'exemple de Denis d'Alexandrie fait voir qu'il ne faut pas juger qu'un Pere n'a pas cru la consubstantialité du Verbe, parcequ'on trouve dans ce Pere des con-

paraiſons qui, étant preſſées & priſes à la rigueur, conduiſent à des conſéquences oppoſées à ce dogme.

Sandius, qui veut trouver l'Arianiſme dans tous les Peres qui ont précédé le Concile de Nicée, prétend que Denis d'Alexandrie n'a jamais fait l'apologie de ſa doctrine contre Sabellius, ni donné les explications dans leſquelles il reconnoît la conſubſtantialité du Verbe, parcequ'Euſebe, ni S. Jerome n'en ont jamais parlé, & que Denis d'Alexandrie étoit mort avant que Denis auquel elle eſt adreſſée, fut élevé par le Siége de Rome (1).

Mais Sandius ſe trompe, 1°. quand il s'appuie ſur le ſilence d'Euſebe & de S. Jérome, car l'un & l'autre parlent des quatre livres que Denis a compoſés ſur le Sabellianiſme; & quand ils n'en auroient pas parlé, l'abrégé que S. Athanaſe fait de ſes réponſes, ſuffit pour convaincre tout homme raiſonnable, qu'il y avoit une apologie (2).

2°. Il eſt certain que Denis étoit Evêque de Rome, lorſque Denis d'Alexandrie fit ſon apologie; l'erreur de Sandius vient de ce qu'il a ſuivi Euſebe, qui donne onze ans à l'Epiſcopat de Xiſte, prédéceſſeur de Denis; au lieu que Xiſte n'a été que deux ans Evêque de Rome, & que par conſéquent Denis a monté ſur le Siége de Rome neuf ans plutôt que ne le dit Euſebe.

D'ailleurs, Euſebe lui-même aſſure que Denis d'Alexandrie dédia ſes livres ſur le Sabellianiſme, à Denis, Evêque de Rome (3).

SABBATAIRES, Secte d'Anabaptiſtes, qui, comme les Juifs, obſervoient le Sabbat.

SACCOPHORES, c'eſt-à-dire, Porteſacs, branche de Tatianiſtes qui s'habilloient d'un ſac, pour marquer mieux leur renoncement aux biens de ce monde. (*Codex Theod. l.* 7. 9. & 11. *Baſil. Ep. ad Amphilochum. Can.* 47.)

SACRAMENTAIRES, c'eſt ainſi qu'on appella les

---

(1) Sandius, de Script. Eccleſ. p. 42. Nucleus, Hiſt. l. 1, p. 121.

(2) Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 7. c. 26. Hieron. de Script. Eccleſ. c. 69. p. 23. Athan. de Synod. p. 918.

(3) Ibid.

Calvinistes & les Zuingliens, qui nioient la présence réelle.

SAGAREL. Voyez SEGAREL.

SANGUINAIRES, Secte d'Anabaptistes qui ne cherchoient qu'à répandre le sang de ceux qui ne pensoient pas comme eux.

SATURNIN, étoit d'Antioche, & disciple de Ménandre, dont il adopta les sentimens, & dont il paroit avoir fait un système destiné à expliquer la production du monde, celle de l'homme, & les grands évenemens qui s'étoient passés sur la terre, & que contenoient les livres de Moyse. C'étoient là les objets qu'on se proposoit alors d'expliquer, & ce sont en effet les plus intéressans pour la curiosité humaine (1).

Pour expliquer ces faits, Saturnin supposoit, comme Ménandre, un Etre inconnu aux hommes; cet Etre avoit fait les Anges, les Archanges, & les autres natures spirituelles & célestes.

Sept de ces Anges s'étoient soustraits à la puissance du Pere de toutes choses, avoient créé le monde & tout ce qu'il contient, sans que Dieu le Pere en eut aucune connoissance.

Dieu descendit pour voir leur ouvrage, & parut sous une forme visible; les Anges voulurent la saisir, mais elle s'évanouit: alors ils tinrent conseil & dirent, faisons des Etres sur le modele de la figure de Dieu; ils façonnerent un corps semblable à l'image sous laquelle la Divinité s'étoit offerte à eux.

Mais, l'homme façonné par les Anges, ne pouvoit que ramper sur la terre comme un ver. Dieu fut touché de compassion pour son image, & envoya une étincelle de vie qui l'anima; l'homme alors se dressa sur ses pieds, marcha, parla, raisonna, & les Anges façonnerent d'autres hommes. Il est bien clair, que dans ce sentiment, l'ame dépendoit des organes dans lesquels elle s'insinuoit, & que ses fonctions, ses qualités, ses vices & ses vertus, étoient des suites de la

---

(1) Iren. l. 1, c. 30, n. 5, l. 2, c. 17, 10. Massuet, Dissert. 1, In Iren. c. 48.

conformation des organes auxquels elle étoit unie. Par ce moyen, Saturnin expliquoit heureuſement à ce qu'il croyoit les déſordres phyſiques & moraux, ſans préjudice de la ſainteté & de la toute-puiſſance du Dieu ſuprême.

Ces Anges Créateurs du monde, en avoient partagé l'Empire, & y avoient établi des Loix.

Un des ſept Anges Créateurs avoient déclaré la guerre aux ſix autres, & c'étoit le Démon ou Satan qui avoit auſſi donné des loix, & fait paroître des Prophetes.

Pour délivrer de la tyrannie des Anges & des Démons les ames humaines, l'Etre ſuprême avoit envoyé ſon fils, dont la puiſſance devoit détruire l'empire du Dieu des Juifs, & ſauver les hommes.

Ce Fils n'avoit point été ſoumis à l'empire des Anges, & n'avoit point été enchaîné dans des organes matériels : il n'avoit eu un corps qu'en apparence, n'étoit né, n'avoit ſouffert, & n'étoit mort qu'en apparence. Saturnin croyoit par ce moyen couper la difficulté qu'on tiroit des ſouffrances de J. C. contre ſa divinité.

Dans ces principes, l'homme étoit un Etre infortuné, l'eſclave des Anges, livré par eux au crime, & plongé dans le malheur. La vie étoit donc un préſent funeſte ; & le plaiſir qui portoit les hommes à faire naître un autre homme, étoit un plaiſir barbare que l'on devoit s'interdire.

Cette loi de continence étoit un des points fondamentaux de l'héréſie de Saturnin ; pour l'obſerver plus ſurement, ſes diſciples s'abſtenoient de manger de la viande, & de tout ce qui pouvoit porter à l'amour des femmes.

Saturnin eut des écoles & des diſciples en Syrie ; la mort étoit ſelon eux, le retour de l'ame à Dieu d'où elle étoit venue (1).

---

(1) Iræn. l. 1, c. 22. Tert. de Anima, c. 23. Philaſt. de Hær. c. 31. Epiph. Hær. 23. Theod. l. 1, c. 3. Aug. de Hær. c. 3.

Abulpharage dans son histoire des Dynasties, parle de Saturnin qu'il nomme Saturin : il lui attribue d'avoir dit, que c'est le Diable qui a fait dans l'homme & dans les femmes les différences des sexes, & que c'est pour cela que les hommes regardent la nudité comme une chose honteuse.

Ménandre reconnoissoit un Etre éternel & infini, & attribuoit à des puissances invisibles l'empire du monde : il avoit prétendu être l'envoyé de ces puissances, & donner l'immortalité par le moyen d'une espece de Baptême magique.

Saturnin, son disciple, conserva le fond de son système, s'efforça de le concilier avec la Religion Chrétienne, & reconnut que J. C. étoit le Fils de Dieu, qu'il avoit été envoyé par son Pere pour le salut des hommes ; mais il nioit qu'il eût pris un corps & qu'il eût souffert.

Je vois dans le changement que Saturnin fait au système de Ménandre :

1°. Qu'il étoit attaché à ce système, & qu'il l'a conservé autant qu'il lui a été possible ; que par conséquent, il n'y a fait que les changemens qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire, & qu'ainsi il n'a pû s'empêcher de reconnoître que J. C. étoit Fils de Dieu, & envoyé par son Pere pour le salut des hommes.

2°. Je vois que Saturnin pour concilier avec la divinité de J. C. l'état des souffrances dans lequel il étoit sur la terre, ne lui a attribué qu'un corps phantastique, que par conséquent Saturnin avoit de la répugnance à reconnoître que J. C. étoit en effet Fils de Dieu, & qu'il n'en a fait un dogme de son système, que parcequ'il lui étoit impossible de le nier.

3°. Les preuves que les Chrétiens donnoient de la divinité de J. C. étoient des faits que Saturnin étoit en état de vérifier, parcequ'il étoit dans le tems & sur les lieux où ces faits s'étoient passés, & qu'il est certain que Saturnin a examiné ces faits ; on peut sur cela s'en rapporter à l'amour propre. Un homme entêté d'un système, comme on voit que Saturnin l'étoit, n'admet d'étranger à son système, que ce qu'il ne peut nier sans une absurdité manifeste.

Nous avons donc dans Saturnin un témoin irréprochable de la vérité des faits qui prouvent la divinité de J. C. ; & le reproche qu'on fait ordinairement aux défenseurs de la Religion, de n'apporter pour témoins que des Chrétiens, n'a pas lieu contre Saturnin.

SECUNDIN, Philosophe d'Afrique, qui parut vers l'an 405, & défendit les erreurs de Manès.

SECUNDUS, Disciple de Valentin, changea quelque chose dans le nombre & dans le système de la génération des Eons; mais les changemens dans ces sortes de système sont si arbitraires, & tiennent à des conjectures si minces, & à des raisons si frivoles, qu'il est inutile de suivre ces détails (1).

SEGAREL ou SAGAREL (GEORGE), étoit un homme du bas peuple, sans connoissances & sans lettres, qui n'ayant pû être reçu dans l'ordre de S. François, se fit faire un habit semblable à celui dont on habille les Apôtres dans les tableaux, il vendit une petite maison qui faisoit toute sa fortune, en distribua l'argent, non aux pauvres, mais à une troupe de bandits & de fainéans.

Il se proposa de vivre comme S. François, & d'imiter J. C.

Pour porter encore plus loin que S. François la ressemblance avec J. C., il se fit circoncire, se fit emmailloter, fut mis dans un berceau, & voulut être alaité par une femme.

La canaille s'attroupa au tour de ce Chef digne d'elle, & forma un Société d'hommes qui prirent le nom d'Apostoliques.

C'étoient des mandians vagabonds, qui prétendoient que tout étoit commun, & même les femmes : ils disoient que Dieu le Pere avoit gouverné le monde avec sévérité & justice ; que la grace & la sagesse avoient caractérisé le regne de J. C. ; mais que le regne de J. C. étoit passé, & qu'il avoit été suivi de celui du S. Esprit, qui est un regne d'amour & de charité; sous ce regne, la charité est la seule loi, mais une loi qui

---

[1] Epiph. Hær. 32. Philastr. Hær. 40.

oblige indiſpenſablement, & qui n'admet poins d'exception.

Ainſi, ſelon Segarel, on ne pouvoit refuſer rien de ce qu'on demandoit par charité : à ce ſeul mot, les Sectateurs de Segarel donnoient tout ce qu'ils avoient, même leurs femmes.

Segarel fit beaucoup de diſciples : l'Inquiſition le fit arrêter, & il fut brûlé ; mais ſa Secte ne finit pas avec lui ; Dulcin, ſon diſciple, ſe mit à la tête des Apoſtoliques, voyez cet article (1).

SELEUCUS, Philoſophe de Galatie, qui adopta les erreurs d'Hermogene : il croyoit que la matiere étoit éternelle & increéée comme Dieu, & que les Anges formoient l'ame avec du feu & de l'eſprit, c'eſt le fond du ſyſtême de Pythagore : nous avons réfuté ces deux erreurs à l'article HERMOGENE, & à l'article MATÉRIALISTES (2).

SEMIARIENS, c'eſt le nom que l'on donna à ceux qui diſoient que J. C. n'étoit pas conſubſtantiel, mais qui reconnoiſſoient qu'il étoit d'une nature ſemblable.

SEMIPÉLAGIANISME, le mot ſeul fait entendre que c'étoit un adouciſſement du Pélagianiſme : voici l'origine de cette erreur.

Les Pélagiens, forcés ſucceſſivement de reconnoître le péché originel, & la néceſſité d'une grace intérieure, mais voulant toujours faire dépendre de l'homme ſon ſalut & ſa vertu, avoient prétendu que cette grace devoit ſe donner aux mérites.

S. Auguſtin avoit combattu cette derniere reſſource dans ſes ouvrages contre les Pélagiens ; mais cependant le Concile d'Afrique n'avoit prononcé rien expreſſémens ſur cet objet, ſoit que S. Auguſtin qui fut l'ame de ce Concile trouvât que la matiere n'étoit pas encore éclaircie, & craignit de faire naître de nouvelles difficultés capables de retarder la condamnation des Pélagiens, & de leur fournir un nouvel incident ſur le-

---

[1] Natal. Alex. in ſæc. 13. 14. D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 272. Rainald, ad an. 1308, n. 9.

[2] Philaſt. Hær. 54.

quel il y auroit encore à diſputer, & qui eſt en effet enveloppé de ténebres ; ſoit enfin que les Pélagiens eux-mêmes aient reconnu une grace indépendante de nos mérites, & n'aient differé ſur ce point, des Catholiques, qu'en ce qu'ils ont cru que cette grace conſiſtoit dans les dons naturels.

Cette eſpece d'omiſſion, qu'elle qu'en ſoit la cauſe, put faire croire que l'Egliſe n'avoit défini contre les Pélagiens que le péché originel, l'impoſſibilité de vivre ſans péché, & la néceſſité d'une grace intérieure ; & qu'elle avoit laiſſé indéciſe la queſtion de la gratuité de la grace, comme elle avoit laiſſées indéciſes différentes queſtions qui s'étoient élevées entre les Pélagiens & les Catholiques dans le cours de leurs diſputes : le dogme de la gratuité de la grace pût donc ne paroître qu'une queſtion problématique.

S. Auguſtin avoit cependant traité cette queſtion dans ſes livres ſur la grace & ſur le libre arbitre, dans ſon livre ſur la corruption & ſur la grace, & dans ſa lettre à Sixte.

Il avoit prouvé la gratuité de la grace par les paſſages de l'Ecriture, qui diſent que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu, que ce n'eſt pas nous qui diſcernons : l'exemple de Jacob & d'Eſaü ſervoient de baze à ſon ſentiment.

Pour répondre aux difficultés des Pélagiens contre ces principes, & pour juſtifier la juſtice de Dieu, il avoit eu recours à la comparaiſon du Potier, qui fait de la même maſſe des vaſes d'honneur & des vaſes d'ignominie.

Enfin, il avoit prétendu, que ſi l'homme étoit l'arbitre de ſon ſalut, on portoit des atteintes au dogme de la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme. Dieu ayant fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & ſur la terre, comment faire dépendre de l'homme ſon ſalut ? Il falloit donc reconnoître une prédeſtination indépendante de l'homme, ſans que celui qui n'étoit pas prédeſtiné eût droit de ſe plaindre. Dieu, ſelon S. Auguſtin, en couronnant nos mérites, couronne ſes dons : ceux qui ſeront damnés, le ſeront, ou pour le péché originel, ou pour leurs propres péchés.

S'ils ſont des vaſes de perdition, il ne doivent pas

ſe plaindre, parcequ'ils ſont tirés de la maſſe de perdition ; comme ceux qui, tirés de cette même maſſe, deviennent des vaſes de miſéricorde, ne doivent point s'en orgueillir.

Mais, pourquoi Dieu délivre-t'il l'un plutôt que l'autre ?

S. Auguſtin répond à cette difficulté, que c'eſt un myſtere, & qu'il n'y a point d'injuſtice en Dieu ; que ſes jugemens ſont impénétrables, mais pleins de ſageſſe & d'équité.

En effet, diſoit S. Auguſtin, ſi c'eſt par grace qu'il délivre, il ne doit rien à ceux qu'il ne délivre pas, & c'eſt par juſtice qu'ils ſont condamnés.

Que ceux qui prétendent que Dieu, par ce choix, eſt *accepteur* de perſonnes, nous diſent quel eſt le mérite de l'enfant d'un Infidele, ou d'un méchant, qui eſt baptiſé, tandis que le fils d'un pere, homme de bien, & d'une mere vertueuſe, périt avant qu'on puiſſe lui adminiſtrer le Baptême. Il faut donc s'écrier avec l'Apôtre, ô profondeur des jugemens de Dieu, &c.

Que diront les défenſeurs du mérite de l'homme, à l'exemple de Jacob & d'Eſaü, que Dieu avoit choiſis avant qu'ils euſſent fait rien de bien & de mal ? Diront-ils que c'eſt le bien ou le mal que Dieu avoit prévû qu'ils feroient ?

Mais alors S. Paul avoit tort de dire ſur cet exemple même, que la différence de leur ſort n'eſt l'ouvrage, ni de leurs efforts, ni de leur volonté, mais de la miſéricorde de Dieu (1).

Il établit les mêmes principes dans ſa lettre à Vital : il paroît d'abord y anéantir le libre arbitre : il le compare au libre arbitre des Démons, il enſeigne qu'il ne faut pas croire que Dieu veuille ſauver tous les hommes, & donne différentes explications, pour faire voir que cette volonté de Dieu n'embraſſe pas tous les hommes.

Il enſeigne que c'eſt Dieu qui prépare la volonté & qui la fait voulante ; qui la change par ſa toute-puiſ-

(1) Epiſt. ad Sixt.

ſante volonté ; ſi cela n'étoit pas ainſi, pourquoi remercieroit-on Dieu ?

Les ouvrages de S. Auguſtin parurent détruire la liberté, & déſeſpérans pour les hommes : des Moines du Mont Adrumet en conclurent, que tout dépendant de Dieu, on ne pouvoit reprendre ceux qui n'obſervoient pas la regle.

S. Auguſtin, pour détromper ces Moines, leur écrivit le livre de la correction & de la grace : il y confirme ces principes ſur la prédeſtination, ſur la néceſſité de la grace prévenante & gratuite, ſur la foibleſſe de l'homme ; il dit, que Dieu a prédeſtiné les hommes au ſalut, de toute éternité, ſans aucune prévision de leurs bonnes œuvres, & ſans avoir aucun motif que ſa grace & ſa miſéricorde.

La célébrité que S. Auguſtin s'étoit acquiſe dans l'affaire des Pélagiens, répandit ſes ouvrages, mais beaucoup de perſonnes conſidérables par leurs lumieres & par leur piété, furent choquées de la doctrine de Saint Auguſtin, & crurent que ce Pere faiſoit dépendre le ſort des hommes après cette vie, d'un decret abſolu de Dieu, porté de toute éternité. Cette doctrine parut dure, & contraire ſur-tout à la doctrine des Peres Grecs, qui ayant eu à diſputer contre les Manichéens, les Marcionites, & les Philoſophes Fataliſtes, paroiſſoient plus oppoſés à ce décret de ſauver les hommes antécedemment à toute préviſion de leurs mérites.

Caſſien qui avoit paſſé ſa vie en Orient, où il avoit beaucoup lû les Peres Grecs, & ſur-tout S. Chryſoſtôme, fut choqué de ce decret abſolu, il communiqua ſes difficultés, & l'on examina ce decret abſolu. On crut que S. Auguſtin dans ſes derniers écrits contre les Pélagiens, étoit allé au-delà de ce que l'Egliſe avoit décidé, puiſqu'elle n'avoit pas décidé la gratuité de la grace : on regarda le ſentiment de S. Auguſtin comme une opinion problématique.

On reconnut donc contre les Pélagiens le péché originel, & la néceſſité d'une grace intérieure ; mais on regarda comme une queſtion la cauſe pour laquelle cette grace s'accordoit aux uns & ſe refuſoit aux autres.

On porta donc les yeux ſur ce redoutable myſtere ; on enviſagea l'humanité plongée dans les ténebres & coupable, & l'on chercha pourquoi parmi les hommes, quelques-uns avoient la grace, tandis qu'une infinïté d'autres ne l'avoient pas.

S. Auguſtin, uniquement occupé du ſoin d'établir la gratuité de la grace, d'abaiſſer le libre arbitre orgueilleux, & de faire dépendre l'homme de Dieu, croyoit ne pouvoir trouver cette raiſon dans l'homme, & la ſuppoſoit dans la volonté de Dieu.

Mais, il reſtoit dans cette déciſion un côté obſcur : car, pourquoi Dieu veut-il donner la grace à l'un plutôt qu'à l'autre ?

Vouloir, c'eſt choiſir, c'eſt préférer : toute préférence eſt impoſſible entre des objets abſolument égaux ; les hommes plongés dans la maſſe de perdition, & avant qu'ils aient fait quelqu'action perſonnelle, ſont abſolument égaux. Dieu ne peut donc en préférer un à l'autre, par un décret antérieur à leur mérite perſonnel, & cette préférence ne ſeroit point différente de la fatalité aveugle ou du haſard.

Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés : or, comment cela ſeroit-il vrai, ſi Dieu par un decret éternel & abſolu, avoit choiſi quelques hommes pour être ſauvés, ſans aucun égard à leurs mérites, & s'il avoit laiſſé tous les autres dans la maſſe de perdition. Il faut donc reconnoître que la prédeſtination & la vocation à la grace ſe font en vue des mérites de l'homme.

L'Ecriture nous apprend que J. C. eſt mort pour tous les hommes ; que comme tous les hommes ſont morts en Adam, tous auſſi ſont vivifiés en J. C.

On ne peut dire que S. Paul ait entendu par là qu'une partie du genre humain pouvoit recevoir le ſalut par J. C. ; car afin que ſon oppoſition de J. C. à Adam ſoit juſte, il faut néceſſairement que comme tous les hommes ont reçu un principe de corruption & de mort en Adam, ils trouvent en J. C. un principe de réſurrection & de vie qu'ils peuvent ſe préparer à recevoir : car le libre arbitre n'étant pas éteint dans l'homme, il peut au moins connoître la vérité de la Religion, dé-

tirer la sagesse & se disposer à la recevoir, par ce dernier mouvement, qui seroit cependant stérile & insuffisant si la grace ne s'y joignoit pas.

Lorsqu'on pressoit les Sémipélagiens par l'Epitre de S. Paul aux Romains, ils avouoient qu'ils ne découvroient rien qui les satisfît sur plusieurs endroits de cet Epitre; mais ils croyoient que le plus sûr étoit de se taire sur ces objets qu'il est impossible à l'esprit humain de pénétrer : ils soutenoient que le sentiment de S. Augustin anéantissoit les exhortations des Prédicateurs & l'édification publique; que quand il seroit vrai, il ne falloit pas le publier, parcequ'il étoit dangereux de prêcher une doctrine que le peuple ne comprenoit pas, & qu'il n'y avoit aucun péril à s'en taire (1).

L'on n'avoit point défini contre les Pélagiens la gratuité de la grace, le sentiment des Sémipélagiens fut donc une espece de problême sur lequel on se partagea sans rompre, ou sans se séparer de Communion, & le Sémipélagianisme fut adopté par des hommes célebres par leurs lumieres autant que par leur piété, tels furent Fauste, Gennade, Cassien, &c.

Il y avoit d'ailleurs des personnes qui sans prendre parti sur la gratuité de la grace, étoient choquées du décret absolu que S. Augustin sembloit admettre (2).

S. Augustin, dans son livre de la Prédestination, & dans celui du Don de la Persévérance, justifia son sentiment sur la gratuité de la grace & sur la prédestination : il fit voir qu'elle étoit clairement enseignée dans l'Ecriture; qu'elle n'étoit point injuste, puisque Dieu ne devoit, ni la grace de la vocation, ni le don de la persévérance; que les hommes naissants pécheurs & privés de la grace, il ne pouvoit jamais y avoir de proportion entre leurs actions & la grace, qui est un don surnaturel; que la grace & la vie éternelle étoient souvent accordées à des enfans qui n'avoient aucun mérite; qu'il y en avoit d'autres enlevés de cette vie pendant

---

(1) Prosper, Ep. ad Aug. Hilar. Ep. ad Aug.
[2] Ibid.

qu'ils étoient juſtes, pour prévenir leur chute; que par conſéquent ce n'étoient, ni les mérites des hommes, ni la preſcience de l'uſage qu'ils devoient faire de la grace, qui déterminoient Dieu à accorder la grace aux uns plutôt qu'aux autres; que la raiſon de la préférence que Dieu donnoit à un homme ſur un autre, étoit un myſtere; qu'on pouvoit en chercher les raiſons, & qu'il les adopteroit, pourvu qu'elles ne fuſſent contraires, ni à la gratuité de la grace, ni à la toute-puiſſance de Dieu.

S. Auguſtin ne prétendoit donc pas que pour défendre la gratuité de la grace & de la prédeſtination, il fût indiſpenſable de ſuppoſer que Dieu, par un decret abſolu, & ſans aucune raiſon, avoit arrêté de toute éternité, de damner les uns & de ſauver les autres; la prédeſtination, ſelon S. Auguſtin, pouvoit donc n'avoir pour principe, ni un decret abſolu de Dieu, ni les mérites des hommes, mais une raiſon abſolument différente: car, qui peut dire qu'il connoit tous les deſſeins de Dieu.

Il y avoit donc un milieu entre le decret abſolu qui avoit révolté les Sémipélagiens, & le ſentiment qui attribuoit la prédeſtination aux mérites des hommes; mais les hommes de parti ne voient jamais de milieu entre leur ſentiment & celui de leurs adverſaires: le Sémipélagianiſme continua donc à faire du progrès.

Les diſputes furent vives & longues entre les Sémipélagiens & les diſciples de S. Auguſtin: les Papes Celeſtin, Gélaſe, Hormidas, défendirent la doctrine de S. Auguſtin; mais le Sémipélagianiſme dominoit encore dans les Gaules, & la doctrine de S. Auguſtin y étoit combattu par beaucoup de monde.

Céſaire, voyant que ce parti étoit trop puiſſant pour être abbattu par les diſciples de S. Auguſtin, eut recours au Pape Felix IV, qui lui envoya des extraits des ouvrages de S. Auguſtin.

Céſaire ne tarda pas à en faire uſage: le Patrice Libere faiſoit à Orange la dédicace d'une Egliſe; Céſaire qui étoit ami de Libere, & qui avoit un grand crédit ſur ſon eſprit, depuis qu'il l'avoit guéri d'une maladie, alla à la cérémonie de cette dédicace. Douze autres

tres Evêques qui étoient auſſi à cette cérémonie, ayant parlé des matieres de la grace, s'aſſemblerent & approuverent les articles qui avoient été envoyés à Céſaire par le Pape Felix : c'eſt cette aſſemblée qu'on nomme le ſecond Concile d'Orange : il étoit compoſé de douze Evêques, & huit Laïcs y aſſiſterent.

Ce Concile publia vingt-cinq Canons, qui forment une des plus belles déciſions que l'Egliſe ait faites.

On décide dans ces Canons le dogme du péché originel, la néceſſité, la gratuité de la grace prévénante pour le ſalut ; on y condamne toutes les fineſſes & tous les ſubterfuges des Sémipélagiens, on répond aux reproches qu'ils faiſoient aux Catholiques de détruire le libre arbitre, d'introduire le deſtin.

Le Concile déclare que tous ceux qui ſont baptiſés peuvent & doivent, s'ils veulent, travailler à leur ſalut ; que Dieu n'a prédeſtiné perſonne à la damnation, & on dit anathême à ceux qui ſont dans cette opinion, ſans que ce ſentiment puiſſe préjudicier à la doctrine de ceux qui enſeignent que c'eſt Dieu qui nous inſpire par ſa grace le commencement de la foi & de l'amour, & qui eſt auteur de notre converſion.

Lorſque le Concile fut fini, S. Ceſaire en envoya le réſultat au Pape Felix IV ; mais Felix étant mort avant qu'il eut reçu les lettres du Concile d'Orange, Boniface II qui lui ſuccéda, approuva ces Canons. On trouve ſa lettre à la ſuite du Concile, ou à la tête de pluſieurs manuſcrits.

Céſaire mourut vers la fin du dixieme ſiecle, & le Sémipélagianiſme diminua inſenſiblement.

Le Sémipélagianiſme étoit ſur-tout puiſſant, parce-qu'il s'étoit attaché un grand nombre de perſonnes qui n'approuvoient pas le decret abſolu : lorſque l'Egliſe eut condamné ce ſentiment, toute cette portion abandonna le parti Sémipélagien, qu'elle ne regardoit que comme un parti oppoſé au decret abſolu ; & qui défendoit la liberté contre les défenſeurs de la fatalité (1).

(1) Il faut lire ſur l'Hiſtoire du Sémipélagianiſme les Ep. 225. & 226. de S. Aug. S. Proſper contra collat. Carmen. de

SETHIENS, les Sethiens étoient une Secte de Gnostiques, ainsi appellés, parcequ'ils honoroient particulierement Seth, qu'ils croyoient être Jesus-Christ lui-même.

Ils reconnoissoient comme tous les Gnostiques un Etre suprême, immortel, bienheureux; mais ils crurent voir dans le monde des irrégularités & des imperfections, qui ne pouvoient, selon eux, avoir pour principe un seul Etre sage & tout-puissant, ils attribuerent la production du monde à des Génies.

Ce que l'histoire nous apprend des différents états par lesquels le monde & le genre humain ont passé, leur parut supposer que ces puissances se disputoient l'empire du monde, les uns voulant assujettir les hommes, & les autres voulant les délivrer; ces combats leur parurent difficiles à expliquer dans le sentiment qui supposoit que le monde étoit gouverné par un seul Etre tout-puissant.

Il paroissoit que les puissances qui gouvernoient le monde faisoient de leur mieux, qu'elles se battoient tantôt à force ouverte, tantôt qu'elles usoient de finesse; pour expliquer tous ces phénomenes, ils imaginerent une foule de puissances propres à produire tous ces effets. Voici comment ils imaginoient que tout cela s'étoit fait.

Ils concevoient l'Etre suprême, comme une lumiere infinie: c'étoit le Pere de tout, & ils l'appelloient le premier homme.

Ce premier homme avoit produit un fils, qui étoit le second homme, & le fils de l'homme.

Le S. Esprit qui se promenoit sur les eaux, sur le cahos, sur l'abîme, étoit selon eux, la premiere femme, de laquelle le premier homme & son fils avoient eu un fils qu'ils appelloient le Christ.

Ce Christ étoit sorti de sa mere par le côté droit, & s'étoit élevé; mais une autre puissance, étoit sor-

---

ingrat. Les Ouvrages de Fauste. Les Conferences de Cassien, Gennade. Tillemont, Hist. Eccles, t. 13, 14, 16. Noris, Hist. Pelag. l. 2, c. 14. & suivans. Vossius, Hist. Pelag l. 6, p. 538 Usserius, Antiquit. c. 14. Hist. Litt. de France, t. 2. & 3.

ſie par le côté gauche & étoit deſcendue ; cette puiſſance étoit la ſageſſe, elle s'étoit abbaiſſée ſur les eaux, elle y avoit pris un corps : mais revenue, pour ainſi dire, à elle-même, elle s'étoit relevée ; & en retournant vers ſon ſéjour éternel, elle avoit formé le ciel, & enfin avoit quitté ſon corps lorſqu'elle étoit parvenue au ſéjour de l'Etre ſuprême.

La ſageſſe étoit féconde, elle avoit produit un fils, & ce fils avoit produit ſix autres puiſſances.

Les Sethiens attribuoient à ces puiſſances les propriétés néceſſaires pour produire les effets qu'on obſervoit dans le monde : ils ſuppoſoient entre ces puiſſances, des querelles, des guerres, & prétendoient expliquer par ce moyen tout ce qu'on racontoit des états par leſquels le monde avoient paſſé ; ils prétendoient que le Dieu des armées, qu'ils appelloient *Jaldabaoth* enorgueilli de ſa puiſſance, avoit dit, je ſuis le Dieu ſuprême, aucun être n'eſt plus grand que moi.

Sa mere avoit blâmé ſon orgueil, & lui avoit dit que le premier homme & le fils de l'homme étoient audeſſus de lui. Jaldabaoth irrité avoit, pour ſe venger, appellé les hommes, & leur avoit dit faiſons l'homme à notre image, auſſi-tôt l'homme avoit été formé, & Jaldabaoth lui avoit inſpiré un ſouffle de vie : on lui avoit enſuite formé une femme, avec laquelle les Anges avoient eu commerce, & de ce commerce étoient nés d'autres Anges.

Jaldabaoth donna des loix aux hommes, & leur défendit de manger d'un certain fruit.

La mere de Jaldabaoth, pout punir l'orgueil de ſon fils, deſcendit & produiſit un ſerpent, qui perſuada à Eve de manger du fruit défendu. Eve après s'etre laiſſé ſéduire, perſuada Adam.

Le Créateur des hommes, irrité de leur déſobéiſſance, les chaſſa du Paradis.

Adam & Eve, chargés de la malediction du Créateur, n'eurent point d'enfans ; le ſerpent deſcendit du ciel ſur la terre, ſoumit les Anges, & en produiſit ſix autres, qui furent les ennemis des hommes, parceque c'étoit pour eux que le ſerpent avoit quitté le ciel.

La Sageſſe, pour adoucir le ſort des hommes, les

avoit éclairés d'une lumiere surnaturelle, ils avoient par ce moyen trouvé de la nourriture, & ils avoient eu des enfans, Caïn & Abel.

Caïn séduit par le Serpent, tua Abel; mais enfin avec le secours de la Sagesse, Adam & Eve eurent Seth & Norca, d'où sont sortis tous les hommes.

Les Serpens portoient les hommes à toutes sortes de crimes, tandis que la sagesse empêchoient que la lumiere ne s'éteignît parmi les hommes.

Le Créateur, irrité de plus en plus contre les hommes, couvrit la terre d'un déluge qui devoit anéantir le genre humain; mais la Sagesse avoit sauvé Noé dans l'Arche, & Noé avoit repeuplé la terre.

Le Créateur, ne pouvant anéantir les hommes, voulut faire avec eux un pacte, & choisit Abraham pour cela. Moyse, descendant d'Abraham, avoit en vertu de ce pacte délivré les Hébreux d'Egypte, & leur avoit donné une loi; il avoit ensuite choisi sept Prophetes; mais la Sagesse leur avoit fait prononcer des prophéties qui annonçoient J. C.

La sagesse, par cet artifice, avoit fait ensorte que le Dieu Créateur, sans savoir ce qu'il faisoit, fit naître deux hommes, l'un d'Elisabeth, & l'autre de la Vierge Marie.

La Sagesse étoit bien fatiguée des soins qu'elle donnoit aux hommes; elle s'en plaignit, & sa mere fit descendre le Christ dans Jesus, afin qu'il la secourût.

Aussitôt qu'il fut descendu, Jesus nâquit de la Vierge par l'opération de Dieu, & Jesus fut le plus sage, le plus pur, & le plus juste de tous les hommes; beaucoup de ses disciples ne savoient pas d'abord que le Christ fût descendu en lui. Il fit des miracles, & prêcha qu'il étoit le fils du premier homme; les Juifs le crucifierent, & alors le Christ quitta Jesus, & s'envola vers la Sagesse, lorsque le supplice commença.

Le Christ ressuscita Jesus, qui après la résurrection, avoit eu un corps glorieux, & ne fut pas reconnu par les disciples: il monta ensuite au Ciel, où il attire les ames des Bienheureux, sans que le Créateur le sache.

Lorsque l'esprit de lumiere qui est chez les hommes

ſera réuni dans le ciel, il formera un Eon immortel, & ce ſera la fin du monde.

Quelques-uns parmi les Sethiens croyoient que la Sageſſe s'étoit manifeſtée aux hommes ſous la figure d'un ſerpent : c'eſt apparemment pour cela qu'on les appella Ophites, par dériſion, comme s'ils adoroient un ſerpent. Il y eut des Ophites différens des Sethiens, puiſque les Ophites renioient Jeſus-Chriſt. Voyez OPHITES (1).

SEVERE vêcut un peu après Tatien, & fut Chef de la Secte des Severiens.

L'origine du bien & du mal étoit alors la grande difficulté qu'on s'efforçoit d'éclaircir, Severe crut que le bien & le mal qu'on voyoit dans le monde, ſuppoſoient qu'il étoit ſoumis à des principes oppoſés dont les uns étoient bons & les autres méchans, & ſubordonnés cependant à un Etre ſuprême, qui réſidoit au plus haut des cieux.

Comme le bien & le mal ſont mêlés preſque partout, Severe s'imagina qu'il s'étoit fait entre les bons & les mauvais principes, une eſpece de contrat ou de tranſaction, par laquelle ils avoient mis ſur la terre une égale quantité de biens & de maux.

L'homme, qui eſt un mêlange de qualités eſtimables & vicieuſes, de raiſon & de paſſions, avoit été formé par les bons & par les mauvais eſprits.

D'après ces vues générales, rien n'étoit plus intéreſſant pour l'homme que de bien diſtinguer ce qu'il avoit reçu des puiſſances bienfaiſantes, & ce que les puiſſances malfaiſantes avoient mis en lui.

L'homme avoit, ſelon Severe, deux propriétés principales & eſſentielles qui faiſoient en quelque ſorte tout l'homme, il étoit raiſonnable & ſenſible ; ſa ſenſibilité étoit le principe de toutes ſes paſſions, & ſes paſſions cauſoient tous ſes malheurs. La raiſon, au contraire, lui procuroit toujours des plaiſirs tranquilles

(1) Iræn. l. 1. c. 34. Epiph. Hær. 34. Ter. de Præſcript. c. 47. Philaſtr. de Hær. c. 3. Aug. de Hær. c. 79. Damaſc. Hær. 39.

& purs. Severe jugea que l'homme avoit reçu la raison des puissances bienfaisantes, & la sensibilité des puissances malfaisantes.

De ces principes généraux il conclud, que le siege de la raison est l'ouvrage des êtres bienfaisants, & que le siége des passions est la production des puissances malfaisantes; ainsi, selon Severe, le corps humain depuis la tête jusqu'au nombril, étoit l'ouvrage de bon principe, & le reste du corps étoit l'ouvrage du mauvais.

Le bon & le mauvais principe, après avoir ainsi formé l'homme de deux parties si contraires, avoient mis sur la terre tout ce qui pouvoit entretenir la vie de l'homme : l'Etre bienfaisant avoit placé autour de lui des alimens propres à entretenir l'organisation du corps, sans exciter les passions; & l'Etre malfaisant, au contraire, avoit mis autour de lui tout ce qui pouvoit éteindre la raison & allumer les passions.

Lorsqu'on étudie l'histoire des malheurs qui ont affligé les hommes, on voit qu'ils ont presque tous leur source dans l'ivresse ou dans l'amour; Severe conclud de là que le vin & les femmes étoient deux productions du mauvais principe.

L'eau qui conservoit l'homme calme, & qui n'altéroit point sa raison, étoit un principe bienfaisant.

Les Encratites ou Tatianistes qui trouverent les principes de Severe favorables à leur sentiment, s'attacherent à lui, & prirent le nom de Severiens (1).

SEVERIENS, disciples de Severe dont nous venons de parler.

Il y a eu aussi des Severiens, ainsi nommés parce-qu'ils étoient attachés à Severe, Chef des Acephales.

SILENTIEUX : c'est ainsi que l'on nommoit ceux qui ne rendoient point d'autre culte que le silence.

SIMON surnommé le MAGICIEN, étoit du Bourg de Gitton dans le pays de Samarie; il fut disciple du Magicien Dosithée, qui prétendoit être le Messie prédit par les Prophêtes. Le disciple fit des efforts ex-

(1) Euseb. Hist. Eccles. l. 4, c. 29. Epiph. Hær. 44.

traordinaires pour surpasser son maître dans l'art des prestiges, & il réussit : on prétend qu'il passoit impunément au milieu des flammes, qu'il traversoit les airs comme les oiseaux, qu'il se métamorphosoit, & paroissoit sous mille formes différentes, sa parole ouvroit les portes, changeoit les pierres en pain, & produisoit des arbres (1).

Que ces prestiges fussent des effets du commerce que Simon avoit avec les démons, ou des tours d'adresse, il est certain qu'ils séduisirent presque tout le peuple de Samarie : que Simon attira sur lui toute l'attention du peuple, & fit rentrer Dosithée dans la classe des hommes ordinaires, on l'appelloit la grande vertu de Dieu.

Tandis que Simon étoit dans sa gloire, S. Philippe prêcha l'Evangile à Samarie, il y fit des miracles qui détromperent les Samaritains : on reconnut les prestiges de Simon, & il fut abandonné par beaucoup de monde. Simon fut étonné lui-même de la puissance des Prédicateurs de l'Evangile ; mais il ne les regarda que comme des Magiciens d'un ordre supérieur, & le Baptême, les prieres & les jeûnes comme une espece d'initiation aux mysteres du Christianisme, qui n'étoit selon lui, qu'une espece de magie. Il se fit baptiser, il prioit, il jeûnoit, & ne quittoit point S. Philippe, dans l'espérance de lui arracher son secret.

Lorsque les Apôtres surent que l'Evangile avoit été reçu à Samarie, ils y envoyerent S. Jean & S. Pierre pour confirmer les Fideles ; ils leur imposerent les mains, & le S. Esprit descendit sur eux visiblement, ce qui paroissoit par le don de prophétie, par le don des langues, &c.

Simon étonné de plus en plus de la puissance des Apôtres, voulut acheter de S. Pierre son secret : car il n'avoit pas du don des miracles une autre idée. S. Pierre eut horreur de cette proposition, & lui fit une vive ré-

---

(1) Nicephore, l. 2. Hist. Eccles. c. 27. Clem. Recognit. l. 2. M. Basnage nie ces faits, mais il ne donne aucune raison de son sentiment.

primande; Simon qui redoutoit la puissance de S. Pierre, se retira confus, & demanda à S. Pierre qu'il priât pour lui (1).

De l'argent que S. Pierre refusa, Simon en acheta une Courtisane nommée Helene, qui apparemment devoit servir à ses opérations magiques, & à ses plaisirs (2).

Simon accompagné d'Helene, se retira dans les Provinces où l'on n'avoit pas encore annoncé l'Evangile, & combattit la doctrine des Apôtres sur l'origine du monde, & sur la Providence. Peut-on, disoit Simon, supposer que l'Etre suprême ait produit immédiatement le monde ? S'il avoit formé lui-même l'homme, lui auroit-il prescrit des loix qu'il savoit qu'il n'observeroit pas ? Ou s'il a voulu qu'Adam observât ses préceptes, quelle est donc la puissance de ce Créateur, qui n'a pû prévenir la chute de l'homme ? Non, ce Créateur n'est point l'Etre tout-puissant & souverainement parfait & bon : c'est un Etre ennemi des hommes, qui ne leur a donné des loix, que pour avoir des coupables à punir (3).

Voici le systême que Simon substituoit à la doctrine des Apôtres, & comment il croyoit prévenir les difficultés qu'on pouvoit lui opposer.

La Philosophie Platonicienne étoit alors fort en vogue en Orient : ce n'étoit point, à proprement parler, le systême de Platon qui, n'en avoit peut-être point eu ; c'étoit le fond du sentiment qui reconnoit dans le monde un Esprit éternel & infini, par lequel tout existe.

Les platoniciens ne croyoient pas que cet esprit eut produit immédiatement le monde que nous habitons ; ils imaginoient entre l'Etre suprême & les productions de la terre, une longue chaîne d'Esprits ou de Génies, par le moyen desquels ils expliquoient tous les phénomenes : comme ces Génies n'avoient pas une puissance infinie, on avoit cru pouvoir résister à leurs efforts par

---

(1) Act. Apost. c. 8. v. 10.

[2] Tert. de Anima c. 34.

(3) Fragmens des Ouvrages de Simon, rapportés par Grabe, Spicileg. PP. pag. 308.

des ſecrets ou par des enchantemens, & la Magie s'étoit incorporée avec ce ſyſtême, qui, comme on le voit, étoit abſolument arbitraire dans les détails; ce fut ce ſyſtême que Simon adopta, & qu'il tâcha de rendre ſenſible au peuple.

Il ſuppoſoit une Intelligence ſuprême, dont la fécondité avoit produit une infinité d'autres puiſſances avec des propriétés différentes à l'infini. Simon ſe donna parmi ces puiſſances la place la plus diſtinguée, & bâtit ſur cette ſuppoſition tout ſon ſyſtême théologique deſtiné à expliquer au peuple la naiſſance du péché dans le monde, l'origine du mal, le rétabliſſement de l'ordre & la rédemption des hommes. Simon ne nioit donc pas ces dogmes; mais il prétendoit que les Apôtres les expliquoient mal; & voici quel étoit ſon ſyſtême dont le fond a ſervi de canevas à pluſieurs des Hérétiques des trois premiers ſiecles; ainſi l'on croyoit alors le péché originel, & l'on attendoit un Rédempteur.

Du Syſtême de Simon.

Je ſuis, diſoit Simon, la parole de Dieu, je ſuis la beauté de Dieu, je ſuis le Paraclet, je ſuis le Tout-puiſſant, je ſuis tout ce qui eſt en Dieu.

J'ai par ma toute-puiſſance produit des Intelligences douées de différentes propriétés; je leur ai donné différens dégrés de puiſſance. Lorſque je formai le deſſein de faire le monde, la premiere de ces Intelligences pénétra mon deſſein, & voulut prévenir ma volonté; elle deſcendit & produiſit les Anges & les autres Puiſſance ſpirituelles, auxquelles elle ne donna aucune connoiſſance de l'Etre tout-puiſſant auquel elle devoit l'exiſtence. Ces Anges & ces Puiſſances pour manifeſter leur pouvoir produiſirent le monde, & pour ſe faire regarder comme des Dieux ſuprêmes, & qui n'avoient point été produits, retinrent leur mere parmi eux, lui firent mille outrages, & pour l'empêcher de retourner vers ſon pere, l'enfermerent dans le corps d'une femme; enſorte que de ſiecle en ſiecle elle avoit paſſé dans le corps de pluſieurs femmes, comme d'un vaiſſeau dans l'autre. Elle avoit été la belle Helene qui

avoit causé la guerre de Troye, & passant de corps en corps, elle avoit été réduite à cette infamie, que d'être exposée dans un lieu de débauche.

J'ai voulu retirer Helene de la servitude & de l'humiliation, je l'ai cherchée comme un Pasteur cherche une brebis égarée, j'ai parcouru les mondes, je l'ai trouvée, & je veux lui rendre sa premiere splendeur. C'étoit ainsi que Simon prétendoit justifier la licence de s'associer dans sa mission une Courtisane. M. de Beausobre prétend que l'histoire d'Helene est une allégorie qui désigne l'ame; ce sentiment & plusieurs autres qu'il adopte, ne m'ont pas paru suffisament prouvés : on y voit un homme d'esprit qui combat par d'ingénieuses conjectures, des témoignages positifs.

En parcourant les mondes formés par les Anges, disoit Simon, j'ai vu que chaque monde étoit gouverné par une Puissance principale : j'ai vu ces Puissances ambitieuses & rivales se disputer l'empire de l'Univers : j'ai vu qu'elles exerçoient tour à tour un empire tyrannique sur l'homme en lui prescrivant mille pratiques fatigantes & insensées; j'ai eu pitié du genre humain, j'ai résolu de rompre ses chaînes, & de le rendre libre en l'éclairant : pour l'éclairer j'ai pris une figure humaine, & j'ai paru un homme entre les hommes, sans être cependant un homme.

Je viens leur apprendre que les différentes Religions sont l'ouvrage des Anges, qui, pour tenir les hommes sous leur empire, ont inspiré des Prophêtes, persuadé qu'il y avoit des actions bonnes & mauvaises, lesquelles seroient punies ou récompensées. Les hommes intimidés, par leurs menaces, ou séduits par leurs promesses se sont refusés aux plaisirs, ou dévoués à la mortification. Je viens les éclairer & leur apprendre qu'il n'y a point d'action bonne ou mauvaise par elle-même, que c'est par ma grace, & non par leurs mérites, que les hommes sont sauvés, & que pour l'être, il suffit de croire en moi & à Helene : c'est pourquoi je ne veux pas que mes disciples répandent leur sang pour soutenir ma doctrine.

Lorsque le tems que ma miséricorde a destiné à éclairer les hommes, sera fini; je détruirai le monde;

& il n'y aura de ſalut que pour mes diſciples : leur ame dégagée des chaînes du corps, jouira de la liberté des purs eſprits : tous ceux qui auront rejetté ma doctrine, reſteront ſous la tyrannie des Anges (1).

Telle eſt la doctrine que Simon enſeignoit : un preſtige dont il s'appuyoit, ſubjuguoit l'imagination de ſes auditeurs, ils vouloient devenir ſes diſciples & demandoient le Baptême, le feu deſcendoit ſur les eaux, & Simon baptiſoit (2).

Par ces artifices, Simon avoit ſéduit un grand nombre de diſciples, & s'étoit fait adorer comme le vrai Dieu.

Simon connoiſſoit l'étendue de la crédulité, il ſavoit que les contradictions les plus choquantes diſparoiſſent aux yeux des hommes ſéduits par le merveilleux, & que tant que le charme dure, l'imagination concilie les idées les plus inalliables. Il ſoutenoit donc qu'il étoit tout-puiſſant, quoiqu'il fût ſujet à toutes les infirmités de la nature humaine ; il diſoit qu'il étoit la grande vertu de Dieu, quoiqu'il détruisît toute la morale, & qu'il ne pût délivrer ſes adorateurs d'aucuns de leurs maux.

Les diſciples de Simon perpétuerent l'illuſion par les preſtiges qui l'avoient produite ; & le peuple, qui ne retourne jamais ſur ſes pas pour examiner une doctrine qui ne le gêne pas, adoroit Simon & croyoit ſes Prêtres. S. Juſtin remarque que vers l'an 150, preſque tous les Samaritains, & même quelque peu d'autres en divers Pays, reconnoiſſoient encore Simon pour le plus grand des Dieux. Il avoit encore des adorateurs vers le milieu du troiſieme ſiecle, comme on le voit par un ancien auteur qui écrivoit contre Saint Cyprien.

Simon compoſa pluſieurs diſcours contre la foi de J. C., il les intitula les contradictions. M. Grabe nous en a donné quelques fragmens (3).

---

(1) Iræn. l. 1, c. 20. edit. Grab., edit Maſſuet, c. 23.

(2) Cypr. de Baptiſm.

(3) Dyoniſ. de Divin. nominibus, c. 6, p. 594. Conſtit. Apoſtol. l. 6, c. 8, 16. Grab. Spicileg. PP. p. 305.

Parmi les disciples de Simon, quelques-uns voulurent faire une Secte à part : tel fut Ménandre qui changea quelque chose à la doctrine de son maître, & fit une nouvelle Secte appellée la Secte des Ménandriens. Voyez l'art. de MENANDRE.

De la Statue élevée à Simon, & de sa dispute avec S. Pierre.

S. Justin & d'autres Peres assurent que l'on éleva dans Rome une statue à Simon : ils ne sont point d'accord sur le tems. S. Irenée & S. Cyrille de Jérusalem disent qu'elle fut élevée par l'ordre de l'Empereur Claude, & par conséquent après la mort de Simon. S. Augustin au contraire, dit que cette statue fut érigée à la persuasion de Simon (1).

Des critiques célébres ont cru qu'on avoit pris une statue du Dieu *Semon Sangus*, pour une statue de Simon : voici le fondement de leur conjoncture.

On sait que les Romains à l'imitation des Sabins adoroient un *Semo Sancus*, qu'ils disoient être leur Hercule : on a même trouvé dans ces derniers tems une statue dans l'Isle du Tibre où S. Justin dit qu'étoit celle de Simon ; cette statue porte cette inscription assez approchante de celle que rapporte S. Justin. *Semoni Sanco (ou Sango) Deo fidio sacrum. Sex. Pompeius Sp. L. Col. Mussianus quinquennalis Decurio Bidentalis donum dedit.*

Cette statue, trouvée sous le Pontificat de Gregoire XIII en 1574, dans le lieu même où S. Justin dit qu'on avoit élevé une statue à Simon le Magicien, a donné lieu de croire que S. Justin avoit confondu *Semon* avec Simon, sur-tout parceque les Graveurs mettoient assez souvent un I, pour un E ; on trouve même que ce Semon est quelquefois appellé *Sanctus*, aussi-bien que *Sancus*, de sorte que l'inscription pouvoit être telle que la rapporte S. Justin, & n'avoir rien de commun avec Simon le Magicien. On ne trouve

(1) Justin, Apolog. 1, c. 34.

dans les Auteurs Payens rien qui ait rapport à cet évenement, ce qui ne seroit gueres possible, s'il étoit vrai : d'ailleurs, les Juifs étoient odieux à Claude, & le Sénat persécutoient les Magiciens, & les avoit chassés de Rome (1).

Enfin, il est certain qu'on accordoit l'apothéose qu'aux Empereurs, & encore après leur mort : comment auroit-on fait de Simon le Magicien un Dieu pendant sa vie ?

M. de Tillemont soutient que S. Justin ayant cité ce fait dans son apologie adressée au Sénat, auroit été convaincu de fausseté sur-le-champ, s'il n'eut pas été vrai. Cependant S. Justin, dit M. de Tillemont, cite encore ce fait dans la seconde apologie, & même dans son dialogue contre Triphon, & le cite comme un fait qui n'avoit pas besoin d'être prouvé ; par conséquent, dit M. de Tillemont, les Payens qui étoient à portée de convaincre Saint Justin de faux, n'ont point regardé comme une chose douteuse, que l'on eut érigé une statue à Simon : il cite encore pour appuyer son sentiment, M. Fleury, &c.

On peut répondre à M. de Tillemont :

1°. Que les Apologies de S. Justin n'étoient pas des ouvrages que le Sénat eût entrepris de réfuter ; ainsi son silence ne prouve rien en faveur de S. Justin.

2°. Ce fait étoit trop peu important pour en faire un sujet de controverse.

3°. Si ce fait avoit eu un aussi grand dégré de notoriété, qu'on le prétend ; pourquoi les Peres sont-ils si opposés entr'eux sur le tems auquel cette statue fut érigée, & pourquoi les uns disent-ils que ce fut du vivant de Simon, les autres après sa mort ? Si l'acte par lequel le Sénat & l'Empereur avoient érigé une statue à Simon eût été si connu, n'y auroit-on pas su exactement si ce fut sous Néron ou sous Claude, que la statue fut elevée ?

Il paroît que c'est sans beaucoup de fondement que M. de Tillemont s'appuie sur l'autorité de M. Fleury :

[1] Tacit. Annal. l. 2, c. 7.

c'est en faisant l'analyse de l'apologie de S. Justin, que M. Fleury rapporte le fait de la statue de Simon, il ne le garantit point, il ne l'examine point; enfin le Pere Petau, Ciaconius, M. de Valois, Rigaut, Blondel, &c. reconnoissent que S. Justin s'est trompé (2).

Plusieurs auteurs du cinquieme siecle ont rapporté que Simon, s'étant fait élever en l'air par deux Démons dans un chariot de feu, fut précipité par l'effet des prieres de S. Pierre & de S. Paul, & qu'il mourut de sa chute.

Mais ce fait est apocryphe : car indépendamment de la difficulté de le concilier avec la chronologie, il est certain que la chute de Simon à la priere de Saint Pierre, étoit un fait trop important pour avoir été ignoré des Chrétiens, & pour n'avoir pas été employé par les apologistes des premiers siecles ; cependant S. Justin, S. Irenée, Tertullien n'en parlent point, eux qui ont parlé de sa statue (2).

SISCIDOIS, ils avoient les mêmes sentimens que les Vaudois, si ce n'est qu'ils avoient plus de respect pour le Sacrement de l'Eucharistie (3).

SOCINIANISME, doctrine des Sociniens, dont Lelie & fauste Socin sont regardés comme les Auteurs, & qui a sa source dans les principes de la Réforme.

---

(1) Petavius, in Epiph. Henr. Valesius, ad Euseb. l. 2, c. 13. Desid. Heraldus, in Arnob. & Tert. Rigalt. in Tert. Blondel, de Sybilla, c. 2. Vandale, Dissert. de Orac. Ittigius, Dissert. de Hæres. sect 1, c. 1.

[2] Les Auteurs qui rapportent la chute de Simon ont peut être appliqué à cet imposteur ce que Suétone rapporte d'un homme qui sous Néron se jetta en l'air, & se brisa en tombant. Cette conjecture d'Ittigius n'est pas destituée de vraisemblance : une ancienne tradition portoit que Simon voloit ; on trouve sous Néron qu'un homme prétendit avoir le secret de voler, il étoit tout simple de juger que cet homme étoit Simon. Rien n'est si ordinaire que des raprochemens de cette espece.

On présenta à Paul IV. des médailles, qui portoient d'un côté Neron, & de l'autre S. Pierre, avec cette légende Petrus Gallilæus. Il y a des personnes qui ont cru que cette médaille avoit été frappée en mémoire de la victoire de S. Pierre sur Simon : il n'est pas nécessaire de faire des réflexions sur cette preuve. Voyez sur cela David de la Roque, Dissert. de Legione Fulminante, p. 613.

(3) Dupin, treizieme siecle.

De l'Origine du Socinianiſme & de ſon progrès, juſqu'à la mort de Lelie Socin.

Luther avoit attaqué l'autorité de l'Egliſe, de la tradition & des Peres ; l'Ecriture étoit, ſelon ce Théologien, la ſeule regle de notre foi, & chaque particulier étoit l'interprete de l'Ecriture.

Le Chrétien abandonné à lui-même dans l'interprétation de l'Ecriture n'eut pour guide que ſes propres connoiſſances, & chaque Prétendu Réformé ne découvroit dans l'Ecriture, que ce qui étoit conforme aux opinions & aux idées qu'il avoit reçues, ou aux principes qu'il s'étoit faits lui-même ; & comme preſque toutes les héréſies n'étoient que de fauſſes interprétations de l'Ecriture, preſque toutes les héréſies reparurent dans un ſiécle où le fanatiſme & la licence avoient répandu preſque dans toute l'Europe les principes de la Réforme.

On vit donc ſortir du ſein de la Réforme des Sectes qui attaquerent les dogmes que Luther avoit reſpectés ; le dogme de la Trinité, la divinité de J. C. l'efficacité des Sacremens, la néceſſité du Baptême. Voyez à l'Article LUTHER, les Sectes ſortis du Luthéraniſme, les articles ANABAPTISTES, ARIENS MODERNES.

Mais ces Sectes nées preſque toutes du fanatiſme & de l'ignorance, étoient diviſées entr'elles, & rempliſſoient l'Allemagne de diviſions & de troubles.

Pendant que l'Allemagne étoit déchirée par ces factions, les principes de la Réforme portés dans les pays où le feu du fanatiſme n'échauffoit pas les eſprits, germoient, pour ainſi dire, paiſiblement, & acquéroient de la conſiſtence dans des Sociétés qui ſe piquoient de raiſonner.

Quarante perſonnes des plus diſtinguées par leur rang, par leurs emplois, & par leurs titres établirent en 1546 à Vicenſe, Ville de l'Etat Vénitien, une eſpece d'Académie pour y conférer enſemble ſur les matieres de Religion, & particulierement ſur celles qui faiſoient alors le plus de bruit.

L'eſpece de confuſion qui couvroit alors preſque toute l'Europe ; les abus groſſiers & choquans qui avoient pénétré dans tous les Etats, des ſuperſtitions & des croyances ridicules ou dangereuſes qui s'étoient répandues, firent juger à cette Société, que la Religion avoit beſoin d'être réformée ; & que l'Ecriture contenant de l'aveu de tout le monde la pure parole de Dieu, le moyen le plus sûr pour dégager la Religion des fauſſes opinions, étoit de n'admettre que ce qui étoit enſeigné dans l'Ecriture.

Comme cette Société ſe piquoit de littérature & de Philoſophie, elle expliqua ſelon les regles de critique qu'elle s'étoit faites, & conformément à ſes principes philoſophiques, la doctrine de l'Ecriture, & n'admit comme révélé, que ce qu'elle y voyoit clairement enſeigné, c'eſt-à-dire, ce que la raiſon concevoit.

D'après cette méthode, ils réduiſirent le Chriſtianiſme aux articles ſuivans.

Il y a un Dieu très-haut, qui a créé toutes choſes par la puiſſance de ſon Verbe, & qui gouverne tout par ce Verbe.

Le Verbe eſt ſon Fils, & ce Fils eſt Jeſus de Nazareth, Fils de Marie, homme véritable, mais un homme ſupérieur aux autres hommes, ayant été engendré d'une Vierge, & par l'opération du Saint Eſprit.

Ce Fils, eſt celui que Dieu a promis aux anciens Patriarches, & qu'il donne aux hommes : c'eſt ce Fils qui a annoncé l'Evangile, & qui a montré aux hommes le chemin du ciel, en mortifiant ſa chair & en vivant dans la piété. Ce Fils eſt mort par l'ordre de ſon Pere, pour nous procurer la rémiſſion de nos péchés ; il eſt reſſuſcité par la puiſſance du Pere, & il eſt glorieux dans le ciel.

Ceux qui ſont ſoumis à Jeſus de Nazareth ſont juſtifiés de la part de Dieu, & ceux qui ont de la piété en lui, reçoivent l'immortalité qu'ils ont perdue dans Adam. Jeſus-Chriſt ſeul eſt le Seigneur & le Chef du peuple qui lui eſt ſoumis ; il eſt le Juge des vivans & des morts ; il reviendra vers les hommes à la conſommation des ſiecles.

Voilà

Voilà les points auxquels la Société de Vicenſe réduiſit la Religion Chrétenne. La Trinité, la conſubſtantialité du Verbe, la divinité de J. C. &c. n'étoient, ſelon cette Société, que des opinions priſes dans la Philoſophie des Grecs, & non pas des dogmes révélés.

Les aſſemblées de Vicenſe ne purent ſe faire aſſez ſecretement, pour que le Miniſtere n'en fut pas inſtruit : il en fit arrêter quelques-uns qu'on fit mourir, les autres s'échapperent, tels furent Lelie Socin, Bernar-dokin, Pazuta, Gentilis, &c. qui ſe retirerent en Turquie, en Suiſſe, en Allemagne.

Les Chefs de la prétendue Réforme n'étoient pas moins ennemis des nouveaux Ariens, que les Catholiques ; & Calvin avoit fait brûler Servet : ainſi les exilés de Vicenſe ne purent enſeigner librement leurs ſentimens dans les lieux où le Magiſtrat obéiſſoit aux Réformateurs. Ils ſe retirerent donc enfin en Pologne, où les nouveaux Ariens profeſſoient librement leurs ſentimens ſous la protection de pluſieurs Seigneurs Polonois, qu'ils avoient ſéduits.

Ces nouveaux Ariens avoient en Pologne des Egliſes, des Ecoles, & aſſembloient des Synodes, où ils firent des decrets contre ceux qui ſoutenoient le dogme de la Trinité.

Lelie Socin quitta la Suiſſe & ſe réfugia parmi ces nouveaux Ariens, il y porta le goût des lettres, les principes de la critique, l'étude des langues, & l'art de la diſpute ; il écrivit contre Calvin, il fit des Commentaires ſur l'Ecriture Sainte, & apprit aux Antitrinitaires à expliquer dans un ſens figuré ou allégorique, les paſſages que les Réformés leur oppoſoient pour les obliger à reconnoître la Trinité & la divinité de J. C. Il auroit ſans doute rendu de plus grands ſervices au nouvel Arianiſme ; mais il mourut le 16 Mars 1562 à Zuric, laiſſant ſon bien & ſes écrits à Fauſte Socin ſon neveu.

Du Socinianiſme, depuis que Fauſte Socin en fut le Chef.

La réputation de Lelie Socin, les lettres qu'il écrivoit à ſa famille, firent naître de bonne heure dans

Faufte Socin le goût des difputes de Religion, & le defir de s'y diftinguer : il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à la Théologie, & à l'âge de vingt ans, il crut être en état de s'ériger en maître, & de faire un nouveau fyftême de Religion. Son zele, qui n'avoit pas encore fa maturité, l'emporta fi loin que non content de dogmatifer avec fes parens & avec fes amis, il voulut le faire dans les affemblées où fon efprit & fon rang lui donnoient accès. L'Inquifition en fut informée, elle entreprit toute la famille de Socin, elle en arrêta quelques uns, & les autres fe fauverent où ils purent.

Faufte Socin fut de ce nombre, âgé d'environ vingt-trois ans ; il vint à Lyon ; ce fut là qu'il apprit la mort de fon oncle qui lui avoit légué fes papiers. Faufte Socin alla à Zuric pour y recueillir la fucceffion & fur tout les écrits de fon oncle, & revint en Italie avec ce funefte thréfor. Son nom, fa nobleffe, & fon efprit lui donnerent bientôt entrée à la Cour de François, Grand Duc de Florence : il plut à ce Prince, & il fe fixa auprès de lui. La galanterie, les plaifirs de la Cour, l'ambition, l'occuperent tout entier pendant douze ans : après ce tems, le goût des controverfes de Religion reprit infenfiblement le deffus fur les plaifirs & fur le defir de faire fortune. Faufte Socinquitta la Cour, renonça à fes emplois, & forma le projet de parcourir l'Europe pour y enfeigner la doctrine de fon oncle & la fienne.

Après quelques courfes, il arriva en 1574 à Bafle & y demeura trois ans, uniquement occupé des matieres de Religion & de controverfes qu'il étudioit, fur-tout dans les écrits de fon oncle, dont il adopta tous les fentimens ; il voulut les enfeigner, & fe rendit odieux aux Luthériens, aux Calviniftes, & à tous les Proteftans. Socin, rebuté par les contradictions qu'il éprouva, paffa en Tranfylvanie, & enfin fe rendit en Pologne vers l'an 1579.

Les Antitrinitaires ou les nouveaux Ariens, avoient fait de grands progrès en Pologne, & ils y avoient fondé beaucoup d'Eglifes & d'Ecoles, ils y jouiffoient d'une entiere liberté.

Mais toutes ces Eglises n'étoient pas uniformes dans leur créance. Lorsque Fauste Socin arriva en Pologne ; elles formoient en quelque sorte des Sociétés différentes, & l'on en compte jusqu'à trente-deux qui n'avoient presque de commun, que de ne pas regarder J. C. comme le vrai Dieu.

Fauste Socin voulut s'attacher à une de ces Eglises, mais les Ministres qui la gouvernoient le refuserent, parcequ'ils apprirent qu'il avoit beaucoup de sentimens contraires à ceux qu'ils professoient. Fauste Socin ne voulut alors s'associer à aucune des Eglises de Pologne, & affecta d'être l'ami de toutes, pour les amener à ses idées ; il leur disoit qu'à la vérité Luther & Calvin avoient rendu de grands services à la Religion, & qu'ils s'y étoient assez bien pris pour renverser le Temple de l'Antechrist de Rome, & pour dissiper les erreurs qu'il enseignoit, néanmoins qu'il falloit convenir que, ni eux ni ceux qui s'étoient bornés à leur systême, n'avoient encore rien fait pour rebâtir le vrai Temple de Dieu sur les ruines de celui de Rome, & pour rendre au grand Dieu le vrai culte qui lui est dû.

Pour y parvenir, disoit Socin, il faut établir comme la baze de la vraie Religion, qu'il n'y a qu'un seul Dieu ; que J. C. n'est Fils de Dieu que par adoption, & par les prérogatives que Dieu lui a accordées ; qu'il n'étoit qu'un homme, qui par les dons dont le ciel l'a prévenu, étoit notre Médiateur, notre Pontife, notre Prêtre ; qu'il ne falloit adorer qu'un seul Dieu, sans distinction de personnes, ne point s'embarrasser, pour expliquer ce que c'étoit que le Verbe, de la maniere dont il procédoit du Pere avant les siecles, & de quelle maniere il s'étoit fait homme ; qu'il falloit regarder comme des fables forgées dans l'imagination des hommes, la présence réelle de l'humanité & de la divinité de J. C. dans l'Eucharistie, l'efficacité du Baptême pour effacer le péché originel, &c.

Ce plan de Religion plût infiniment à des hommes qui ne s'étoient écartés de la croyance des Eglises Réformées, que parcequ'ils ne vouloient reconnoître comme enseigné dans l'Ecriture, que ce qu'ils compre-

noient. Les Unitaires qui faiſoient le parti dominant parmi les ennemis de la divinité de Jeſus-Chriſt, l'aggrégerent à leurs Egliſes, & ſuivirent ſes opinions; pluſieurs autres Egliſes les imiterent, & Socin devint le Chef de toutes ces Egliſes.

Ce nouveau Chef, par ſes inſtructions & par ſes diſputes, répandit de l'éclat ſur toutes les Egliſes, & allarma les Proteſtans & les Calviniſtes. Cinquante Miniſtres Proteſtans s'aſſemblerent & appellerent les Miniſtres Princzowiens pour prendre avec eux des moyens de réunion : mais ceux qui avoient déja pris parti pour Fauſte Socin, les conduiſirent au Synode; & les prétendus Réformés, effrayés de ſe voir en tête un adverſaire comme Socin, abandonnerent pour la plus grande partie le Synode, ſous prétexte qu'il ne leur étoit pas permis d'avoir des conférences, ni aucune ſociété avec des perſonnes qui ſuivoient les erreurs des Ebionites, des Samoſatiens, des Ariens, & de tous ceux qui ont autrefois été excommuniés par l'Egliſe.

Volanus, Nemojonius, Paléologue, & quelques autres moins ſcrupuleux ou plus hardis, entreprirent Socin perſonnellement, publierent des theſes qui furent ſoutenues dans le College de Poſnanie : Fauſte Socin s'y trouva.

Les Prétendus Réformés voulurent y ſoutenir la divinité de J. C.; mais à la faveur de la tradition des anciens Peres & des Conciles. Fauſte Socin oppoſa à ces preuves tout ce que les Proteſtans ont oppoſé aux Catholiques ſur la tradition & ſur l'Egliſe pour juſtifier leur Schiſme. » Les Peres & les Conciles peuvent ſe » tromper, diſoit Socin, ils ſe ſont même trompés » quelquefois : il n'y a point de Juge parmi les hom» mes, qui ait une autorité infaillible & ſouveraine » pour décider les matieres de Foi : il n'appartient » qu'à l'Ecriture de déſigner les objets de notre créan» ce : c'eſt donc en vain que vous me citez l'autorité » des hommes, pour m'aſſurer du point le plus im» portant de la Religion, ſavoir la divinité de Jeſus» Chriſt «.

Les Réformés ſentirent que pour arrêter les progrès de Socin, il falloit avoir recours à d'autres moyens

que la controverse : ils l'accuserent d'avoir inséré dans ses ouvrages des maximes séditieuses. La patience, le courage & l'adresse de Socin triompherent de ses ennemis. Malgré les malheurs qu'il essuya, il avoit un grand nombre de disciples parmi les personnes de qualité, & enfin il obtint la malheureuse satisfaction qu'il avoit tant désirée ; toutes les Eglises de Pologne & de Lithuanie, si différentes en pratiques, en morale & en dogmes, & qui ne convenoient que dans la seule opinion de ne vouloir pas croire que Jesus-Christ fût le grand Dieu, consubstantiel au Pere éternel, se réunirent, & ne formerent qu'une seule Eglise, qui prit, & qui porte encore aujourd'hui le nom d'Eglise Socinienne.

Socin ne jouit pas tranquillement de la gloire à laquelle il avoit aspiré avec tant d'ardeur ; les Catholiques & les Protestans lui causerent des chagrins, & il mourut dans le Village de Luclavie où il s'étoit retiré, pour se dérober aux poursuites de ses ennemis. Socin mourut en 1604, âgé de 65 ans : on mit sur son tombeau cette épitaphe.

Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus.

Luther a détruit le toît de Babylone, Calvin en a renversé les murailles, & Socin en a arraché les fondemens.

La Secte Socinienne, bien loin de mourir ou de s'affoiblir par la mort de son Chef, s'augmenta beaucoup & devint considérable par le grand nombre des personnes de qualité & de savans, qui en adopterent les principes ; les Sociniens furent en état d'obtenir dans les Diettes la liberté de conscience.

Les Catholiques n'avoient cédé qu'à la nécessité des tems, en accordant aux Sectaires la liberté de conscience ; lorsque les tems de trouble furent passés, ils résolurent de chasser les Sociniens. Les Catholiques s'unirent donc aux Protestans contre les Sociniens, & la Diete résolut l'extinction des derniers. Par le decret qui y fut fait, on les obligea, ou d'abjurer leurs hérésies, ou de prendre parti parmi les Communions

tolérées dans le Royaume, & ce decret fut exécuté rigoureusement.

Une partie des Sociniens entra dans l'Eglise Catholique, beaucoup s'unirent aux Protestans; mais le plus grand nombre se retira en Transylvanie, en Hongrie, dans la Prusse Ducale, dans la Moravie, dans la Silésie, dans la Marche de Brandebourg, en Angleterre, en Hollande : ce fut ainsi que la Pologne se délivra de cette Secte, après l'y avoir soufferte plus de cent ans.

Les Sociniens trouverent des ennemis puissans dans tous les Etats où ils se retirerent; non-seulement ils n'y firent point d'établissement, mais la puissance Ecclésiastique, & la puissance Séculiere s'unirent contre eux, & par-tout ils furent condamnés par les loix de l'Eglise & de l'Etat. Mais les loix qui ont proscrit les Sociniens, n'ont pas réfuté leurs principes: ces principes se sont conservés en secret dans les Etats qui ont proscrit le Socinianisme; & beaucoup de Réformés en Angleterre, & sur-tout en Hollande, ont passé des principes de la Réforme, à ceux du Socinianisme. Voyez les articles ARIENS MODERNES, ARMINIENS.

Systême Théologique des Sociniens.

L'Ecriture Sainte, & sur-tout le Nouveau Testament, est, selon Socin, un livre divin pour tout homme raisonnable : ce livre nous apprend que Dieu après avoir créé l'homme, lui a donné des loix, que l'homme les a transgressées, que le péché s'est répandu sur la terre, que la Religion s'est corrompue, que l'homme est devenu ennemi de Dieu, que Dieu a envoyé J. C. pour réconcilier les hommes avec lui, & pour leur apprendre ce qu'ils devoient faire & croire pour être sauvés. Il n'est pas possible de douter que J. C. ne soit celui que Dieu a envoyé pour accomplir l'œuvre de la réconciliation des hommes, & pour leur enseigner ce qu'ils doivent croire & pratiquer.

Il n'est pas moins certain que le Nouveau Testament contient la doctrine de J. C.; c'est donc dans ce livre

divin qu'il faut chercher ce que l'homme doit croire & pratiquer pour être sauvé.

Comme il n'y a point de Juge ou d'interprete infaillible du sens de l'Ecriture ; il faut tâcher de le découvrir par les regles de la critique, & par la lumiere de la raison. Socin & ses disciples s'occuperent donc à chercher dans l'Ecriture le systême de Religion que J. C. étoit venu enseigner aux hommes ; & c'est ce qui a produit tous ces commentairers sur l'Ecriture, qui forment presque toute la bibliothéque des Freres Polonois.

Socin & ses disciples, prétendant ne suivre dans l'interprétation du Nouveau Testament, que les regles de la critique & les principes de la raison, expliquerent d'une maniere intelligible à la raison, tout le Nouveau Testament, & prirent dans un sens métaphorique tout ce que la raison ne concevoit pas : par ce moyen ils retrancherent du Christianisme tous les mysteres, & réduisirent à de simples métaphores ces vérités sublimes, qne la raison ne peut comprendre.

D'après ce principe, ils enseignerent qu'il n'y a qu'un seul Dieu Créateur du monde : le Pere, le fils, & le Saint Esprit ne sont point des personnes divines, mais des attributs de Dieu. Ainsi les Sociniens renouvellerent l'erreur de Sabellius, de Praxée : nous les avons réfutés à ces articles, & à l'article ANTRITINITAIRES.

Dieu créa Adam & lui donna des loix, Adam les transgressa : Adam pécheur tomba dans l'ignorance & dans le désordre ; sa postérité l'imita, & la terre fut couverte de ténebres & de pécheurs. Les Sociniens ne reconnoissoient donc point de péché originel : nous avons réfuté cette erreur à l'art. PÉLAGIENS.

Dieu touché du malheur des hommes a envoyé son Fils sur la terre : ce Fils est un homme, ainsi nommé, parceque Dieu l'a comblé de grace ; ainsi les Sociniens renouvellerent l'erreur de Théodote de Bysance : nous l'avons réfuté à cet article, & aux art. ARIENS, NESTORIUS.

J. C. inspiré par Dieu même enseigna aux hommes

ce qu'ils devoient croire & pratiquer pour honorer Dieu, il leur apprit qu'il y avoit une autre vie, où leur fidélité à pratiquer ce qu'il annonceroit, seroit récompensée, & leur résistance punie.

Dieu avoit voulu que ces peines ou ces récompenses fussent le prix de la vertu, ou le châtiment du désordre; il n'avoit point choisi parmi les hommes un certain nombre, pour être heureux, & abandonné le reste à un penchant vicieux, qui devoit les conduire à la damnation: tous sont libres, J. C. leur a donné à tous l'exemple de la vertu, ils ont tous reçu de Dieu la lumiere de la raison, ils ne naissent point corrompus, tous peuvent pratiquer la vertu; il n'y a point de prédestination, ni d'autre grace, que ces instructions & ces dons naturels que l'homme reçoit de Dieu.

Les Sociniens renouvellerent donc l'erreur des Pélagiens sur le péché originel, sur la nature & sur la nécessité de la grace & sur la prédestination: nous avons réfuté toutes ces erreurs à l'article PÉLAGIANISME.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur les autres erreurs des Sociniens, elles sont des conséquences de celles que nous venons d'exposer, & se réfutent par les mêmes principes.

Toutes ces erreurs ont pour cause générale ce principe fondamental, que Socin emprunta en partie de la Réforme; c'est que le Nouveau Testament contient seul la doctrine de J. C.; mais que c'est aux hommes à l'interprêter suivant les principes de la raison, & selon les regles de la critique.

Nous avons fait voir la fausseté de ce principe, en faisant voir contre Luther & contre les Réformés, qu'il y a un corps de Pasteurs chargé d'enseigner les vérités que J. C. a revelées aux hommes. Voyez à l'article LUTHER ce que l'on dit pour prouver l'autorité de la tradition, & à l'article RÉFORME, ce qu'on dit pour prouver que l'Eglise seule est juge infaillible des controverses de la Foi, & qu'il est absurde d'attribuer ce droit au simple Fidele. Ce principe bien établi, le Socinianisme s'évanouit, & ne devient plus qu'un systême imaginaire, puisqu'il porte sur une supposition absolument fausse.

STADINGHS. Fanatiques du Diocèse de Brême, qui faisoient profession de suivre les erreurs des Manichéens : voici l'origine, le progrès, & la fin de cette Secte.

Le jour de Pâques, une Dame de qualité, femme d'un homme de guerre, fit son offrande à son Curé; le Curé trouva son offrande trop modique, il s'en plaignit & résolut de s'en venger.

Après l'Office, la femme se présenta pour recevoir la Communion, & le Curé au lieu de lui doñner la Communion avec l'hostie, mit dans la bouche de cette Dame, la piece de monnoie que la Dame lui avoit donnée pour offrande. Le recueillement & la frayeur dont cette Dame étoit pénétrée, ne lui permirent pas de s'appercevoir qu'au lieu de l'hostie, on lui mettoit dans la bouche une piece de monnoie, & elle la garda quelque tems sans s'en appercevoir; mais lorsqu'elle voulut avaler l'hostie, elle fut dans le plus terrible tourment, en trouvant dans sa bouche une piece de monnoie au lieu de l'hostie : elle crut qu'elle s'étoit présentée indignement à la sainte table, & que le changement de l'hostie en la piece de monnoie étoit la punition de son crime : elle fut pénétrée de la plus vive douleur, & l'agitation de son ame changea ses traits, & altéra sa physionomie : son mari s'en apperçut, il voulut en savoir la cause, & demanda qu'on punit le Prêtre : on refusa de le faire : il éclata, ses amis en furent informés, & par leur conseil, il tua le Prêtre qu'on ne vouloit pas punir.

Aussi-tôt il fut excommunié & n'en fut pas effrayé.

Les Manichéens & les Albigeois n'avoient point été détruits par les Croisades, par les rigueurs de l'Inquisition : ils s'étoient répandus dans l'Allemagne, & y semoient secrettement leurs erreurs; ils profiterent des dispositions dans lesquelles ils virent l'homme de guerre excommunié & ses amis, pour leur persuader que les Ministres de l'Eglise n'avoient point le pouvoir d'excommunier. On les écouta favorablement, ils persuaderent que les Ministres étoient, non-seulement de mauvais Ministres, mais encore qu'ils étoient les Ministres d'une mauvaise Religion, qui avoit pour

principe un Etre ennemi des hommes, qui ne méritoit, ni leurs hommages, ni leur amour; qu'ils les devoient à l'Etre qui avoit rendu l'homme sensible au plaisir, & qui lui permettoient d'en jouir.

Les Stadinghs adopterent donc le dogme des deux principes des Manichéens, & rendirent un culte à Lucifer ou au Démon dans leurs assemblées, où la débauche la plus infâme se changea en exercice de piété.

La Secte des Stadinghs se grossit insensiblement; on y envoya des Missionnaires, les Stadinghs les insulterent & les firent mourir. De ces crimes, ils passerent à la persuasion qu'ils feroient une action agréable à Lucifer ou au bon principe, en faisant mourir tous les Ministres du Christianisme. Ils coururent la campagne, pillerent les Eglises, & massacrerent les Prêtres : on avoit brûlé les Manichéens, parcequ'on croyoit qu'il falloit brûler les Hérétiques; les Manichéens ou les Stadinghs massacroient les Prêtres, parcequ'ils croyoient qu'on devoit détruire les ennemis du Dieu bienfaisant.

Leur progrès effraya les Catholiqnes, le Pape Gregoire IX fit prêcher une Croisade contre les Stadinghs, & il accorda aux Croisés la même Indulgence qu'on gagnoit dans la Croisade pour la Terre Sainte. On vit en Frise une multitude de Croisés qui arrivoient de Gueldre, de Hollande, & de Flandre, & à la tête desquels se mirent l'Evêque de Brême, le Duc de Brabant, le Comte de Hollande.

Les Stadinghs instruits dans la discipline militaire, par un homme de guerre qui avoit donné naissance à la Secte, marcherent à l'armée des Croisés, lui livrerent bataille, se battirent en braves gens, & furent totalement défaits: plus de six mille Stadinghs resterent sur la place, & la Secte fut éteinte (1).

Ainsi, il y a dans tous les peuples ignorans une disposition prochaine au fanatisme, qui n'attend que l'occasion d'éclater, & cette occasion se trouve presque

---

(1) D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, an. 1230, p. 139. Natal. Alex. in sæc. 13. Dupin, treizieme siecle, c. 19.

toujours dans les lieux où le Clergé eſt ignorant.

STANCARISTES, Secte de Luthériens : voyez l'article des Sectes qui ſont ſorties du Luthéraniſme.

STERCORANISTE, c'eſt celui qui croit que le Corps Euchariſtique de J. C. eſt ſujet à la digeſtion & à ſes ſuites, comme les autres alimens.

Vers le milieu du neuvieme Siecle, les Saxons n'étoient pas encore bien inſtruits des vérités de la Religion Chrétienne, & Paſchaſe fit pour eux un traité du Corps & du Sang de Notre-Seigneur. Il y établiſſoit le dogme de la préſence réelle, & il diſoit que nous recevions dans l'Euchariſtie la même Chair, & le même Corps qui étoit né de la Vierge.

Quoique Paſchaſe n'eût ſuivi dans ce livre que la doctrine de l'Egliſe, & qu'avant lui tous les Catholiques euſſent cru que le Corps & le Sang de J. C. étoient vraiment préſens dans l'Euchariſtie, & que le pain & le vin étoient changés au Corps & au Sang de J. C. ; on n'avoit pas coutume de dire ſi formellement, que le Corps de J. C. dans l'Euchariſtie, étoit le même que celui qui étoit né de la Vierge (1).

Ces expreſſions de Paſchaſe déplurent, on les attaqua, il les défendit ; cette diſpute fit du bruit, les hommes les plus célebres y prirent part, & ſe partagerent entre Paſchaſe & ſes adverſaires.

Les adverſaires de Paſchaſe reconnoiſſoient auſſi-bien que lui la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, ils ne condamnoient que ſa maniere de s'exprimer ; tous reconnoiſſoient donc que J. C. étoit réellement préſent dans l'Euchariſtie.

Il y a dans tous les hommes qui raiſonnent un principe de curioſité toujours actif, que les querelles des hommes célebres dirigent toujours vers les objets dont ils s'occupent ; tous les eſprits furent donc portés vers le dogme de la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie.

De-là naquit une foule de queſtions ſur les confé-

---

(1) Mabillon, Præf. in 4. ſæc. Benedict. part. 2, c. 1, §. 4.

quences de ce dogme : on demanda entre autres choſes, ſi quelque partie de l'Euchariſtie étoit ſujette à être rejettée comme les autres alimens.

Quelques-uns penſerent que les eſpeces du pain & du vin qui ſubſiſtent même après la conſécration, étoient ſujettes aux différens changemens que les alimens éprouvent ; d'autres au contraire crurent qu'il étoit indécent de ſuppoſer que quelque choſe de ce qui appartenoit à l'Euchariſtie paſsât par les différens états auxquels les alimens ordinaires ſont ſujets, & donnerent à ceux qui ſoutenoient le contraire, le nom odieux de Stercoraniſtes ; mais injuſtement, puiſque perſonne ne croyoit que le Corps de J. C. fut digéré : on ne peut citer aucun auteur qui l'ait ſoutenu, & tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſuppoſent le contraire (1).

Les Grecs ont auſſi été traités par quelques Latins, comme des Stercoraniſtes : voici ce qui a occaſionné ce reproche. Les Grecs prétendoient qu'on ne devoit point célébrer la Meſſe dans le Carême, excepté le Samedi & le Dimanche, qui ſont deux jours pendant leſquels les Grecs ne jeûnent jamais : ils prêtendent même que c'eſt une pratique contraire à la tradition des Apôtres, de dire la Meſſe les jours de jeûne.

Le Cardinal Humbert crut que les Grecs condamnoient la coutume de célébrer la Meſſe les jours de jeûne, parceque l'Euchariſtie rompoit le jeûne ; il leur reprocha de penſer que notre Corps ſe nourrit du Corps de J. C., & les appella du nom odieux de Stercoraniſtes ; mais il ſe trompoit, les Grecs défendoient la célébration de la Meſſe les jours de jeûne, parcequ'ils les regardoient comme des jours de douleur & de triſteſſe, pendant leſquels on ne devoit point célébrer un myſtere de joie, tel que l'Euchariſtie (2).

Il paroit donc certain que le *Stercoraniſme* eſt une erreur imaginaire, comme le reconnoit M. Baſnage,

---

(1) Allix, Præf. de la trad. de Ratramne. Boileau, Pref. ſur le même Auteur. Mabillon, loc cit. part. 2, c. 1, §. 5.

(2) Mabillon, ibid.

mais non pas une hérésie, & qu'on l'a faussement imputé à ceux qui ont nié la présence réelle, comme il le prétend (1).

Les Auteurs du neuvieme siecle qu'on a taxés injustement de Stercoranisme, aussi bien que les Grecs, reconnoissoient la présence réelle, & quand leurs écrits n'en fourniroient pas des preuves incontestables; il est certain qu'on ne pourroit, sans absurdité, réfuter un homme qui nieroit la présence réelle, en lui reprochant qu'il suppose que le Corps de J. C. se digere & passe au retrait.

A l'égard de la question que l'on forme sur le sort des especes Eucharistiques lorsqu'elles sont dans l'estomac; les uns ont imaginé qu'elles étoient anéanties, les autres ont cru qu'elles se changeoient en la substance de la chair qui doit ressusciter un jour: ce sentiment fut assez commun dans le neuvieme siecle & dans les suivans: depuis ce tems, les Théologiens n'ont point douté que les especes Eucharistiques ne puissent se corrompre, & être changées.

Peut-être faudroit-il résoudre ces questions par ces mots d'un ouvrage anonyme publié par Dom Luc d'Acheri: il n'y a que Dieu qui sache ce qui arrive à l'Eucharistie, lorsque nous l'avons reçue (*Spicileg. t.* 12. *p.* 41.)

SYNCRETISTES, Secte de Luthériens: voyez cet article.

SYNERGISTES, autre Secte de Luthériens: voyez cet article.

T

TACITURNES, Secte d'Anabaptistes, voyez cet article: voyez aussi SILENTIEUX.

TANCHELIN ou TANCHELME, étoit un Laïc qui s'érigea en Prédicand au commencement du douzieme siecle, & qui publia différentes erreurs.

---

(1) Basnage, Hist. de l'Egl. t. 2, l. 6, c. 6, p. 926.

Les incurſions des Barbares & les guerres avoient anéanti les ſciences dans l'Occident, & corrompu les mœurs ; le déſordre & l'ignorance regnoient encore dans l'onzieme & dans le douzieme ; on ne voyoit parmi les Laïcs, que meurtres, que pillages, que rapines, que violences ; le Clergé ſe reſſentoit de la corruption génerale ; les Evêques, les Abbés & les Clercs alloient à la guerre ; l'uſure & la ſimonie étoient communes, l'abſolution étoit vénale, le concubinage des Clercs étoit public ; & preſque paſſé en coutume, les Bénéfices étoient devenus héréditaires, quelquefois on vendoit les Evêchés du vivant des Evêques, d'autres fois les Seigneurs les léguoient à leurs femmes par teſtament ; beaucoup d'Evêques diſoient qu'ils n'avoient beſoin, ni de bons Eccléſiaſtiques, ni de Canons, parce qu'ils avoient tout cela dans leur bourſe.

Ces déſordres étoient portés à un plus grand excès dans la Flandre qu'ailleurs (1).

Ce fut dans cette Province que Tanchelin publia les erreurs, qui commençoient à ſe répandre en France depuis près d'un ſiecle, contre le Pape, contre les Sacremens, & contre les Evêques. Il prêcha qu'il falloit compter pour rien le Pape, les Evêques & tout le Clergé ; que les Egliſes étoient des lieux de proſtitution, & les Sacremens des profanations ; que le Sacrement de l'Autel n'étoit d'aucune utilité pour le ſalut ; que la vertu des Sacremens dépendoit de la ſainteté des Miniſtres, & enfin il défendit de p yer la dîme.

Le peuple, ſans inſtruction & ſans mœurs, reçut avidemment la doctrine de Tanchelin, & le regard acomme un Apôtre envoyé du ciel pour réformer l'Egliſe. Ses diſciples prirent les armes & l'accompagnoient lorſqu'il alloit prêcher, on portoit devant lui un étendart & une épée : c'étoit avec cet appareil qu'il prêchoit, & le peuple l'écoutoit comme un oracle.

Lorſqu'il eut porté le peuple à ce point d'illuſion, il prêchât qu'il étoit Dieu, & égal à J. C. ; il diſoit que J. C. n'avoit été Dieu, que parcequ'il avoit reçu le

---

[1] Hiſt. Litteraire de France, t. 7, p. 5, &c.

S. Eſprit, & Tanchelin prétendoit qu'il avoit reçu auſſi-bien que J. C. la plénitude du S. Eſprit, que par conſéquent il n'étoit point inférieur à J. C.

Le peuple le crut, & Tanchelin fut honoré comme un homme divin.

Tanchelin étoit voluptueux, il profita de l'illuſion de ſes diſciples pour jouir des plus belles femmes de ſa Secte, & les maris, ou les peres, témoins avec le public des plaiſirs de Tanchelin, rendoient grace au ciel des faveurs que l'Homme Divin accordoit à leurs femmes ou à leurs filles.

Tanchelin avoit commencé ſa miſſion en prêchant contre le déſordre des mœurs; l'auſtérité de ſa morale, ſon extérieur mortifié, ſon averſion pour les plaiſirs, ſon zele contre les déréglemens du Clergé, avoient gagné les peuples; & il la finit en faiſant canoniſer par ce même peuple des déſordres plus monſtrueux, que ceux contre leſquels il s'étoit élevé, & il fit canoniſer ſes déſordres ſans que le peuple s'apperçut de cette contradiction.

Tanchelin à la tête de ſes Sectateurs rempliſſoit de troubles & de meurtres tous les lieux où l'on ne recevoit pas ſa doctrine. Un Prêtre lui caſſa la tête lorſqu'il s'embarquoit, ſes diſciples ſe répandirent alors du côté de Cologne & d'Utrecht; quelques-uns furent brûlés par le peuple, & les autres paroiſſent s'être confondus avec les pelotons d'Hérétiques qui attaquoient les Sacremens, les cérémonies de l'Egliſe, & le Clergé (1).

TASCADRUGITES, c'étoit une branche de Montaniſtes, qui, pour marque de triſteſſe, mettoient les doigts ſur le nez durant la priere, c'eſt ce que ſignifie le nom qu'ils prenoient; ils mettoient encore leurs doigts dans leur bouche, pour recommander le ſilence : cette Secte fut peu nombreuſe : on en trouvoit quelques-uns dans la Galatie (2).

---

(1) D'Argentré, Collect. Jud. t. 1, p. 11.

(2) Damaſcen. de Hær. Hyeron Comment. in Ep. ad Galat. Philaſtrius, de Hær. c. 76.

Ils se nommoient aussi Passalorinchites, Patalotinchites, Ascodrupites, &c.

TATIEN, étoit Syrien de naissance, il fut d'abord élevé dans les sciences des Grecs, & dans la Religion des Payens: il voyagea beaucoup, il trouva par-tout la Religion Payenne absurde, & les Philosophes flottans entre une infinité d'opinions & de systêmes contradictoires.

Lorsqu'il étoit dans cette perplexité, les livres des Chrétiens lui tomberent entre les mains, il fut frappé de leur beauté : » Je fus persuadé, dit-il, par la lecture de ces livres, à cause que les paroles en sont simples, que les Auteurs en paroissent sinceres & éloignés de toute affection, que les choses qu'ils disent se comprennent aisément, que l'on y trouve beaucoup de prédictions accomplies, que les préceptes qu'ils donnent sont admirables, & qu'ils établissent un Monarque unique de toutes choses. . . . & que cette doctrine nous délivre d'un grand nombre de maîtres & de Tyrans auxquels nous étions assujettis « (1).

C'étoit donc en quelque sorte par lassitude, & non pas par une conviction forte, que Tatien avoit embrassé le Christianisme ; il restoit encore au fond de son esprit des idées Platoniciennes. Pour déranger son orthodoxie, il ne lui falloit que rencontrer dans le Christianisme des obscurités : c'est en effet ce qui lui arriva, comme on le voit par son livre des problêmes ou des questions qu'il composa pour montrer l'obscurité de l'Ecriture, & la difficulté de l'entendre.

Tatien alors, aussi peu content de la doctrine des Chrétiens, que de celle des Philosophes, choisit dans les dogmes des différentes Sectes, tout ce qui lui parut propre à éclairer la raison sur la nature de l'Etre suprême, sur l'origine du monde, sur l'histoire des Juifs, sur le Christianisme.

Il imaginoit, comme Valentin, des puissances in-

(1) Tat. Orat. ad Græcos, c. 46.

visibles

visibles, des principautés, & d'autres fables semblables : il admettoit avec Marcion deux différens Dieux, dont le Créateur étoit le second ; c'est pourquoi il prétendoit, que quand le Créateur avoit dit, *que la lumiere soit faite*, c'étoit moins un commandement qu'il faisoit, qu'une priere qu'il adressoit au Dieu suprême qui étoit au-dessus de lui. Il attribuoit l'Ancien & le Nouveau Testament à deux Dieux différens, & rejettoit quelques-unes des Epitres de S. Paul.

Il condamnoit l'usage du mariage autant que l'adultere, appuyé sur un passage de S. Paul dans son Epitre aux Galates, qui dit, celui qui seme dans la chair, moissonnera la corruption de la chair (2).

Il avoit beaucoup d'aversion pour ceux qui mangeoient de la chair des animaux, & qui buvoient du vin, fondé sur ce que la Loi défend aux Nazaréens d'en boire, & sur ce que le Prophête Amos fait un crime aux Juifs, de ce qu'ils en avoient fait boire aux Nazaréens consacrés à Dieu : c'est pour cela que l'on appella Encratites & Hydroparastes ses Sectateurs, parcequ'ils n'offroient que de l'eau dans la célébration de l'Eucharistie (1).

Tatien forma sa Secte du tems de Marc Aurele, vers l'an 172 : elle se répandit particulierement à Antioche, dans la Cilicie, en Psidie, dans beaucoup de Provinces de l'Asie, jusqu'à Rome, dans les Gaules, dans l'Aquitaine & en Espagne.

Tatien avoit composé beaucoup d'ouvrages, dont il ne nous reste presque rien.

Ses disciples s'appellerent Tatianistes, Encratistes, Continents, Severiens, Apotactiques, Saccophores.

TERRIE, c'est un de ces prétendus Apostoliques, qui s'éleverent en France dans le douzieme siecle ; il se tint long-tems caché dans une grotte à Corbigny au Diocese de Nevers, où il fut enfin pris & brûlé. Deux vieilles femmes, disciples de Terrie, souffrirent le même supplice. Terrie avoit donné à l'une le nom de

(1) Ep. ad Galat. c. 6. v. 8.
(2) Epiph. Aug. de Hær. c. 25. Cyprian. Ep. 63. l. 8. édit. d'Erasme.

l'Eglise, & à l'autre celui de Sainte Marie; afin que lorsque ses Sectateurs étoient interrogés, ils pussent jurer par Sainte Marie, qu'ils n'avoient point d'autre foi, que celle de la Sainte Eglise (1).

THEOBUTE ou THÉBUTE. Après la mort de Saint Jacques, surnommé le juste, Siméon, fils de Cléophas, fut élu Evêque de Jérusalem; Théobute qui aspiroit à cette dignité se sépara de l'Eglise Chrétienne; & pour se former une Secte, réunit les sentimens des différentes Sectes des Juifs : c'est tout ce que nous savons de ses erreurs.

Voilà donc un disciple des Apôtres même, qui se sépare de l'Eglise de Jérusalem, que le desir de la vengeance éclaire & anime contre les Apôtres, qui connoissoit à fond la Religion Chrétienne, qui auroit dévoilé l'imposture des Apôtres s'ils en avoient été coupables, qui auroit triomphé avec éclat des premiers Chrétiens qui l'avoient refusé pour Evêque, & dont la Secte auroit anéanti la Religion Chrétienne : cependant la Religion Chrétienne s'établit à Jérusalem, se répand par toute la terre; & il ne nous reste de Théobute, que le souvenir de son ambition & de son apostasie, qui forme un monument incontestable de la vérité du Christianisme, & de celle des miracles sur lesquels les Chrétiens fondoient la divinité de leur Religion.

Si la Religion Chrétienne eût été fausse, elle ne pouvoit résister aux attaques de cette espece d'ennemis, qu'autant que la puissance temporelle leur auroit imposé silence, & auroit empêché qu'ils ne découvrissent l'imposture des Chrétiens.

Mais cette autorité temporelle persécutoit les Chrétiens, protégeoit les ennemis & les encourageoit.

Il n'y a que deux moyens d'expliquer le progrès de la Religion Chrétienne, & l'extinction totale des Sectes qui se séparerent d'elles, & qui l'attaquerent à sa naissance : ces moyens sont, ou l'impossibilité d'obscurcir l'évidence des faits sur lesquels elle s'appuyoit,

---

[1] Dupin, Hist. des Contr. du douzieme siecle, c. 6.

ou une attention continuelle de la puiſſance ſéculiere à empêcher tous ceux qui ſe ſéparoient de l'Egliſe & des Apôtres, d'en révéler la fauſſeté : or, s'il y a quelque choſe de certain, c'eſt que la puiſſance ſéculiere employoit contre les Chrétiens toute ſa vigilance & toutes ſes forces.

Ainſi, ſi la Religion Chrétienne étoit fauſſe, ſes progrès, & l'extinction de la Secte de Théobute & de pluſieurs autres Sectes qui l'ont attaquée à ſa naiſſance, ſeroit un effet, non-ſeulement ſans cauſe, mais un fait arrivé malgré le concours de toutes les cauſes qui devoient néceſſairement l'empêcher.

THÉODOTE, Hérétique, aſſocié par les Auteurs Eccléſiaſtiques à Cléobule & Chef de Secte du tems des Apôtres. Voyez, à l'article CLÉOBULE, les conſéquences qu'on peut tirer de l'extinction de ces Sectes en faveur du Chriſtianiſme.

On confond mal-à-propos ce Théodote, avec Théodote de Bizance (1).

THÉODOTE LE VALENTINIEN n'eſt connu que par ſes Eglogues que le Pere Combefis nous a données ſur le manuſcrit de la Bibliotheque des Peres Dominicains de la rue Saint Honoré : ces Eglogues ne contiennent qu'une application de l'Ecriture au ſyſtême de Valentin. Théodote prétend y prouver les différens points de la doctrine de Valentin par quelques paſſages de l'Ecriture : cet ouvrage a été commenté par le Pere Combéfis, & ſe trouve dans la Bibliotheque Grecque de Fabricius. *tom.* 5. *p.* 135.

THÉODOTE DE BIZANCE, ſurnommé le Corroyeur, du nom de ſa profeſſion, prétendit que J. C. n'étoit qu'un homme : il ſe fit des diſciples qu'on nomma Théodotiens.

Ce n'eſt point ici une erreur de l'eſprit ; c'eſt une héréſie dans laquelle l'amour propre ſe jetta comme dans un aſyle, pour éviter les reproches que Théodote s'étoit attirés par ſon apoſtaſie.

---

[1] Theodoret, Hæret. Fab. l. 2, Præf. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 4, c. 22. Notes d'Uller. ſur l'Ep. de S. Ignace aux Tralliens.

Pendant la persécution qui s'éleva sous Marc Aurele, Théodote fut arrêté avec beaucoup de Chrétiens, qui confesserent J. C. & remporterent la couronne du martyre. Théodote renonça à J. C., les Fideles lui firent tous les reproches que méritoit son crime, & que le zele inspiroit dans ces siecles de ferveur.

Pour se dérober à l'indignation des Fideles de Bizance, Théodote se rétira à Rome, mais il y fut réconnu, & fut regardé avec horreur.

Théodote représenta d'abord que J. C. même traitoit avec moins de rigueur ceux qui l'offensoient, puisqu'il avoit déclaré qu'il pardonnoit ce qu'on diroit contre lui ; & enfin que son crime n'étoit pas aussi grand qu'on le prétendoit, puisqu'en reniant J. C., il n'avoit renié qu'un homme, né d'une Vierge, à la vérité, par l'opération du S. Esprit, mais sans aucune autre prérogative, que celle d'une vie plus sainte, & d'une vertu plus éminente (1).

Cette doctrine souleva tout le monde ; & Théodote fut excommunié par le Pape Victor : Théodote trouva cependant des disciples qui prétendoient que la doctrine de leur maître avoit été enseignée par les Apôtres, jusqu'au Pontificat de Zephirin qui avoit corrompu la doctrine de l'Eglise, en faisant un dogme de la divinité de J. C.

Les Catholiques réfutoient ces difficultés, par le témoignage de l'Ecriture, par les hymnes & par les cantiques que les Chrétiens avoient composés dès le commencement de l'Eglise, par les écrits des Auteurs Ecclésiastiques, qui avoient précédé Victor : tels que S. Justin, Miltiade, S. Irenée, Clement d'Alexandrie, Meliton, qui avoient tous enseigné & défendu la divinité de J. C. ; enfin par l'excommunication même que Victor avoit prononcée contre Théodote (2).

Pour se défendre contre l'évidence de ces raisons, les Théodotiens retrancherent de l'Ecriture tout ce qui

---

(1) Autor Apprend. ad Tert. de Præscript. c ultimo Epiph. Hær. 54. Theodoret, Hæret. Fab. l 2, c. 5.

(2) Theodoret, ibid. c. 2. Euseb. Hist. Eccles. l. 4, c. 28.

étoit contraire à leur doctrine. » Ils ont corrompu sans »pudeur les saintes Ecritures, dit un Auteur, qui »écrivoit contre eux, ils ont aboli la regle de l'an- »cienne foi... & il est aisé à ceux qui en voudront »prendre la peine, de voir si je dis la vérité : il ne »faut que conférer ensemble les exemplaires, & l'on »verra bientôt la différence : car ceux d'Asclépiade »ne s'accordent pas avec ceux de Théodote, & il est »fort aisé d'en trouver des copies, parceque leurs dis- »ciples ont un grand soin de transcrire les corrections, »ou plutôt les corruptions de leurs maîtres ; les co- »pies d'Hermophile sont encore différentes des au- »tres, & celles d'Apollone ne s'accordent pas même »entr'elles, y ayant bien de la différence entre les »premieres & les dernieres. Il est bien difficile qu'ils »ne s'apperçoivent eux-mêmes combien cette témé- »rité est criminelle : car en corrompant ainsi les Ecri- »tures ; ils font voir, ou qu'ils n'ont point de foi, »s'ils ne croient pas que le Saint Esprit les a dictées, »ou qu'ils se croient eux-mêmes plus habiles que le »Saint Esprit : & ils ne peuvent pas nier que ces »changemens ne viennent d'eux, puisque les exem- »plaires où ils se trouvent sont écrits de leurs pro- »pres mains, & qu'ils ne les sauroient montrer dans »aucun exemplaire plus ancien qu'eux, pour dire qu'ils »les ont puisés de ceux dont ils avoient d'abord reçu »les premieres instructions du Christianisme. Quel- »ques-uns d'entr'eux n'ont pas même voulu prendre »la peine de corrompre les Ecritures, mais ils ont »rejetté tout d'un coup & la Loi & les Prophetes, »sous prétexte que la grace de l'Evangile leur suf- »fit « (1).

Les Théodotiens joignirent à ces infidélités, toutes les subtilités d'une logique contentieuse & minutieuse. » Ils ne connoissent pas J. C., dit l'Auteur que j'ai » cité, d'autant qu'ils ne cherchent pas ce qu'on lit » dans la parole de Dieu, mais qu'ils examinent cu- » rieusement par quelle figure du syllogisme ils sou-

(1) Caius, apud Euseb. Hist. Eccles. l. 4. c. 28.

» tiendroit leur héréfie ; quand on leur propofe quel-
» qu'endroit de l'Ecriture, ils regardent s'il fait un
» argument conjonctif ou disjonctif « (1).

Les Théodotiens appuyoient leur fentiment fur tous les paffages de l'Ecriture, dans lefquels J. C. parle comme un homme, & fupprimoient tous ceux qui établiffent fa divinité.

Un des principaux difciples de Théodote de Bifance, fut Théodote le Banquier, qui, pour établir plus inconteftablement que J. C. n'étoit en effet qu'un homme, prétendit qu'il étoit inférieur à Mélchifedec, & forma la Secte des Melchifédeciens. Afclépiade & les autres, dont il eft parlé dans le fragment que nous avons rapporté, ne firent point de Secte.

Il eft certain, par ce qu'on vient de dire, qu'il y a eu fur la fin du fecond fiecle, un Théodote qui renia J. C., qui encourut l'indignation de tous les Fideles, qui fut excommunié, parcequ'il prétendoit n'avoir renié qu'un homme, né de la Vierge, & doué d'une fainteté & d'une vertu éminente.

1°. Par le motif qui porta Théodote à nier la divinité de J. C., il eft évident que cet Hérétique n'accorda à J. C. que les qualités qu'il ne pouvoit lui refufer ; il étoit donc inconteftable que J. C. étoit né d'une Vierge, par l'opération du Saint Efprit, & qu'il étoit d'une fainteté éminente : car Théodote avoit un grand intérêt à refufer ces prérogatives à J. C., & il avoit beaucoup d'efprit, beaucoup de lumieres, & peu de délicateffe fur les moyens de défendre fon fentiment ; puifqu'il corrompoit l'Ecriture pour combattre avec plus de vraifemblance la divinité de J. C. Les faits & les miracles qui prouvoient que J. C. étoit né d'une Vierge, par l'opération du Saint Efprit, étoient donc inconteftables ; & l'aveu de Théodote eft à cet égard beaucoup plus fort, que le témoignage des Auteurs Payens ; j'ofe dire que le Pyrrhonifme le plus fcrupuleux n'en peut exiger de plus sûr.

2°. L'excommunication de Théodote prouve in-

---

(1) Caius, apud Eufeb Hift. Ecclef. l. 4, c. 28.

conteſtablement que la divinité de J. C. étoit un dogme fondamental de la Religion Chrétienne, très-expreſſément enſeigné dans l'Egliſe, qui faiſoit la baze de la Religion Chrétienne, puiſqu'il entroit dans les cantiques & dans les hymnes compoſées preſqu'à la naiſſance du Chriſtianiſme, & qu'il avoit été enſeigné par les Apôtres : car il eſt impoſſible que des gens groſſiers & ignorans, tels que les premiers Prédicateurs du Chriſtianiſme, ſe ſoient élévés tout-à-coup à la croyance de la divinité du Verbe, & qu'ils s'y ſoient élevés par les ſeules lumieres de la raiſon ; c'eſt une vérité qui ne ſera conteſtée par aucun de ceux qui ont réflechi ſur la marche de l'eſprit humain, & qui en connoiſſent tant ſoit peu l'hiſtoire.

Quelle eſt donc la témérité de ceux qui ſoutiennent que la divinité du Verbe eſt un dogme Platonicien introduit dans le Chriſtianiſme par les Platoniciens. Les Epîtres de Saint Paul, où la divinité du Verbe eſt ſi clairement enſeignée, ſont-elles l'ouvrage d'un Platonicien ?

3°. Les Théodotiens avoient corrompu l'Ecriture ; la doctrine de l'Ecriture ſur la divinité de J. C. étoit donc alors ſi claire, que la ſubtilité de la Logique ne pouvoit l'obſcurcir.

4°. Il étoit aiſé de découvrir l'impoſture des Théodotiens, en comparant leurs exemplaires de l'Ecriture avec le Canon de l'Egliſe ; les Catholiques avoient donc conſervé l'Ecriture pure & ſans altération.

5°. On oppoſe aux Théodotiens tous les Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont précédé le Pape Victor. On ne doutoit donc pas alors que ces Peres n'euſſent enſeigné la divinité de J. C., & l'on étoit vraiſemblablement alors auſſi en état de juger du ſens des Peres, que l'Auteur du Platoniſme dévoilé, Sandius, Jurieu, Wiſthon, &c.

6°. On voit des Théodotiens qui, preſſés par les Prophéties, nient leur autorité ; les Prophéties qui annoncent le Meſſie, & qui établiſſent ſa divinité, étoient donc claires alors, & facilement applicables à J. C., puiſqu'on les corrompt, ou qu'on les nie, lorſqu'on attaque la divinité de J. C. Tous les Juifs & les

Infideles dans ces tems, avoient donc assez de lumiere pour connoître la vérité de la Religion Chrétienne.

7°. Comme Théodote enseignoit cette doctrine dans un tems de persécution ; il n'est pas étonnant que, malgré l'évidence de la Doctrine Catholique sur la divinité de J. C., il se soit fait des disciples : mais il paroît impossible qu'il ne se soit pas attaché tous les Chrétiens, si la divinité de J. C. n'étoit pas un dogme incontestable dans l'Eglise ; dix Chrétiens qui auroient résisté à la doctrine de Théodote, seroient en faveur des faits qui établissent la divinité de J. C. un témoignage infiniment plus sûr que celui de dix mille Théodotiens contre ce fait. Or, il est certain que Théodote ne pervertit que peu de disciples, & que sa Secte s'éteignit, tandis que les Chrétiens se multiplierent à l'infini, même au milieu des persécutions : quelle est donc la Philosophie, la critique, ou l'équité de ceux qui prétendent que la divinité de J. C. n'étoit pas enseignée clairement pendant les trois premiers siecles de l'Eglise ?

TURLUPINS, Fanatiques débauchés du quatorzieme siecle, qui joignirent aux erreurs des Béguards, les infamies des Cyniques ; ils furent excommuniés par Grégoire XI ; les Princes Chrétiens les punirent sévérement : on en fit brûler un assez grand nombre : cette sévérité, & l'horreur qu'excitoit leur infamie, anéantirent bientôt cette Secte (1).

V

VALDO : voyez VAUDOIS.

VALESIENS : voyez EUNUQUES.

VALENTIN, Hérétique qui parut vers le milieu du second siecle : il forma une Secte considérable, & les Peres ont beaucoup écrit contre lui, & contre ses erreurs.

(1) Prateole, Elenchus hæresium. Bernard de Lutzenbourg. Gaguin, Hist. l. 9.

Ce qui nous reste de son systême, a paru si obscur à quelques Critiques, qu'ils n'ont point hésité à regarder Valentin & ses disciples, comme des insensés, & ses erreurs, comme un assemblage d'extravagances qui ne méritoient pas d'être examinées.

Ces critiques ne prétendent pas, je crois, que les erreurs des Valentiniens aient été des absurdités palpables, & des contradictions manifestes. L'esprit humain n'est pas capable d'admettre de pareilles contradictions; il n'y a point d'homme qui puisse croire que deux & deux sont cinq, parceque l'esprit humain ne peut pas croire qu'une chose est & n'est pas en même-tems.

Les erreurs des Valentiniens n'étoient donc que des erreurs appuyées sur des principes faux, mais spécieux, ou des conséquences mal déduites des principes vrais.

L'étendue de la Secte de Valentin, le soin avec lequel les Peres ont réfuté ses erreurs, supposent que ses principes étoient analogues aux idées de ce siecle : j'ai donc pensé que l'examen du systême de Valentin pouvoit servir à faire connoître l'état de l'esprit humain dans ce siecle, les principes philosophiques qui dominoient dans ce siecle, l'art avec lequel Valentin les a conciliés avec le Christianisme, & la Philosophie des Peres, dont on parle aujourd'hui si légerement & souvent mal-à-propos.

Je crois même qu'indépendamment de ces considérations, le systême de Valentin peut former un objet intéressant pour ceux qui aiment l'histoire de l'esprit humain.

On voit, par ce que nous venons de dire, que le systême de Valentin, étoit un systême philosophique & Théologique, ou son systême philosophique appliqué à la Religion Chrétienne : examinans ces deux objets.

Des principes philosophiques de Valentin.

Les Chaldéens reconnoissoient un Etre suprême, qui étoit le principe de tout; cet Etre suprême avoit, selon eux, produit des Génies, qui en avoient produit d'autres moins parfaits qu'eux; ces Génies dont la puis-

ſance avoit toujours été en décroiſſant, avoient enfin produit le monde, & le gouvernoient. Leur Philoſophie s'étoit répandue chez preſque tous les peuples qui cultivoient les ſciences. Pythágore avoit adopté beaucoup de leurs idées, & Platon les avoit expoſées avec tous les charmes de l'imagination ; il avoit, pour ainſi dire, animé tous les attributs de l'Etre ſuprême, il les avoit perſonifiés.

La philoſophie de Pythagore, celle de Platon, & le ſyſtême des émanations, s'étoient fort répandus dans l'Orient; on en tranſporta les principes dans le Chriſtianiſme, comme on le peut voir par un grand nombre d'héréſies du premier & du ſecond ſiecle : on ne connoiſſoit point d'autre philoſophie dans l'Orient, & ſurtout à Alexandrie, où Valentin avoit étudié (1).

Valentin avoit été ſatisfait de ces principes, il entreprit de les tranſporter dans la Religion Chrétienne ; mais il ſuivit une méthode bien différente des Gnoſtiques & des autres Hérétiques (2).

Le ſpectacle des malheurs qui affligent les hommes, leurs vices, leurs crimes, la barbarie des puiſſans envers les foibles, avoient fait ſur Valentin des impreſſions profondes, & il ne pouvoit croire que des hommes auſſi méchans, fuſſent l'ouvrage d'un Dieu juſte, ſaint & bienfaiſant. Il crut que les crimes des hommes avoient leurs cauſes dans les paſſions, & que les paſſions naiſſoient de la matiere; il ſuppoſa qu'il y avoit dans la matiere des parties de différentes eſpeces, & des parties irrégulieres qui ne pouvoient s'ajuſter avec les autres. Valentin crut que Dieu avoit réuni les parties régulieres, & qu'il en avoit formé des corps réguliers ; mais les parties irrégulieres que Dieu avoit négligées, étant reſtées mêlées avec les productions organiſées & régulieres, cauſoient des déſordres dans le monde ; Valentin croyoit par ce moyen concilier la Providence avec les déſordres qui regnent ſur la terre (3).

---

(1) Iræn l. 2, c. 10, l. 1, c. 3.

(2) Tert. de Præſcript c. 7. Epiph. Hær. 31. Perſon, in Vindiciis Ignat.

(3) Valent. Diſſert. apud Grab. Diſſert, PP. ſæc. 2, p. 55.

Mais, tout exiſtant par l'Etre Suprême, comment avoit-il produit une matiere indocile à ſes loix ? comment cette matiere pouvoit-elle être la production d'un eſprit infiniment bon ?

Cette difficulté détermina Valentin à abandonner ſon premier ſentiment, ou à joindre à ſes premieres idées les principes du ſyſtême des Platoniciens.

On ſuppoſoit dans ce ſyſtême, que tout étoit ſorti du ſein même de l'Etre ſuprême par voie d'émanation, c'eſt-à-dire, comme la lumiere ſort du ſoleil pour ſe répandre dans toute la nature; ou en ſuivant une autre comparaiſon priſe chez les Indiens, comme les fils de l'araignée ſortent de ſon corps.

La production du monde corporel eſt une des grandes difficultés de ce ſyſtême: car tout venant de l'Intelligence ſuprême par voie d'émanation, comment en étoit-il ſorti autre choſe que des Eſprits, & comment la matiere pouvoit-elle exiſter ?

Pour expliquer dans ce ſyſtême la production du monde corporel, on rechercha tout ce qu'un eſprit pouvoit produire; on fit dans l'homme même toutes les obſervations qui pouvoient faire connoître les productions, dont un eſprit eſt capable.

On remarqua que notre eſprit connoiſſoit, & qu'il formoit des idées ou des images, des objets: ces images étoient des êtres réels produits par l'eſprit, & diſtingués de lui, puiſqu'il les conſidéroit comme des tableaux placés hors de lui. On crut par ce moyen expliquer comment l'Etre ſuprême avoit produit des eſprits.

Nous n'avons pas ſeulement des idées, nous ſentons en nous-mêmes des paſſions qui nous tranſportent, des deſirs violens qui nous agitent; ces deſirs, ces paſſions ne nous éclairent point, & ne repréſentent rien; ce ſont donc, à proprement parler, des forces motrices qui ſortent du fond de notre ame: comme l'ame après ces agitations rentre dans le calme, on crut que ces deſirs ou ces forces motrices en ſortoient, & l'on crut concevoir par là qu'un Eſprit pouvoit produire des forces motrices, ou des Eſprits moteurs & agités ſans ceſſe.

Nous ne sommes pas toujours agités par les passions, ou jouissans d'un calme serein, nous éprouvons des états de langueur, de tristesse, des sentimens de haine ou de crainte qui obscurcissent nos idées, & semblent nous ôter toute action; ces affections qui sortoient encore du fond de notre ame, parurent avoir avec la matiere brute & insensible une analogie complette, & l'on crut pouvoir faire sortir d'un principe spirituel, des Esprits & de la matiere.

Mais, comme l'Intelligence suprême n'étoit point sujette aux passions humaines, il n'étoit pas possible de faire sortir le monde immédiatement de cette Intelligence, & l'on imagina une longue chaîne d'Esprits, dont le nombre étoit, comme on le voit, absolument arbitraire.

Voilà, ce me semble, la suite des idées qui conduisirent l'esprit des Philosophes au systême des émanations que Valentin adopta : voyons comment il en appliqua les principes au Christianisme.

Application des principes de Valentin à la Religion Chrétienne.

La Religion Chrétienne nous apprend que la premiere production de l'Etre suprême, est son fils, que c'est par ce fils que tout a été créé, qu'il y a un S. Esprit, une Sagesse & une infinité d'esprits de différens ordres.

Voilà le premier objet que Valentin envisagea dans la Religion Chrétienne; il ne commença donc pas l'explication de l'origine du monde, comme Moyse nous la décrit; mais par la production du Verbe, de la Sagesse, & des esprits inférieurs; il fit ensuite sortir des premieres productions, le monde corporel & les Esprits humains; enfin, il expliqua comment ces Esprits sont ensevelis dans les ténébres, comment ils s'unissent à un corps & comment parmi tous les Esprits purs il s'est formé un Sauveur qui a délivré les hommes des ténebres, & les a rendu capables de s'élever jusqu'aux Esprits purs, & de jouir de leur bonheur : voici toutes ses explications.

L'Etre Suprême eſt un Eſprit infini, tout-puiſſant, exiſtant par lui-même ; lui ſeul eſt par conſéquent éternel : car tout ce qui n'exiſte pas par lui-même, a une cauſe & a commencé.

Avant l'époque où tout a commencé, l'Etre ſuprême exiſtoit ſeul, il ſe contemploit dans le ſilence & dans le repos, il exiſtoit ſeul avec ſa penſée ; il n'y avoit, ſelon les Platoniciens, rien autre choſe d'eſſentiel à un Eſprit, & ils penſoient que nous-mêmes, lorſque nous nous examinions, nous ne trouvions en nous rien de plus que notre ſubſtance & notre penſée.

Après une infinité de ſiecles, l'Etre ſuprême ſortit, pour ainſi dire, de ſon repos, il voulut communiquer l'exiſtence à d'autres Etres.

Ce deſir vague de communiquer l'exiſtence n'auroit rien produit, ſi la penſée ne l'avoit dirigé, & ne lui eut fixé, pour ainſi dire, un objet, & tracé un plan : il fallut donc que l'Etre ſuprême confiât, pour ainſi dire, ſon deſir à ſa penſée, afin qu'elle pût en diriger l'exécution, & c'eſt ce que Valentin exprimoit d'une maniere figurée, en diſant que l'Etre ſuprême ou le *Bytos*, avoit laiſſé tomber ce deſir dans le ſein de la penſée.

La penſée avoit donc formé le plan du monde ; ce plan eſt le monde intelligible que les Platoniciens imaginoient en Dieu.

L'Etre ſuprême, trop grand pour exécuter lui-même ſon deſſein, avoit produit un Eſprit, & l'avoit produit par ſa ſeule penſée : car un Eſprit qui penſe, produit une image diſtinguée de lui, & cette image eſt une ſubſtance dans le ſyſtême des Valentiniens, comme elle paroît l'avoir été dans le ſentiment de quelques Platoniciens.

L'Eſprit, produit par la penſée, étoit une Intelligence capable de comprendre ſon deſſein, & doué d'un jugement infaillible pour en ſuivre l'execution.

Ainſi, ſelon Valentin, l'Eſprit & la vérité étoient ſortis du ſein de la penſée, c'étoit en quelque ſorte le fruit du mariage de l'Etre ſuprême avec la penſée.

L'eſprit ou le Fils unique connut qu'il étoit deſtiné à produire des Etres capables de glorifier l'Etre ſuprê-

me, & vit qu'il falloit que ces Etres fussent capables de penser, & eussent de la vie : c'est ce que Valentin exprimoit encore d'une maniere figurée, en disant que le mariage de l'Esprit & de la Vérité avoit produit la vie & la raison.

La raison & la vie étant produites, l'Esprit Créateur connut qu'il pouvoit former des hommes, & avec les hommes composer une société d'Etres pensans, capables de glorifier l'Etre suprême, & c'est ce que Valentin exprimoit en disant, que du mariage de la raison & de la vie, étoient sortis l'homme & l'Eglise.

Voilà les huit Eons ou les huit premiers principes de tout, selon Valentin ; il prétendoit les trouver dans le commencement de l'Evangile de S. Jean.

Tous ces Eons connoissoient Dieu, mais la connoissance qu'ils en avoient, étoit bien inférieure à celle qu'en avoit l'Esprit ou le Fils unique.

La Sagesse, qui étoit le dernier des Eons, vit avec peine la prérogative du Fils unique ou de l'Esprit ; elle s'efforça de former une idée qui représentât l'Etre suprême ; mais l'idée qu'elle s'en forma n'étoit qu'une image confuse ; ainsi tandis que les productions des autres Eons, étoient des substances spirituelles & intelligentes, l'effort que la Sagesse fit pour former l'idée de l'Etre suprême, ne produisit qu'une substance spirituelle, informe, & d'une nature absolument différente des autres Esprits.

La Sagesse, étonnée des ténébres dans lesquelles elle s'étoit ensevelie, sentit son erreur & sa témérité ; elle voulut dissiper la nuit dont elle étoit environnée ; elle fit des efforts, & ces efforts produisirent dans la substance informe, des forces ; elle sentit qu'elle ne pouvoit dissiper ses ténebres, & qu'elle devoit attendre de Dieu seul la force nécessaire pour recouvrer la lumiere.

L'Etre suprême fut touché de son repentir : pour la rétablir dans sa premiere splendeur, & pour prévenir ce désordre dans les autres Eons, l'Esprit ou le Fils unique produisit le Christ, c'est-à-dire, une Intelligence qui éclairoit les Eons, qui leur apprit qu'ils ne

pouvoient connoître l'Etre suprême ; & un S. Esprit qui leur fit sentir tout le prix de leur Etat, & tout ce qu'ils devoient à l'Etre suprême : il leur apprit à le louer & à le remercier.

Les Eons, par ce moyen, furent fixés dans leur état, & formerent une société d'esprits, qui étoient parfaitement dans l'ordre.

Ces esprits connurent leurs perfections ; & comme la connoissance d'un esprit produit une image distinguée de cet esprit, les Eons en connoissant leurs perfections réciproques, produisirent un Esprit qui étoit l'image de leurs perfections, & qui les reunissoit toutes.

Cet esprit étoit donc le Chef naturel des Eons, ils connurent qu'étant leur Chef, il falloit des Ministres pour exécuter ses ordres : ils en produisirent, & ces Ministres sont les Anges.

Cependant l'Esprit que la Sagesse avoit produit restoit enseveli dans les ténebres ; le Fils unique ou l'Intelligence, après avoir éclairé les Eons, donna à cet Esprit informe la faculté de connoître : il ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il apperçut son bienfaiteur ; mais le Fils unique ou l'Intelligence se retira, & laissa cet Esprit, ou la fille de la Sagesse avec un desir violent de le connoître : mais son essence ne le lui permettoit pas ; elle fit pour se le représenter les plus grands efforts, elle en sentit l'inutilité, elle fut accablée de tristesse.

Un esprit ne fait point d'effort sans produire quelque chose hors de lui ; ainsi l'agitation de cet esprit (ou de l'Entyme se produisit la tristesse) : elle sentit ensuite que ses efforts l'avoit affoiblie, elle craignit de mourir, & produisit la crainte, l'inquiétude, l'angoisse : d'autres fois elle se rappelloit la beauté de l'Intelligence qui l'avoit douée de la faculté de connoître : cette image la réjouissoit, & sa joie produisoit la lumiere ; enfin elle retomboit dans la tristesse.

Toutes ces productions sont des substances spirituelles, mais qui n'ont point la faculté de connoître, ce sont des mouvemens ou des forces motrices, qui se resserrent ou qui se dilatent.

Pour faire cesser les efforts & les angoisses de la fille

de la Sageſſe, l'Intelligence envoya le Sauvers vers Achamot : le Sauveur l'éclaira & la délivra de ſes paſſions : Achamot délivrée de ſes paſſions commença à rire, & ſon rire fut la lumiere.

Dans le moment où Achamot fut délivrée de ſes paſſions, elle produiſit un Etre ſpirituel qui fut le fruit de la lumiere, dont elle avoit été éclairée, & de la joie qu'elle en avoit reſſentie.

L'ame qu'elle produiſit fut donc une ame ſenſible & intelligente.

Toutes les paſſions produites par *Achamot* étoient encore confondues & formoient le cahos ; le Chriſt les réunit & forma la matiere, il ſépara la lumiere des autres paſſions, & la terre parut.

Ce nouveau monde corporel fut donc compoſé de deux parties, dont l'une renfermoit la lumiere, & l'autre la terre.

Dans la région de la lumiere, étoit l'ame qu'*Achamot* avoit produite, & qu'elle avoit douée de la ſenſibilité & de la faculté de connoître.

La premiere affection de cette ame fut le ſentiment de ſon exiſtence ; avant d'avoir rien connu, elle ſentit qu'elle exiſtoit.

Comme toutes les affections de l'ame produiſent hors de l'ame des Etres ſemblables à ces affections ; l'ame qui habitoit dans la région de la lumiere, produiſoit une ame qui n'étoit que ſenſible.

Achamot unit à cette ame ſenſible une ame ſpirituelle, & de la réunion de ces deux Etres il ſe forma un Etre ſenſible & intelligent.

Les ſentimens de joie, de triſteſſe, &c. ne ſont dans les principes de Valentin, que des efforts ou des forces motrices ; ainſi une ame ſenſible eſt douée d'une force motrice : l'ame ſenſible & l'ame ſpirituelle réunies, forment donc un Etre capable, non-ſeulement de connoître & de ſentir, mais encore de mettre en mouvement la matiere, d'agir ſur elle, & d'en recevoir les impreſſions.

Il connut les différentes manieres dont il pouvoit agir ſur la matiere, & dont la matiere pouvoit réagir ſur lui ; il forma donc des corps organiſés, il y logea des

des ames ſenſibles & ſpirituelles, & produiſit ſur la terre les plantes, les animaux, les hommes. Cet Eſprit eſt le Créateur, ſelon Valentin, & non pas l'Etre ſuprême, qui étant un pur Eſprit, exempt de toute paſſion, ne peut agir ſur la matiere & la façonner.

L'Eſprit qui habitoit dans la région lumineuſe, & le Créateur qui occupoit la région de la terre, étoient compoſés d'une partie animale & d'une partie ſpirituelle; ils ne connoiſſoient pas l'Etre ſuprême, ils ne voyoient rien au-deſſus d'eux: ainſi le *Demiurgue* voulut être regardé dans les cieux, comme le ſeul Dieu, & le Créateur fit la même choſe ſur la terre.

Les hommes ſur la terre vivoient donc dans une ignorance profonde de l'Etre ſuprême, le Sauveur eſt deſcendu pour les éclairer: lorſque les hommes ſpirituels ſe ſeront perfectionnés par la doctrine qu'il a enſeignée, la fin de toutes choſes ſera, diſoient les Valentiniens, alors tous les eſprits ayant reçu leur perfection, Achamot leur mere, paſſera de la région moyenne dans le *Plerome*, & ſera mariée au Sauveur formé par les Eons & leur Chef: voilà l'époux & l'épouſe dont l'Ecriture nous parle.

Les hommes ſpirituels, dépouillés de leurs ames & devenus Eſprits purs, entreront auſſi dans le Plerome, & ſeront les épouſes des Anges qui environnent le Sauveur.

L'Auteur du monde paſſera dans la région moyenne où étoit ſa mere, il y ſera ſuivi des ames des Juſtes qui n'auront point été élevés au rang des purs eſprits, & qui conſerveront leur ſenſibilité: ils ne paſſeront point la moyenne région: car rien d'animal n'entrera dans le Plerome.

Alors, le feu qui eſt caché dans le monde, paroîtra, s'allumera, conſumera toute la matiere, & ſe conſumera avec elle, juſqu'à s'anéantir.

Dans le ſyſtême de Valentin, l'Etre ſuprême étoit un pur Eſprit, qui ſe contemploit, & qui trouvoit ſon bonheur dans la connoiſſance de ſes perfections: c'étoit-là le modele que tous les Eſprits devoient imiter, tous devoient tendre à cette perfection, ſans y prétendre; mais ils en approchoient autant qu'il étoit poſ-

ſible à une créature, lorſqu'ils s'étoient délivrés de toutes les paſſions.

Dans le ſyſtême de Valentin, ces paſſions étoient des Puiſſances aveugles, & des ſubſtances étrangeres à l'ame ; il falloit que l'homme veillât ſans ceſſe pour les chaſſer de ſon cœur : par ce moyen l'homme devenoit un pur Eſprit, c'eſt-à-dire, une Intelligence qui n'avoit que des idées & point de ſentiment : c'étoit alors que l'ame devenoit un ſéjour digne du Pere céleſte (1).

Valentin baptiſoit au nom du Pere de toutes choſes, qui étoit inconnu, de la Vérité, mere de toutes choſes, de J. C. qui étoit deſcendu pour racheter les vertus. Ce ſont vraiſemblablement, ces manieres d'adminiſtrer le Baptême, qui ont donné naiſſance à la coutume de rebaptiſer, & à l'erreur des Rebaptiſans.

Il eſt inutile de s'arrêter à réfuter ces erreurs, qui portent toutes ſur une fauſſe idée de la toute-puiſſance de l'Etre ſuprême. Tout le ſyſtême Valentinien ſe diſſipe, lorſqu'on fait attention que l'Etre ſuprême exiſtant par lui-même, doit avoir une puiſſance infinie, & n'a beſoin que d'un acte de ſa volonté, pour faire exiſter des eſprits & des corps, & qu'il peut imprimer à la matiere tous les mouvemens poſſibles.

Les Peres ont refuté ſolidement ces erreurs, & fait voir l'abus que les Valentiniens faiſoient des Saintes Ecritures en faveur de leur ſentiment. Il n'eſt pas poſſible de copier ici tout ce qu'ils ont dit ; mais nous ne pouvons nous diſpenſer de faire quelques remarques ſur leurs ouvrages contre les Valentiniens. 1°. Ils y font voir une métaphyſique profonde, & une grande force de raiſonnement. 2°. Ils prouvent que toute l'Egliſe Chrétienne profeſſoit la croyance qu'ils défendent, & qui eſt la même que celle d'aujourdhui. 3°. Il eſt évident que ces Peres n'étoient pas des Platoniciens, & que les Chrétiens n'avoient point emprunté leurs

---

(1) Iræn. l. 1, c. 2. Tert. adverſus Valent. Epiph. Maſſuet, édit. de S. Iræn. Diſſert. art. 1. Clem. Alex. Strom. l. 2, p. 409. Philaſtr. Theodoret. l. 1. Hæret. Fab. c. 7. Aug. de Hær. c. 31. Damaſcen. de Hær. c. 37.

dogmes de ces Philosophes; car je le répete, c'est, si je peux m'exprimer ainsi, par la masse de la doctrine de l'Eglise, qu'il faut juger de celle des Peres, & non pas par quelques passages détachés de leur place, & dépouillés des explications que les Peres eux-mêmes ont données de leur sentiment (1).

On ne sait quel étoit l'origine de Valentin, ni précisément quand il enseigna son erreur; il paroît qu'il fut célebre vers le milieu du second siecle (2).

Il eut beaucoup de disciples, les plus célebres furent Ptolomée, Secundus, Heracleon, Marc, Colarbasse, Bassus, Florin, Blastus, qui répandirent sa doctrine, & formerent des Sectes souvent étendues, & qui étoient fort nombreuses dans les Gaules, du tems de S. Irenée qui nous a donné le plus de lumieres sur cette Secte (3).

Voyez à l'art. MARC les changemens qu'on fit dans ce systême.

VAUDOIS, disciples de Pierre Valdo, riche Marchand de Lyon.

La mort subite d'un ami qui tomba presqu'à ses pieds, lui fit faire de profondes réflexions sur la fragilité de la vie humaine, & sur le néant des biens de la terre: il voulut y renoncer pour ne s'occuper que de son salut, & distribua tous ses biens aux pauvres: il voulut inspirer aux autres le détachement du monde, & le dépouillement des richesses; il exhorta, prêcha, & à force de prêcher le désintéressement, il se persuada que la pauvreté Evangélique, sans laquelle on ne pouvoit être Chrétien, ne permettoit pas de rien posséder.

Plusieurs personnes suivirent l'exemple de Pierre

---

(1) Tert. Iræn. Clem. Alex. Epiph. ibid.

(2) Voyez sur cela Pearson, Vind. Ignat, part. 2, c. 7. Dodvel. Ittig. de Hæref. Grabbe, Spicileg.

(3) Thomasius a prétendu que la Secte des Valentiniens avoit été si nombreuse qu'elle avoit presque fait équilibre avec l'Eglise Catholique, mais c'est un sentiment destitué de preuve dans Thomasius, & contraire à tous les monumens de l'Histoire Ecclésiastique.

Valdo, & formerent vers l'an 1136, une Secte de gens qu'on appelloit les pauvres de Lyon, à cause de la pauvreté dont ils faisoient profession. Valdo leur expliquoit le Nouveau Testament en langue vulgaire, & devint l'oracle de ce petit troupeau.

Le zele de ses disciples s'échauffa bientôt, & ils ne se contenterent pas de pratiquer la pauvreté, ils la prêcherent, & s'érigerent en Apôtres, quoiqu'ils ne fussent que de simples Laïcs sans mission. L'Eglise de Lyon sans condamner leurs motifs & leur zele, voulut les renfermer dans de justes bornes : mais Valdo & ses disciples avoient une trop haute idée d'eux-mêmes pour déférer aux avis de l'Eglise de Lyon. Ils prétendirent que tous les Chrétiens devoient savoir l'Ecriture, que tous étoient Prêtres, & que tous étoient obligés d'instruire le prochain. Fondés sur ces principes qui renversoient le gouvernement de toute l'Eglise, les Vaudois continuerent à prêcher, & à se déchaîner contre le Clergé. Si l'Eglise leur imposoit silence, ils répondoient ce que les Apôtres avoient répondu au Sénat des Juifs, lorsqu'il leur défendoit de prêcher la résurrection de J. C. : *faut-il obéir à Dieu, ou aux hommes ?*

Les Vaudois savoient l'Ecriture, ils avoient un extérieur mortifié, leurs mœurs étoient austeres, & chaque Prosélite devenoit un Docteur.

D'un autre côté la plus grande partie du Clergé, sans lumiere & sans mœurs, n'opposoit communément aux Vaudois, que son autorité. Les Vaudois firent des progres rapides, & après avoir employé tous les ménagemens possibles, le Pape les excommunia, & les condamna avec tous les autres Hérétiques qui inondoient alors la France.

Les foudres de l'Eglise irriterent les Vaudois ; ils attaquerent l'autorité qui les condamnoit.

Fondés sur la nécessité de renoncer à toute possession pour être vraiment Chrétien, Valdo & ses disciples prétendirent que l'Eglise Romaine avoient cessé d'être la vraie Eglise, depuis qu'elle avoit des possessions & des biens temporels ; que, ni le Pape, ni les Evêques, ni les Abbés, ni les Clercs, ne devoient posséder, ni

biens fonds, ni dignités temporelles, ni fiefs, ni droits régaliens ; que les Papes qui avoient approuvé ou excité les Princes pour faire la guerre, étoient de vrais homicides, & par conséquent sans autorité dans l'Eglise.

De-là, les Vaudois concluoit qu'eux seuls étoient la vraie Eglise, puisqu'eux seuls pratiquoient & enseignoient la pauvreté Evangélique.

Après s'être ainsi établis comme la seule vraie Eglise, ils prétendirent que les Fideles étoient égaux, que tous étoient Prêtres, que tous avoient le droit d'instruire, & que les Prêtres & les Evêques n'avoient pas celui de les en empêcher. Ils prouvoient toutes ces prétentions par quelques passages de l'Ecriture : tel est le passage de S. Mathieu, dans lequel Jesus-Christ dit à ses disciples qu'ils sont tous freres : celui de S. Pierre qui dit aux Fideles, rendez-vous mutuellement service, chacun selon le don qu'il a reçu, comme étant de Fideles dispensateurs des différentes graces de Dieu; le passage de S. Marc, où J. C. défend à ses disciples d'empêcher un homme de chasser les démons au nom de J. C., quoique cet homme ne suivît pas ses Apôtres (1).

Les Vaudois prétendirent donc former une Eglise nouvelle qui étoit la vraie Eglise de J. C., qui, par conséquent avoit seule le pouvoir d'excommunier & de damner : par ce moyen, ils calmerent les consciences allarmées par les foudres de l'Eglise.

Pour détacher plus efficacement les Fideles de l'Eglise, ils condamnerent toutes ses cérémonies ; la loi du jeûne, la nécessité de la Confession, les prieres pour les morts, le culte des Saints, & en un mot tout ce qui pouvoit concilier aux Pasteurs légitimes le respect & l'attachement des peuples ; enfin pour entretenir les peuples dans l'ignorance, ils condamnerent les études & les Académies, comme des Ecoles de vanité.

Tel fut le plan de Religion que les Vaudois imaginerent pour se défendre contre les anathêmes de l'Eglise, & pour se faire des Prosélites.

---

[1] Math. 23. Prim. Petri, c. 4, ℣. 10.

Ils ne fondoient cette prétendue Réforme, ni sur la tradition, ni sur l'autorité des Conciles, ni sur les écrits des Peres, mais sur quelques passages de l'Ecriture mal interprêtés; ainsi Valdo & ses disciples ne formerent point une chaîne de tradition qui remontât jusqu'à Claude de Turin.

Les Vaudois renouvellerent: 1°. les erreurs de Vigilance sur les cérémonies de l'Eglise, sur le culte des Saints & des reliques, & sur la hiérarchie de l'Eglise: 2°. les erreurs des Donatistes sur la nullité des Sacremens conférés par de mauvais Ministres, & sur la nature de l'Eglise: 3°. les erreurs des Iconoclastes: 4°. ils ajouterent à ces erreurs, que l'Eglise ne peut posséder des biens temporels.

Nous avons réfuté ces erreurs dans les articles des différens Hérétiques qui les ont avancées, & l'erreur qui est particuliere aux Vaudois ne mérite par une réfutation sérieuse.

Les Vaudois n'appuyoient leurs erreurs que sur quelques passages de l'Ecriture pris à la lettre. Plusieurs Hérétiques avant eux avoient déja suivi cette méthode, mais ces Hérétiques avoient fait peu de progrès dans les premiers siecles de l'Eglise, parceque les Fideles & les Ministres de l'Eglise étoient éclairés dans ces siecles: mais au commencement du douzieme siecle, les Peuples & les Ecclésiastiques étoient ignorants; & le sophisme le plus grossier étoit, pour la plupart des Ecclésiastiques, une difficulté insoluble, & pour le peuple une raison évidente.

Il y avoit cependant des hommes respectables par leurs lumieres & par la régularité de leurs mœurs, mais ils étoient rares, & ils ne purent empêcher que les Vaudois ne séduisissent beaucoup de monde.

Comme la doctrine des Vaudois favorisoit les prétentions des Seigneurs, & tendoit à remettre entre leurs mains les possessions des Eglises, les Vaudois furent protégés par les Seigneurs chez lesquels ils s'étoient réfugiés, après avoir été chassés de Lyon. Ces Seigneurs, sans adopter leurs erreurs, étoient bien aises de les opposer au Clergé, qui condamnoit les Seigneurs qui avoient dépouillé les Eglises.

Les Vaudois, chassés du territoire de Lyon, trouverent donc des protecteurs, & se firent un grand nombre de prosélites.

Valdo se retira avec quelques disciples dans les Pays-Bas, d'où il répandit sa Secte dans la Picardie, & dans différentes Provinces de la France.

Les Vaudois n'étoient pas les seuls Hérétiques qui troublassent la Religion & l'Etat; les Albigeois ou les Manichéens, les Publicains ou Popélicains, les Henriciens, &c. avoient formé de grandes Sectes en France.

Louis VII fit venir des Missionnaires pour les convertir, mais ils prêcherent sans succès contre les erreurs des Vaudois. Philippe-Auguste son Fils eut recours à l'autorité, il fit razer plus de trois cens maisons de Gentilshommes, où ils s'assembloient, & entra ensuite dans le Berry, où ces Hérétiques commettoient d'horribles cruautés. Plus de sept mille furent passés au fil de l'épée; beaucoup d'autres périrent par les flammes; & de ceux qui purent échapper, les uns qu'on nomma dans la suite Turlupins, allerent dans le pays Vallon, les autres en Bohême, les Sectateurs de Valdo se répandirent dans le Languedoc & dans le Dauphiné.

Les Vaudois qui s'étoient jettés en Languedoc & en Provence, furent éteints par ces terribles croisades que l'on employa contre les Albigeois & contre les Hérétiques, qui s'étoient si prodigieusement multipliés dans les Provinces méridionales de la France. Ceux qui se sauverent dans le Dauphiné, se voyant inquiétés par l'Archevêque d'Embrun, se retirerent à Val-Louise & dans les autres Vallées, où les Inquisiteurs les suivirent. Tous ces efforts n'aboutirent qu'à rendre les Vaudois plus dissimulés; enfin, fatigués des poursuites de l'Inquisition, ils se joignirent aux débris des Albigeois, ils se retirerent dans la Gaule Cisalpine & entre les Alpes, où ils trouverent une asyle parmi des peuples qui étoient infectés des héréfies du neuvieme & du dixieme siecle.

Alphonse, Roi d'Arragon, fils de Berenger IV, Comte de Barcelone, & Marquis de Provence, ayant

chassé de ses Etats tous les Sectaires qui ne se convertirent pas : les Sectaires Provençaux se retirerent aussi dans les Vallées.

Ils n'étoient pas poursuivis avec moins de vivacité en Boheme & dans toute l'Allemagne, d'où ils se sauverent aussi dans les Vallées, où se rendoient tous les jours d'autres Hérétiques chassés de Lombardie & d'Italie ; ainsi ces différens bannissemens formerent dans les Vallées de Piedmont un Peuple d'Hérétiques qui adopterent la Religion des Vaudois.

Le Pape exhorta le Roi de France, le Duc de Savoie, le Gouvernement de Dauphiné, & le Conseil Delphinal à travailler à les engager à renoncer à leurs erreurs, & même à les y forcer. Les exhortations du Pape eurent leur effet, on envoya des troupes dans les Vallées.

Quelques années après, Louis XII passant en Italie, se trouva peu éloigné d'une retraite de ces Hérétiques, appellée Valpulte : il les fit attaquer, & il y eut un carnage horrible. Louis XII crut avoir anéanti l'hérésie, & donna son nom à la retraite où il avoit fait périr un si prodigieux nombre d'Hérétiques : cette retraite se nomma Val-Louise.

Les Vaudois se retirerent dans l'intérieur des Vallées, & dans ces retraites braverent la politique des Légats, le zele des Missionnaires, les rigueurs de l'Inquisition, & la puissance des Princes Catholiques.

On vit des armées entieres consumées dans ces affreuses retraites des Vaudois ; & enfin on fut obligé de leur accorder dans ces Vallées le libre exercice de leur Religion sous Philippe VII, Duc de Savoie, vers la fin du quinzieme siecle (1488).

Les Vaudois se croyant indomptables, & non contents du libre exercice de leur Religion, envoyerent des Prédicateurs dans les Cantons Catholiques. Pour réprimer leur témérité, le Duc de Savoie envoya à la tête de cinq cens hommes un Officier qui entra subitement dans les Vallées des Vaudois, où il mit tout à feu & à sang ; les Vaudois prirent les armes, surprirent les Piedmontois & les tuerent presque tous : on cessa de leur faire la guerre.

Vers le milieu du ſeizieme ſiecle, Œcolampade & Bucer écrivirent aux Vaudois, pour les engager à ſe réunir aux Egliſes Réformées ; & malgré la différence de leur croyance, l'union ſe fit. Le Formulaire de Foi portoit :

1°. Que le ſervice de Dieu ne pourroit être fait qu'en eſprit & en vérité.

2°. Que ceux qui ſont & ſeront ſauvés, ont été élus de Dieu avant la création du monde.

3°: Que quiconque établit le libre arbitre, nie la prédeſtination & la grace de Dieu.

4°. Que l'on ne peut appeller bonnes œuvres, que celles qui ſont commandées de Dieu, & qu'on ne peut appeller mauvaiſes, que celles qu'il défend.

5°. Qu'on peut jurer par le nom de Dieu, pourvu que celui qui jure ne prenne point le nom de Dieu en vain.

6°. Que la Confeſſion auriculaire n'eſt point commandée de Dieu, & que quand on a péché publiquement, on doit confeſſer ſa faute publiquement.

7°. Qu'il n'y a point de jours arrêtés pour le jeûne du Chrétien.

8°. Que le mariage eſt permis à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient.

9°. Que celui qui n'a pas le don de continence, eſt obligé de ſe marier.

10°. Que les Miniſtres de la parole de Dieu, peuvent poſſéder quelque choſe en particulier pour nourrir leur famille.

11°. Qu'il n'y a que deux ſignes Sacramentaux, le Baptême & l'Euchariſtie.

Les Vaudois ayant reçu ces articles avec quelques autres de peu de conſéquence, & ſe croyant plus forts par cette union avec les Proteſtans d'Allemagne & les Réformés de France, réſolurent de profeſſer cette nouvelle croyance : ils chaſſerent des Vallées dont ils étoient les maîtres, tous les Curés & les autres Prêtres, ils s'emparerent des Egliſes, & en firent leurs Prêches.

La guerre de François I, contre le Duc de Savoie,

favoriſoit leurs entrepriſes ; mais auſſitôt que ces deux Princes eurent fait la paix, Paul III, fit dire au Duc de Savoie & au Parlement de Turin, que les ennemis qu'ils avoient dans les Vallées, étoient beaucoup plus à craindre que les François, & qu'il falloit pour le bien de l'Egliſe, & de l'Etat travailler à les exterminer.

Sa Sainteté ayant envoyé peu de tems après une Bulle, qui enjoignoit aux Juges de ce Parlement de punir rigoureuſement tous ceux qui leur ſeroient livrés par les Inquiſiteurs ; ils exécuterent cet ordre, ſuivant en çela l'exemple des Parlemens de France : on vit brûler tant de Vaudois dans la Ville de Turin, qu'on eut dit que ſon Parlement vouloit ſe diſtinguer des autres par cette maniere de procéder.

Les Vaudois ſe maintinrent cependant dans les Vallées ; & le Duc de Savoie, trop foible pour les détruire, eut recours à François I, qui envoya des troupes en Piedmont pour cette expédition ; ces troupes arrêterent un nombre prodigieux de Vaudois qui furent brûlés.

François I mourut : Henri II laiſſa les Vaudois en paix, & ils en jouirent juſqu'après la paix qui termina la guerre d'Eſpagne & de la France, & qui rétablit le Duc de Savoie dans ſes Etats.

Le Pape fit faire au Duc de Savoie des reproches ſur ſon peu de zele contre les Vaudois, & ce Prince envoya contre eux des troupes ; mais ils firent une réſiſtance qui détermina le Duc à leur accorder encore une fois la paix dont ils jouirent juſqu'en 1570, que le Duc Emmanuel entra dans une Ligue offenſive avec pluſieurs Princes de l'Europe, contre les Proteſtans. Dès qu'elle fut ſignée, il défendit aux Vaudois de s'aſſembler, à moins que le Gouvernement n'aſſiſtât à leurs aſſemblées.

Ils étoient traités bien plus ſeverement en France, & ils ſe retirerent dans les terres neuves, d'où ils furent bientôt chaſſés par le zele des Miſſionnaires, aidés & ſoutenus par les Gouverneurs des Provinces.

Ces expéditions & les guerres du Duc de Savoie, avoient dépeuplé ſes Etats ; il étoit dans l'impuiſſance

de réduire les Barbets ou Vaudois, il prit le parti de les tolérer ; mais à condition qu'ils n'auroient point de Temples, & qu'ils ne pourroient faire venir de Miniſtres étrangers.

Cromwel demanda pour eux une tolérance plus étendue, & leur envoya de l'argent, avec lequel ils acheterent des armes, & la guerre recommença entre le Duc de Savoie & les Vaudois ; les Vallées furent encore inondées du Sang des Catholiques & des Vaudois ; les Cantons Suiſſes propoſerent enfin leur médiation, & les Vaudois obtinrent encore la tolérance civile.

Les Vaudois ne purent ſe contenter de cette tolérance : ils chaſſerent les Miſſionnaires, & l'on apprit qu'ils avoient des intelligences avec les ennemis du Duc de Savoie.

Amédée prit donc la réſolution de chaſſer les Vaudois de ſes Etats ; Louis XIV ſeconda ſes projets, & envoya des troupes en Piedmont contre les Vaudois ; le Duc de Savoie donna alors un Edit, par lequel il faiſoit défenſe à tous ſes Sujets Hérétiques des Vallées, de continuer l'exercice de leur Religion.

Les Vaudois ne voulurent point obéir, & la guerre recommença avec beaucoup de vivacité ; mais enfin après bien des fatigues & beaucoup de ſang répandu, les Vaudois ou Barbets ſe ſoumirent, & les François ſe retirerent.

Quelques années après, le Duc de Savoie s'étant uni à la Ligue d'Ausbourg, révoqua ſes Edits contre les Barbets, rappella les fugitifs, & leur accorda le libre exercice de leur Religion : depuis ce tems, les Barbets ſe ſont rétablis, & ont été très-utiles au Duc de Savoie contre la France (1).

UBIQUISTES ou UBIQUITAIRES, Luthériens qui croyoient qu'en conſéquence de l'union hypoſtatique de l'humanité avec la divinité, le Corps de J. C. ſe

---

(1) Hiſt. des Albigeois & des Vaudois, par le P. Benoît d'Argentré. Collect. Jud. l. 1. Reginauld, Dupin, Fleury de Thou, Hiſt. de France.

trouve par-tout où la divinité ſe trouve.

Les Sacramentaires & les Luthériens ne pouvoient s'accorder ſur la préſence de J. C. dans l'Euchariſtie : les Sacramentaires nioient la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, parcequ'il étoit impoſſible qu'un même corps fût dans pluſieurs lieux à la fois. Cluſtré & quelques autres répondirent que cela étoit faux; que l'humanité de J. C. étant unie au Verbe, ſon corps étoit par-tout avec le Verbe.

Melančton oppoſoit aux Ubiquiſtes que cette doctrine confondoit les deux natures de J. C., le faiſant immenſe ſelon ſon humanité, & même ſelon ſon corps, & qu'elle détruiſoit le myſtere de l'Euchariſtie à qui on ôtoit ce qu'il avoit de particulier, ſi J. C. comme homme n'y étoit préſent que de la maniere dont il eſt dans le bois ou dans la pierre.

VIGILANCE, Prêtre & Curé d'une Parroiſſe de Barcelone, au commencement du cinquieme ſiecle, ou ſur la fin du quatrieme, comme le penſent les ſavans Auteurs de l'Hiſtoire Littéraire de France, enſeigna différentes erreurs.

Les ouvrages dans leſquels il les enſeignoit, ne ſont point parvenus juſqu'à nous; c'eſt par S. Jerôme que nous connoiſſons ſes erreurs, & voici ce que S. Jerôme en dit.

» On a vu dans le monde des monſtres de différentes eſpeces; Iſaïe parle des Centaures, des Syrenes & d'autres ſemblables : Job fait une deſcription myſtérieuſe du Léviathan & de Behemoth : les Poëtes content les Fables de Cerbere, du Sanglier de la Forêt d'Erimanthe, de la Chimere & de l'Hydre à pluſieurs têtes : Virgile rapporte l'hiſtoire de Cacus; l'Eſpagne a produit Gérion qui avoit trois corps ; la France ſeule en avoit été exempte, & on n'y avoit jamais vu que des hommes courageux & éloquens, quand Vigilance, ou plutôt *Dormitance*, a paru tout d'un coup, combattant avec un eſprit impur, contre l'eſprit de Dieu ; il ſoutient qu'on ne doit point honorer les ſépulcres des Martyrs, ni chanter *alleluya*, qu'aux Fêtes de Pâque, il condamne les

» veillés, il appelle le célibat une Héréſie, & dit que
» la Virginité eſt la ſource de l'impureté « (1).

Vigilance affectoit le bel eſprit : c'étoit un homme qui aiguiſoit un trait, & qui ne raiſonnoit pas : il préféroit un bon mot à une bonne raiſon : il viſoit à la célébrité, il voulut écrire, il attaqua tous les objets dans leſquels il remarqua des faces qui fourniſſoient à la plaiſanterie.

» Eſt-il néceſſaire, diſoit-il, que vous reſpectiez,
» ou même que vous adoriez, je ne ſais quoi que
» vous portez dans un petit vaſe ? Pourquoi baiſer &
» adorer de la pouſſiere, une vile cendre enveloppée
» de linge, qui étant impure, ſouille ceux qui en ap-
» prochent, & qui reſſemble aux ſépulcres blanchis
» des Phariſiens, qui n'étoient que pouſſiere & que
» corruption au dedans. Il faut donc que les ames des
» Martyrs aiment encore leurs cendres ; apparemment
» qu'elles ſont auprès d'elles & roulent à l'entour ; de
» peur que s'il venoit quelque pécheur, elles ne puſſent
» pas entendre ſes prieres, étant abſentes.

» Nous voyons que les coutumes des Idolâtres ſe
» ſont quaſi introduites dans l'Egliſe, ſous prétexte de
» Religion. On y allume de grands cierges en plein
» midi, on y baiſe, on y adore un peu de pouſſiere ;
» c'eſt rendre, ſans doute, un grand ſervice aux Mar-
» tyrs, que de vouloir éclairer avec de méchants cier-
» ges ceux que l'Agneau aſſis ſur ſon trône éclaire
» avec tout l'éclat de ſa Majeſté.

» Pendant que nous vivons, nous pouvons prier les
» uns pour les autres ; mais après notre mort, les
» prieres que l'un fait pour l'autre ne ſont pas écou-
» tées ; les Martyrs même demandent ſans l'obtenir,
» que J. C. venge leur ſang.

» Comment peut-on concevoir qu'un peu de pouſſiere
» produiſe tous les prodiges qu'on raconte, & quel
» ſeroit l'objet de ces miracles qui ſe font au milieu
» des Fideles ? Les miracles ne peuvent ſervir qu'à
» éclairer les Infideles ; je vous demande que vous
» m'expliquiez comment il ſe peut faire qu'un peu
» de pouſſiere ait tant de vertus.

---

(1) Hyeron. contr. Vigilant. Lettre à Ripaire.

» Si tout le monde se renferme dans des Cloîtres, » par qui les Eglises seront-elles desservies «.

Vigilance attaquoit ensuite le célibat & les vœux, comme des sources de désordres (1).

On peut donc réduire à trois chefs les erreurs de Vigilance; il attaquoit, 1°. le culte des Saints, 2°. celui des Reliques, 3°. le Célibat (2).

Les Protestans ont adopté toutes ces erreurs: nous allons les examiner.

§. I.

Du Culte des Saints.

Le culte des Saints a deux parties, l'honneur qu'on leur rend, & l'invocation.

Le culte des Saints étoit généralement établi dans l'Eglise, lorsque Vigilance l'attaqua par des plaisanteries, & par le reproche d'idolâtrie.

Les Protestans ont combattu ce culte par les mêmes raisons, & ont prétendu qu'il étoit inconnu aux premiers siecles.

Il n'est, ni possible d'entrer dans le détail des différentes difficultés que les Protestans ont entassées contre le culte des Saints, ni nécessaire d'examiner ces difficultés en particulier, pour mettre le lecteur en état de prononcer sur leurs sophismes: il suffit de donner une idée précise de la doctrine de l'Eglise sur le culte des Saints.

1°. L'Eglise Catholique suppose que les Saints connoissent nos besoins, & qu'ils peuvent interceder pour

(1) Hieron. ibid.

(2) M. le Clerc, Bibliot. Univers. an. 1689. p. 169, accuse S. Jerôme de mauvaise foi contre Vigilance qu'il regarde comme un habile homme; mais on ne voit point sur quoi il fonde cette opinion. M. Basnage, Hist. Ecclef. t. 2, l. 19, c. 7, prétend la même chose, mais sans le prouver.

M. Barbeyrac qui n'a été que l'écho de M. le Clerc contre les Peres, a renouvellé ces accusations, & a voulu le prouver par des passages qui établissent le contraire. Barbeyrac, Pref. de Puffend. Rep. à D. Cellier.

nous : c'eſt un point de doctrine fondé ſur l'Ancien & ſur le nouveau Teſtament : Jacob prie l'Ange qui l'a protégé, de protéger ſes enfans, il invoque Abraham & Iſaac (1).

Dieu dit lui-même dans Jérémie, que quand Moyſe & Samuel intercéderoient pour le peuple, il ne les écouteroit pas (2).

S. Pierre promet aux Fideles de prier pour eux après ſa mort (3).

En un mot, l'Ancien & le Nouveau Teſtament ſuppoſent évidemment que les Saints connoiſſent nos beſoins, qu'ils s'intereſſent pour nous ; Kemnitius & la Confeſſion de Virtemberg, reconnoiſſent que les Saints prient pour l'Egliſe.

Vigilance dit, que pendant que nous vivons, nous pouvons prier les uns pour les autres. S. Jerôme répond, ſi les Apôtres & les Martyrs, encore revêtus d'un corps, & dans l'obligation de prendre ſoin de leur propre ſalut, peuvent prier pour les hommes, à plus forte raiſon ils peuvent le faire après avoir remporté la victoire, & avoir été couronnés : Moyſe qui ſeul obligea Dieu à pardonner à ſix cens mille combattans, & S. Etienne le premier des Martyrs qui imita ſi parfaitement J. C., & qui demanda pardon pour ſes Bourreaux, auront-ils moins de pouvoir étant avec le Sauveur, qu'ils n'en avoient en ce monde ? S. Paul, qui aſſure que Dieu lui a accordé la vie de deux cens ſoixante-ſeize perſonnes qui navigeoient avec lui, fermera la bouche quand il ſera dans le Ciel, & il n'oſera pas dire un mot pour ceux qui ont reçu l'Evangile par toute la terre (4).

Dans ce paſſage, S. Jerôme répond à ce que Vigilance avoit dit ſur l'invocation des Saints ; il avoit dit qu'il ne falloit pas invoquer les Saints, parceque leurs prieres n'étoient point écoutées, & S. Jerôme fait voir par pluſieurs exemples, que leurs prieres ſont écoutées.

---

[1] Geneſ. 48.
(2) Jerem. c. 15.
[3] Ep. 2, c 1.
(4) Hyeron. ibid.

Comment donc M. Baſnage a-t-il pû dire que Saint Jerôme n'a pas cru que l'invocation des Saints fut lélégitime (1).

S. Jerôme ſuppoſe que la tradition de l'Egliſe eſt unanime & conſtante ſur le culte des Saints, & Vigilance ne s'eſt point fondé ſur la tradition pour attaquer ce culte, ce qui prouve qu'en effet la tradition n'étoit pas favorable à Vigilance, comme M. Baſnage l'a prétendu, fondé ſur des conjectures contraires à toute l'antiquité Eccléſiaſtique, & aux principes de la logique & de la critique.

En effet, au commencement du troiſieme ſiecle, Origene parle expreſſément de l'invocation des Saints (2).

Euſebe de Céſarée qui a paſſé une partie de ſa vie dans le troiſieme ſiécle, & qui certainement n'étoit ni ignorant, ni ſuperſtitieux; Euſebe, dis-je, aſſure que l'on viſitoit les tombeaux des Martyrs, & que les Fideles leur adreſſoient leurs prieres (3).

S. Hilaire, S. Ambroiſe, S. Ephrem, S. Baſile, S. Grégoire de Nyſſe, &c. ſont tous unanimes ſur le culte des Saints, & l'Egliſe Grecque eſt parfaitement d'accord ſur ce point avec l'Egliſe Latine (4).

2°. Les Catholiques invoquent les Saints, & ne les adorent pas; ô tête inſenſée, dit S. Jerôme! qui vous a dit qu'on adore les Martyrs?

3°. Les Catholiques ne prient point les Saints, comme ayant un pouvoir indépendant de Dieu, mais comme des Médiateurs, & comme des Interceſſeurs puiſſans auprès de Dieu; ils reconnoiſſent que les mérites des Saints, ſont des mérites acquis par la grace de Dieu; ils ne rendent donc pas un culte idolâtre aux Saints, & le culte qu'ils leur rendent, n'eſt pas d'une nature ſemblable au culte qu'ils rendent à Dieu:

---

[1] Baſnage, Hiſt. Eccleſ. t. 2, l. 19, c. 7.

(2) Exhort. ad Martyr. Hom. in Ezech.

(3) Hil. c. 18, in Matth. Ambr. t. 2, p. 200. Ephrem. de Menſa & Serm. in Sanct. qui def Baſil. orat. 20. de 40. Martyr. Greg. Nyſſ. or. in Theod. Perpet. de la Foi, t. 5, p. 401.

(4) Hyeron. ibid.

il est faux que ce culte soit de même espece, & qu'il ne differe que du plus au moins, comme le prétendent les Théologiens (1).

Le culte que les Catholiques rendent aux Saints, n'est donc pas un crime, & les Théologiens de Saumur reconnoissent que ce culte ne seroit point condamnable s'il différoit essentiellement du culte qu'on rend à Dieu.

Ce double culte est évidemment marqué dans toute l'antiquité, quoi qu'en dise M. Basnage, ou il faut qu'il fasse de tous les Chrétiens des trois premiers siecles autant d'idolâtres, puisqu'ils ont rendu un culte aux Martyrs (2).

C'est donc à tort que les Apologistes de la Confession d'Ausbourg disent que les Docteurs anciens, avant Saint Gregoire le Grand, ne parlent point de l'invocation des Saints, & l'on trouve dans S. Gregoire de Nazianze une oraison sur S. Cyprien, qui fait voir que le culte des Saints étoit établi avant le quatrieme siecle.

Calvin n'étoit détourné d'admettre l'invocation des Saints, que parcequ'il ne concevoit pas comment les prieres peuvent leur être connues : c'est aussi le fondement de la répugnance de Vossius pour ce culte (3).

Grotius répond que cela est cependant fort aisé à comprendre. » Les Prophêtes, tandis qu'ils étoient sur la » terre, dit-il, ont connu ce qui se passoit dans les » lieux où ils n'étoient pas. Elisée connoit tout ce que » fait Giesi, quoiqu'absent. Ezechiel au milieu de la » Chaldée voit tout ce qui se passe dans Jérusalem ; » les Anges sont présens à nos assemblées, & s'em» ploient pour rendre nos prieres agréables à Dieu : » c'est ainsi que, non-seulement les Chrétiens, mais » aussi les Juifs l'ont cru dans tous les tems. Après ces » exemples, un lecteur non prévenu doit croire qu'il » est bien plus raisonnable d'admettre dans les Mar» tyrs une connoissance des prieres que nous leur » adressons, que non pas de la leur ôter » (4).

---

[1] Thes. de cultu & Invoc.

(2) Basnag. Hist. Eccles. t. 2, l. 19, c. 10.

(3) Grotius annot. ad consult. Cassand.

(4) Grot. votum pro pace.

Ce que nous venons de dire, met le lecteur en état de juger, si c'est avec quelque fondement que Calvin, Chamier, Hospinien, Daillé, Vossius, Basnage, Lenfant, Barbeyrac, &c. ont annoncé que le culte des Saints est une bétise, une rage, un blasphême, une idolâtrie (1).

Si le culte des Saints est une idolâtrie, les Payens, Julien l'Apostat, Vigilance, ont donc mieux connu ce culte, que les Peres du quatrieme & du cinquieme siecle qui l'ont défendu ; & tandis que ces Peres combattoient avec tant de zele & tant de succès les Novatiens, les Ariens, les Manichéens, les Donatistes, les Pélagiens, ils étoient les Promoteurs & les Prédicateurs de l'Idolâtrie, & contribuoient de toutes leurs forces à éteindre la Religion & la piété.

§. II.

Du Culte des Reliques.

Le culte de Reliques est un sentiment naturel que la Religion autorise : Moyse emporta les os de Joseph, lorsqu'il sortit d'Egypte.

Le respect de Josias pour les corps des Prophêtes, les miracles opérés par les os d'Elisée & par les habits de S. Paul, justifient le respect des Chrétiens pour les reliques des Saints (2).

Les Chrétiens qui accompagnerent S. Ignace dans le lieu de son martyre, recueillirent avec grand soin ce qui resta de ses os, les mirent dans une châsse, gardoient ce dépôt comme un trésor inestimable, & tous les ans s'assembloient le jour de son martyre, pour se réjouir au Seigneur de la gloire de ce Saint (3).

Les Fideles de Smirne ne négligerent rien pour recueillir les reliques de S. Polycarpe (4).

---

[1] Calvin. Instit. l. 2, c. 20. Chamier, l. 20, c 1. Hospin. Hist. Sacr. 2. part. Daillé, adversus Latin. de Reliq. cultu. Vossius, de Idol. L'Enfant, Preservatif. Basnag. ibid. Barbeyrac, Rep. au P. Ceilier.

(2) Reg. l. 4, c. 13. Ecclesiast. c. 48, Act. 19.

(3) Ruinart, Acta Martyrum.

(4) Ibid. p. 33.

L'Eglise de Lyon a toujours les reliques des Saints en grande vénération (1).

Ce respect étoit généralement établi dans l'Eglise, lorsque Vigilance osa l'attaquer : c'est un fait prouvé par S. Jerôme. » Nous commettons donc des Sacrileges, » dit-il à Vigilance, quand nous entrons dans l'Eglise » des Apôtres : Constantin en commit un en rapportant » les saintes reliques d'André, de Luc, & de Timo- » thée à Constantinople, où les Démons rugissent au- » près d'elles, & où ces esprits dont Vigilance est pos- » sedé avouent qu'ils sentent l'effet de leur présence : » l'Empereur Arcade est un impie qui a transferé en » Thrace les os du Bienheureux Samuel, long-tems » après sa mort ; tous les Evêques qui ont porté dans » un vase d'or une chose si abjecte, & des cendres ré- » pandues dans de la soie, sont non-seulement des » impies, mais encore des insensés : ç'a été une folie » aux peuples de toutes les Eglises, de venir au de- » vant de ces reliques, avec autant de joie que s'ils » eussent vu un Prophête vivant, & en si grand nom- » bre, que la foule en augmente depuis la Palestine, » jusqu'à la Macédoine, chantant d'une commune » voix les louanges de Dieu » (2).

C'est donc dans Barbeyrac une ignorance grossiere de l'Histoire Ecclésiastique, d'assurer que le culte des reliques commençoit à s'établir au tems de Saint Jerôme.

Le respect des Fideles pour les reliques a été général depuis Vigilance, dont l'erreur ne fit point de progrès ; & le culte des reliques depuis Vigilance n'a été attaqué que par les Petrobusiens, les Vaudois & les Prétendus Réformés, qui en ont fait un des fondemens de leur schisme, prétendant que l'Eglise Catholique rendoit aux reliques un culte idolâtre.

Mais, il est certain que jamais l'Eglise Catholique n'a rendu aux reliques un culte qui se bornât à ces reliques, & qui eût aucun rapport à l'idolâtrie, comme

---

[1] Ruinart, Acta Martyrum, p. 67.
[2] Hieron. cont. Vigil.

M. de Meaux l'a fait voir dans son Exposition de la Foi.

Le culte des reliques n'étoit donc pas un motif suffisant pour se séparer de l'Église Catholique ; & M. Tillotson a été obligé de reconnoître que les Protestans n'ont pas dû se séparer de l'Eglise Catholique, parcequ'elle étoit idolâtre, mais parcequ'il étoit très difficile de n'y être pas idolâtre (1).

Il y a, sans doute, de l'abus dans le culte que l'on rend aux reliques, & il y en avoit peut-être plus avant la Réforme qu'aujourd'hui ; mais l'Eglise ne les approuvoit pas, elle les condamnoit.

Mais, quelques abus introduits parmi les Fideles sont-ils un motif suffisant pour rompre l'unité ? Appartient-il à des particuliers de se séparer de l'Eglise, parcequelle n'empêche pas ces abus ? que deviendroit la police de l'Eglise, si des hommes sans autorité se croyoient en droit d'y établir la Réforme ?

Les difficultés de M. Basnage contre le culte des reliques portent toujours sur cette fausse supposition : savoir que les Catholiques honorent les Saints, & leurs reliques d'un culte semblable à celui qu'ils rendent à Dieu. On peut voir sur les Reliques les savans & judicieux Auteurs que nous citons en note (2).

§. III.

Du Célibat.

D'anciens Hérétiques regardoient tous les objets qui procurent du plaisir, comme des bienfaits de l'Etre suprême, & la loi qui défendoient d'en user, comme l'ouvrage d'un Etre malfaisant, qui vouloit contrarier Dieu, & rendre les hommes malheureux ; ainsi, ils faisoient en quelque sorte un devoir de Religion de se procurer un plaisir défendu ; chez eux la fornication étoit une action vertueuse, & la continence une imbécillité ou une impiété (3).

---

(1) Tillotson, Serm. sur ces paroles de S. Paul, ils seront sauves, mais comme par le feu.

(2) Papebroc, Acta Sanct. t. 5. Mabillon, Præf. Act. SS. Fleury, Discours 3, sur l'Hist. Ecclés.

(3) Les Antitactes.

Vigilance regardoit au contraire la fornication comme un crime, & le célibat comme un état qui rendoit ce crime inévitable.

Luther, au commencement de la Réforme, prêcha un sermon où il s'exprimoit ainsi : » comme il n'est pas » en mon pouvoir de n'être point homme : il n'est pas » non plus en ma puissance de vivre sans femme, » & cela m'est plus nécessaire que de manger, de boire, » & de satisfaire aux nécessités du corps .... Si les » femmes sont opiniâtres, il est à propos que le mari » leur dise : si vous ne le voulez pas, une autre le » voudra ; si la maîtresse ne veut pas venir, la servante viendra » (2).

Zuingle, Beze, &c. suivirent l'exemple de Luther, ce qui fit dire à Erasme, que la Réforme n'étoit qu'une Comédie continuelle, puisque le mariage en étoit toujours le dénouement.

Les Nouveaux Réformés n'ont pû justifier les expressions de Luther. Basnage & les autres Protestans conviennent qu'elles ne sont pas trop dignes d'un Patriarche, mais ils ont défendu ses principes sur la loi du célibat. Ils ont prétendu que cette loi étoit injuste, qu'il étoit impossible de l'observer, qu'elle étoit inconnue à la primitive Eglise, qu'elle avoit causé des désordres infinis, & que c'étoit pour remédier à ces désordres, que les Réformateurs avoient attaqué la loi du célibat : tels sont les principes de Chamier, de Kemnitius, des Théologiens de Sedan & de Saumur, de Jurieu, de Basnage, de Lenfant.

Barbeyrac qui, dans la Préface de sa tradition de Puffendorf, & dans sa réponse à Dom Cellier, a copié tout ce qu'il a pû trouver dans le Clerc contre les Peres, a renouvellé toutes ces difficultés, & il a même prétendu que le célibat est contraire au bien de la société humaine en général, & à celui des sociétés particulieres : c'est par ce côté que la loi du célibat principalement été attaquée dans notre siecle. Pour juger de ces difficultés examinons : 1°. ce que l'Eglise primitive a pensé du

[1] Serm. Luther.

célibat, ou de la continence : 2°. si elle a pu obliger ses Ministres à l'observer : 3°. si le célibat de l'Eglise Romaine est nuisible à la société civile.

PREMIERE QUESTION,

Sur ce que l'Eglise primitive a pensé du Célibat & de la Continence.

L'Ecriture nous représente la continence volontaire, comme un état de sainteté particuliere ; il ne faut, pour s'en convaincre, que jetter les yeux sur le chap. 7. de la premiere Epître de S. Paul aux Corinthiens. Il seroit inutile pour le prouver de citer les Théologiens Catholiques, les Théologiens Protestans le reconnoissent. Grotius & Forbesius avouent que l'Evangile & Saint Paul préferent la continence au mariage (1).

Il ne faut qu'ouvrir les Peres des premiers siecles, pour se convaincre que le célibat & la virginité furent très-communs dans les trois premiers siecles du Christianisme.

M. Dodwel reconnoît que, depuis les conseils de S. Paul, l'estime de la virginité s'étoit généralement répandue, & que dès le tems de S. Clement, on faisoit beaucoup de Vierges (2).

On ne tarda pas à s'obliger par des vœux, à garder la continence, & ces vœux sont presqu'aussi anciens que le Christianisme : on le voit par S. Justin, Athénagore, S. Clement d'Alexandrie, Tertullien, Origene (3).

Il est inutile d'examiner ce qu'on a pensé de la continence dans les siecles suivans ; tout le monde sait qu'au tems de S. Antoine, les déserts d'Egypte & de Syrie étoient remplis de Religieux qui faisoient pro-

---

(1) Grotius in cap 7., primæ ad Corint. Forbesius, l. 1. Theol Moral. t. 1, c. 12, p. 19.

(2) Dodwel, Differt. 2. sur la chronologie des Papes dans les Oeuvres posthumes de Pearson.

[3] Justin, Apol. Athenagore Legat, pro Christ. Clem. Alex. l. 3. Strom. Tert. Apol. c. 9 Origen. cont. Cels.

feſſion de vivre dans le célibat : depuis ce tems la vie Monaſtique s'eſt conſervée en Orient (1).

La vie Monaſtique n'eſt donc pas un abus introduit par l'Egliſe Romaine ; elle a commencé preſque avec le Chriſtianiſme (2).

SECONDE QUESTION.

L'Egliſe a-t-elle imposé à ſes Miniſtres la Loi du Célibat, & cette Loi eſt-elle injuſte ?

Le célibat n'eſt point une condition néceſſaire du droit divin pour recevoir le Sacerdoce.

Cependant, de tous les Apôtres nous ne connoiſſons que S. Pierre qui ait eu une femme ; & ſi les autres en ont eu, il faut qu'ils aient renoncé à l'uſage du mariage, puiſque dans l'hiſtoire il n'eſt fait aucune mention de leurs enfans ; l'opinion, du tems de Tertullien & de S. Jerôme, étoit que S. Pierre ſeul avoit été marié (3).

Les Auteurs, il eſt vrai, paroiſſent partagés ſur le mariage de S. Paul ; mais tout le monde convient que, lorſqu'il écrivit ſon Epitre aux Corinthiens, il faiſoit profeſſion de vivre dans la continence, puiſqu'il le dit lui-même (4).

Le Concile de Nicée ſuppoſe cet uſage établi dans l'Egliſe, puiſqu'on y défend aux Prêtres d'avoir d'autres femmes que leurs ſœurs, leurs meres, ou des perſonnes qui les mettent hors d'état de ſoupçons : ce qui ſuppoſe que les Prêtres n'avoient point de femmes ; car on ne peut pas dire que ſous le nom de ſœur, le Concile ait compris la femme (5).

---

(1) Perpet. de la Foi, t. 5, p. 209

[2] Mabillon, Præf. in primum ſæculum Benedict. n. 5. &c.

(3) Tert. de Monogam. Hieron. cont. Jovinian.

(4) Tert. ibid, c. 3. Epiph. Hær. 58. Hieron. Ep. 22. Aug. de Grat. & Lib. Arb. c. 4. Theodoret in Paul, diſent que S. Paul a été marié. Clem. Alex. l. 3 Strom, c 30. Euſebe & S Methode le nient.

(5) Conc. Nic. Can. 4.

S. Epiphane parle du célibat des Prêtres, comme d'un usage généralement établi & observé dans tous les lieux où l'on observoit exactement les Canons de l'Eglise. Il reconnoît pourtant que le contraire se pratique en quelques lieux, mais il dit que cette exception n'est pas fondée sur l'autorité des Canons, ne se tolere que par condescendance pour la foiblesse, & ne s'est introduite que par négligence.

Le célibat est ordonné dans les Canons des Apôtres, & l'on sait que la discipline contenue dans cette collection a été observée par les Orientaux pendant les trois premiers siécles de l'Eglise (1).

Cette pratique n'est pas moins générale dans l'Eglise Latine : on le voit par le trente-troisieme Canon du Concile d'Eliberi, qui défend aux Prêtres & aux Diacres, sous peine de dépositon, de vivre avec leurs femmes.

Sur la fin du quatrieme siecle, le second Concile de Carthage établit la même loi (2).

Il est vrai que dans le tems de la persécution, l'Eglise Latine ne fit point de loix pour punir les Clercs qui n'observoient pas la loi de la continence, & qu'il y avoit des Prêtres qui s'étoient mariés, ou qui ayant été ordonnés mariés, continuoient à user du mariage ; les uns parcequ'ils le croyoient permis, les autres parcequ'ils prétendoient que le mariage étoit aussi-bien permis aux Prêtres du Christianisme, qu'à ceux de l'ancienne Loi.

Le Pape Sirice ayant été informé de ces désordres, lorsque la persécution cessa, pardonna aux premiers, à condition qu'ils n'avanceroient pas dans les Ordres, & qu'ils ne feroient la fonction de ceux qu'ils avoient reçus, qu'en observant la loi de continence : il déposa les seconds, & défendit d'ordonner des gens mariés, & à ceux qui étoientt ordonnés de se marier.

Il est évident que le Pape Sirice ne faisoit que remettre en vigueur une loi déja établie & reconnue dans l'Eglise.

---

[1] Can. 27.
(2) Can. 2.

Au commencement du cinquieme Siecle, Innocent I confirma le decret de Sirice (1).

Au milieu du ſixieme, Juſtin fit une loi pour confirmer, dit-il, les Saints Canons qui défendoient aux Prêtres de ſe marier (2).

Par ce que nous venons de dire, il eſt certain : 1°. Que l'on a toujours eu dans l'Egliſe une vénération ſinguliere pour la vertu de continence : 2°. que cette vertu n'eſt pas au-deſſus des forces de l'homme, aidé du ſecours de la grace : 3°. que l'Egliſe ancienne l'a preſcrite à ſes Miniſtres.

La loi du célibat impoſée aux Prêtres & aux Diacres par le Pape Sirice, & enſuite aux Sou-Diacres par S. Léon, n'eſt donc point injuſte, à moins qu'on ne prétende que l'Egliſe n'a point le droit de faire des loix, & d'exiger de ſes Miniſtres certaines vertus, ou certaines qualités, ſelon qu'elle les juge néceſſaires au tems & aux circonſtances.

C'eſt donc de la part des premiers Réformateurs, une révolte inexcuſable, d'avoir violé les vœux de continence qu'ils avoient faits, & d'avoir condamné la pratique de l'Egliſe

La réclamation de Paphnuce contre la loi du célibat dans le Concile de Nicée, eſt un fait trop douteux pour autoriſer un ſimple Fidele à ſe révolter contre une loi généralement obſervée dans l'Egliſe ; il n'eſt rapporté, ce fait, que par Socrate & par Sozomene ; Euſebe n'en parle point, & M. Bayle le croit faux. Au reſte ce fait, auſſi bien que différens Canons cités par les Proteſtans, prouvent que la loi du célibat n'a pas toujours obligé dans l'Egliſe, mais non pas que l'Egliſe n'a pû la porter.

C'eſt principalement ſur les déſordres du Clergé, que les Réformateuts ont appuyé leur infraction de la loi du célibat.

Il eſt certain que ces déſordres étoient très grands, quoiqu'ils aient été exceſſivement exagérés par les Pro-

(1) Innocent. Ep. 3.
(2) L. 5. cap. de Epiſcopis & Clericis, Collect. 4. t. 1.

teſtans, & ſur-tout par Jurieu qui dans ſa défenſe de la Réforme entaſſe ſon choix, ſans diſcernement, ſans critique & ſans pudeur, une foule de fables & de calomnies abſurdes.

Mais ces déſordres du Clergé venoient du déſordre général que les incurſions des Barbares avoient porté dans l'Europe. Le Clergé plongé dans la plus profonde ignorance, incapable de s'occuper de ſes devoirs & d'étudier, fut entraîné par le torrent du déſordre général, & devint vicieux par les mêmes cauſes qui avoient rendu tous les peuples de l'Europe vicieux, ignorans, & féroces. L'Egliſe gémiſſoit ſur ces déſordres, & elle ſeule avoit droit de preſcrire les loix propres à les réprimer (1).

L'uſage de l'Egliſe Grecque n'autoriſoit point la liberté des Réformateurs; cette Egliſe permet le mariage des Prêtres; mais comme il s'agit d'un point de diſcipline, chacun peut & doit ſuivre l'uſage de l'Egliſe dans laquelle il ſe trouve.

TROISIEME QUESTION.

La Loi du Célibat eſt-elle contraire au bonheur des Etats.

La population eſt liée très-étroitement avec la puiſſance & le bonheur d'un Etat, & le célibat eſt, dit-on, contraire à la population; les Légiſlateurs les plus

(1) Voyez ſur cette queſtion Sylvius, t. 4. Supplem. quæſt. 53.

Juenin, de Imped. Matrim.

Ferrand, réponſe a l'Apologie de Jurieu

Lettres ſur différens ſujets de controverſe, par M l'Abbé de Cordemoy Lettres 3 &4.

Hiſt. des Conciles Généraux, on trouve à la fin un excellent traité du Célibat.

Ceilier, Apologie pour la morale des PP.

Hiſt. du Divorce de Henri VIII, 3. vol. in-12, 1688, chez Boudot; on trouve à la fin de bonnes Diſſertations ſur le Célibat.

Dom Gervaiſe a auſſi traité cette matiere dans une Diſſertation qu'il a miſe à la fin de ſa vie de S. Cyprien.

Il y a des Théologiens qui prétendent que le célibat eſt de droit divin. Voyez Sylvius, loc. cit. mais ce n'eſt qu'une opinion & qui paroît ſans fondement.

ſages en ont fait un crime, tout le monde ſait comment il étoit puni à Sparte.

On s'appuie ſur ce principe, pour condamner la doctrine de l'Egliſe ſur le célibat. » Le mariage, dit-on, » eſt honnête & néceſſaire dans toutes les Sociétés ci- » viles, on ſait que tous les ſages Légiſlateurs ont » employé les expédiens qu'ils jugeoient les plus né- » ceſſaires pour y engager les Citoyens : cela étant » ſuppoſé, un peuple compoſé de Chrétiens, tous » perſuadés qu'il y a dans la continence un dégré de » ſainteté, qui rend les hommes plus agréables à Dieu » que l'état du mariage, les Chrétiens ne ſe marie- » roient point ; car toutes les exhortations des Ecri- » vains Sacrés tendent à impoſer l'obligation indiſ- » penſable de ſe perfectionner, & de ſe rendre plus » agréable à Dieu « (1).

On a retourné le fond de ces difficultés en cent manieres, & l'on eſt allé juſqu'à prédire d'après ces principes, que les Proteſtans ſubjugueroient les Etats Catholiques : faiſons quelques réflexions ſur ces difficultés.

1°. L'Egliſe Catholique enſeigne que la continence eſt un état plus parfait que celui du mariage ; mais elle enſeigne auſſi que la continence eſt un don particulier : que tout le monde n'eſt pas appellé à cet état, que cet état ſi reſpectable en lui-même, eſt très dangéreux pour le ſalut, lorſqu'on n'y eſt pas bien appellé. Elle impoſe des épreuves à ceux qui veulent s'y conſacrer : elle enſeigne que le mariage eſt un état ſaint, & auquel le grand nombre des hommes eſt appellé ; ainſi la doctrine de l'Egliſe Catholique ne porte pas tous les Chrétiens au célibat, & la perſuaſion de l'excellence de la continence n'empêchera pas le mariage dans les États Catholiques.

2°. Un homme qui ſe marie produit plus d'un homme ; ainſi ſuivant le cours ordinaire de la nature, les hommes doivent ſe multiplier aſſez, pour ne pou-

(1) Barbeyrac, traité de la morale des Peres, c. 8, page 113, &c.

voir ſubſiſter dans le même lieu, & pour être forcés de former de nouveaux établiſſemens.

Les émigrations, qui ne ſont que la ſurabondance des ſujets, ne ſont que contraires au bonheur de l'Etat, elles ſont même néceſſaires, mais elles ſont perdues pour l'Etat.

La loi du célibat ne ſeroit donc point contraire au bonheur d'un Etat, quand on ſuppoſeroit que le célibat abſorbe cette ſurabondance : elle ne peut être nuiſible dans un Etat où l'on ſait encourager & favoriſer la population ; il eſt même certain que le célibat qui abſorbe cette ſurabondance de ſujets qui ſe trouve toujours dans un Etat bien gouverné, eſt beaucoup plus utile que l'uſage d'envoyer des Colonies, puiſque ces Colonies ſont perdues pour l'Etat dont elles ſortent, & que le célibat de l'Egliſe Catholique conſerve à l'Etat, les Citoyens qu'elle perdroit par l'envoi des Colonies.

Ce n'eſt donc point ſur le célibat de l'Egliſe Romaine qu'il faudroit rejetter la dépopulation des Etats Catholiques, s'ils étoient dépeuplés ; leur dépopulation auroit d'autres cauſes. Un Auteur qu'on ne peut ſoupçonner de manquer de zele pour le bonheur de l'Etat, l'Ami des Hommes, a prouvé cette vérité pour tout lecteur équitable.

Le célibat qui étoit d'abord défendu à Sparte & à Rome, y fut toléré dans la ſuite. On ſait d'ailleurs que les Gymnoſophiſtes chez les Indiens, les Hyerophantes chez les Athéniens, une partie des diſciples de Pythagore, vivoient dans le célibat (1).

Le célibat n'eſt donc contraire, ni à la puiſſance des Etats, ni au bonheur des particuliers.

WALFREDE, homme obſcur & ignorant, qui ſoutenoit que l'ame mouroit avec le corps : il parut vers la fin du dixieme ſiecle. Durand, Abbé de Caſtres, le réfuta ſans réplique, & ſon erreur n'eut point de ſuite (2).

---

[1] Hiſt. Crit. du Célibat, Acad. des Inſcript. 1713.

(2) D'Acheri, Spicileg, t. 7, p. 341. Mabillon, Præf. in ſæc. 5. Benedict. ſ. 3. Hiſt. Litt. de France, t. 5. p. 11, 13.

WICLEF ou plutôt JEAN DE WICLIF, naquit à Wiclif dans la Province d'York, vers l'an 1329, il étudia au College de la Reine à Oxford; & fit de grands progrès dans l'étude de la Philoſophie & de la Théologie.

En 1361, l'Archevêque de Cantorbery fit à Oxford une fondation pour l'étude de la Logique & du Droit; il devoit y avoir un Gardien & onze Ecoliers, trois Moines de l'Egliſe de Chriſt à Cantorbery, les huit autres du Clergé ſéculier.

Le Fondateur donna lui-même la place de Gardien à un Moine qu'il déplaça peu de tems après, pour faire Wiclef Gardien.

Après la mort du Fondateur, Simon Lengham ſon ſucceſſeur, rendit aux Moines les places qu'ils avoient perdues: Wiclef en eppella, & le Pape confirma l'expulſion de ce Docteur, & tout ce que Lengham avoit fait.

Deux ans après, Wiclef devint Profeſſeur en Théologie: il remplit cette fonction avec beaucoup de diſtinction, & fit dans le cours de fréquentes déclamations contre les Moines, il leur reprocha même des erreurs capitales.

Wiclef n'étoit pas dans des diſpoſitions plus favorables pour la Cour de Rome, ſoit que ſon indiſpoſition fût la ſuite de la perte de ſon procès, ſoit qu'elle fût cauſée par les démêlés des Papes avec l'Angleterre, ſoit enfin qu'elle fût produite par la lecture de cette foule d'ouvrages qui avoient attaqué ſucceſſivement l'Egliſe de Rome, tels que les écrits de Marſille de Padoue, de Jean d'Olive: Wiclef attaqua la Cour de Rome dans ſes leçons de Théologie, dans ſes ſermons, & dans ſes écrits: il réunit tout ce qu'on avoit dit contre ſa puiſſance, & contre ſes richeſſes; il attaqua ſon autorité dans les choſes purement ſpirituelles: il prétendit trouver dans ſa doctrine des erreurs fondamentales.

Le Clergé d'Angleterre avoit toujours pris le parti des Papes contre les Rois & contre le Parlement, il avoit retenu le peuple dans la fidélité au Saint Siége. Wiclef entreprit de ruiner le crédit du Clergé en atta-

quant ses prétentions, & tout ce qui pouvoit lui concilier le respect & la confiance des peuples.

Les démêlés vifs & fréquens de la Cour de Rome & de l'Angleterre depuis Jean sans Terre avoient indisposé les esprits contre cette Cour; on ne se rappelloit qu'avec beaucoup de peine l'excommunication & la déposition de ce Prince, sa couronne mise aux pieds du Légat, & rémise par ce Ministre sur la tête du Roi, la cession de l'Angleterre au Pape, & le tribut imposé sur ce Royaume par le Pape; enfin les Anglois voyoient avec chagrin les bénéfices du Royaume donnés par le Pape aux étrangers. Comme dans ces démêlés le Clergé avoit ordinairement pris le parti de la Cour de Rome, il s'étoit attiré la haine d'une partie du peuple, qui d'ailleurs regardoit avec envie les richesses que les Ecclésiastiques possédoient.

Wiclef trouva donc dans les esprits des dispositions favorables au desir qu'il avoit de soulever l'Angleterre contre l'Eglise de Rome.

Il fut secondé dans cette entreprise par les Lollards qui s'étoient fait des partisans en Angleterre : il se fit des disciples, & donna de l'inquiétude au Clergé.

On envoya au Pape Gregoire XI plusieurs propositions de Wiclef, qui renouvelloient les erreurs de Marsille de Padoue, de Jean de Gand, &c.

Le Pape ordonna à l'Archevêque de Cantorbery & à l'Evêque de Londres, de faire emprisonner Wiclef, s'il étoit vrai qu'il eût enseigné une doctrine si détestable (1).

Edouard mourut dans ces entrefaites, & Richard II lui succéda : l'Archevêque de Cantorbery & l'Evêque de Londres exécuterent leur commission : ils citerent devant eux Wiclef, & il comparut; il étoit accompagné du Duc de Lancastre & du Lord Piercy. Ceux-ci voulurent que Wiclef répondît assis, les Evêques vouloient qu'il fût de bout : on se dit de part & d'autre des paroles assez vives, & l'on se sépara sans avoir rien fait sur l'affaire de Wiclef, qui, à la faveur

(1) Conc. Britanniæ, t. 3, p. 123 & passim.

de cette puiſſante protection, continua à enſeigner ſa doctrine, & fit des proſélytes qui la répandirent; mais le Clergé le condamna & le força de quitter ſa Cure.

La diſgrace de Wiclef ne fit qu'augmenter ſa haine contre le Pape & contre le Clergé. Il compoſa divers ouvrages pour inſinuer ſes ſentimens, & les communiquer dans toute l'Angleterre.

Dans ce tems, Urbain VI & Clement VII ſe diſputoient le Siége de Rome. L'Europe étoit partagée entre ces deux Pontifes; Urbain étoit reconnu par l'Angleterre, & Clement par la France. Urbain VI fit prêcher en Angleterre une Croiſade contre la France, & accorda aux Croiſés les mêmes Indulgences que l'on avoit accordées pour les guerres de la Terre Sainte.

Wiclef ſaiſit cette occaſion pour ſoulever les eſprits contre l'autorité du Pape, & compoſa contre cette Croiſade un ouvrage plein d'emportement & de force. » Il » eſt honteux, dit-il, que la Croix de Jeſus-Chriſt, » qui eſt un monument de paix, de miſéricorde & de » charité, ſerve d'étendard & de ſignal pour tous les » Chrétiens pour l'amour de deux faux Prêtres, qui » ſont manifeſtement des Antechriſts, afin de les con- » ſerver dans la grandeur mondaine, en opprimant la » Chrétienté, plus que les Juifs n'opprimerent J. C. » lui-même & ſes Apôtres.... Pourquoi eſt-ce que » l'orgueilleux Prêtre de Rome ne veut pas accorder » à tous les hommes Indulgence pleniere, à condi- » tion qu'ils vivent en paix & en charité, pendant » qu'il la leur accorde pour ſe battre & pour ſe dé- » truire? » (1).

Urbain VI envoya en Angleterre une monition pour citer Wiclef à Rome, mais il fut attaqué d'une paralyſie & mourut peu de tems après, l'an 1384 le 28 Décembre.

Doctrine de Wiclef.

Wiclef avoit beaucoup de Sectateurs; le Clergé, pour

(1) Dans le Livre intitulé l'Explication du grand Arrêt de malédiction.

arrêter les progrès de ses erreurs, renouvella les condamnations portées contre sa doctrine, & l'Université d'Oxford, après avoir examiné les livres de ce Théologien, en tira 278 propositions qu'elle jugea dignes de censures, & qu'elle envoya à l'Archevêque de Cantorbery (1).

Ces conclusions contiennent toute la doctrine de Wiclef, & le plan de Réformation qu'il avoit formé; s'il est vrai qu'il ait eu un plan: car je vois bien dans ces propositions un but, celui de rendre l'Eglise Romaine & le Clergé odieux, d'exciter contre eux l'indignation publique, & d'anéantir leur autorité; mais je n'y vois point de système, point de corps suivi de doctrine, point de forme de gouvernement qu'il ait voulu substituer au gouvernement de l'Eglise Romaine. L'anargie, le désordre, le fanatisme des Anabaptistes, me paroissent les conséquences les plus naturelles de la doctrine de Wiclef. La voici telle qu'on la peut voir dans l'extrait que l'Université d'Oxford fit de ses différens ouvrages, dont la plus grande partie est inconnue.

Il attaque dans ses dialogues, le Pape, les Ordres Religieux, les richesses du Clergé, les Sacremens, les prieres pour les morts.

Il dit que le Pape est Simoniaque, hérétique; qu'il n'a point d'ordre dans l'Eglise de Dieu, mais dans la société des Démons; que depuis la dotation de l'Eglise, tous les Papes sont les Précurseurs de l'Antechrist, & les Vicaires du Démon; que les Papes & les Cardinaux sont institués, non par J. C., mais par le Diable; qu'il faut conseiller aux Fideles de ne point demander d'Indulgences au Pape, parceque la bonté de Dieu n'est pas renfermée dans l'enceinte des murs de Rome ou d'Avignon: que, ni le Pape, ni aucune puissance sur la terre, n'a le pouvoir de nous empêcher de profiter des moyens de salut que J. C. a établis; que le Pape & ses Collegues sont des Pharisiens & des Scribes, qui prétendent avoir droit de fermer la porte du Ciel, où ils n'entreront point, & où ils ne veulent pas permettre d'entrer.

---

(1) Dans la Collection des Conciles d'Angleterre.

Les

Les Evêques n'ont qu'une puiſſance imaginaire ; un ſimple Prêtre, dont les mœurs ſont reglées, a plus de puiſſance ſpirituelle, que les Prélats élus par les Cardinaux, & nommés par le Pape.

Il donne aux Ordres Religieux le nom de Secte. Il ſe déchaîne ſur-tout contre les quatre Ordres Mendians ; ces Ordres ſont fondés, ſelon lui, ſur l'hypocriſie : les Sarrazins qui rejettent l'Evangile, ſont coupables devant Dieu, mais moins que ces quatre Sectes ; le Muſulmaniſme & la vie des Cardinaux conduiſent par des routes différentes, mais également sûres, à l'Enfer. Si les Fideles ſont obligés d'honorer le corps de l'Egliſe, leur ſainte Mere, il n'en eſt point qui ne doive travailler à la purger de ces Sectes, qui ſont quatre humeurs mortelles, dont ſon corps eſt infecté.

La Confeſſion eſt une pratique inſtituée par Innocent III, & rien n'eſt plus inutile ; il ſuffit de ſe repentir : il condamne l'uſage du crême dans l'adminiſtration du Baptême, il attaque le dogme de la Tranſubſtantiation.

Le livre du ſermon du Seigneur ſur la montagne, contient quatre livres : là il prétend que les Apôtres ayant travaillé de leurs mains pour vivre, & n'ayant pris ſur les aumônes que le ſimple néceſſaire, il eſt clair que les Clercs qui entrent dans l'état Eccléſiaſtique, avec une intention différente, ſont Simoniaques.

Les Seigneurs temporels ſont en droit de dépouiller tous les Eccléſiaſtiques de leurs poſſeſſions : ils n'ont pas beſoin, pour uſer de ce droit, d'un decret du Pape ; c'eſt favoriſer l'héréſie, que de ne pas s'élever contre les poſſeſſions de l'Egliſe : quoique les ancêtres des Fideles ſe ſoient dépouillés de la propriété de ces biens, leurs deſcendans en corrigeant leurs erreurs recouvrent tous leurs droits, & ce titre eſt bien plus légitime, que le droit de conquête. Tous les dons que l'on fait au Clergé devroient être des aumônes libres, & non pas des impoſitions forcées ; le peuple eſt obligé en conſcience de refuſer la dîme aux mauvais Miniſtres, & l'on ne doit point craindre les cenſures que l'on encourt pour avoir rempli ce devoir.

Wiclef prétend que, pour nommer légitimement aux bénéfices, il faut rétablir les élections par le sort: c'est J. C. seul qui ordonne quand il veut, & comme il veut; un homme à qui sa conscience rend témoignage qu'il remplit la loi de J. C., est sûr d'être ordonné Prêtre par J. C.

Le livre de la Simonie n'est qu'une répétition de tout ce qu'il a dit contre les Religieux.

Dans le livre de la perfection des états, il prétend qu'il ne devroit y avoir dans l'Eglise que deux Ordres, le Diaconat & la Prêtrise ou le Sacerdoce, les autres Ordres sont des institutions monstrueuses.

Dans le livre intitulé *de l'Ordre Chrétien*, il attaque le dogme de la présence réelle, & renouvelle l'erreur des Berengariens. Il assure que les enfans morts sans Baptême, sont sauvés: il répete ce qu'il a dit sur les Moines & sur les Ordres; il regarde comme un concubinage le mariage contracté par des personnes qui ne peuvent avoir des enfans: il nie que l'Extrême-Onction soit un Sacrement. Il prétend que l'homme le plus saint, est celui qui a le plus de pouvoir dans l'Eglise & la seule autorité légitime.

Il avance, que pour avoir un droit légitime de posséder quelque chose sur la terre, il faut être juste; & qu'un homme perdoit son droit à ses possessions, lorsqu'il commettoit un péché mortel.

Il est étonnant que Wiclef, qui n'avançoit cette maxime que pour autoriser les Fideles à dépouiller le Clergé de ses richesses, n'ait pas vû qu'elle établissoit le Clergé maître absolu de tous les biens temporels, puisqu'il n'appartient en effet qu'à l'Eglise de juger si un homme est coupable d'un péché mortel: car abandonner ce jugement aux particuliers, comme Wiclef le faisoit, c'étoit ouvrir la porte à tous les vols & à toutes les guerres. Les fureurs des Hussites & des Anabaptistes qui désolerent l'Allemagne après Wiclef sont les effets de cette doctrine.

Wiclef soutient dans le même ouvrage, que tout arrive nécessairement.

Le Trialogue contient quatre livres, qui ne sont que la répétition de tout ce qui a été dit contre les pos-

ſeſſions temporelles du Clergé, il y condamne la conſécration des Egliſes, les cérémonies, & répete tout ce qu'il a dit ſur la nullité des cenſures & des excommunications de l'Egliſe.

L'ouvrage intitulé *Dialogues*, roule tout entier ſur la Métaphyſique abſtraite : il eſt deſtiné à combattre la croyance de la préſence réelle, par des difficultés tirées de la nature même de l'étendue, parcequ'il eſt impoſſible que les accidens Euchariſtiques ſubſiſtent ſans ſujet ; parceque deux corps ne peuvent exiſter dans le même eſpace, parceque Dieu ne peut produire en même-tems un corps dans deux différens endroits.

Il y renouvelle les erreurs d'Abelard ſur les bornes de la puiſſance divine : il prétend que Dieu ne pouvoit faire que ce qu'il a fait.

Dans le traité de l'art du Sophiſte, Wiclef porte de nouveaux coups aux poſſeſſions temporelles de l'Egliſe, & s'éleve juſqu'à l'idée primitive du droit des hommes ſur la terre ; tout appartenant à Dieu, lui ſeul peut donner à l'homme un droit excluſif à quelque choſe, & Dieu ne donne ce droit qu'aux juſtes, & à ceux qui ont la grace. La qualité d'héritier, les titres, les conceſſions, les donations, n'établiſſent donc jamais un droit légitime en faveur du Pécheur, il eſt uſurpateur tant qu'il eſt privé de la juſtice habituelle & de la grace.

Un pere qui meurt dans la juſtice ne donne pas à ſon fils le droit de lui ſuccéder, s'il ne lui mérite pas la grace néceſſaire pour vivre ſaintement : les hommes n'ont donc point ſur la terre d'autres droits, ni d'autre loi que la charité.

Ainſi un maître qui ne traite pas ſon domeſtique comme il voudroit être traité, s'il étoit à ſ place, péche contre la charité, perd la grace, il eſt déchu de tous ſes droits, & dépouillé de toute autorité légitime ſur ſon ſerviteur. Il en faut dire autant des Rois, des Papes, & des Evêques, ſelon Wiclef, lorſqu'ils commettent un péché mortel.

La pauvreté étant la premiere loi du Chriſtianiſme, perſonne ne doit avoir de procès pour les biens temporels, il ne doit s'occuper que du ciel, il ne peut

donc, ſans péché, s'occuper à juger des affaires profanes. Ainſi, lorſque les Barbares ravagent un pays, il eſt plus conforme à l'Evangile de ſupporter ces malheurs, que de repouſſer la force par la force.

Dieu, ſelon Wiclef, n'approuve point que les Catholiques aient de domination Civile ou Religieuſe; & la colere quelque legere qu'elle ſoit, lorſqu'elle n'a pas pour objet la gloire de Dieu, devient un péché mortel : il attaque enſuite la priere pour les morts.

Le livre du Domaine Civil contient trois livres; les Docteurs d'Oxford n'ont extrait que quelques propoſitions contre les Moines, & deux propoſitions dont on ne voit pas le ſens.

Tout ce que nous venons d'expoſer des principes de Wiclef, il le repete dans ſon traité du Diable, dans ſon livre de la Doctrine de l'Empire, dans ſon livre du Ciel, dans celui de la Confeſſion.

Voilà la doctrine de Wiclef telle qu'elle eſt expoſée dans la Collection des Conciles d'Angleterre, donnée par les Anglois mêmes depuis quelques années : on ne trouve rien dans les monumens recueillis par les éditeurs de ces Conciles, qui ſuppoſe qu'on ait imputé à Wiclef des ſentimens qu'il n'avoit pas, ou que l'extrait de ſes livres ait été infidele.

C'eſt donc ſans aucun fondement que le Docteur Burnet dit, qu'on ne ſait au vrai ſi les ſentimens qu'on lui attribue étoient véritablemenr de lui, » puiſque » nous n'en ſavons rien, dit-il, que par ſes ennemis, » qui ont écrit avec une paſſion à rendre douteux tout » ce qu'ils ont avancé « (1).

Les Sectateurs de Wiclef, qui étoient en grand nombre, & auſſi ennemis du Clergé, que le Clergé l'étoit de Wiclef; les Sectateurs de Wiclef, dis-je, n'auroient pas manqué de relever les infidélités des extraits, & leur ſilence eſt une approbation formelle de la fidélité de ces extraits.

Des Effets de la Doctrine de Wiclef.

Les ouvrages de Wiclef contenoient donc des princi-

---

(1) Burnet, Hiſt. de la Réforme d'Angl. l. 1, p. 59.

pes assortis aux différens caracteres, proportionnés aux différentes sortes d'esprit, & favorables à l'indisposition assez générale en Angleterre contre le Pape, contre le Clergé, contre les Moines : on conçoit donc qu'il se fit des disciples.

Le Clergé n'oublia rien pour étouffer cette Secte naissante, il anathématisa les Wiclefites & les Lollards qui se confondirent en quelque sorte, il obtint contre eux des Edits rigoureux, & l'on brûla les Wiclefites & les Lollards (1).

Cependant la doctrine de Wiclef faisoit du progrès ; & la Chambre des Communes présenta en 1404, une Adresse au Roi, pour le prier de s'emparer des revenus du Clergé : mais le Roi n'y consentit pas. La Chambre des Communes présenta une nouvelle Adresse en 1410 ; mais le Roi la rejetta, & défendit à la Chambre des communes de se mêler des affaires du Clergé ; la Chambre des Communes demanda ensuite qu'on révoquât, ou qu'on adoucît, l'Edit qui condamne les Lollards & les Wiclefites : cela même fut refusé, & pendant la tenue du Parlement le Roi fit brûler un Lollard.

Henri V ne traîta pas les Lollards avec moins de rigueur ; mais il n'éteignit, ni cette Secte, ni celle des Wiclefites qui fit des progrès secrets, mais considérables, dans la Chambre des Communes, & prépara tout pour le Schisme de Henri VIII.

Les livres de Wiclef furent portés en Allemagne : Jean Hus adopta une partie de ses erreurs, & s'en servit pour soulever les peuples contre le Clergé.

Lorsqu'on eut abbatu la Secte des Hussites, on n'anéantit pas dans les esprits la doctrine de Wiclef ; & cette doctrine produisit en Allemagne ces différentes Sectes d'Anabaptistes qui désolerent l'Allemagne, lorsque Luther eut donné le signal de la révolte contre l'Eglise. Voyez l'art. ANABAPTISTES.

Nous avons réfuté les erreurs des Wiclefites sur la

---

(1) Abregé des Actes de Rymer ; à la suite de l'Hist. de M. de Rapin Thoiras, l. 2, p. 69, Conc. Britan. t. 3.

présence réelle, à l'art. BERENGER & BERENGARIENS; ses erreurs sur la priere pour les morts, sur les cérémonies de l'Eglise, sur le Sacrement de l'Ordre, & sur la supériorité des Evêques aux art. ÆRIUS, VIGILANCE; son erreur sur la toute-puissance de Dieu, à l'article ABAELARD; son sentiment sur les Indulgences, à l'article LUTHER; son sentiment sur la Confession, à l'art. OSMA.

A l'égard de son opinion sur les possessions temporelles du Clergé, elle n'a de fondement que l'abus que le Clergé pourroit faire des biens temporels qu'il possede: & une dissertation qui prouveroit que le Clergé peut posséder légitimement des biens temporels, ne persuaderoit à personne que le Clergé ne fait pas un mauvais usage de ses biens, si nous étions dans le cas qu'on pût reprocher au Clergé qu'il fait un mauvais emploi des biens Ecclésiastiques.

Les Albigeois qui enseignoient qu'il falloit dépouiller les Ecclésiastiques de leurs possessions, n'eurent point de partisans plus zélés que quelque usuriers & quelques Seigneurs avides & tyrans de leurs vasseaux. On entend souvent renouveller ces anciennes déclamations contre le Clergé; mais il est rare de les unir dans la bouche d'un homme d'esprit, désintéressé, modeste & charitable.

Z

ZISCA. Voyez HUSSITES.

ZUINGLE ULRIC, natif originaire de Tackenbourg en 1484, fit ses études à Rome, à Vienne, & à Bâle où il prit le bonnet de Maître ès Arts; après avoir fait son cours de Théologie, il fut Curé à Glaris en 1506, & ensuite dans un Gros Bourg nommé Notre Dame des Hermites: c'étoit un lieu de dévotion fort fameux, où les Pelerins venoient en foule, & faisoient beaucoup d'offrandes.

Zuingle y découvrit d'étranges abus, & vit que le peuple étoit dans des erreurs grossieres sur l'efficacité

des pélerinages & ſur une foule d'autres pratiques : il attaqua ces abus dans ſes inſtructions & dans ſes diſcours.

Tandis que Zuingle s'occupoit à corriger ces abus, Léon X faiſoit publier en Allemagne des Indulgences par les Dominiquains, & en Suiſſe par Bernardin Samſon Cordelier. Zuingle s'éleva contre l'abus que le Cordelier Samſon faiſoit des Indulgences, & il fut approuvé par l'Evêque de Conſtance, qui étoit mécontent de ce que le Cordelier Samſon étoit entré dans ſon Diocèſe ſans ſa permiſſion, & n'avoit point fait vidimer ſes Bulles à Conſtance.

Zuingle fut alors nommé Prédicateur de Zuric, & il peignit ſi vivement les abus & même les excès du Cordelier, que le Conſul de Zuric fit fermer les portes au porteur d'Indulgences. Tous ces abus étoient fondés ſur des traditions incertaines, ſouvent ſur des fables; Zuingle, pour couper la racine des abus, attaqua toutes les traditions, & prétendit qu'il falloit n'admettre comme vrai, & comme appartenant à la Religion Chrétienne, que ce qui étoit enſeigné formellement dans l'Ecriture; qu'il falloit rejetter comme une invention humaine tout ce qui ne pouvoit ſe prouver par l'Ecriture.

Le Magiſtrat de Lauzanne crut voir dans la doctrine de Zuingle un moyen ſûr pour faire tomber tous les abus, & une voie facile pour déterminer les points ſur leſquels ils devoient obéir au Pape & à la puiſſance Eccléſiaſtique. On adreſſa donc à tous les Curés Prédicateurs, & autres Béneficiers chargés du ſoin des ames, un Edit du conſeil, par lequel il leur étoit ordonné de ne prêcher que ce qu'ils pouvoient prouver par la parole de Dieu, & de paſſer ſous ſilence les doctrines & les Ordonnances humaines.

Les livres de Luther contre les Indulgences, contre l'Egliſe Romaine, étoient paſſés en Suiſſe, on les y avoit lus avidemment. Zuingle de ſon côté avoit communiqué ſes ſentimens à beaucoup de perſonnes : on vit donc tout à coup une foule de Prédicateurs qui attaquerent, non les abus, mais les Indulgences mêmes, le culte des Saints, les vœux Monaſtiques, le célibat des Prêtres, le Carême, la Meſſe, &c.

L'Evêque de Conſtance qui avoit approuvé Zuingle, lorſqu'il n'avoit attaqué que les abus, donna un Mandement contre les Novateurs, & envoya des députés aux autres Cantons, pour ſe plaindre de la licence des Novateurs.

Les Cantons aſſemblés à Lucerne firent un Décret le 27 Mars 1522, pour défendre aux Eccléſiaſtiques la prédication de la nouvelle doctrine.

Zuingle ne déféra point aux Ordres des Cantons, il continua ſes déclamations : les Catholiques de Zuric combattirent les Réformateurs, & le peuple étoit partagé entre Zuingle & les Miniſtres Catholiques.

Par le Principe fondamental de la Réforme de Zuingle, toutes les diſputes de Religion devoient ſe décider par l'Ecriture ſeule : ces diſputes devenoient donc des faits ſimples ; & pour les décider, il ne falloit qu'ouvrir l'Ecriture, & voir de deux propoſitions oppoſées, laquelle étoit contenue dans l'Ancien ou dans le Nouveau Teſtament. Le Magiſtrat étoit donc Juge compétent des diſputes de Religion, & le Conſeil de Zuric ordonna aux Miniſtres des Egliſes de ſa Juriſdiction de ſe rendre à Zuric, & ſupplia l'Evêque de Conſtance d'y venir, ou d'y envoyer ſes Théologiens.

Les Miniſtres obéirent au Conſeil, & l'Evêque de Conſtance envoya Jean Faber, ſon Grand Vicaire, avec ſes Théologiens à Zuric.

Zuingle préſenta ſa doctrine contenue en ſoixante-ſept articles : mais Faber qui vit que le Conſeil vouloit s'établir Juge de la doctrine, refuſa d'entrer en conférence devant le Conſeil aſſemblé pour juger ; prétendit qu'il n'appartenoit qu'à l'Egliſe de juger des controverſes de la Religion, & offrit de répondre par écrit aux articles de Zuingle ; qu'au reſte, indépendamment de ſa réponſe, il falloit attendre le Concile qu'on devoit aſſembler.

Sur le refus que Faber fit de ſe ſoumettre au jugement du Conſeil de Zuric ſur les points de doctrine ou de diſcipline attaqués par Zuingle, le Conſeil fit publier un Edit, par lequel il défendoit d'enſeigner autre choſe que ce qui étoit contenu dans l'Ecriture.

En conſéquence de ce Décret, Gregoire Luti ſe mit

à prêcher contre les cérémonies de l'Eglise Romaine, & contre le faste du Clergé. L'Administrateur des terres des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem s'en plaignit, & le Magistrat condamna Luti à la prison & à l'exil.

Zuingle censura vivement en chaire la conduite du Sénat : le Grand Conseil cassa cette Sentence, & ordonna que désormais les affaires de Religion seroient portées devant lui : bientôt Luti fut promu à une autre Cure.

Carlostad chassé de Saxe par Luther, se retira en Suisse & y apporta ses erreurs sur l'Eucharistie, il enseigna que le Corps de J. C. n'y étoit point réellement.

Zuingle saisit avidemment une opinion si favorable au dessein qu'il avoit d'abolir la Messe.

Carlostad avoit appuyé cette opinion sur ce qu'il est impossible qu'un corps soit en plusieurs lieux à la fois. Luther avoit opposé à cette difficulté l'autorité de l'Ecriture, qui dit expressément que les symboles Eucharistiques sont le Corps de J. C. : cette raison étoit péremptoire contre Zuingle, qui établissoit sa Réforme sur ce principe fondamental : savoir, qu'on ne doit rien enseigner que ce qui est contenu dans l'Ecriture.

Cet argument tourmentoit Zuingle, nuit & jour il y cherchoit une solution.

Cependant il prêchoit avec sa véhémence ordinaire contre l'Eglise Romaine ; son parti devenoit le parti dominant ; les esprits s'échaufferent, on brisa les Images, & comme le trouble augmentoit dans la Ville, les Magistrats ordonnerent des conférences sur les matieres controversées ; après plusieurs conférences, les Magistrats abolirent successivement la Messe & toutes les cérémonies de l'Eglise Romaine. Ils ouvrirent les Cloîtres, les Moines rompirent leurs vœux, les Curés se marierent, & Zuingle lui-même épousa une riche veuve. Voilà le premier effet que produisit dans le Canton de Zuric la Réforme de Zuingle.

Il étoit fort occupé de la difficulté de concilier le sentiment de Carlostad sur l'Eucharistie, avec les pa-

roles de J. C., qui dit expressément : *ceci est mon Corps*. Il eut un songe dans lequel il croyoit disputer avec le Secretaire de Zuric, qui le pressoit vivement sur les paroles de l'institution : il vit paroître tout-à-coup un phantôme blanc ou noir, qui lui dit ces mots ; » lâche que ne réponds-tu ce qui est écrit dans l'Exode, » *l'Agneau est la Pâque*, pour dire qu'il en est le » signe «.

Cette réponse du phantôme fut un triomphe, & Zuingle n'eut plus de difficulté sur l'Eucharistie, il enseigna qu'elle n'étoit que la figure du Corps & du Sang de J. C. : il trouva dans l'Ecriture d'autres exemples où le mot *est* s'employoit pour le mot signifie : tout lui parut alórs facile dans le sentiment de Carlostad.

L'explication de Zuingle, favorable aux sens & à l'imagination, fut adoptée par beaucoup de Réformés : ils vouloient tous abolir la Messe, & le dogme de la présence réelle formoit un embarras sur cet article, l'explication de Zuingle le levoit ; Œcolampade, Capiton, Bucer l'adopterent, elle se répandit en Allemagne, en Pologne, en Suisse, en France, dans les Pays-Bas, & forma la Secte des Sacramentaires.

Luther, qui aussi-bien que Zuingle avoit établi l'Ecriture, comme l'unique regle de la Foi, traita les Sacramentaires comme des hérétiques, & l'on vit entre les Sacramentaires & les Luthériens, la même opposition qui étoit entre toutes ces Sectes & l'Eglise Romaine : aucun intérêt n'a jamais pû les réunir, & les Luthériens ne persécutoient pas les Sacramentaires avec moins de fureur que les Catholiques.

La Réforme introduite en Suisse par Zuingle se répandit ; plusieurs Réformateurs seconderent ses efforts à Berne, à Bâle, à Constance, &c.

Plusieurs Cantons resterent constamment attachés à la Religion Catholique, & condamnerent la prétendue Réforme des autres Cantons ; ils leur écrivirent pour leur représenter que la Réforme de la Religion n'appartenoit, ni au peuple, ni à un Pays particulier, mais à l'Eglise, à un Concile Général. Les Prétendus Réformés n'eurent aucun égard aux représentations des Catholiques ; on employa de part & d'autre des ex-

pressions dures, & la guerre fut sur le point d'éclater plus d'une fois entre les Catholiques & les Protestans; enfin les Cantons de Zuric & de Berne défendirent de transporter des vivres dans les cinq Cantons Catholiques, & l'on arma de part & d'autre.

Zuingle fit tous ses efforts pour éteindre le feu qu'il avoit allumé : il n'étoit pas brave, & il falloit qu'en qualité de premier Pasteur de Zuric, il allât à l'armée; il sentoit qu'il ne pouvoit s'en dispenser, & il ne doutoit pas qu'il n'y pérît. Une Comete qui parut alors le confirma dans la persuasion qu'il seroit tué; il s'en plaignoit d'une maniere lamentable, & publioit que la Comete annonçoit sa mort, & de grands malheurs sur Zuric; malgré les plaintes de Zuingle, la guerre fut résolue, Zuingle accompagna l'armée.

Les Catholiques attaquerent les Zuriquois un Vendredi 11 Octobre 1531, à Cappel, & les défirent : Zuingle fut tué.

Après la bataille de Cappel, les Catholiques & les Zuriquois firent la paix à condition que chacun conserveroit sa Religion.

Nous avons réfuté la doctrine de Zuingle sur le célibat à l'article VIGILANCE; son sentiment sur l'Eucharistie, à l'article BERENGER; son erreur sur la Messe, à l'article LUTHÉRANISME; son erreur sur le culte des Saints, à l'article VIGILANCE; son erreur sur les Indulgences, à l'art. LUTHÉRANISME.

Il faut appliquer à la Réforme que Zuingle établit en Suisse, ce que nous avons dit de la Réforme de Luther, & de la Réforme en général.

Nous avons peu de choses à dire sur les talens de Zuingle, & sur ses ouvrages; il n'étoit, ni savant, ni grand Théologien, ni bon Philosophe, ni excellent Littérateur, il avoit l'esprit juste & borné, il exposoit avec assez d'ordre ses pensées; mais il pensoit peu profondement, si l'on en juge par ses ouvrages.

Toute la doctrine de Zuingle est renfermée dans soixante-sept articles, comme nous l'avons déja dit : il a fait un ouvrage pour justifier, & pour prouver ces articles; cet ouvrage ne contient que les raisons employées par tous les Réformateurs.

Zuingle, un peu avant ſa mort, fit une Confeſſion de Foi, qu'il adreſſa à François I ; là, en expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce Prince qu'il doit eſperer de voir l'aſſemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes ſaints, courageux & vertueux, dès le commencement du monde. Là, vous verrez, dit-il, les deux Adam, le Racheté & le Rédempteur ; vous verrez un Abel, un Enoch... vous y verrez un Hercule, un Theſé, un Socrate, Ariſtide, Antigonus, &c.

Les ouvrages de Zuingle ont été recueillis en cinq vol. in-folio (1).

---

(1) On peut avec ces ouvrages voir M. Boſſuet, Hiſt. des Var. Spond. ad an. 1517. Hiſt. de la Réforme, par le Duchat. Supplement de Bayle, art. Zuingle.

Fin du ſecond & dernier Volume.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT.

52. B

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY